

ARCHIVES  
**DU MUSÉUM**  
NATIONAL  
D'HISTOIRE NATURELLE

PUBLIÉES

PAR MM. LES PROFESSEURS-ADMINISTRATEURS  
DE CET ÉTABLISSEMENT

SIXIÈME SÉRIE

TOME XI

SOMMAIRE

- Le Centenaire de Pierre-André Latreille, par LOUIS DE NUSSAC.  
Les Opisthobranches de Quoy et Gaimard, par M<sup>me</sup> A. PRUVOT-FOL.  
Dépôts artificiels en valves de Pélécy-podes (Nord-Annam), par MADELEINE COLANI.  
Le type primitif des molaires chez les Insectivores (Érinacéidés), par M. FRIANT.  
Flore Dinantienne de Defirou, par PAUL CORSIN.  
Sur quelques Cestodes de France, par CH. JOYEUX et JEAN-G. BAER.  
Inventaire des Archives du Muséum national d'Histoire naturelle. — Première partie. — Série A : Archives du Jardin du Roi, par ANNE-MARIE BIDAL.

PARIS

MASSON ET C<sup>ie</sup>, ÉDITEURS

LIBRAIRES DE L'ACADÉMIE DE MÉDECINE  
120, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

1934

*Ce volume a été publié en Décembre 1934.*



ARCHIVES  
DU MUSÉUM  
NATIONAL  
D'HISTOIRE NATURELLE

---

SIXIÈME SÉRIE

NOMS  
DE  
MM. LES PROFESSEURS-ADMINISTRATEURS  
DU  
MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE  
PAR ORDRE D'ANCIENNETÉ

---

L. LAPICQUE ..	Professeur honoraire .....		— 1911
R. VERNEAU ..	—	.....	— 1909
BOUVIER .....	—	.....	— 1895
H. LECOMTE ..	—	.....	— 1906
L. MANGIN ...	—	.....	— 1904
BOIS .....	—	.....	— 1920
J. COSTANTIN .	—	.....	— 1901
LACROIX .....	Professeur de Minéralogie .....		— 1893
M. BOULE.....	—	de Paléontologie .....	— 1903
JOUBIN.....	—	de Zoologie (Mollusques et Zoophytes) .....	— 1903
J. BECQUEREL.	—	de Physique appliquée à l'histoire naturelle.....	— 1909
LOUIS ROULE .	—	de Zoologie (Reptiles, Batraciens et Poissons) .....	— 1910
CH. GRAVIER .	—	de Zoologie (Vers et Crustacés) .....	— 1917
TISSOT. ....	—	de Physiologie générale et comparée .....	— 1920
GRUVEL.....	—	de Zoologie (Pêches et productions coloniales d'origine animale) .....	— 1920
LEMOINE.....	—	de Géologie.....	— 1920
R. ANTHONY..	—	d'Anatomie comparée .....	— 1922
BOURDELLE ..	—	de Zoologie (Mammifères et Oiseaux) .....	— 1926
FOSSE .....	—	de Chimie appliquée aux corps organiques.....	— 1928
P. RIVET .....	—	d'Anthropologie .....	— 1928
CHEVALIER ...	—	d'Agronomie coloniale .....	— 1929
HUMBERT ....	—	de Botanique (Phanérogamie) .....	— 1931
JEANNEL .....	—	de Zoologie (Entomologie).....	— 1931
ALLORGE ...	—	de Botanique (Cryptogamie). .....	— 1932
GUILLAUMIN...	—	de Culture .....	— 1933
ACH. URBAIN..	—	d'Éthologie des animaux sauvages.....	— 1934
N.....	—	de Physique végétale.....	— ....
N.....	—	d'Anatomie comparée des végétaux fossiles et actuels. ....	— ....

---

ARCHIVES  
DU MUSÉUM  
NATIONAL  
D'HISTOIRE NATURELLE

PUBLIÉES

PAR MM. LES PROFESSEURS-ADMINISTRATEURS  
DE CET ÉTABLISSEMENT

---

SIXIÈME SÉRIE

---

TOME ONZIÈME

---

PARIS

MASSON ET C<sup>E</sup>, ÉDITEURS  
LIBRAIRES DE L'ACADÉMIE DE MÉDECINE  
120, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

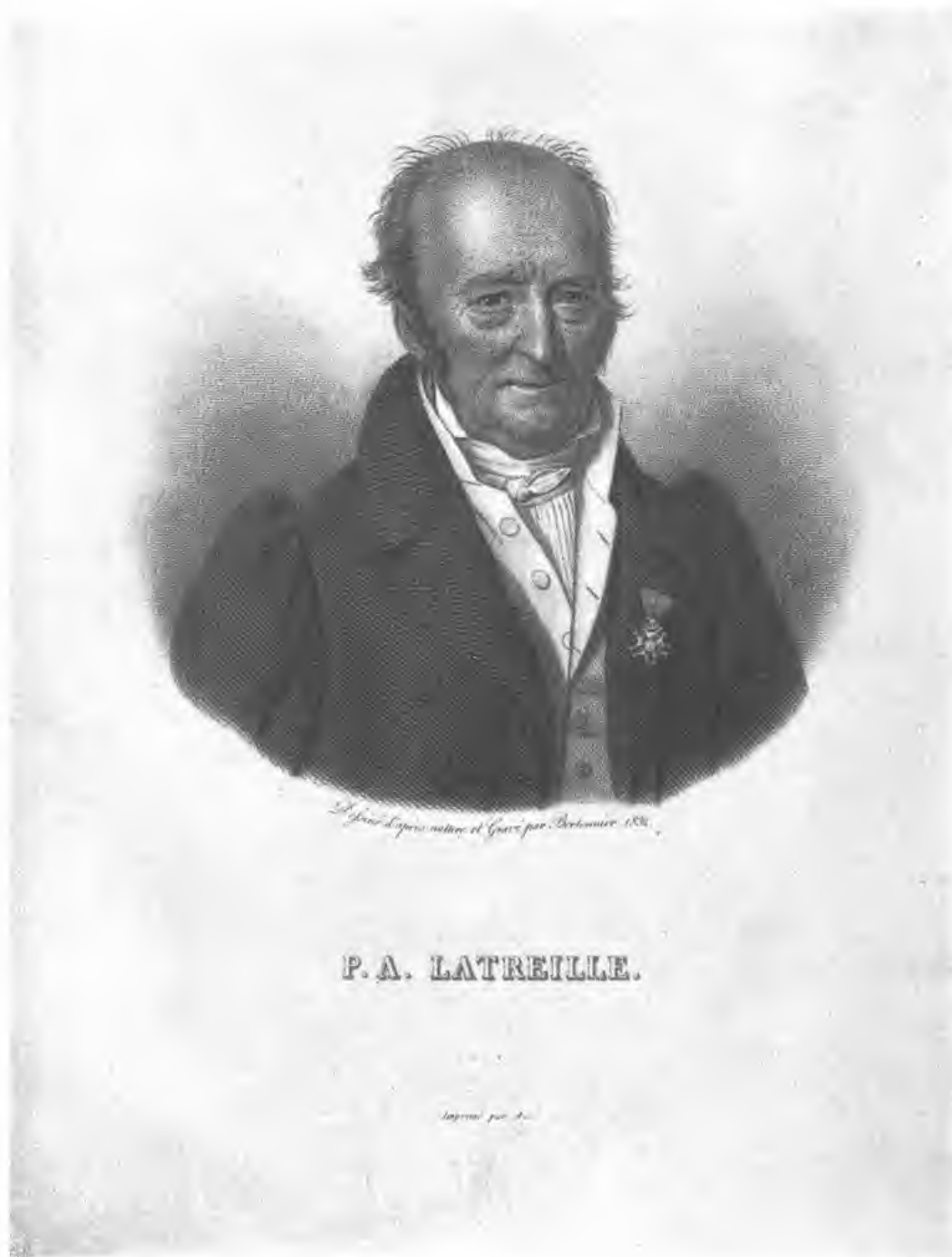
---

1934

---

4111-33. — CORBEIL. RÉGIE IMP. CRÉTÉ.

---





14

15



# Le Centenaire de Pierre-André Latreille

Fondateur et Professeur de la  
*Chaire d'Entomologie au Muséum national d'Histoire naturelle.*

(Lecture faite à la Réunion des Naturalistes du Muséum, séance du 23 février 1933.)

Par LOUIS DE NUSSAC  
*Sous-bibliothécaire du Muséum.*

MESSIEURS,

Il m'a semblé qu'il était de mon devoir, et de votre convenance, de ne point laisser passer inaperçu le Centenaire de la mort de Pierre-André Latreille, le premier professeur d'Entomologie, qui a créé le service et la chaire de cette science au Muséum : il y a lieu de rappeler ici la mémoire de l'illustre savant reconnu encore comme *Princeps Entomologiæ*, peu après l'anniversaire échu le 6 du présent mois de février. A cette occasion, j'ai eu l'idée d'aller aux Archives départementales de la Seine relever l'acte du décès de notre personnage ; or, ses termes contiennent une singulière inexactitude d'origine qu'il importe de signaler tout d'abord, en l'expliquant comme trait erroné de biographie ; cet acte, pièce inédite, est ainsi libellé :

Du 7 février 1833, à 10 heures du matin, acte de décès de Pierre-André Latreille décédé hier (6 février), à 6 heures et demie du matin, à Paris, en son domicile, rue de Seine, au Jardin du Roi, professeur-administrateur au Muséum d'Histoire naturelle audit Jardin, membre de l'Institut et chevalier de la Légion d'honneur, âgé de soixante-dix ans et deux mois et huit jours, né à Saint-Cernin (Corrèze), veuf de Louise-Françoise Séguin, sur la déclaration de Jacques-Alain Valade, âgé de trente-six ans, rentier, demeurant rue de Sèvres, n° 97, et de Louis Antonin, âgé de trente-six ans, pharmacien, demeurant rue Saint-Jacques, n° 4, lesquels ont signé par-devant nous, maire du XII<sup>e</sup> arrondissement de Paris, lecture faite dudit acte (1).

(1) Extrait des Archives du département de la Seine, n° 393.634. — Acte légalisé, copie d'une pièce de notaire également légalisée.

Cet acte de décès mentionne donc que Latreille était né dans une localité de la Corrèze, qui ne pourrait être que Saint-Cernin-de-Larche, car il n'y a pas d'autre endroit sous ce vocable dans le département ; mais il n'est mentionné là que parce qu'il y a été baptisé, les registres de catholicité portant à son sujet l'indication : *Baptême d'un étranger*. En réalité, comme nous l'avons démontré ailleurs (1), il a vu le jour sur le territoire de l'actuelle commune de Brive, le 29 novembre 1762, et sous le pont de la Borie, proche de la ville. Sa mère, prise des douleurs de l'enfantement, s'y était réfugiée : appelé à son secours, le chirurgien briviste Laroche l'avait délivrée ; il avait emporté aussitôt l'enfant dans une paroisse voisine, à trois lieues environ, et l'avait confié en nourrice à de braves paysans de l'endroit, après l'avoir déclaré avec eux, aux fonts baptismaux, sous les seuls prénoms de Pierre-André, fils de père et de mère inconnus.

C'est que le nouveau-né ne pouvait être reconnu de ses parents, chacun étant marié de son côté : l'un était une jeune femme noble, originaire de la Bresse, restée anonyme ; l'autre, un Briviste illustre, le général Sahuguet d'Amarzit, baron d'Espagnac, qui fut chef d'État-Major de Maurice de Saxe à la bataille de Fontenoy et l'historien du Maréchal, qui mourut Gouverneur des Invalides. Enfant adultérin des deux côtés, il ne porta longtemps qu'en surnom, le nom de Latreille, d'abord assez souvent écrit en deux mots, *La Treille*, souvenir du pampre légendaire qui aurait, disait-on, dissimulé sa venue au monde sous le pont natal ! Et ce nom ne lui fut légalement et définitivement attribué, inscrit à l'état civil, qu'en 1813, par jugement du tribunal civil de Brive, alors qu'il l'avait déjà rendu célèbre, et qu'il était connu du monde savant tout entier comme « prince de l'Entomologie ».

Nous n'avons pas l'intention d'esquisser ici, même à grands traits, la biographie si mouvementée de Latreille, pas plus que d'exposer son œuvre scientifique, qui est considérable, ce qui serait pourtant le meilleur moyen de célébrer son centenaire. Il nous suffira de rappeler, à l'aide de documents inédits, ses attaches avec le Muséum, et ses longs services rendus dans l'établissement, ce qui précise un certain nombre de points de l'histoire de la maison, durant près de vingt-cinq ans !

Déjà, dans un article du *Bulletin du Muséum* (2), nous avons relaté, comme prélude, les premières relations du naturaliste avec l'Institution nationale ; elles dataient du 7 mai 1795, d'après une lettre de Lamarck auquel il venait d'envoyer des Insectes dûment identifiés sur des étiquettes. Par la plume de leur secrétaire, les professeurs-administrateurs l'en remercient officiellement : rendant hommage à ses rares connaissances entomologiques, ils lui demandent d'être désormais leur correspondant. Et, six jours après, le directeur, Jussieu, se joint à Lamarck, pour lui écrire des instructions en vue de ses recherches dans les montagnes de son département. Car, envoyé par le district de Brive à l'École normale de Paris, qui donnait son enseignement dans le grand amphithéâtre de Buffon au Jardin des Plantes, celle-ci devait fermer ses portes (le 19 mai) et Latreille réintégrer son pays d'origine ; ses vicissitudes duraient depuis assez longtemps et ne cessaient pas encore.

Peu de mois auparavant, l'infortuné avait échappé par miracle à une mort certaine, grâce à la providentielle trouvaille d'un Coléoptère inédit, la *Necrobia rufficollis* Lat., sorti

(1) Ouvrage cité plus loin en détails bibliographiques, p. 11, note 5.

(2) *Bulletin*, t. XII, 1906, p. 7-11 ; article complété par HAMY, *Les Débuts de Lamarck* (Paris, 1909), p. 176-180.

du plancher de sa prison à Bordeaux (1), et il avait gardé de ses épreuves de prêtre proscrit et incarcéré une santé toujours débile. Il publia à Brive son célèbre *Précis des caractères génériques des Insectes disposés dans un ordre naturel* (1796). Tout en restant dans sa ville natale comme précepteur d'un neveu, Charles d'Espagnac, il se faisait estimer au loin par maints mémoires envoyés aux sociétés savantes de Bordeaux et de Paris. Ses publications le font nommer membre associé de l'Institut de France dans la classe des sciences physiques et naturelles (24 juin 1798), qui est maintenant l'Académie des Sciences : il en fut élu membre titulaire, le 14 novembre 1814, ayant fait bien péniblement son chemin, dans une fort laborieuse carrière.

Bientôt après son élection à l'Institut, il est sans doute rappelé à Paris par Lamarck, qui, à l'Assemblée des professeurs-administrateurs du Muséum, dans leur séance du 4 thermidor an VI (22 juillet 1798), « annonce que le citoyen Latreille offre à l'administration de travailler sous sa direction à l'arrangement de la très nombreuse collection d'Insectes du Muséum, afin que cette collection soit plus tôt préparée de manière à être mise sous les yeux du public. Conformément à l'avis du citoyen Lamarck, l'Assemblée accepte l'offre du citoyen Latreille, et décide de le comprendre sur l'état des non-titulaires du Muséum, à compter du 1<sup>er</sup> thermidor an VI (19 juillet 1798), jusqu'au 1<sup>er</sup> brumaire an VII (22 octobre 1798), traitement de 4 fr. 20 centimes par jour, en conformité de l'autorisation du ministre de l'Intérieur, du 18 floréal an IV (2) ».

Sur la proposition de Lamarck, le mandat de Latreille lui est renouvelé de trois mois en trois mois, mais l'indemnité ne lui est payée qu'après le trimestre expiré (3).

Alors, pour vivre, le pauvre naturaliste est obligé d'accepter des travaux de librairie les plus divers en zoologie, car il a assez d'aptitudes pour traiter de l'histoire naturelle des Singes, qu'il donne à l'édition de Buffon par Sonnini (1801), de celle des Salamandres et des Reptiles, ainsi que des Crustacés et des Insectes, dans les *Suites à Buffon* (7 volumes), publiées par le même éditeur (1802 à 1808) ; il était aussi malacologiste, puisqu'il professa cette matière et qu'il fit paraître une distribution générale des Mollusques (1824).

Maître ès arts (grade correspondant à celui actuel de docteur ès sciences) de l'Université de Paris depuis le 5 août 1780 (4), le savant, comme tous les naturalistes de son époque, était versé dans toutes les branches de l'histoire naturelle, la botanique et la minéralogie comme la zoologie, Vertébrés et Invertébrés.

Avec une sollicitude touchante pour Latreille, Lamarck cherche toujours à améliorer son sort matériel. Le 11 ventôse an X (31 janvier 1803), il parle en sa faveur à l'Assemblée des professeurs, et il est chargé de faire un rapport sur ses travaux et services rendus au Muséum (5). Ce rapport, exposé à la séance suivante [18 ventôse (6 février)] détermine l'Assemblée, à l'unanimité, de faire des démarches auprès du ministre de l'Intérieur (chargé

(1) Cet Insecte fut donné à un aide-chirurgien qui pensait dans la même cellule un codétenu, vieil évêque couvert de plaies ; le praticien le porta à un jeune naturaliste bordelais, qui était Bory de Saint-Vincent, le futur voyageur et savant renommé, lequel s'employa à délivrer Latreille au moment de son embarquement pour la Guyane ; le navire sombra avec son chargement de prêtres déportés, au sortir de la Gironde, en face de la tour de Cordouan.

(2) *Procès-verbaux des Assemblées des Professeurs du Muséum*, vol. IV, p. 11.

(3) *Ibid.*, p. 34, séance du 25 octobre 1798. Puis séance du 22 février 1799.

(4) Diplôme conservé dans les Archives de la Société entomologique de France (Dossiers Latreille, n° 1).

(5) *Procès-verbaux des Assemblées*, t. IX, p. 41.

alors de l'Instruction publique) pour obtenir une gratification de 500 francs (1), ce qui fait transmettre par Lamarck, le 25 suivant, aux professeurs les sentiments de reconnaissance que témoigne Latreille (2). Et ses émoluments sont portés pour l'année suivante de 1 500 francs à 2 500 francs « tant qu'il sera employé à la disposition de la collection des Insectes », écrit le rédacteur du procès-verbal de la séance (3).

Le 24 brumaire an VIII (4 novembre 1799), Latreille est désigné comme aide-naturaliste, sur le registre des délibérations de l'Assemblée, quand il lui fait hommage d'une collection des minéraux du département de la Corrèze (4) : c'est la première fois qu'apparaît pour lui ce titre de fonctionnaire de la maison ; mais ce n'est qu'en 1805 qu'il devint réellement aide-naturaliste en titre, en remplacement de Dufresne, jusqu'alors officiellement chargé comme tel du service dans le Laboratoire. Le nomination de Latreille était sans doute l'aboutissement des promesses d'un professeur du Muséum féru d'entomologie, Fourcroy, devenu conseiller d'État, pourvu de la direction de l'Instruction publique au ministère de l'Intérieur, en relation avec Latreille ; il lui cherchait depuis deux ans une place en harmonie avec ses goûts et ses connaissances (5). Ainsi le nouveau fonctionnaire toucha désormais des appointements fixes, mais ce ne fut qu'en 1815 qu'il put obtenir d'être logé dans les bâtiments du Muséum, où le personnel de son grade obtenait alors le logement, mais non sans peine (6).

Une période critique fut pour lui aussi fort pénible quand, après avoir suppléé son ami, Guillaume-Antoine Olivier (7), comme professeur de zoologie à l'École vétérinaire d'Alfort, Latreille le remplaça dans sa chaire, du 27 mai 1814 au 5 janvier 1815 ; ses appointements étaient si médiocres qu'il était obligé de vendre ses livres pour pouvoir vivre ! Et c'est alors qu'en génial observateur, dans ses leçons d'Alfort sur les Vers intestinaux, il devenait un précurseur en parasitologie, devançant cette science de cinquante ans au moins. Et, dans l'intervalle de ses leçons, il ne servait pas moins de démonstrateur aux cours de Lamarck (8).

En 1818, titulaire de la chaire des Animaux sans Vertèbres, comme il aime à l'appeler

(1) *Ibid.*, t. XI, p. 41.

(2) *Ibid.*, t. XI, p. 43.

(3) *Ibid.*, t. XI, p. 106. Séance du 1<sup>er</sup> thermidor an XI. Le ministre Chaptal lui avait aussi accordé une gratification de 1 200 francs (*Arch. Soc. Entom. de Fr.*, Papiers Latreille, n° 3).

(4) *Ibid.*, t. XIII, p. 195 : « Envoi dans les Galeries et remerciements au donateur. »

(5) Le célèbre chimiste Antoine-François Fourcroy (1755-1809), qui joua un rôle politique et administratif considérable, en même temps qu'il était professeur de chimie au Muséum, avait été aussi l'auteur de l'*Entomologia parisiensis*, 2 vol. in-18, parus en 1785, et il publia en 1802, dans les *Annales du Muséum* (t. I, p. 333), un mémoire : « Sur la nature chimique des Fourmis et sur l'existence simultanée de deux acides chimiques sur ces Insectes ». Latreille utilisait ces recherches dans ses propres ouvrages sur les Fourmis de France.

La nomination d'aide-naturaliste est mentionnée par HAMY (*Les Débuts de Lamarck*, Paris, 1919, t. II, p. 136-184 : « Les premiers rapports de Latreille avec Lamarck »).

(6) Registre de délibérations, vol. XVII, séance du 12 mars 1812, p. 189 : Latreille demande le logement devenu vacant par le décès de M. Milière (surveillant du cabinet d'Anatomie). Accordé en raison des services rendus à l'établissement. — P. 204 (séance du 16 avril 1812), remerciements de l'aide-naturaliste, mais qui trouve le logement bien petit pour sa bibliothèque et sa collection. « Il espère que l'Assemblée l'agrandira quand il y aura moyen ». — P. 224-225 (le 13 mai) : les rapporteurs de la question, Vauquelin et Geoffroy Saint-Hilaire, proposent un arrangement attribuant à Latreille le deuxième étage avec les combles, les premier et rez-de-chaussée à un autre aide-naturaliste, M. Dubois.

(7) Guillaume-Antoine Olivier (1756-1814), chez lequel Latreille avait habité en 1799, qui l'avait associé en 1806 à la rédaction de l'*Encyclopédie méthodique*, avant de lui laisser le soin d'en continuer la partie entomologique (t. VIII). Latreille lui succéda à l'Académie des Sciences, le 21 novembre 1814.

(8) Cf. LOUIS DE NUSSAC, Un précurseur en Parasitologie, P.-A. Latreille, professeur à Alfort [Extrait des *Archives de Parasitologie*, t. XIV (1911), p. 95].

du titre de son principal ouvrage de zoologie systématique, Lamarck se fait remplacer par son aide-naturaliste dans la direction de son laboratoire au Muséum, puis pour faire son cours, et, en 1820, Latreille le supplée complètement, l'infortuné professeur étant frappé de cécité (1).

Le 14 mai 1822, Latreille prononce un important discours d'entrée à la suppléance, comme leçon d'ouverture: C'est *De l'origine et des progrès de l'Entomologie*; il l'insère ensuite dans les *Mémoires du Muséum*, alors qu'il donne depuis 1802 des articles dans les *Annales*, le précédent périodique de la Maison (2).

Cette collaboration n'est pas la seule preuve d'attachement que fournit l'entomologiste. Une lettre, fort caractéristique, montre ainsi comment il s'y prenait quand il était consulté pour les questions de son service.

#### ADMINISTRATION DU MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE, AU JARDIN DU ROI

« MESSIEURS LES PROFESSEURS ET ADMINISTRATEURS,

On m'a remis au secrétariat de votre administration deux boîtes d'Insectes, dont l'une vous a été adressée par M. Bastard, d'Angers (3), et l'autre par M. Berthold, demeurant à Odessa (4).

(1) Cf. LANDRIEU, Lamarck, dans le *Bulletin de la Société de Zoologie*, t. XXI, 1906, p. 98-111.

(2) Voici la liste chronologique de ces articles de Latreille dans les *Annales* :

T. I (1802), p. 287-294 : Observations sur quelques Guêpes ; — p. 295-298 : Description d'une larve et d'une espèce inédites du genre des Cassides [*C. quatordecim maculata*].

T. III (1804), p. 251-259 : Observations sur l'Abeille pariétine de Fabricius [*Anthophora parietina*, Fabr.] et Considérations sur le genre auquel elle se rapporte ; — p. 388-395 : Des Langoustes [*Palinurus*, Fabr.] du Muséum national d'Histoire naturelle.

T. IV (1804), p. 383-394 : Mémoire sur un gâteau de ruche d'une Abeille des Grandes Indes, et sur les différences des Abeilles proprement dites ou vivant en grande société, de l'ancien continent et du nouveau.

T. V (1805), p. 161-178 : Notice des espèces d'Abeilles vivant en grande société et formant des cellules hexagones, ou des Abeilles proprement dites.

T. XI (1808), p. 393-404 : Notice biographique sur J.-C. Fabricius...

T. XIII (1809), p. 24-53 : Mémoire sur le genre *Anthidie*, *Anthidium* de Fabricius, classe des Insectes, ordre des Hyménoptères, famille des Apiaires ; — p. 207-234 : Suite du Mémoire [sur le même sujet.]

T. XIV (1809), p. 412-425 : Observations nouvelles sur la manière dont plusieurs Insectes de l'ordre des Hyménoptères pourvoient à la subsistance de leur postérité.

T. XIX (1812), p. 129-143 : Mémoire sur un Insecte que les Anciens réputaient fort venimeux et qu'ils nommaient « Bupreste ».

Dans les *Mémoires* :

T. III (1817), p. 37-67 : Introduction à la Géographie générale des Arachnides et des Insectes, ou des climats propres à ces animaux ; — p. 391-410 : Considérations nouvelles et générales sur les Insectes vivant en société.

T. V (1819), p. 249-270 : Des Insectes peints ou sculptés sur les monuments antiques de l'Égypte.

T. VI (1820), p. 93-115 : Rapport sur les deux ouvrages manuscrits de M. Savigny, présentés à l'Académie des sciences, et ayant pour titre l'un : Recherches pour servir à la classification des Annélides ; et l'autre : Tableau systématique de la classe des Annélides ; — p. 116-144 : Des rapports généraux de l'Organisation extérieure des Animaux invertébrés articulés, et Comparaison des Annélides avec les Myriapodes.

T. VII (1821), p. 121 : De quelques appendices particuliers du thorax de divers Insectes ; — p. 22-32 : Affinités des Trilobites.

T. VIII (1822), p. 122-132 : De l'organe musical des Criquets et des Truxales et sa comparaison avec celui des Cigales ; — p. 133-148 : Éclaircissements relatifs à l'opinion de M. Huber fils sur l'origine et l'issue extérieure de la Cire ; — p. 169-202 : Observations nouvelles sur l'organisation extérieure et générale des animaux articulés et à pieds articulés, et applications de ces connaissances à la nomenclature des principales parties des mêmes animaux ; — p. 456-460 : Des Habitudes de l'Araignée aviculaire de Linnæus. — p. 461-482 : De l'origine et des progrès de l'Entomologie.

T. XI (1824), p. 313-318 : Notice sur un Insecte hyménoptère de la famille des Diploptères, connu dans quelques parties du Brésil et du Paraguay sous le nom de *Lechguana*, et récoltant du miel.

T. XVI (1828), p. 357-359 : Rapport fait à l'Académie des sciences par MM. Latreille et de Blainville, concernant le Mémoire sur l'Europode, nouveau genre de Crustacé décapode brachyure par M. Guérin.

(3) Peut être T. Bastard, naturaliste, plutôt connu pour ses ouvrages sur la flore du Maine-et-Loire (1809-1812)?

(4) Arnold Adolf Berthold (1803-1861), naturaliste allemand, qui fut professeur de physiologie, d'anatomie et d'histoire naturelle à l'Université de Göttingue, et qui a publié maints ouvrages et articles variés de zoologie sur les Invertébrés comme sur les Vertébrés, Insectes comme Mammifères, même les êtres humains : c'était un véritable polygraphe scientifique.

La première ne renferme qu'un petit nombre d'espèces, toutes indigènes et dont, trois à quatre au plus exceptées, la collection du Muséum est pourvue. M. Bastard désire, en échange, des espèces exotiques, et surtout des genres. Il pense que, dans le cas où vous eussiez les Insectes de son envoi, ils pourraient vous servir pour vos échanges avec les naturalistes de l'Amérique et de Calcutta. La supposition d'une telle correspondance et de l'existence d'un magasin de genres exotiques étant chimérique, la proposition de M. Bastard n'est d'aucun avantage pour le Muséum; toutefois, si, pour ne pas rebuter le savant, vous lui accordiez quelques Insectes, il faudrait, à mon avis, les choisir parmi ceux dont on a un très grand nombre et le prévenir de vous envoyer désormais, préalablement à toute expédition de sa part, la liste des espèces dont il veut disposer, afin de savoir si elles conviennent.

La seconde boîte, ou celle de M. Berthold, est beaucoup plus intéressante, tant sous le rapport des espèces que sous celui de leur quantité. Elles sont toutes préparées et d'une parfaite conservation. Plusieurs, exclusivement propres à la Krimée (*sic*) ou aux parties orientales et méridionales de l'Europe, manquent à votre collection.

M. Berthold vous fait les propositions suivantes :

1<sup>o</sup> De vous envoyer, sans se déplacer, ce qu'il trouvera aux environs d'Odessa, sous la condition qu'il recevra en dédommagement des livres d'entomologie ; 2<sup>o</sup> de voyager pour votre compte dans les contrées adjacentes et de vous transmettre le fruit de ses recherches, mais dans ce cas que vous acquitteriez ses frais de voyage et qu'il lui serait alloué, en outre, une indemnité, pour le sacrifice de son temps. Je vous ferai observer, quant à ce qui me concerne, qu'un grand nombre d'Insectes de la Krimée (*sic*) étant communs à nos départements méridionaux, l'envoi de ces espèces serait superflu. Vous n'avez besoin que de celles qui sont exclusivement propres à cette contrée. M. Berthold pourrait, à cet égard, consulter M. Stevens, qui habite la même localité, et non moins instruit en entomologie qu'en botanique. S'il prépare aussi bien les autres animaux que les Insectes, sa correspondance peut vous être fort utile. Quant au moyen de lui témoigner votre reconnaissance, au sujet de l'envoi d'Insectes qu'il vous a fait, je pense que la nouvelle édition du *Règne animal* de M. le baron Cuvier ou le *Spécies des Coléoptères* de M. le comte Dejean (1), pourrait lui être agréable, attendu qu'il désire des nouveautés entomologiques. C'est ce que vous déciderez dans votre sagesse.

Daignez agréer, Messieurs, l'hommage du profond respect, avec lequel j'ai l'honneur d'être :  
Votre très humble et très obéissant serviteur.

LATREILLE.

Paris le 5 décembre 1828.

Cette lettre, annexée au procès-verbal de la séance du même jour, et qui donne un parfait exemple de la façon de faire, d'agir et de s'exprimer de son auteur, fut renvoyée au professeur Constant Duméril, chargé de faire une proposition en conséquence, d'après la suscription portée en tête du document (2).

Une autre fonction du service de Latreille auprès de l'Assemblée des professeurs, c'était de se charger, à leur demande, de rédiger des catalogues de collections telles que celle qui est envoyée de Port-Jackson (par la Hollande), en 1804, par le capitaine Baudin, et l'Assemblée décide que cet inventaire, qui porte sur plusieurs genres nouveaux et beaucoup d'espèces inédites, sera imprimée, sinon en entier, du moins en extraits, dans les *Annales du Muséum* comme suite aux Mémoires de l'expédition Baudin (3) ; puis c'est le Catalogue général des collections des Insectes et Crustacés contenus dans les galeries : celui-ci engage d'élaborer sur son modèle des catalogues pour toutes les parties d'histoire naturelle, catalogues

(1) L'édition de 1829 du *Règne animal*, cinq volumes, les IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> rédigés par LATREILLE, qui allaient seulement paraître, et le *Spécies général des Coléoptères de la Collection de M. le comte DEJEAN*, t. I à V, avec supplément, t. VI, 4 vol. publiés de 1825 à 1838, in-8, Paris, Cruvot.

(2) Cette pièce autographe provient évidemment des papiers de Duméril; elle a été vendue par un marchand à M. Ernest Rupin (de Brive), qui nous l'avait donnée, et nous l'avons remise à M. Léon Bultingaire, archiviste du Muséum, pour qu'elle réintègre le dépôt à laquelle elle devait revenir à l'origine.

(3) Registre des délibérations des Assemblées des professeurs, t. X, p. 49 (8 frimaire, an XI, 2 décembre 1802).

comportant les noms génériques et vulgaires des espèces, sauf à y ajouter un synonyme quand il en sera nécessaire. Ces pièces devaient être déposées à la Bibliothèque (1).

Latreille fait aussi hommage à l'Assemblée de ses ouvrages à mesure qu'ils sont édités : ainsi son œuvre capitale, suivant la publication des tomes, le *Genera Crustaceorum et Insectorum secundum Ordinem naturalem in familias disposita* (4 volumes, 1806-1809), dédié à son protecteur Lamarck, qui en retour les présentait en séance (2).

A ce professeur, qui avait la plus grande estime comme affection pour son aide-naturaliste, doit être reportée la première idée de fonder une chaire spéciale d'Entomologie en faveur de Latreille. Dès le 23 septembre 1807, il expose à ses collègues que le nombre des animaux sans vertèbres est devenu si considérable qu'il est forcé de partager la durée de son cours en deux années, l'une employée pour les Insectes, la suivante pour les Mollusques : c'est préjudiciable, dit-il, « à ceux de ses élèves qui ne peuvent consacrer qu'une année à l'étude des animaux sans vertèbres ». Curieux aperçu sur l'enseignement donné alors au Muséum à l'usage des étudiants, et combien différent de celui qui est actuellement en cours. Lamarck consulte donc l'Assemblée « pour savoir si l'on ne pouvait pas profiter de la circonstance où l'on va remettre au ministre de l'Intérieur les vues de l'administration sur les moyens d'étendre l'utilité du Muséum pour demander un professeur qui serait chargé de la partie des Insectes, et, dans ce cas, on ne pourrait désigner un sujet plus digne de remplir ce poste. Et le procès-verbal de la réunion d'ajouter cette décision : « L'Assemblée, considérant les difficultés que pourrait éprouver pour le moment une demande dont elle sent d'ailleurs toute l'utilité, se borne à prendre l'arrêté de faire tout ce que permettra l'état des fonds dont elle dispose pour améliorer le sort de M. de La Treille, lorsqu'elle s'occupera du budget de 1808 (3) ».

Pour la création de cette chaire d'Entomologie, il faut attendre vingt et un ans, pendant lesquels la suppléance de Lamarck à partir de 1820 est traversée par les crises de mauvaise santé chez son suppléant.

En 1824, à l'Assemblée des professeurs, le 26 avril, Lamarck donne connaissance d'une demande de congé écrite par Latreille pour le rétablissement de sa santé ; celui-ci propose M. Victor Audouin pour avoir soin de la collection d'Insectes et la classer, jusqu'au moment de reprendre ses travaux. C'est naturellement accordé, sous la surveillance du professeur Louis Bosc (4). Et Audouin est même ensuite logé dans l'appartement concédé à Latreille (5).

En 1826, le 26 mai, nouvelle demande pour santé affaiblie par ses travaux présentée par Lamarck ; Latreille sollicite encore qu'Audouin partage de nouveau sa tâche et, par suite, ses appointements, si maigres qu'ils soient ; la délibération des professeurs mérite d'être citée, comme très caractéristique de la haute situation morale tenue par le simple aide-naturaliste. Le procès-verbal de la réunion s'exprime ainsi :

(1) *Ibid.*, t. XIII, p. 32 (14 janvier 1807) ; t. XIX, p. 111 (16 mars 1814), et t. XXII, p. 148 (27 janvier 1818). Inutile d'ajouter qu'aucune suite n'a été donnée à ces projets de publication, les *Annales* n'en portent nulle trace.

(2) Registre t. XIII, p. 27 (séance du 31 octobre 1806) ; p. 54 (1<sup>er</sup> avril 1807) ; t. XIV, p. 125 (1<sup>er</sup> mars 1809).

(3) *Ibid.*, t. XIX, p. 104-105.

(4) *Ibid.*, t. XXX, p. 15.

(5) Ce deuxième logement que Latreille occupait lui avait été accordé en septembre 1825, alors qu'il avait été devenu vacant par le décès de M. Lalande, mais il avait dû être partagé avec d'autres concessionnaires, aux deuxième et troisième étages ; il avait dû être fait de sérieuses réparations (Cf. *Ibid.*, *ut supra*, t. XXVIII, p. 91, 94, 98, 103).

L'Assemblée ayant égard aux grands services rendus à l'établissement par M. Latreille et aux infirmités qu'il y a contractées, constatées par ses ouvrages et par le travail qu'il a fait dans le même établissement,

Considérant toutefois qu'il est impossible de demander une augmentation de traitement, arrête :

Que M. Latreille réduira son service en ce qui concerne les Insectes ;

Que M. Audouin est nommé aide-naturaliste-adjoint et chargé de la partie des Mollusques, des Crustacés, des Vers et des Zoophytes et qu'il sera porté sur les états, en cette qualité ;

Que le traitement de 3 000 francs, perçu jusqu'à ce jour par M. Latreille, sera partagé entre lui et M. Audouin, le premier ayant 1 800 francs et le second 1 200 francs ;

Que si l'un des deux emplois vient à vaquer, ils seront de nouveau réunis, sauf à statuer alors sur la quotité de traitement, et sur la manière la plus avantageuse de remplir le service.

Vu la cécité dont M. Lamarck est frappé, M. Bosc continuera d'exercer sur les parties confiées à M. Audouin la surveillance attribuée à ce professeur (1).

Ce n'est que le 26 décembre 1827 que Latreille demande à reprendre entièrement ses fonctions d'aide-naturaliste et à être indemnisé de son logement cédé à M. Audouin. Il exprime alors le désir d'employer M. Boisduval comme préparateur (2), et il sollicite bientôt (le 15 janvier 1828) une augmentation de traitement : ses demandes sont renvoyées favorablement à des commissions.

Survient la mort de Lamarck, le 20 décembre 1829 ; sur la tombe, dans un émouvant discours, Latreille exhale ses regrets et ses sentiments reconnaissants, affectueux et vraiment filiaux ; il appelle même le maître défunt « son père adoptif » (3).

Dès le surlendemain, il postule à l'Assemblée des professeurs la faveur d'être présenté comme candidat à la chaire vacante, et il énumère ses titres à cette place (4).

Des démarches sont faites alors auprès du ministre de l'Intérieur, auquel est soumis un projet de division de la chaire vacante en deux autres. La réponse est favorable, mais elle ajoute pour l'augmentation de 5 000 francs résultant de la division en deux chaires au budget du Muséum, qui est déjà arrêté pour l'exercice courant, que les crédits ne lui permettent pas de proposer immédiatement à Sa Majesté la création d'une nouvelle chaire : il n'hésiterait cependant pas à le faire si l'administration trouvait dans ses fonds de quoi subvenir à ce traitement. Le ministre invite à pourvoir en attendant à la chaire vacante.

« Une discussion s'engage sur cette communication, lisons-nous au procès-verbal de la séance du 15 janvier 1830, et sur les moyens de fournir en tout ou partie pour l'exercice courant au traitement d'une chaire nouvelle. On décide qu'on renouvellera à Son Excellence la demande de division de la chaire en proposant de prendre sur les fonds actuels la moitié des appointements d'un nouveau professeur. Ce fonds sera fait sur les traitements qui seraient laissés vacants par la nomination de MM. Chevreul et Latreille aux places de professeurs. »

On va ensuite au scrutin pour l'élection d'un candidat à la chaire vacante. M. Latreille

(1) *Ibid.*, t. XXXI, p. 102-04, Louis Bosc (1759-1828) était alors professeur de culture au Muséum, mais s'était adonné à la zoologie ; il était l'auteur d'une *Histoire naturelle des Crustacés* en 7 volumes, et d'une *Histoire naturelle des Coquilles* (1801).

(2) Registre XXXII, p. 13 : Boisduval (Jean-Alphonse Duchauffour de) (1799-1839), entomologiste de marque, qui est l'auteur de nombreux ouvrages sur les Insectes. Cf. sa biographie par BERTHIER, *Annales de la Société entomologique de France*, 1880, p. 129. Latreille écrivit à cette date du 20 décembre pour le dissuader d'être employé au Muséum.

(3) Discours publié au *Moniteur universel*, du 23 décembre 1829.

(4) Registre XXXIII, p. 208.



obtient l'unanimité des suffrages, et on décide en même temps qu'en cas de division ultérieure, c'est à la chaire d'Entomologie que l'Assemblée entend le nommer.

Une lettre sera adressée au ministre pour lui donner avis de ce choix et lui faire la demande et la proposition dont on est convenu (1).

Les démarches du directeur du Muséum, l'influent Georges Cuvier, dont notre savant avait rédigé la partie des Crustacés, des Arachnidés et des Insectes dans son *Règne animal* (2), réussissent sur ces entrefaites, au ministère, à faire créer une chaire de Malacologie en faveur de Blainville, et une autre d'Entomologie pour Latreille, qui, en somme, avait fondé le service à part dans les collections et le laboratoire des Invertébrés.

Nommé le 10 mars 1830 (3) professeur de la nouvelle chaire qu'il créait, — la première de cette science, qui était instituée dans le monde, — Latreille s'empresse d'établir un règlement intérieur de son laboratoire : « Je n'ai rien à y changer », nous dit son avant-dernier successeur, M. le professeur Bouvier, quand nous lui avons offert le manuscrit autographe de ce règlement, écrit de la main de Latreille, pour ce même laboratoire devenu si florissant et considérable.

Latreille avait alors droit à un nouveau logement parmi ceux qui étaient réservés aux professeurs du Muséum, situés la plupart dans le Jardin des Plantes, en bordure de la rue de Seine, maintenant dénommée rue Cuvier (4) ; mais auparavant le local avait beaucoup besoin de réparations pour le recevoir, et il n'obtient d'abord que la mise en état des pièces donnant sur le jardin dans lesquelles il se proposait de travailler et de coucher (5). C'était un de ces pavillons sur l'emplacement desquels sont aujourd'hui bâtis le Vivarium et la Galerie des Reptiles et Poissons.

Quant à l'enseignement public de Latreille, il fut retardé cette fois, comme il l'écrit, par la Révolution de Juillet, quand les auditeurs, surtout les étudiants, sont détournés des cours scientifiques par les événements politiques auxquels ils prennent une si vive part ; enfin, il donne son discours d'ouverture, le 31 mai 1831, mais, comme il a déjà, l'année précédente, rédigé ses leçons, il peut publier aussitôt son *Cours d'entomologie*, première année, en un assez fort in-8 de 560 pages, suivi d'un atlas de 24 planches dont il fait hommage à l'Assemblée des professeurs du Muséum, à la séance du 16 août 1831 (6). Cette publication de Cours est un exemple devenu depuis assez rare dans les pratiques professorales de la Maison.

Mais, bientôt, sa déplorable santé l'oblige à se faire suppléer par son dévoué aide naturaliste et futur successeur : Victor Audouin, et à se retirer à la campagne, dans sa petite propriété d'Anney-sur-Serrain, près de Tonnerre (Yonne), qui lui venait de sa femme

(1) Registre XXXIII, p. 218 (séance du 15 janvier 1830).

(2) Le volume III de l'édition de 1817, les volumes IV et V de celle de 1829.

(3) L'ampliation de l'Ordonnance royale nommant professeurs Latreille et Blainville fut reçue par l'Assemblée dans la séance du 16 mars 1830, où se trouvaient présents les nouveaux titulaires des chaires. (Registre XXXIII des P. V., p. 203).

(4) Registre XXXIII, p. 243 (séance du 23 mars 1830).

(5) *Ibid.*, XXXIV, p. 14 (séance du 25 mai 1830). D'après le procès-verbal de cette Assemblée, les ouvriers ordinaires du Muséum devaient être employés à ces pièces le plus tôt possible ; quant aux autres réparations, elles seraient demandées aux Bâtiments civils ; ces dispositions des services d'architecture sont à retenir comme point d'histoire administrative de la Maison qui a été réglementée depuis, mais autrement.

(6) Registre XXXIV, p. 222. Cette présentation précise la date exacte de la parution de l'ouvrage, qui est envoyé aussitôt à la Bibliothèque. C'est de l'avant-propos qu'est tiré le détail sur la Révolution de Juillet et la rédaction du *Cours*.

morte en mai 1830 (1). Il craignait aussi beaucoup le choléra, qui sévissait alors à Paris.

Nommé secrétaire de l'Assemblée des professeurs, le 27 décembre 1831, Latreille demande, le 10 avril 1832, à être remplacé, et son vieil ami et collègue, Étienne Geoffroy-Saint-Hilaire le supplée désormais dans ses fonctions administratives (2).

Aux champs, son activité intellectuelle ne se ralentissait pas ; le 5 juin 1832, ses collègues recevaient de lui plusieurs mémoires entomologiques, et, en Assemblée, ils l'engageaient à les faire passer le plus tôt possible aux *Nouvelles Annales du Muséum*, qu'ils publiaient alors (3).

Rentré à Paris, en novembre 1832, Latreille se réinstalle dans son pavillon de la rue de Seine (rue Cuvier) : c'est là qu'il mourut d'une « affection vésicale », comme le déclare son ami le Dr Léon Dufour (4).

La Société entomologique de France, qui, sur ces entrefaites, avait été fondée par le groupe parisien de ses disciples, et l'avait à l'unanimité élu son président d'honneur, lui faisant présider sa première Assemblée, le 29 février 1832, ne voulut pas laisser à d'autre le soin de porter son corps, lors de sa présentation à l'église Saint-Médard, pour la cérémonie funèbre, le 8 février, et de là jusqu'au lointain cimetière de l'Est, qui est l'actuel Père-Lachaise (5).

Sur sa tombe, le vice-président de la Société, Victor Audouin, qui allait être son successeur dans la chaire, exprima l'affection de ses disciples avec une émotion communicative de toute la vive douleur qu'ils éprouvaient ; il annonça le monument funèbre pour perpétuer sa mémoire et leurs regrets, avec l'épithète, immortelle : *Princeps Entomologiæ* (6).

Puis, le directeur du Muséum, le professeur Cordier, déplora que Latreille n'eût pas écouté les pressentiments qu'il avait eus et de s'être oublié pour satisfaire aux obligations qu'il se croyait imposées par sa position scientifique, emporté par la passion pour les recherches et ses études : « Les infirmités, les maux dont il a été successivement frappé, dit M. Cordier, et auxquels il a fini par succomber, n'ont jamais pu ébranler sa force d'âme,

(1) LATREILLE s'était fait relever de ses vœux de prêtre à la suite du Concordat ; l'accord avec le Pape avait permis cette résiliation.

(2) Élu au deuxième tour de scrutin par 7 voix sur 10, dans la même séance qui désigna le professeur Cordier pour directeur, en remplacement de Cuvier, décédé (Registre XXXV, p. 25).

(3) *Ibid.*, XXXV, p. 102. Nous devons ici remercier l'archiviste du Muséum, M. Léon Bultingaire, notre bibliothécaire en chef, pour l'aimable complaisance mise à nous communiquer les registres de ces délibérations si intéressantes pour l'histoire de l'établissement dans tous ses détails, qui ont leur importance pour chaque point.

Les mémoires de Latreille, publiés pour les *Nouvelles Annales*, sont :

T. I (1832), p. 61-76 : Vues générales sur les Aranéides à quatre pneumobranches ou quadrépulmonaires, suivies d'une Notice de quelques espèces de Mygales inédites et de celles qu'on nomme *Nidulans* ; — p. 77-92 : Considérations sur les Insectes Coléoptères de la tribu des Denticures, famille des Brachéliyres ; — p. 161-187 : De l'organisation extérieure et comparée des Insectes de l'ordre des Tysanoures.

T. II (1833), p. 23-34 : Description d'un nouveau genre de Crustacés.

Bien entendu, ces articles, dont la liste complète celles des *Annales* et des *Mémoires*, ne présentent pas toute la production de Latreille, aux mêmes années, alors qu'il a fait paraître maints autres mémoires et livres, mais ces articles sont mentionnés ici uniquement comme pour leur qualité d'insertion dans l'organe du Muséum.

Pour la bibliographie complète des œuvres de Latreille, consulter : *La Bibliographie médicale*, t. V (Paris, 1822) ; HAGEN, *Bibliotheca entomologica* (Leipzig, 1862) ; *Royal Society. Catalogue of scientific papers*, t. III (Londres, 1869) ; *Catalogue des Imprimés de la Bibliothèque nationale* (t. XCIX, 1926) ; notre ouvrage *Les Débuts d'un savant naturaliste* (Paris, 1906) en donne analyse et critiques, d'après la collection des ouvrages d'auteur, qui existe dans le groupement des souvenirs de Latreille au Musée Ernest-Rupin à Brive.

(4) LÉON DUFOUR, *Souvenirs d'un Savant français* (Paris, 1886, p. 34).

(5) Note du discours de Geoffroy-Saint-Hilaire, que nous allons citer, p. 2, et décisions de la Société entomologique, séance du 6 février 1833, qui fut levée en signe de deuil (*Annales de la Société*, t. II, 1833 ; — *Bulletin entomologique*, p. 1v).

(6) *Ibid.*, p. XXXIII.

n'ont point troublé l'aménité de son caractère ; il a su souffrir et mourir comme il avait vécu c'est-à-dire avec une philosophie plus profonde qu'elle a pu le paraître, car, si elle était ingénieuse à ne se rien dissimuler, elle savait aussi braver les souffrances et dominer les inquiétudes les plus pénibles... Sa mémoire, ajoutait le directeur, sera chère à ses nombreux amis ; elle sera surtout fidèlement conservée par ses collègues du Muséum, qui tous lui étaient sincèrement attachés ; elle restera en l'honneur dans l'établissement à la prospérité duquel il a si puissamment contribué par ses utiles leçons et par ses excellentes méthodes ; elle se perpétuera dans les fastes de la science... (1) »

Enfin, au nom de l'Académie des Sciences, Étienne Geoffroy-Saint-Hilaire souligne la perte cruelle qu'elle subissait et termine par ces termes que la postérité ratifie, pour la gloire de Latreille : « Votre nom vivra dans nos souvenirs avec ceux de Lamarck et de Cuvier, dont vous avez été si longtemps le digne collaborateur ; avec ceux de Réaumur et de Fabricius, à la gloire desquels vous associera la voix équitable de la postérité, confirmant ainsi un jugement que vous avez eu le bonheur d'entendre vous-même prononcer de votre vivant (2). »

Ses disciples de la Société entomologique, qui le vénéraient comme un père, lui ont élevé aussitôt, en 1833, par souscription entre eux, un tombeau surmonté de son buste en bronze, qui a été naguère restauré aux frais de la Compagnie. Mais le monument que celle-ci a érigé, le plus durable, le plus magnifique, c'est le livre commémoratif de son propre centenaire, qui célèbre en même temps le centenaire de son premier président d'honneur. Non seulement le volume est timbré à l'effigie de Latreille en médaillon, mais il contient une excellente notice sur sa vie et ses œuvres, par M. de Peyerimhoff, illustrée de la vue en photogravure de son tombeau (3). Cette étude est complétée par un excellent article de M. Méquignon montrant que Latreille est le génial auteur du *génotype*, dont l'adoption a été votée, quatre-vingt-quatorze ans après, par le Congrès international de zoologie à Berne en 1904 (4).

M. de Peyerimhoff fait le plus grand et le plus flatteur état de notre propre ouvrage documentaire sur les débuts de Latreille à Brive (5), où il a publié en 1796 son célèbre *Précis des caractères génériques des Insectes*. C'est pour nous une occasion heureuse de témoigner aujourd'hui publiquement ici notre profonde gratitude à M. le professeur Bouvier pour avoir fait, l'an dernier, couronner notre publication par l'Académie des Sciences, et c'est encore pour nous une façon de fêter le Centenaire de Latreille (6).

LOUIS DE NUSSAC.

(1) *Ibid.*, p. xxv.

(2) *Institut de France. Académie royale des Sciences* : Funérailles de M. Latreille, Discours de M. le Chevalier Geoffroy-Saint-Hilaire, prononcé le vendredi 8 février 1833, Paris, impr. Firmin Didot, S. O., in-4, 7 p. — Dans ce discours, il n'y a qu'à observer que l'orateur, remémorant les dramatiques événements qui avaient présidé aux débuts de Latreille dès sa naissance, reporte à la famille Malepeyre seule le mérite d'avoir protégé sa jeunesse, alors que le savant reçut dès ses premiers jours jusqu'à la fin l'assistance affectueuse des d'Espagnac, à laquelle il tenait de la main gauche.

(3) *Société entomologique de France* : Livre du Centenaire, Paris, au Siège de la Société entomologique, 1932, fort vol. gr. in-8, de 729 p., avec 32 illustrations hors texte et nombreuses figures dans le texte. Avant-propos de M. le professeur BOUVIER et Avertissement de M. le professeur JEANNEL.

(4) A. MÉQUIGNON, Latreille et le Génotype, *ibid.*, p. 149.

(5) LOUIS DE NUSSAC, *Les Débuts d'un savant Naturaliste, le Prince de l'Entomologie, Pierre-André Latreille, à Brive de 1762 à 1798*, Paris, Steinheil, 1907, in-8, 264 p., fig. et h.-t. Prix Binoux de l'Académie des Sciences, 1932.

(6) Le Centenaire a été aussi célébré par nos soins en deux articles illustrés de vulgarisation parus dans *le Massif Central*, feuille régionaliste de *L'Auvergnat de Paris*, numéros des 18 et 25 février 1933, et reproduits dans *Le Petit-Gaillard*, journal quo-

tidien de Brive, numéros des 7 et 8 mars, qui ont provoqué la communication de M. Henri Delsol, secrétaire général à l'assemblée trimestrielle de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze à Brive, le 28 mai, sur la vie et l'œuvre du grand entomologiste. — D'autre part, le Conseil municipal briviste, en sa séance du 30 juin, sur la proposition du maire, M. Henri Chapelle, a ensuite décidé de consacrer la fête annuelle de la ville, le dimanche 27 août 1933, à la célébration publique du Centenaire de Latreille, en y invitant l'Académie des sciences à s'y faire représenter par MM. Bouvier et Gravier; le Muséum, par son directeur et le professeur d'Entomologie, MM. Lemoine et Jeannel, la Société entomologique de France, par ses présidents. Une réunion des naturalistes de la région, également invités, doit encore rehausser la solennité, dont le programme comporte l'inauguration d'une plaque commémorative.

J'ai essayé d'acquiescer ce qu'il  
n'avait pu me léguer, un nom  
et de la gloire. tout le honneur  
de la carrière militaire lui furent  
decelés, et j'ai obtenu, dans celle  
de sciences, tout les titres académiques  
que je pouvois ambitionner. on l'a mon  
fil adoptif, valade-gabel, pour exemple  
de nous, que votre nom passe à la  
postérité. sans d'autres appeler, ceux  
que vous avez choisis et bien plus précieux  
pour l'humanité

Latreille

AUTOGRAPHE DE LATREILLE

(Les quatre premières lignes de cet autographe, qui appartient à la Société entomologique de France, ont trait au père naturel de P.-A. Latreille, le général baron d'Espagnac, dont il envoyait le portrait et la biographie à M. Valade-Gabel, ce « fils adoptif » qui avait épousé la fille de M<sup>me</sup> Latreille. Au verso, est inscrite la date du 2 décembre 1832, deux mois avant la mort du savant, qui faisait faire alors, d'après *La France nouvelle* (numéro du 10 février 1833), son propre portrait, le même qui est reproduit en frontispice de notre présente Notice, pour « sa ressemblance qui a été parfaitement saisie, par Bertonnier, en plusieurs séances de pose, comme le dit le journal ». (L. de N.)

# Les Opisthobranches de Quoy et Gaimard

Par M<sup>me</sup> A. PRUVOT-FOL

## AVANT-PROPOS

### I. — LE BUT DE LA REVISION

Déjà, pour plusieurs travaux anciens sur les Opisthobranches, une revision a été jugée nécessaire ; elle ne l'est pas moins dans le cas présent. Le plus ancien des travaux d'ensemble, celui de Van Hasselt, 1824, qui n'avait paru que sous forme d'extraits de lettres, sans illustrations, a été revu par Bergh 1887, soixante-trois années plus tard, et les très belles figures de l'auteur, enfin publiées, ont fait rendre justice à ce voyageur trop tôt disparu. C'est également Bergh qui a révisé les Doridiens d'Ehrenberg (1878).

Déjà Ch. Eliot (1906) a jugé utile de passer en revue des espèces décrites bien plus récemment en y ajoutant quelques éléments d'informations : celles des Indes, récoltées par Elliot et décrites par Alder et Hancock en 1864 ; celles de Ceylan, décrites par Kelaart (1858). Pour les premières, qui avaient été fort bien figurées, et dont les auteurs avaient, selon leur habitude, disséqué les parties buccales, les adjonctions d'Eliot n'étaient, malgré tout, nullement superflues ; en ce qui concerne les secondes, il publia les dessins originaux en couleurs inédits de l'auteur et ajouta des renseignements sur les parties internes, complètement inconnues, ce qui lui permit d'assigner à ces espèces une place dans la classification actuelle : ici, ce complément d'information était non seulement utile, mais indispensable. Une espèce de Nudibranche décrite d'après son aspect extérieur et non figurée est presque toujours un poids mort dans la littérature.

Les Opisthobranches de Savigny, de même, ont été révisés consciencieusement par Pallary (1926). Revision historique plutôt que critique. J'ai moi-même cru devoir faire ce

petit travail pour une œuvre de bien moindre importance, celle de Hesse ; celle-ci, bien qu'elle prêtât le flanc à de sévères critiques, fournissait un trop grand appoint au stock des espèces *incertæ sedis*, dont j'ai ainsi cherché à diminuer le nombre. J'eusse désiré en faire de même pour le beau et important travail de Rüppell et Leuckart (1828). Cette revision serait du plus grand intérêt, mais il semble que les types originaux, que ces auteurs avaient déposés au Musée Senckenberg, se soient perdus (1). L'un des spécialistes, encore, dont l'œuvre mériterait de faire l'objet d'une étude de ce genre, non à cause d'un texte, insuffisant ou inexistant, mais à cause de nombreux et merveilleux dessins inédits exécutés de sa main, c'est Verany. Des raisons qu'il vaut mieux passer sous silence s'opposent à leur publication.

En ce qui concerne le voyage de Quoy et Gaimard, bien que certaines espèces aient été reconnues et étudiées à nouveau, leurs Opisthobranches ne sont pas encore tous exactement situés, et plusieurs sont restés douteux.

Peut-être a-t-on ignoré jusqu'ici que certains des échantillons rapportés par Quoy et Gaimard existaient encore ; peut-être l'autorisation, difficile à obtenir, de les disséquer partiellement (tout en leur conservant leur forme et leur aspect extérieur) n'avait-elle pas encore été demandée... ou obtenue ? Quoi qu'il en soit, puisqu'elle m'a été accordée, ce m'est un devoir agréable de remercier la direction du laboratoire de Malacologie du Muséum, son directeur M. Joubin, qui me l'a accordée, et son sous-directeur M. Lamy, qui me l'a obtenue.

## II. — MATÉRIAUX. — LA COLLECTION

Mais ces matériaux, bien qu'en général ils fussent en bon état de conservation, ne représentent pas la totalité des espèces publiées par les auteurs ; les étiquettes, qui ne sont pas de leur main, ont été visiblement renouvelées lors d'un déménagement ou bien au moment où il a fallu remettre de l'alcool dans les bocaux ; la plupart sont incomplètes, et deux d'entre elles sont erronées. Il ne pouvait donc pas être obtenu de certitude absolue au sujet d'un certain nombre d'espèces, ainsi qu'il sera spécifié dans l'article les concernant. Mais serait-ce une raison de renoncer à ce travail ? Je ne le pense pas et espère montrer qu'il a éclairé plus d'un point encore obscur.

### A. — Textes et atlas des voyages.

Mais, pourrait-on objecter, les Opisthobranches de l'*Astrolabe* sont soigneusement décrits, et leur publication accompagnée des plus belles planches gravées et coloriées qui aient paru à l'époque, planches qui ont été publiées du vivant, et probablement sous la surveillance des auteurs. Beaucoup de leurs espèces ont été retrouvées depuis, et sur quelques-unes nous possédons tous les détails utiles sur leur structure interne.

Cela est vrai pour quelques-unes des espèces, mais non pas pour toutes, et celles-là, généralement les plus banales, ne seront que mentionnées dans cette revision. Pour plu-

(1) Voir *Addendum V*.

sieurs, d'ailleurs, un doute restait, qu'il était bon de dissiper. Mais en outre il y en a dont la place assignée est douteuse, et parfois erronée. Mon but est d'en diminuer le nombre. Et s'il n'a pas été possible de faire cesser toute incertitude dans tous les cas, c'est que plusieurs échantillons n'ont pas été retrouvés et que quelques étiquettes correspondaient mal avec les échantillons, comme on pouvait d'ailleurs s'y attendre après plus de cent ans de conservation. Il faut du reste ajouter que, sauf dans un cas, cette conservation était excellente et aurait permis même de fournir des renseignements sur les organes internes, pour quelques-uns d'entre eux, si l'on avait disposé de plusieurs individus. La plupart, malheureusement, n'étaient représentés que par un seul échantillon, qui, par conséquent, devait être traité avec les plus grands ménagements.

Il est d'ailleurs douteux que la conservation indéfinie des types, dans ce groupe des Opisthobranches, soit réalisable. Malgré le soin que l'on prend de renouveler l'alcool, qui est bien encore, somme toute, le meilleur milieu de conservation, très certainement supérieur au formol, qu'on tend à lui substituer par raisons d'économie, il advient parfois à cet alcool de s'évaporer et l'échantillon reste quelque temps à sec; mais plus souvent il lui arrive de perdre de sa force et à l'échantillon de macérer. Il ne faut pas croire que, dans tous ces cas, les parties dures, telles que les mâchoires et la radula, soient toujours utilisables.

Il n'y a aucune ressemblance entre les grosses et robustes radulas et les mâchoires compactes des Prosobranches, que l'on peut même retirer parfois de coquilles en apparence vides, et conservées à sec (en traitant l'animal desséché par la potasse), et les parties homologues, si petites, fragiles et délicates, de la plupart des Nudibranches. Celles-ci sont souvent difficiles à trouver, même dans l'animal frais. Après une longue conservation, la membrane qui porte les dents se désagrège, et les dents, plus solides, tombent dans la cavité buccale, où il faut les recueillir une à une, sans pouvoir reconnaître la place qu'elles occupaient, ni par conséquent reconstituer la formule radulaire. Les mâchoires ne sont, dans beaucoup de cas, qu'une partie épaissie de la couche chitineuse tapissant l'entrée du bulbe buccal, revêtement formé en ce point par de microscopiques bâtonnets, sans connexions entre eux et présentant, à un assez fort grossissement, l'aspect d'un velours. Que peut-il en rester après macération? Et cependant ces mâchoires ont une grande importance dans la diagnose des genres. Les coquilles enfin, pour la plupart internes, minces, fragiles et peu calcifiées, disparaissent souvent dans l'alcool, toujours dans le formol.

La conclusion de ces quelques réflexions est que l'intégrité des échantillons types doit être conservée, dans les collections, tant qu'ils n'ont pas été étudiés plus à fond que n'ont pu le faire les navigateurs anciens, mais qu'elle ne doit pas être tenue en telle estime que les parties nécessaires à leur détermination ne puissent être extraites et montées sur lame, ce qui leur assure une durée quelque peu prolongée, sinon éternelle.

### C. — La collection de Quoy et Gaimard.

MM. Joubin et Lamy ont bien voulu se rendre à ces raisons et abandonner à ma discrétion les échantillons de Quoy et Gaimard, pour en tirer le meilleur parti possible. Ils étaient dispersés dans plusieurs vitrines et n'ont pu être réunis sans quelques difficultés.

*Autres collections.* — Mais, outre ces échantillons, il m'a été possible d'en examiner d'autres provenant des mêmes mers tropicales, et faisant partie de ma collection de Nouvelle-Calédonie, des collections très riches du Muséum d'histoire naturelle ; des récoltes de M. R. P. Dollfus dans la mer Rouge, et celles de M. Krempf et de M. Dawydoff en Indochine ; ceci était utile ou, pour mieux dire, indispensable, pour établir des comparaisons.

*N. B.* — Dans ce mémoire, déjà trop volumineux, j'ai évité presque complètement toute citation des auteurs de ces Voyages ; il en eût fallu trop, et ce travail n'est pas destiné à résumer ou remplacer la publication qu'elle commente, mais à la compléter en la confrontant avec les résultats acquis depuis qu'elle a paru. Il est donc de toute nécessité, pour le lecteur, d'avoir en même temps sous les yeux les résultats des voyages de Quoy et Gaimard et leurs Atlas.

On pourrait, avec toute apparence de justesse, reprocher à ce Mémoire son manque d'unité. La raison en est précisément que ce n'est pas un mémoire original, mais un complément à des ouvrages existants. Il n'y avait pas lieu de faire les mêmes remarques, les mêmes tableaux, les mêmes listes de synonymie, pour toutes les espèces. J'ai cherché à donner dans chaque cas les renseignements, corrections, indications, utiles dans ce cas particulier, de façon à économiser les pages d'impression par la suppression de tout ce qui avait déjà été publié par d'autres auteurs, et ceci est forcément très variable d'une espèce à l'autre.

Il m'a même paru inutile de décrire les animaux : l'extérieur est bien décrit par les auteurs ; je me suis donc contentée de remarquer les points de divergences entre les dessins des Atlas, les dessins manuscrits et le texte, là où ils pouvaient aider à mieux connaître les animaux et leur position systématique, et les divergences entre les interprétations de divers auteurs. Quant aux quelques détails que je puis ajouter, souvent ils sont venus simplement corroborer ce qui avait été publié, par Bergh principalement, ce qu'il suffit de signaler ; et lorsqu'ils fournissent des faits nouveaux, c'est par le dessin plus que par la plume que j'ai cherché à les faire connaître. Aussi une revision du manuscrit me l'a-t-elle fait écourter d'un bon nombre de pages, mon but étant d'économiser le temps et la peine du lecteur plus que les miens ; nous savons tous, nous qui nous occupons d'Opisthobranches, ce qu'il en coûte d'étudier certains auteurs qui ne sont pas partis du même principe.

Le voyage de l'*Astrolabe* date déjà d'un siècle ; celui de l'*Uranie* est de quelques années plus vieux. Rien d'étonnant à ce que les animaux décrits dans l'une et l'autre relation de voyage aient fait le sujet de citations innombrables. Ce serait donc trop présumer que de vouloir prétendre à les cataloguer toutes, sans en omettre aucune.

Abstraction faite des Gymnosomes (1) et des Thecosomes, la liste ci-dessous comprend tous les Opisthobranches mentionnés dans l'une et l'autre relation de voyage des deux auteurs ; ils sont en général beaucoup plus nombreux dans la seconde que dans la première (2). Je les ai réunis par la suppression des Prosobranches intercalés dans le texte, et des *Siphonaria* qu'on leur incorporait autrefois ; de plus, j'ai naturellement supprimé

(1) Ceux-ci ont déjà étudiés ailleurs (A. Pruvot-Fol, 1932).

(2) On sait que la plus grande partie des récoltes faites sur l'*Uranie* ont été perdues dans un naufrage.



le genre *Briaræa*, que l'on est vraiment surpris de voir placer parmi les Mollusques par des auteurs aussi avertis pour leur époque.

## LISTE DES TECTIBRANCHES.

Voyage de l'*Uranie*.

Texte.	Explication des Planches.
<i>Aplysia longicauda</i> Rang.	Aplysie longue-queue.
<i>Bullæa guamensis</i> .	Bullée Ferussac.

## NUDIBRANCHES.

<i>Phyllidia trilineata</i> .	Phyllidie trois lignes.
<i>Polycera capensis</i> .	Polycères du Cap.
<i>Scyllæa fulva</i> .	Scyllée fauve.

Il faut ajouter à cette liste un Tectibranche méconnu à cette date par les auteurs, mais replacé dans sa juste situation par eux-mêmes, plus tard : leur

<i>Onchidium secatum</i> .	Onchidie coupée.
----------------------------	------------------

qui est bien, ainsi qu'ils l'ont reconnu, une *Aglaia* (*Doridium*), dessinée dans une position renversée.

## LISTE DES OPISTHOBRANCHES

Voyage de l'*Astrolabe*.

## TECTIBRANCHES.

Texte.	Explication des Planches.
<i>Pleurobranchus mamillatus</i> .	Pleurobranche mamelonné.
— <i>peroni</i> Cuv.	— de Péron* (1).
— <i>maculatus</i> .	— maculé*.
— <i>punctatus</i> .	— ponctué*.
— <i>cornutus</i> .	— cornu.
<i>Aplysia hasseltii</i> .	Aplysie de Hasselt var. Ile-de-France*.
— <i>rumphii</i> .	— de Rumph. var. Tongatabou*.
— <i>tongana</i> .	— de Tonga var. Tongatabou*.
— <i>tigrina</i> .	— tigrine*.
— <i>galatinosa</i> .	— gélatineuse*.
— <i>juliana</i> .	— julienne*.
— <i>ruja</i> .	— rousse*.
— <i>cirrhifera</i> .	— cirrhifère*.
— <i>striata</i> .	— striée.
<i>Bulla ovoïdea</i> .	Bulle ovoïde.

(1) Les espèces marquées d'un astérisque sont celles dont il a été trouvé des échantillons dans la collection. Le point d'interrogation indique que les étiquettes accompagnant ces échantillons ne concordaient pas avec les indications du texte, ce qui laisse parfois subsister un doute.

*Bulla viridis.*

- *glauca.*
- *striata.*
- *bicincta.*
- *australis.*
- *brevis.*
- *voluta.*
- *arachis.*
- *cymbalum.*
- *physis.*
- *aplustre* Lam.
- *hirundinina.*
- *lutea.*

## Bulle verte.

- glauque.
- striée.
- deux bandes.
- australe\*.
- courte.
- en rouleau.
- arachide.
- grelot.
- rayée.
- banderolle.
- hirondelle\*.
- jaune\*.

## NUDIBRANCHES.

*Doris tuberculosa.*

- *maculosa* Cuv.
- *atromarginata* Cuv.
- *limacina.*
- *carinata.*
- *marginata.*
- *flammulata.*
- *scabra.*
- *cruenta.*
- *punctata.*
- *eolida.*
- *violacea.*
- *aurea.*
- *sordida.*
- *fumosa.*
- *lemniscata.*
- *mauritiana.*
- *magnifica.*
- *reticulata.*
- *elegans.*
- *venosa.*

*Scyllæa ghomfodensis.**Glaucus forsteri.**Eolidia annulata.*

- *longicauda.*

*Phyllidia albo-nigra.*

- *trilineata.*

*Fucola rubra.**Doris tuberculeuse\*.*

- tachetée.
- à bords noirs\*.
- limacine.
- carénée (1)\*.
- bordée\* ? (2).
- flammulée\* ?
- scabre\*.
- saignante\*.
- ponctuée\* ?
- éolide.
- violacée\* ?
- orangée\*.
- sale\* ?
- enfumée.
- galonnée\* ?
- de Maurice.
- magnifique\* ?
- réticulée.
- élégante\* ?
- veinée.

*Scyllæa Ghomfoda\*.**Glaucus de Forster\*.**Éolide annelée\*.*

- longue-queue\*.

*Phyllidie noire et blanche\*.*

- trois lignes\*.

*Fucole rouge.*

## ASCOGLOSSES.

*Actæon australis.**Placobranchus ocellatus* v. Hass.

## Actéon austral.

## Placobranche ocellé van. Hass.\*.

(1) L'unique échantillon était en mauvais état.

(2) Il y a trois échantillons d'*Hexabranthus*, mais ils ne sont pas inscrits sous les noms de *Doris marginata* ni *flammulata*.

**D. — Autres sources d'informations : les dessins originaux de Quoy.**

Outre le texte et l'Atlas du voyage de l'*Uranie* et ceux de l'*Astrolabe*, trois portefeuilles ou albums de dessins de la main de Quoy, rapides, mais très habiles, d'une touche très légère, faits à l'aquarelle sans aucune trace de gouache. Ces dessins sont faits d'après les animaux vivants, aussitôt après leur capture, le plus souvent ou toujours à bord. Quoy avait pris l'habitude, au cours de ses navigations, d'écrire sur un genou, ainsi qu'il le dit dans une lettre à Desjardins publiée par Hamy (1906). Il avait acquis rapidement une grande habileté à ce genre de croquis, et son esprit d'observation lui faisait respecter les caractères réels des animaux, même sur des points dont l'importance n'était pas encore reconnue à l'époque. En modifiant ses dessins pour leur donner plus « d'œil », le dessinateur les a non seulement alourdis, mais parfois changés jusqu'à les rendre méconnaissables. Il paraît évident qu'il a eu en mains les animaux de la collection, car on reconnaît chez beaucoup (tout spécialement chez les Doridiens) l'aspect caractéristique de l'animal conservé et contracté (pied aux bords repliés l'un vers l'autre et recroquevillés) ; mais, fait paradoxal, ces Doridiens ont la branchie parfaitement étalée ainsi que les rhizophores, reste de l'aspect vivant qu'ils avaient sur le dessin original, et, bien entendu, aussi les couleurs de la vie, bien que parfois singulièrement modifiées aussi. (Comparer le dessin avec la planche gravée, pour *Doris sordida* entre autres.) Comment l'auteur a-t-il pu laisser ainsi transformer ses dessins ? C'est ce qu'il est difficile de s'expliquer, puisqu'il habitait Paris après ses voyages, et qu'il a dû présider à la publication des résultats.

Mais, dans la même lettre citée plus haut (1), il s'étonne lui-même d'avoir pu, en peu de temps, arriver à une telle habileté à exécuter des dessins que « quelques-uns » de ceux qu'il a exécutés au cours de ses voyages ont pu être reproduits tels quels, sans être modifiés par le dessinateur. Celui-ci, un nommé Prêtre, était très connu à l'époque, certainement très habile et expert, mais non zoologiste. Il jouissait d'une certaine réputation et avait la confiance de l'auteur. Visiblement ses dessins sont combinés par lui d'après les croquis de Quoy et les animaux conservés. Mais, sans nuire à la réputation de Quoy, je puis exprimer la supposition que lui-même, tout en observant et copiant scrupuleusement les animaux qu'il avait sous les yeux, n'a peut-être pas toujours compris (Voir le cas de *Dendrodoris aurea*, par exemple) l'importance des caractères reproduits par lui et que le dessinateur modifiait : car, à cette époque, ces caractères n'étaient pas utilisés dans la classification, pour séparer de nombreux genres actuels qui étaient encore tous compris sous un même nom. Quant au dessinateur attitré de l'expédition, Sainson, il semble s'être occupé surtout des Vertébrés ; probablement pas des Mollusques, et certainement pas des Gastéropodes Opisthobranches.

(1) Voir à ce sujet : *Remarques historiques*, p. 20.

### III. — QUELQUES REMARQUES HISTORIQUES

Ceci n'est pas un historique complet des deux grandes publications de Quoy et Gaimard, *Les Voyages de l' « Uranie » et de l' « Astrolabe »*. Il est facile de se documenter à leur sujet dans les bibliothèques de quelque importance (1). Mais, pour le Malacologiste que ces questions n'intéressent pas spécialement, il est bon d'éclaircir d'une manière succincte quelques points principaux.

Quelle est, tout d'abord, la part de chacun des deux collaborateurs dont les noms se trouvent toujours si intimement associés ? Ils ne nous le disent pas eux-mêmes. C'est dans deux articles : l'un par Hamy 1906, l'autre par Maher 1869 (2), que l'on apprend quelle est la part prépondérante qu'a prise Quoy dans ces travaux en commun. Il était l'aîné dans la carrière médicale et chirurgicale, et ce fut lui qui choisit son jeune collaborateur. Il est d'ailleurs probable que Gaimard se montra un aide utile et un compagnon agréable, puisque, après un premier voyage autour du monde, pendant lequel ils réunirent leurs efforts et subirent les mêmes vicissitudes et les mêmes dangers, leur amitié se montra aussi fidèle pendant la durée du second voyage ; et l'on dit cependant qu'il n'est pas plus dure épreuve pour l'amitié que ces longs voyages en mer, avec la promiscuité forcée et les petits conflits moraux quotidiens qu'ils comportent et qui si souvent s'enveniment.

Pour la récolte des collections, il est vraisemblable que les deux compagnons eurent une part presque égale. Il n'en est plus de même lorsqu'il s'agit de représenter les animaux, de les déterminer et de les décrire. Ici, très certainement, Quoy eut presque tout le mérite, bien qu'il l'ait généreusement laissé ignorer. Nous pouvons et devons aujourd'hui lui rendre la part qui lui revient.

« La nécessité et une forte volonté, dit-il dans une lettre à Desjardins publiée par Hamy, me firent devenir dessinateur très promptement, sans avoir jamais appris, et assez bien pour que beaucoup de mes dessins aient été gravés sans reprises. Cinq envois de mémoires, accompagnés de cent planches grand in-4<sup>o</sup> chacun, furent faits à l'Académie pendant la durée de la campagne. » Et Maher ajoute quelques détails curieux sur les circonstances dans lesquelles furent exécutés par Quoy quelques-uns de ces dessins remarquables :

« Sa débilité d'organisation était telle que, lorsqu'il entreprit son premier voyage de circumnavigation, M. Tuffet, président du conseil de Santé, qui avait pour lui autant d'estime que d'affection, essaya, mais en vain, de le dissuader de cette longue et périlleuse campagne. Sous cette frêle enveloppe, se cachait une incroyable activité ; l'esprit dominait la matière ; il se sentait échauffé par le feu sacré de la science, fortifié par l'énergie d'une âme vigoureusement trempée ; il a bien montré qu'il n'avait pas trop présumé de ses forces ; et, en effet, le mal de mer dont il était constamment et cruellement atteint ne l'a jamais

(1) Les circonstances de ces deux voyages ne paraissent cependant pas aussi bien connues que l'on pourrait le croire. Ainsi, dans le *Manuel* de Tryon, à propos de *Micromelo undata*, Pilsbry parle de ce Bullidé comme ayant été « rapporté par Freycinet et subséquemment étudié par Quoy ». Mais les collections ont été faites par Quoy lui-même, et l'étude anatomique de cette espèce paraît être due à de Blainville.

(2) Celui-ci, que l'on a justement appelé un panégyrique, contient quelques exagérations, peut-être même quelques inexactitudes.

arrêté dans l'exercice de ses fonctions à bord ; quand, vaincu enfin, il était condamné à quelques heures de repos, ce repos n'était que relatif, car de son lit, où le suivait une opiniâtre volonté, il dessinait avec une scrupuleuse exactitude les nombreux échantillons zoologiques si habilement reproduits dans les planches des voyages de l'*Uranie* et de l'*Astrolabe*... » Et plus loin, cette phrase (citée d'après Cuvier) : « Rien ne manquera en exactitude sous le rapport des dessins, M. Quoy ne s'en étant reposé que sur lui-même, et, ce qui est vraiment prodigieux, tous (1) les objets ont été dessinés deux fois dans la crainte d'événements pouvant détruire ces travaux. »

Au sujet de cette dernière assertion, il faut remarquer qu'elle explique l'existence dans les albums manuscrits de quelques séries doubles (signalées dans le tableau p. 90). Mais, ou bien beaucoup de dessins se sont perdus, ou bien il y a quelque exagération à dire que tous ont été faits deux fois, ce qui ferait, comme le remarque Maher, « quatre mille dessins et quatre mille copies ». J'avoue que j'incline à croire que n'ont été copiés que ceux que l'auteur jugeait plus importants, ou ceux que quelques loisirs lui permettaient de reproduire.

Au sujet de la collaboration des deux auteurs, voici ce que dit Maher : « Il faudrait, messieurs, pour vous rendre compte de la part d'action de M. Quoy dans cette mémorable campagne, de longues... pages. J'ai lu son journal, rédigé avec une simplicité et une franchise qui en doublent l'intérêt ; il y parle plus de Gaimard et de Gaudichaud que de lui-même, mais il n'est pas difficile de déchirer le voile dont sa modestie couvre tout ce qui le concerne personnellement. Il trouvait du temps pour tout ; il donnait des soins pressés à ses nombreux malades atteints de graves épidémies... Aucun obstacle, ni les marais les plus malsains, ni les montagnes les plus escarpées, ni le voisinage de peuplades sauvages, n'arrêtait ses courses exploratrices, et, quand il rentrait à bord, brisé de fatigue, il se reposait en disséquant et en reproduisant par le dessin les animaux... ; dans cette campagne de plus de trois ans, il n'a pas laissé passer un jour sans consacrer seize à vingt heures au travail. »

Je dois renvoyer à Maher ou aux Relations des voyages elles-mêmes pour l'histoire des difficultés, des dangers courus, du naufrage de l'*Uranie*, où furent perdues presque toutes ses collections. Mais il est un fait d'un autre ordre, duquel il me sera permis de faire mention ici.

Quoy parle dans sa lettre à Desjardins, à laquelle j'ai déjà fait allusion, de l'innovation du capitaine Freycinet, qui consistait à tout faire (dans son voyage) avec les seules personnes de la Marine. Si l'on se rappelle, lors d'un voyage plus ancien autour du globe, celui de Chamisso, les mésaventures des deux naturalistes, Chamisso et Eschscholtz, dont les matelots avaient reçu ordre du commandant Kotzebue de jeter à l'eau, en leur absence, les collections mises à sécher sur le pont, l'on conviendra qu'il était très avantageux pour Quoy et pour Gaimard d'être officiers de Marine, ne fût-ce qu'officier de Santé, afin d'être à l'abri de semblables brimades. Les expéditions auxquelles ils prirent part furent admirablement organisées et eurent toute la sollicitude du Gouvernement, qui les équipa généreusement.

(1) Cuvier écrivait : « La plupart des objets ». Il y avait d'ailleurs un dessinateur, M. Sainson, adjoint à l'expédition. Quoy semble s'être réservé les Invertébrés marins.

« On sait (dit Hamy) que Freycinet, qui avait vu de près, dans la campagne du *Géographe* et du *Naturaliste* (1801-1804), les mécomptes de l'organisation ancienne, avait exclu de son bord tout savant de profession (1). Cette mesure, qui a continué d'être appliquée à tous les armements de même nature par la Restauration et le Gouvernement de Juillet, a valu à la science française cette admirable phalange de naturalistes-voyageurs fournis par le corps de la Santé de la Marine : Quoy, Gaimard, Gaudichaud, Lesson, Garnot, Eydoux, Souleyet, etc. ».

Pourquoi cette phalange n'a-t-elle pas trouvé de continuateurs ?

Si les marins ne se sont plus mués en savants, quelques savants se sont faits, depuis lors, navigateurs. Mais aujourd'hui les ressources leur manquent. Sur qui, dès lors, pourra-t-on compter pour continuer la série si bien commencée en France ? Et ne pourra-t-elle plus jamais trouver d'émules qu'à l'étranger ?

Les effets de cette mesure dont je parlais, qui consistait à n'admettre à bord personne d'étranger à la Marine, avait donc ses bons côtés. Elle en eut plus tard un bien fâcheux, et dont il doit être fait mention dans un article concernant spécialement le voyage de l'*Astrolabe*.

*La Relation, la Zoologie et l'Atlas* de l'*Astrolabe* furent édités par les soins du Ministère de la Marine, avec un très grand luxe, et le tirage conservé dans les locaux de ce Ministère. Une fois les principales bibliothèques pourvues de ce précieux ouvrage, la demande pour de nouveaux exemplaires vint à se ralentir. Un jour, quelque bureaucrate trouva encombrant ce stock d'in-folios, et il advint que, lorsque le fondateur de nos principaux laboratoires maritimes désira s'en procurer un exemplaire pour une des bibliothèques dont il a si généreusement doté les établissements qu'il avait fondés, il lui fut répondu que l'édition avait été envoyée aux vieux papiers et détruite !

Un fait semblable ne se produirait plus aujourd'hui ; j'aime à croire qu'il n'eût pu se produire en aucun temps dans les bureaux d'un Ministère de l'Instruction publique, où un tel ouvrage eût été malgré tout mieux à sa place et plus apprécié.

#### IV. — ÉTUDE SYSTÉMATIQUE ET ANATOMIQUE (PARTIELLE) DES OPISTHOBRANCHES DE QUOY ET GAIMARD

Ordre **Tectibranches**.

Sous-ordre *Cephalaspidea* Fischer.

Le problème qui se pose au sujet de ce groupe d'Opisthobranches est fort ardu, embrouillé et peut-être en partie insoluble.

Quelques échantillons sont conservés dans la collection ; peu nombreux, d'ailleurs, plusieurs appartenant à la même espèce, ou bien étant d'espèces différentes mais réunies

(1) Pris au pied de la lettre, ce texte de Maher semblerait rendre responsables les « savants » de l'expédition 1801-1804 de tous les mécomptes maladies et désertions de matelots survenus pendant ce voyage, de la non-publication des résultats, etc. Mais il n'est peut-être pas conforme à sa pensée de leur attribuer la révolte de quarante matelots, les souffrances endurées, les maladies et les morts à bord pendant quatre années de navigation dans des mers inconnues. Il serait plus juste de dire que les fâcheuses expériences des premiers voyages ont été mises à profit pour mieux organiser les suivants.

dans le même bocal ; les inscriptions des étiquettes ne correspondent pas au contenu, ou sont très vagues et non conformes aux noms indiqués dans le text de l'*Atlas de l' « Astrolabe »*. Et cela n'est rien encore. Si l'on se reporte aux dessins manuscrits et à leurs légendes, on s'aperçoit de nouvelles divergences, de nouvelles confusions. Les recherches que j'ai faites sur la façon dont le graveur a été appelé à modifier les figures manuscrites n'ont donné aucun résultat (Voir p. 21, partie historique), permettant de savoir si ces modifications ont été approuvées par Quoy.

Il ne me reste qu'à exposer les faits le plus brièvement possible, ce qui certainement paraîtra encore trop long ; une abstention rendrait cette revision incomplète et sans valeur. Ces concordances et discordances sont résumées dans un petit tableau à la page suivante.

Voici en leurs grandes lignes les faits en question :

Sauf des coquilles conservées à sec et les deux espèces suivantes : « Bullées jaunes » (Voir plus bas sous *Cryptophthalmus*) et « Bullées hirondelles » (*Chelidonura hirundinina*), aucun échantillon ne porte de nom spécifique sur l'étiquette du bocal qui le contient.

Une grosse *Bulla*, dont la coquille est cassée, porte « Bulle, Nouvelle-Irlande » (1). D'autres, « Bulle, Baie des Iles ». Ce sont des *Bulla* (2) au sens restreint du mot, de l'espèce *australis* Quoy et Gaimard. Dans le bocal portant cette étiquette, une espèce plus petite, qui est une *Haminæa* et peut-être une *H. ovoidea* ou plus probablement une *H. arachis*, dont la coquille a perdu son épiderme coloré, se trouve pêle-mêle avec la seconde espèce mentionnée : il n'y en a d'ailleurs qu'un échantillon avec quelques petits fragments de la coquille seuls conservés. Ces trois espèces de genres différents seront mentionnées à la suite.

Deux bocaux contiennent des Philines, intitulées également « Bulle, Baie des Iles ». Elles figureront sous le nom générique de *Philine*. On n'en trouve aucune trace dans le *Voyage* pas plus que dans les *M. S. S.*

La comparaison des dessins manuscrits avec la planche XXVI de l'*Atlas* montre que les figures correspondantes sont intitulées dans :

LE MANUSCRIT 108 (nom actuel ajouté).

LA PLANCHE XXVI DE L' « ATLAS ».

*Haminæa ovoidea* Bulle Sigaret, F. 2, 3, 4, Pl. LXXIII.  
*Smaragdinella glauca*, Bulle ovoïde F. 5, 6, 7, 8  
 (Pl. LXXIII).  
*Smaragdinella viridis*, Bulle verte F. 33, 34, 35, 36, Pl. III.

Bulle ovoïde, F. 17, 18, 19.  
 Bulle glauque, F. 10, 11, 12.  
 Bulle verte, F. F. 13, 14, 15, 16.

A ces faits il faut ajouter les remarques suivantes :

(1) La coquille est brisée et l'animal en mauvais état. Il semble que ce soit *Bulla ampulla* Linné.

(2) Le genre *Bulla* Linné a été démembré depuis longtemps ; c'était inévitable et légitime. Le nom avait été conservé cependant à une fraction de l'ancien genre. Même Pilsbry, qui cependant s'est rendu coupable de certains changements malencontreux, comme celui de *Aplysia* en *Tethys*, n'a pas cru devoir abandonner celui de *Bulla* pour celui de *Bullaria* Rafinesque 1815, et le nom de famille pour celui de *Bullariidae*. C'est cependant ce qu'ont fait d'autres malacologistes et en particulier THIELE, dans son *Handbuch des systematischen Weichtierkunde*, en 1931, sous ce prétexte que « der Name *Bulla* ist von Linné bereits vergeben ». C'est donc un cas analogue à celui d'*Aplysia*. Les discussions de pures questions de nomenclature ne peuvent trouver place ici ; je me contente de signaler que ce n'est aussi, dans ce cas comme dans celui de l'*Aplysie*, pas par ignorance, mais de propos délibéré, que je me sers de l'ancien nom, dans l'espoir qu'un congrès prochain ratifiera cet emploi et déclarera ce nom : *Nomen conservandum*. Le nom de *Bulla* est donc ici conservé comme *Bulla* Linné 1758 (*pars*).

*Smaragdinella glauca* et *viridis* sont presque certainement synonymes. Voir au paragraphe concernant ces espèces (p. 350 à 352 de l'« *Astrolabe* »).

Des trois figures intitulées Bulle Sigaret, l'une seulement correspond exactement à celle (représentant l'animal vivant) de *H. ovoidea*; par contre, les deux autres, représentant la coquille, diffèrent d'une manière assez notable et tout à fait inexplicable. Le calque de ces dessins sera reproduit ultérieurement.

Les échantillons faisant défaut, c'est naturellement le texte imprimé et les figures de l'Atlas qui devront continuer à faire foi. Il peut cependant être utile, dans le cas où l'animal serait retrouvé ultérieurement, d'attirer l'attention sur ces divergences et de publier les figures originales faites sur le vivant, qui aideront peut-être à le reconnaître.

Pour terminer ce résumé et puisque les échantillons manquent, mentionnons simplement les noms génériques actuels sous lesquels doivent être classés les autres Bullidés trouvés par Quoy :

*Bulla bicincta* Q. et G. [*Astrolabe*, Zool., p. 355, Pl. XXVI, fig. 32, 32 (coquille)] est une *Acera* Müller (selon Pilsbry, 1896).

*Bulla physis* Lamarck (*Astrolabe*, Zool., p. 363, Pl. XXVI, fig. 1-3) est une *Hydatina* Schumacher, 1817.

*Bulla aplustre* Larmack (*Astrolabe*, Zool., p. 366) est une *Hydatina* Schum. 1817, du sous-genre *Aplustrum* Schum. 1817.

Ces deux dernières espèces sont assez bien connues pour que cette simple mention suffise.

#### Famille *Tornatinidæ*.

Genre *Acteocina* Gray, 1847. *Tornatina* A. Adams, 1850.

*Acteocina voluta* (Quoy et Gaimard), 1833.

*Bulla voluta* Q. et G. *Voyage de l'« Astrolabe »*, Zool., t. II, p. 359, Pl. XXVI, fig. 33-35 (coquille).

Placée jusqu'ici par les auteurs récents dans le genre *Tornatina* A. Adams, elle doit s'appeler (selon Thiele, 1931) *Acteocina voluta* (Quoy et Gaim.).

Pilsbry (t. XV, p. 195) place cette espèce dans le genre *Tornatina* Adams. Voici la synonymie d'après cet auteur :

*Tornatina voluta* Adams. *Thes. Conch.*, t. II, p. 566, Pl. CXXI, fig. 24, et *Ann. Mag. N.H.* (3), t. IX, p. 153.

*Utriculus (Tornatina) voluta* Watson. *Report « Challenger »*, p. 656.

*Tornatina voluta* Quoy et Gaimard. Pilsbry, 1895, in Tryon, *Manual*, t. XV, p. 195, Pl. XXII, fig. 29-31.

D'autres auteurs considèrent le genre *Tornatina* comme synonyme de *Retusa*. De ce nombre est Finley (1927, p. 520), qui change *Tornatella voluta* (Q. et G.) en *Retusa Gaimardi* n. n., à cause du nom de *Bulla voluta* Gmelin, 1791 (Linné, *Syst. nat. gr.* 3433), qui a priorité.

Cet auteur ne mentionne pas le nom générique d'*Acteocina* Gray. Aux conchyliologistes de décider.



Famille *Bullidæ*.Genre *Bulla* L., 1758 (*pars.*).

? *Bulla australis* Gray, 1825. *Ann. of Philos.* (n. s.), t. IX, p. 608; 1877, Captain King's suiv. *Intertrop. Austr.*, II, Appendix, p. 490. Non d'Orb. 1853.

*Bulla australis* Quoy et Gaimard *de novo* (1833). *Voyage de l' « Astrolabe »*, Zool., II, Pl. CCCLVII, p. xxvi (fig. 38, 39). MS 107, Pl. LXV, 7-8.

Non *Bulla australis* A. Adams, Sowb.

*Bulla oblonga* A. Adams. *Thes.*, II, p. 577, Pl. CXXIII, fig. 74. Sowb., *Conch. Icon.*, fig. 9?

*Bulla substriata* Menke.

*Bulla australis* Quoy et Gaimard. Pilsbry, 1896, in Tryon, *Manual*, t. XV, p. 346, Pl. XXXV, fig. 17, 18.

Selon Pilsbry, cette espèce doit être attribuée à Quoy et Gaimard, bien que celle de Gray soit plus ancienne, parce que l'espèce de Gray, qui est peut-être la même et porte le même nom, est insuffisamment décrite et non figurée; mais Finlay (1927) les tient pour distinctes.

La collection en contient plusieurs spécimens, mais sans nom d'espèce sur l'étiquette, qui porte simplement : *Bulla*, Baie des Iles.

*Bulla Quoyi* Gray, 1843.

*Bulla striata* « Lamarck » Quoy et Gaimard, 1833. *Voyage de l' « Astrolabe »*, Zool., II, p. 354, Pl. XXVI, fig. 8, 9.

Non *Bulla striata* Bruguière. *Encycl. meth.*

Non *Bulla Quoyi* A. Adams, *nec* Sowb., *nec* Cooper.

*Bulla Quoyi* Gray, Pilsbry, in Tryon, *Manual*, t. XV, p. 348, Pl. XXXIX, fig. 71.

Baie des Iles (Auckland), Nouvelle-Zélande.

Bien caractérisée, dit Pilsbry, des autres espèces du Pacifique Sud-Ouest par les sillons spiraux de la base.

La coquille seule paraît connue [Finlay (1927)].

Genre *Haminea* (Leach MS 1815); Turton et Kingsley, 1840, *vide* Iredale, 1914.

« *Haminea* (Leach MS) Gray, 1847. »

« *Haminea* (Leach MS, 1829) Gray, 1852. »

*Haminea* Vayssière; Auct.

*Haminea* Bergh 1900, 1901.

*Haminea* Turton; Iredale 1914.

*Haminea cymbalum* (Quoy et Gaimard), 1833.

*Bulla cymbalum* Q. et G. *Voyage de l' « Astrolabe »*, Zool., p. 362, Pl. XXVI, fig. 26.

*Haminea cymbalum* Q. et G. *Reeve Conch. Icon.*, 1868, Pl. IV, fig. 20.

*Haminea petersi* v. Martens, 1870. *Uebers...*, p. 737.

*Haminea cymbalum* (Quoy et Gaimard), *Kobelt...* *Bullidæ*, 1896, p. 113.

*Haminea cymbalum* (Q. et G.) Bergh, 1901. *Malac Unters. Semper's Reisen. Bullacea*, vol. IV, p. 230, Pl. XIX, fig. 6 à 9.



Fig. 1. — *Haminea* sp. — a, dents médianes et premières latérales de deux ou trois rangs consécutifs; b, c, plaques du gésier. (Gross : 650/1.)

La coquille seule a été décrite par les auteurs de l'espèce. Elle provenait de l'île de Guam, Mariannes.

Bergh (*loc. cit.* ci-dessus) décrit succinctement l'animal, dont il a examiné deux exemplaires provenant du musée de Berlin. Il en figure la mâchoire, les dents et la plaque du gésier.

Formule radulaire :  $43 \times 13 - 1 - 13$ .

Aucun exemplaire ne se trouvait dans la collection.

Les renseignements fournis par Bergh sur l'animal sont jusqu'ici les seuls que nous ayons.

*Haminæa arachis* (Quoy et Gaimard), 1833.

*Bulla arachis* Q. et G. *Voyage de l' « Astrolabe »*, Zool., t. II, p. 161, Pl. XXVI, fig. 28 à 30.

*Cylichna arachis*... Angas. *Proc. zool. Soc.*, 1867, p. 226.

*Cylichna arachis* Q. et G., Kobelt, *Bullidæ*, 1896, p. 37-38.

*Cylichna arachis* Q. et G. Pilsbry, in Tryon, *Manual*, 1896, t. XVI.

*Haminæa arachis* (Quoy et Gaimard) Bergh, 1901, *loc. cit.*, p. 231, Pl. XIX, fig. 13 à 28.

*Cylichnella* (1) *arachis* Auct. (?) et Finley, 1927.

Coquille seule décrite par les auteurs de l'espèce. Elle provenait du port du Roi-George, Nouvelle-Hollande.

Les individus étudiés par Bergh provenaient de Nouvelle-Bretagne ; ils étaient conservés au Musée de Berlin. Il en a figuré les dents, la mâchoire, une plaque du gésier et d'autres détails anatomiques ; il a surtout rectifié l'erreur qui consistait à placer cette espèce parmi les *Cylichna*.

Formule radulaire :  $42 \times 35 - 1 - 35$ .

Peut-être un exemplaire dans la collection parmi ceux de *Bulla australis* appartient-il à cette espèce ?

*Haminæa brevis* (Quoy et Gaimard), 1833.

*Bulla brevis* Quoy et Gaimard. *Voyage de l' « Astrolabe »*, Zool., t. II, p. 358, Pl. XXVI, fig. 36 à 37.

L'animal est décrit, mais assez brièvement. Par la forme de la coquille, c'est une *Haminæa* ; et le fait est confirmé par les renseignements suivants, que les auteurs donnent au sujet de la plaque du gésier : « L'animal est aussi blanc que son enveloppe. Son estomac a trois osselets oblongs à dentelures profondes. »

Ils l'ont trouvé en abondance au port du Roi-George, Nouvelle-Hollande. Il n'y en a aucun échantillon dans la collection, et Bergh ne paraît pas avoir eu l'occasion d'en étudier. Mais, telle que l'ont décrite Quoy et Gaimard, l'espèce est peut-être reconnaissable.

(1) La place de cette espèce dans ce genre est encore controversée. Finley (1927) paraît ignorer que Bergh en ait fait une *Haminæa*.

? *Haminæa ovoïdea* (Quoy et Gaimard).

*Bulla ovoïdea* Quoy et Gaimard, 1833. *Voyage de l'« Astrolabe »*, Zool., t. II, p. 3, Pl. XXVI, fig. 17-19 ; MS. 108, Pl. LXXIII, fig. 2-4 : « Bulle sigaret ».

Cette espèce est classée sous le nom de *Haminea* dans le *Manuel* de Tryon, par Pilsbry. Il ne semble pas qu'elle soit commune, car je ne l'ai pas trouvée mentionnée dans les ouvrages subséquents. Elle est certainement voisine des *Haminæa* ; il y a cependant déjà quelques différences dans la forme du corps, des parapodies et du bouclier céphaliques, qui font supposer qu'il s'agit d'un genre voisin, mais non identique ; tout au moins dans l'acception moderne des genres *Haminæa* sp., si différente de ce qu'elle était du temps de Quoy et de Gaimard.

Un individu trouvé avec des *Bulla australis*, sans coquille ni nom d'espèce ; c'est probablement l'une des précédentes, mais on ne peut savoir laquelle.

Genre *Micromelo* Pilsbry, 1894 ? *Bullina* Férussac, 1821, Pl. XXX ? *Bullinula* Beck, Swains, Gray.

*Micromelo guamense* (Quoy et Gaimard), 1824.

*Bullæa guamense* Quoy et Gaimard. *Voyage de l'« Uranie » et de la « Physicienne »*. Texte, p. 423, Pl. LXVI, fig. 10-12.

Bullée Férussac Quoy et Gaimard. *Voyage de l'« Uranie » et de la « Physicienne »*, Atlas, Pl. LXVI, fig. 10 à 12

*Bulla scripta* Garrett. *Proceed. Calif. Acad.*, 1857, p. 103.

*Hydatina guamensis* Q. et G. Pease Synonymy of marine Gasteropoda inhabiting Polynesia (*Amer. Journal of Conchol.*, t. IV, 1868, p. 32).

? *Bulla undata* Bruguière : *Bulla*, in *Encyclopédie méthodique* : Histoire naturelle des Vers, t. I ; t. VI, p. 380.

? *Bullina undulata* « Bruguière », Férussac.

*Bullinula undata* Quoy, Gray, 1850.

*Bulla Ferrussaci* Deshayes, *vide* Pilsbry.

Cette curieuse espèce, dont la coquille paraît n'être pas rare sur les plages des mers chaudes, n'est connue à l'état vivant que par les figures en couleurs et en noir de Quoy et Gaimard dans l'Atlas de l'*Uranie*. Les parties buccales et les pièces stomacales, s'il y en a, sont inconnues, et l'animal n'a pas été retrouvé dans la collection.

Ce n'est que lorsqu'on en retrouvera un échantillon qu'on pourra lui assigner un nom générique définitif, le nom spécifique de *guamense* restant acquis. Pilsbry a créé pour cette espèce le nom de genre nouveau : *Micromelo* ; nom bizarre, et qui surtout a l'inconvénient de suggérer un rapprochement avec le genre *Melo*, avec lequel cet animal n'a rien de commun. L'auteur discute à fond la synonymie et en particulier l'identité du genre avec *Bullina* Férussac, et conclut que cette identité est douteuse, parce que Férussac a désigné comme type *Bulla* « *undulata* » Bruguière et non *undata*, et que, de plus, il n'est pas certain qu'il ait eu en vue le même animal que Bruguière. Cette dernière raison seule me paraît valable, des lapsus tels que celui auquel je fais allusion étant d'une fréquence extrême dans la littérature, ancienne et même moderne, et le cas présent ne prêtant à aucune équivoque. Pour savoir si l'autre raison est meilleure, il faudrait retrouver cet animal. Il n'y a donc, pour l'instant, qu'à s'incliner devant la décision de Pilsbry, tout en souhaitant que, par la capture de nouveaux individus, la question de la synonymie de

*Bullina* et de *Micromelo* soit un jour éclaircie. Cela est d'autant plus désirable que les figures de l'animal vivant ne sont pas faites avec toute la clarté voulue, en ce qui concerne la disposition des lobes palléaux et pédieux et des tentacules.

Famille *Aglajidæ*.

Genre *Aglaja* Renier 1804.

? *Aglaja secata* (Quoy et Gaimard), 1824.

*Onchidium secatum* Quoy et Gaimard. *Voyage de l' « Uranie »*. Texte, p. 419, Pl. LXVI, fig. 9.

La forme de ce Mollusque ; son mode de locomotion, qui consisterait à ramper à reculons, si l'on prenait pour des tentacules les deux prolongements ou lobes représentés à la partie supérieure de la figure 9, planche LXVI (ce mode de locomotion a été d'ailleurs constaté par les auteurs) démontreraient indubitablement qu'il y avait eu erreur de détermination de leur part : ce ne pouvait être une Onchidie. De plus, le sillon transversal médian, bien net sur la figure, devait faire présumer d'emblée que l'on avait affaire à un Bullidé. Enfin, malgré l'imperfection de ladite figure, on pouvait deviner que ce Bullidé presque noir devait rentrer dans la famille des *Doridiidæ*. La figure la représente renversée, la tête en bas.

L'échantillon avait été perdu avant d'avoir pu être étudié, et les auteurs ne purent, disent-ils, s'en procurer d'autres lors de leur second voyage.

Mais ils reconnurent, à l'examen de leur *Bulla hirundinina*, qui appartient également à cette famille, que la prétendue Onchidie n'en était pas une, mais devait se placer au voisinage de cette dernière espèce : « La connaissance de ce Mollusque (*B. hirundinina*) nous fait croire que ce que nous avons nommé Onchidie coupée, dans la *Zoologie de l'Uranie*, Planche LXVI, figure 9, pourrait bien être une Bulle d'une espèce nouvelle, à coquille interne » (*Zoologie de l'Astrolabe*, p. 369).

Par sa coloration, ce Doridiidé se rapproche d'*Aglaja nuttali* Pilsbry et d'*A. cylindrica* (Cheeseman), sans que son identité avec l'une ou l'autre puisse être certifiée. Peut-être la *Philinopsis nigra* de Pease appartient-elle aussi à la même espèce. Mais tous ces Mollusques sont si mal connus que leur synonymie reste fort douteuse.

Genre *Cnelidonura* Adams, 1850.

*Hirundinella* Gray, 1850.

Ce genre est très voisin d'*Aglaja*, bien que Pilsbry le place parmi les *Philinidæ* ; peut-être serait-il suffisant d'en faire un sous-genre d'*Aglaja*. Jusqu'ici les bouquets de soies que l'on voit à la partie antérieure fournissent le seul caractère du genre, car la longueur des lobes postérieurs (en queue d'Hirondelle) est très variable, comme on le voit sur les deux figures de Bergh (1905) concernant le même animal.

*Chelidonura hirundinina* (Q. et G.)

*Bullæa hirundinina* Quoy et Gaimard, 1833. *Voyage de l' « Astrolabe »*, Zool., II, p. 367, Pl. XXVI, fig. 20 à 25. MS 108, Pl. XCII, 6-9.

L'espèce décrite ici est le type du genre créé pour elle par Gray. Cet animal est commun sous les tropiques et suffisamment connu. Outre le type qui est bleu très foncé ou noir, velouté, avec bordure bleue ou, comme dit Quoy, vert-émeraude, cet auteur en a décrit une variété dont il n'a eu qu'un seul exemplaire et qui montre, en dedans de la bordure mentionnée, une seconde bordure jaune d'or ou orangée des bandes et parfois des taches arrondies de même couleur.

Cette variété a été retrouvée à plusieurs reprises; Angas (1867) en a fait une espèce sous le nom de *Ch. Adamsi*. En l'absence de renseignements suffisants sur la coquille et à cause du bulbe buccal entièrement inerme, il est impossible pour le moment de décider s'il s'agit de deux bonnes espèces.

Elles ne se distinguent que par les bandes orangées et parfois les taches arrondies de cette teinte. Quant au croissant dorsal blanc, qui ne se trouverait, a-t-on dit, que chez la seconde, les figures de Quoy le montrent très nettement chez l'espèce type. Il s'agit vraisemblablement d'une partie de la coquille, vue par un foramen ou par transparence.

La seconde variété se rapproche aussi de *Chelidonura hirundinina* var. *punctata* n. var., Eliot 1899.

#### Famille *Philinidæ*.

Genre *Philine* Ascanius 1722.

*Philine angasi* (Crosse et Fischer, 1865).

Si les échantillons de Bullidés du *Voyage de l' « Astrolabe »* ont été pour la plupart perdus, animal et coquille, il se trouve par contre deux bocalux dans la collection contenant des *Philine*, intitulées « *Bulla*, baie des Chiens marins », dont il n'est pas fait mention dans le texte, et qui ne sont pas figurées dans l'Atlas. La raison de cette omission est sans doute l'idée que se faisaient les auteurs de la banalité de l'espèce. Il s'agit en effet d'une forme très voisine de *Philine quadripartita* Ascanius et de la *Bulla aperta* de Linné. La taille est plus petite que celle de la forme africaine, connue sous le nom de *Philine vaillanti* Issel, et qui est la vraie *aperta* de Linné, originellement décrite d'après des individus du Cap. Cette espèce a été depuis lors retrouvée dans la même localité, au Cap de Bonne-Espérance (1).

Comme aucune *Philine* n'est décrite dans les *Voyages de l' « Uranie »* et de l' « *Astrolabe* », la discussion des espèces et de leur synonymie ne serait pas à sa place ici.

#### Famille *Smaragdinellidæ*.

Cette petite famille ne comprend que trois genres, qui pourraient être réduits à deux. Elle est connue sous le nom de *Cryptophthalmidæ* ou d'*Ophthalmidæ*, qui ne peuvent subsister, et comprend :

(1) Voir A. PRUVOT-FOL, 1933.

Genres *Cryptophthalmus* Ehrenberg, 1831, non Rafinesque, 1814.

1. *Latophthalmus* n. n. A. Pruvot-Fol, 1933.
2. *Phanerophthalmus* A. Adams, 1850 = *Xanthonella* Gray, 1850.
3. *Smaragdinella* Gray, 1840.

Ces deux derniers sont représentés dans les collections des voyages de Quoy et Gaimard, bien que les échantillons du second soient perdus.

Sur la foi de tous les malacologistes, j'avais cru jusqu'ici les deux premiers genres distincts : mais une étude plus approfondie des travaux parus à ce jour à leur sujet a montré des discordances entre les caractères invoqués, pour les différencier, par divers auteurs.

Selon Fischer, les deux genres ne diffèrent que par la largeur plus ou moins grande des « épipodes », qui se recouvrent chez *Cryptophthalmus* et n'arrivent qu'au contact l'un de l'autre chez *Phanerophthalmus*. L'un et l'autre genre auraient les yeux visibles par transparence du tégument dorsal du bouclier céphalique.



Fig. 2. — *Phanerophthalmus luteus*. — a, éléments de la mâchoire; b, dents latérales. (Gross. : 650/1.)

Thiele, 1931, par contre, ne les distingue que par le fait que la coquille serait chez le premier « en majeure partie » externe et serait interne chez le second. (Les autres différences invoquées ne sont pas génériques.) Il paraît n'avoir connaissance que d'une espèce de *Phanerophthalmus* et ne pas tenir compte de l'étude faite par Bergh

des deux genres dans la « Siboga » *Expéd.*, 1905, étude qui ne permet d'ailleurs pas davantage de les bien distinguer. Pour Bergh, la coquille est interne chez tous deux, bien que visible par un foramen.

Tous les auteurs s'accordent à dire que la forme de la coquille est la même.

Jusqu'au jour où une connaissance plus approfondie des organes internes fournira (?) de meilleurs caractères, il serait possible, me semble-t-il, de les regarder comme genres synonymes; le nom donné par Ehrenberg étant préemployé, celui d'Adams le remplacerait, et celui que j'avais proposé deviendrait inutile. On aurait le choix comme nom de famille entre *Phanerophthalmidæ* et *Smaragdinellidæ* : quant au nom d'*Ophthalmidæ*, il est défectueux et doit être rejeté.

#### Sous-ordre *Notaspidea* Fischer.

#### Famille *Pleurobranchidæ*.

Genre *Pleurobranchæa* Leue, 1814.

*Pleurobranchidium* de Blainville, 1825.

*Pleurobranchæa maculata* (Quoy et Gaimard), 1832.

*Pleurobranchidium maculatum* Quoy et Gaimard. *Voyage de l'« Astrolabe »*, Zool., t. II, p. 301-302, Pl. XII, fig. 11-14. Manuscrit 107, Pl. XXI, fig. 20-23. « Western maculé », nom provisoire (MS non publié), modifié dans le texte imprimé.

?? *Pleurobranchæa* : « *marmorata* d'Orb. » p. 481, liste.  
 « *maculata* (Quoy et Gaimard) », p. 492, texte.  
 « *maculata*, d'Orb. », p. 575, expl. des pl.; dans :

Bergh, Die Opisthobranchier der Sammlung Plate; Fauna chilensis, in *Zool. Jahrbücher Abth. Systemat*, suppl. IV, Heft 3, 1898 (1), Pl. XXIX, fig. 2 à 9.

*Pleurobranchæa maculata* (Quoy et Gaimard) Bergh, R. 1901, Semper's Reisen im Archipel der Philippinen [*Malakologische Unters.*, Suppl. I, Heft 3 : Die Pleurobranchiden, p. 153-154 (sans figure)].

*Pleurobranchæa maculata* Quoy et Gaimard, A. Vayssière, 1900. Monographie des Pleurobranchidés, *Ann. des Sc. nat.*, t. XII, p. 49, Pl. V, fig. 238-250.

Cette espèce paraît assez commune dans la partie sud de l'Océanie, d'après les recherches de Vayssière. Par contre, il n'y a aucune raison valable d'étendre son habitat aux côtes pacifiques de l'Amérique du Sud, l'identité des échantillons de la *Fauna Chilensis* avec l'espèce de l'*Astrolabe* étant plus que douteuse. Je m'associe en effet pleinement à ce que dit Vayssière, page 51 de son étude :

« Quant aux huit exemplaires pris à l'île Juan-Fernandez par le professeur Plate (spécimens étudiés par R. Bergh dans sa monographie des Pleurobranchidés), nous ne croyons pas que ces Mollusques appartiennent au *Pleurobranchæa maculata*, d'après les descriptions faites par le savant naturaliste danois... » Vayssière justifie sa manière de voir par l'énumération des différences qui séparent les deux espèces et ajoute : « La distance considérable entre les lieux d'habitat du type et l'île Juan-Fernandez ne peut qu'augmenter cette probabilité. Il est regrettable que quelques dessins des pièces masticatrices et radulaires n'aient pas été donnés par Bergh, car, mieux qu'une description, la comparaison de ces organes aurait pu lever tous les doutes. »

Ce reproche est injustifié; Bergh a en effet donné des figures dans son autre étude antérieure, sur la même espèce (?), dans la *Fauna Chilensis*; ce travail paraît avoir échappé à ce moment-là à l'attention de Vayssière, qui le mentionne cependant sous le nom de Spengel. Malheureusement ces figures mêmes ne suffisent pas, comme le voudrait Vayssière, à lever tous les doutes. Car les échantillons décrits par Bergh dans l'un comme dans l'autre ouvrage sont

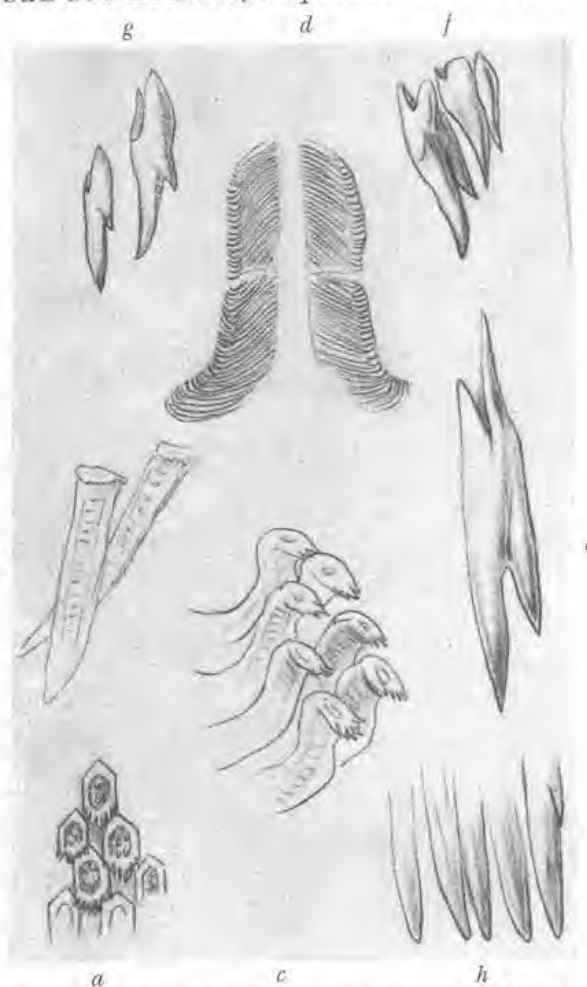


Fig. 3. — *Pleurobranchæa maculata*. — a, éléments de la mâchoire, vus en dessus; b, deux de ces éléments; c, d'autres, vus obliquement; d, radula entière; e, dent bicuspidée; f, g, dents proches du rachis: les premières latérales; h, marginales monocuspides. (Gross. : 165/1.)

(1) VAYSSIÈRE (*Synonymie de l'espèce*) mentionne ce dernier travail sous le nom d'auteur « Spengel »; mais il est en réalité de Bergh; le périodique qui l'a inséré est publié sous la direction de Spengel.

très petits, immatures, et peuvent être les jeunes de n'importe quelle espèce de *Pleurobranchæa*. Nous sommes, en effet, dans l'ignorance totale des changements que peut produire ici l'âge dans la forme des dents, leur nombre et ceux des pièces formant les mâchoires. Pour cette raison, et malgré le fait qu'il ne s'agit probablement pas de la même espèce, il est préférable de ne donner à celle de Bergh aucun nom nouveau.

Il y a bien peu de chose à ajouter à la description détaillée de Vayssière, du *Pleurobranchæa maculata*, faite sur les échantillons originaux eux-mêmes, dont il a eu cinq exemplaires, n<sup>os</sup> 25, 26, 27, de la collection, outre un exemplaire d'une autre provenance. Il n'y a dans ce cas aucun doute sur leur identité. Mais il faut noter en passant cette remarque de l'auteur, parce que l'on en trouvera plus d'une analogue dans mon travail :

« Nous avons été étonné de trouver sur les étiquettes accompagnant les individus des n<sup>os</sup> 25, 26 et 27 provenant du voyage de l'*Astrolabe* la mention Nouvelle-Zélande au sujet de l'habitat, alors que Quoy et Gaimard disent, page 392, que ces Mollusques ont été pris par eux à Port-Western, à la baie de Jervis et sur toute cette partie australe de la Nouvelle-Hollande. Y a-t-il eu erreur de la part d'un des naturalistes ayant examiné ces animaux et qui, en refaisant les trois étiquettes, aura mis par mégarde Nouvelle-Zélande au lieu de Nouvelle-Hollande ? Il est cependant probable que cette espèce habite aussi les côtes de la Nouvelle-Zélande, puisque Belligny en a recueilli un exemplaire en 1843. »

Il faut donc renvoyer, pour tout renseignement concernant cette espèce, à la Zoologie et à l'Atlas de l'*Astrolabe*, au dessin manuscrit, et à la belle étude de Vayssière, *Monographie*, II<sup>e</sup> partie, qui épuise à peu près le sujet, et à laquelle je ne crois utile d'ajouter que quelques mots et quelques dessins concernant les pièces buccales retirées de l'un des deux spécimens qui restaient dans la collection.

Les éléments des mâchoires, si l'on n'en étudie qu'une partie, peuvent induire en erreur, car ils diffèrent selon la partie de la mâchoire que l'on considère. On en trouvera figurés dans le travail de Vayssière, qui sont des colonnes prismatiques un peu courbes et dont la surface polygonale est limitée sur un de ses côtés par des denticules qui surplombent la face du prisme contiguë à ce côté. Dans une autre partie de la mâchoire, j'ai trouvé des éléments en prismes hexagonaux, aussi larges que hauts, complètement dépourvus de denticulations et simplement juxtaposés, comme les cellules d'un gâteau d'abeilles.

La radula diffère peu chez les *Pleurobranchæa* ; mais elle montre cependant chez celui-ci une particularité déjà très visible à un faible grossissement. Les rangées de dents qui commencent à s'infléchir un peu vers le haut (l'avant de la radula) et redescendent ensuite par une courbe arrondie, ainsi qu'on le voit chez presque tous les Opisthobranches à radula larges ; mais elles remontent ensuite près des bords en une courbe plus accentuée, ce qui constitue à la radula vue à un faible grossissement, et même à l'œil nu, une bordure formant comme un encadrement assez marqué. Or, à l'endroit de cette inflexion, la forme des dents change. Celles-ci sont, près du rachis, doubles et formées chacune de deux dents soudées par leur base. C'est aussi la manière dont Vayssière interprète cette dent à double cuspide, tandis que Bergh parle d'une cuspide et d'un denticule. Plus loin, les cuspides, toujours inégales, s'allongent toutes deux. Elles sont peu courbées, presque droites. Puis les deux pointes se raccourcissent de nouveau en se rapprochant l'une de l'autre jusqu'à fusion



complète, et les cinq ou six dernières marginales ne montrent plus qu'une cuspidé, bien que les deux bases des dents qui l'ont formée par leur union se laissent encore parfaitement reconnaître, n'étant pas situées au même niveau.

Ce changement graduel, qui permet de se rendre compte du mode de formation de ces dents, a son intérêt. Il permet en effet de comprendre la forme assez singulière des dents d'*Euselenops* Pilsbry, un genre très voisin (synonyme : *Oscaniopsis* Bergh), qui sont toutes de la forme décrite ici, pour les plus externes : avec une double base et une seule cuspidé, provenant très vraisemblablement de la fusion de deux dents primitives.

L'anatomie est la même que chez *P. Meckeli* (Blv.) ; mais, selon Vayssièrre, l'espèce n'a pas de papille conique sur l'extrémité du pied, et je n'ai pas vu non plus cette papille, tandis que Bergh croit en voir une chez les petits individus qu'il attribue à cette espèce. Il y a une glande sous la plante du pied, et, devant la branchie, l'orifice du sac dit prébranchial. L'espèce est un peu plus petite et plus grêle que celle de nos côtes, et son bulbe buccal aussi est un peu moins trapu et plus allongé. Mais la différence la plus caractéristique est peut-être celle que j'ai signalée dans le changement de forme et de direction des rangées de dents, et que l'on constatera en comparant ma figure 3 avec celles de Vayssièrre pour *P. Meckeli* (Pl. II, fig. 207 et 210 de sa *Monographie*, Pt. II).

Il faut dire que Bergh a aussi trouvé chez son *Pl. maculata* Quoy et Gaimard quatre dents chez les premiers individus examinés, deux chez les suivants qui n'avaient pas de « denticule ». La forme en paraît plus grêle d'après sa figure 9 (Pl. XXIX). Mais il y a une telle différence de taille et probablement d'âge qu'on ne peut rien décider au sujet de leur identité. Ajoutons cette remarque de Vayssièrre que les individus de Nouvelle-Zélande se rapprochent du *Pleurobranchæa Novo-Zelandiæ*. Ne pourrait-il s'agir de races locales d'une même espèce ?

Genre *Berthella* de Blainville, 1825. *Dictionnaire des Sciences naturelles*, XXI, p. 370, pour *Berthella porosa* Leach, *plumula* (Mtg.), selon Pilsbry et selon Vayssièrre.

Forme ovale et généralement assez haute. Coquille interne, petite, haliotidiforme, calcifiée. Tégument granuleux ou presque lisse, d'aspect parfois poreux. Coloration généralement blanche, jaune ou orangée. Pied à peu près de la largeur du manteau, mais le dépassant fréquemment en arrière. Manteau peu ou pas échancré en avant, couvrant à moitié la branchie de côté.

Branchie le plus souvent pliée environ de 16 à 20 pinnules de chaque côté, fixée sur les deux tiers ou les trois quarts de sa longueur, sans tubercules sur le rachis ; anus situé au point où finit le mésentère fixant la branchie.

Orifices génitaux en avant de la branchie, sur un petit mamelon ou feuille génitale, parfois assez saillant mais non étalé ni découpé. Au-dessus et un peu en arrière, un petit pore.

Pied bilabié sans glande pédieuse postérieure.

Mâchoires au moins deux fois aussi longues que larges, formées de plaquettes à sommet

ogival aigu généralement dépourvu de denticulations sur les côtés (exceptionnellement il y en a un très petit nombre).

Radula longue formée d'un très grand nombre de dents de forme caractéristique : base très courte, cuspidé très longue, lamelleuse ou sublamelleuse, subsemblables, avec 3 à 10 (et davantage) denticules sous le sommet. L'ensemble a l'aspect d'une brosse à poils très fins et serrés (1).

*Berthella punctata* (Quoy et Gaimard), 1832.

*Pleurobranchus punctatus* Q. et G. *Voyage de l' « Astrolabe »*, Zool., t. II, p. 299-300. Atlas, Pl. XXII, fig. 15-19. MS 167, Pl. XXV, 1 à 7. « Jervis orangé » ; nom provisoire, modifié.

*Berthella Brocki* A. Vayssière. Description des coquilles de quelques espèces nouvelles de Pleurobranchidés. *Journal de Conchyl.* (1896, t. XLIV, p. 120, Pl. V, fig. 8-10).

*Berthella Brocki* A. Vayssière. Monographie des Pleurobranchidés, 1<sup>re</sup> partie (*Annales des Sc. nat.*, 1898, t. VIII, p. 256-261 ; Pl. XVI, fas. 1-13).

*Pleurobranchus punctatus* Q. et G., « 1829 » (2). A. Vayssière, *ibid.*, p. 339, 341 et reproduction des figures des auteurs à la planche XIII, fig. 10 et 11.

? *Pleurobranchus strubelli*, Bergh, 1898, p. 138-142, Pl. X, fig. 20 à 30. Espèce qui a quelque analogie avec *B. brocki*, selon Vayssière, *Monographie*, part. II, p. 74.

Collections du Muséum, trois exemplaires originaux de Quoy et Gaimard. Ils ont reçu de Vayssière le nom de *Berthella Brocki*. L'étiquette portait auparavant simplement *Pleurobranchus*, Baie de Jervis, Quoy et Gaimard, 1829. L'anatomie en était inconnue avant l'étude de Vayssière, qui a reconnu que l'espèce appartenait au genre *Berthella* de De Blainville. Il n'a cependant pas pensé à assimiler ces trois individus à ceux que les deux auteurs avaient décrits dans la Zoologie de l'*Astrolabe*, et figurés dans leur planche XXII. Et il faut bien dire que personne n'y eût songé sans l'existence de ces trois individus originaux, tant l'aspect de l'animal conservé (Vayssière, Pl. XVI, fig. 1, 2) diffère de celui de l'animal vivant représenté par Quoy. Comment se fait-il qu'ayant eu en mains ces trois individus mêmes avec leur étiquette de provenance, Vayssière n'ait pas fait le rapprochement ? Peut-être lui ont-ils été expédiés à Marseille. En ce cas, n'ayant pas vu la collection complète des Opisthobranches de Quoy et Gaimard, Vayssière a pu croire que cette collection ne correspondait pas forcément à celle de l'*Astrolabe* ; et en effet les noms définitifs publiés par les auteurs n'ont pas (ou rarement) été portés sur les étiquettes, ainsi que je le disais page 15, ce qui est certes assez gênant pour l'étude de cette collection, et en particulier pour celle des *Dorididæ*.

Si cependant nous comparons les dessins anciens, gravés et manuscrits de Quoy reproduits par Vayssière (Pl. XIII, fig. 10, 11), avec ceux que Vayssière a publiés de *Berthella Brocki* (Pl. XVI, fig. 1 à 13 (1896), nous voyons que les caractères distinctifs assez marquants, tels que la longueur des rhinophores, minces et un peu pointus chez le vivant, et les angles fortement étirés du voile frontal, se sont atténués chez les animaux

(1) Ce genre, que Vayssière a ressuscité à juste raison, n'est pas accepté partout les auteurs, c'est pourquoi il m'a paru utile d'en répéter la diagnose.

(2) Date de la capture, non de la publication.

conservés ; mais Vayssière mentionne expressément la longueur des rhinophores et la brièveté de la branchie. Et rien ne s'oppose, en définitive, à l'assimilation des deux espèces, très vraisemblable d'autre part.

La plupart des dessins de l'animal vivant publiés dans l'Atlas de l'*Astrolabe* et reproduits dans la *Monographie* de Vayssière le montrent avec un dos un peu aplati. Mais l'un d'eux cependant, figure 1 du manuscrit, représente l'animal à l'état contracté, et il ressemble alors, avec son dos bombé, aux *Berthella* que l'on trouve fréquemment dans les collections. Il est naturellement difficile de prouver l'identité de *B. Brocki* avec *Pl. punctatus*, sinon par le raisonnement et par élimination. Les échantillons que Vayssière a étudiés provenaient bien de la collection dont il est question ici ; ils ne sont ni le *Pleurobranchus cornutus* ; ni le *Pl. peronii* Cuv., dont les échantillons lui ont été remis également, ni le *Pl. mamillatus*. Ils proviennent bien de la baie de Jervis. Il faudrait donc supposer à la fois qu'un Pleurobranchidé de cette provenance a été trouvé en plusieurs exemplaires par les naturalistes de l'*Astrolabe* et n'a été ni décrit, ni figuré, ni même mentionné par eux, bien que nouveau, ce qui n'est pas tout à fait impossible (1), et qu'aucun exemplaire du *Pl. punctatus* n'ait été conservé, ce qui également pourrait avoir eu lieu, bien qu'il ne fût pas rare. Mais à quoi bon tant de suppositions ? Il me semble que l'on peut admettre leur identité jusqu'à preuve du contraire ; et, sans aucun doute, l'animal sera retrouvé quelque jour, puisqu'il l'a déjà été à plusieurs reprises ; mais, il faut l'espérer, une note sur la coloration et l'aspect extérieur sera cette fois jointe à l'envoi.

Comme pour le *Pleurobranchæa maculata*, je n'ajouterai rien à l'étude du professeur Vayssière, qui l'a faite au moyen de nombreux spécimens dont plusieurs relativement récents ; je me suis contentée d'examiner une radula extraite par lui et conservée dans un petit tube au fond du bocal, et de m'assurer qu'il n'avait pu y avoir d'erreur ni de confusion.

*Pleurobranchus cornutus* Quoy et Gaimard. Zool. de l'*Astrolabe*, t. II, p. 298-299, Pl. XXII, fig. 20-24. Manuscrit 108, Pl. XXIX, fig. 7-8.

*Susania cornuta* Q. et G. Vayssière, *Monographie des Pleurobranchidés*, 1. loc. cit., texte, p. 379, Pl. XIV, fig. 16 (reproduction).

*Oscanius cornutus* Q. et G. Vayssière, *ibid.*, explication des planches, p. 389.

Aucun échantillon de cette petite espèce ne se trouvant dans la collection, il n'est possible de rien dire à son sujet, si ce n'est qu'il n'y a aucune raison sérieuse pour le placer dans l'un ou l'autre des genres ou sous-genres en lesquels le genre primitif *Pleurobranchus* a été démembré. Il vaut donc mieux, pour l'instant, lui laisser le nom de *Pleurobranchus* sous lequel il a été publié.

*Pleurobranchus mamillatus* Quoy et Gaimard. *Voyage de l'« Astrolabe »*, Zool., t. II, p. 293, Pl. XXII, fig. 1 à 6, MS.

*Susania mamillata* Q. et G., A. Vayssière, 1898. *Monographie*, loc. cit., p. 370-375, Pl. XIV, fig. 17 (d'après l'*Astrolabe*) et Pl. XXII, fig. 114-120, Anatomie.

(1) Il y avait, en effet, dans la collection deux ou trois espèces qui ne pouvaient être référées à aucune de celles décrites dans les relations de voyages. Deux étaient banales, mais la troisième, un *Æolidien* qui avait perdu toutes ses papilles était nouvelle.

Les deux échantillons étaient, selon Vayssière, inscrits sous le nom de Pleurobranche à croissant ; il a changé l'étiquette en *Susania mamillata*.

Voir sa *Monographie* pour la description de cette espèce.

Genres *Westernia* et *Gervisia* Quoy et Gaimard auctt.

Ces deux genres, soi-disant de Quoy et Gaimard, qui encombrant la littérature depuis un siècle peuvent être supprimés.

On en trouve mention dans le *Manuel des Mollusques* de Rang : 1827, à la page 139, nota, en ces termes :

« Nous avons vu dans la belle série des dessins que MM. Quoy et Gaimard, qui viennent de terminer d'une manière si glorieuse leur second voyage autour du monde, ont envoyés à l'Institut pour y être gardés en dépôt, deux genres nouveaux proposés par ces naturalistes, sous les noms de *Westernia* et de *Gervisia* pour de jolis petits animaux très voisins des Pleurobranches, et qui augmenteront, sans doute, la famille des Semi-Phyllidiens ».

Mais une mention plus ancienne se rencontre dans le *Manuel* de De Blainville, 1827, tome II (qui contient, outre les planches, au début, des « Nouvelles additions et corrections au *Genera* »). A la page 654 : « P. 473, G. Pleurobranche. Ajoutez aux observations sur ce genre : que MM. Quoy et Gaimard, dans le *Mémoire* cité plus haut, ont établi, sous les noms de *Westernia* et de *Gervisia*, deux genres pour deux petits Mollusques, qui ne sont peut-être que des Pleurobranches, ou qui du moins appartiennent à la même famille. Tous les deux sont des mers de la Nouvelle-Hollande. »

Bergh cite ces noms en 1897 (*Philippinen...*, vol. XII, fasc. I, 4<sup>e</sup> partie, p. 3, note au bas de la page).

Fischer, dans son *Manuel*, 1897, ne paraît pas en faire mention. Par contre, on retrouve ces deux noms dans la *Monographie* (*loc. cit.*) de Vayssière (II<sup>e</sup> partie, p. 74) : « Les dénominations génériques de *Gervisia* Q. et G. (d'après Rang) de *Westernia* des mêmes naturalistes sont synonymes de *Pleurobranchus* dans le sens le plus large. » Ils sont répétés enfin en 1931 par Thiele (p. 418), qui les place dubitativement, tous deux, en synonymie de *Pleurobranchus*.

Ces citations suffiront ; il est inutile d'en allonger la liste.

Le premier est, en réalité, synonyme de *Berthella* ; le second, de *Pleurobranchæa*, mais non publiés.

On sait que les Adams avaient envoyé en Angleterre des dessins qui, arrivés avant leur retour, furent utilisés par Gray, alors directeur du Musée britannique H. N., pour la création de genres nouveaux, tel *Bornella* Gray, qui eussent dû appartenir à ceux qui les avaient découverts.

Dans le cas qui nous occupe, de Blainville et Rang furent plus discrets ; ils se contentèrent d'annoncer la création de ces deux genres, sans donner ni dessins ni diagnoses, de sorte que, comme ces genres n'ont pas été publiés par la suite, ils devraient être considérés comme *Nomina nuda*. Puisqu'il n'en a pas été ainsi, il est bon de donner une fois pour

toutes l'explication de l'existence de ces deux genres avortés, et cette explication, nous la trouvons dans les planches autographes de Quoy.

Un voyageur dans les îles lointaines, dépourvues de toutes ressources bibliographiques, et qui n'a pu emporter qu'un nombre restreint de livres de détermination (en 1832, il n'y en avait guère, ils étaient rares, coûteux, et... presque tous grand *in-folio* !), que fera-t-il s'il découvre un animal qui lui paraît intéressant et peut-être nouveau ? Il le cataloguera sous un numéro d'ordre, mais peut-être aussi sous un *nom provisoire*, qu'il abandonnera au retour, s'il s'aperçoit que le genre est déjà connu. Il m'est arrivé de me servir de ce procédé assez commode. En ce qui concerne les Opisthobranches, dont seuls je m'occupe ici, Quoy et Gaimard s'en sont servis quatre fois, et les quatre fois ils ont pris pour nom provisoire un nom dérivé du lieu où l'animal avait été pêché. Deux de ces noms avaient échappé à l'attention de Rang et n'ont pas passé dans les manuels de malacologie ; ce sont ceux du Bongaré vert, qui fut changé au retour du voyage en celui d'*Acteon australis*, *Acteon* étant pris ici dans le sens que lui donnait Oken, qui est maintenant synonyme d'*Elysia* Risso (Voir p. 49 au sujet de cette espèce). L'autre, *Tonga ocellé*, a été reconnu par Quoy, à son retour de voyage, être synonyme de *Placobranchus* Van Hasselt, nom sous lequel il a paru dans la *Zoologie du voyage*.

En même temps l'auteur, renonçant aux noms de *Jervis* (non pas *Gervisia*), « Jervis orangé », tiré du nom de la baie de Jervis, et à celui de *Western* (non pas *Westernia*), « Western maculé », tiré de celui de la baie Western, Australie du Sud, s'appliquant respectivement à *Berthella punctata* et à *Pleurobranchæa maculata*, donnait à ces animaux les noms sous lesquels ils ont paru en 1832.

On remarquera que le nom spécifique du Jervis orangé comme celui du Bongaré vert durent être changés, parce qu'il existait déjà un *Pleurobranche* orangé et un *Acteon* vert.

#### Sous-ordre *Anaspidea* Fischer.

#### Famille *Aplysiadæ*. — Sous-famille *Aplysiinæ*.

Les espèces d'*Aplysiadæ* sont plus nombreuses dans la collection qu'elles ne le sont dans le texte et les planches de l'*Astrolabe*. On y trouve une espèce décrite dans la *Zoologie de l'Uranie*; celle-ci a probablement été retrouvée lors du voyage de l'*Astrolabe*, car, si c'était l'exemplaire original dû à la première expédition de Quoy, ce qui n'est pas impossible, ce serait alors le seul Opisthobranché de cette première collection qui serait parvenu jusqu'à nous. Les autres sont des Aplysiens décrits par Rang, peut-être tous ou en partie d'après les échantillons mêmes de Quoy et de Gaimard.

Ce sont *Aplysia nudata* (une *Aclesia*) ; *Aplysia dactylomela* Rang ; *Aplysia brasiliiana* Rang (étiquetée *A. brasiliensis*). Elles ne sont pas figurées dans les planches, et je ne les ai pas trouvées non plus dans les dessins manuscrits ; elles ont donc été représentées par Rang, soit d'après des échantillons conservés, soit d'après des aquarelles de Quoy qui n'ont pas été replacées dans la collection de ses dessins. Cependant une remarque de Quoy

citée plus bas à propos d'*Aclesia striata* me fait croire que, lors du voyage de l'*Uranie*, cet auteur ne dessinait pas lui-même les échantillons.

Pour les espèces décrites pour la première fois par Quoy, voir plus bas. Dans cette famille, comme aussi dans une ou deux autres (mentionnées ici au fur et à mesure), il semble que les espèces trouvées dans la collection et non mentionnées par les auteurs sont celles qu'ils ont jugées trop banales ou du moins déjà suffisamment décrites.

Il reste à mentionner, en ce qui concerne les *Aplysiadæ*, que presque toutes les coquilles ont été retirées et n'ont pas été retrouvées dans les collections. Une Dolabelle avait sa coquille ; une autre coquille de Dolabelle avec fragment de tégument figure dans la collection sous le nom de « Dolabelle Ile-de-France ». C'est probablement celle de la « *Dolabella hasseltii* var. ». De plus, trois coquilles conservées à sec, toutes trois sous le nom de *D. rumphii*, appartiendraient donc à *D. scapula* ; mais l'une d'elles, plus petite et de forme un peu différente, est très vraisemblablement celle de *D. « tongana »* (donc *ecaudata*) ; elle ressemble énormément à celle que Mac Farland a représentée pour sa *D. agassisi*.

Genre *Aplysia* Linné, 1767 (nom. conservand.). *Tethys* Linné X<sup>e</sup> éd.,  
non *Tethys* Linné, éd. I-IX<sup>e</sup> et non *Tethys* auctt. avant 1896.

*Aplysia* Cuvier, Rang, Quoy et Gaimard, Fischer, de Blainville, Thiele, Guiart, Vayssière, Lang, Bergh,  
Mazzarelli, d'Orbigny, Woodward, Pelseneer, etc., etc.

*Aplysia dactylomela* Rang, 1828.

Un exemplaire se trouve dans la collection. Il est correctement étiqueté. Mais il n'en est pas fait mention dans la *Zoologie des Voyages*. Comme cette espèce venait d'être décrite par Rang, les auteurs ont certainement jugé inutile de lui consacrer un chapitre ; il y a plus de raisons encore, aujourd'hui qu'elle a été abondamment décrite, de ne plus s'y arrêter. Engel a donné en 1929 une liste de douze synonymes de cette espèce très répandue et qu'il qualifie à juste titre de circumtropicale. A cette liste, il me paraît indiqué d'ajouter un nouveau synonyme : *Aplysia odorata* Risbec 1828, qui me semble n'en différer en rien d'important ; *Aplysia dactylomela* est, en effet, selon ma propre expérience, très fréquente sur les côtes de la Nouvelle-Calédonie. Pour les autres synonymes, voir Engel 1927 et 1929.

*Aplysia brasiliiana* Rang 1828. *Hist. nat. des Aplysiens*, p. 55, Pl. VIII, fig. 1.

Non mentionnée dans les relations de voyages de Quoy. Deux échantillons dans la collection, sous le nom d'*Aplysia « brasiliensis »*.

Il n'est pas facile de juger, d'après des échantillons conservés aussi longtemps, de l'aspect et même des proportions que montraient les animaux vivants. D'après Rang, qui d'ailleurs n'a pas vu *Aplysia brasiliiana* vivante, mais seulement fraîchement conservée, cet animal serait caractérisé par la forme allongée de la partie antérieure, écourtée et tronquée de la partie postérieure. J'ai pu vérifier sur l'un des trois échantillons existant actuellement l'exactitude du fait. Il faut dire cependant que les deux autres, peut-être moins

contractés, montraient au delà de la jonction des parapodies une petite queue aplatie dont la longueur n'est pas négligeable.

L'échantillon auquel je fais allusion a des lobes parapodiaux presque triangulaires. L'angle externe libre de ce triangle est au niveau de la base de la queue et de la jonction des parapodies au-dessus d'elle ; il est obtus, à peine arrondi, un peu plus à droite qu'à gauche ; et la vue d'ensemble de l'animal rappelle ainsi vaguement l'aspect de certains Oiseaux plongeurs, comme par exemple la Macreuse ou le Plongeon, avec leur petite queue courte et leur cou allongé.

Le premier échantillon examiné n'avait plus sa coquille, mais, chez le second, j'en ai trouvé des vestiges en mauvais état, laissant cependant deviner quelle a dû être sa forme générale. Il ne reste plus trace de partie calcifiée, mais seulement une cuticule ambrée, translucide, très mince au milieu, où elle est déchirée ; plus épaisse et double sur les bords. Il semble que, sur le pourtour, elle ait dû se réfléchir à l'intérieur de la coquille par-dessus la partie calcaire, mais cette partie réfléchie n'étant pas intégralement conservée, on ne peut en être sûr. Ce qui est certain, c'est que cette coquille était très grande, très large, colorée, et avec un sinus modérément profond.

Les parapodies peuvent se rabattre largement à la façon d'une collerette autour de la masse viscérale couverte par le manteau.

L'un des individus montrait dans la tête une asymétrie très marquée, les tentacules gauches étant beaucoup plus grands que les droits. C'est un cas de variation individuelle ou accidentelle.

Un des échantillons a le pénis dévaginé : il est long et absolument filiforme.

Les épines du palais n'ont pu être observées. Les mâchoires n'offrent rien de particulier. Les dents ont été dessinées, figure 4, formule :  $4+34-I-34+4$ .

Un autre point qui a son intérêt, c'est que le foramen de la cavité coquillière a les bords relevés de manière à former un très petit mucron. Les deux caractères invoqués par Pilsbry pour faire de *Aplysia floridana* (Pilsbry) (*Tethys*) une espèce distincte (Cf. siphon palléal et largeur de la coquille), étant sans valeur, il est fort probable que les deux espèces devront être réunies. Celle de Rang a naturellement priorité. Elle a été trouvée au Brésil, celle de Pilsbry en Floride.

*Aplysia tigrinella* Gray, 1850, n. n. pour *Aplysia* « *tigrina* Rang » Quoy et Gaimard, non Rang. *Voyage de l'« Astrolabe »*, Zool., t. II, p. 308, Pl. XXIV, fig. 1, 2 ; MS 108, Pl. XCIV, fasc. 2, 3 (Aplysie marbrée).

*Tethys tigrinella* Gray. Pilsbry, 1896, in *Tryon Manual*, t. XVI, p. 109.

C'est surtout la différence entre les coquilles qui a motivé la création par Gray d'un nom nouveau pour cette espèce dans laquelle Quoy avait cru reconnaître celle décrite par Rang (*Hist. nat. des Aplysiens*, p. 57, Pl. XI).



Fig. 4. — *Aplysia brasiliana*. Dents marginales. — a, la première ayant une cuspidé. (Grand. nat.)

Il remarque également que l'espèce de Rang n'avait pas de papilles (1). Quant aux parties buccales, elles sont restées inconnues dans l'une et l'autre espèce. Pour celle de Quoy, cette lacune va être comblée.

En ce qui concerne la coquille, qui est bien, sur la planche XXIV de l'*Astrolabe*, fort différente de celle représentée par Rang, il faut bien avouer qu'elle est en même temps

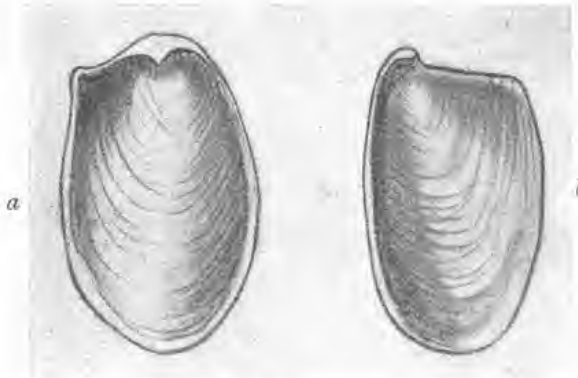


Fig. 5. — Coquilles de deux aplysies. — a, *Aplysia tigrinella* ; b, *Aplysia juliana* ; reproduction des figures 6 et 9, Pl. XVII de l'*Astrolabe*. (Gr. nat.)

assez différente de la figure originale de l'auteur ; aussi trouvera-t-on ici une nouvelle reproduction plus fidèle de cette figure originale sinon de la coquille elle-même qui n'a pu être trouvée. Cela n'implique pas, d'ailleurs, que l'espèce de Gray soit inutile, car cette coquille diffère également de celle que montre Rang.

Quant à l'autre caractère différentiel, l'existence des papilles, il est très aléatoire. Tout d'abord, il n'est pas question de ces papilles dans la diagnose et dans la description ; et cependant les auteurs signalent des papilles ou des villosités chez plusieurs espèces. Mais, ce qui est plus grave

et enlève à peu près tous les doutes à ce sujet, elles ne sont pas représentées par l'auteur dans son croquis, qui a été modifié d'une façon trop exagérée par le dessinateur ; je veux en faire juge le lecteur lui-même, et pour cela je fais mettre sous ses yeux la reproduction fidèle de ce dessin, qu'il sera facile de placer à côté de celui de l'*Astrolabe* ou du *Manuel* de Pilsbry (2). Ce qui a été interprété, vraisemblablement, comme des digitations en relief par le graveur, ce sont ces marques brunes d'aspect un peu griffonnées, parsemées sur les épipodies. Or, Quoy dit expressément qu'il a figuré l'animal en vie ; on ne peut naturellement en dire autant du dessinateur des planches, et on ne peut invoquer le fait que les papilles disparaissent parfois *post mortem* dans ce groupe. Il faut se rendre à l'évidence : M. Prêtre avait trop d'imagination, mais, une fois de plus, on ne peut que s'étonner que l'auteur l'ait laissé faire.

Un moyen de contrôle au sujet de l'existence de ces papilles nous reste encore, et il semblerait que ce fût le plus important : l'examen des échantillons, qui sont au nombre de deux. Il est vrai que la disparition complète des papilles ou tubercules chez *Notarchus gelatinosus* conservé doit rendre circonspect en ce qui concerne ce témoignage. Mais on ne trouve pas trace de ces papilles sur le tégument des échantillons, et c'est bien, malgré tout, s'ajoutant aux autres faits, une présomption contre leur existence chez le vivant.



Fig. 6. — Coquille de *Dolabella* (*D. ecaudata*, très probablement.) (Gr. Nat.)

(1) Il ne faut pas perdre de vue, pour juger de l'opportunité du nouveau nom donné par Gray, ce que dit Quoy lui-même au sujet de cette espèce, au début de sa description : « C'est parce que notre individu, qui a été dessiné vivant, offre quelques différences avec celui de M. Rang, que nous le donnons. »

(2) Pilsbry dit : « Quoy's figure from life shows short-finger, like processes scattered over the outer surface of the swimming-lobes like a *Notarchus*, although his description mentions no such structure. »



Quelques petites taches foncées arrondies subsistent malgré la conservation si prolongée dans l'alcool.

On trouvera ici des figures de mâchoires et radula, qui étaient jusqu'ici complètement

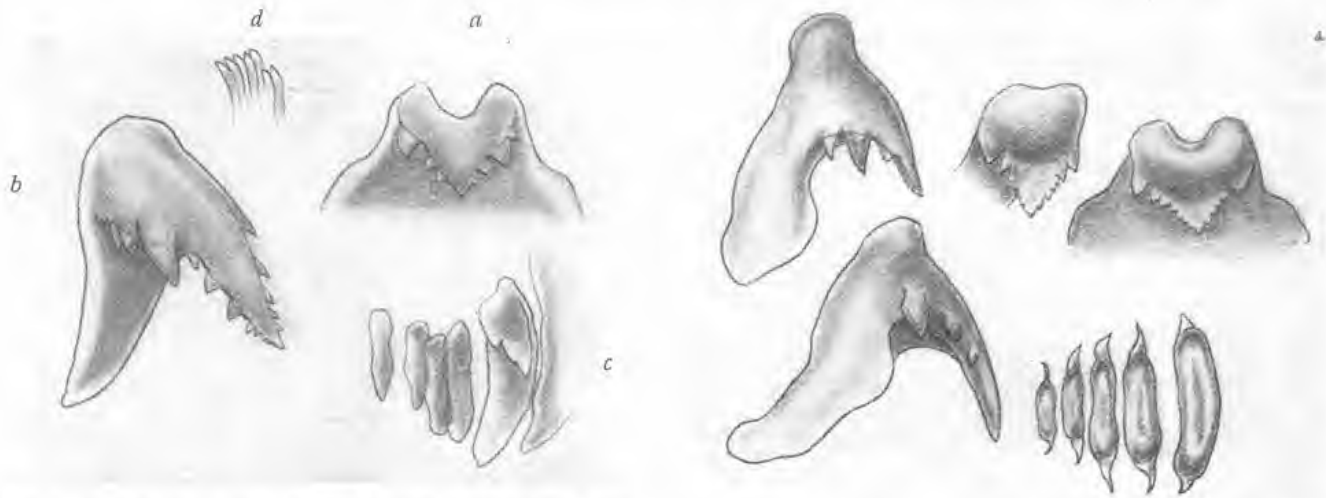


Fig. 7. — *Aplysia tigrinella*. — a, dent médiane ; b, première latérale ; c, marginales ; d, éléments de la mâchoire (Gross. : 150/1.)

Fig. 7 bis. — *Aplysia tigrinella*. Dents d'un autre individu. (Gross. : 150/1.)

inconnues ; formule : 4 + 25-1-23 + 4. La coquille, qui a été retirée n'a pas été retrouvée. La différence entre les coquilles reste donc la principale, entre *A. tigrina* et *tigrinella*, celle concernant les papilles restant douteuse.

Genre *Aplysia*. — Sous-genre *Tullia* nov.

Un nouveau sous-genre se distingue entièrement des *Aplysia* typiques par la conformation spéciale de la sole pédieuse ; intérieurement, par les caractères aberrants des dents.

La sole pédieuse est divisée nettement en deux parties distinctes, non par un sillon comme chez certains Ascoglosses, mais par un rebord délimitant un disque postérieur cordiforme. Ce rebord entoure le disque, même à sa partie antérieure.

Une semblable disposition avait déjà été signalée par Pease (1860), chez sa *Syphonota* (non *Syphonotus* Adams et Reeve 1850) *bipes*, qui lui devait son nom spécifique, et par Bergh chez *Aplysia Woodi*, du Cap. Tandis que ce disque est bien limité tout autour par ce bord mince, la partie antérieure du pied, qui est la plus longue, passe insensiblement dans les parapodies par un contour arrondi.

La radula montre des dents beaucoup plus simples que celles des *Aplysies* en général. La médiane ne porte aucune cuspide secondaire ; son bord tranchant est uni ou serrulé ; les latérales ont un petit nombre de cuspides non denticulées, sauf chez les premières internes.

Si la coexistence de ces caractères externes et internes se confirmait pour quelques espèces, ils pourraient être regardés comme génériques.

Le nom du sous-genre est celui d'une famille romaine, comme celui de *Dolabella*, qui cependant a été choisi par Lamarck plutôt à cause de sa signification. J'estime qu'il y a avantage à porter son choix sur des noms de même origine, à l'intérieur d'une même famille animale.

La diagnose du sous-genre *Tullia* serait par conséquent la suivante : Aplysie ayant la partie postérieure de la sole pédieuse différenciée en un disque adhésif bien délimité et une radula à dents simplifiées, avec dent médiane ne portant qu'un tranchant droit ou anguleux, et serrulé ou non mais sans cuspides secondaires ; à dents latérales simplifiées, ne montrant, sauf un petit nombre des plus internes, aucune trace de serrulation.

Espèces : *Tullia Woodii* Bergh, du Cap.  
*Tullia juliana* (Quoy et Gaimard), de l'Ile-de-France.  
 ? *Tullia bipes* (Pease), de Polynésie.  
 ? *Tullia sibogæ* (Bergh).

L'espèce de Pease, dont la dentition est inconnue, possède le disque pédieux caractéristique. Il est probable qu'elle a sa place ici, et non impossible qu'elle soit spécifiquement identique à l'une ou l'autre des deux espèces nommées. Bergh ne fait aucune remarque au sujet du pied de son *Aplysia sibogæ*.

Je ne connais pas d'autre mention de cette particularité du pied chez une autre Aplysie ; mais je l'ai constatée chez un Aplysiadé peut-être inédit faisant partie d'un autre groupe et provenant de l'île de Madagascar.

Genre *Aplysia* L. — Sous-genre *Tullia* nov.

*Aplysia juliana* Quoy et Gaimard, 1832.  
*Aplysia juliana* Q. et G. *Voyage de l'« Astrolabe »*, p. 100, Pl. XVII, fig. 9-10.

Deux échantillons se trouvent dans la collection. Tous deux portant de façon très marquée le caractère distinctif déjà expressément spécifié par les auteurs de l'espèce : le disque pédieux postérieur (1), disque non tout à fait circulaire, mais cordiforme-arrondi, à pointe mousse postérieure, c'est-à-dire formant la queue. Un rebord mince délimite cette formation signalée par Quoy et Gaimard dans leur description de l'espèce. Ce rebord se continue tout autour, tandis qu'en avant d'elle le pied passe insensiblement et sans aucun rebord dans les parapodies, avec ce contour arrondi qui est fréquent chez *Aplysia* comme chez *Dolabella* (Voir aussi la description d'*Aplysia bipes* par Pease). Cette espèce n'est d'ailleurs pas la seule qui possède ce caractère : chez *Aplysia Woodi* Bergh, de l'Afrique du Sud, Bergh a déjà décrit une formation de même ordre, tout en mettant en doute son existence chez l'animal vivant, qu'il n'a pas eu l'occasion d'observer. Mais, pour *Aplysia juliana*, je puis être tout à fait affirmative : ce n'est pas une disposition accidentelle ou produite, *post mortem*, par un effet de la contraction. Et il y a d'autres caractères distinctifs qui font de ces espèces une section bien nette parmi les Aplysiadés. Ce sont des caractères tirés de

la radula. Celle-ci est aberrante pour pouvoir servir à confirmer leur valeur générique ou subgénérique.

Cette radula, qui est large et de couleur brune, a la dent médiane courte et large, sans denticules, avec le bord tranchant simplement droit un peu arrondi, comme celui de l'outil appelé plane, et de chaque côté un contrefort épaissi formant un épaulement antérieur. Il est vrai que les dents les plus récemment formées montrent une légère protubérance mince et vaguement appointie, mais très courte et ne pouvant porter le nom de cuspide (fig. 6 bis, d, e).

La formule radulaire est 40-1-40 (1). La première latérale ressemble à la médiane, étant comme elle fort courte ; mais son bord est onduleux (plutôt que denticulé), et une courte cuspide commence à se dessiner, qui s'accroît chez les suivantes. Peu à peu les denticulations, déjà mousses et peu marquées, s'affaiblissent et disparaissent complètement sauf une, extérieure, qui forme avec la cuspide principale un angle presque droit et, en outre, un épaississement du côté interne, qui, vu dans certaines positions, simule un autre denticule.

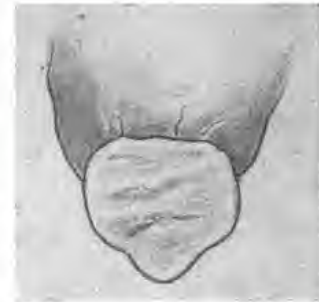


Fig. 8. — *Aplysia (Tullia) juliana*. Partie postérieure du pied vue en dessous; disque adhésif.

Les mâchoires n'offrent rien de remarquables; elles sont constituées par de fins bâton-

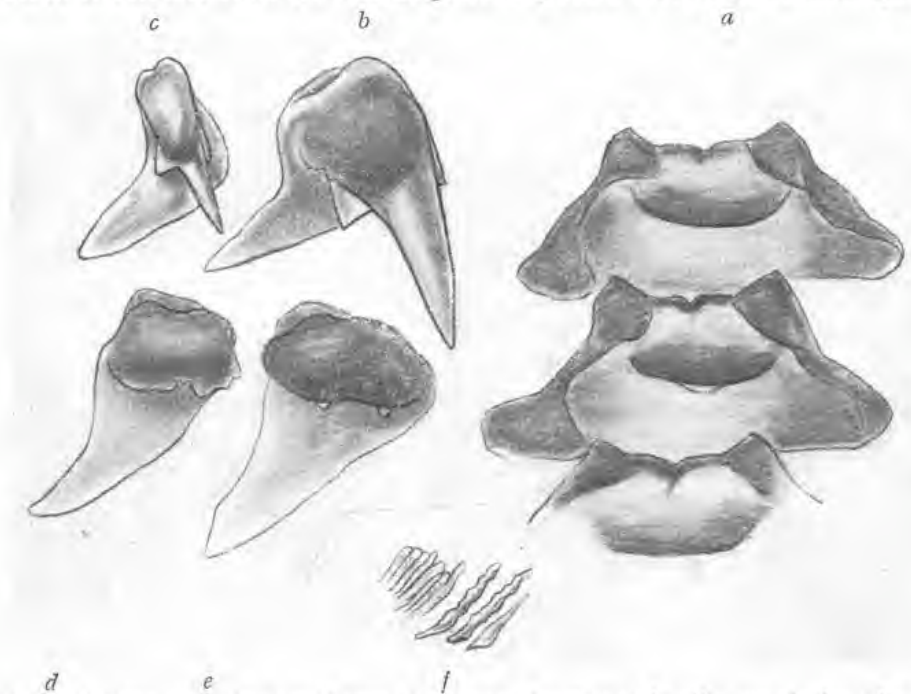


Fig. 9. — *Aplysia (Tullia) juliana*. — a, dents médianes; b, c, avant-dernière et dernière marginales; d, e, deuxième et première latérales; f, épine du palais. (Gross. : 150/1.)

nets, et d'aspect velouté. Les crochets du palais sont de la forme conique habituelle, limités par un contour onduleux.

Parmi les dentitions d'Aplysies décrites, deux rappellent celle de cette espèce, celles

(1) Il n'y a pas de dents atrophiées, sans cuspidés.

précisément d'*Aplysia Woodi* Bergh, du Cap, qui est aussi l'espèce possédant également un disque pédieux postérieur et d'*Aplysia sibogæ* Bergh. La création de ce sous-genre me paraît donc d'autant plus justifiée, puisqu'ici les caractères différentiels sont encore plus marqués.

Il est certain cependant qu'il ne s'agit pas d'une seule et même espèce, la radula n'étant nullement identique.

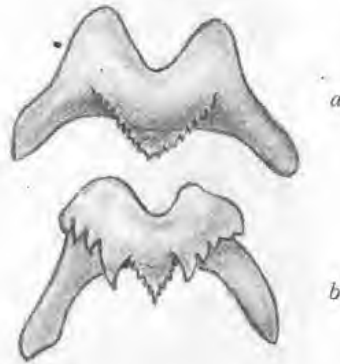


Fig. 10. — Dents médianes :  
a, d'*Aplysia Woodi* ; b, d'*Aplysia monochroa* Bergh.

Sous-famille *Dolabellinæ*.

Genre *Dolabella* Lamarck, 1801.

*D. scapula* (Martyn), 1786.

*D. rumphii* Cuv., 1817. Quoy et Gaimard 1832, p. 303, Pl. XXIII, fig. 4, 5.

Cette espèce est très répandue dans les mers chaudes ; elle a été décrite sous plusieurs noms. Mac Farland en a donné (1918) page 304 une synonymie complète, mais il tient pour espèces séparées *D. hasseltii* (Fer.), 1828, et *D. teremidi* (Rang), 1828, que Bergh, tout au moins dans la zoologie de la « *Siboga Expedition* », 1905, place toutes deux en synonymie, page 18 ; *Dolabella rumphii* Cuv. var. *maculosa* (Hasseltii). Rien n'est plus difficile que de déterminer le degré de variabilité dans ce groupe, où la forme de la coquille aussi bien que la couleur et l'ornementation paraissent peu stables. N'ayant vu que la forme typique, je ne possède pas les éléments de comparaison nécessaires pour décider de la question.

Une espèce bien distincte celle-là, et bien caractérisée, et qui se trouve aussi dans la collection et également en un seul exemplaire, est :

*D. ecaudata* (Rang), 1828, p. 412, Pl. II, décrite par Quoy et Gaimard sous le nom de *Aplysia tongana*. *Voyage de l'« Astrolabe »*, p. 305, Pl. XXII, fig. 6, 7 et encore par Rang, 1828, sous le nom de *Aplysia truncata* Rang, p. 47.

La synonymie se trouve dans le *Manuel* de Pilsbry, 1906 (Tryon, t. XVI, p. 157-158) et dans la *Monographie* de Mac Farland, 1918, page 304. Cette belle monographie, qui est le travail le plus récent et le plus complet sur ce groupe, est consacrée en majeure partie à la description et à l'anatomie d'une espèce, *D. Agassizi* Mac Farland, 1918, que l'auteur pense être nouvelle. Elle comporte de nombreuses planches anatomiques et un dessin en couleurs dû à Agassiz. La forme est exactement celle de la *D. ecaudata*, dont elle possède également les verrues plates à la partie antérieure ; et

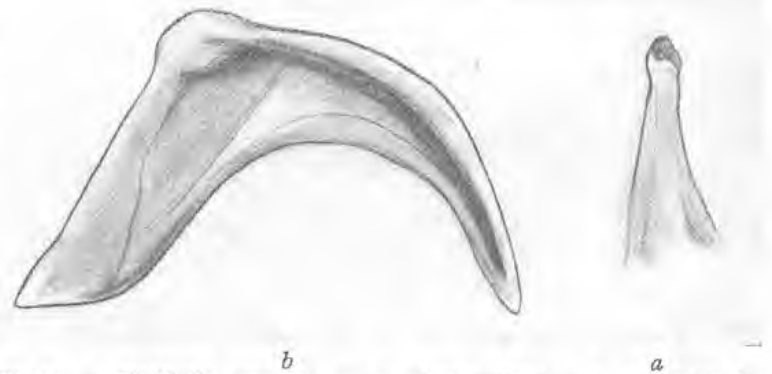


Fig. 11. — *Dolabella ecaudata*. — a, dent médiane ; b, une latérale.  
(Gross. : 165/1.)

la coloration également verte, mais beaucoup plus claire, ne diffère peut-être pas assez pour justifier la création d'une espèce. La coloration, chez Rang, est intermédiaire.

Le spécimen de l'*Astrolabe* ne contient malheureusement plus la coquille (1), qui en a été retirée. Mais les parties buccales, dents, éléments des mâchoires, crochets du palais, sont à tel point identiques qu'il ne me paraît utile d'en donner un ou deux dessins que, précisément, pour montrer leur identité. Je pense que tout ce que dit l'auteur de *D. agassizi* s'applique expressément à la présente espèce, qui est donc connue grâce à lui aussi bien que possible.

Genre *Notarchus* Cuvier 1827.

*Notarchus globulus* nom. nov. pour *Notarchus gelatinosus* (Quoy et Gaimard), 1832; non *gelatinosus* Rang. 1838; *indicus* Schweigg. 1820. Ferussac; nec *Cuvieri* de Blainv., 1825.

*Aplysia gelatinosa* Q. et G. *Voyage de « l'Astrolabe »*, Zool., t. II, p. 312, Pl. XXIV, fig. 3, 4; MS 108, Pl. XCIV, fig. 4, 5 (Aplysie boule).

La crainte de créer des espèces nouvelles pour des animaux déjà connus a incité les auteurs de l'*Astrolabe* à des identifications qui, dans deux ou trois cas, se trouvent en défaut. Cette espèce n'est pas celle que Schweigger et Rang avaient eue en vue. La coloration de celle-ci est « entièrement blanche » (avec quelques taches jaunâtres, à en croire la gravure; gris très pâle selon le S.). Celle décrite par Rang était « verdâtre sombre ».

En outre, la première espèce, revue plus tard par Vayssière (1906), par Bergh (1901) et par Farran (1905), montre, selon les dessins publiés par les deux premiers de ces auteurs, confirmés par Farran (1905, p. 355), une radula entièrement différente, aussi différente qu'elle peut l'être dans ce groupe, où les différences sont généralement difficiles à constater. La médiane est très petite, comme on le verra en comparant les figures 9 et 15 dessinées à la même échelle (2), et les denticulations, à peine marquées, ici, sur les premières latérales, disparaissent rapidement à mesure qu'on s'éloigne du rachis, ne laissant qu'une longue cuspidé aiguë.

Sauf le prélèvement du bulbe buccal, l'échantillon unique, type de l'espèce, a été gardé intact. Il ne montre plus trace des petits appendices légèrement ramifiés représentés par Quoy et qui sont évidemment contractiles et disparaissent dans l'alcool.

Le nom nouveau proposé est celui que Quoy avait inscrit en français sous la figure manuscrite (« Aplysie boule ») et auquel il avait cru devoir renoncer en faveur d'un nom donné par Rang. *Notarchus gelatinosus* de Quoy Gaimard doit être



Fig. 12. — *Notarchus globulus*. — a, éléments de la mâchoire; b, dent médiane et première latérale; c, deux médianes et première latérale; d, marginales. (Gross. : 150/1.)

(1) Comme il a été signalé déjà à la page 38, une coquille conservée à sec parmi celles de *D. Scapula*, plus petite et légèrement différente de forme, est vraisemblablement celle de cette espèce (fig. 6). Elle correspond à celle de *S. Agassizi* Mac F.

(2) Réduction : fig. 9, aux 2/3; fig. 15, aux 3/5.

supprimé de la synonymie de *Notarchus indicus* (Schweigger), mais non pas celui de Rang.

Quant à l'animal trouvé par Möbius près de l'île Maurice (Von Martens, 1880), en l'absence de tout caractère interne, il est difficile de savoir à laquelle des deux espèces il appartient. Par sa coloration, il serait plus proche de l'espèce de Quoy et Gaimard ; mais il possède des palpes labiaux qui, chez celui-ci, font entièrement défaut.

Sous-genre, *Aclesia*, Rang, 1828 (1).

*Aclesia rufa* (Quoy et Gaimard), 1832.

*Aplysia rufa* Quoy et Gaimard. *Voyage de l'« Astrolabe »*, Zool., t. II, p. 314, Pl. XXIV, fig. 7 ; MS 108, Pl. LXXVI, fig. 14 ; MS 109, Pl. CCCXXVI, fig. 5.

Dans le *Manuel* de Tryon (t. XVI, p. 143), Pilsbry place cette espèce ainsi que les autres *Aclesia* dans le genre *Notarchus*, sous-genre *Stylocheilus*. Mais Pilsbry n'admet

*Aclesia* et *Stylocheilus* que comme sous-genre et ne les définit pas par des caractères distinctifs assez nets. D'après Bergh et d'après Engel, le genre *Aclesia* Rang se distingue par l'absence de manteau. Il ne possède jamais de coquille, et le manteau n'est représenté que par un repli cutané ne couvrant pas la branchie. Il est d'ailleurs possible qu'il se rencontre des formes de passage entre les Notarchidés à manteau bien formé et ceux à manteau rudimentaire, et que la délimitation soit malaisée à établir.

Comme l'espèce dont il est question n'a pas de manteau, mais seulement un faible repli, elle doit être classée dans le genre ou sous-genre *Aclesia*.

Elle ne peut être confondue avec les autres *Aclesia*. Deux très beaux dessins manuscrits existent (MS 108, Pl. LXXVI, 14 et MS 109, Pl. CCCXXVI, 5). Leur reproduction

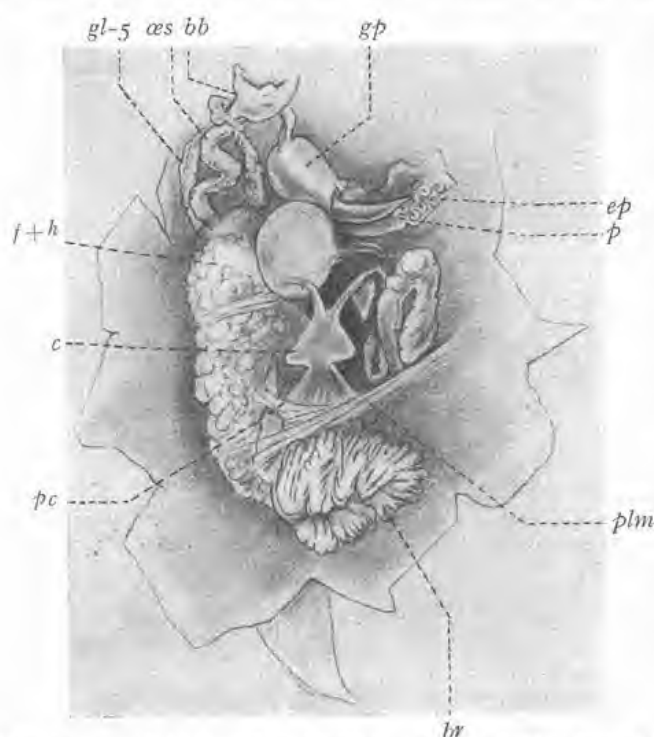


Fig. 13. — *Aclesia rufa*: viscères. — bb, bulbe buccal ; æs, œsophage ; f + h, foie et glande hermaphrodite ; c, cœur ; pc, péricarde ; br, branchie ; plm, pli palléal.

planche XXIV, figure 7 de l'Atlas de l'*Astrolabe*, bien que moins belle, est assez exacte pour qu'il n'y ait aucun intérêt à les reproduire à nouveau. Elle montre les principaux caractères externes. Petite taille, forme plus trapue, moins effilée que celle d'*A. longicaudata* ; couleur brun roux ; villosités tégumentaires très longues, simples, peu nombreuses. Tentacules antérieurs et postérieurs très longs et effilés. L'échantillon montre bien en effet des tentacules très développés, moins aigus que sur le vivant, auriculés (ce que la figure ne fait pas voir), et de plus qu'il existe une paire de palpes labiaux très nets, qu'on ne voit qu'en retournant l'animal. L'existence de ces palpes me paraît jusqu'ici démontrée pour toutes

les espèces du genre *Aclesia*. Toutes les fois, du moins, qu'on les a cherchés chez des animaux vivants ou modérément contractés, on a constaté leur présence. C'est donc un caractère qui peut être ajouté à leur diagnose générique.

La radula, conforme au type *Aclesia*, montre cependant des différences avec celles des autres espèces. La cuspside de la dent rachidienne porte de faibles denticules, et des deux cuspsides secondaires, de chaque côté, la première a tendance à se subdiviser aussi. Les premières dents latérales ont de fortes cuspsides larges et aplaties, dont deux d'égale longueur chez la première. La partie basilaire des dents est courte par rapport à la partie dressée. Celle-ci s'allonge au fur et à mesure qu'on s'éloigne du rachis, et les cuspsides latérales s'atténuent, mais ne disparaissent complètement que chez la dernière marginale. La transition entre les dents à larges cuspsides (en feuille de chêne) et celles à denticules aigus est assez brusque, vers le milieu de chaque moitié de rangée.

Les mâchoires montrent un pavage d'éléments gros, courts, quadrilatéraux et peu nombreux.

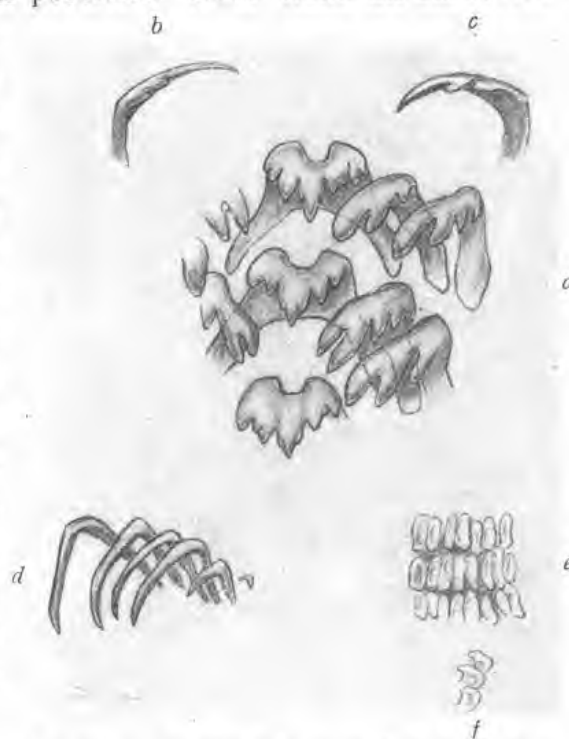


Fig. 14. — *Aclesia ruja*. — a, dent médiane et première latérale de deux rangs ; b, c, dents du milieu de la demi-rangée ; d, marginales ; e, éléments de la mâchoire ; f, épines du pénis. (Gross. : 165/1.)

*Aclesia longicauda* (Quoy et Gaimard), 1834; *Aplysia longicauda*, Q. et G. *Voyage de l'« Uranie »*, p. 421, Pl. LXVI, fig. 8.

Syn. : ? *Aclesia striata* (Quoy et Gaimard), 1832. (Selon les auteurs.)

*Aplysia striata* Q. et G. *Voyage de l'« Astrolabe »*, Zool., t. II, p. 315, Pl. XXIV, fig. 9-11 ; MS 108, Pl. XXIII, fig. 9-11 (« Aplysie longue-queue ou striée »).

Ce n'est pas sur le croquis manuscrit seulement, mais aussi dans le texte que les auteurs supposent cette espèce synonyme de leur *longicauda* : « Nous sommes portés à croire que c'est la même espèce que la Longue-queue de notre voyage avec M. de Freycinet (*Voyage de l'« Uranie »* Zool., Pl. LXXVI), à laquelle le dessinateur n'a pas apporté tout le soin possible. » Si l'espèce est identique, le nom d'*A. longicauda* (Q. et G.) a la priorité. Les dessins, figures LXVI, 8 et XXIV 9-11 de l'Atlas de l'*Uranie* et de l'Atlas de l'*Astrolabe* se ressemblent fort peu, ce qui pourrait s'expliquer par la raison citée ci-dessus.

Risbec en a décrit en 1928 des exemplaires trouvés sur les côtes de Nouvelle-Calédonie, où j'en ai trouvé également. Il n'existe pas dans la collection d'exemplaires intitulés *Aplysia striata*, mais deux exemplaires sous le nom d'*A. longicauda*. Comme la collection ne contient aucun échantillon provenant du voyage de l'*Uranie*, il est très vraisemblable que les auteurs ont étiqueté leurs échantillons sous le nom donné par Rang, bien qu'ils aient cru devoir, par la suite, leur en donner un autre. Les éléments font par conséquent défaut pour décider de leur identité réelle, qui paraît cependant probable.

La figure d'*A. longicauda* citée montre celle-ci sans striations, sans taches ocelliformes colorées, d'un vert assez vif avec un petit nombre de taches claires, sans filaments. Cependant ces filaments existent chez les échantillons conservés. Cette espèce, comme



Fig. 15. — *Aclesia nudata*. — a, dent médiane; b, première latérale; c, une autre dent latérale. (Gross. : 250/1.)

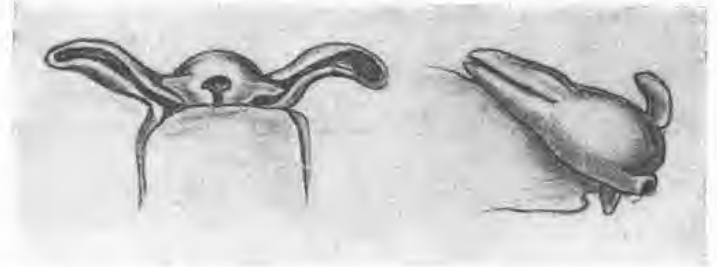


Fig. 16. — *Aclesia longicauda* : tête dans deux positions différentes. (Gross. : 150/1.)

les autres *Aclesia*, a des palpes buccaux bien développés (fig. 16).

La figure de Rang, 1828, reproduisant cette espèce, montre quelques taches bleues à centre rouge.

Si les deux espèces sont synonymes, le nom de *longicauda* doit prévaloir. Le nom d'*Aclesia longicauda* donné par Engel ne pourra subsister en aucun cas.

Il existe, d'ailleurs, des différences dans la radula, si du moins la détermination de Risbec est exacte. Mais c'est encore ici une question délicate à décider.

Étant donné, en effet, que les deux échantillons qui se trouvent dans la collection sont

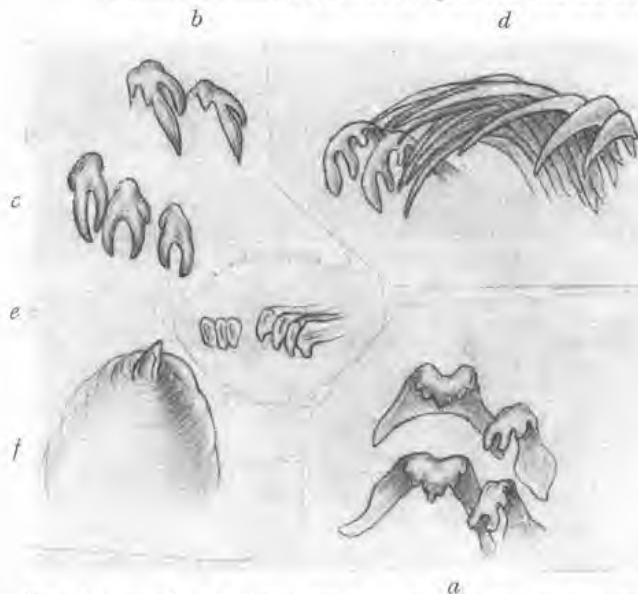


Fig. 17. — *Aclesia longicauda*. — a, dent médiane et première latérale; b, c, partie moyenne de la radula; d, marginales; e, éléments de la mâchoire; f, épine péniiale. (Gross. : 165/1.)

intitulés *Apl. longicauda*, mais ne proviennent pas du voyage de l'*Uranie*, et que d'autre part les auteurs ont considéré après coup les deux espèces comme synonymes, il se peut que ce soient les échantillons représentés sous le nom d'*A. striata*. Comparer les dessins de dents donnés ici (fig. 10) avec la figure 35 de Risbec 1928.

*Aclesia nudata* Rang (*Aplysia*), 1828, Pl. XXII, fig. 3 à 5.

Découverte par Quoy et Gaimard lors de leur premier voyage, cette espèce n'a pas été publiée par eux, mais par Rang, qui a étudié leurs exemplaires.

Un exemplaire se trouve dans la collection, étiqueté *Aplysia* « *nudula* » Rang.

Bien que Pilsbry donne comme caractère spécifique : tégument absolument lisse, cet exemplaire porte, tout comme *A. rufa longicauda*, *striata* et toutes les *Aclesia* en général, des appendices filamenteux sur le corps. Ils sont rares, filiformes et non ramifiés. Les palpes



sont bien développés (non visibles sur les figures 6 et 7, Pl. XXII de Rang). Le pénis et sa gaine sont très volumineux ; la gaine seule est armée d'épines, mais non le pénis, qui est conique et lisse.

Jusqu'à quel point toutes ces petites *Aclesia* méritent-elles un rang spécifique, et combien y a-t-il eu de confusions faites à leur sujet, cela est difficile à dire jusqu'à ce que de nouvelles études aient pu être faites sur des individus frais. Mais, bien que plusieurs soient probablement synonymes, il est imprudent d'en supprimer pour le moment.

*Aclesia cirrhifera* (Q. et G.), 1832.

*Aplysia cirrhifera* Quoy et Gaimard. *Voyage de l'« Astrolabe »*, Zool., t. II, p. 311, Pl. XXIV, fig. 81; MS 108, Pl. XCIV, fig. 1.

Un exemplaire dans la collection. Il est beaucoup plus grand que les autres *Aclesia* de la collection. Il porte de nombreux appendices ramifiés qui ne sont pas rétractés comme ceux de *Notarchus globulus*. L'animal est représenté dans l'Atlas de l'*Astrolabe* avec le pénis saillant, très long et conique. Sa gaine, que j'ai fendue, est épineuse et les papilles avec leurs épines sont représentées ici, (fig. 18, g), ainsi que les dents (fig. 18, a-f).



Fig. 18. — *Aclesia cirrhifera*. — a, dent médiane et première latérale; b, une médiane; c, une dent de la partie moyenne d'un rang; d, marginales; e, éléments de la mâchoire. (Gross. : 150/1.)

Sous-ordre *Ascoglossa*. — Famille  
*Elysiadæ*

Genre *Elysia* Risso, 1818.

*Elysia australis* (Quoy et Gaimard), 1832.

*Acteon australis* Q. et G. *Voyage de l'« Astrolabe »*, Zool., t. II, P. 317, Pl. XXVII, fig. 18-20; MS 107, Pl. XXXVII, fig. 1-4 : « Bongaré vert », modifié au crayon en *Acteon*.

Bien que le genre *Elysia* soit celui que divers auteurs ont adopté pour cet animal (1), c'est toujours avec quelque doute, à cause de l'étrange aspect qu'il montre sur la planche citée. La forme des parapodies, celle de la partie antérieure du pied, celle surtout des rhinophores, très longs, filiformes, aigus au bout et nullement canaliculés, tout porterait

(1) SOULEYET [Mémoire sur le genre *Acteon* d'Oken, 1850, II<sup>e</sup> partie (*Journal de Conchyliologie*, t. I, p. 111)] s'exprime ainsi : « Enfin l'espèce proposée par MM. Quoy et Gaimard sous le nom d'*Acteon australis* nous paraît également différer des précédentes par la manière dont les expansions latérales se prolongent sur la portion cervicale, ainsi que par la forme et la longueur des tentacules. » Souleyet ne paraît pas avoir connaissance des dessins MSS. (*Acteon* Oken = *Elysia* Risso).

à croire que ce genre ne peut lui convenir; et, pour ma part, je l'avoue, j'ai hésité à créer pour lui un compartiment spécial parmi les Ascoglosses, avec les caractères principaux suivants : parapodies sans papilles ni appendices, comme chez *Elysia*; rhinophores coniques aigus comme chez *Stiliger*.

C'eût été une erreur, ainsi que je vais le montrer.

L'animal n'a malheureusement pas été conservé. Peu importe pour l'instant, car une autre source d'informations s'est présentée, qui suffit à débrouiller la question de la position générique de cet animal. Quant à l'espèce, elle ne pourra guère être reconnue avec certitude.

Dans le manuscrit 107, à la planche XXXIII, figures 1 à 4, se trouve représenté cet Élysien. Quatre figures, et non trois comme sur la planche XXVII de l'Atlas de l'*Astrolabe*. De ces trois figures de l'Atlas, la figure 18, la première, est une assez exacte reproduction du dessin original n° 1 (animal vu de dos). Comme dans la reproduction, les rhinophores, sur le dessin, paraissent pleins et non canaliculés.

Le dessin n° 19 = 2 MSS est déjà plus fortement modifié par le graveur. Si l'on n'avait que celui-là pour s'assurer de l'identité supposée de cet animal, ce serait peu de chose; car le nom sous lequel il est inscrit au bas des dessins originaux a été modifié depuis. Cependant la grande analogie des dessins 1 = 18 ne laisse pas de doute, puisque, aussi bien dans le volume de l'*Astrolabe* que dans l'album de Quoy, ne figure qu'un seul autre Ascoglosse, qui est *Placobranchus ocellatus*. Entre les deux, aucune confusion n'est possible.

Comme je l'ai dit, les dessins originaux représentant *Acteon australis* sont conservés. On lit sous les figures écrites à la plume l'indication suivante : « Bongaré vert », modifiée au crayon, probablement de la main de Quoy (1), en *Acteon*, avec le nom d'espèce conservé. Par la suite ce nom d'espèce également a été modifié, non sur le dessin, mais sur la planche de l'Atlas et dans le texte, et l'animal est appelé *Acteon australis*. Il est évident que les auteurs se sont aperçus à leur retour que le genre était synonyme du genre *Actæon* Oken (*non* Montfort), qui a été remplacé par *Elysia* Risso, et comme le nom spécifique *viridis* existait déjà dans ce genre, ils l'ont également modifié.

Revenons maintenant à la comparaison des dessins et de la planche XXVII. C'est au n° 20 que le graveur a donné libre cours à son imagination, ou plutôt non : il serait plus juste de dire qu'il a cherché avec plus de bonne volonté que de bonheur et de connaissances zoologiques à mettre d'accord cette figure avec les précédentes, aux dépens de la fidélité à celle qu'il était chargé de copier. Nous ignorons d'ailleurs si les auteurs ont présidé à la confection des planches et surveillé leur coloriage.

Il faut comparer les figures 20 (*Astrolabe*) et 3 (MS) pour juger de la différence : la figure 3 est une image simplifiée mais assez bonne et bien typique d'une Élysie vue en dessous, abstraction faite de la forme des rhinophores; la figure 20, par contre, ne ressemble à rien de connu.

Enfin une dernière figure manuscrite n'a pas été reproduite du tout dans l'Atlas, ce qui est bien fâcheux, car c'est elle qui nous renseigne le mieux sur la position systématique de cet animal. La figure 4 manuscrite, qui fut supprimée, représente la partie antérieure vue

en dessus ; et cette fois-ci, le dessin, plus détaillé et plus précis, des rhinophores, montre qu'ils sont canaliculés et tronqués. C'est donc bien une *Elysia*.

Bien que l'espèce soit verte, elle diffère cependant par la teinte jaune du dos et par l'absence de coloration gris violacé du mufle et des rhinophores et de bordure blanche aux parapodies d'*Elysia viridis*, et ne peut-être identifiée avec aucune Élysie décrite depuis lors.

Genre *Placobranchus* Van Hass. 1824.

*Placobranchus ocellatus* Van Hass. var. *Hasseltii* Q. et G., 1832. *Voyage de l' « Astrolabe »*, Zool., t. II, p. 319. Pl. XXIV, fig. 12-17 ; MS, Pl. LXXXVII, fig. 11-15 (« Tonga ocellé »).

Un exemplaire dans la collection, étiqueté « Pleurobranche *Hasseltii* ». Il ne reste rien de la coloration et des taches qui ont incité les auteurs à en faire une variété. Cette espèce, très variable, a déjà donné lieu à la création de plusieurs espèces probablement inutiles. L'exemplaire est contracté, élargi et raccourci et les veines dorsales, rayonnantes, sont très saillantes.

#### Famille *Æolidiadae*.

Genre *Cerberilla* Bergh, 1873. *Neue Nacktschnecken der Südsee (Journ. des Muséums Godeffroy, t. I, p. 24)* Pl. XII, fig. 6 à 16 ; 1874, *id.*, t. II. (sans texte), Pl. III, fig. 1 à 3).

*Cerberilla* 1876. *Beiträge zur Kenntniss des Æolidiaden, t. III (Verh. d. k. k. Zool. Bot. Ges. Wien, Heft XXV, p. 652-655 ; Pl. XII, fig. 14 à 17 ; Pl. XIV, fig. 1).*

*Cerberilla* Bergh, 1888 (*Ibid.*, Heft IX, p. 684 à 688, Pl. XVI, fig. 15-16 ; Pl. XVII, fig. 6 à 9 ; Pl. XVIII, fig. 7).

*Cerberilla* Bergh, 1890. *Semper's Reisen, Heft XVII, p. 879 à 881.*

*Cerberilla* Bergh, 1905. *Opisthobr. der « Siboga » Exp.*, p. 224 à 226, Pl. V, fig. 6 ; Pl. XIX, fig. 32-33.

*Cerberilla* Bergh, Eliot, 1903. *On some Nudibranchs from East Africa and Zanzibar, II (Proc. zool. Soc. London, t. I, p. 254).*

*Fenrisia* Bergh, 1881. *Malac. Unters. (Semper's Reisen, Heft. XVI : Nudibr. der Insel Mauritius, p. 788-792, Pl. LXXVII, fig. 1, 2 ; Pl. LXXIX, fig. 17-20 ; Pl. LXXX, fig. 5 à 12).*

*Fenrisia* Bergh, 1892. (*Ibid.*, *System.*, p. 1021) (1).

Forme du corps comme chez *Æolidia* Cuv. Papilles groupées et disposées en éventail ; les premiers groupes ont des supports communs qui vont en s'abaissant dans les autres, vers l'arrière de l'animal, et deviennent indistincts ou nuls sur la queue. Rhinophores peits, coniques, contigus, non perfoliés, mais ridés à l'état de contraction. Palpes très grands, forts, atténués, recourbés, tout à fait latéraux. Angles antérieurs du pied tentaculiformes.

Cul-de-sac stomacal situé en dessus de la glande hermaphrodite.

Mâchoires ovales, à bord masticateur lisse.

Dents très larges, offrant de chaque côté 5 à 6 denticules longs, acérés, avec des denticules plus petits entre eux et sur les côtés des plus grands.

(1) Toutes ces indications bibliographiques sont rigoureusement contrôlées ; cela était d'autant plus nécessaire que les indications de Bergh, même en ce qui concerne ses propres travaux, sont parfois sujettes à caution. Ainsi, dans son *System*, il indique le genre *Cerberilla* comme étant de « Bergh 1875, *Beiträge... Æolidiaden* ».

Le genre comprend jusqu'ici cinq espèces, dont l'une créée par Eliot (1) est considérée par Bergh comme une simple variété de *C. longicirra*. J'ajoute à ces cinq espèces une autre qui a paru sous le nom de *Fenrisia*, mais en soulignant expressément que cette liste est provisoire et se réduira probablement, lorsque les vérifications et les confrontations auront été rendues possibles, à deux ou trois espèces tout au plus.

1. *Cerberilla (Eolidia) annulata* Quoy et Gaimard, 1832. Nouvelle-Guinée, Tahiti.
2. *C. longicirra* Bergh, 1873. Ile Samoa.
3. *C. africana* Eliot, 1903. Afrique Est.
4. *C. amboinensis* Bergh, 1905. Amboine.
5. *C. (Fenrisia) mæbi* Bergh, 1888. Ile Maurice (2).

Toutes proviennent du domaine africano-indo-pacifique.

*Cerberilla annulata* (Quoy et Gaimard), 1832.

*Eolidia annulata* Quoy et Gaimard. *Voyage de l' « Astrolabe »*, Zool., t. II, p. 287, Pl. XXI, fig. 15 à 18 ; MS 108, Pl. XXIII, fig. 5 à 8.

*Cerberilla annulata* Bergh 1876. Voir pour les autres références sous le nom de genre.

*Montaguia annulata* Q. et G., in Sched. Selon Bergh, 1876.

Caractères du genre : coloration jaune avec anneaux noirs vers le milieu de la hauteur des papilles. Le premier coussinet de papilles entoure le rhinophore de chaque côté. Anus et pore rénal situés sous le quatrième coussinet ; orifices génitaux sous le premier, à droite.

Mâchoires soudées ensemble sous l'orifice buccal et formant, par conséquent, un anneau complet (3). Dents avec 6 denticules principaux environ.

Formule :  $N \times - 1 - (N = 20 \text{ environ})$ .

REMARQUES. — Les premiers supports des papilles (*Papillenkissen*) se trouvent à la hauteur des rhinophores, mais non pas en avant d'eux, comme le dit Bergh. Ils sont disposés en demi-cercle autour de la partie externe de leur base et portent une sorte d'excavation où se placent les rhinophores, de sorte qu'ils leur servent en quelque mesure de gaine. Ces coussinets sont aplatis d'avant en arrière ; au contraire, les papilles qui les surmontent, fusiformes-aplaties ou cordiformes, le sont dans le sens transversal, comme par suite de la compression des unes contre les autres. La seconde paire de coussinets est déjà plus basse ;

(1) A new species must, I think, be provisionally created for this animal, though the discovery of intermediate forms may perhaps render its retention unnecessary. In some ways it is itself a connecting link between *C. longicirra* and *C. annulata*, for the former is said to have 7 and the latter 5 denticles on each side of its teeth, whereas *C. africana* has 4, 5, 6 or 7 indifferently...

The rhinophores are not perfoliate. This last point is of importance for the characterisation of the genus. In the present animal the rhinophores were undoubtedly quite simple in life, and in alcohol they were wrinkled, though it is still possible to see that they are not really perfoliate. In *C. longicirra*, Bergh says the perfoliations are 14 to 15 in number and not deep. Of *C. annulata* he says that the rhinophores have 12 to 14 wellmarked perfoliations, and that Garret has wrongly represented them as simple. But in *Semper's Reisen*, XVII, he states that *C. annulata* var. *affinis* has simple rhinophores, and gives as a generic character : Die Rhinophorien scheinen nicht perfoliirt zu sein. « I have not access to part IX of his Beiträge... *Æolidiaden*, which perhaps explains the matter ; but it looks as if the rhinophores are simple, but have a tendency to simulate perfoliations when preserved.

Contrairement à ce que présume Eliot, les *Beiträge* n'éclairent en rien la question ; mais plus tard encore, en 1904, l'erreur des rhinophores soi-disant perfoliés est renouvelée, sans aucune allusion à l'opinion différente exprimée en 1901.

Pour Bergh, *C. africana* El. est une simple variété de la « forme typique » (*C. longicirra* ?). Mais il ne paraît pas prêter attention au fait qu'Eliot la déclare apparemment intermédiaire aux deux premières.

(2) Plus correctement *Mæbiusi*.

(3) Cette particularité n'a pas été notée par Bergh.

les suivants deviennent indistincts, puis nuls, à mesure que les groupes se rapprochent jusqu'à se toucher, de telle sorte qu'on ne peut plus les distinguer. Naturellement, et comme toujours, les papilles les plus dorsales et les plus latérales dans chaque groupe sont les plus petites. Elles portaient toutes un anneau noir un peu au-dessous de leur milieu, mais variables dans sa position selon les papilles considérées.

Ces anneaux sombres ont presque disparu chez l'animal conservé ; on en retrouve cependant quelques traces sur une petite partie des papilles.

L'espèce diffère de *C. longicirra* Bergh, principalement par sa coloration, qui est chez celle-ci bleue avec anneaux roses, sur le vivant, bien qu'à l'état conservé l'animal soit devenu jaunâtre avec anneaux chocolat, ce qui se rapproche de la coloration de *C. annulata* Bergh croit voir aussi quelques faibles différences dans la dent, mais ce dernier point ne paraît pas très clair. Il est en effet quelque peu arbitraire de distinguer entre les denticules primaires et secondaires, surtout à la partie latérale de la dent, où les deux se confondent. De plus, à ce point de vue, les dents diffèrent aussi entre elles, selon la place qu'elles occupent dans la radula. Cependant, la coloration n'étant pas la même, si l'on ne rencontre pas d'intermédiaires, les deux espèces doivent provisoirement être tenues pour distinctes.

Une différence bien plus importante aurait été celle que Bergh avait signalée dans son premier travail au moment où n'avait pas encore été introduite dans ce genre l'espèce de Quoy et Gaimard. Il disait dans sa diagnose : « Rhinophores perfoliés ». Il a plus tard rectifié cette erreur : « Il les avait crus perfoliés, n'ayant eu à sa disposition que des animaux conservés, mais, au moins chez *C. annulata*, ils sont lisses. »

Mais, dans les Opisthobranthes de la « Siboga » Expedition, il reproduit à nouveau dans sa diagnose cette erreur qu'il avait reconnue entre temps.

En effet, la planche de l'*Astrolabe* de même que les dessins originaux représentent des rhinophores lisses ; et c'est ainsi que je les ai trouvés chez l'échantillon original conservé, bien qu'étant fort petits ils soient difficiles à observer chez l'échantillon dans l'alcool.

La concordance est presque complète entre les dessins de la planche, le croquis original et l'échantillon.

Celui-ci est bien à peu près de même taille que celui décrit par Bergh, qui avait 40 millimètres de long. Il est si fortement recourbé que des mesures exactes seraient illusoires ; mais on peut dire qu'il atteint environ 25 millimètres. Sur le croquis par Quoy, le nombre des papilles dans les rangs de même que le nombre des rangées paraissent beaucoup moins grands que chez l'exemplaire conservé au Muséum ; cette simplification en vue de la rapidité d'exécution du croquis avait été corrigée dans les dessins définitifs, qui se rapprochent donc davantage (contrairement à ce qui a lieu pour plusieurs autres) de la nature. Mais le dessinateur n'a, par contre, pas corrigé une inadvertance qui se trouve sur la planche comme sur les croquis : les palpes sont figurés, chez l'animal, *vu en dessous*, comme s'ils passaient en avant des angles tentaculiformes du pied, tandis qu'ils devraient être en partie cachés par eux, ou n'être vus en ce point que par transparence (1).

(1) La même remarque s'applique également à l'un des dessins de *Berthella punctata* (MS 107, Pl. XXVII, fig. 1) ; mais, comme les autres dessins du même animal rétablissent les rapports réels, je n'ai pas cru devoir en faire état. Dans cette figure, chez l'animal vu en dessus, le voile buccal passe *au-dessus* des rhinophores.

Ce détail excepté, les figures sont très exactes et ont suffi à faire reconnaître l'animal quand on l'a retrouvé, en l'absence de tout caractère interne connu.

Deux exemplaires seulement de cette intéressante espèce ont été jusqu'ici signalés : celui dont il est ici question, provenant de Nouvelle-Guinée et celui trouvé par Garrett à Tahiti et étudié par Bergh.

Pour *Cerberilla africana* Eliot, Bergh a créé la variété *affinis*.

L'exemplaire unique ne pouvait être disséqué ; seul le bulbe buccal a été retiré, et la dent et la mâchoire confrontés avec les dessins de Bergh.

La radula et la mâchoire sont conformes aux descriptions et aux figures de Bergh. Mais il y a lieu d'insister sur le fait que les rhinophores ne sont pas perfoliés, puisque, après avoir reconnu son erreur en 1876, Bergh a reproduit en 1905 la première diagnose, erronée, sans mentionner la correction que lui-même y avait introduite depuis lors. Cette correction a passé inaperçue de quelques auteurs (Thiele 1931, p. 460).

L'on comprendra que, si j'ai placé en synonymie du genre *Cerberilla* Bergh un autre genre de Bergh, *Fenrisia*, cette opinion demande à être justifiée.

Dans son *System*, Bergh place les deux genres (p. 1020-1021) à la suite l'un de l'autre. Cependant, si les différences qu'il signale dans les tentacules avaient quelque réalité, ils devraient être plus éloignés dans le système.

La grande ressemblance entre ces deux genres a bien été remarquée par leur auteur, et cela même à plus d'une reprise. Ressemblance de forme extérieure ; papilles non caduques, aplaties en lancettes, et portées sur des coussinets ; existence des glandes dites « ptyalines » ; situation du cæcum hépatique *sur* la glande hermaphrodite ; pénis inerme ; et, par-dessus tout, ressemblance très frappante entre les mâchoires et les dents (grandes et peu nombreuses) des deux genres. Pourquoi donc les a-t-il séparés ?

A l'en croire, les rhinophores seraient *latéraux*, *perfoliés*, les palpes *nuls*, et la place des rhinophores occupée *par deux papilles de « forme singulière »*, dépourvues de lobe hépatique et de sac à cnidocystes.

Il faut citer la description faite, comme il le dit, d'après les courtes notes et l'esquisse en partie coloriée que Möbius a faites d'après l'animal vivant ; cette description n'est donc pas textuellement une citation de Möbius, mais a été modifiée par Bergh : modifiée à n'en pas douter par l'adjonction de l'incidente entre parenthèses, ce qui est tout à fait conforme au style très particulier de Bergh.

La voici : « Den kurzen Notizen und einer theilweise gefärbten Skizze von Möbius zufolge (Pl. LXXVII, fig. 1) hatten die lebenden Thiere wenn kriechend, eine Länge von 30 bis 40 mm. Der Kopf abgestumpft ; die Vorderfühler konisch-fadenförmig, drei mal so lang wie der Kopf breit ist, sie werden wie die Hörner eines ungarischen Ochsen gehalten ; die Hinterfühler nur halb so lang wie die vorderen, am Grunde verwachsen ; die Augen aussen an deren Grunde. Die Rückenpapillen flach lanzettlich, in 12-14 Reihen. Die Fusslappen gross, spitz, dreieckig. Die Farbe der Vorderfühler, am Grunde braungelb, sonst wechselnd blau und gelb oder Weiss geringelt. (Ein Paar eigenthümliche Papillen an der Stelle der) Hinterfühler röthlich und blau ; Rückenpapillen....., etc. »

Ce texte, moins la parenthèse ajoutée par Bergh, est en accord avec la figure de Möbius

et paraît bien être une citation à laquelle aurait été ajoutée ladite parenthèse qui change le sens de la phrase. Möbius parle en effet de tentacules postérieurs, de tentacules antérieurs et d'angles du pied tentaculiformes et les décrit d'ailleurs tels qu'ils sont chez *Cerberilla*.

Sur la figure inachevée de Möbius, les trois paires de tentacules se voient très nettement ; les rhinophores sont courts, cylindro-coniques et contigus, avec les yeux placés à leur base de chaque côté, position absolument normale. Les palpes sont d'une grande longueur et, inversement, les angles du pied assez courts. L'animal a donc, comme tout Æolidien qui se respecte, des palpes et des rhinophores. Ces derniers parfaitement normaux et non remplacés par de « singulières papilles sans sacs cnidophores ».

Par quelle singulière aberration Bergh a-t-il pris les palpes pour des rhinophores « latéraux, placés presque dans la position des palpes », et les rhinophores pour des « papilles de forme singulière, sans lobe hépatique, situées à la place ordinairement occupée par les rhinophores » ? La chose est presque incroyable, et cependant c'est sur cette erreur manifeste, et sur elle seule, qu'est fondé le genre !

Les palpes, lisses sur la figure de Möbius, ont très probablement subi, lorsque l'animal fut plongé dans l'alcool, une contraction très importante qui, en réduisant leur longueur, les fit rider et froncer, simulant ainsi des perfoliations. Cette déformation est fréquente et a donné lieu parfois à des erreurs ; ainsi précisément chez *Cerberilla*, Bergh avait décrit les rhinophores comme perfoliés et avait plus tard reconnu son erreur, mais de là à prendre les rhinophores, auprès desquels se voient les yeux, pour des papilles, les palpes pour des rhinophores, et à déclarer absents les palpes, qui ont au contraire un développement considérable!... Il n'y a pas lieu, me semble-t-il, d'insister davantage, et il suffit de prier toute personne non convaincue de se reporter au texte de Bergh, à celui de Möbius et surtout au dessin de ce dernier (Pl. LXXVII, fig. 1 de Bergh, *loc. cit.*). Un détail encore fera mieux saisir les analogies avec *Cerberilla*.

Le croquis de Möbius comme celui de Quoy, pour *Cerberilla*, représente (à un très faible grossissement) un arc de cercle, foncé, de chaque côté des rhinophores : ce cercle est en réalité la représentation un peu schématisée des anneaux sombres situés à mi-hauteur des papilles. Celles-ci étant étalées en éventail dans le premier groupe, ainsi que cela se voit encore sur l'échantillon type de Quoy, l'ensemble de ces anneaux simule une figure semi-circulaire.

On peut se demander en dernier lieu si l'espèce-type *Cerberilla longicirra* Bergh, l'espèce plus ancienne (et qui aurait la priorité), de Quoy et Gaimard *C. annulata* et enfin *Fenrisia Möbii* Bergh sont spécifiquement distinctes. J'en doute, cette dernière représentant, au point de vue de la coloration, un intermédiaire entre les deux autres. Mais il faut laisser aux futurs naturalistes qui retrouveront de nouveaux échantillons vivants ou qui en étudieront de bien anesthésiés, accompagnés de notes de couleur, le soin d'en décider. Pour le moment, les trois noms peuvent être conservés provisoirement réunis par une accolade ; mais celui de Quoy et Gaimard doit figurer le premier.

Genre *Bæolidia* (1) Bergh, 1888.

*Bæolidia Quoyi* n. sp.

Dans la collection se trouve un Nudibranche non décrit par Quoy et Gaimard, probablement nouveau. Il est simplement intitulé sur l'étiquette « Nudibranche, Quoy et Gaimard ».

Il a perdu toutes ses papilles, dont aucune n'est conservée au fond du tube. Comme la couleur est inconnue, de même que la forme des papilles, sa position reste quelque peu douteuse.

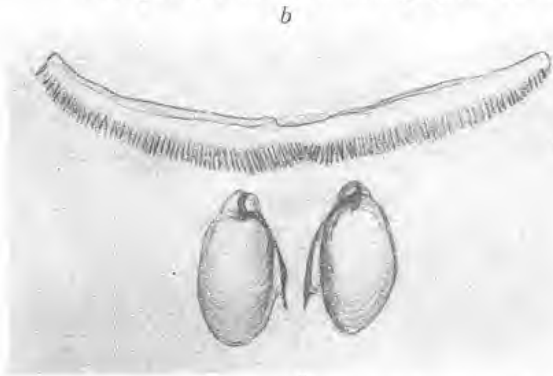


Fig. 19. — *Bæolidia Quoyi*. — a, mâchoires; b, une dent. (Gross. : 165/1.)

L'animal, fortement contracté et courbé, paraît avoir eu une longueur approximative de 30 millimètres. Il est robuste, non aplati, effilé vers la queue, qui n'est pas très grêle.

Les cicatrices laissées par la chute des papilles sont disposées sur de légers bourrelets formant chacun un angle du côté dorsal (en fer à cheval, mais anguleux). Les orifices génitaux se trouvent sous le premier, l'anus sous le second. Il y a neuf ou dix de ces bourrelets de chaque côté, les derniers paraissant être simples.

Le pied est bilabié, mais sans angles antérieurs tentaculiformes. Les palpes sont bien développés et les rhinophores perfoliés presque jusqu'à leur base et contigus. Il n'a pas été trouvé d'armature péniale.

Le bulbe buccal, grand et fort, contient des mâchoires jaune pâle, robustes, ovalaires, à bord masticateur droit et parfaitement uni. La radula n'est formée que par une vingtaine de dents à peine (et la cicatrice de la chute de trois ou quatre autres), qui croissent rapidement en largeur d'avant en arrière, ainsi qu'on le voit sur la figure 2, planche LXXXX, de Bergh, pour *Bæolidia Möbii*. La forme des dents est tout à fait la même que chez cette espèce. Les dernières dents ont 180 à 200 denticulés.

On voit, d'après cette description, que cette forme réunit et combine les caractères des genres *Bæolidia* Bergh et *Spurilla* Bergh.

Pied arrondi en avant, rhinophores perfoliés, disposition des papilles comme chez *Spurilla*.

Forme des dents comme chez *Bæolidia*.

C'est dans ce dernier genre que je la place provisoirement, bien que *Bæolidia Möbii* (2) ait des papilles aux rhinophores.

(1) La valeur des genres *Æolidiella* B. (ou *Eolidina* Quatrefages, *Spurilla* B. et *Berghia*) est contestée par divers auteurs, entre autres Labbé et O'Donoghue. On pourrait, pour les mêmes raisons, contester la valeur de *Bæolidia*. Il y a cependant des caractères distinctifs : la discussion de ces caractères ne peut trouver place ici.

(2) Ou mieux *Möbii*.



Famille *Fionidæ*.

Genre *Fiona*. Forbes et Hanley, 1851 ; Hancock et Embleton, 1853.

*Oithona* Hancock et Embleton, 1851.

*Hymenæolis* A. Costa 1866.

*Dolicheolis* Finlay (1) 1927 (genre créé pour *Eolida longicauda* Q. et G.).

*Fiona marina* (Forskål), 1775.

*Limax marinus* Forskål.

*Eolidia longicauda* Quoy et Gaimard, 1832. *Voyage de l' « Astrolabe »*, Zool., t. II, p. 288, Pl. XXI, fig. 19-20 ; MS 107, Pl. LV, fig. 2-5.

La place générique de cette espèce a été reconnue depuis longtemps, en particulier par Bergh. Les figures de Quoy sont bonnes et ne laissent pas de doute. On identifie généralement l'espèce en question avec *Fiona pinnata* (Eschscholtz) ; cette identification est très probablement exacte, mais il ne me paraît pas nécessaire de supprimer le nom plus ancien donné par Forstkål, et il est de plus en plus probable que toutes les espèces de *Fiona* n'en font qu'une seule, vivant sur les corps flottants dans presque toutes les mers, et variable au point de vue de la grandeur et surtout de la couleur, selon son mode de nourriture.

Plusieurs individus sont conservés dans la collection.

Famille *Glaucidæ*.

Genre *Glaucus* Forster, 1777.

*Glaucus atlanticus* Forster, 1777.

« *Glaucus Forsteri* Blumenbach » Quoy et Gaimard, 1832. *Voyage de l' « Astrolabe »*, Zool., t. II, p. 279, Pl. XXI, fig. 6 à 14 ; MS 109, fig. 1, a-p.

Collection de plusieurs individus sous le nom de *Glaucus hexapterygius*. Si tant est qu'il existe plus d'une espèce de *Glaucus*, — ce dont je doute également, — celle qui est figurée par Quoy est bien l'espèce typique. La forme des échantillons conservés est très large et courte, comme elle l'est toujours chez les individus fixés sans anesthésie, et les bras, rapprochés les uns des autres, sont à angle droit avec le corps, comme dans une croix lorraine. La première paire est la plus longue, la seconde encore bien distincte, la troisième indistincte, les papilles étant insérées sur le corps même, ou presque. L'épine péniale a été observée et dessinée par Quoy.

Il n'y a pas lieu d'insister davantage sur cette espèce si bien connue. Voici, d'ailleurs, ce que pensent les auteurs de l'*Astrolabe* au sujet de la multiplication des espèces de ce genre ; la citation est prise dans la partie générale, au début du volume, à la page 19 :

« Les *Glaucus*... présentent d'assez grandes variétés, que nous pensons toutefois devoir être ramenées à une seule et même espèce. »

(1) Il est assez curieux que Finlay ait cru devoir créer récemment un nouveau genre pour cette espèce que tous les auteurs s'accordent à placer dans le genre *Fiona*. Suter, par contre, la place dubitativement dans le genre *Phidiana* Gray.

Famille *Scyllæidæ*.Genre *Scyllæa* L.*Scyllæa pelagica* Linné.*Scyllæa pelagica* Q. et G. *Voyage de l' « Uranie »*, p. 418, Pl. LXVI, fig. 13.« *Scyllæaghom phodensis* Cuvier (*Annales du Muséum*) ; an *Scyllæa pelagica* Linn. (*Gmel.*, p. 3147, n. 2) »... Quoy et Gaimard, 1832. (*Voyage de l' « Astrolabe »*, Zool., p. 276, Pl. XXI, fig. 1 à 5 ; MS 108, Pl. XXIX, fig. 15-19 ; MS 109, Pl. CXXXVII, fig. 1 à 5, sous le nom de *Scyllæa* Sc. fauve et de Ghomfoda (ou de Gomfoda, texte p. 91).

« Nous avons fait des études, disent les auteurs, de Scyllées, qui semblent nous prouver que celles que l'on trouve sur les *Fucus* dans diverses mers appartiennent à la *Gomfodensis* de Forskål, qui est sans doute la même que la pélagique de M. Cuvier. »

C'est encore une de ces espèces pélagiques très répandues dans toutes les mers chaudes et tempérées, et qui, malgré la grande variabilité de leur aspect et principalement de leur coloration, n'offrent aucun caractère différentiel net sur lequel il soit possible d'appuyer une diagnose spécifique précise. Aussi, malgré le nombre d'espèces créées, en vient-on de plus en plus à regarder, comme le faisaient déjà les auteurs de l'*Astrolabe*, les trois noms cités par eux comme synonymes, et de plus un certain nombre d'autres créés depuis lors, et à réduire toutes ces espèces à une seule très variable.

Superfamille *Porostomata*.Famille *Dendrodorididæ*.Genre *Dendrodoris* Ehrenberg, 1831.*Doriopsis* « Pease » Bergh ; non Pease.*Doridopsis* Alder et Hancock, 1864.*Hanstellodoris* Pease 1871. *Haustellodoris* « Pease » auctt.*Dendrodoris* Ehrenberg, O'Donoghue 1926. A. Pruvot, 1930 et auctt.

Ce genre était confondu, au temps de Cuvier et de Quoy et Gaimard, avec le genre *Doris* ; même Ehrenberg, qui a créé le nom de genre pour une espèce appartenant à ce groupe ne l'a pas réellement distingué ni caractérisé, et le mérite d'avoir reconnu les très importants caractères distinctifs revient à Alder et Hancock, qui, comme toujours, ont disséqué leurs espèces et, pour la première fois, décrit les parties buccales. Les descriptions par ces auteurs ont été plus tard complétées par Bergh, qui a décrit de nombreuses espèces et augmenté beaucoup les notions anatomiques concernant ce groupe. [Au sujet de l'erreur de nomenclature commise par lui, voir A. Pruvot-Fol, 1930 (1).]

Trois espèces de *Doris* de Quoy et Gaimard figuraient dans les listes du genre de Bergh. De ces trois, deux sont de véritables *Dendrodoris* ; la troisième est un Doridien. C'est la

(1) Dans un fascicule du Tierreich de Bronn paru tout récemment, Hoffmann conserve encore le nouveau genre *Guyonia* Risbec.

« *Doriopsis violacea* » (Quoy et Gaimard). Mais, par contre, une autre espèce, dont la position était inconnue, doit entrer dans cette famille, mais sous un nom nouveau. C'est leur *Doris punctata*.

*Dendrodoris tuberculosa* (Quoy et Gaimard).

*Doris tuberculosa* (Quoy et Gaimard). *Astrolabe*, t. II, p. 248 ; Atlas, Pl. XVI, fig. 1, 2 ; MS 108, Pl. XXII, fig. 1, 2.

Cette espèce, qui n'est pas une *Doris*, a déjà été retrouvée et reconnue à plusieurs reprises. Il en existe plusieurs bonnes figures qui ne laissent à son sujet aucun doute. Mais deux variétés cependant ont été décrites, dont l'une sous un autre nom : *Doris carbunculosa* Kelaart. Cette variété, trouvée à Ceylan par Kelaart, par Gardiner à Rotuma (Eliot, 1906), diffère de la forme typique en ce qu'elle n'a pas sous le pied et sous le manteau les taches blanches arrondies et très marquées qu'a représentées Quoy (figure manuscrite, et gravure dans l'Atlas de l'*Astrolabe*, Pl. XVI, 1 et 2).

Ces taches persistent, paraît-il, lorsque l'animal est conservé (Eliot) ; cependant, comme bien on peut s'y attendre, il n'en reste plus trace aujourd'hui chez l'animal conservé dans la collection et qui porte sur l'étiquette la mention : *Doris tuberculosa*, MM. Quoy et Gaimard, 1829. (Voir aussi *Addendum IV*.)

L'espèce est nettement caractérisée par sa grande taille, ses tubercules coniques et composés et plus particulièrement par ses rhinophores coudés rappelant ceux d'*Hexabranthus*, et différant de ceux de toutes les autres espèces du genre *Dendrodoris*.

La coloration est variable, verdâtre, jaunâtre brun clair ou rousse... Pour plus de détails, voir Bergh 1878, *Journal du Musée Godeffroy*, IV, Heft XIV, p. 38-40, Pl. I, fig. 21 ; Pl. II, fig. 18-20 ; Pl. III, fig. 1 (*Doriopsis tuberculosa* Q. et G.), et Bergh, 1878, Nudibranchien de Insel Mauritius (*Semper's Reisen*, 1889, Heft XVI, p. 845, Pl. LXXXIII, fig. 42 ; Pl. LXXXIV, fig. 5 à 10) ; Bergh, *Siboga*, 1905. Voir aussi Kelaart (*Doris carbunculosa*) ; Alder et Hancock, 1864 (*Doridopsis tuberculosa* Quoy et Gaimard et *Doridopsis pustulata* ? n. sp.), et enfin Eliot 1906.

L'espèce est donc aujourd'hui fort bien connue. Les figures en couleur d'après l'animal vivant ne manquent pas : outre celles de l'*Astrolabe*, celle d'Alder et Hancock (1864) et celle de Bergh (1878).

*Dendrodoris aurea* (Quoy et Gaimard), 1832.

*Doris aurea* Q. et G. *Voyage de l'« Astrolabe »*, Zool., t. II, p. 265, Pl. XIX, fig. 4 à 7 ; MS 107, Pl. XXVII, fasc. 1 à 4.

Les excellents dessins manuscrits de Quoy montrent la particularité qui distingue cette espèce : des lobes élargis à la partie antérieure du pied. Ces dessins ont été modifiés de façon fâcheuse dans la planche de l'Atlas. En effet, non seulement la forme du corps a

perdu de son naturel, de sa « morbidezza », de son allure de *Dendrodoris* qui diffère même extérieurement de celle des *Doris* vraies, et la forme des branchies est tout autre, mais encore, de ce lobe du pied, le dessinateur a fait, en le détachant arbitrairement, un long palpe labial digitiforme et effilé qui n'existe ni sur les dessins de Quoy, ni chez les exemplaires originaux. Les *Dendrodoris* n'ont jamais de palpes (bien que certains auteurs parlent de tentacules labiaux fixés ; lisez : replis cutanés reliant le pied au-dessous du manteau de chaque côté de la bouche poriforme). Le principal caractère externe permettant de reconnaître dans cet animal une *Dendrodoris* avait ainsi disparu.



Fig. 20. — *Dendrodoris aurea* ; épines péniales.  
— a, épines de la pointe ; b, épines de la base du pénis.

Je dois dire que, malgré cela, sa position vraie avait déjà été reconnue ; les échantillons étaient étiquetés *Doriopsis aurea* et, de plus, Farran a reconnu l'espèce dans des animaux de Ceylan qu'il a décrits en 1905. La différence de coloration des points clairs sur le dos, que signale cet auteur, est de peu d'importance et peut provenir simplement du noircissement

partiel du blanc employé au coloriage, qui se faisait encore à la main. Mais je ne puis le suivre dans l'assimilation qu'il fait, dubitativement d'ailleurs, de cette espèce à la *Doris aurita* de Gould (1).

La dissection montre les caractères internes de *Dendrodoris* et non de *Doriopsisilla*. Il y a des spicules dans les téguments et le tissu conjonctif, mais il faut supprimer la présence de spicule dans l'énumération des caractères différentiels entre ces deux genres.

Le pénis est couvert d'épines, plus fines et aiguës au sommet, plus courtes et mousses, et plus serrées à la base.

*Dendrodoris rufopunctata* nom. nov.

*Doris punctata* Quoy et Gaimard. *Astrolabe*, t. II, p. 262, Pl. XVIII, fig. 8 à 10. Dessins manuscrits : *Museum d'Histoire naturelle*, Paris, n° 108, Pl. IV, fig. 11, 12, 13.

Non *Doris punctata* Rüpp. et Leuck. 1828.

Non *Dendrodoris (Doriopsis) punctata* Alder et Hancock, 1864.

Non *Doris punctata* d'Orb., 1854.

Les dessins originaux ne diffèrent pas assez des figures gravées dans l'Atlas de l'*Astrolabe* pour qu'il soit nécessaire de les reproduire de nouveau. Cependant il est bon de signaler quelques légères divergences.

Dans la figure 8 de l'Atlas correspondant à la figure 10 du manuscrit, les ondulations du bord du manteau sont moins marquées, les rhinophores beaucoup plus petits ; dans la figure 9 (12 MS), le pointillé sur les flancs est d'une autre teinte que celui du manteau, gris bleuâtre, tandis qu'il est brun rouge comme celui du manteau dans la figure manuscrite. Enfin la figure 10 représentant les branchies est fort différente de la figure 13 manuscrite et bien plus schématisée. Le dessin original les montre aiguës, pinnées et en

(1) Basedow et Hedley, 1905, représentent cette espèce colorée en rouge avec des points blancs disposés irrégulièrement.

aucune façon groupées deux par deux, comme dans la reproduction. Mais, en somme, les principaux caractères sont respectés ; la largeur du corps, beaucoup plus grande en arrière qu'en avant, particularité signalée dans le texte ; les rhinophores situés très en avant et les branchies très en arrière, caractère de *Dendrodorididæ*, tout particulièrement accentué chez cette espèce. Les figures semblent indiquer des branchies simplement pinnées, ce qui serait exceptionnel dans cette famille. Mais la mollesse du corps, le manteau lisse et les caractères ci-dessus mentionnés devaient déjà faire soupçonner que l'animal appartient à cette famille ; l'examen partiel des organes internes a confirmé entièrement cette supposition. Il n'y a ni bulbe buccal véritable, ni radula, ni mâchoires, ni palpes distincts. La partie du tube digestif correspondant au bulbe est très allongée, tubulaire, musculeuse, et forme une anse ; les glandes salivaires se trouvent à la partie postérieure de cette anse (ainsi probablement que les ganglions buccaux) ; il y a une double glande dite ptyaline, ventralement au tube digestif. L'armature pénielle n'a pas été cherchée, afin de ne pas trop détériorer l'échantillon unique. Mais les caractères du tube digestif, joints aux caractères externes, suffisent à ne laisser aucun doute sur la position systématique de cet animal. C'est un Dendrodorididé, et ce n'est pas une *Doriopsis* Bergh. Mais il est aberrant par les branchies simplement pinnées et par la forme du tube anal, très long, saillant, évasé et denticulé au bord. Mieux connue, cette espèce méritera peut-être de constituer un sous-genre spécial parmi les *Dendrodoris*.

L'espèce est parfaitement caractérisée et ne manquera pas d'être reconnue si on la retrouve. Elle ne peut être confondue avec les espèces de *Dendrodoris* décrites (par exemple par Alder et Hancock, 1864, sous le nom de genre *Doridopsis*), même avec celles ayant même coloration ; car aucune n'a la même forme élargie en arrière, les mêmes branchies simples, le même long tube anal évasé.

On pourrait mettre en doute l'identité de l'animal décrit par les deux auteurs avec l'échantillon conservé dans la collection ; en effet, l'étiquette ne correspond nullement : elle porte : « *Doris* Quoy et Gaimard, Ile-de-France ». Mais, étant donné que les collections ont été déménagées, qu'il a fallu renouveler l'alcool plus d'une fois depuis cent ans, qu'aucune étiquette n'est complète, ni écrite de la main des auteurs, une confusion est vraisemblable, et une fausse indication ne peut prévaloir dans ce cas, ni dans celui de *Doris elegans* contre l'évidence même, les caractères de l'animal étant particulièrement nets.

*Habitat.* — Il en faut croire les auteurs, certes, de préférence à l'étiquette. Ils disent : « C'est la seule *Doris* que nous ait fournie le Havre-Carteret, Nouvelle-Irlande... »

La forme élargie en arrière, rétrécie en avant, n'est pas tout à fait exceptionnelle dans ce genre. C'est aussi celle de « *Doriopsis* » *vidua* Bergh, mais la coloration est très différente.

Cette *Dendrodoris* aurait la priorité sur celle qu'Alder et Hancock ont fait connaître en 1864 sous le nom de *Doridopsis punctata*. Mais elle a été publiée comme *Doris* par ses auteurs, et il existait déjà une *Doris punctata* de Rüppell et Leuckart, que Bergh et Abraham placent d'ailleurs aussi, dubitativement, dans le genre *Dendrodoris* (*Doriopsis* Bergh non Pease, *Doridopsis* A. et H.). Plus tard, 1854, d'Orbigny a publié encore une *Doris punctata*, dont le nom a été modifié par Abraham, 1877.

*Doris fumosa* Quoy et Gaimard, 1832. *Voyage de l'« Astrolabe »*, Zool., II, p. 29, Pl. XIX, fig. 24 à 17 ; MS 108, Pl. XCVI, 3-5.

*Dendrodoris fumosa*, Quoy et Gaim., 1832.

*Dendrodoris ? rubra* (Kelaart, 1857), var. *fusca* Ald. et Hanc., 1864.

*Doridopsis fusca* Ald. et Hanc.

*Dendrodoris ? fumosa* (Q. et G.), 1832.

L'échantillon manque dans la collection. D'après la description, ce pourrait fort bien être une *Dendrodoris*. Ce qui rend cette supposition vraisemblable, c'est ce que l'auteur dit de la mollesse de l'animal, de la translucidité de ses téguments, de la brièveté des appendices buccaux. L'expression : « tentacules buccaux très courts », bien que peu exacte, est fréquemment employée par divers auteurs à propos des *Dendrodoris*, chez lesquelles deux replis fixés sur toute leur longueur remplacent les palpes absents ; quant à cette phrase : « En général, les teintes assez peu déterminées que nous venons d'énumérer sont très légères et comme transparentes, ce qui tient à la diaphanéité de l'animal », elle ne s'applique à aucun Doridien vrai, sauf à ceux appartenant au genre *Glossodoris*, et convient au contraire à de nombreuses espèces du genre *Dendrodoris* Ehr. (1).

Une fois acceptée la probabilité de cette admission dans le genre *Dendrodoris*, est-il possible de lui assigner aussi une place spécifique ? Je le croirais volontiers. En effet, malgré son nom de *fumosa*, cet animal est rougeâtre ou rouge brun : « Brun enfumé marqué de rougeâtre », disent les auteurs, « pied d'un rose sale ». Les branchies sont dites d'un brun rougeâtre et les tentacules (rhinophores) bruns à sommet blanc. Cette description s'applique parfaitement à la *Doridopsis rubra* Kelaart, telle que la figurent Alder et Hancock (1864) (Pl. XXXI, fig. 1 et 2), et mieux encore à sa variété « *fusca* » Alder et Hancock, dont ces auteurs font, sans raison valable, une espèce distincte.

Bien qu'à défaut d'échantillon il ne soit pas possible d'arriver à une certitude, c'est donc avec une grande vraisemblance que je propose la synonymie indiquée ci-dessus. La certitude cependant ne peut être acquise dans le cas présent, et la priorité ne peut être invoquée en faveur du nom de Quoy et Gaimard.

Il faut noter d'ailleurs une dissimilitude qui rend l'identité plus incertaine : c'est ce caractère : « dos rugueux, bosselé », traduit sur le dessin manuscrit par de petites rides brunes, irrégulières, formant un vague réseau incomplet, et sur la Planche XIX, figure 14, par un réseau d'hexagones allongés d'une régularité quasi mathématique, qui lui donnent l'aspect d'une carapace de Tortue. *Dendrodoris rubra* semble avoir au contraire le dos lisse.

L'aspect bosselé décrit se présente fréquemment chez un animal moribond contracté, mais non celui figuré sur la planche (2).

(1) Dans l'acceptation que lui donnent O'Donoghue, 1929, et A. Pruvot-Fol, 1930 : Syn. *Doriopsis* Bergh, non Pease.

(2) L'individu a été retrouvé après composition de l'article ci-dessus ; comme l'examen confirme en tous points les suppositions énoncées, la présente note suffira à faire connaître, positivement et sans restriction, qu'il s'agit bien de *Dendrodoris*, et très probablement de celle qui a reçu plus tard le nom de *rubra* var. *fusca*.

Genre *Phyllidia* Cuv. 1798.  
*Phyllidia* + *Phyllidiella* Bergh.

*Phyllidia albonigra* Quoy et Gaimard, 1831. *Voyage de l' « Astrolabe »*, Zool., t. II, p. 291, Pl. XXI, fig. 26-27; MS 107, Pl. LXXXIII, fig. 18-19.

*Phyllidiella* (1) *albonigra* Bergh.

Il n'est guère possible de décider pour le moment si cette espèce est synonyme de *Ph. pustulosa* Cuv., *Ph. nigra* Van Hasselt et si quelques espèces créées plus tard : *Phyllidia nobilis* (Bergh), *Ph. variabilis* Collingwood (*Fryeria*) ne seraient pas des variétés de cette espèce. Seule la récolte de plusieurs exemplaires, montrant leur degré de variabilité, pourrait nous renseigner sur l'extension de l'espèce.

Un échantillon conservé. (Il paraît avoir été momentanément desséché.)

*Phyllidia varicosa* Lamarck.

*Phyllidia trilineata* Cuvier.

*Phyllidia trilineata* Q. et G., 1829. *Voyage de l' « Uranie »*, p. 419, Pl. LXXXIX, fig. 7 à 10.

*Phyllidia trilineata* Q. et G., 1832. *Voyage de l' « Astrolabe »*, Zool., II, p. 292, Pl. XXI, fig. 25; MS 168, Pl. IV, fig. 18, 19).

Mêmes remarques. La synonymie de cette espèce ne peut encore être dressée. Elle est très reconnaissable sous ses couleurs typiques : noir, bleu et jaune. Mais il n'est pas impossible que le bleu soit parfois envahi par le pigment noir et ne soit plus visible ou remplacé par une teinte grise. Les variations de ces animaux avec l'âge nous sont complètement inconnues. Si la couleur bleue disparaissait, nous aurions alors la forme *verrucosa* Van Hasselt, *elegans* Bergh, qui diffèrent peu du type. La figure de Quoy dans l'Atlas de l'*Uranie* ne montre pas trace de lignes bleues.

Deux échantillons sont conservés. Leurs palpes sont longs, robustes. Le dessous du pied montre une ligne longitudinale médiane noire, interrompue mais très nette. Cependant Quoy dit qu'elle est inconstante.

#### Famille *Archidorididæ*.

Genre *Atagema* Gray, 1850 (créé pour :)

*Atagema carinata* (Quoy et Gaimard, 1832).

*Doris carinata* Quoy et Gaimard. *Voyage de l' « Astrolabe »*, Zool., p. 254, Pl. XVI, 10-14, MS 107, Pl. LXI, 1-4.

? *Non Doris carinata* Alder et Hancock, 1864.

? *Non Atagema carinata* Suter. *New Zealand Moll.*

? *Atagema carinata* Bergh, 1904 (Philippines).

Le genre est controversé et ne figure pas dans le *System der Nudibranchien* de Bergh 1892. Les raisons en sont multiples et demandent à être élucidées.

(1) C'est avec raison qu'Eliot (1913) a supprimé le genre *Phyllidiella* Bergh.

Le pied est bilabié, la lèvre supérieure fendue, les palpes sont digitiformes aplatis, pour ainsi dire rubanés. Il n'y a pas d'armature labiale ni d'armature péniale. La radula est large, les dents médiocrement nombreuses, très longues et aiguës, avec une arête dorsale qui, chez une partie d'entre elles, se prolonge en une pointe libre. Aucune n'est denticulée.

La cavité branchiale a le bord légèrement relevé, mince, tuberculeux mais non crénelé. Les branchies, qui sont en partie visibles, doivent être composées, selon les auteurs, de cinq divisions ; en apparence il y en a davantage, mais on sait à quel point il est difficile de distinguer entre une division primaire et une division secondaire dans ces branchies composées, et la base n'est pas visible sur l'échantillon. Le vagin et le pénis paraissent inermes.

Il semble que ce Doridien, dont les organes génitaux ne pouvaient être disséqués qu'en partie, appartienne à la famille des *Archidorididæ*. Il n'a pas des palpes d'*Archidoris* ni le même aspect des tubercules dorsaux. Si on le plaçait dans les *Archidorés*, il y aurait deux *A. violacea*, car il en existe une créée par Bergh. De plus, cette espèce provient de l'hémisphère sud. Je la place donc provisoirement et dubitativement (à titre d'indication) dans le genre *Austrodoris* Odhner, 1926, pages 56 et 67. Ce n'est en tout cas pas une *Dendrodoris*.

Genre *Archidoris* Bergh.

*Archidoris tuberculata* (Cuv.).

*Doris tuberculata* Cuvier, 1804.

Un exemplaire de Doridien commun sur nos côtes se trouve dans la collection, mais n'a pas trouvé place dans les descriptions des auteurs. Pêché probablement dans l'Atlantique, il aura été jugé banal et déjà suffisamment connu.

Genre *Asteronotus* Ehrenberg, 1831.

C'est très certainement à ce genre qu'appartient :

*Asteronotus hemprichi* Ehr. ?

*Asteronotus mauritania* (Quoy et Gaimard 1832), auctt.

*Doris mauritania* Quoy et Gaimard. *Voyage de l' « Astrolabe »*, Zool., t. II, p. 269, Pl. XX, fig. 5 à 8 ; MS 108, Pl. XCVI, fig. 1-2 (*Doris* de Maurice).

C'est aussi l'avis de divers auteurs, de Bergh en particulier, bien qu'il place parfois la même espèce parmi les *Dendrodoris*, « *Doriopsis* », dans ses listes (Bergh, 1875 : Godefroy, VIII, p. 34).

D'un ovale arrondi, avec le dos bombé et les flancs élevés, il porte des tubercules sur le manteau. Ces tubercules sont (et surtout doivent avoir été, sur le vivant) plus élevés et plus apparents que ne le montrent les figures aussi bien manuscrites que gravées. Et, de plus, ces tubercules sont coniques mais irrégulièrement bosselés, c'est-à-dire composés. Sur le dos, ils sont clairsemés et élevés, ayant jusqu'à un demi-millimètre de haut à l'état conservé ; sur les bords du manteau, ils sont beaucoup plus petits et plus rapprochés, formant tout autour des rhinophores et des branchies plusieurs rangs de petits tubercules serrés.



D'après le texte et les figures de Quoy (s'y reporter), l'auteur lui-même s'est mépris sur les caractères concernant les rhinophores : il a pris la gaine, qui est ici haute, évasée et granuleuse (1), probablement spiculeuse, pour le tentacule lui-même, et cette erreur a été probablement la cause de la fondation d'un genre par Gray.

Mais ce genre ne me paraît pas inutile.

Outre ces gaines aux rhinophores et la carène, qui se retrouvent chez d'autres Doridiens, il y a ici ce caractère bien spécial que la carène se termine par des valves dirigées horizontalement et qui protègent la branchie ; celle-ci surgit en dessous d'elles, aussi horizontalement. Le fait n'est pas mentionné par Suter, qui n'a probablement pas eu sous les yeux la véritable *Atagema carinata*, mais plutôt la *Doris osseosa* Kelaart, Alder et Hancock, 1864 (qui n'est pas synonyme et devra changer de nom), et qui montre, ainsi que le décrit Suter, une carène qui va en s'atténuant vers l'orifice branchial, après avoir culminé en un mamelon conique. Les animaux trouvés par Suter étaient « blanc pur », celui de Quoy gris verdâtre. Elles sont, d'ailleurs, probablement apparentées, ainsi qu'à *Doris osseosa*, Kelaart et *Doris carinata* Alder et Hancock figurées dans leurs planches XXVIII, figures 10, 11, et XXIX, figures 5, 6.

Je possède un échantillon au moins congénérique avec l'espèce de Quoy et Gaimard, pêché au large de Banyuls-sur-Mer (Pyrénées-Orientales).

L'échantillon de l'*Astrolabe* est conservé, mais très petit et paraît avoir subi une dessiccation momentanée qui ne permet plus la dissection. Même la radula n'a pu être trouvée, de crainte de détruire ce qu'il en subsiste.

Le genre paraît être voisin de *Sclerodoris* Eliot.

Genre? *Austrodoris* Odhner 1926.

? *Austrodoris violacea* (Quoy et Gaimard), 1832.

*Doris violacea* Quoy et Gaimard. *Voyage de l'« Astrolabe »*, Zool., II, p. 264, Pl. XIX, fig. 1 à 3 ; MS 107, Pl. XXVII, fig. 12 à 14.

Un échantillon de la collection paraît pouvoir être assimilé à cette espèce. Il est vrai qu'il ne porte d'autre indication sur l'étiquette de son bocal que : « *Doris* MMrs. Quoy et Gaimard 1929, baie de Jervis, Nouvelle-Hollande », ce qui est bien le lieu de pêche de la *Doris violacea*.

D'une part, il correspond assez bien à la description des auteurs et, de l'autre, il ne peut trouver d'autre place parmi les espèces décrites.

Il est plus difficile de décider à laquelle des nombreuses espèces, créées pour la plupart



Fig. 21. — ? *Austrodoris violacea*. — a, cuticule labiale ; b, une glande salivaire ; c, dents radulaires près du rachis ; d, marginales ; e, dents de la partie moyenne. (Gross. : 150/1.)

(1) « Ses tentacules supérieurs sont courts, pédiculés, papilleux, élargis et tronqués au sommet. » Sur les figures, on ne voit que les gaines, non les rhinophores.

inutilement, il faut l'attribuer (ou lesquelles d'entre elles lui sont synonymes). Deux sont plus anciennes : *A. hemprichi* Ehr., 1831, et *A. cespitosus* (Van Hasselt, 1824). C'est à la première que je suis tentée de l'assimiler. Il montre en dessous du manteau les bandes nuancées caractéristiques; et, si la coloration sur la figure diffère, il faut dire que dans cette espèce elle est assez variable et que, de plus, le dessinateur l'a exagérée. La figure manuscrite de Quoy est plus près de la nature.

L'échantillon fait défaut. (Voir *Addendum IV.*)

Famille *Platydorididae.*

Genre *Platydoris* Bergh. (1)

*Argus* Bohadsch', 1761.

Deux Doridiens, de Quoy et Gaimard sont placés par divers auteurs dans ce genre, et parfois un troisième, *Doris sordida*, mais à tort (Eliot, 1905).

De ces deux espèces, l'une fait incontestablement partie de ce genre, c'est : *Doris cruenta* Quoy et Gaimard.

*Platydoris cruenta* (Quoy et Gaim.).

*Doris cruenta* Q. et G. *Voyage de l'« Astrolabe »*, Zool., t. II, p. 260, Pl. XVIII, fig. 5 à 7; MS 108, Pl. XXII, fig. 3 à 5.

Comme Bergh a étudié à fond sa *Platydoris arrogans*, qui est synonyme de cette espèce, il n'y a pas lieu de s'y attarder. Il paraît vraisemblable que *Doris formosa* Alder et Han-

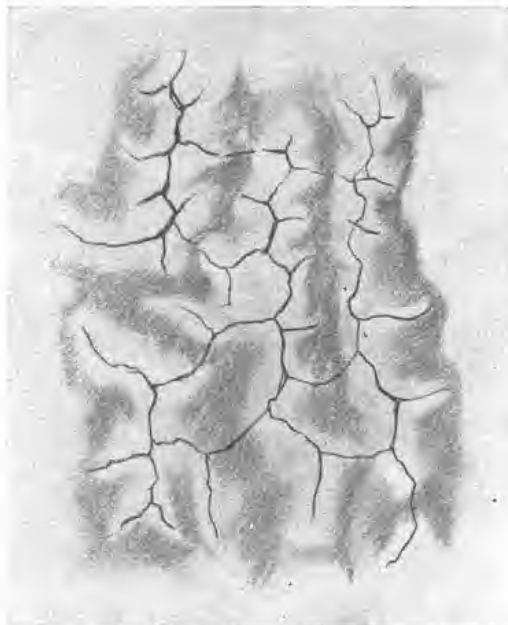


Fig. 22. — *Platydoris scabra*. Épaississements chitineux du vagin (et du canal déférent).

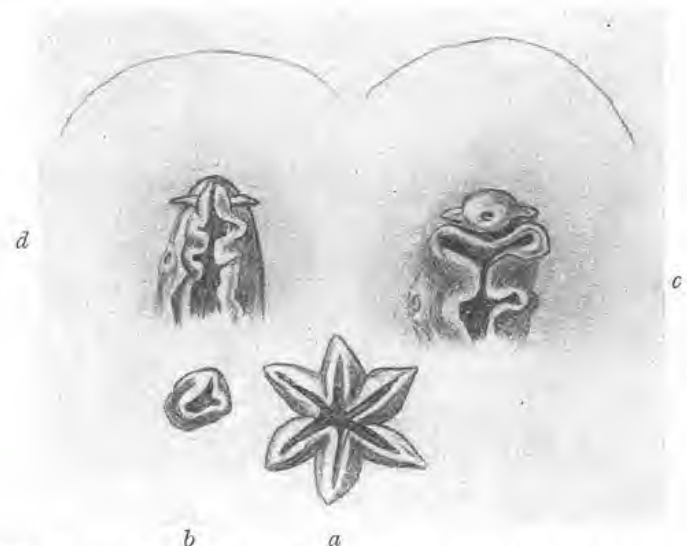


Fig. 23. — *Platydoris scabra*, orifices : branchial en a ; rhinophorien en b ; c, tête vue en dessous.

Fig. 24. — d, *Platydoris cruenta* ; tête vue en dessous. (Gross. : 650/1.)

cock, 1864, *Platydoris flammulata* et *sanguinea* Bergh, 1905, en sont d'autres synonymes.

(1) Les raisons que j'ai préféré le nom donné par Bergh seront exposées ailleurs.

On peut s'étonner que Bergh, 1874, et Eliot, dans sa liste d'espèces, maintiennent le nom donné par Bergh et placent celui de Quoy et Gaimard en synonymie.

L'espèce n'est pas mentionnée sous le nom de *cruenta* dans le *System* de Bergh.

L'autre espèce est :

*Platydoris scabra* (Cuvier, 1804).

*Doris scabra* Cuvier ; Quoy et Gaimard, 1832. *Voyage de l' « Astrolabe »*, Zool., t. II, p. 258, Pl. XVIII, fig. 1 à 4 ; MS 107, Pl. LXXXV, fig. 1 à 4.

Ici, l'attribution, bien qu'universellement acceptée, est discutable. L'introduction de cette espèce dans le genre demande un élargissement de celui-ci. Il est caractérisé, en effet, outre la forme, la consistance et l'orifice branchial étoilé, l'absence d'armature labiale enfin, par l'armature génitale surtout. Tantôt le canal déférent seul, tantôt le canal déférent et le vagin sont armés de plaquettes dures surmontées d'une épine.

Parfois le vagin ne montre que des plis chitineux épaissi. Dans cette espèce-ci, il n'y a d'épines nulle part, mais seulement des épaisissements chitineux, chez les deux spécimens examinés ; cependant Eliot (1906) en a trouvé dans le pénis. Ce fait est difficile à expliquer. (Voir *Addendum IV.*)

#### Genre *Discodoris* Bergh.

*Discodoris fragilis* (?) (Alder et Hancock), 1864.

*Doris fragilis* A. et H. On a coll. of nudibr. Moll. made in India. (*Trans. Zool. Sool. Lond.*) Syn. *Discodoris morphæa* Bergh, selon Eliot, 1910.

*Doris sordida* Quoy et Gaimard, 1832. *Voyage de l' « Astrolabe »*, Zool., t. II, p. 266, Pl. XIX, fig. 12, 13 ; MS 108, Pl. XCVII, fig. 5, 6, non *Doris sordida* Rüppell et Leuckart, 1828. Neue wirbellose Th. des rothen Meeres (*Atlas zu der Reise*, etc., p. 34, Pl. X, fig. 3).

*Doris sordidata* Abraham 1877, p. 206.

L'échantillon est conservé, décoloré, mais non mutilé. Les auteurs remarquent cependant que c'est une des espèces qui ont « la faculté de rompre et de rejeter des portions de (leur) manteau ».

Cette faculté n'est pas l'apanage exclusif des *Discodoris*, mais elle est plus marquée dans ce genre que dans aucun autre, ce qu'Alder et Hancock ont d'ailleurs indiqué par le nom d'espèce *fragilis*.

Le genre est connu exclusivement des mers chaudes (1). Il y est extrêmement répandu. Il est bien caractérisé génériquement ; par contre, les espèces sont très variables et, en même temps, peu différentes entre elles, de sorte que la démarcation est bien souvent difficile à faire et douteuse. La coloration comporte surtout des teintes neutres, gris, beige, brunâtre, rosâtre, verdâtre, moucheté, marbré ou maculé de plus clair ou de plus sombre. Presque toutes ont une consistance plutôt molle et le dos finement granuleux. Toutes ont le pied plus court et plus étroit que le manteau, des palpes allongés, digitiformes, une arma-

(1) Un genre extrêmement voisin, *Paradoris*, a été trouvé en Méditerranée.

ture labiale en deux parties et formée de fins bâtonnets, une radula composée de dents simplement crochues, plus petites sur les bords, et les organes génitaux inermes.

L'espèce en question possède ces caractères, pour autant que j'ai jugé indispensable de m'en assurer, c'est-à-dire les caractères externes et ceux des parties buccales.

C'est bien une *Discodoris*. Elle a, conformément à la diagnose de ce genre, une armature labiale veloutée formée de bâtonnets chitineux, et dont l'ensemble se présente comme



Fig. 25. — *Discodoris* ? *fragilis*. — a, mâchoire ; b, dents de la partie moyenne d'une demi-rangée ; c, partie rachidienne ; d, marginales ; e, quelques pointes de dents de deux rangées consécutives, en place, pour montrer que les rangées sont écartées les unes des autres. Une dent de chaque rangée est anormale. (Gross. : 165/1.)

deux accents circonflexes, dont un côté serait placé parallèlement et un côté en ligne droite avec ceux de l'autre. La forme de la radula, très large et très courte, et celle des dents confirment le diagnostic. D'ailleurs ce fait, rapporté par les auteurs (mais non constaté sur l'échantillon), que c'est « un des Doridiens qui ont la faculté de rompre et de rejeter des portions de leur manteau », est tout particulièrement fréquent dans le genre *Discodoris*. C'est un bon caractère, bien qu'il ne soit pas l'apanage exclusif de ce genre.

L'admission dans ce genre s'impose donc, malgré la dissection incomplète. En ce qui concerne la coloration, elle est tellement différente dans le manuscrit de ce qu'elle est dans la planche gravée qu'il a paru utile de mettre sous les yeux du lecteur une reproduction du dessin original.

Le nom de *sordida* ne peut être conservé, étant occupé déjà par un Doridien de Rüppell et Leuckart, qui n'est certainement pas le même, et qui est probablement une *Dendrodoris*. Comme il y a déjà bien probablement deux fois plus de *Discodoris* qu'il ne devrait y en avoir (pour ne pas dire trois ou quatre fois plus), il ne me paraît pas indiqué de conserver le nom de *sordidata* Abr., surtout pour un animal qui a peu de chances d'être identifié avec

plus de certitude à l'avenir, et il m'a paru plus sage de choisir parmi les *Discodoris* décrites celle qui, pêchée d'ailleurs dans les mêmes parages, paraissait s'en rapprocher le plus. Trouvée aux Indes par Eliot et décrite par Alder et Hancock, puis retrouvée et identifiée sur les côtes d'Afrique par sir Ch. Eliot, bien qu'également avec un peu de doute, cette espèce est assez répandue pour avoir des chances d'avoir été rencontrée par les voyageurs de l'*Astrolabe*. En résumé, *Doris sordida* Quoy et Gaimard est certainement une *Discodoris*, et probablement *D. fragilis* (A. et H., 1864).

Famille *Actinocyclidæ*. nov.Genre *Actinocyclus* Ehr. Type *A verrucosus* Ehr.*Sphærodonis* Bergh.*Ceratodoris* Gray, 1850 (1) ; MS A. Adams, 1858.*Echinodoris* Bergh, 1874 (Musée Godeffroy).*Ceratodoris eolida* (Quoy et Gaimard), 1832.*Doris eolida* Quoy et Gaimard. *Voyage de l'« Astrolabe »*, Zool., t. II, p. 263, Pl. XVIII, fig 11 à 15; MS 108, Pl. LXXV, fig. 8 à 12 ; MS 109, Pl. CCCXXVII, fig. 1 à 5.

Dans les *Nachtschnecken der Südsee*, II, Bergh a étudié en 1874 un exemplaire appartenant probablement à cette très rare espèce, qu'il a trouvé dans la collection du Musée Godeffroy. Il a créé pour elle le nouveau nom générique d'*Echinodoris*, bien que Gray lui en eût déjà donné un autre précédemment ; le fait que ce genre de Gray avait été « ganz ungenügend und leichfertiger charakterisirt » ne justifie pas le changement de nom, puisque le type du genre est connu. C'est déjà l'avis d'Abraham (1877).

Aussi bien les longues papilles fusiformes que les dents pectinées rapprochent cet animal du genre *Sphærodonis*, Bergh, 1877, reconnu depuis longtemps être synonyme d'*Actinocyclus* Ehr. 1831. Il me paraît utile de créer une famille *Actinocyclidæ* pour *Actinocyclus* et *Hallaxa*, dans laquelle il serait indiqué de faire entrer le genre dont il est ici question.

L'exemplaire de Quoy et Gaimard avait été trouvé près de Vaïgiou ; celui de Bergh, près de Formose.

Bergh n'a pas trouvé de palpes buccaux ; les rhinophores sont perfoliés, rétractiles selon Bergh, avec 20 à 30 lamelles. Le manteau, arrondi aux deux bouts, dépasse le pied partout ; les papilles, nombreuses, atteignent 2<sup>mm</sup>,5 de longueur, indistinctement disposées en rangées longitudinales, dont une rangée médiane plus élevée que les autres. Il y a cinq branchies, comme l'ont aussi indiqué Quoy et Gaimard. Elles seraient bipinnées, selon le texte de Bergh, page 20, mais paraissent simplement pinnées sur sa figure 8, planche III. Il y a de nombreux spicules dans le tégument. L'extrémité du canal déférent est garnie de petites épines. Il n'a pas été trouvé d'armature labiale ; les dents sont pectinées, nombreuses, 110-0-110 par rangée. Pour plus de détails, voir *Journal du Museum Godeffroy* (Heft VII, p. 19, Pl. III, fig. 4 à 20).

La disposition des dents dans la radula étant inconnue, le degré de parenté avec *Actinocyclus* reste incertain. Elles sont pectinées aussi dans les autres genres.

L'exemplaire de Bergh était plus grand et probablement plus coloré que celui de Quoy, qui en représente peut-être un jeune. Bergh indique 12 millimètres de longueur pour l'exemplaire conservé ; Quoy, deux lignes, probablement pour l'individu vivant.

REMARQUES. — Les figures de Quoy montrent les papilles plutôt coniques-filiformes que fusiformes ; mais il n'est pas impossible qu'elles se renflent un peu par la contraction, si l'on tue l'animal en le plongeant dans l'alcool.

(1) Dans le *Handbuch*, 1931, p. 434, Thiele mentionne le genre sous le nom de ?*Echinodoris* Bergh. Syn. : ?*Ceratodoris* Gray. Type *E. eolida*.

D'autre part, Eliot (1913, p. 7) décrit une autre espèce du Japon, *Ceratodoris armata* (sous le nom générique d'*Echinodoris*) : 16 millimètres de longueur, entièrement blanche ; papilles coniques non atténuées à la base ; formule radulaire environ  $75 \times 70-0-70$  ; radula fragile (Cf. aussi Bergh) ; dents pectinées.

*Discodoris Vanikoro* N. N. pour :

*Doris maculosa* « Cuvier ». Quoy et Gaimard, 1832. *Voyage de l'« Astrolabe »*, Zool., t. II, p. 249, Pl. XVI, fig. 3 à 5 ; MS 108, Pl. LXIV, fig. 1, 2. *Doris* tachetée, non *Doris maculosa* Cuvier.

Ni *Kentrodoris annuligera* Bergh (1). Philipp., Heft X, 1876, p. 423, p. 27, Pl. XL, fig. 1 ; Pl. LII, fig. 3, 16.

Ni *Kentrodoris maculosa* (Q. et G.) Bergh.

Ni *Kentrodoris funebris* (Kelaart) Bergh.

Ni *Doris funebris* Kelaart, Alder et Hancock, 1864, p. 122, Pl. XXX, fig. 9, 10.

Conservé, l'animal ressemble étonnamment à la *Doris stragulata* d'Abraham, 1877 (Pl. XXVIII, fig. 7 et 8). Il est régulièrement granuleux, bien que, vus de près, les granules ne soient pas tous de la même grosseur. Il y a six fortes branchies et les gaines des rhinophores sont un peu saillantes.

Les proportions étant les mêmes que chez *Doris stragulata*, il est facile de s'assurer que le pied ne peut dépasser le manteau en arrière pendant la marche, comme chez *Centrodoris funebris* (Kelaart). De plus, les branchies et les rhinophores ne sont pas noirs comme chez cette espèce.

Enfin et surtout, le bulbe buccal contient une armature labiale typique de *Discodoris*. Il est donc certain que l'ornementation consistant en anneaux noirs, qui a disparu par la conservation, est le seul caractère commun aux deux espèces, qui appartiennent en réalité à des genres différents. L'animal a été retrouvé trop tard pour que des figures de dents aient pu compléter cette étude. Celles-ci sont simplement crochues, plus petites aux extrémités et au centre, et au nombre de  $39 \times 73-0-73$ . Les organes génitaux n'ont pas été disséqués.

La description de Cuvier, en ce qui concerne sa *Doris maculosa*, est insuffisante ; l'animal qu'elle concerne ne pourra probablement pas être reconnu ; elle s'applique mal à l'espèce de Quoy et Gaimard. Voici d'ailleurs la description de Cuvier : « Il est presque aussi plat que le *Scabra*, mais de moitié plus petit et encore plus rude ; car les petites pointes courtes qui le rendent âpre au toucher sont aussi sensibles à la vue. Le calice de ses branchies n'a point de dentelures. Sa couleur est un brun foncé avec des taches irrégulières noirâtres. » Tout ceci, la coloration surtout, ne s'applique pas à la présente espèce. On a cru pouvoir depuis identifier l'espèce avec *Centrodoris funebris* (Kelaart) (1) ainsi caractérisée : blanc de cire, tacheté de noir de jais en cercles ou demi-anneaux. De plus, Alder et Hancock ont donné une très bonne figure d'un individu probablement jeune, et Bergh en a publié deux, sous le nouveau nom de *K. annuligera*. La figure 8, planche LXXXV, de Bergh, 1892, et sa figure 1, planche XLI, page 1876, le montrent, de même espèce que chez de Quoy, avec le manteau dépassant le pied et la couleur de fond pâle mais non blanche.

(1) Dans son *Uebersicht*, à la fin du volume *Philippines*, t. II, 2, 1876-78, BERGH note, au bas de la page : « Wahrscheinlich wird dir *Kentrodoris annuligera* identisch sein mit der *Doris maculosa* Cuvier (*Annales du Muséum*, 1804, p. 466), *Doris maculosa*, Cuv. Quoy et Gaimard *Astrolabe*, II, 1832, p. 249, Pl. XVI, fig. 3-5). Voir aussi BASEDORO et HEDLEY, 1906, p. 140.

Par contre, Eliot, 1907, le porte sur sa liste page 85, sous le nom de *Kentrodoris maculosa* (Cuvier).

En résumé, l'espèce de Quoy et Gaimard diffère donc de *Centrodoris funebris* (Kel.) par :

1<sup>o</sup> La coloration du fond et celle des branchies. Chez les individus plus petits (?), le fond est blanc de cire, selon Kelaart ; Bergh dit : *color fundamentalis pallescens...*

La branchie et les rhinophores sont noirs, ou ont le rachis noir. Par contre, l'exemplaire représenté par Quoy, grand et arrondi, est gris verdâtre et la branchie peu colorée ;

2<sup>o</sup> Les longueurs relatives du pied et du manteau ;

3<sup>o</sup> Les parties buccales.

Famille ? Genre ? *Halgerda*.

*Doris venosa* Quoy et Gaimard, 1832. *Voyage de l' « Astrolabe »*, Zool., t. II, p. 274, Pl. XX, fig. 15, 16 ; MS 108, Pl. XCVI, fig. 6, 7 (*Doris* de Desjardins).

? *Halgerda formosa* Bergh (Cf. *Nud. der Insel Mauritius*, 1889).

Cette *Doris*, dont je n'ai trouvé aucun exemplaire dans la collection, ne peut être placée avec certitude dans l'un des genres actuels de Doridiens, faute de connaître ses parties internes. Bergh la suppose synonyme de son *Halgerda formosa*. Quoy et Gaimard parlent de « veines » dont les couleurs avaient disparu dans l'alcool chez un exemplaire conservé.

Il semble, d'après ceci, que veines et couleurs sont indépendantes, autrement dit que, même une fois décolorées, ces veines existent encore par leur relief. Cela s'accorderait bien avec la détermination de Bergh, de même aussi que les trois points noirs ou bleu foncé paraissant constants, qui se trouvent à sa partie postérieure. Quoy signale des poils très déliés, longs et rigides, qui couvraient l'animal et auraient disparu, dit-il, chez un exemplaire conservé depuis longtemps au Jardin du Roi sous le nom de *Venosa*, mais inédit.

Bergh ne signale pas ces poils rigides chez *Halgerda formosa*. On les voit très nettement sur le croquis fait d'après le vivant par Quoy, MS 108, planche CXVI, figure 6, mais le dessinateur de l'Atlas de l'*Astrolabe* ne les a pas reproduits. C'est là encore une de ces divergences qu'il faut signaler entre les dessins originaux et leur reproduction. Peut-être avaient-ils disparu également lorsque le dessinateur a eu devant les yeux l'échantillon conservé.

En résumé, la supposition de Bergh, quant à cette espèce, me paraît assez plausible.

Famille *Glossodorididæ*.

Genre *Glossodoris* Ehr. 1831.

*Glossodoris quadricolor* (Rüppell et Leuck, 1828).

*Doris quadricolor* R. et L.

*Actinodoris sponsa* Ehrenberg, 1831.

*Doris magnifica* Quoy et Gaimard, 1832.

*Chromodoris elizabethina* Bergh, 1877.

*Chromodoris annæ* Bergh, 1877.

*Doris magnifica* Quoy et Gaimard. *Voyage de l'« Astrolabe »*, Zool., t. II, p. 270, Pl. XX, fig. 1 à 4; MS 108, Pl. XXII, fig. 6-9.

Bien que les deux exemplaires conservés dans la collection ne portent pas de nom d'espèce et ne soient étiquetés que : « *Doris* Quoy et Gaimard », il n'est guère douteux que ce ne soient des exemplaires de leur *Doris magnifica*, dont ils portent encore sur le manteau le dessin noir. Le reste de la coloration a disparu. Jusqu'ici, *Doris magnifica* avait bien été placée dans ce genre, mais non identifiée avec *Gl. quadricolor*.

Il est vrai que la figure coloriée de l'Atlas de l'*Astrolabe* (Pl. XX, fig. 1-4) diffère quelque peu de la figure en couleurs de Rüppell.

Elle a été cependant exécutée, sans doute, d'après l'animal vivant. La figure manuscrite en diffère moins. D'ailleurs, les travaux de Bergh nous renseignent sur la variabilité des couleurs chez cette forme. Il avait en effet créé pour elle deux autres espèces, qui ne différaient que par la simplification du patron dorsal et l'absence de la couleur bleue. Cette couleur bleue, qui fait aussi défaut chez l'exemplaire représenté par Quoy, disparaît d'ailleurs dans l'alcool, tandis que le noir est persistant ; la couleur jaune ou orangée se conserve un certain temps à l'eau formolée, mais disparaît dans l'alcool. Sur les figures de Quoy, Atlas et MS, le bleu n'existe pas ; le manuscrit montre une bordure d'un orangé presque rouge, une seconde bordure noire, et, à l'intérieur, des lignes noires. Celles-ci sont, selon le

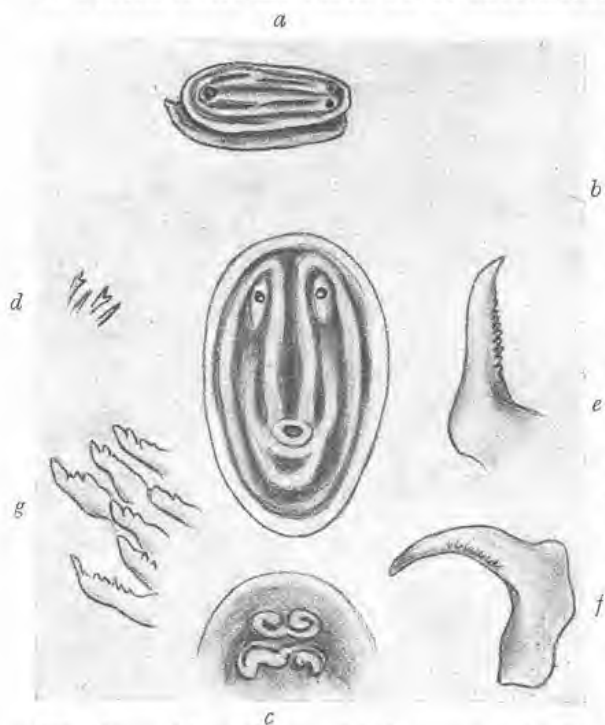


Fig. 26. — *Glossodoris quadricolor*. — a, animal : grandeur naturelle réduite de 1/5 ; b, disposition des bandes et taches noires ; c, tête vue en dessous, avec palpes rétractés ; d, éléments de la mâchoire (collier préhensile) ; e, f, dents de la partie moyenne ; g, marginales. (Gross. : 165/1.)

texte, tantôt continues, tantôt interrompues. On reconnaît là les diverses variétés qui ont servi à créer les espèces *Elizabethina* et *Annæ* Bergh, auxquelles plus tard l'auteur lui-même renonce pour en faire des variétés de l'espèce de Rüppell et Leuckart.

Cette *Glossodoris* est une des plus grandes, des plus robustes et des plus brillamment colorées. Elle a été suffisamment décrite par Bergh. La radula extraite d'un des deux exemplaires de Quoy et Gaimard, et dont j'ai figuré quelques dents, concorde entièrement avec celles des variétés nommées ci-dessus, et avec celle que j'ai disséquée récemment, provenant d'un échantillon de la mer Rouge du Musée Senckenberg (A. Pruvot, mémoire sous presse). C'est donc une espèce très largement répandue sous les tropiques, de la mer Rouge à la Nouvelle-Guinée. Formule radulaire de l'exemplaire examiné : 74-0-74.



Famille *Glossodorididæ*.Gen. *Glossodoris* Ehr., 1831.*Glossodoris elegans* Quoy et Gaimard, 1832.*Doris elegans*, Quoy et Gaimard. *Voyage de l'« Astrolabe »*, Zool., t. II, Pl. XX, fig. 12-14; MS 107, Pl. LXXXVII, fig. 7-9.

L'échantillon unique conservé dans la collection est bien une *Glossodoris*, comme on l'avait déjà supposé, d'après les figures et descriptions de Quoy. Le bocal portait une étiquette avec l'inscription « *Doris reticulata* MM. Quoy et Gaimard ». Il y a eu manifestement erreur, et l'échantillon de *Doris reticulata* est inversement étiqueté : *Doris elegans*. En effet, chez la véritable *Glossodoris elegans*, le dessin brun pourpré formant une bordure ondulée sur le manteau est parfaitement conservé et identique à celui que l'on voit sur les figures du manuscrit et de l'atlas.

C'est une petite espèce, probablement rare : il ne semble pas qu'aucune espèce plus récemment décrite lui soit synonyme.

Nos connaissances au sujet de son aspect extérieur sont suffisantes ; on trouvera ici des dessins de la radula, des éléments de la mâchoire. Les dents sont bifides (bicuspidés) ; les externes difformes. La radula et les dents sont relativement grandes. Formule, 50 × 80-0-80.

*Glossodoris lemniscata* (Q. et G.), 1832.*Doris lemniscata* Quoy et Gaimard. *Voyage de l'« Astrolabe »*, Zool., t. II, p. 268, Pl. XIX, fig. 8 à 11 ; MS 108, Pl. XCVII, fig. 1 à 4 (*Doris galonnée*).*Doris dorsalis* Gould, 1853.*Chromodoris variegata* Pease, 1872.

La synonymie de cette espèce était jusqu'ici inconnue, bien qu'elle ait certainement été retrouvée. La raison en est, à mon avis, l'exactitude insuffisante de la reproduction des figures de Quoy, dans l'Atlas. L'animal me paraît être celui que Bergh a appelé successivement *scurra* et peut-être *luxuriosa*, à la même date, puis *clitonota* (1905), que Risbec a retrouvé en Nouvelle-Calédonie et publié sous le dernier nom donné par Bergh, et que j'ai moi-même retrouvé à l'île des Pins et au phare Amédée, dans la même colonie.

Si l'on se reporte à la figure manuscrite, on voit que, en dedans d'une bordure jaune, le manteau est violacé et non pas bleu vif. Au milieu du dos est une ligne blanche (que Quoy a représentée seulement un peu trop large) et qui est bordée de rouge ou de rouge brun ; puis vient, de chaque côté, une bande orangée ou jaune, et une nouvelle ligne rouge. Enfin, détail caractéristique, ces couleurs sont reproduites sur les rhinophores en bandes superposées et nettement distinctes.

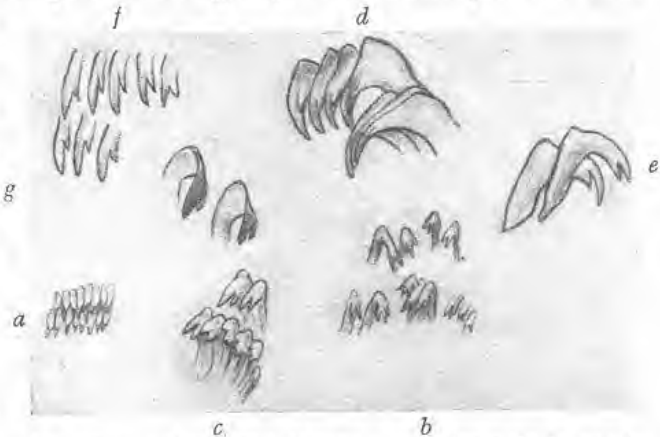


Fig. 27. — *Glossodoris elegans*. — a, dents de la partie moyenne; b, b, marginales; c, éléments de la mâchoire. (Gross. : 165/1.)

La dentition de l'échantillon original est conforme à celle figurée par Bergh, mais les dents sont difficiles à dessiner, étant extrêmement petites (Voir fig. 24).

On pourrait être tenté de confondre l'espèce ainsi décrite avec la *Doris trilineata*



Fig. 28. — *Glossodoris lemniscata*. — a, éléments de l'armature labiale ; b, dents voisines du rachis ; c, marginales ; d, e, moyennes ; f, pointes de face ; g, deux pointes vues obliquement. (Gross. : 165/1.)

Fig. 29. — *Glossodoris lemniscata*. — a, bord du manteau, éclairci à la glycérine, vu en dessous ; b, palpes buccaux.

H. et A. Adams = *lineata* Souleyet = *varians* Pease. Mais celle-ci est distincte ainsi que je pourrai le démontrer, ayant en mains des exemplaires originaux de Souleyet.

Dents très petites ; la formule n'a pu être déterminée.

*Glossodoris reticulata* (Quoy et Gaimard), 1832.

*Doris reticulata* Q. et G. *Voyage de l'« Astrolabe »*, Zool., t. II, p. 272 ; Pl. XX, fig. 9 à 11 ; MS 107, Pl. LXXXVII, fig. 7 à 9.

L'échantillon unique se trouvait étiqueté par erreur *Doris elegans* Q. et G. (Voir ce qui est dit au sujet de cette espèce.) Il est très macéré, mais montre encore nettement les caractères externes décrits et figurés par Quoy. Cette espèce ne paraît pas avoir de synonymes parmi les formes décrites ultérieurement. Elle est caractérisée : par le rapprochement des rhinophores, entourés d'un bourrelet en 8 de chiffre qui relie les gaines l'une à l'autre (Quoy dit « un sillon ») ; par la forme plutôt aplatie, non prismatique ; par la coloration, qu'il est inutile de décrire à nouveau. Il est à remarquer que l'individu

unique, dont le tégument est enlevé par frottement, montre un réseau anastomosé sur tout le corps, conjonctif ou musculaire (?) qui était peut-être coloré et a pu, s'il se voyait par transparence, lui faire donner son nom. Ce réseau n'est donc pas simplement pigmentaire.

Les branchies simplement pinnées ; l'armature buccale faite de crochets simples et doubles, la forme des dents, sont caractéristiques du genre *Glossodoris*. La première dent latérale, large, a un fort denticule mousse du côté interne et 3-4 du côté externe ; les suivantes portent au maximum 6 denticules ; elles ont une forte cuspidé courbe qui diminue au fur et à mesure qu'on s'éloigne du rachis. Les marginales ont 4-5 petites pointes égales, en griffe, comme chez *Gl. lemniscata*, avec la radula de laquelle celle-ci a beaucoup de rapports. Les éléments bifides de la mâchoire ont le corps un peu aplati et rétréci au-dessous des deux pointes divergentes. Formule radulaire : 30 × 50-0-50.

La *Doris reticulata* de Schultz-Philippi 1836 est seule citée par Abraham dans sa Revision, 1877. (Voir *Addendum II.*) Cette espèce n'est pas la même et devra changer de nom.

*Doris reticulata* Q. et G. est considérée par cet auteur comme faisant partie des *Chromodoris* A. et H.

*Goniobranchus reticulatus* Pease, qui est aussi (fait déjà reconnu) une *Glossodoris*, ne pourra non plus conserver son nom spécifique.

Il est préférable d'attendre, avant de créer pour elles des noms nouveaux, de connaître le genre auquel doit être attribuée la première, et de s'assurer que la seconde n'a pas pour synonymes *Doris obsoleta* R. et L., qui est antérieure, et *Chromodoris Alderi* Collingwood.

#### Famille *Hexabranthidæ*.

Genre *Hexabranthus* Ehrenberg, 1831 (Planches 1828).

*Heptabranthus* Adams.

*Hexabranthus lacer* (Cuv.).

*Doris lacera* Cuvier, 1804.

*Doris marginata* Q. et G., 1832. *Voyage de l' « Astrolabe »*, Zool., t. II, p. 255, Pl. XVII, f. 1 à 5. MS 108, Pl. LXXVIII.

*Doris flammulata* Q. et G. 1832. *Voyage de l' « Astrolabe »*, Zool., t. II, p. 257, Pl. XVII, f. 6 à 10, MS 107, Pl. LXXXV, f. 6 à 9.

Dans la collection, deux exemplaires, sous le nom d'*Hexabranthus lacer* Cuvier. L'étiquette originale manquant, il est impossible de dire quelle espèce ou quelles espèces de Quoy représentaient ces deux échantillons. Au sujet des espèces de ce genre, je ne puis mieux faire que de citer Bergh (1900, Schauinsland).

« Eine Reihe von (etwa 20) Arten ist (meistens nach Untersuchungen an Alkohol-exemplaren) angegeben, welche zum allergrössten Theil doch wohl nur Varietäten oder Localformen einer sehr verbreiteten, längst erwähnten Art sind, des *Hexabranthus lacer* Cuv. m. indic.

#### Superfamille *Phanerobranchiatæ*.

##### Famille *Polyceradæ*.

*Euphuriæ* O'Donoghue.

Cette famille est représentée par deux genres, mentionnés l'un dans le *Voyage de l' « Uranie »*, l'autre dans celui de l'*Astrolabe*.

Genre *Polycera* Cuvier, 1817.

*Polycera capensis* Quoy et Gaimard, 1824.

*Polycera capensis* Quoy et Gaimard. *Voyage de l' « Uranie » et de la « Physicienne »*, Zool., p. 417, Pl. LXVI, fig. 4.

*Palio capensis* Bergh. Beiträge zu einer Monographie der Polyceraden (*Verhandl... Wien*, Pl. XXX, p. 163).

*Palio capensis* Bergh, 1872 (*System*, p. 1142, « sp. dubia »).

*Palio capensis* Smith, 1903 (liste).

*Palio capensis* Barnard 1927 à 1929. South african Nudibranchiate Moll. (*Annales of the Soud-African Museum*, t. XXV, p. 191).

? *Polycera nigrocrocea* Barnard 1927 à 1929. *Loc. cit.*, p. 191, Pl. XIX, fig. 7, 8.

Il est difficile de comprendre pourquoi Bergh a catalogué cette espèce sous : *Palio capensis* sp. dubia. Le genre *Palio* Gray, 1850, se distingue du genre *Polycera* par la forme

des mâchoires et celle du voile frontal, fimbrié au lieu d'être digité. Or la mâchoire de cette espèce est, selon Barnard, « normale », et le voile porte, à en juger par la figure, un peu petite et imparfaite dans l'Atlas de l'*Uranie*, six digitations. Ce nombre est assez fréquent chez *Polycera quadrilineata* (Müller), bien que le nombre normal soit de quatre (plus deux expansions anguleuses). Voir à ce sujet l'excellente figure de cette espèce par d'Orbigny, 1837). Il est vraisemblable que les auteurs subséquents qui ont suivi l'erreur de Bergh n'avaient pas sous les yeux l'Atlas de l'*Uranie*. Il en résulte que Barnard a créé pour cette *Polycera* du Cap une nouvelle espèce, *P. nigrocrocea*, qui, par ses caractères externes (les internes ne sont connus que pour l'une des deux), par une brève description, ne paraît différer par aucun caractère valable de l'espèce plus ancienne de Quoy et Gaimard. Celle-ci a la même coloration et ne paraît pas avoir non plus de tubercules accusés ; quant à la digitation latérale bifurquée du voile, elle ne peut constituer à elle seule un caractère spécifique encore moins générique.

*Caractères qui la distinguent de « Polycera quadrilineata ».* — Comme caractère externe, le plus marquant est la forme des deux appendices qui flanquent la branchie et qui, chez l'espèce d'Europe, sont gros, renflés, fusiformes. Ils sont ici effilés en pointe, comme chez *P. atra* Mac Farland, 1905, dont la présente espèce se rapproche à plus d'un point de vue. La *Polycera* commune sur nos côtes a également des marques jaunes et noires ; mais les premières deviennent chez l'adulte parfois rouge orangé et même vermillon. Elle est d'ailleurs, à tous les points de vue, très variable. Il paraît évident que nous avons affaire ici encore à trois formes très voisines et vicariantes, provenant d'une souche commune, avec une très vaste aire de distribution, et suffisamment différentes déjà pour qu'il ne soit plus possible de les comprendre sous un nom spécifique. Barnard indique entre les dents de l'espèce du Cap et celle de nos côtes de légères différences, mais n'en donne malheureusement aucune figure. (Voir aussi *Addendum IV.*)

*Polycera nigrocrocea* Barnard est dite atteindre une taille de 70 millimètres, tandis que des exemplaires exceptionnellement grands de *P. quadrilineata* trouvés à Banyuls n'en atteignaient que 40 à 50, et que la longueur moyenne de cette espèce est de 18 à 20 millimètres (Voir la Pl. XXII, fam. I, de la Monographie d'Alder et Hancock).

Le dessin original n'a pas été conservé, non plus que l'échantillon.

Genre *Trevelyana* Kelaart, 1858.

*Rhodigina* Bergh., 1877.

? *Stenodoris* Pease, 1866.

? *Gymnodoris* Stimpson, 1855.

*Doris* p. p. Auctt.

*Trevelyana limacina* (Quoy et Gaimard), 1832.

*Doris limacina* Q. et G. *Voyage de l'« Astrolabe »*, Zool., t. II, p. 252, Pl. XVI, fig. 8-9 ; MS p. 108, Pl. XXIX, fig. 13-14.

L'échantillon n'a pas été trouvé dans la collection. Il paraît presque certain, d'après son aspect extérieur, que c'est une *Trevelyana* ; mais elle est probablement immature et sera difficilement identifiée.

Famille *Fucolidæ*, nov.

Genre *Fucola* Quoy et Gaimard 1833. *Voyage de l' « Astrolabe »*, Zool., p. 321 (sans diagnose générique).

*Fucola rubra* Quoy et Gaimard. *Loc. cit.*, p. 321, Pl. XXIV, fig. 21, 22; MS 108, Pl. CI, fig. 10; MS 109, Pl. CDXXVII, fig. 5-7.

Ce singulier petit Mollusque, encore énigmatique, ne peut, par ses caractères externes, s'accorder avec aucun genre connu, et même avec aucune famille parmi les Opisthobranches. Il vit dans l'Atlantique, et c'est probablement sa petite taille qui est cause de son apparente rareté.

Il est négligé comme espèce incertaine par tous les auteurs. Je crois pouvoir montrer cependant qu'il n'est nullement dû à un jeu de l'imagination des voyageurs de l'*Astrolabe*.

Un petit animal qui lui ressemble comme un frère a été décrit par Collingwood, 1878 [On some New Species of nudibranchiate Mollusca from the Eastern Seas (*Trans. Linn. Soc.* (2), vol. II, p. 134, Pl. X, fig. 12 à 13)] sous le nom de « *Trevelyana jelis*, n. sp., immature ». Sa longueur est de 1/8 de pouce, celui des auteurs a 1 l. 1/2. La seule différence est que l'animal de Quoy et Gaimard a la tête violacée, tandis que celui de Collingwood est entièrement rouge.

Collingwood, pas plus que Quoy et Gaimard, ne nous fait connaître la nature intime, l'anatomie et les affinités de ce petit Mollusque, qu'il suppose pouvoir être une jeune *Trevelyana*, tandis que les deux auteurs suggèrent une parenté possible avec les « Actéons » (Élysies).

Les allures de cet animal ne sont pas celles d'un Ascoglosse, et l'absence de branchies ne lui permet pas de rentrer dans la famille des Dorididés, car ce n'est pas une larve ; et, si petit qu'il soit, il montrerait une ébauche de branchies, s'il devait en posséder plus tard.

Peut-être pourrai-je fournir sous peu quelques renseignements supplémentaires à son sujet, car j'ai trouvé un jour, à Banyuls-sur-Mer, un très petit Mollusque qui paraissait appartenir à ce genre, et qui doit encore se trouver, non disséqué, dans mes collections. Ils ne pourront guère être très complets, à cause de l'extrême petitesse de cet individu unique.

Il est à peine besoin d'ajouter que l'échantillon trouvé par les voyageurs de l'*Astrolabe* n'a pu être retrouvé.

Lieu de pêche : « Atlantique ».

Famille *Phylliroidæ*.

Genre *Phylliroë* Per. et Les., 1810.

La dernière étude, en date, sur ce sujet est celle d'Odhner (1931, p. 46), dans laquelle sont mentionnées et discutées les opinions précédemment exprimées au sujet des genres et espèces composant cette famille. Je renvoie donc à ce travail sérieux et prudent, qui discute également les espèces de Quoy et Gaimard.

Il est cependant assez difficile de se faire une idée nette de l'opinion de cet auteur au sujet de la valeur des espèces. Si je ne me trompe, Odhner regarde comme de bonnes espèces : *Phylliroë bucephala* Per. et Les. et *P. atlantica* Bergh. = *bucephala* Souleyet, non Per. et Les., et conserve seulement comme « forme » (de *Ph. atlantica* ?) la *Ph. rubra* de Q. et G. Il paraît aussi adopter l'opinion de Vessichelli (1906), qui regarde *Ph. amboinensis* comme synonyme de *Ph. atlantica* Bergh. (Voir *Addendum*, III).



Fig. 30. — *Phylliroë rubra*, mâchoires. — a, entières; b, bord masticateur (détail).

A ce sujet, il est permis d'objecter que, si ces espèces sont réellement synonymes, le nom donné par Q. et G. a de loin la priorité. Mais les espèces de l'*Astrolabe* ont toujours été regardées comme incertaines. Elles le resteront peut-être.

Or, dans les collections du Muséum d'Histoire naturelle existent plusieurs exemplaires de *Ph. rubrum* et de *Ph. amboinensis*; *Ph. punctulatum* manque. Il paraît peu probable qu'actuellement cette dernière espèce puisse être identifiée. La figure est insuffisante; les viscères ne se voient pas par transparence; le mode de pigmentation est éminemment variable non seulement chez le genre en question, mais chez les autres Opisthobranches pélagiques ou semi-pélagiques, comme cela est constaté déjà pour *Fiona* et pour *Scyllæa*. En l'absence donc, et cette fois définitive, de tout moyen d'identification, elle doit être, je pense, maintenue parmi les espèces *incertæ sedis*.

Les échantillons de *Phylliroë* de l'*Astrolabe* sont conservés dans deux petits bocaux. J'en ai prélevé deux exemplaires (de chacune des deux espèces). L'apparence extérieure est excellente, et beaucoup de choses peuvent être vues par transparence. Par contre, la dissection est décevante, à cause de la grande friabilité des échantillons. Il est néanmoins, bien entendu, toujours facile d'extraire les parties buccales. Mais cela n'aboutit qu'à constater une fois de plus l'absence de tout caractère différentiel dans la mâchoire et la radula. La mâchoire, en effet, est partout identique et la radula trop irrégulière et rudimentaire pour pouvoir être utilisée: les anomalies sont trop fréquentes, le nombre des dents, celui de leurs denticulations trop inconstants. Les dents sont minces, fragiles et d'un dessin manquant de netteté. Il y en a quatre de chaque côté de la médiane généralement, et leur forme est analogue à celle des dents de *Scyllæa*.

Il ne faut donc pas compter sur les parties solides pour distinguer les espèces. Quant aux viscères, ce que montrent les échantillons n'ajoute rien aux figures, d'ailleurs assez médiocres, de l'Atlas.

L'individu représenté par Quoy avec le pénis évaginé est encore dans la collection. Les petites épines qu'il a dessinées sont des formations (chitineuses?) souples; cette armature pourrait à peine fournir un caractère spécifique si l'on possédait des animaux frais. Mais, bien que Quoy ait mentionné ces épines et spécifié qu'elles n'existaient pas chez *Ph. rubra*, je les y ai trouvées, à la dissection, rudimentaires et molles. Le caractère est insuffisamment démontré. [Voir aussi Odhner (1831) (1).]

(1) Odhner dit : *sehr schlaffe Papillen*.

Quant à la pigmentation, elle a naturellement disparu. Mais peut-on vraiment lui attribuer quelque importance (1) ? Il y a bien la tache ou plaque rouge signalée chez *Ph. rubrum*. Je l'ai vue chez un individu; elle n'a rien de commun avec les gonades (que je n'ai d'ailleurs pas réussi à voir). Elle se présente actuellement comme une plaque ou enduit d'aspect cireux, dans ou sous les téguments. La possibilité ne me paraît pas exclue que ce soit là une formation parasitaire; nous savons si peu de choses sur la biologie de cette famille que l'on ne peut faire que des suppositions. Peut-être l'atrophie (?) des gonades serait-elle due à cette infection parasitaire ? Ce ne sont pas des échantillons conservés depuis plus de cent ans qui pourront éclairer ces difficiles questions.

Le plus sage est de maintenir, selon les avis déjà exprimés :

*Phylliroë amboinensis* Q. et G., 1833. *Voyage de l'« Astrolabe »*, Zool., t. II, p. 403, Pl. XXVIII, fig. 10-13.

*Phylliroë punctulatum* Q. et G. *Idem*, p. 407, Pl. XXVIII, fig. 15 à 18, en synonymie douteuse de *Ph. bucephala* Per. et Les.

et de maintenir séparé mais comme *sp. dub.*, *Phylliroë rubrum*, qui se distingue, selon ses auteurs, « par la forme du corps, qui est allongé, ovalaire, sans aucune dépression, et par son organe excitateur fort long, bifurqué en pointe à son extrémité, lisse, et sans aucune des aspérités qu'on observe dans le *Phylliroë* « d'Amboine »... enfin, par la large plaque rouge... mentionnée. (Caractères douteux.)

(1) La coloration (dit l'auteur lui-même) que nous prenons pour type dans ce moment est peut-être fugace et ne vaut pas mieux que la disposition des tentacules, qui sont semblables dans les espèces que nous connaissons.

## ADDENDUM I

### I. — Les Doridiens de Quoy et Gaimard dans la Revision d'Abraham.

ABRAHAM, 1877.

#### DORIS.

PAGES

201. 2. *Doris cruenta*. *Actinodoris cruenta* Gray. *Doris* (Arg.) *cruenta* (Mörch).  
— 6. *Doris scabra* Cuv. *Actinodoris scabra* Gray.  
— 8. *Doris punctata*. *Actinodoris punctata* Gray.  
202. 21. *Doris maculosa* Cuv. *Actinodoris maculosa* Gray.  
206. 65. *Doris sordidata* (*D. sordida* non R. et L.).  
— 75. *Doris venosa*.  
211. 136. *Doris carinata*. *Atagema carinata* Gray.

#### CHROMODORIS.

214. 9. *Chr. lemniscata* Bergh. *Doris lemniscata* Q. et G. *Goniodoris lemniscata* G. *Doriprismatica lemniscata* H. et A. Adams.  
— 11. *Chr. magnifica* Bergh. *Doris magnifica*. Q. et G. *Goniodoris magnifica* Gray. *Doris magnifica* Banks. (*Icon. ined.* 25 *Endeavour River*). *Doriprismatica magnifica* Adams.  
219. 69. *Chr. ? elegans* Bergh. *D. elegans* Q. et G. *Goniodoris elegans* Gray. *Doriprismatica elegans* H. et A. Adams.  
220. 81. *Chr. reticulata*. *Goniodoris reticulata* Gray. *Doriprismatica reticulata* H. et A. Adams.

#### CERATODORIS.

222. 1. *Ceratodoris eolida* Gray. *Doris eolida* Q. et G. *Echinodoris eolida* Bergh.

#### HEXABRANCHUS.

223. *Hexabranhus marginatus*. *D. marginalis* Gray. *D. gloriosa* Kelaart.  
224. *Hexabranhus ? flammulatus*. *D. flammulata* Q. et G. *Actinodoris flammulata* Gray.

#### CASELLA.

229. *Casella atromarginata* Cuv.

#### POLYCERA.

240. *Polycera ? capensis*.

#### DORIDOPSIS.

241. 5. *Doridopsis tuberculosa*. *Actinodoris tuberculosa* Gray. *Doriopsis tuberculosa* Bergh.  
245. 38. *Doridopsis ? mauritiana*. *Actinodoris mauritiana* Gray. *Doriopsis mauritiana* Bergh.  
— 49. *Doridopsis ? fumosa*. *Actinodoris fumosa* Gray. *Doriopsis fumosa* Bergh.  
— 50. *Doridopsis ? violacea*. *Doris violacea* Q. et G.  
— 52. *Doridopsis ? aurea*. *Doris aurea* Quoy et Gaimard.

Les attributions d'Abraham, en ce qui concerne les espèces de Quoy et Gaimard, sont en bonne partie confirmées.



## ADDENDUM II

*Les Gymnosomes de Quoy et Gaimard.*

Ce groupe a déjà été étudié par moi dans une note récente (A. Pruvot-Fol, 1932).

Je ne voudrais ici ajouter que deux remarques à leur sujet.

1<sup>o</sup> Sur les figures concernant le *Pneumodermon ruber*, on voit un lobe postérieur au pied et une branchie latérale. C'est sans contredit un *Pneumoderma* ; le *Pneumodermon ruber* « var. » n'en a pas ; quant à la branchie latérale, il n'était pas bien certain qu'elle fût représentée par une petite ligne brunâtre transversale dans la région du cœur. Mais un examen attentif de la figure manuscrite (MS 108, Pl. XXX, fig. 10), concernant la même « variété », montre qu'un fin trait de crayon entoure cette strie brune en dessinant nettement, ce qui n'est pas le cas pour la figure de l'Atlas, un relief : frange ou bourrelet, représentant sans aucun doute une branchie latérale (ou véritable cténidie), ce qui la rapproche de *Pruvotella pellucida* (Q. et G.). Ce n'est donc pas une *Cliopsis*, ainsi qu'on l'admettait auparavant ; il ne me paraît pas utile de la séparer de l'espèce ci-dessus, spécifiquement, à cause de la différence de coloris.

2<sup>o</sup> *Cymbulia norfolkensis*, 1833 (*Voyage de l' « Astrolabe »*, p. 376, Pl. XXVII, fig. 31-32), me paraît être un Gymnosome, à cause non seulement de sa forme générale, de celle de sa trompe (?) et de ses lobes natatoires, mais aussi de celle de sa pseudo-coquille, qui ne paraît pas avoir tendance à se détacher du corps, et peut-être en fait réellement partie. Il pourrait se faire que ce fût une *Anopsia* Gistel, genre qui ne compte actuellement qu'une seule espèce : *A. Gaudichaudi* (Souleyet).

Les Thécosomes faisant également partie des Opisthobranches devraient être étudiés ici ; je m'excuse de ne pas le faire ; ces Mollusques, connus principalement par leurs coquilles ne m'ayant pas encore occupée jusqu'ici, il ne m'a pas semblé que la revision du petit nombre d'espèces de l'*Astrolabe*, sans les échantillons, valût tout le travail préparatoire que demande la connaissance minutieuse d'un groupe non encore spécialement étudié.

## ADDENDUM III

Dans une lettre reçue récemment, le professeur N. Odhner, en réponse à l'envoi de ma note préliminaire sur les Opisthobranches de Quoy et Gaimard, me fait, au sujet des genres *Cerberilla* et *Fenrisia*, la communication suivante, que j'ai la satisfaction de pouvoir encore transcrire ici :

« Dans mon manuscrit sur les Æolidiens, en préparation depuis quelques années, j'écris sur l'identité de *Cerberilla* et *Fenrisia* (après avoir discuté la question) : « There can be no hesitation about the identity of the two genera in question, and I withdraw *Fenrisia* as a synonym of *Cerberilla*. » Je suis heureuse de l'accord de mes vues avec celles d'Odhner,

constaté déjà dans d'autres circonstances ; d'autant plus que j'ai les travaux de ce naturaliste en grande estime.

Il m'écrit encore ceci, en date du 1<sup>er</sup> novembre 1933, au sujet des *Phylliroë* de Quoy et Gaimard, envoyées en communication :

« L'une est *Phylliroë rubra* ; l'autre désignée, comme *Phylliroë amboinensis*, est, selon ma conception donnée dans mon travail... (1930), *Phylliroë atlantica*. »

D'accord en ce qui concerne la seconde, je me permets au sujet de la première d'émettre l'avis (déjà exprimé plus haut) : espèce autonome, ou bien animal parasité, à glandes génitales atrophiées.

#### ADDENDUM IV

Le présent mémoire était déjà composé lorsque j'ai pu prendre connaissance d'un travail d'Allen (J. K.), 1932, sur divers Nudibranches australiens.

Quelques-uns d'entre eux, considérés par l'auteur comme des espèces nouvelles, me paraissent être synonymes d'espèces décrites par Quoy et Gaimard. Il est vrai qu'il discute cette synonymie et la rejette. Mais, d'une part, il me paraît attacher une importance exagérée à des détails de dessin et de coloris (les caractères donnés dans ce travail concernent presque exclusivement l'aspect extérieur), et, d'autre part, cet aspect extérieur n'a pu être comparé par lui qu'à celui représenté sur les planches des Atlas. Au moyen des documents et types que j'ai eus en mains, je vais donner, au sujet de cette synonymie, un avis motivé ; mais je dois dès maintenant avertir que les cas des quatre espèces en question n'offrent pas tous le même degré de certitude.

Premier cas me paraissant certain : c'est celui de *Dendrodoris morulifer*. Cette espèce est sans aucun doute synonyme de *Dendrodoris tuberculosa* (Quoy et Gaimard). La ressemblance de ces animaux n'a pas échappé à Allen, surtout celle des taches rondes, claires, entourées d'un cercle sombre, de la partie inférieure. (Il appelle par erreur l'ancienne espèce *Doris tuberculata* Quoy et Gaimard). Mais la place de cet animal parmi les *Dendrodoris* n'étant pas prouvée d'une manière certaine jusqu'à ce jour (1), il se contente de noter cette analogie.

La synonymie de *Polycera conspicua* Allen à la fois avec *Polycera capensis* Quoy et Gaimard et avec *Polycera* Barnard, me paraît presque aussi indubitable. Les différences de coloris et de forme notées par l'auteur : « but this species (*capensis*) has the frontal tentacles much smaller, and the black lines on the body do not extend to such length as those in the Sydney Harbour species, and are not so conspicuous... » ne sont pas des caractères spécifiques, ainsi qu'en jugera toute personne familiarisée avec la grande variabilité de *Polycera quadrilineata*. Aucune certitude absolue ne peut cependant être acquise à leur sujet, tant que l'on ne connaîtra pas leurs parties internes et surtout buccales ; et malheureusement nous ne les connaissons chez aucune des trois.

(1) Elle était soupçonnée cependant !

Le troisième cas est bien plus compliqué. C'est celui de *Platydoriscabra* et de *Platydoriscabre iredalei* Allen. Je ne puis transcrire ici sa discussion au sujet de la synonymie de la première de ces deux espèces avec *Platydoriscabre coriacea* (Abraham), discussion dont il est bon de prendre connaissance. L'auteur considère comme incertaine l'assimilation de l'espèce de Quoy à celle plus ancienne de Cuvier. Mais les types de Cuvier étant perdus, il est permis d'accepter l'opinion de Quoy lorsqu'elle est plausible. Le cas de *Doriscabra* est discuté dans l'*Addendum* suivant.

Il s'agit, en dernier lieu, d'*Asteronotuscabra mauritianus* (Quoy et Gaimard) et d'*Asteronotuscabra brassica* Allen. L'aquarelle de Quoy montre, il est vrai, cet animal violacé en dessus avec tubercules pâles à sommet plus sombre. Mais le dessous est vert-chou (Voir la description d'Allen) avec bande violacée à la jonction du pied et du corps, accompagnée de taches oblongues de même couleur tout autour. Ce pourrait donc être simplement un exemplaire plus pigmenté. Mais il y a une échelle si graduée de coloris reliant toutes les espèces connues d'*Asteronotuscabra*, ou presque toutes, que la démarcation est malaisée.

Voir mes remarques (1933) au sujet d'*Asteronotuscabra hemprichi* de la mer Rouge. Les *Asteronotuscabra* sont nombreux dans la collection du Muséum d'Histoire naturelle : une fois décolorés, ils ont tous exactement le même aspect et ne peuvent être distingués. Je pense en faire l'étude détaillée un jour ou l'autre.

#### ADDENDUM V

*Platydoriscabra scabra* peut être ou ne pas être l'espèce de Cuvier ; peu importe maintenant, puisque les auteurs se sont entendus jusqu'ici pour accepter comme tel l'animal décrit par Quoy : grande espèce rigide, coriace (1), très finement granuleuse, à dos frotté de brun surtout entre les granules, et dont plusieurs exemplaires sont conservés dans la collection de l'*Astrolabe*, avec la coloration encore visible. C'est très probablement la *Doriscabra coriacea* d'Abraham et la *Platydoriscabra iredalei* d'Allen.

Les doutes d'Allen sont cependant justifiés par la différence d'aspect et de coloration entre ses échantillons vivants et les figures de Quoy. Je pense pouvoir maintenant donner l'explication de ces divergences.

Une vérification tardive des exemplaires de la collection de Quoy m'a permis de reconnaître que l'un de ses échantillons (en mauvais état) différait des autres, dont j'avais partiellement disséqué deux individus. Celui-ci, en effet, n'est pas une *Platydoriscabra*. La granulation du dos est beaucoup plus grossière, la consistance moins rigide, la taille un peu moins grande, mais, par contre, la radula près de deux fois plus grande dans toutes ses dimensions que chez la véritable *scabra*. C'est vraisemblablement cet unique exemplaire qui a servi de modèle pour la confection des figures. Il n'est cependant pas obligatoire de conserver le nom pour celui-ci, puisque ce n'est pas un nom créé par Quoy, et que ce n'est probablement

(1) Il l'avait primitivement appelée *Doriscabra coriacea*.

pas celui-là qui correspond à la véritable espèce de Cuvier. Le premier nom donné par Quoy, qui figure sur son manuscrit : « *Doris coriace* », et a été corrigé par lui en *Doris scabra* Cuvier, ne peut non plus lui être restitué, parce qu'Abraham s'en est servi dans l'intervalle. Les figures de l'Atlas et celles du manuscrit, reproduites ici, permettront de reconnaître l'espèce, à laquelle on pourra assigner plus tard une place générique ; appelons-la provisoirement « *Doris* » *pseudoscabra* N. N. pour *Doris scabra* (Cuvier) Quoy et Gaimard *p. p.*

Forme ovale, aplatie, dos granuleux, spongieux, irrégulièrement strié et tacheté de violet éteint ; pointes des rhinophores et des palpes jaunes. Vagin et canal déférent minces, un peu rigides, sans armature. Pas d'armature labiale. Radula grande : longueur 7<sup>mm</sup>,5, largeur 5<sup>mm</sup>,5 (1). Dents simplement crochues. Formule : 55 × 80-0-80.

NOTA. — Trois échantillons faisant partie de la collection qui avaient été portés absents ont été retrouvés lorsque le manuscrit était à l'impression et les placards déjà composés. Ce sont : *Doris reticulata*, *Doris maculosa* Cuvier et *Doris fumosa*. Il était possible encore de modifier quelque peu le texte, mais non pas de faire exécuter des dessins. Les modifications apportées au texte étaient d'ailleurs peu importantes pour les deux premières, dont la position avait pu être devinée d'après la description et les figures de Quoy. Pour la troisième, elle a été plus importante, parce que l'étude des parties buccales a montré que *Doris maculosa* n'est nullement identique à *Centrodoris funebris* (Kelaart) = *annuligera* Bergh, etc., mais appartient à un genre différent.

Enfin, un individu de *Doris scabra* reconnu différent des autres a fait l'objet d'une note 1 : *Addendum IV*. C'est peut-être une *Peltodoris*.

#### ADDENDUM VI

Tout récemment, une lettre du professeur N. Odhner m'apprenait qu'il était en possession de ce qui reste de la collection de Rüppell et Leuckart ; de même que pour celle dont il est question ici, les étiquettes ne correspondent pas toujours aux titres donnés par les auteurs dans leur grand ouvrage. Mais une photographie du type original de *Doris sordida* Rüppell et Leuckart, due à l'obligeance de mon correspondant, me permet d'affirmer que celle de Quoy portant le même nom n'est nullement synonyme. Il me paraît à peu près certain que Quoy n'a eu connaissance ni du travail de Rüppell et Leuckart, ni probablement de celui d'Ehrenberg, presque contemporain du sien.

D'autre part, Eliot (1903), page 380, dit : « I think it probable that (*Platydoris papillata* El.) is identical with the *Doris sordida* of Q. et G. from Mauritius but..., identification is impossible. » Mais l'espèce de Quoy et Gaimard n'est pas celle d'Eliot, et n'est pas une *Platydoris*.

(1) Chez les deux individus de *Platydoris scabra*, la radula mesurait 4<sup>mm</sup>,5 × 3,5. Formule : 40 × 90-0-90.

## CONCLUSIONS — RÉSUMÉ

---

Bien que ce travail comporte quelques résultats négatifs dus à l'absence d'échantillons, les résultats positifs ne sont pas négligeables.

Pour un bon nombre des espèces de Quoy et Gaimard, les suppositions faites à leur sujet ou la détermination d'exemplaires y appartenant, trouvés ultérieurement, sont confirmées. C'est le cas pour *Doris marginata* et probablement *flammulata*, *cruenta*, *scabra* Cuv. (?); *eolida*, *carinata*, *mauritiana*, *magnifica*, *elegans*, *lemniscata*; *Doris* (*Dendrodoris*) *aurea* et *tuberculosa*; *Eolidia* (*Fiona*) *longicauda* et (*Cerberilla*) *annulata*; *Aplysia tigrina* Q. et G., *non* Rang.

Elles sont rectifiées pour *Aplysia* «*gelatinosa* Rang»; *Platydoris sordida*; «*Palio*» *capensis*; «*?Doriopsis*» *violacea*; «*Centrodoris maculata* Cuv.». *Berthella punctata* (Q. et G.) doit remplacer *Berthella Brocki* Vayss.

*Fucola rubra* est une bonne espèce, type d'un genre et peut-être d'une famille.

Quelques espèces non décrites par les auteurs ont été trouvées dans la collection; ce sont *Philine angasi*, *Archidoris tuberculata* (Cuv.); *Aplysia brasiliiana* Rang et *dactylomela* Rang; l'une d'elles est nouvelle: *?Bæolidia Quoyi* n. sp.

La place véritable, jusqu'ici ignorée ou au moins considérée comme douteuse, d'*Onchidium secatum*, *Doris fumosa*, *Acteon australis*, est discutée et confirmée.

Les genres *Westerina* et *Gervisia* auctt., *non* Quoy et Gaimard, sont reconnus inutiles; *Micromelo* Pilsbry maintenu, au moins provisoirement; *Fenrisia* Bergh, placée en synonymie de *Cerberilla* Bergh et peut-être *Fenrisia Mæbii* B., de *Cerberilla annulata* (Q. et G.).

Un grand nombre de dessins originaux, de Quoy, sont publiés à titre documentaire.

Les parties buccales solides, radulas et armatures labiales de plusieurs espèces jusqu'ici inconnues, sont représentées.

---

## INDEX BIBLIOGRAPHIQUE DES OUVRAGES CITÉS

1876. ABRAHAM, Ph. S. Notes on some genera of Nudibranchiate Mollusca... in the collection of the British Museum [*Ann. Mag. Nat. Hist.* (4), vol. XVIII, p. 132-146, Pl. VI-VII].
1877. ABRAHAM. Revision of the Anthobranchiate Mollusca (*Prod. zool. Soc. Lond.*, t. II, p. 106 à 269).
1847. ADAMS (A.), Notes on certain Molluscous Animals... (*Proc. zool. Soc. Lond.*, t. XV, p. 19).
1854. ADAMS, Monographs of Actæon and Solidula (*Ibid.*, 1854, p. 58 à 62).
- 1853-1858. ADAMS, The genera of recent Mollusca, London, Baillière.
1850. ADAMS (A.) et REEVE (L.), Mollusca, in *Zoology of the Voyage of H. M. S. « Samarang »*, 1843-46, 88 p., Pl. I-XXIV.
- 1845-1855. ALDER et HANCOCK, Monograph of the british Nudibranchiate Mollusca, Part. I-VII, London (*Ray Society*).
1864. ALDER et HANCOCK, Notice of a collection of Nudibranchiate Mollusca made in India... (*Trans. Zool. Soc.*, vol. V, p. 137).
1867. ANGAS (*Chelidonura Adamsi*), *Proc. Zool. Soc.*, p. 116 à 127, Pl. XIII, fig. 32.
1772. ASCANIUS, *Vetensk Ak. Handl. Trondj. Vid. Selskab. Skr.*, p. 329.
1927. BARNARD (K. H.), South-African Nudibranchiate Mollusca (*Ann. South-Afric. Mus.*, vol. XXV, I, p. 171 à 215.)
1905. BASEDOW et HEDLEY, South-Australian Nudibranchs (*Trans. Roy. Soc. Australia*, vol. XXIX, p. 181 à 186).
1858. BERGH (R.), Anat. Unters. af *Fiona atlantica* et *G.* *Proc. zool. Soc.*, 1859.
1869. BERGH (R.), Bidrag til en Kundskubon Phyllidierne [*Naturh. Tidsskr.* (3), vol. V, p. 357 à 542].
1871. BERGH (R.), Beiträge zur Kenntniss der Mollusken des Sargassomeeres (*Verh. d. zool.-bot. Ges. Wien.*, vol. XXI, p. 1273 à 1308).
- 1873-88. BERGH (R.), Beiträge zur Kenntniss der Æolidiaden (*Verh. d. zool.-bot. Ges. Wien.*, vol. XXIII, XXIV, XXV, XXVII, XXVIII, XXXI, XXXVII, XXXVIII).
1875. BERGH (R.), Neue Beiträge zur Kenntniss der Phyllidiaden (*Verh. d. zool.-bot. Ges. Wien.*, vol. XXV, p. 659 à 674).
1877. BERGH (R.), Kritische Untersuchung der Ehrenberg'schen Doriden (*Jahrb. d. D. Malakozool. Ges.*, vol. VI).
1877. BERGH (R.), Ueber das Geschlecht *Asteronotus* (*Jahrb. Malac. Ges.*, vol. IV, p. 161 à 173).
- 1873-1879. BERGH (R.), Neue Nacktschnecken der Südsee (*Journal des Muséums Godeffroy*, vol. III, IV).
- 1879-1883. BERGH (R.), Beiträge zu einer Monographie der Polyceraden, Pt. I, II, III (*Verh. d. zool.-bot. Ges. Wien.*, vol. XXIX, XXX, XXXIII).
1884. BERGH (R.), Report on the Nudibranchiata (*Challenger Exp.*, Zool., vol. X).
1887. BERGH (R.), Die Van Hasselt'schen Nudibranchien (*Notes from the Leyden Museum*, vol. IX, p. 303 à 323).
- 1870-1907. BERGH (R.), Malakologische Unters. [*Semper's Reise im Archipel der Philippinen* (comprenant : System der Nudibranchiaten Gasteropoden, et Opisthobranchien der Insel Mauritius)].
1893. BERGH (R.), Die Gruppe der Doridiiden (*Mittheil. Zool. Stat. Neapel*, vol. I).
1898. BERGH (R.), Die Opisthobranchier der Sammlung Plate (*Zool. Jahrb.*, Suppl. IV).
1900. BERGH (R.), Ergebnisse einer Reise nach dem Pacific (Schauinsland) (*Zool. Jahrb. Syst.*, XIII, p. 207 à 246).
1902. BERGH (R.), The danish Expedition to Siam 1899-1900, I. Gasteropoda (*Danske Selskr. Skr.*, vol. XII, p. 153).
1905. BERGH (R.), Die Opisthobranchier der *Siboga* Expedition Leiden, vol. I.

1907. BERGH (R.), The Opisthobranchiata of South-Africa (*Trans. S.-Afric. Phil. Soc.*, vol. XVII, p. 1 à 144).
- 1825-a. BLAINVILLE (H.-M.-C. DE), *Dictionnaire des sciences naturelles*, t. XXXV, Strasbourg et Paris.
- 1825-b. BLAINVILLE (H.-M.-C. DE), *Manuel de Malacologie et de Conchyliologie*, Paris.
1761. BOHADSCH, De quibusdam animalibus marinis (Lernæa, Fimbria, Argo...), Dresdæ.
1792. BRUGUIÈRE, Vers Mollusques, in *Encyclopédie méthodique*, vol. I.
- 1906-1907. BURNE, Notes on the Anatomy of South-Afr. *Aplysiidæ* (*Proc. Malac. Soc. London*, vol. VII).
1821. CHAMISSO, Entdeckungsreise in die Südsee und um die Welt.
1884. COLLINGWOOD (C.), On some new sp. of nudibr. Mollusca from the Eastern Seas [*Trans. Linn. Soc.* (2), vol. II, p. 123 à 140, Pl. IX, X].
- 1802 à 1807. CUVIER (G.), Mémoires sur les Mollusques (*Annales du Mus.*, I à IV : *Bulla aperta*, 1802, I ; *L. aplysia*, 1802, II ; *Doris*, 1804, IV ; *Phyllidie et Pleurobranche*, 1804, V ; *Dolabelle*, 1804, V ; *Scyllée, Éolide, Glaucus*, 1804, V).
1804. CUVIER (G.), Sur l'anatomie de quelques espèces d'Aplysies (*Bull. Soc. de Philom.*, III).
1807. CUVIER (G.), Sur le genre *Glaucus* (*Bull. Soc. de Philom.*, III).
1817. CUVIER (G.), Règne animal, t. II.
1830. CUVIER (G.), Rapport sur le voyage de D'Urville (*Ann. Sc. nat.*, t. XIX).
- 1834-1858. DESHAYES, *Traité élémentaire de Conchyliologie* (Paris, Masson, 3 vol. et atlas).
1849. DESHAYES, Les Mollusques (in *Le Règne animal distribué d'après son organisation...*, par G. CUVIER. Édition accompagnée de planches gravées par une réunion de disciples de Cuvier).
1857. DESHAYES, Note sur différents Mollusques de la Guadeloupe envoyés par M. Schramm [*Il. de Conchyliologie*, t. VI (2), II, p. 140 à 142].
1863. DESHAYES, Catalogue des Mollusques de l'Île de la Réunion, in MAILLARD, *Notes sur l'Île de la Réunion*.
1831. EHRENBERG, Symbolæ Physicæ animalis evertebrata exclusis Insectis. Decas I<sup>a</sup> (Planches parues en 1828).
1899. ELIOT (CH.), Tectibranchs and naked Mollusca from Samoa (*Proc. Ac. nat. Sc. Philad.*).
1906. ELIOT (CH.), Nudibranchs and Tectibranchs from the Indo-pacific, XI (*Journal of Conchol.*, t. II London).
- 1906-a. ELIOT (CH.), On the Nudibranchs of Southern India and Ceylon with special reference to the Drawings by Kelaart and the collections belonging to Alder and Hancock, preserved in the Hancock Mus. (*Proc. zool. Soc.*).
1907. ELIOT (CH.), Nudibranchs from New-Zealand and the Falkland Isles (*Proc. Malac. Soc.*, vol. VII, n<sup>o</sup> 6).
1908. ELIOT (CH.), Reports on the Marine Biology of the Sudanese Red Sea (*Journ. Linn. Soc. Lond.*, vol. XXXI).
1913. ELIOT (CH.), Japanese Nudibranchs (*Journ. College Science Tokyo imperial University*, vol. XXXV, 1).
1920. ENGEL (H.), Westindische Opisthobranchiate Moll. (Fauna van Curaçao) (*Natura Artis Magistra Amsterdam*, Afl. XXV).
1929. ENGEL (H.), Einiges über die Gattung *Notarchus* (Cuvier, 1817), Bergh 1902 (*Zool. Anz.*, vol. LXXXV).
1929. ENGEL (H.), *Aplysia dactylomela*, a circumtropic species (*Proc. Malac. Soc.*, vol. XVIII, pt. IV).
1930. ENGEL (H.), *Aclesia citrina* (Rang), Eine zirkumtropische Aplysiide (*Zool. Anz.*, vol. LXXXVI).
1905. FARRAN (G.-P.), Report on the Opisthobranchiate Mollusca (*Ceylon Pearl-Oyster Fisheries*, Suppl. Rep.).
1822. FERUSSAC, Tableaux systématiques des Animaux Mollusques.
1927. FINLEY, New Zealand Molluscan Systematic (*Trans. and Proc. New-Zeal. Institute*, vol. LVII, p. 441).
1887. FISCHER (P.), *Manuel de Conchyliologie*.
1807. FISCHER DE WALDHEIM, *Museum Demidoff pour 1806* (non accessible).
1852. GOULD, United States Exploring Expedition, XII, Philadelphia.
- 1842-1850. GRAY (M. E.), *Figures of Molluscous Animals*, 4 vol., London.
1847. GRAY (J. F.), A list of the genera of recent Mollusca, their Synonyma and Types (*Proc. zool. Soc. London*).
1853. GRAY (J. F.), Revision of the Families of Nudibr. Moll. [*Ann. Mag. Nat. H.* (2), vol. XI, p. 218].
1920. HAAS (F.), Opisthobranchier aus verschiedenen warmen Meeren (*Arch. f. Molluskenkunde*, LII, Heft 3, p. 138 à 142).
1904. HÆGG (R.) (1), Two new Opisthobranchiate Mollusca from the Red Sea (*Res. Swed. Exp. to Egypt and the white Nile*, p. 1 à 16, Pl. I).
1824. HASSELT (F. VAN), Uittreksel uit eenen Brief an prof. van Swinderen (*Alg. Konst. en Letterbode*).

(1) Voir pour une bibliographie très détaillée des genres *Notarchus*, *Aclesia* et *Hexabranhus*.

1914. IREDALE (T.), On some invalid Molluscan generic names (*Proc. Malac. Soc.*, vol. XI, 3, p. 170) (*Haminza*).
1858. KELAART (E. F.), Descriptions of new and little known species of Ceylon Nudibranchiate (*Journ. Ceylon Branch. Roy. Asiat. Soc.*).
1801. LAMARCK, Extrait du cours de zoologie.
1822. LAMARCK, Système des Animaux sans vertèbres.
1813. LEUE, De Pleurobranchæa novo Molluscorum genere (*Diss. Inaug. Hallæ*, p. 1 à 13).
1740. LINNÆUS (C.), Systema Naturæ, II<sup>e</sup> éd., Holmiæ.
1758. LINNÆUS (C.), Systema Naturæ, X<sup>e</sup> éd., Holmiæ.
- 1766-68. LINNÆUS (C.), Systema Naturæ, XII<sup>e</sup> éd., Holmiæ.
- 1788-1795. LINNÆUS (C.), Systema Naturæ, XIII<sup>e</sup> éd. Cura J. F. Gmelin, Lipsiæ.
1906. MAC FARLAND (F. M.), The Nudibranchiate Mollusca of Monterey Bay Calif. and Vicinity.
1918. MAC FARLAND (F. M.), The Dolabellinæ (*Memoirs of the Mus. of Compar. zool. at Harvard College*).
1869. MAHER, Éloge de J. R. C. Quoy (*Arch. de médecine navale*, vol. XII, p. 400).
1880. MARTENS (E. VON), Möbius Reise (*Beiträge sur Meeresfauna der Insel Mauritius*).
1776. MULLER (O. F.), Zoologiæ Danicæ Prodrômus, Hafniæ.
- 1788-1806. MULLER (O. F.), Zool. Danica, IV vol.
1917. ODHNER (N.), Results of Dr E. Mjöberg's Swedish Exped. to Australia, 1910-1913, vol. XVII : Mollusc Kongl. (*Svenska Vetensk. Ak. Handl.*, vol. LII, n° 16).
1916. ODHNER (N.), Papers from Dr Th. Mortensen's Pacific Exp., 1914-16, vol. XIX (New-Zealand).
1924. ODHNER (N.), New Zealand Mollusca. Dr Th. Mortensen's Pacific Exp. (*Vidensk. Medd. fra Dansk. Naturf. Foren.*, LXXVII).
1931. ODHNER (N.), Beiträge zur Malakozoologie der kanarischen Inseln (*Arkiv för Zoologi.*, Bd, XXIII-A, n° 14).
1929. O'DONOGHUE, Opisthobranchiate Mollusca collected by the South-African Marine Biology Survey (*Fish. and. Mar. biol. Survey Report*, n° 7).
1929. a. O'DONOGHUE, Report on the Opisthobranchiata. Cambridge exped. to the Suez Canal, 1924 (*Trans. zool. Soc.*, XXII).
- 1815-1816. OKEN, Lehrbuch der Naturgeschichte, vol. III, Zool.
1837. ORBIGNY (A. D'), Mémoire sur des espèces et sur des genres nouveaux de l'ordre des Nudibranches (*Magazin de zoologie*, Guérin).
1839. ORBIGNY (A. D') (Mollusques), Histoire naturelle des Iles Canaries, II, 2, Zoologie, 1839, Paris.
1860. PEASE (W. H.), Descriptions of new species of moll. inhabiting Polynesia (*Proc. zool. Soc.*, Pl. I, London).
- 1868 et 1871. PEASE (W. H.), Descriptions of marine Gastropoda inhabiting Polynesia (*Americ. J. of Conchology*, vol. IV et VI).
1810. PERON et LESUEUR, Histoire de la famille des Mollusques ptéropodes (*Annales du Muséum d'Hist. nat.*, vol. XV).
1895. PILSBRY, On the status of the names Aplysia and Tethys (*Proc. ac. nat. Sc. Philadelphia*, p. 347).
1895. PILSBRY, Opisthobranchs, in *Tryon's Manual*, Mollusca, vol. XV (Céphalaspides p. p.).
1896. PILSBRY, *Ibid.*, vol. XVI (Anaspides et Notaspides).
1930. PRUVOT-FOL (A.), Du genre *Dendrodoris* Ehrenberg... etc. (*Bulletin du Muséum*, 2 série, t. II, n° 3, p. 291).
1931. PRUVOT-FOL (A.), Le statut d'Aplysie et de Téthys. Notes de systématique sur les Opisthobranches [*Bulletin du Muséum d'hist. nat.* (2), t. III, n° 3, p. 108].
1932. PRUVOT-FOL (A.), Note sur quelques Gymnosomes et diagnose d'un genre nouveau (*Arch. zool. expér.*, Volume jubilaire, t. LXXIV).
1933. a. PRUVOT-FOL (A.), Opisthobranchiata. Mission R.-Ph. Dollfus en Égypte (*Mémoires Inst. d'Égypte*, vol. XXI).
1933. b. PRUVOT-FOL (A.), Les Opisthobranches de Quoy et Gaimard. Note prélim. [*Bull. Mus.* (2), V, n° 5].
1828. RANG (S.), Histoire naturelle des Aplysiens.
1829. RANG (S.), Manuel de l'Histoire naturelle des Mollusques et de leurs coquilles.
1827. RAPP (W.), Ueber das Molluskengeschlecht Doris (*Nova Acta Acad. C. Leop.*, XIII, p. 519).
1928. a. RISBEC (J.), Contribution à l'étude des Nudibranches néo-calédoniens (*Faune des Colonies françaises*, t. II).
1928. b. RISBEC (J.), Étude anatomique des Tectibranches de la presqu'île de Nouméa, avec description de cinq espèces nouvelles [*Arch. du Mus.* (6), t. III].



1804. RENIER, Prospetto della Classe dei Vermi, Padova.  
 1807. RENIER, Tavola di Classificazione.  
 1847. RENIER, Osservazioni postume di zool. Adriatica, Venetia.  
 1828. RUPPELL und LEUCKART, Neue wirbellose Thiere des Rothen Meeres Atlas zu der Reise im Nördlichen Afrika.  
 1826 et 1827. SAVIGNY (J. DE), Description de l'Égypte, Planches (texte par Audouin).  
 1827. SAVIGNY (J. DE), Zoologie du voyage de la *Bonite*, t. II, Moll., Atlas.  
 1850. SOULEYET, Mémoire sur le genre *Acteon* d'Oken (*Journal de Conchyliologie*, vol. I).  
 1856. STIMPSON, *Proc. Philad. Acad. nat. Sc.*, VII.  
 1913. SUTER (H.), Manual of the New Zealand Mollusca. Texte et Atlas.  
 1931. THIELE (J.), Handbuch der systematischen Weichtierkunde, vol. II, Jena.  
 1856-1893. TROSCHEL (H.), Das Gebiss der Schnecken zur Begründung.... Berlin (terminé par Thiele).  
 1880. VAYSSIÈRE (A.), Recherches anatomiques sur la famille des Bullidés [*Ann. Sc. nat. zool.* (6), vol. IX].  
 1885. VAYSSIÈRE (A.), Recherches zoologiques et anatomiques sur les Mollusques Opisthobr. du golfe de Marseille (*Ann. Mus. Marseille*, II).  
 1898 et 1900. VAYSSIÈRE (A.), Monographie de la famille des Pleurobranchidés (*Ann. Sc. nat., zool.* vol. VIII et XII).  
 1906 et 1920. VAYSSIÈRE (A.), Recherches zoologiques et anatomiques sur les Opisthobranches de la mer Rouge et du golfe d'Aden [*Ann. Fac. Sc. Marseille*, t. XVI et XX (Supp.)].  
 1932. ALLEN (J. K.), Australian Nudibranchs (*Austr. Zool.*, VII).  
 1933. HOFFMANN (H.), Opisthobranchia in Bronn's Klassen und Ordnungen des Tierreichs. III. Mollusca ; 2, Gastropoda. I<sup>er</sup> fascicule, Bibliographie ; II<sup>e</sup> fascicule, Morphologie.

## TRAVAUX DE QUOY ET GAIMARD

1824. Voyage autour du monde sur les corvettes l'*Uranie* et la *Physicienne* pendant les années 1817-1820, par L. DE FREYCINET (*Zoologie*).  
 1825. Description de cinq genres de Mollusques, etc. [*Ann. des Sciences naturelles* (1), VI].  
 1827. Observations zoologiques faites à bord de l'*Astrolabe* [*Ann. des Sciences naturelles* (1), X].  
 1832 à 1833. Voyage de découvertes de l'*Astrolabe* exécuté... sous le commandement de M. J. Dumont d'Urville (*Zool.*, II, partie 1, 1832 ; Atlas et partie 2, 1833).

NUDIBRANCHES ET ASCOGLOSSES DE QUOY ET GAIMARD

FAMILLE.	GENRE.	ESPÈCE.	NOM ANCIEN (TEXTE VOYAGES).	ÉTIQUETTE DANS LA COLLECTION.	TEXTE.	PAGE.	PLANCHES.	FIGURES.	MANUSCRIT.	PLANCHES.	FIGURES.	NOMS PORTÉS SUR LA PLANCHE MANUSCRITE OU DANS LE RIGISTRE DES ÉTRÉES *.
Hexabranthidæ..	HEXABRANCHUS Ehr. ? (LACER) (Cuv.).	— ? —	<i>Doris flammulata.</i> <i>Doris marginata.</i>	? <i>Hexabranthus lacer</i> Cuv. ?	A	257	XVII	6-10	107	LXXXV	6-9	<i>Doris lacera</i> Tonga.
Platydorididæ ...	PLATYDORIS Bohadsch., SCABER (Cuv.).	— — CRUENTUS (Q. & G.).	<i>Doris scabra.</i> <i>Doris cruenta.</i>	<i>Platydorid scabra.</i> <i>Platydorid cruenta.</i>	A	258	XVIII	1-4	107	LXXXV	1-4	<i>Doris coriacea</i> Tikopia.
Archidorididæ ...	ATAGEMA Gray, CARINATA (Q. & G.).	— — —	<i>Doris carinata.</i> (Non publiée.)	<i>Doris carinata.</i> * <i>Doris</i> MM. Quoy & Gaim. *	A	260	XVIII	5-7	108	XXII	3-5	<i>Doris saignante</i> , N <sup>lle</sup> -Guinée.
—	ARCHIDORIS Beigh., TUBERCULATA (Cuv.).	— — —	<i>Doris violacea.</i>	Manque.	A	254	XVI	10-14	107	LXI	1-4	<i>Doris carinata</i> , N <sup>lle</sup> -Irlande. Manque.
Fam ? .....	— ou AUSTRODORIS Odh., VIOLACEA (Q. & G.).	— — —	<i>Doris mauritiana.</i>	Manque.	A	264	XIX	1-3	107	XXVII	12-14	<i>Doris violacée.</i>
—	ASTERONOTUS Er. } MAURITIANUS (Q. & G.).	— — —	—	Manque.	A	269	XX	5-8	108	XCVI	1-2	<i>Doris</i> de Maurice.
—	— } CESPITOSUS (Van H.).	— — —	—	—	—	—	—	1-2	—	—	—	—
Glossodorididæ ..	CASELLA Adams, ATROMARGINATA (Cuv.).	— — —	<i>Doris atromarginata.</i>	<i>Doris atromarginata.</i>	A	251	XVI	6-7	107	LXXXVII	10	—
—	GLOSSODORIS Er., ELEGANS (Q. & G.).	— — —	<i>Doris elegans.</i>	* <i>Doris reticulata</i> * (erreur).	A	273	XX	12-14	107	LXXXVII	7-9	—
—	— — QUADRICOLOR (R. & L.).	— — —	<i>Doris magnifica.</i>	<i>Doris Q. &amp; P.</i>	A	270	XX	1-4	108	XXII	6-9	—
—	— — LEMNISCATA (Q. & G.).	— — —	<i>Doris lemniscata.</i>	<i>Doris lemniscat.</i>	A	268	XIX	8-11	108	XCVII	1-4	—
—	— — RETICULATA (Q. & G.).	— — —	<i>Doris reticulata.</i>	<i>Doris élégant.</i>	A	272	XX	9-12	107	LXXXVII	4-6	—
?	? HALGERDA VENOSA (Q. & G.).	— — —	<i>Doris venosa.</i>	Manque.	A	274	XX	15-16	108	XCVI	6-7	<i>Doris</i> de Desjardins.
?	DISCODORIS VANIKORO.	— — —	<i>Doris maculosa</i> Cuv.	<i>Doris Tongatabou.</i>	A	249	XVI	3-5	108	LXIV	1-2	<i>Doris</i> tachetée.
?	CERATODORIS Gray, EOLIDA (Q. & G.).	— — —	<i>Doris eolida.</i>	Manque.	A	263	XVIII	11-15	108	LXXV	8-12	—
—	— — —	— — —	—	—	—	—	—	109	—	CCCXXVII	1-5	—
Polyceridæ .....	TREVELYANA Kel., LIMACINA (Q. & G.).	— — —	<i>Doris limacina.</i>	Manque.	A	252	XVI	8-9	108	XXIX	13-14	—
—	POLYCERA Cuv., CAPENSIS (Q. & G.).	— — —	<i>Polycera capensis.</i>	Manque.	U	417	LXVI	4	—	—	—	Manque.
?	DISCODORIS Bergh., ? FRAGILIS (A. & H.).	— — —	<i>Doris sordida.</i>	<i>Platydorid sordida.</i>	A	266	XIX	12-13	108	XCVII	5-6	<i>Doris sordida</i> , Ile-de-France.
?	DENDRODORIS FUMOSA (Q. & G.).	— — —	<i>Doris fumosa.</i>	<i>Doris Ile-de-France.</i>	A	267	XIX	14-17	108	XCVI	3-5	<i>Doris enjumée.</i>
Dendrorididæ ..	DENDRODORIS Er., AUREA (Q. & G.).	— — —	<i>Doris aurea.</i>	<i>Doris orangée.</i>	A	265	XIX	4-7	107	XXVII	1-4	<i>Doris</i> * <i>aurantiaca</i> *, N <sup>lle</sup> -Hollande.
—	— — TUBERCULOSA (Q. & G.).	— — —	<i>Doris tuberculosa.</i>	<i>Doriopsis tuberculosa.</i>	A	248	XVI	1-2	108	XXII	1-2	—
—	— — PUNCTATELLA H. NOV.	— — —	<i>Doris punctata.</i>	<i>Doris Ile-de-France.</i>	A	262	XVIII	8-10	108	IV	11-13	—
Phyllidiidæ .....	PHYLLIDIA Cuv., VARICOSA (Lam.).	— — —	<i>Phyllidia trilineata</i> Cuv.	<i>Phyllidia trilineata.</i>	U	419	LXXXVII	7-10	108	—	—	<i>Phyllidia trilineata.</i>
—	— — —	— — —	—	—	A	292	XXI	25	108	IV	18-19	<i>Phyllidia trilineta</i> , Havre-Carteret.
—	— — ALBO NIGRA (Q. & G.).	— — —	<i>Phyllidia albo-nigra.</i>	<i>Phyllidia.</i>	A	291	XXI	26-27	107	LXXXIII	18-19	<i>Ph. albo-nigra</i> Tonga.
Scyllidæ .....	SCYLLÆA L., PELAGICA L.	— — —	<i>Scyllæa.</i>	<i>Scyllæa fulva.</i>	U	418	LXVI	13	—	LXXXVII	7-10	—
—	— — —	— — —	—	— <i>ghomfordensis.</i> ]	A	276	XXI	1-5	108	XXIX	15-19	<i>Scyllæa</i> , Exp. d'Urville.
—	— — —	— — —	—	—	—	—	—	109	—	CXXXVII	1-5	—
Glaucidæ .....	GLAUCUS Forster ATLANTICUS.	— — —	<i>Glaucus Forsteri</i> Blum.	<i>Glaucus hexapterygius.</i>	A	279	XXI	6-14	109	XV	10	<i>Glaucus hexapterygius.</i>
Fionidæ .....	FIONA A. & H., MARINA (Forsk.).	— — —	<i>Eolidia longicauda.</i>	<i>Eolidia longicauda.</i>	A	288	XXI	19-20	107	LV	2-5	<i>Eolidia longicauda</i> , N <sup>lle</sup> -Zélande.
Æolididæ .....	CERBERILLA Bergh., ANNULATA (Q. & G.).	— — —	<i>Eolidia annulata.</i> (Non publiée.)	* <i>Nudibranche</i> *, MM. Quoy et Gaim.	A	287	XXI	15-18	108	XXIII	5-8	Manque.
—	? BÆOLIDIA Bergh., QUOYI A. Pruvot.	— — —	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Fucolidæ .....	FUCOLA Quoy & Gai., RUBRA (Q. & G.).	— — —	<i>Fucola rubra.</i>	Manque.	A	321	XXIV	21-22	108	CI	10	<i>Fucole</i> rouge.
—	— — —	— — —	—	—	—	—	—	109	—	CDLXII ter.	5-7	—
Elysiidæ .....	ELYSIA Risso AUSTRALIS (Q. & G.).	— — —	<i>Acteon australis.</i>	Manque.	A	317	XXIV	18-20	107	XXXIII	1-4	<i>Bongaré</i> vert, corr. : <i>Acteon.</i>
Placobranthidæ ..	PLACOBANCHUS Van Hass., OCELLATUS V. Hass.	— — —	<i>Placobranthus ocellatus</i> var. <i>Hasseltii.</i>	* <i>Pleurobranchus</i> * <i>Hasseltii.</i>	A	319	XXIV	12-17	107	LXXXVII	11-16	* <i>Tonga</i> ocellé *, corr. : <i>Placobranthus</i> Tonga.
Phylliroidæ .....	PHYLLIROË Per. Les., ? PUNCTULATA (Q. & G.).	— — —	<i>Phylliroë punctulatum.</i>	Manque.	A	407	XXVIII	15-18	108	XLI	4	<i>Phylliroë</i> piqueté.
—	— — ? RUBRA (Q. & G.).	— — —	<i>Phylliroë rubrum.</i>	<i>Phylliroë rubrum.</i>	A	409	XXVIII	14	108	XXXI	6	<i>Ph. rouge</i> , corr. : <i>Phylliroë rubens.</i>
—	— — ? AMBOINENSIS (Q. & G.).	— — —	<i>Phylliroë amboinensis.</i>	<i>Phylliroë amboinensis.</i>	A	403	XXVIII	10-13	108	XXXI	1-5	<i>Ph. d'amboine</i> corr. : <i>Phylliroë amboinensis.</i>

TECTIBRANCHES DE QUOY ET GAIMARD

<b>Aplysiadæ</b> .....	APLYSIA L., DACTYLOMELA (Rang).	<i>Aplysia dactylomela</i> Rang.	A	308	XXIV	1-2	108	XCIV	2-3	Aplysie marbrée.
— .....	APLYSIA L., TIGRINELLA (Gray).	<i>Aplysia tigrina</i> Rang.	A	309	XXIV	5-6				
— .....	APLYSIA L., (TULLIA A. P.) JULIANA (Q. & G.).	<i>Aplysia juliana</i> .								
— .....	APLYSIA L., BRASILIANA Rang.	<i>Aplysia « brasiliensis ».</i>								
<b>Notarchidæ</b> .....	ACLESIA Rang, NUDATA (Rang).	<i>Aplysia nudula</i> R.	U	421	LXVI	8				Aplysie longue-queue ou « striée ».
— .....	— — LONGICAUDA (Q. & G.).	<i>Aplysia longicauda.</i>	A	315	XXIV	9-11	108	XXIII	9-11	
— .....	— — STRIATA (Q. & G.).	<i>Aplysia striata.</i>						LXXVI	14	
— .....	— — RUFATA (Q. & G.).	<i>Aplysia rufa.</i>		314	XXIV	7	109	CCCXXVI	5	
— .....	— — CIRRHIFERA (Q. & G.).	<i>Aplysia cirrhifera.</i>	A	311	XXIV	8	108	XCIV	1	<i>Apl. cirrhifera, Notarchus cirrhiferus</i> , Ile-de-France.
— .....	NOTARCHUS CUV., GLOBULUS A. P.	? <i>Notarchus gelatinosus.</i>	A	312	XXIV	3-4	108	XCIV	4-5	Aplysie boule, <i>gelatinosus</i> , I.-de-F.
<b>Dolabellinæ</b> ....	DOLABELLA Lam. ? HASSELTII (Rang).	? <i>Dolabella Ile-de-France.</i>	A	306	XXIII	1-3	108	XCIII	1-3	Dolabelle de l'Ile-de-France.
— .....	— — SCAPULA Mart.	<i>Dolabella Rumphii</i> , Rang.	A	303	XXIII	4-5	107	LXXXIX	1	Dolabelle papilleuse, corr. : A, de Rumph var.
— .....	— — ECAUDATA (Rang).	<i>Dolabella tongana.</i>	A	305	XXIII	6-7				
<b>Pleurobranchidæ</b> ..	PLEUROBRANCHUS CUV., CORNUTUS (Q. & G.).	<i>Pleurobranchus cornutus.</i>	A	298	XXII	20-24	108	XXIX	7-18	« Pleurob. tuberculé », « birostré ».
— .....	PLEUROBRANCHÆA Leuc., MACULATUS (Q. & G.).	<i>Pleurobranchidium maculatum</i>	A	301	XXII	11-14	107	XXI	20-23	Western maculé, corr. : Pleurobranche maculé (N <sup>lle</sup> -Zél.).
— .....	BERTHELLA PUNCTATA (Q. & G.).	<i>Pleurobranchus punctatus.</i>	A	299	XXII	15-19	107	XXV	1-7	Jervis orangé corr. : Pleurobranche ou Berthelle, Jervis.
— .....	PLEUROBRANCHUS MAMILLATUS (Q. & G.).	<i>Pleurobranchus mamillatus.</i>	A	294	XXII	1-6	108	XCIV	1-4	Pleurobranche tuberculeux.
— .....	PLEUROBRANCHUS PERONII (Cuv.).	<i>Pleurobranchus Peronii.</i>	A	296	XXII	7-10	108	XCIV	5-8	Pl.-de Peron, <i>Pl. Peroni</i> , Ile-de-F.
<b>Aglajidæ</b> .....	AGLAJA sp.	<i>Onchidium secatum</i> (plus tard « voisin de <i>B. hirundinina</i> »)	U	429	LXVI	9				
— .....	CHELIDONURA Gray., HIRUNDININA (Q. & G.).	<i>Bullæa hirundinina.</i>	A	367	XXVI	20-25	108	XCII	6-9	Bullée hirondelle.
<b>(S. I.) Bullidæ</b> ..	MICROMELO Pils., GUAMENSE (Q. & G.).	<i>Bullæa guamense.</i>	U	423	LXVI	11-13				
— .....	BULLA L., QUOYI Gray.	<i>Bulla striata</i> (Q. & G.).	A	354	XXVI	8-9				Bulle, Baie des Iles.
— .....	BULLA L., AUSTRALIS (Q. & G.).	<i>Bulla australis.</i>	A	357	XXVI	38-39	107	LXV	7-8	
— .....	PHANEROPHTHALMUS Gray., LUTEUS (Q. & G.).	<i>Bulla lutea.</i>	A	369	XXVI	40-14	108	XXIII	12-15	Bullée jaune.
— .....	ACTFOCINA Gray., VOLUTA (Q. & G.).	<i>Bulla voluta.</i>	A	359	XXVI	33-35				
— .....	ACERA Müll., BICINCTA (Q. & G.).	<i>Bulla bicincta.</i>	A	355	XXVI	31-32				
— .....	HYDATINA Schumacher (APLUSTRUM) APLUSTRE (L.).	<i>Bulla aplustre.</i>	A	366	XXVI	4-7	108	XCII	4-5	Bulle-banderole.
— .....	HYDATINA Schumacher, PHYSIS (L.).	<i>Bulla physis</i> Lam.	A	363	XXVI	1-3	108	XCII	1-3	Bulle rayé.
— .....	HAMINNEA Turton, OVOIDEA (Q. & G.).	<i>Bulla ovoidea.</i>	A	348	XXVI	17-19	108	? LXXIII	17-19	« Bulle Sigaret ».
— .....	— — ARACHIS (Q. & G.).	<i>Bulla arachis.</i>	A	361	XXVI	28-30				
— .....	— — CYMBALUM (Q. & G.).	<i>Bulla cymbalum.</i>	A	362	XXVI	26-27				
— .....	— — BREVIS (Q. & G.).	<i>Bulla brevis.</i>	A	358	XXVI	36-37				
— .....	BULLA L., sp. (AUSTRALIS?).	« <i>Bulle Baie du Roi-Georges</i> ».	A	350	XXVI	13-16	108	III	33-35	« Bulle verte ».
— .....	SMARAGDINELLA A. Adams { VIRIDIS (Q. & G.).	<i>Bulla viridis</i> Rang.	A	352	XXVI	10-12	108	LXXIII	5-8	« Bulle ovoïde ».
— .....	— — { GLAUCA.	<i>Bulla glauca.</i>								
— .....	BULLA AUSTRALIS (bis).	<i>Bulla australis</i> (coquilles).								
<b>Actæoniadæ</b> .....	SOLIDULÆ SULCATA.	<i>Tornatella punctata</i> (coquilles).								
<b>Aplysiadæ</b> .....	DOLABELLA SCAPULA (bis).	<i>Dolabella Rumphii</i> (coquilles).								
— .....	DOLABELLA ECAUDATA ? (bis).	<i>Dolabella Rumphii</i> (coquille).								

\* A désigne le voyage de l'*Astrolabe* ; U, celui de l'*Uranie*.

## TABLE DES MATIÈRES

---

I. AVANT-PROPOS .....	13
But de cette revision, ses limites, son utilité.....	13
II. Matériaux qui ont servi à son établissement :	
A. Texte du Voyage de l' <i>Uranie</i> et de la <i>Physicienne</i> , commandant de Freycinet, en 1817-1820 : Zoologie, parue en 1924. — Voyage autour du Monde de l' <i>Astrolabe</i> et de la <i>Zélée</i> , commandant Dumont-d'Urville, en 1826-1829 : Zoologie, Mollusques, t. II, paru en 1832 (I <sup>re</sup> partie), en 1833 (II <sup>e</sup> partie).....	14
B. Atlas de planches gravées et coloriées de ces voyages.....	14
C. La collection des échantillons originaux du Voyage de l' <i>Astrolabe</i> conservés dans l'alcool (en partie), dans les galeries du Muséum national d'Histoire naturelle. Quelques échantillons des espèces citées provenant d'autres collections; listes.....	15
D. Les dessins originaux de Quoy. Un album et deux portefeuilles de croquis à l'aquarelle, portant dans la bibliothèque du Muséum les numéros de manuscrits 107, 108 et 109.....	19
III. Remarques historiques et biographiques.....	20
IV. Partie principale : Étude systématique et anatomique partielle des espèces, et plus spécialement de la radula et des mâchoires de celles chez lesquelles ces organes étaient inconnus. Essai de rectification de leur position dans la classification adoptée actuellement, et de leurs noms, le cas échéant, selon les lois de nomenclature. Synonymie. Description ou mention de trois espèces non décrites dans les relations des voyages. Discussion des opinions diverses au sujet de ces types.....	22
V. Notes et Addenda .....	80
VI. Conclusions.....	85
VII. Index bibliographique.....	86
VIII. Tableaux destinés à permettre une vue d'ensemble des résultats de cette étude et à faciliter la détermination des espèces.....	90
IX. Planche et explications de la planche.....	92

---

## Explication de la planche

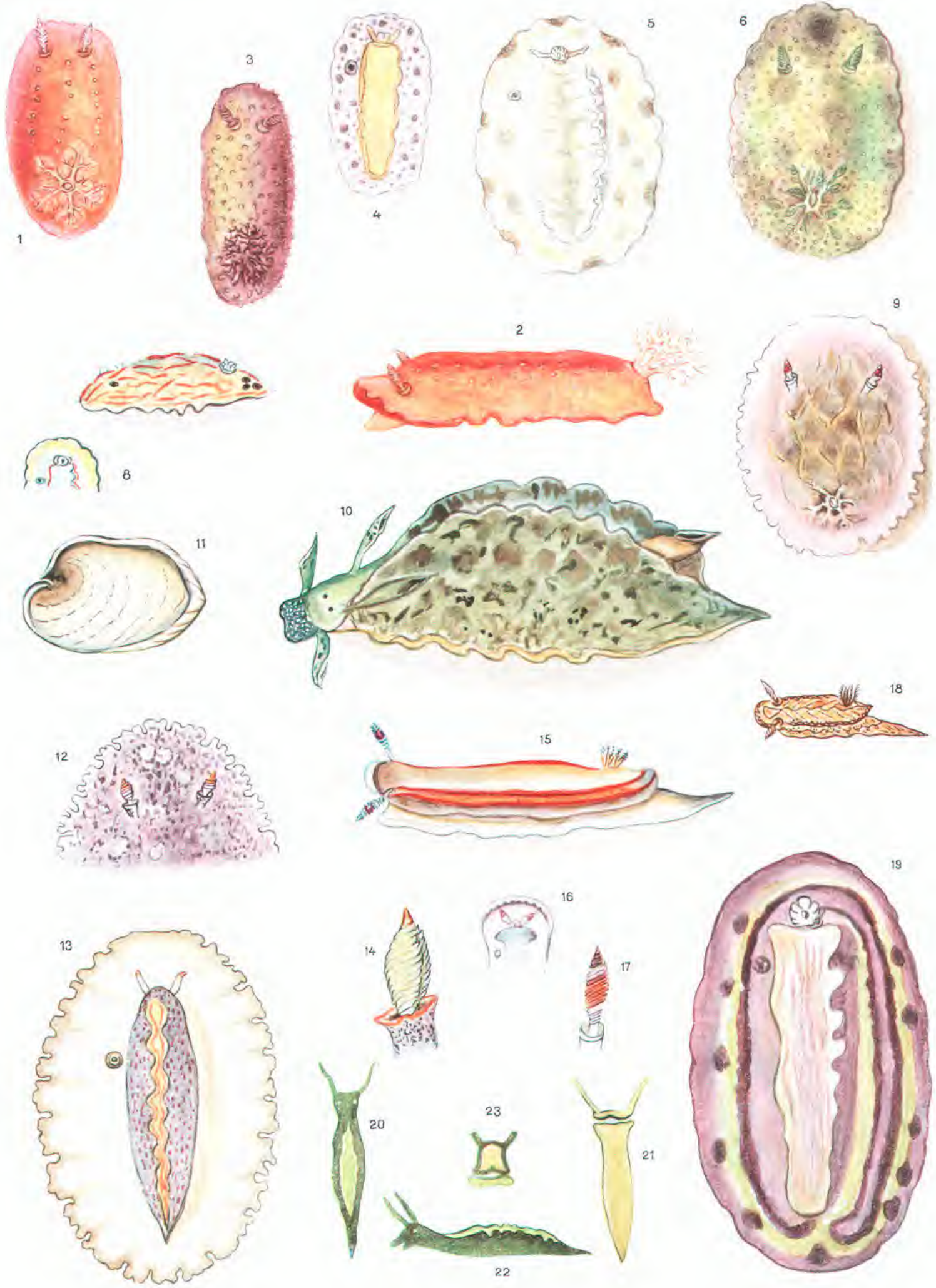
---

- Fig. 1 et 2. — *Dendrodoris aurea*, de dos et de profil.
- Fig. 3 et 4. — ? *Austrodoris violacea* (Doris violacée). Vue en dessus et en dessous (MS 107, Pl. XXV, fig. 12 et 13).
- Fig. 5 et 6. — *Discodoris ? fragilis* (Doris sale). Vue dorsale et vue ventrale (MS 108, Pl. XCVII, fig. 5 et 6).
- Fig. 7 et 8. — ? *Halgerda venosa* (Doris de Desjardins) (MS 108, Pl. XCVI, fig. 6 et 7).
- Fig. 9. — *Dendrodoris fumosa* (Doris enfumée). Vue dorsalement (MS 108, Pl. XCVI, fig. 3).
- Fig. 10 et 11. — *Aplysia ligninella* (Aplysie marbrée). Animal entier et coquille (MS 108, Pl. CI, fig. 2 et 3).
- Fig. 12, 13 et 14. — *Doris* (genre ?) *Vanikoro* N. N. (Doris coriace, corr. scabre Cuv.). Animal vu en dessus, en dessous, et rhinophore grossi (MS 107, Pl. LXXXV, fig. 1 (pars). 2, 4). (II<sup>e</sup> espèce sous ce nom).
- Fig. 15, 16 et 17. — *Glossodoris lemniscata* (Doris galonnée). Vue de profil, en dessous, et rhinophore grossi (MS 108, Pl. XCVII, fig. 1, 2 et 4).
- Fig. 18. — *Glossodoris elegans* (Doris élégante) de profil (MS 107, Pl. LXXXVII, fig. 7).
- Fig. 19. — *Asteronotus « mauritianus »* (Doris de Maurice). En dessous (MS 108, Pl. LXXXVI, fig. 2).
- Fig. 20, 21, 22 et 23. — *Elysia australis*. Vue en dessus, en dessous, de profil et tête vue de face (MS 107, Pl. XXXIII, fig. 1, 2, 3 et 4). (Bongaré vert, corr. *Actem*).

Ces figures sont reproduites aussi exactement que possible d'après les croquis de Quoy, manuscrits 107 et 108, Bibliothèque du Muséum.

Pour des raisons faciles à comprendre, elles n'ont pu être reproduites directement en trichromie sur les manuscrits mêmes, ce qui eût nécessité un très grand nombre de clichés. La copie, exécutée par M<sup>me</sup> Pruvot, sera déposée à la même bibliothèque; son exactitude pourra donc être contrôlée par comparaison.

Les figures 1, 3, 4, 9, 14, 16, 17, 18 ont été légèrement réduites.





(Nord-Annam)

# Dépôts artificiels en valves de Pélécy-podes

Par Madeleine COLANI,  
Correspondant de l'École française d'Extrême-Orient.

---

## INTRODUCTION

Dans une note parue aux *Comptes Rendus de l'Académie des Sciences* et reproduite par le *Bulletin de la Société préhistorique française* (n° 4, 1933), nous avons exposé la question des tertres faits de coquilles de *Placuna placenta* que l'on rencontre le long des côtes d'Annam. Nous avons discuté leur origine ; nous nous sommes efforcé de démontrer qu'ils ont été élevés par l'Homme. Nous nous sommes demandé s'ils n'ont même pas été en partie construits intentionnellement. Mais un compte rendu ne permet pas d'entrer dans des explications circonstanciées et de fournir des pièces justificatives. Ici nous donnons les développements nécessaires et publions des documents, dessins, photographies et les principales, à notre sens, des cartes et vues prises en avion. Elles présentent, selon nous, une grande importance ; celles-là sont des pièces explicatives détaillées, celles-ci des reproductions exactes de la nature, témoins positifs et précis, plus précieux que des phrases. En montrant la forme exacte des tertres coquilliers à vol d'oiseau, ils réduisent au minimum les interprétations justes ou fantaisistes, rapprochements d'animaux symboliques, etc. Il serait impossible au lecteur de réunir lui-même cet ensemble.



## CHAPITRE PREMIER

### LES DÉPÔTS A « FEUTRAGE » COMPACT SONT-ILS NATURELS ?

A Hái-Thanh (1), Phú-My (2), Phong-Hau (3), Hoáng-Cân (4) (fig. 1), en 1918, M. Chassigneux signala « de simples buttes (4) de quelques mètres », formées par une « abondance extraordinaire » de « grandes valves de *Placuna placenta* » et par « leurs débris, ce qui donne au dépôt son caractère spécial. Le sol semble feuilleté » [1, p. 89]. M. Le Breton, en 1931, découvrit une autre de ces agglomérations à Dúc-Lâm (5). Ces dépôts, d'un aspect si particulier, furent classés comme « plages soulevées » [1, p. 88] ou comme « terrasses marines » [8]. Géographes et géologues admirent cette interprétation. En 1929, M. Pajot (6) ayant trouvé dans les environs de Câu-Giat (Pl. III, 1 et fig. 2) dix autres amas de *Placuna placenta*, eut l'idée d'en fouiller quelques-uns. Les débris de cuisine néolithiques qu'il en a extraits proviennent de huit d'entre eux. La question changeait d'aspect : était-on en présence de déchets de cuisine amoncelés ou de formations naturelles sur lesquelles des Néolithiques auraient vécu ? Dans ce cas, comment des objets tels que des haches en pierre se seraient-ils enfoncés dans le compact « feutrage » coquillier ? Une explication plausible étant presque impossible, M. Cœdès, directeur de l'École française d'Extrême-Orient, nous envoya en 1932 pour étudier le problème. Nous découvrîmes cinq autres agglomérations de *Placuna*. Voici les trois séries d'observations faites par nous, sur le terrain.

#### I. Dépôts de valves de « *Placuna placenta* » (7) formant un « feutrage » épais. — Ils se

(1) Il y a une légère confusion; « la montagne tour » est à 3 kilomètres environ de Hái-Thanh, à Đông-Ngân ; le dépôt de *Placuna placenta* de Hái-Thanh est fort bas.

(2) Dépôt n° 4 de Câu-Giat de M. Pajot.

(3) Dépôt n° 2 de Câu-Giat de M. Pajot.

(4) Comme l'indique M. Chassigneux [1, p. 81], les Annamites ont depuis longtemps connu les amoncellements de coquilles de Mollusques de différentes espèces, semble-t-il; « les auteurs des grandes géographies officielles de l'empire d'Annam les ont signalés ». Dumoutier, dans une étude sur un portulan annamite du xv<sup>e</sup> siècle, a dit : « Il existe, non loin de là (étang de Thuy-Diêu), au village de Linh-Phuc, un gisement de coquilles fossiles de 3 ou 4 mètres d'épaisseur, qui s'étend depuis le mont *Mô-Da* jusqu'à *Tiên-Lyet* à *Ông-Ma*. Ce gisement paraît être un amoncellement préhistorique de débris d'alimentation, autrement dit un *kjökkenmødding*, dans lequel il y aurait grand intérêt à faire des fouilles. Le terreau noirâtre qui amalgame les coquilles est exploité par les habitants pour faire des poteries grossières et de petites figurines de Chevaux et d'Éléphants, qu'on offre dans le temple » [5, p. 45]. Province de Nghê-An, en Annam.

(5) A Dúc-Lâm, M. Le Breton a rencontré des tessons néolithiques.

(6) Rien n'a encore été publié à ce sujet. On doit à M. Pajot d'autres découvertes du plus haut intérêt, entre autres celle du *kjökkenmødding* bacsonien à ciel ouvert de Da-But [15 et 18].

(7) *Placuna placenta* Linné (*Ostracea*), Lamellibranche à coquille suborbiculaire, comprimée, translucide, reposant sur la

présentent sous trois aspects différents : *a.* plates-formes basses (1), concaves, reposant sur un sol fréquemment argileux, plan ; *b.* (2) tertres à base subelliptique, s'appuyant aussi sans transition sur le sol ; *c.* dépôts analogues disposés sur une terrasse inférieure ou supérieure d'un mamelon calcaire ou terreux.

Ils se terminent par une surface horizontale.

Plus loin seront décrits tous ces dépôts de *Placuna*. Pour le moment, quelques renseignements sur le plus important, sur le n° 4 de Càu-Giat, suffiront. Subtronconique, il a une hauteur de 5 mètres ; la base supérieure, la plus petite, mesure 43 mètres (nord-sud) sur 36 (est-ouest). La « pâte feuilletée » horizontale que l'on rencontre du haut en bas est composée d'une quantité invraisemblable de coquilles de *Placuna*. D'une fragilité extrême, elles sont cependant souvent entières. Jamais les flots ne les ont roulées. Valves en connexion (le petit intervalle qui les sépare est vide), ou demi-coquilles isolées. Les paires et les solitaires sont parfois en quantités semblables. L'orientation des unes et des autres n'a rien de fixe ; tantôt l'intérieur d'une valve droite est tourné vers le ciel, tantôt vers le centre de la terre, de même pour la gauche.

Du haut en bas du dépôt, quelques-unes, plus ou moins calcinées, contiennent des fragments de charbon ; d'autres témoins de même valeur, tessons (d'apparence néolithique, à pâte grossière), etc., accusent la présence de l'Homme. Des recherches faites dans onze dépôts analogues donnèrent des résultats identiques.

II. *Dépôts vaseux naturels, anciens, de valves de « Placuna ».* — Après ces constatations, une question se posait : où les Hommes se procuraient-ils cette quantité fabuleuse de coquilles de *Placuna* ? A 2 kilomètres environ au sud-sud-est de la butte n° 4, se rencontre

valve droite. Celle-ci porte deux crêtes chondrophores, divergentes, inégales, l'antérieure plus courte. La valve gauche, faiblement bombée, montre deux rainures correspondantes. Distribution : mer des Indes, Indochine, Chine, Philippines, Australie [6, p. 933]. Quelques autres coquilles de Mollusques, assez rares, gisent aussi dans ces dépôts, les *Placuna*, *Gastropodes*, *Ostrea* et surtout des *Arca* Linné, *A. (Anadara) granosa* Lamarck.

(1) N'étaient-elles pas plus élevées à l'origine ? L'indigène moderne a parfois enlevé les assises supérieures, employant le « feutrage » de coquilles pour ses routes, affirme-t-on.

(2) *a* et *b* sont recouverts d'une maigre végétation naturelle. Parfois quelques cultures de Patates ou de Mûriers.

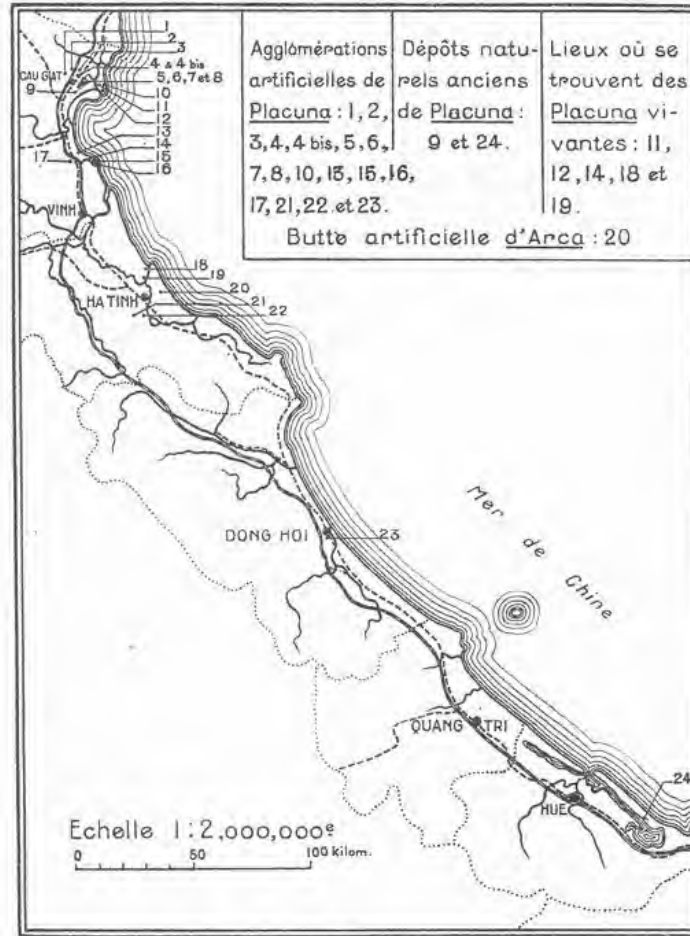


Fig. 1. — 1, 2, 3, 4, 4 bis, 5, 6, 7, 8 et 9, Càu-Giat. — 10, 11, 12, Phú-Nghĩa-Ha. — 13, Hái-Thanh. — 14, 15, 16, Đông-Ngân. — 17, Trai-Con-Diép. — 18, Kim-Dôi. — 19, Mai-Lâm. — 20, Nam-Tri et Phúc-To. — 21, Hoàng-Cân. — 22, Dúc-Lâm. — 23, Bau-Tro. — 24, Phú-An.

un terrain (1) d'une nature spéciale (dimensions nord-est-sud-ouest 500 mètres, semble-t-il) (2). La partie supérieure du sol est constituée par une couche d'une épaisseur moyenne de 40 centimètres, alluvions argileuses, apports fluviaux, selon toutes probabilités ; au-dessous, épaisse de quelques décimètres à plus de 1<sup>m</sup>,40, une vase d'origine marine. Elle contient de rares Gastropodes, des Lamellibranches, quelques valves, le plus souvent isolées, d'*Arca*, d'*Ostrea*, etc., et surtout des restes entiers ou brisés de *Placuna placenta*, valves en connexion, renfermant une mince couche de boue, ou valves isolées. Leur orientation, quand elles sont subhorizontales, est semblable à celle des valves du n° 4 de Càu-Giat. Dans l'espace, elles peuvent occuper aussi des positions obliques ou verticales. Elles

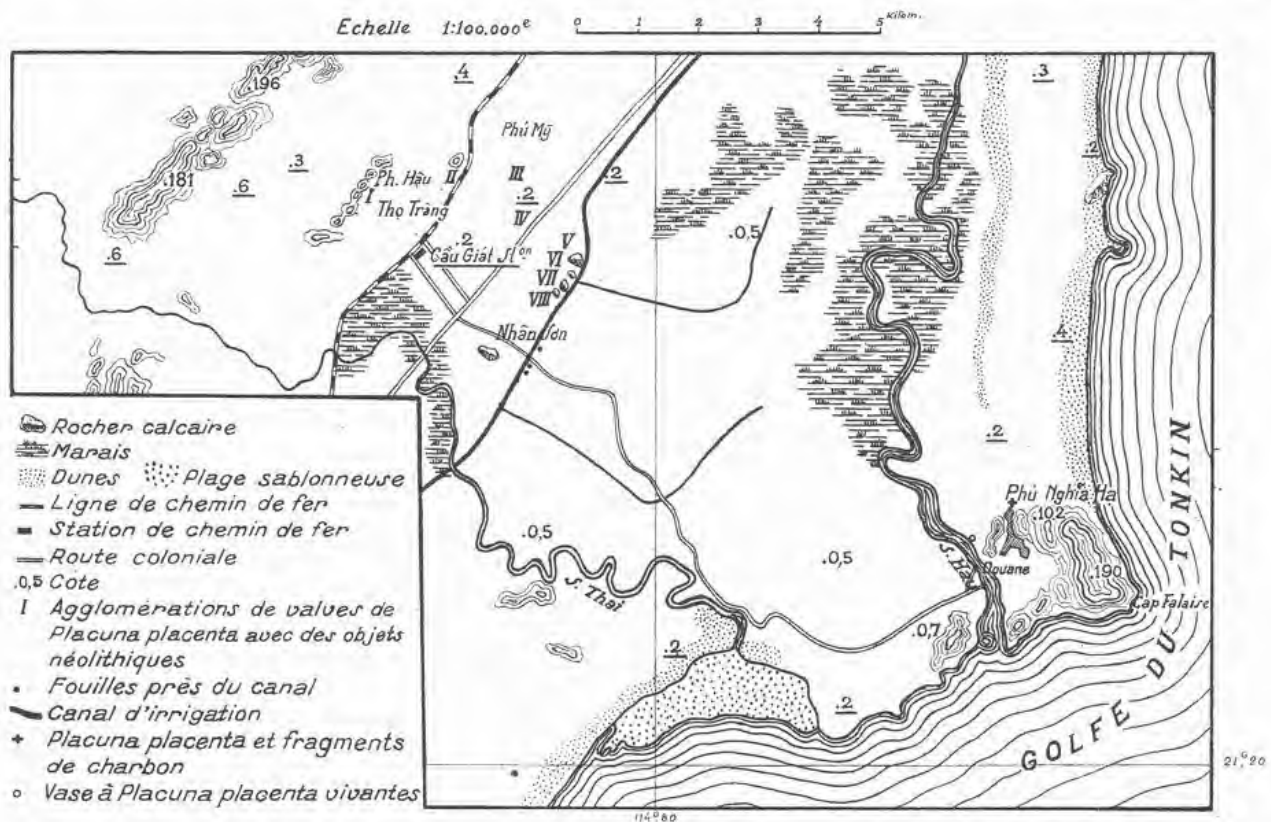


Fig. 2. — Région de Càu-Giat (20). — Les agglomérations ou dépôts de *Placuna* sont placés d'une manière approximative.

ne sont pas empilées, mais dispersées ; quand, par hasard, quelques-unes sont superposées, des amas de vase séparent chaque unité. *Jamais l'ensemble n'a l'aspect de « pâte feuilletée ».*

Près du Song-Cua-Lo inférieur, le chemin conduisant de la route coloniale n° 1 à Hái-Thanh (Pl. V, 1) est bordé vers l'extrémité orientale par une digue faite en partie de boue et de vase. Celle-ci contient, entre autres, des valves de *Placuna placenta* entières ou fragmentées. Le tout se présente dans des conditions assez analogues à celles des dépôts dont il vient d'être question.

(1) Il est traversé par la route allant à Phú-Long ; sur une longueur de près de 500 mètres, il constitue les deux digues du canal d'irrigation de Quynh-Luu.

(2) La dimension perpendiculaire ne peut être appréciée avant la moisson, des rizières occupant les alluvions superficielles laissées par l'eau douce.

III. *Habitat dans la région des « Placuna placenta » vivantes.* — Restait à trouver le milieu dans lequel vivent aujourd'hui des *Placuna placenta*. Le village de Phú-Nghĩa-Ha (fig. 2 et Pl. III, 2) est à une dizaine de kilomètres à l'est-sud-est de la gare de Cáu-Giat, sur la rive gauche du Song-Hau. Une plage vaseuse, à côté du marché, est à plus de 2 kilomètres de l'embouchure du fleuve ; à ce niveau l'eau est salée, le flux s'y faisant sentir. A marée basse, la grève se découvre ; à une centaine de mètres peut-être du village, près de la limite extrême des flots descendants, des *Placuna placenta* gisent dans la boue à une faible profondeur. Voici ce que nous avons pu observer : la plupart de ces Lamellibranches se placent horizontalement ou un peu obliquement, reposant sur la valve droite (plate, à deux crêtes chondrophores), la valve gauche (un peu bombée, à deux rainures correspondantes) étant en haut. La rencontre d'un individu presque vertical, la charnière de côté, est rare.

Plus en aval, sur la même rive du cours d'eau, en face du bureau de poste, toujours dans la vase, on trouve aussi des *Placuna* vivantes.

Dans ces gîtes boueux, rien ne rappelle donc cette superposition ayant l'apparence d'une gigantesque « pâte feuilletée ».

Ces résultats acquis, nous avons continué notre enquête : 1<sup>o</sup> dans le Song-Cua-Lo, rive gauche, pas loin de X. Dong-Vong (Pl. V, 1), à l'ouest d'un grand marais, limité par une boucle du cours d'eau, gisent des *Placuna* vivantes. Elles sont enfouies dans la vase. Ce terrain semi-fluide est à découvert au moment de la marée basse seulement. Nos Lamellibranches sont, paraît-il, dans une position oblique, presque horizontale. Ils sont isolés les uns des autres ; jamais deux d'entre eux ne se touchent. A ce point de l'estuaire (à 2 kilomètres de la mer), l'eau est assez salée.

On signale aussi des *Placuna* vivantes du village de Xuan-Ang, dans le même estuaire, à 2 kilomètres environ au sud.

2<sup>o</sup> Un peu en amont de l'embouchure du large estuaire situé au nord-nord-est de Hà-Tinh (fig. 1), à 9 kilomètres environ de ce chef-lieu, au village Mai-Lâm, les pêcheurs nous ont affirmé qu'il y a des *Placuna* vivantes dans la vase ; elles ne sont accessibles qu'à marée basse (à minuit, le jour de notre passage). Elles se tiennent verticalement dans la vase. A quelques kilomètres plus au nord, encore sur la rive gauche de l'estuaire, au village de Kim-Dôi, on m'a présenté une centaine de valves actuelles de *Placuna*. Les renseignements relatifs à l'animal vivant sont les mêmes qu'à Mai-Lâm. Renseignements et observations directes s'accordent, les *Placuna* se rencontrent en Annam dans une eau pas très salée, dans la vase de l'embouchure de certains cours d'eau. Il est difficile de s'en procurer ; elles gisent à la lisière des grandes marées basses. Quand le vent souffle en sens contraire du reflux, on ne peut guère les atteindre. Nous avons continué nos recherches dans les lagunes de Hué (fig. 1), de l'Est et de Cáu-Hai ; l'eau est douce ; aucun Lamellibranche de l'espèce en question. Les renseignements relatifs à ces Pélécy-podes donnés par un Ly-Truong sont les mêmes que ceux recueillis à Mai-Lâm et à Kim-Dôi.

Cependant, à Diêm-Truong, sur une flèche littorale des lagunes de Hué, M. Le Breton [13, p. 1028] a trouvé, « dans la tranchée creusée par un ruisseau », un dépôt de valves de *Placuna*, anciennes en apparence, dans de la vase. Elles appartenaient, semblerait-il, à une époque où les lagunes et la mer communiquaient largement, où l'eau était donc salée.

*Conclusions.* — Les agglomérations de *Placuna placenta* des types rencontrés à Càu-Giat ne peuvent pas être naturelles : 1<sup>o</sup> elles se composent d'un amas énorme ayant l'aspect de « pâte feuilletée », disposition qu'on ne rencontre pas dans les vases anciennes et dans les vases récentes du voisinage, habitat de ce Mollusque ; 2<sup>o</sup> les valves de Càu-Giat fragiles sont en trop bon état pour avoir été roulées puis déposées par les flots. *C'est donc l'Homme qui les a transportées.* Plusieurs autres faits le prouvent : 1<sup>o</sup> fragments de charbon et débris de poterie (1), à tous les niveaux de ces tertres coquilliers ; 2<sup>o</sup> formes des buttes des types *a* et *b* plus caractéristiques (à Càu-Giat les dépôts 2, 3 et 4 de M. Pajot) ; le mamelon 4, par exemple, régulier, subtronconique, ne peut être un amas naturel.

(1) Sans compter le mobilier néolithique proprement dit.

## CHAPITRE II

### LES DÉPÔTS COMPACTS DE VALVES DE « PLACUNA » SONT-ILS DE SIMPLES « KJÖKKENMÖDDINGER » ?

Ces agglomérations ont-elles été édifiées par des débris de cuisine s'étalant au hasard ? Ou étaient-elles des sortes de constructions élevées peu à peu, souvent terminées par une plate-forme plane et nette ? Un examen topographique de la contrée de Cau-Giat contribuera à élucider la question.

#### Contrée de Cáu-Giat.

(Pl. III, 1 et fig. 2 et les photographies en avion Pl. I et II.)

Longitude de la station du chemin de fer . . . . .	114°,76 G.
Latitude de la station du chemin de fer . . . . .	21°,284 G.
Altitude minimum des terres exondées . . . . .	0 <sup>m</sup> ,50

La station de Cáu-Giat (huyên de Quynh-Luu, province de Nghê-An) est à 10 kilomètre environ de la mer. Le long du rivage, deux rangs parallèles de dunes peu élevées, entre lesquels s'étendent des rizières (cotes 2, 3 et 4). Cette bande borne à l'est des terres basses en partie marécageuses (altitudes 0<sup>m</sup>,5, 0<sup>m</sup>,7). Plus à l'ouest, la route coloniale n° 1 (de Hanoï à Hué) et la ligne de chemin de fer (de Hanoï à Tourane), de direction nord-est-sud-ouest (niveau du sol au-dessus de la mer : 2 mètres). A proximité de la gare de Cáu-Giat, une courte rangée de monticules terreux ; plus loin, masquant l'horizon, des collines plus élevées (141 et 196 mètres). A l'est de la route coloniale, quelques petits îlots calcaires se faisant suite (direction nord-nord-est, sud-sud-ouest) (1). Ce paysage alluvionnaire (Pl. III, 1 et photog. avion Pl. I et II), avec son canal et ses lagunes, ne manque pas d'un certain charme.

Donc trois régions, de l'est à l'ouest : celle qui longe la mer, celle des terres basses et celle qui précède la chaîne Annamitique. De nos jours, dans la seconde, s'étalent dans l'ancien lit majeur du Song-Hau et dans celui d'un de ses affluents de rive droite de grands marais. Sur les terres occidentales (3<sup>e</sup> région), se dresse une rangée de quelques petits chicots calcaires (Pl. I), auxquels s'accotent des dépôts de valves de *Placuna placenta*, presque parallèles ; à 2 kilomètres environ, des collines terreuses, fort peu élevées, contre

(1) Sur 4 kilomètres (est-ouest) environ se trouvent dispersés d'énormes dépôts de coquilles de *Placuna placenta* Linné.

ou près desquelles gisent des agglomérations coquillières analogues ; au nord, deux autres dépôts.

La mer a, selon toute évidence, occupé presque au moment de l'érection des *kjökkenmöddinger*, l'aire des terres basses (1). Peu à peu, elle s'est retirée, laissant de vastes lagunes d'eau saumâtre dans lesquelles la marée se faisait encore sentir. D'après les cotes de la carte au 100 000<sup>e</sup> [20], feuille n° 88, la limite occidentale de cette plaine lagunaire était fort rapprochée de la ligne de rochers calcaires, supports des dépôts 5 à 8 (Pl. III, 1 et fig. 2). La couche vaseuse naturelle à *Placuna placenta*, s'étendant à l'est et à l'ouest de la digue de Quynh-Luu, confirme notre opinion. L'aire entourant les *kjökkenmöddinger*, quoique plus élevée, ne devait pas être sèche ; aujourd'hui encore, pendant la saison des pluies, elle devient une immense flaque, d'où émergent les diguettes des rizières, les digues de la route coloniale n° 1 et de la voie ferrée et les villages construits sur des plates-formes artificielles. Les Néolithiques, avec leurs primitifs instruments, n'étaient guère capables d'élever des remblais de terre. En ces lieux si humides, ils trouvaient le principal, la nourriture abondante, semblerait-il. Mais l'Homme n'est pas aquatique. Pour s'élever au-dessus de l'eau, quels matériaux avait-il ? De maigres plantes, halophiles, sans doute, poussant en terrain salsugineux ; suffisantes comme combustibles, elles étaient impropres à servir de pilotis. Pas ou peu de pierres difficiles à manier. Restaient les valves de *Placuna*, sortes de petites tuiles plates ; sur la « pâte feuilletée », on était au sec.

Plus loin, nous décrivons un dépôt (4 *bis*) de ces coquilles, planes ou presque ; situé à quelques dizaines de mètres du tertre 4, il est fort bas, quasi immergé dans le sol actuel. Ne serait-ce pas la fondation abandonnée d'une de ces buttes ?

Autre argument : la forme régulière de la base des tertres (Voir les photographies en avion) (Câu-Giat 2 et 4, Đông-Ngân 1, Trai-Con-Diêp, Hoàng-Cân, etc.), ronde ou sub-elliptique. Les déchets alimentaires d'un certain nombre d'individus s'éparpilleraient-ils en une surface géométrique, atteignant parfois ou dépassant 55 décamètres carrés ? Non, débris de cuisine répandus comme matériaux ou coquilles destinées uniquement à la construction, la plupart ont été arrangés dans un ordre voulu ; que nous soyons en présence de monuments primitifs bâtis avec une intention déterminée ou d'entassements de déchets alimentaires, jetés au hasard, nous nous trouvons devant une forme nouvelle en Indochine de *kjökkenmöddinger* néolithiques (2). A Câu-Giat, une douzaine d'entre eux sont répartis sur une surface de près de 8 kilomètres carrés ; ils étaient habités, selon toute vraisemblance, par une agglomération de pêcheurs. Telle est la brillante découverte due à M. Pajot, on ne saurait trop l'en féliciter.

Sans en rien déduire, il est bon de mettre en lumière les faits suivants : des fragments d'os humains néolithiques, selon les apparences, parfois des squelettes presque entiers, fort mal conservés, ont été trouvés par M. Pajot dans ses dépôts n°s 2, 3, 4, 6 et 8 ; des tombes actuelles sont creusées dans le tertre bas n° 3, et dans un amas de *Placuna* voisin du

(1) A la base des chicots calcaires, on voit la trace, si nette, de l'érosion marine, cote 2, bien connue des géographes et des naturalistes ; on la retrouve au Tonkin et jusque dans le Golfe du Siam. La cote 13 est aussi discernable. Pour la question de la formation des dunes côtières dans le Thanh-Hoà et le nord du Nghê-An, voir ROBEQUAIN (*Le Thanh-Hoà*, t. II, p. 266). Ce consciencieux auteur effleure même l'hypothèse de la modification du niveau marin, d'un mouvement négatif.

(2) Le mobilier contient aussi des pierres taillées, peut-être plus anciennes.

n° 4. le 4 *bis* ; de nombreuses sépultures couvrent le petit tertre de Phu-Nghia-Ha.

A Đông-Ngân n° 1 (Voir p. 103), d'après le « chef de la chrétienté », lors de la construction de l'église, située sur la « tour » de *Placuna*, en 1926 (?), on aurait trouvé, à une profondeur de 1<sup>m</sup>,30 environ, un squelette ancien, position verticale, la tête en haut ; ossements (1) très friables. Ces restes humains ont dû être enterrés à plus de 3 mètres de la surface du sol, en tenant compte de la disparition par enlèvement des tranches supérieures.

Les agglomérations de *Placuna* seraient-elles donc des lieux funéraires ? Cela paraît étrange.

Rappelons la station sépulcrale bacsonienne de Da-But (2), (long. 115° 857 G. ; lat. 24° 6 G.), tertre coquillier, lui aussi, constitué par des « coquilles fluviatiles ». Mais elle présente des caractères différents.

Inutile de parler de la célèbre butte de Samrong-Sen, composée de coquilles d'eau douce. Elle aussi abritait des ossements humains. Mais elle ne peut être comparée avec les dépôts de l'Annam septentrional.

(1) D'après une lettre du 15 avril 1933 que M<sup>re</sup> Éloy, vicaire apostolique de Vinh, a écrite à M. Coëdès, directeur de l'École française d'Extrême-Orient, la découverte d'ossements humains serait réelle.

(2) Elle est à 100 kilomètres environ au nord, dans la province de Thanh-Hoa. Découverte et fouillée par M. Pajot [15 et 18].



## CHAPITRE III

### QUELQUES DÉPÔTS COMPACTS DE VALVES DE « PLACUNA » DES PROVINCES DE NGHÊ-AN (1) ET DE HÁ-TINH.

I. *Province de Nghê-An.* — Près du village de *Phú-Nghĩa-Ha* (au nord du Cap Falaise) (Fig. 2 et Pl. III, 2), à 1 kilomètre à peu près, en ligne droite, de la vase à *Placuna* vivantes, se dresse un petit tertre arrondi, composé en majeure partie d'une agglomération de coquilles ayant l'apparence de « pâte feuilletée ». Ce « feutrage », de valves de *Placuna* mesure environ : direction nord-ouest sud-est, 31 mètres ; direction nord-est sud-ouest, 28 mètres. Une fouille a été pratiquée par nous jusqu'à une profondeur de 1<sup>m</sup>,30 ; à ce niveau, les *Placuna* étaient encore fort nombreuses : valves en connexion (orientées comme celles du dépôt 4), en petite quantité ; les valves isolées prédominent. Quelques autres Mollusques, des *Ostrea*, par exemple. Traces d'ocre rouge et, jusqu'au niveau inférieur, fragments de charbon et coquilles calcinées. Quelques brèches (2) fort dures, plaques composées de valves entières de *Placuna*.

Les recherches sont rendues difficiles par une quantité de tombes modernes, situées sur le tertre et aux alentours. Chacune d'elles est surmontée par une couronne de grosses pierres. Ces sépultures rustiques seraient au nombre de 245 d'après les uns, de 300 d'après les autres.

La petite butte de *Placuna* touche presque au versant nord-ouest du mont appelé Manh-Son ; elle est au milieu d'un grand pierrier s'étendant loin au nord-ouest, puis à l'ouest. La pente de la montagne est hérissée de quartiers anguleux d'un grès grossier ; le pierrier est composé de blocs arrondis de roches éruptives, peu de végétation ; paysage dénudé, assez singulier ; à l'orient, à moins de 1 500 mètres, la mer.

*Hái-Thanh* (Pl. V, 1) (long. 114°,828 G., lat. 90°,966 G.). — A 5 kilomètres environ (au nord-nord-ouest de l'embouchure du Cua-Lo), dans un petit cirque, limité au nord et à l'ouest par des montagnes et à l'est, du côté de la mer, protégé par une dune haute et large, près du hameau de Ba-Giap, se trouve un dépôt de *Placuna placenta*. Il constitue le sol d'un champ de Patates (3) en friche. Cette agglomération de coquilles mesure à peu près : longueur, 17 mètres (est-ouest) ; largeur, 9<sup>m</sup>,50 (nord-sud) ; hauteur au-dessus du sol des rizières, 1<sup>m</sup>,40. Nous n'avons creusé qu'un seul trou profond de 55 centimètres. Une couche superficielle stérile, haute de 7 centimètres environ ; au-dessous les couches horizontales, feutrées (4), un peu ondulées. Peu de valves en connexion ; les isolées sont disposées comme dans le mamelon 4 de Cáu-Giat. De très rares et minuscules tessons, du charbon. Fort peu d'*Arca*, valves isolées.

Au nord, à quelques mètres à peine au-dessus du dépôt, sur une petite terrasse de la montagne, cinq pierres brutes forment un autel rustique. Les villageois n'y font aucune cérémonie. Ils prétendent que les Muongs l'ont érigé.

*Đông-Ngân* (Pl. V, 1) (long. 110°,845 G., lat. 20°,929 G., cote de la plaine 0,7). — Au nord-ouest de l'embouchure du Cua-Lo, à l'ouest-nord-ouest d'une colline de 103 mètres d'altitude, tout près du village de Đông-

(1) Ceux de Cáu-Giat (Nghê-An) seront étudiés à part.

(2) On en trouve aussi dans les autres dépôts. Les eaux de pluie contenant des acides, provenant peut-être des végétaux superficiels, en cheminant de haut en bas, dissolvent un peu le carbonate de calcium des coquilles. Par saturation du liquide, semble-t-il, une nouvelle cristallisation se fait à un niveau inférieur. C'est ce phénomène qui produit le ciment de ces brèches. Tout le monde n'acceptera peut-être pas notre explication ; elle nous paraît plausible cependant.

(3) Dans cette région, on cultive, quand on le peut, les Patates dans des amas de *Placuna*.

(4) Le dépôt de *Placuna* semble avoir 1<sup>m</sup>,40 d'épaisseur.

Ngân, à l'est, à 1<sup>km</sup>,500 environ de la mer, dont elle est séparée par une solide digue (1) naturelle de dunes au milieu de rizières et de lagunes d'eau douce, s'élève une « tour » (2) de *Placuna placenta*. Elle se termine maintenant par une grande plate-forme sur laquelle on cultive, autour d'une église catholique, des champs de Patates. Cette chapelle chrétienne aurait remplacé un pagodon. Dimensions de cette terrasse : 46<sup>m</sup>,50 (nord-sud), 34 mètres (est-ouest), hauteur près de 3 mètres (3). Trait distinctif : les parois du cylindre coquillier sont abruptes, la « pâte feuilletée » est à nu, les couches subhorizontales sont nettes, souvent très ondulées ; une forêt en miniature d'arbustes et d'arbres pousse dans ce feutrage. La tour repose sans transitions sur le sol sablonneux. J'ai fait deux trous de recherche : un dans la plate-forme, profond de 50 centimètres, au sud-est, beaucoup de fragments de charbon, des tessons, tessons anciens, entre autres une substance rouge, de l'ocre (?), des valves isolées d'*Arca* et d'*Ostrea*. Celles de *Placuna placenta* sont orientées comme dans le mamelon 4 de Càu-Giat ; valves en connexion, relativement nombreuses. Second trou de recherches : à la base, au sud, mêmes constatations.

*Dông-Ngân* (Pl. V, 1). — A quelques décimètres du mamelon 1, au sud-ouest, un second tertre de *Placuna placenta*, couvert maintenant de cultures de Patates. Il est en gradins, disposition primitive ou vestige d'une agglomération plus grande, en partie détruite par l'Homme. Le temps nous a manqué pour faire des recherches.

*Trai-Con-Diép* (Pl. V, 2) (ferme du mamelon de *Placuna*), hameau composé de quelques paillotes faisant partie du village de La-Nham. A 8 kilomètres environ à l'ouest-nord-ouest de l'embouchure du Song-Cua-Lo, à l'ouest de la voie ferrée, s'ouvre, entre deux anciens promontoirs se détachant d'un massif montagneux, un golfe, à présent à sec, incliné vers l'orient. Presque à l'entrée de ce golfe, au nord, à 780 mètres environ de la jonction du canal et du Song-Cua-Lo, à une altitude qui pourrait être de 8 mètres au-dessus du niveau de la mer, se trouve un dépôt de *Placuna*. Il se compose de deux parties : une sorte de gradins et une plate-forme à contour subcirculaire le surmontant. Mesures : terrasse 35 mètres (nord-sud), 26 mètres (ouest-est) ; gradin septentrional, flèche de l'arc 12 mètres ; gradin occidental, flèche de l'arc 4 mètres ; gradin oriental, flèche de l'arc 6 mètres. Hauteur totale de l'ensemble, à l'est : un peu plus d'un mètre. Sur le gradin nord, un champ de Patates ; la charrue a dégagé quantité de valves entières de *Placuna*. Ces gradins datent-ils du temps des vieux pêcheurs de *Placuna* ou sont-ils récents, l'Homme moderne a-t-il enlevé des morceaux de l'antique plate-forme ? Deux trous de recherches, première fouille sur la plate-forme, profondeur 1<sup>m</sup>,10 : une couche de terre végétale, épaisse de 20 centimètres environ, nourrit une flore herbacée, des Graminées surtout. Au-dessous, la pâte feuilletée habituelle, surtout des valves de *Placuna* cassées ; orientation semblable à celle du mamelon 4 de Càu-Giat. Peu de valves en connexion. A quelques décimètres de profondeur, du charbon, des tessons, des os de rares pierres non travaillées. Deuxième fouille, du côté nord du champ de Patates ; la base du « feutrage », reposant directement sur une couche argilo-sableuse, est située un peu au-dessous du niveau du sol actuel. Ces dépôts inférieurs de valves de Pélécy-podes constituent la berge sud d'un fossé récent. Là a été faite, dans une direction horizontale, la seconde recherche : près de la surface subverticale, beaucoup de tessons. Du charbon.

II. *Province de Hà-Tinh*. — Deux agglomérations de *Placuna*. La plus septentrionale, celle de *Hoàng-Cân* [1, p. 91], est une butte à base elliptique (4) : le grand axe nord-sud mesure 63 mètres de long ; la dimension ouest-est est 47 mètres à peu près et la hauteur 3 à 4 mètres. Il n'y a pas de terrasse supérieure comme au mamelon 4, mais une croupe d'une douce incurvation. Le sol est formé d'une couche de terre argileuse, épaisse de 20 à 45 centimètres, donnant asile à une petite flore : Graminées, Bryophyllum, arbustes, etc. Sous cette couverture, la pâte feuilletée des *Placuna*, formant le feutrage accoutumé, presque toujours horizontal. La partie inférieure du dépôt est au-dessous du niveau actuel des rizières. Il y a probablement eu des apports d'alluvions récents considérables. L'orientation des valves est la même que celle du mamelon 4. Très peu de valves jointes.

Dans les trous de recherches que j'ai faits, des tessons (plusieurs sont semblables à ceux d'un kjökkenmødding de *Placuna* situé à quelques kilomètres, celui de Dúc-Lâm) [12, p. 806], des fragments de charbon, des os, des vertèbres de Poisson, deux sont perforées comme à Càu-Giat. Des aiguilles à chas, en arêtes de Poissons.

La forme régulière de la butte, la disposition des *Placuna*, les tessons, charbon, etc., ne laissent aucun doute : nous sommes en présence d'un mamelon construit par l'Homme.

(1) Cette barrière de dunes s'étend du Mui-Gò au Mui-Rong.

(2) Elle a été signalée par M. Chassigneux [1, p. 89].

(3) Elle devait atteindre 5 mètres au moins ; les paysans ont décapité leur tour. Le « feutrage » de *Placuna*, emporté « par paniers », aurait servi à remblayer des routes.

(4) Dans la planche VI, 1, nous n'avons pas indiqué la place de la butte elle-même ; nous avons figuré la région dans laquelle elle s'élève.

Une tombe de mandarin en maçonnerie a été érigée presque au sommet. De petits tertres, « fausses tombes », couvrent la surface du mamelon ; elles sont faites pour empêcher les villageois d'enterrer là, m'a-t-on affirmé.

*Dúc-Lâm* (Pl. VI, 1) (1). — À l'est de Hoàng-Cân, à Dúc-Lâm, à côté d'un hameau, sur le flanc sud-sud-ouest d'un mamelon constitué par une terre riche en coquilles marines, se trouve un « feutrage » de valves de *Placuna placenta*. Valves en connexion et valves isolées, orientées comme celles du dépôt 4 de Cáu-Giat. Des tessons anciens, du charbon. Quelques fragments de « pâte feuilletée » transformés en brèche par un ciment calcaire.

M. Le Breton a découvert cette agglomération de coquilles et a signalé ces tessons néolithiques [12].

*Buttes artificielles en valves d'Arca*. *Phúc-To* (Pl. VI, 2). — À 13 kilomètres de là, au nord-est, à l'est du village de Phúc-To, se dresse un mamelon au milieu de lagunes et de rizières, dans le voisinage de villages entourés de haies de Bambous (altitude de cette région plate, 2 mètres). Il est à moins de 500 mètres de la ligne des dunes côtières (2). Il mesure à peu près 90 mètres de longueur, 40 de largeur, hauteur maximum 3 mètres environ. Il est construit uniquement avec des valves entières isolées d'*Arca*, dont les côtes ne sont pas usées : leur orientation est des plus irrégulières. Aucun apport extérieur, sauf un peu de boue, ne s'ajoute à cette énorme quantité de restes de Lamellibranches. Ils affleurent souvent ; en d'autres points, une couche de terre atteint jusqu'à 90 centimètres. Sur les pentes, elle maintient cette masse qui croule. Des Graminées, sur la crête des plantes variées et même de grands *Ficus* de pagodes, à racines rampantes. Cette flore consolide la carapace externe. Un pagodon consacré au sévère génie du village. La base du dépôt coquillier repose directement sur le sable, qui constitue le substratum de la plaine. La forme du mamelon ressemble à celle de la butte à *Placuna* de Hoàng-Cân, base elliptique, profil longitudinal peu différent.

Nous avons creusé deux trous de recherches :

1° Au haut (au sud-est) de la butte : de la surface à 1 mètre, de petits tessons, des fragments de charbon, des valves d'*Arca* avec de l'ocre rouge, une perle cylindrique en os (?) ; des environs d'un mètre à 1<sup>m</sup>,40 (nos fouilles se sont arrêtées à ce niveau), de nombreuses arêtes de Poissons percées d'un trou dans la région proximale, aiguilles à chas semblables à celles de Da-But. Près de la surface, une sorte de hache courte en pierre peut-être, travaillée ; aucun rocher dans le voisinage, donc impossibilité de façonner de nombreux instruments en cette matière.

2° Fouilles, au bas du mamelon, au sud des tessons ceramiques, quelques arêtes non perforées.

En résumé, une butte en valves d'*Arca* construite, selon les apparences, pour que l'Homme soit à l'abri de l'humidité. Il a laissé aux points où nos recherches ont été faites de nombreuses traces.

III. *Province de Nghê-An* (suite), *Cáu-Giat*. Dépôt n° 4 bis (Pl. I). — À plusieurs dizaines de mètres au nord-ouest du dépôt 4, se trouve un enclos cultivé, des champs de Patates. La surface du sol surpasse de 20 centimètres à peu près celle des rizières environnantes (quelques tombes actuelles, tertres de gazon, y ont été érigées). En creusant, sous une épaisseur moyenne d'une vingtaine de centimètres de terre argileuse, on trouve un « feutrage » horizontal de valves de *Placuna*, haut de 24 à 80 centimètres ; quelques-unes sont émiettées, les autres sont presque intactes. Orientés comme ceux du dépôt voisin n° 4, les restes de ces Lamellibranches sont tantôt deux valves en connexion, tantôt des coquilles isolées. Un tesson et un peu de charbon accompagnaient les assises supérieures. Nos fouilles ont été faites tout de suite après la saison des pluies ; la masse presque entière de « pâte feuilletée » baignait dans l'eau. Voici les dimensions, fort peu exactes, de ce dépôt : nord-sud, 53 mètres environ ; ouest-est, au moins 13 mètres.

(1) Voir la note précédente.

(2) Elles ont là plus de 3 kilomètres de large et leur altitude atteint 15 mètres.


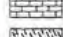
## CHAPITRE IV

### DÉPÔTS DE CÂU-GIAT FOUILLÉS PAR M. PAJOT

(Photographies avion Pl. I et II.)

Ce qui suit est rédigé d'après les collections déposées au Musée Louis Finot. Les données topographiques, les renseignements relatifs aux études sur le terrain, les plans et les croquis perspectifs sont de M. Pajot. Nous lui en laissons tout l'honneur et l'entière responsabilité.

L'outillage néolithique décrit plus loin a été rapporté par lui à l'École française d'Extrême-Orient.

- Partie qui peut être encore fouillée avec succès
  - ⊕ Pagodes
  - Ligne de base
  - ..... Limite de la terrasse supérieure
  -  Coupe des dépôts
  -  Amas de coquilles de mollusques
  -  Fouilles
  -  Schiste (?)
  -  Terre végétale ou humus
  -  Plans horizontaux
  -  Calcaire, roche en place
  -  Roche éboulée
  -  Grotte et précipice
  -  Alluvions
  -  Rizière ou marais
  - + Ossements humains
  - I Croquis perspectif (coupe) de la butte et des fouilles
  - II Plan de la base du mamelon et projection du plan de la terrasse supérieure
- (D'après M. Pajot.)

Nota. — Dans les plans, la nature du terrain n'est pas indiquée.

Echelle : 

Légende des fig. 3 à 7.

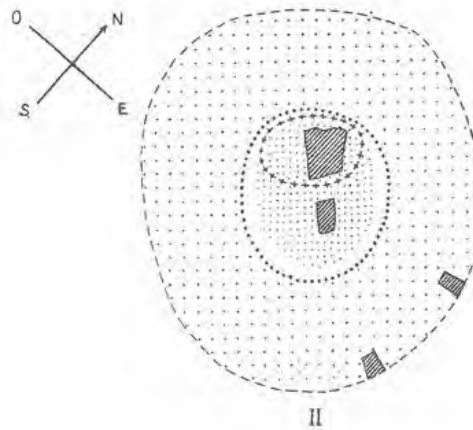
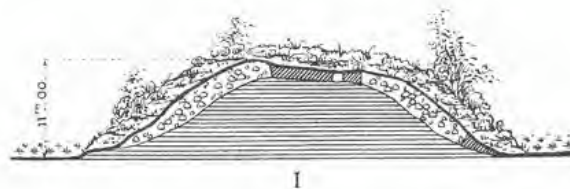


Fig. 3. — Dépôt n° I (Voir légende ci-contre).  
(D'après M. Pajot.)

#### I. Description des dépôts (I).

Dépôt n° I (fig. 3) (commune de Tho-Truong ou Trang). — A 1 300 mètres au nord-ouest de Càu-Giat, les *Placuna placenta* revêtent un mamelon bas ; au sommet, une terrasse

(1) Dépôts ou agglomérations.

circulaire, diamètre 40 à 45 mètres, 11 à 12 mètres au-dessus du niveau de la plaine. Les fouilles furent faites dans cette sorte de plateau : à la partie supérieure, une couche d'humus mélangée de cendres, épaisse de 80 centimètres à 1 mètre. Dans ce remplissage, à la base surtout, gisaient la presque totalité des pièces récoltées.

*Mobilier lithique.* — Pierre taillée : quelques instruments amygdaloïdes. Pierre polie : une hache à tenon

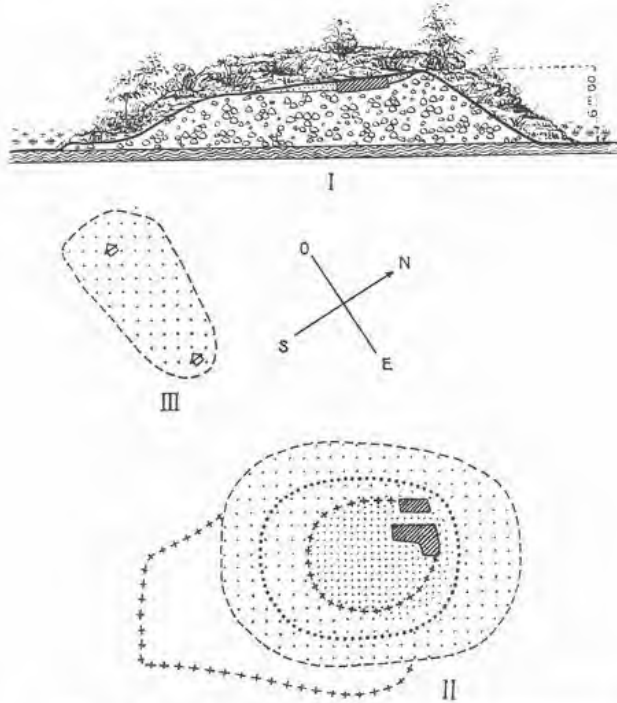


Fig. 4. — Dépôt n° II (Voir la légende p. 105). Les hauteurs sont à peu près à l'échelle de 2 millimètres par mètre. — III. Petit dépôt à 30 mètres des fouilles. (D'après M. Pajot.)

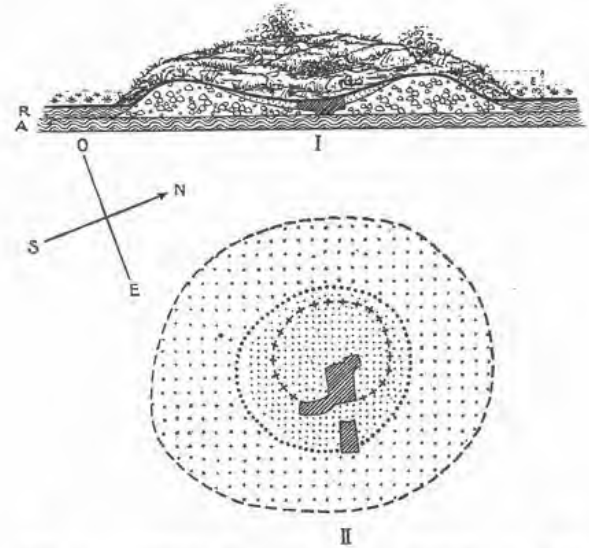


Fig. 5. — Dépôt n° III (Voir la légende p. 105). — A, anciennes (?). — R, récentes. (D'après M. Pajot.)

d'emmanchement ; une hache à section elliptique et à extrémité proximale très étroite. Une « centaine » de polissoirs et « broyeurs ».

*Instruments en os* (1). — Deux gouges.

*Coquilles de Gastropodes.* — *Cyprea perforées.*

*Vertèbres amphicéliques de Poissons*, servant parfois de bijoux et peut-être de monnaie, en assez grande quantité.

*Restes humains.* — Nombreux ossements, souvent calcinés.

*Dépôt n° II* (fig. 4) (village de Phong-Hâ). — A l'est de petites collines, près de leur base, à 1 500 mètres au nord-est du banc n° I, s'élèvent deux monticules paraissant formés en entier de valves de *Placuna placenta*. Hauteur moyenne du plus important 6 mètres, superficie de la plate-forme terminale 55 × 45 mètres. Ce dépôt repose sur des couches horizontales « argilo-sablonneuses ».

*Mobilier lithique.* — Deux haches à tenon d'emmanchement. Quelques pilons et « broyeurs ».

*Instruments en os.* — Trois gouges.

(1) Ne sachant pas d'une façon exacte de quelles pièces il s'agit, nous mettons ici et plus loin *instruments en os* ; certains semblent être faits en bois de Cervidés.

*Céramique.* — Très rares tessons.

*Poissons.* — Vertèbres amphicœliques, monnaies (?), parfois bijoux.

*Mammifères.* — Fragments d'os très rares.

*Dépôt n° III* (fig. 5) (village de Phú-My). — A 1 kilomètre à l'est du n° II. Colline, reposant sur un sol « argilo-sablonneux », constituée par des valves de *Placuna placenta*, haute de 3 mètres. Au centre, une importante dépression circulaire, diamètre 50 mètres. « Une couche de terre et d'humus tapisse l'intérieur » de cette cuvette. « C'est également dans ce remplissage et à la base que l'on rencontre le dépôt archéologique. »

*Mobilier lithique.* — Quatre haches polies à tenon d'emmanchement. Un morceau de polissoir. Une « dizaine de pilons et broyeurs » (1).

*Industrie de l'os et du bois de Cervidés.* — « Poinçons en cornes de cerf ».

*Poissons.* — Vertèbres amphicœliques de Poissons, monnaies (?), parfois bijoux.

*Dépôt n° IV* (2) (fig. 6) (village de Phú-My), — A 600 mètres environ presque au sud du n° III. Plateau subcirculaire, reposant sur un terrain plat argilo-sablonneux : une butte constituée par des valves de *Placuna placenta*, forme subtronconique régulière ; hauteur 5 mètres environ (surface de la plate-forme supérieure 45 × 36 mètres).

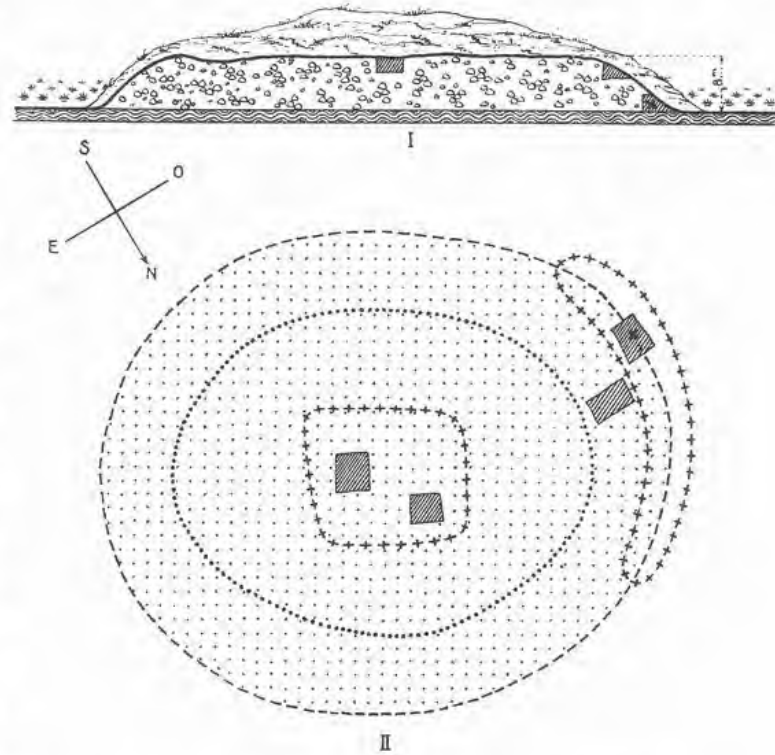


Fig. 6. — Dépôt n° IV (Voir la légende p. 105). (D'après M. Pajot.)

*Mobilier lithique.* — Des pilons et des « broyeurs ».

*Restes humains.* — Un squelette « en assez bon état » (3) gisait au nord-ouest, presque au niveau de la plaine, à une faible profondeur.

*Dépôt n° VI* (village de Nhan-Son). — A 1 kilomètre au sud-est du n° IV, dans un ancien îlot calcaire. La superposition des valves de *Placuna* « forme une belle terrasse de 1800 mètres carrés environ, orientée nord-est-sud-ouest ».

*Mobilier lithique.* — Pilon et « broyeurs ».

*Céramique.* — De chaque côté de l'entrée d'une crevasse, un récipient double (fig. 20).

(1) « Une assez grande quantité de grosses pierres qui paraissent avoir servi comme foyer... Il y aurait lieu de poursuivre les recherches sur une plus grande étendue. »

(2) La butte coquillière est appelée *Diép* (Huître). *Son* (montagne) par les habitants. M. Dautzenberg a reconnu l'existence des espèces suivantes : *Placuna placenta* Linné, *Ostrea cucullata* Boru [1, p. 90]. En Annam, *Diép* (Huître), ou plutôt *Placuna*.

(3) Cependant les têtes osseuses trouvées aux environs de Càu-Giat, trop mal conservées, n'ont pu être étudiées.

*Dépôt n° VII* (village de Nhan-Son). — A près de 300 mètres du précédent, accoté, lui aussi, à un ancien îlot calcaire. La terrasse érigée par les coquilles de *Placuna* a une surface « d'environ 1 000 mètres carrés » et s'élève à 5<sup>m</sup>,50 au-dessus du niveau de la plaine.



*Mobilier.* — Céramique : débris de poterie.  
Poches de cendres.

*Dépôt n° VIII* (fig. 7) (village de Nhan-Son). — A 80 mètres du précédent, adossé aussi à une falaise calcaire. Se termine par une étroite terrasse de 500 mètres carrés, s'élevant à 10 mètres au-dessus de la plaine. A la base de la terrasse, flanc nord-ouest, des fouilles ont donné des poches de cendres et des débris humains enduits d'ocre. Dans la plate-forme supérieure, on dégagait l'orifice d'un précipice aboutissant à une grotte profonde. A l'entrée de ce puits, à 2 mètres de la surface, un squelette (Pl. IV, 2) enduit d'ocre. Dans la grotte :

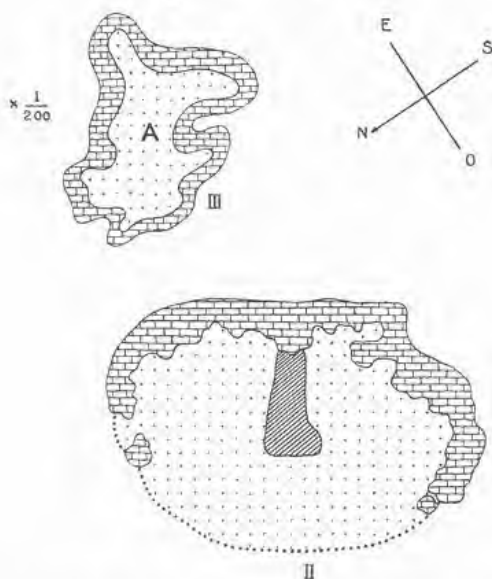


Fig. 7. — Dépôt n° VIII (Voir la légende p. 105). — III. Plan de la poche A. (D'après M. Pajot.)

*Mobilier lithique.* — Des paléolithes ; une petite hache à tenon d'emmanchement ; des pilons, « des broyeurs » ; un polissoir.

*Céramique.* — Fragments de poterie décorée de méandres.  
*Poissons.* — Vertèbres amphiceliques, monnaies (?), parfois bijoux.

## II. — Description du mobilier néolithique (1).

*Outillage lithique.* — Industrie de la pierre taillée (fig. 8 et 9 et Pl. VII, 1) : paléolithes du type de Sumatra, une face est constituée par la croûte du galet ; l'autre est taillée et retouchée au bord. Instruments amygdaloïdes, entre autres, à section transversale, soit mince, soit très épaisse. Dimensions du plus grand : longueur 220 millimètres, largeur 112, épaisseur 42. Objets usés sur toute leur surface ; les arêtes bordant les cassures sont émoussées.

Quelques éclats ayant pu servir de grattoirs (fig. 9).

La plupart des instruments ont une patine blanchâtre, qui semblerait enduire une roche sédimentaire. Mais, dans la grande pièce, la pierre est en partie à découvert ; elle est vert foncé et contient des cristaux, roche éruptive.

Industrie de la pierre polie. Haches. 1° Une hache (Pl. VII, 2) à tenon long et large, à épaules très étroites, peu accentuées. Longueur 56 millimètres, largeur 40, épaisseur 11. Tranchant acéré, formé par un seul biseau, fort court.

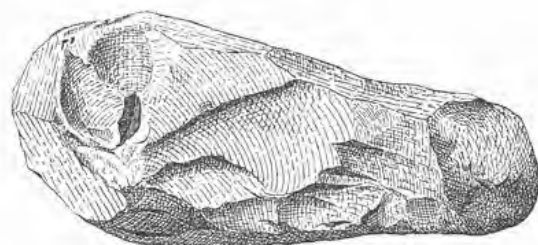
(1) Peut-être quelques pièces sont-elles paléolithiques.

Roche gris verdâtre clair, la patine masque la texture.

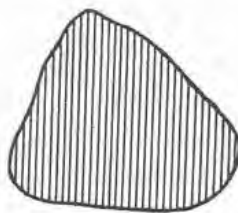
2° Hache à tenon d'emmanchement long et large, à épaules étroites, peu accentuées. Longueur 71 millimètres, largeur 49, épaisseur 13. Tranchant formé par deux hauts biseaux, très atténués. Extrémité active fort usée.

Roche verte selon les apparences.

3° Hache à tenon d'emmanchement incomplète. Longueur de l'échantillon 75 millimètres, largeur 51,



A



B

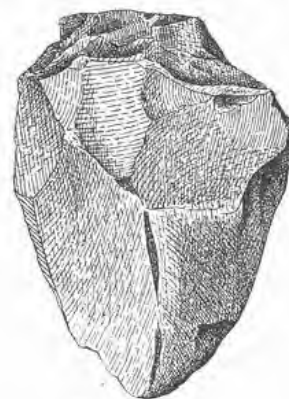


Fig. 8. — Paléolithhe. — A, vue de profil. — B, section transversale de la partie gauche. — Longueur : 110 millimètres.

Fig. 9. — Éclat ayant, semblerait-il, servi de grattoir. — Longueur : 78 millimètres.

épaisseur 14. Le bord d'un épaulement, une partie d'une région latérale et l'extrémité active n'existent plus. Roche verte ; à la loupe, texture homogène. Cassure écailleuse.

Haches à extrémité proximale étroite, à section transversale elliptique ou subelliptique.

1° Une hache (fig. 10 et Pl. VII, fig. 3) à section transversale elliptique, léger aplatissement au-dessous

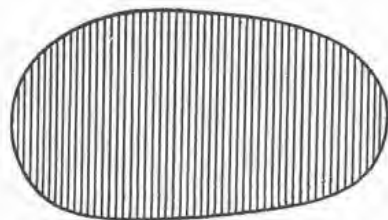
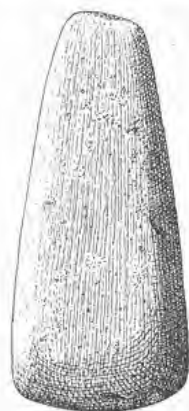


Fig. 10. — Section transversale elliptique du milieu de la grande hache en pierre polie (Pl. VII, fig. 3). — Dimension transversale maximum de la coupe : 70 millimètres.



a



b



c

Fig. 11. — Petite hache en pierre polie. — a, vue de face. — b, vue de profil. — c, section transversale. — Longueur : 78 millimètres.

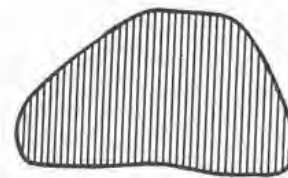


Fig. 12. — Polisseur figuré planche. VII, en 5. Section horizontale longitudinale. — Longueur : 78 millimètres.

de la moitié. Extrémité active décrivant une courbe à grand rayon, formée par deux longs biseaux, très atténués. Longueur 180 millimètres, largeur maximum 74, épaisseur 36. Belle pièce.

Roche éruptive (1), des cristaux noirs.

2° Une petite hache (fig. 11, a, b, c). Section transversale subquadrangulaire; les petits côtés sont un peu courbes. Extrémité proximale étroite. Extrémité active peu tranchante, formée par un double biseau, assez usée. Longueur 78 millimètres, largeur maximum 35, épaisseur 14.

(1) A côté des gisements de Càu-Giat, se trouvent des dacites, roche volcanique [19], en place [7].



*Polisseurs* (fig. 12, 13 et 14, et Pl. VII, 5) (« broyeurs » de M. Pajot). — Nous désignons sous ce nom des objets spéciaux à ces gisements.

1<sup>o</sup> Polisseur (fig. 13) fait avec un galet roulé semblable à ceux que l'on emploie comme pilons. Région inférieure : deux larges plans,  $l$  et  $l'$ , faisant entre eux un angle dièdre obtus (fig. 13 en B et en C). On tient commodément dans la paume de la main l'extrémité opposée, arrondie naturellement et ayant conservé la croûte du galet. Dimensions : hauteur 70 millimètres, largeur 83, épaisseur 55.

Roche éruptive ; cristaux noirs.

2<sup>o</sup> Polisseur provient (fig. 14) d'un galet roulé qui devait être plus ou moins prismatique, à coupe transver-

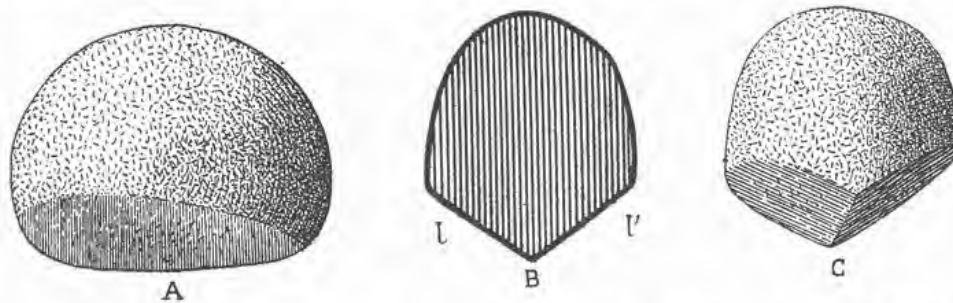


Fig. 13. — Polisseur. — A, vue de profil montrant une des faces lisses. — B, coupe transversale :  $l$  et  $l'$ , les deux faces lisses. — C, vue de profil, en bas les deux faces lisses. — Hauteur : 70 millimètres.

sale polygonale. Dans ce galet, on a façonné deux sections obliques à l'axe longitudinal ; elles constituent deux grands plans latéraux, lisses, convergents. Dimensions : largeur 81 millimètres, hauteur 68, épaisseur 66. Écartement maximum des deux plans 48, minimum 15.

Roche éruptive.

Ces instruments sont destinés, selon toute évidence, à polir ou à lisser. Les polissoirs sont des pièces fixes (1), l'ouvrier imprime un mouvement à l'objet qu'il travaille, à l'ébauche de hache, par exemple. Tandis que, dans ces modèles de Câteau-Giat, l'instrument, tenu à la

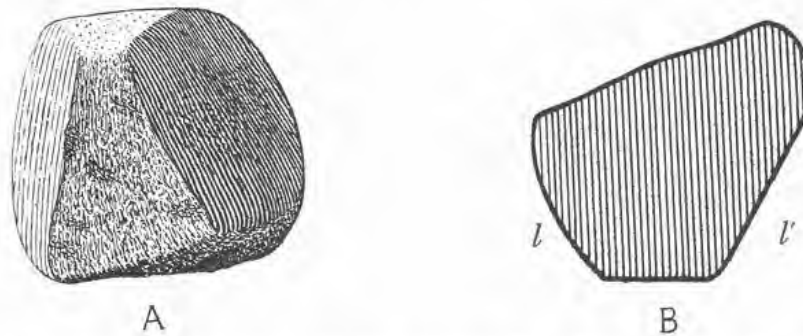


Fig. 14. — Polisseur. — A, vue de face ; les deux grandes faces lisses à droite et à gauche. — B, section transversale ;  $l$  et  $l'$  faces lisses. — Hauteur : 68 millimètres.

main, devait être la partie agissante ; il opérait, selon toute vraisemblance, sur une pièce immobile, il était un polisseur.

*Polissoirs*. — Quelques fragments et deux grandes pièces à cuvettes.

1<sup>o</sup> Dans un galet roulé (fig. 15, *b*), sorte de parallépipède droit aux faces arrondies (longueur 28 centi-

(1) Ils atteignent parfois un volume énorme et font même partie d'un rocher. Polissoirs fixes de Béhencourt (Somme), de Huleux, commune de Néry (Oise) et du Bois de Cornon (Oise), etc.

mètres, largeur 19, épaisseur maximum 8,5) a été creusée une cuvette. Les sections longitudinales et transversales de cette concavité sont limitées par des courbes régulières ; ouverture elliptique. Dimensions : longueur 31 centimètres environ, largeur maximum 7, profondeur la plus grande 4,4 environ.

Roche éruptive, semble-t-il, masquée par la patine.

2° Un fragment de roc (fig. 15, c) très irrégulier, ayant deux grandes faces subparallèles à peu près plates, mesure (dimensions maximums) : longueur 50 centimètres, largeur près de 23, épaisseur 9,5 environ. Il est

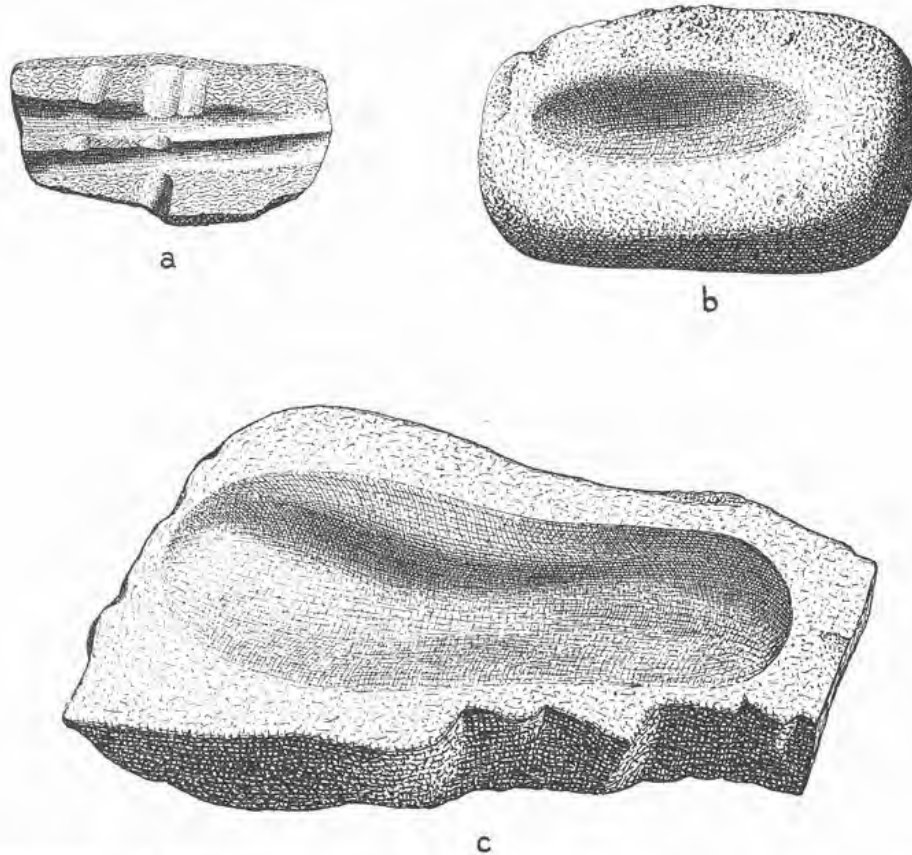


Fig. 15. — Polissoirs en pierre. — a, petit polissoir présumé. Longueur 88 millimètres. — b et c, polissoirs à cuvette. Longueurs 31 et 50 centimètres.

creusé d'une cuvette longue de 41 centimètres, large de 7 au maximum, profonde de 5,3. L'ouverture en serait elliptique si un des longs bords n'était un peu concave. Une cassure peu importante à une extrémité de la pièce.

Roche éruptive, semble-t-il, masquée par la patine.

*Échantillons divers en pierre :*

1° Pierre subsphérique (fig. 16), forme naturelle. Diamètre polaire 41 millimètres, diamètre équatorial 52. Deux profonds sillons, très atténués aux extrémités, gravés avec soin, partent du même pôle et suivent le même méridien. Longueur 27 millimètres, largeur maximum 3 à 4, profondeur la plus grande 3. Dans l'un, une petite tache rouge. Un trait irrégulier, peu accentué, dessiné d'une manière grossière, leur est à peu près perpendiculaire. La surface de l'hémisphère qui contient les uns et les autres a été polie.

La patine masque la roche.

2° Sphère (fig. 17) dont on a supprimé deux calottes égales, à bases parallèles. Les cercles supérieurs et inférieurs de la pièce sont l'un plat, poli (une trace rouge), l'autre creusé en une cupule peu profonde, très régulière ; le pourtour est noirci, dirait-on, par du charbon. Diamètre équatorial 60 millimètres, hauteur 41. Texture de la roche peu discernable, éruptive ; cristaux noirs et paillettes brillantes.

3° Une pièce qui pourrait être inscrite dans un parallépipède rectangle. Côtés incurvés. Les quatre grandes faces creusées chacune d'une cupule grossière. Les deux autres ont peut-être servi de pilons. Longueur 73 millimètres, largeur 47, épaisseur 33.

Roche éruptive, petites paillettes brillantes, cristaux clairs, opaques.

D'autres échantillons encore montrent au milieu d'une face une cupule fruste.

4<sup>o</sup> Une pièce petite (fig. 18). Section transversale de l'extrémité distale triangulaire. Une des faces de ce tétraèdre est polie. Il est limité en bas par un angle trièdre obtus. Longueur 80 millimètres, largeur 21, épaisseur 16.

Cet échantillon a pu servir de polisseur.

*Industrie de l'os et du bois de Cervidé.* — 1<sup>o</sup> Plusieurs gouges (Pl. VII, 4) : un os long de grand Mammifère

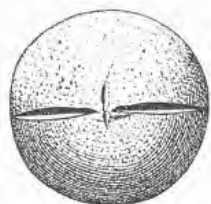
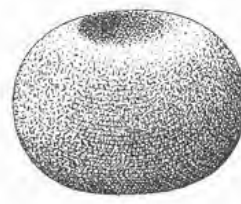
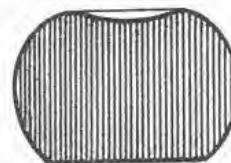


Fig. 16. — Pierre montrant des sillons gravés. — Hauteur : 41 millimètres.



A



l

B

Fig. 17. — Pierre creusée en haut d'une cupule. — A, vue en perspective. — B, coupe passant par le centre et perpendiculaire au plan équatorial; l, face lisse. — Hauteur : 41 millimètres.

est partagé en deux dans le sens de la longueur; extrémité proximale; la face articulaire est conservée comme poignée; extrémité distale arrondie et polie sur les deux faces. Un tranchant, acéré et très incurvé, est ainsi façonné. Dans la région inférieure, les bords de la cavité médullaire sont aussi polis. Le tissu spongieux est en

partie conservé. La face extérieure de ces demi-cylindres porte de petits sillons, se croisant parfois; l'os était donc travaillé par courtes incisions.

Dimensions d'une de ces pièces : longueur 118 millimètres, largeur 47, épaisseur 13 au maximum, semble-t-il.

2<sup>o</sup> Un poinçon (fig. 19) à extrémité active épaisse, forte.

Un autre poinçon (fig. 21, 5) est fait d'un os approprié au moyen de cassures, omoplate de Mammifère peut-être.

*Céramique.* — « Les débris de céramique sont rares. » De Càu-Giat, l'École française d'Extrême-Orient ne possède que trois échantillons de poterie. Ils sont du même type (fig. 20) ; dans un cylindre bas est modelé un autre cylindre. Le croquis coté donne les dimensions. Pâte grise, contenant de petits fragments numéraux anguleux blancs. Vernis brun, grossier.



A



B

Fig. 18. — Instrument en roche éruptive montrant en bas une face lisse. — A, vue de profil. — B, vue de face. — Hauteur : 80 millimètres.



A



B

Fig. 19. — Poinçon. — A, vue de profil. — B, vue de face. — Hauteur : 80 millimètres.

M. Pajot fournit les renseignements suivants sur les tessons qu'il a trouvés :

- 1<sup>o</sup> Poterie au panier ;
- 2<sup>o</sup> Poterie entourée de joncs. Emploi du tour ;
- 3<sup>o</sup> Poterie peignée. Emploi du tour ;
- 4<sup>o</sup> Poterie faite à l'aide de fines cordelettes de fibres, décorée de méandres (dépôt n<sup>o</sup> VIII seulement).

Ces fragments céramiques étaient-ils tous contemporains des instruments en pierre ?

*Ornements corporels, etc. Coquilles de Mollusques: Cypræa perforées.* — Les collections de l'École française d'Extrême-Orient renferment entre autres une grande coquille appartenant à ce genre, montrant un large méplat le long du péristome gauche, dû à un polissage. Deux coquilles de Lamellibranches : à l'extrémité postérieure, la couche prismatique a été enlevée par grattages, semblerait-il. La lame mince qui subsiste a été perforée avec facilité ; trou rond, 3 à 4 millimètres de diamètre. Pendeloques, selon toutes probabilités.

*Vertèbres amphicéliques de Poissons* (fig. 21, 1 à 4 et 6 à 11). — Ces ornements sont faits de corps vertébraux, tous du même type, présentant sur les faces supérieure et inférieure, en entonnoir, des stries circulaires, équidistantes et concentriques. Canal de la corde dorsale fort étroit, une aiguille très fine ne le traverse pas. Dimensions d'un grand spécimen : diamètre 27 millimètres, hauteur à la périphérie 12, au centre 1<sup>mm</sup>,5 environ. Chez d'autres, hauteur 14 et 2. Petit échantillon : diamètre 11 millimètres, hauteur à la périphérie 15, au centre moins d'un millimètre. 1<sup>o</sup> Disques auriculaires (1) ou pendeloques (fig. 21, 1 à 4 et 7).

La tranche d'une vertèbre montre deux rebords inférieur et supérieur et une portion un peu rentrante, l'ouvrier, en enlevant la lame osseuse extérieure de cette partie, a fait une sorte de gorge de poulie ; la surface de cette concavité est encore bien rugueuse pour le lobule d'une oreille ; on enroulait peut-être un lien dans cette gouttière artificielle et on portait l'objet comme pendentif. 2<sup>o</sup> Perles (fig. 21, 8 à 11) : on élargissait le canal

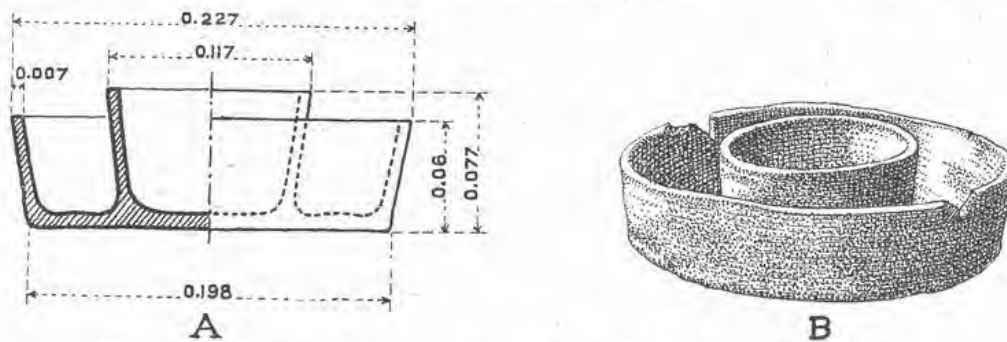


Fig. 20. — Vase double. — A, coupe et profil. — B, vue en perspective.

de la corde (diamètre atteignant jusqu'à 4 millimètres) pour y passer un lien. 3<sup>o</sup> Pendeloque (fig. 21, 2) : le corps de la vertèbre a été supprimé, sauf une lame basilaire, épaisse de 6 millimètres ; sa face interne montre la croix osseuse limitant les arcs neuraux et les arcs hémaux des vertèbres. Une autre pièce (fig. 21, 6), haute de 10 millimètres (diamètre 16), a été amputée, par polissage, semble-t-il, d'une de ses extrémités ; la croix osseuse ainsi dégagée est mise en évidence.

*Restes animaux.* — Ils appartiennent à la faune actuelle.

*Mollusques.* — Au milieu des valves de *Placuna placenta*, d'autres coquilles, apportées par l'Homme, sans doute.

*Gastropodes: Auricula Auris Judæ* Linné (2), *Fusus* (?), *Turritella*.

*Lamellibranches: Ostrea, Arca, Corbicula.*

*Vertébrés:* Poissons : nombreuses vertèbres amphicéliques, etc.

*Chélonien:* crâne.

*Mammifères:* rares fragments d'os ; une molaire de Rhinocéros, d'après M. Pajot.

## RAPPORTS ET DIFFÉRENCES

Vingt et un échantillons taillés, sur 223 pièces en pierre, se trouvent au Musée Louis Finot (à Hanoï) : paléolithes du type de Sumatra et instruments éclatés sur les faces opposées ; les deux diffèrent peu de ceux du Thanh-Hoa [4].

(1) « Actuellement, de vieilles Cambodgiennes portent dans le lobule de l'oreille des vertèbres de gros Poissons arrondies par le polissage ; cette coutume existait chez les Préhistoriques de Samrong-Sen... » [16, p. 17]. Voir aussi MANSUY [14, p. 7, Pl. III, fig. 22].

(2) *Auricula Auris Judæ*, Mollusque vivant dans les marécages saumâtres [6, p. 498], a été rencontré, mais fort rarement, dans les stations préhistoriques de la province de Hoa-Binh [2, p. 38, p. 49, etc.] et dans celles du Thanh-Hoa [4, p. 86, 91, 101].

Les outils permettant de classer ces stations préhistoriques sont : 1<sup>o</sup> les haches à tenon d'emmanchement (1) (Pl. VII, 2). L'une d'elles est semblable à une pièce rapportée de la province de Quang-Tri (Annam) par le R. P. H. de Pirey (2). 2<sup>o</sup> Les ou plutôt la hache à section elliptique et à extrémité proximale étroite (fig. 10 et Pl. VII, 3) (3), rappelant certaines pièces de Samrong-Sen, entre autres un échantillon déposé dans les collections de l'École française d'Extrême-Orient, et des objets figurés par M. Mansuy [14, Pl. I].

La petite hache du même modèle, mais à section transversale presque subquadrangulaire (fig. 11), est peut-être un type de passage entre les haches elliptiques et les haches quadrangulaires (4).

Deux modèles spéciaux aux dépôts de Càu-Giat ; le plus important est ce polisseur, « broyeur » de M. Pajot (fig. 12, 13 et 14 et Pl. VII, 5). Il gît dans les sept dépôts ; il compose le tiers du mobilier lithique. Pourquoi ces doubles surfaces aplanies, disposition que nous n'avons trouvée nulle part ? Elle répondait, semble-t-il, à une industrie, la plus importante, dirait-on, qui n'a pas laissé de traces. Les Néolithiques devaient traiter des matières périssables. Des peaux ? Elles auraient été accompagnées de nombreux os ; ils sont fort rares. Du bois ? Ni preuve, ni indice, simple présomption (5). Les gouges en os (Pl. VII, 4) diffèrent de celles des gisements indochinois connus. Dans celle des mobiliers hoabinhiens, la partie proximale de l'os est intacte, l'extrémité distale a été taillée en gouge [2, p. 262, fig. 23 en C (6) et 4, p. 374, fig. 41 et 42]. Des *kjökkenmöddinger*, des provinces de Hoa-Binh et de Thanh-Hoa, proviennent d'autres instruments faits d'un demi-cylindre osseux [4, p. 375, fig. 43 et 44] ; ils n'ont pas la forme de gouges, et l'empoignure n'est pas une surface articulaire, ménagée exprès.

Les haches en pierre polies classent ce mobilier dans le Néolithique. Aucune d'elles ne présente une section transversale quadrangulaire (*Vierkantbeil* [9]), mais les fouilles sont incomplètes. Ces pièces ont des rapports avec des instruments venant des provinces de Quang-Binh et de Quang-Tri (7) et avec des pièces de Samrong-Sen. M. Patte a écrit : « Rien cependant n'empêche de considérer les découvertes de Minh-Cam et Dong-Hoi (8) comme représentant un facies pauvre de la civilisation de Samrong-Sen » [17, p. 15]. A Càu-Giat, comme à Minh-Cam et à Bau-Tro, absence de métal. Parures corporelles : dans les bancs à *Placuna*, vertèbres amphicéliques de Poissons et coquilles de Mollusques ; à Minh-Cam, ornements de même nature ; en outre, perle en roche verte et plaque d'ivoire [16, p. 16] ; à Bau-Tro, une petite vertèbre amphicélique de Poisson [17, p. 10]. En somme, rapports peu importants mais faibles différences. L'indigence de la plupart des gisements de Càu-Giat

(1) *Das Schulterbeil* de M. le D<sup>r</sup> HEINE GELDERN [2].

(2) Au Musée Louis Finot se trouvent de nombreuses haches à tenon d'emmanchement, de petites dimensions, différant peu de celles de Càu-Giat. Le R. P. H. de Pirey les a eues dans les provinces de Quang-Binh et de Quang-Tri (Annam).

(3) *Das Walzenbeil* [9].

(4) *Das Walzenbeil* et *das Vierkantbeil* [9].

(5) Ils ne devaient guère avoir de bois à leur disposition.

(6) Cette figure représente une gouge double en bois de Cervidé.

(7) Ces deux provinces d'Annam sont contiguës ; celle de Quang-Binh est à 70 kilomètres environ au sud de Càu-Giat.

(8) Minh-Cam [16] est à 170 kilomètres environ au sud de Càu-Giat et Bau-Tro (Dong-Hoi) à près de 235 kilomètres. Dans une partie de la butte de Bau-tro : « Les valves de *Placuna* formaient, par leur accumulation, de véritables feutrages » [17, p. 6]. A Minh-Cam et à Bau-Tro, des haches à tenon d'emmanchement et des haches de « type cosmopolite ».

pourrait n'être qu'apparente : les surfaces fouillées sont assez peu étendues ; les coolies sont descendus à des profondeurs souvent faibles.

*Résumé.* — Nous sommes en présence de constructions ou, si l'on n'admet pas cette interprétation, de *kjökkenmöddinger* qui parfois modifient le paysage (mamelon 4 de Cäu-

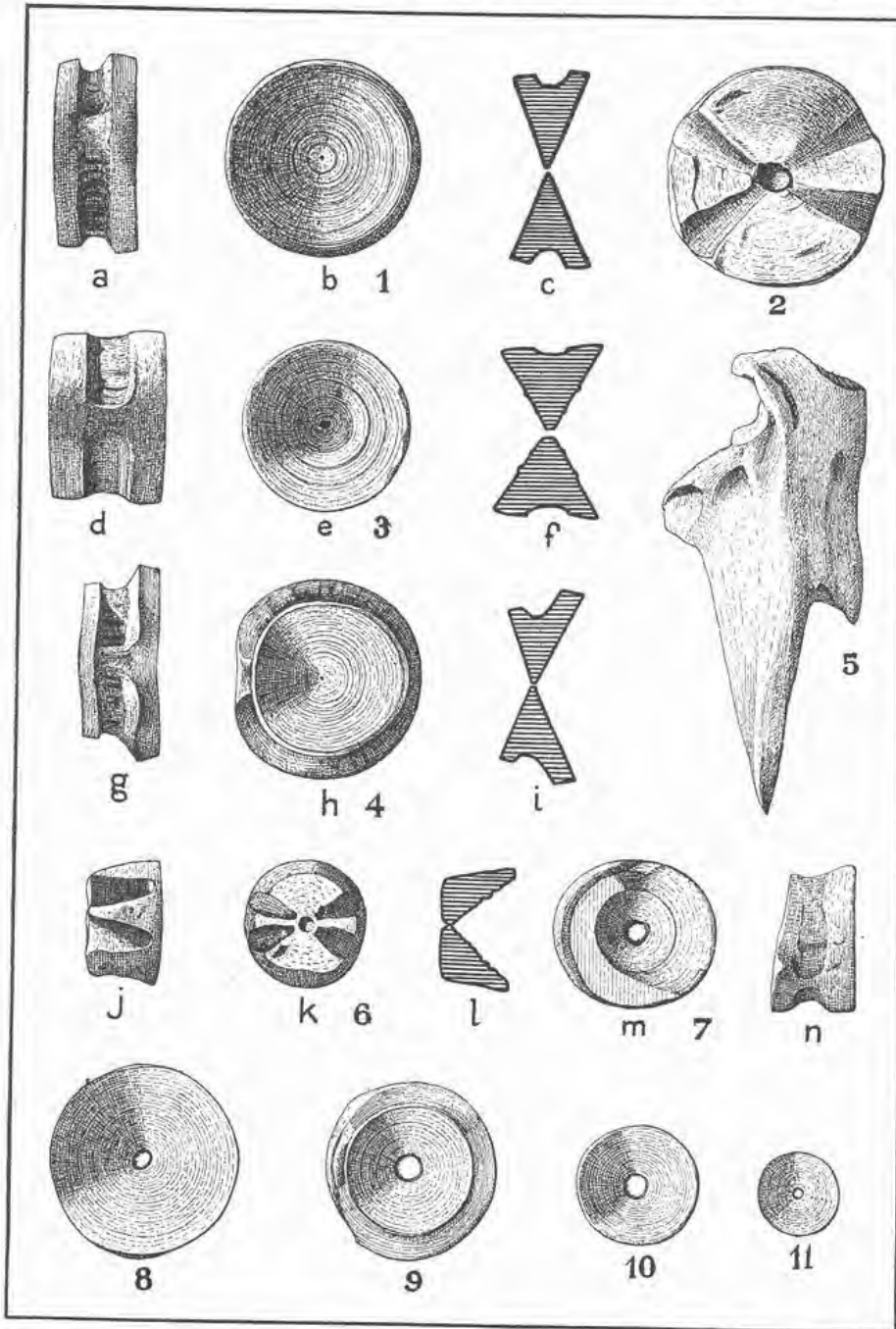


Fig. 21. — Cäu-Giat. Parures corporelles en vertèbres amphicœliques de Poissons et grand fragment d'os ayant servi de poinçon: Tous les objets, sauf celui figuré en 5, sont faits en vertèbres amphicœliques de Poissons. Chez ceux qui sont représentés en 2, 6, 7, 8, 9, 10 et 11, le diamètre du canal de la corde dorsale a été agrandi pour permettre le passage d'un lien. — *a, d, g, j, n*, profils. — *b, e, h, k, m*, faces. — *c, f, i, l*, coupes passant par les axes des cylindres. — Fig. 1, 3, 4. Disques auriculaires ou pendeloques; au centre, l'orifice du canal de la corde; dans l'objet représenté en 4, le diamètre d'une des bases du disque est réduit par un polissage artificiel, semblerait-il. — Fig. 2. Pendeloque, face interne d'une portion circulaire de vertèbre montrant la croix osseuse. — Fig. 5. Os, omoplate de Mammifère peut-être, ayant servi de poinçon, cassée à cet effet. — Fig. 6. Pendeloque, une des bases du disque a été enlevée pour montrer la croix osseuse. — Fig. 7. Disque auriculaire ou pendeloque; la moitié du bord d'une des bases a été usée par polissage. — Fig. 8 à 11. Perles ou pendeloques de différentes tailles.

Giat, 1 et 2 de Đông-Ngân, de Hoàng-Cân). Ils ressortissent donc à la géographie humaine. Ces amas de coquilles et les vestiges industriels primitifs qui les accompagnent révèlent des agglomérations de pêcheurs ignorées jusqu'à présent. Ils semblent avoir vécu au Néolithique d'après le peu d'objets fragmentés parvenus jusqu'à nous. Seule une partie des dépôts de Càu-Giat a été fouillée ; des autres, on ignore à peu près tout ; de simples trous de recherches ayant été pratiqués par nous. L'ensemble paraît pauvre. A Hoàng-Cân et à Phúc-To, des arêtes de Poissons perforées, semblables aux aiguilles à chas de Da-But ; quelques menus fragments feraient croire que l'industrie de l'os y était pratiquée.

Ces hommes vivaient-ils au milieu de lagunes d'eau saumâtre, comme nous avons cherché à le démontrer ? Les Lamellibranches qui composent en majeure partie ces dépôts sont *Placuna placenta* et *Arca granosa*. Nous avons trouvé *Placuna placenta* non loin des embouchures de trois cours d'eau (1) (Song-Hau, Song-Cua-Lo, Cua-Sot), jamais dans l'eau douce, ni dans la mer, mais en eau assez peu riche en sel. *Arca granosa*, d'après M. Tomlin [22], se rencontrerait d'une manière fréquente à Singapour, aux Iles de la Sonde, etc., en eau saumâtre (2). L'espèce s'adapterait facilement à ce milieu aquatique. Nos Préhistoriques disposaient donc d'un très grand nombre de Mollusques d'eau saumâtre, appartenant à deux espèces. Cela ne signifierait pas que les pêcheurs aient vécu dans ces mêmes vases. Mais un autre argument tend à démontrer que les agglomérations de Lamellibranches ont bien été édifiées dans des lagunes. A Càu-Giat, à Phú-Nghĩa-Ha, Hải-Thanh, Đông-Ngân, etc., pendant toute la saison des pluies, le pied des tertres coquilliers baigne dans l'eau. Les dépôts naturels de *Placuna placenta* de la digue de Quynh-Luu montrent qu'à une époque antérieure à la nôtre des lagunes d'eau saumâtre étaient à proximité des agglomérations artificielles de Càu-Giat. La mer atteignait, d'après cela, un niveau plus élevé que maintenant. Les terres d'une altitude inférieure à 1 mètre étaient, selon toute vraisemblance, immergées. La plaine de Càu-Giat, en partie marécageuse aujourd'hui, était, au moins durant plusieurs mois de l'année, une vaste lagune. On connaissait, en Europe entre autres, les palafittes, villages lacustres. En Indochine (sauf à Da-But), on ne s'était pas encore trouvé en présence de *kjökkenmøddinger*, installés dans des plaines plus ou moins inondées. Ces buttes étaient-elles plus nombreuses autrefois ? Sous nos yeux, se consomme la démolition de plusieurs d'entre elles. A Bau-Tro, à côté de Đông-Hoi, à 225 kilomètres environ au sud de Càu-Giat, a été trouvé, dans une station néolithique, un « feutrage » de *Placuna placenta*.

Le tertre de Hoàng-Cân est plus éloigné de la mer que les autres agglomérations de Lamellibranches ; la cote des rizières des alentours ne paraît guère plus élevée qu'à Càu-Giat. Dúc-Lâm, station voisine, est à peu près dans les mêmes conditions, mais les dépôts peu importants ne constituent pas un mamelon. Sans une étude patiente et méthodique, ces questions ne peuvent être élucidées.

Voici la succession des climats au Paléolithique en Europe : Chelléen tempéré ; Acheuléen plus humide ; Moustérien froid et humide ; Aurignacien et Solutréen d'abord secs,

(1) Des *Placuna placenta* vivaient près de l'embouchure de la Rivière de Saïgon, nous a-t-on assuré.

(2) « Most of the species in this family are purely marine, but *A. granosa* is spoken of by von Martens as occurring frequently in brackish water at Singapore, on Borneo, Celebes to Sunda Islands, and elsewhere. M. von Neumayer states that a very small form was found in the deposits of the Yang-Tse-Kiang delta... It is evidently a very adaptable species... » [22, p. 316].

puis plus humides ; Magdalénien froid et sec. Ces changements entraînent une transformation complète de la flore. Un tableau parallèle des climats et des différentes cultures lithiques montrerait que l'industrie se perfectionnait d'autant plus que la nature devenait plus hostile ; (dans une certaine mesure et pendant un temps limité) d'autres facteurs intervenaient encore, il est vrai. En Extrême-Orient méridional, pendant les temps préhistoriques (1), climat tropical, en apparence immuable dans l'ensemble. L'aiguillon de la nécessité n'a donc pas contraint l'Homme à améliorer son outillage. Ici la nature est souvent généreuse (abondance énorme de Lamellibranches, etc.). Elle lui permettait en général de vivre sans grands efforts. Dans les dépôts bacsonio-hoabinhiens, un *kjökkenmödding*, épais de 3 mètres, ne présente quelquefois que bien peu de changements de la base au sommet (2). Il en est sans doute de même dans les agglomérations de *Placuna*. La pierre, matière première par excellence des Paléolithiques d'Europe, joue un rôle moins important en Indochine. A Càu-Giat, quelques-unes permettent de faire des instruments ; dans d'autres amas de Lamellibranches, elles semblent manquer. L'industrie de l'os aurait-elle eu plus d'importance ? Seules des recherches patientes pourront le faire connaître. Rappelons que M. van Stein Callenfels a découvert dans l'abri sous roche de Guwa Lawa à Sampung (près de Ponorogo, Java) [21, p. 16], entre deux lits de tessons (3) et d'objets néolithiques, une couche ne contenant guère que des instruments en os.

Les fouilles, dans ces masses homogènes de valves de Pélécy-podes, seront peut-être pénibles et monotones. Elles méritent cependant d'être entreprises : l'industrie de l'os, représentée à Da-But (Bacsonien), entrevue à Hoàng-Cân et à Phúc-To, peut être intéressante. Le plus important sont les restes humains (4) qui paraissent abondants. Les êtres qui ont élevé ces tertres étaient-ils tous de la même race ? De laquelle ? Ou appartenaient-ils à un mélange de races ayant même culture, à un peuple (5) ? Mais ces buttes sont-elles toutes contemporaines ? Quelques-unes pour le moins sont néolithiques. Des Hommes en auraient-ils érigé à des époques différentes, par une sorte de déterminisme de milieu ?

En Indochine, à notre connaissance, les seuls restes humains décrits appartenant à l'âge de la pierre polie sont le crâne d'enfant de Minh-Cam et peut-être celui de Ham-Rong (6). Or, les pièces en pierre polie ont été trouvées en quantité. Tant que nous ne disposerons pas de documents ostéologiques nombreux, la question du Néolithique indochinois ne sera pas claire. N'y aurait-il pas grand intérêt à fouiller nos buttes à *Placuna* et à *Arca* ?

(1) Leur début et leur chronologie entière sont inconnus.

(2) Dans d'autres on observe des modifications qui peuvent provenir d'immigrations.

(3) Le lit inférieur n'en renferme guère.

(4) Ceux de Càu-Giat, trop mal conservés, n'ont pas fourni d'indications.

(5) Comme, selon les probabilités, à Lang-Cuom (H. MANSUY et M. COLANI, *Mém. Serv. Géol. de l'Indochine*, vol. XII, fasc. 3).

(6) Nous ne plaçons pas les crânes bacsoniens et hoabinhiens dans le Néolithique vrai, mais dans le Protonéolithique ou Mésolithique. On n'admettra peut-être pas les termes que nous employons, mais on ne peut contester que la culture de Lang Cuom et celle de Minh-Cam n'étaient pas les mêmes et que les crânes de cette station du Tonkin septentrional et de celle de l'Annam central ne sont pas de types semblables.



## BIBLIOGRAPHIE

---

1. CHASSIGNEUX (E.), Plages soulevées dans le nord de l'Annam (*La Géographie*, t. XXXII, n° 2, Pl. 81. Paris, Masson et C<sup>ie</sup>, 1918).
2. COLANI (MADELEINE), L'âge de la pierre dans la province de Hoà-Binh, Tonkin (*Mém. Serv. Géol. de l'Indochine*, vol. XIV, fasc. 1).
3. COLANI (MADELEINE), Quelques stations hoabinhiennes (Note préliminaire). Gravures primitives sur pierre et sur os (stations hoabinhiennes et bacsoniennes) (Extr. du *B. E. F. E. O.*, t. XXIX, 1929).
4. COLANI (MADELEINE), Recherches sur le Préhistorique indochinois. I. Brève vue d'ensemble d'après les dernières découvertes. II. Exposé de quelques récentes recherches. III. Manifestations intellectuelles (Extr. *B. E. F. E. O.*, t. XXX, nos 3-4, p. 299).
5. DUMOUTIER (G.), Étude sur un portulan annamite du xv<sup>e</sup> siècle (Extr. *Bulletin de géographie historique et descriptive*, n° 2, 1896). Paris, Imprimerie nationale, 1896.
6. FISCHER (D<sup>r</sup> PAUL), Manuel de conchyliologie et de paléontologie conchyliologique ou histoire naturelle des Mollusques vivants et fossiles. Paris, Librairie F. Savy, 1887.
7. FROMAGET (J.), Études géologiques sur le nord de l'Indochine centrale (*Bull. Serv. Géol. de l'Indochine*, vol. XVI, fasc. 2), Hanoï, 1927.
8. FROMAGET (J.), Les phénomènes géologiques récents et le Préhistorique indochinois (Communication faite au *Premier Congrès des Préhistoriens d'Extrême-Orient*), Hanoï, janvier 1932.
9. HEINE-GELDERN (ROBERT), Urheimat und früheste Wanderungen der Austronesier (*Anthropos*, t. XXVII, 1932).
10. JACOB (CHARLES), Études géologiques dans le Nord-Annam et le Tonkin (*Bull. Serv. Géol. de l'Indochine*, vol. X, fasc. 1). Hanoï-Haïphong, Imprimerie d'Extrême-Orient, 1921.
11. JOUBIN (L.), Les Animaux. Les Invertébrés. Paris, Librairie Larousse.
12. LE BRETON (H.), L'âge des terrasses marines récentes du Xu-Nghê dans le Nord-Annam (Indochine française) (*C. R.*, t. CXCII, n° 13, 30 mars 1931). Paris, Gauthier-Villars et C<sup>ie</sup>, 1931.
13. LE BRETON (H.), La ligne côtière d'âge post-néolithique dans le Xu-Nghê et dans les Trois Quang du Nord-Annam (Indochine française) (*C. R.*, t. CXCIII, n° 21, 23 novembre 1931). Paris, Gauthier-Villars et C<sup>ie</sup>, 1931.
14. MANSUY (HENRI), Résultats de nouvelles recherches effectuées dans le gisement préhistorique de Samrong-Sen (Cambodge), suivi d'un résumé de l'état de nos connaissances sur la Préhistoire et sur l'Ethnologie des races anciennes dans l'Extrême-Orient méridional (*Mém. Serv. Géol. de l'Indochine*, vol. XI, fasc. 2).
15. PAJOT, Kjökkenmödding de Da-But (Fouilles de M. Pajot) (*B. E. F. E. O.*, t. XXVII, p. 465).
16. PATTE (ÉTIENNE), Résultats des fouilles de la grotte sépulcrale néolithique de Minh-Cam (*Bull. Serv. Géol. de l'Indochine*, vol. XII, fasc. 1).
17. PATTE (ÉTIENNE), Le Kjökkenmödding néolithique du Bau-Tro à Tam-Toa près de Đông-Hoi (Annam) (*Bull. Serv. Géol. de l'Indochine*, vol. XIV, fasc. 1).
18. PATTE (ÉTIENNE), Fouille d'un Kjökkenmödding en Annam (*L'Anthropologie*, t. XXXVIII, 1928, nos 3-4, p. 350).

19. RINNE (F.), Étude pratique des roches. Traduit et adapté par L. Pervinquière, Paris, 1912.
  20. Service géographique de l'Indochine. Carte de l'Indochine, feuille n° 88 au 100.000<sup>e</sup>.
  21. VAN STEIN CALLENFELS, Note préliminaire sur les fouilles de l'abri sous roche de Guwa Lawa à Samping, Hommage du Service archéologique des Indes Néerlandaises au 1<sup>er</sup> Congrès des Préhistoriens d'Extrême-Orient, à Hanoï, 20-31 janvier 1932, Batavia, Albrecht et C<sup>ie</sup>.
  22. TOMLIN (J. R.), Shells from a cave at Buang Bep, Surat, Peninsular Siam (*The Journal of the Siam Society; Natural History supplement*, vol. III, n° 4, October 1932, Bangkok).
-

## ADDENDUM

Après que ces lignes ont été écrites, nous avons reçu une lettre de M. le D<sup>r</sup> Marcel Baudouin dans laquelle il nous parle des buttes coquillières des Chauds de Saint-Michel-en-l'Herm (Vendée). *Ostrea edulis* en forme la masse. Après de nombreuses controverses, leur origine artificielle semble être reconnue (1).

M. le D<sup>r</sup> Baudouin nous signale que le Mollusque des coquilles de Lamellibranches des tertres de Vendée n'a pas été mangé.

En Indochine, les indigènes actuels provoquent l'ouverture des valves, soit en les plongeant dans une marmite d'eau douce posée sur le feu, soit en les plaçant sur des cendres chaudes ou sur des tisons ardents ; dans des circonstances assez rares, ils se servent d'un couteau. Dans les buttes d'Annam, des coquilles de *Placuna placenta*, relativement peu nombreuses, portent des marques de carbonisation, et non d'immersion dans l'eau chaude.

Que les Préhistoriques n'aient pas mangé tous les Mollusques, cela s'accorde avec l'idée de construction. Mais il leur en fallait cependant comme aliment. De quoi se seraient-ils nourris ? Les peuples de culture peu évoluée manifestent souvent un goût prononcé pour les chairs commençant à se décomposer (2). Ils ont pu consommer les *Placuna* mortes, alors que, les muscles ne se contractant plus, la coquille s'entr'ouvre. L'auraient-ils fait sans laisser de traces ? Les nombreux tessons céramiques et fragments de charbon que l'on trouve dans chaque butte coquillière, à tous les niveaux, prouvent que les Primitifs ont vécu sur ces tertres.

Un autre point important : l'origine de ces buttes serait-elle rituelle, comme l'ont suggéré le D<sup>r</sup> Baudouin et S. Reinach à propos de celles de Vendée ? En Annam, l'Homme a fait sa cuisine dans ces agglomérations de Pélécy-podes ; y célébrait-il aussi des cérémonies cultuelles spéciales ? Nos documents ne suffisent pas à l'examen de la question. Citons cependant quelques faits actuels : les Annamites vénèrent plus ou moins (souvent pas du tout) ces tertres coquilliers. Ils attribuent, sans hésitation et n'en démordent pas, ces formations à des apports de la mer. La plupart d'entre eux se demandent, non sans effroi, pourquoi leur puissante et terrible voisine a travaillé d'une façon si particulière. Dans le n<sup>o</sup> 4 (3) de Càu-Giat, nous avons creusé un puits profond de 2<sup>m</sup>,60. Le chef du village (le

(1) PATTE, *Comptes rendus Acad. Sc.*, t. CXCVI, 1933, p. 1915-1916.

(2) D'après Kipling et des chasseurs indochinois, les fauves attendraient pour achever leur proie qu'elle soit faisandée. Certains chiens manifestent une préférence pour la viande corrompue.

(3) Certains indigènes considèrent le mamelon 4 comme un énorme tam-tam merveilleux et le mamelon 3 comme un gong enfoncé au milieu.

Ly-Truong) nous a prié de le combler : le génie habitant le monticule aurait été mécontent et se serait vengé si, lors de sa cérémonie, le premier jour de l'année annamite, le grand trou était encore béant.

Nous étions sur les remblais du n° 3 de Càu-Giat, quand un homme arriva tout effaré à l'idée que nous allions faire des fouilles. Des travaux antérieurs du même genre avaient provoqué des malheurs dans le village. Mes excavations auraient été proches de tombes de sa famille, creusées dans l'amas de *Placuna* ; les morts auraient puni leurs parents vivants.

Le tertre de Hoàng-Cân, orienté nord-sud, est considéré comme un dragon ; les valves de *Placuna* sont ses écailles ; un gros galet qui le surmonte est un génie. Voici la légende : Il y a longtemps, deux docteurs ès lettres annamites de Hué, voulant boire, ont donné dans le fond d'une mare un coup d'un instrument tranchant, l'eau devint rouge. Ils ont endommagé une patte du dragon. L'animal miraculeux s'est enroulé sur lui-même à la manière des serpents. C'est pourquoi le mamelon a une forme particulière. Les docteurs sont morts peu après, et leurs familles ont été ruinées.

Le galet qui est un génie (malheur à ceux qui lui manquent de respect !) a la propriété de donner du lait (1) aux femmes et aux femelles d'animaux domestiques qui en manquent. Pour les femmes, on jette deux sapèques à côté de la pierre, on brûle des baguettes d'encens et on récite des prières. Après quoi on prend les feuilles ou les fruits d'une liane qui pousse là ; la nourrice stérile les mange.

Nous avons avec nous des hommes du village le plus proche et des indigènes des environs de Vinh. Les uns débitaient ces naïvetés avec une grande conviction, les autres en riaient comme des fous ; les légendes sont souvent tout à fait locales.

Nous avons déjà mentionné les buttes sur lesquelles se trouvent des pagodons ou des tombes actuelles ; nous avons signalé aussi les ossements humains préhistoriques de Càu-Giat. Si les Hommes ont inhumé en des temps lointains et inhument encore dans ce « feutrage » de coquilles, c'est peut-être en partie parce que partout ailleurs le sol est détrempé pendant la saison des pluies. Au milieu des *Placuna placenta*, les restes des leurs gisent presque au sec.

(1) M. Chassigneux mentionne ces pratiques superstitieuses [1, p. 92].

## TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES

INTRODUCTION .....	93
CHAPITRE PREMIER	
Les dépôts à « feutrage » compact sont-ils naturels ? .....	94
I. — Dépôts de valves de <i>Placuna placenta</i> formant un « feutrage » épais .....	94
II. — Dépôts vaseux naturels, anciens, de valves de <i>Placuna</i> .....	95
III. — Habitat dans la région des <i>Placuna placenta</i> vivantes .....	97
CONCLUSIONS .....	98
CHAPITRE II	
Les dépôts compacts de valves de <i>Placuna</i> sont-ils de simples <i>kjökkenmøddinger</i> ? .....	99
Contrée de Càu-Giat (province de Nghê-An) .....	99
CHAPITRE III	
Quelques dépôts compacts de valves de <i>Placuna</i> des provinces de Nghê-An et Hà-Tinh .....	102
I. — Province de Nghê-An .....	102
Phú-Nghĩa-Hà .....	102
Hái-Thanh .....	102
Dông-Ngân 1 .....	102
Dông-Ngân 2 .....	103
Trai-Con-Diếp .....	103
II. — Province de Hà-Tinh .....	103
Hoàng-Cân .....	103
Dúc-Lâm .....	104
Buttes artificielles en valves d' <i>Arca</i> de Phúc-To .....	104
III. — Province de Nghê-An (suite) .....	104
Càu-Giat. Dépôt n <sup>o</sup> 4 bis .....	104

## CHAPITRE IV

Dépôts de Cáu-Giat fouillés par M. Pajot .....	105
I. — <i>Description des dépôts</i> .....	105
Dépôt n° I.....	105
Dépôt n° II.....	106
Dépôt n° III .....	107
Dépôt n° IV.....	107
Dépôt n° VI.....	107
Dépôt n° VII .....	108
Dépôt n° VIII .....	108
II. — <i>Description du mobilier néolithique</i> .....	108
Outillage lithique.....	108
Échantillons divers en pierre.....	111
Industrie de l'os et du bois de Cervidé.....	112
Ornements corporels, etc.....	113
Restes animaux .....	113

## RAPPORTS ET DIFFÉRENCES

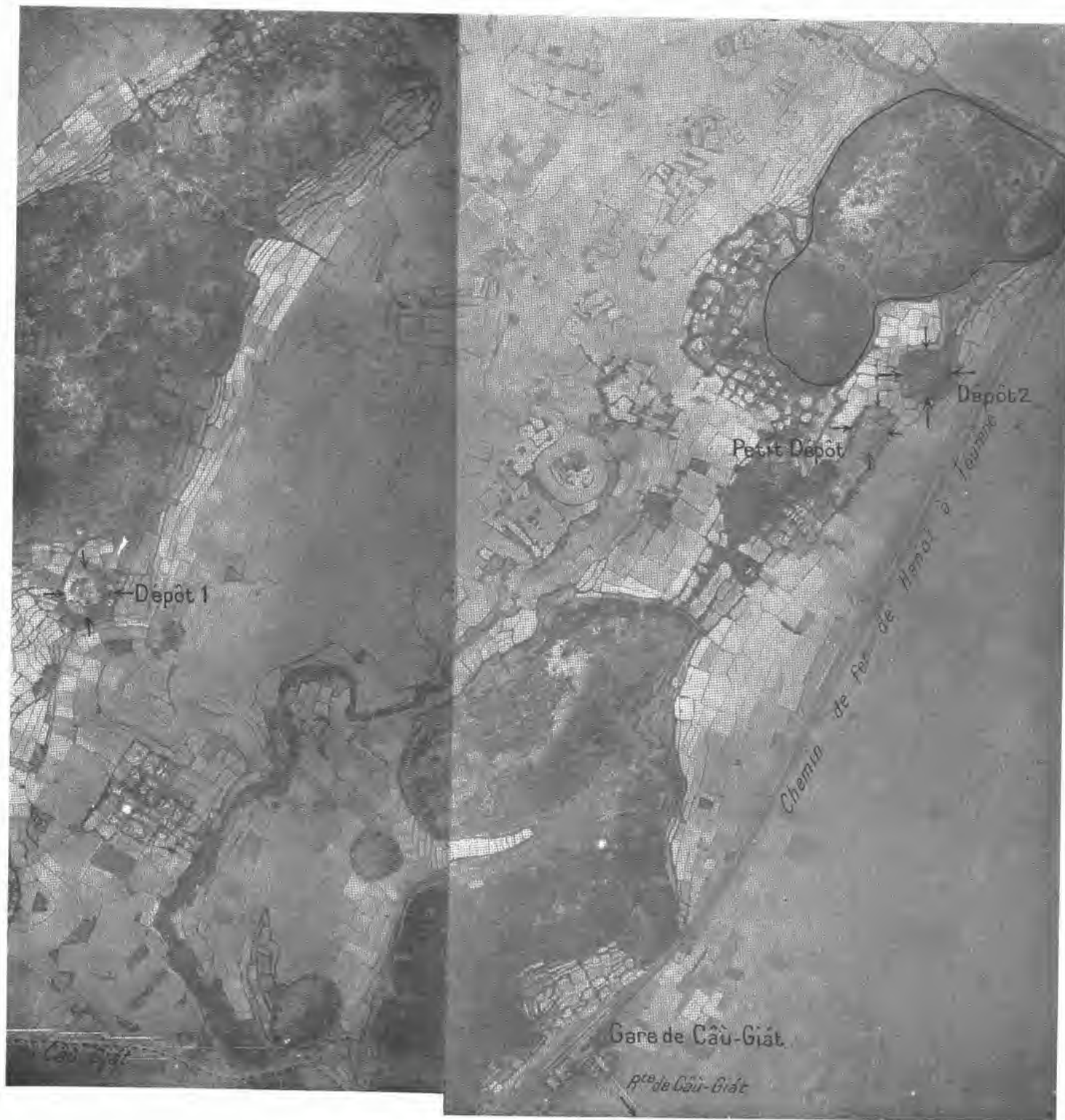
Résumé .....	115
Bibliographie.....	118
Addendum .....	120













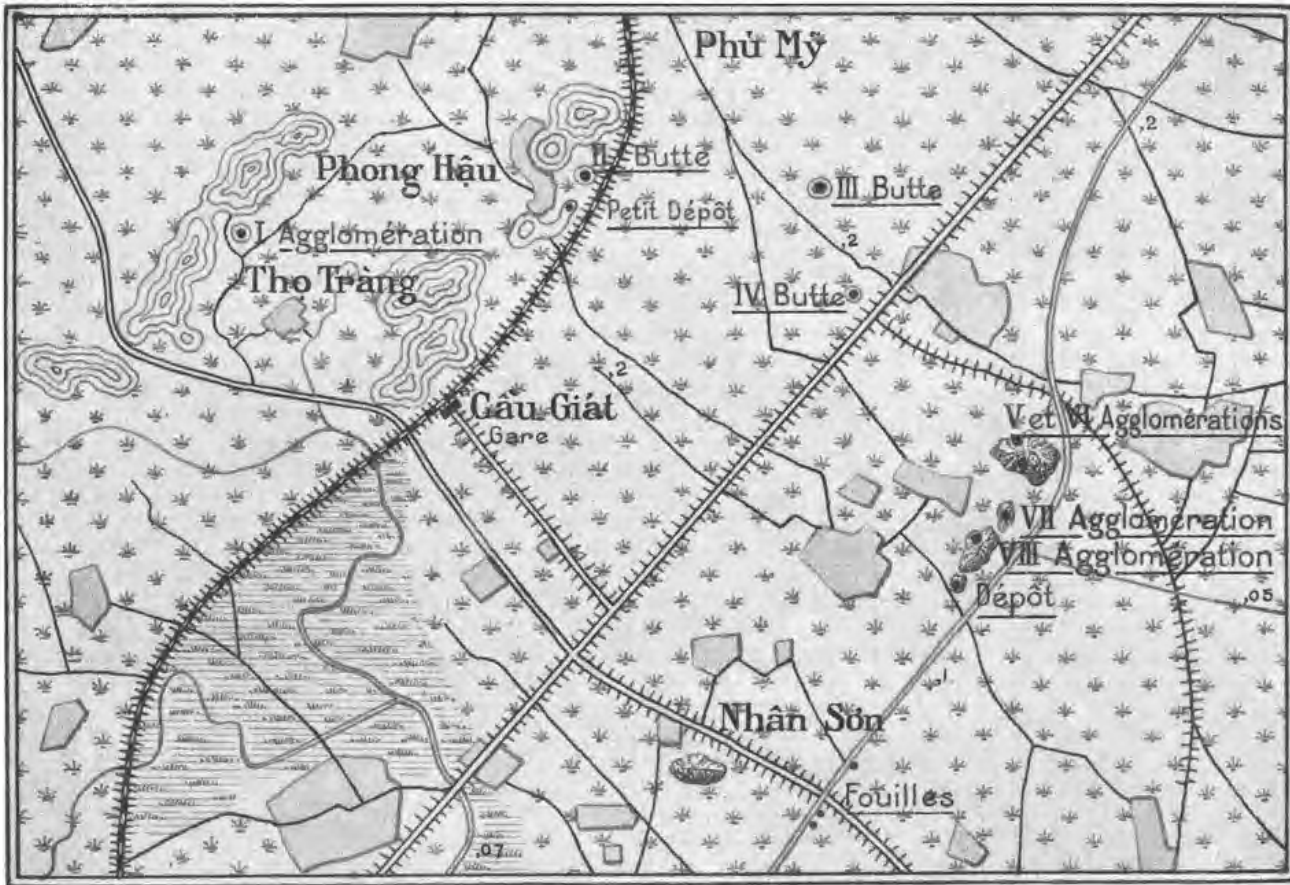


Fig. 1. — Les noms d'amas de *Placuna placenta* sont soulignés.



Fig. 2. — Voir la légende de la planche V.





Fig. 1.



Fig. 2. — Càu-Giat. — I. Fouilles du dépôt de *Placuna* n° 8. L'Européen à droite montre des débris humains. L'Annamite, par derrière, est en avant de l'entrée du précipice. Au dernier plan, rochers calcaires. — II. Dépôt de *Placuna* n° 4. Squelette dans une « tranchée de base ».





Fig. 1.

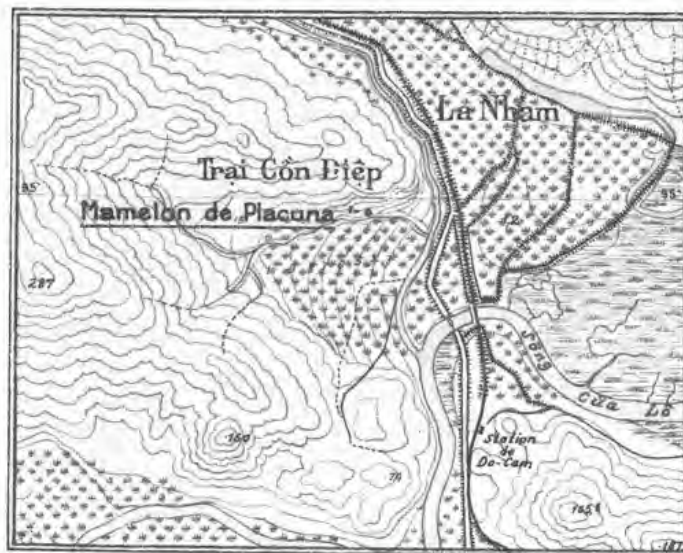


Fig. 2. — Les noms d'amas sont soulignés.





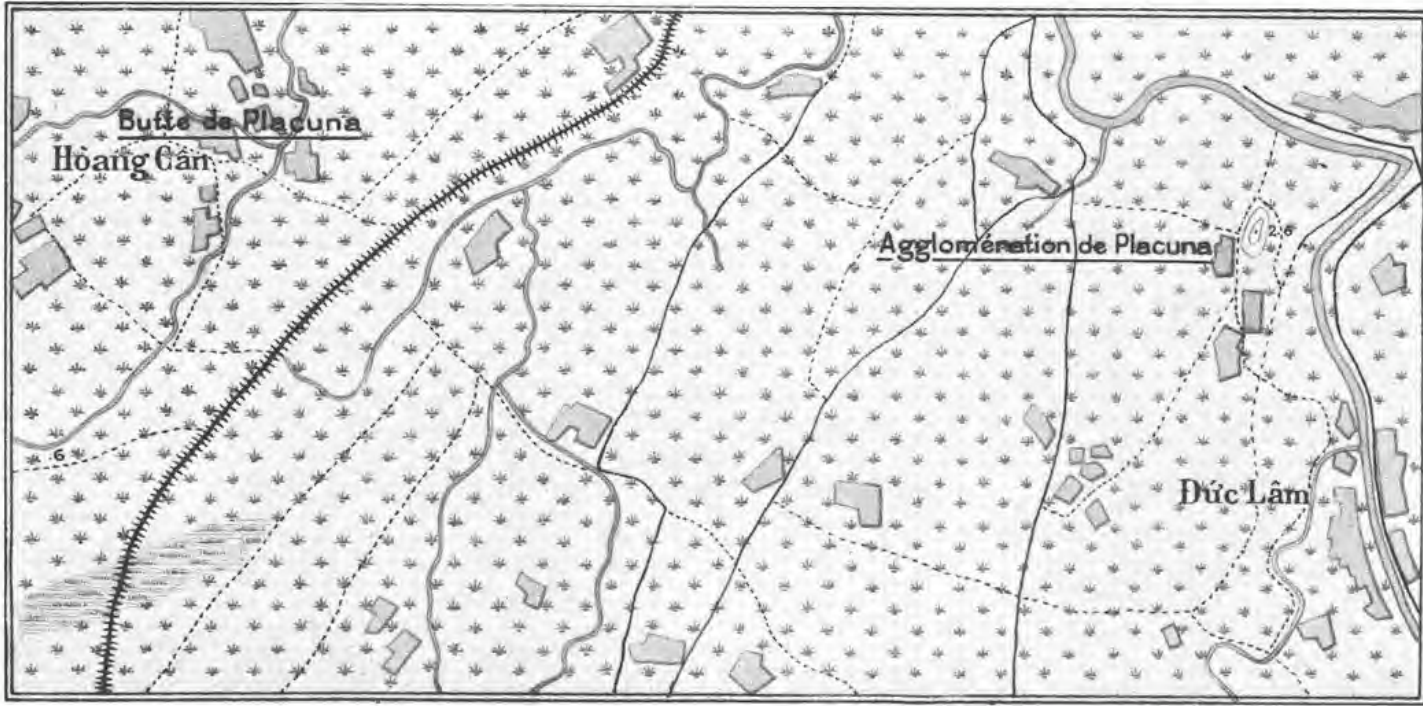


Fig. 1. — Voir la légende et l'échelle de la planche V.

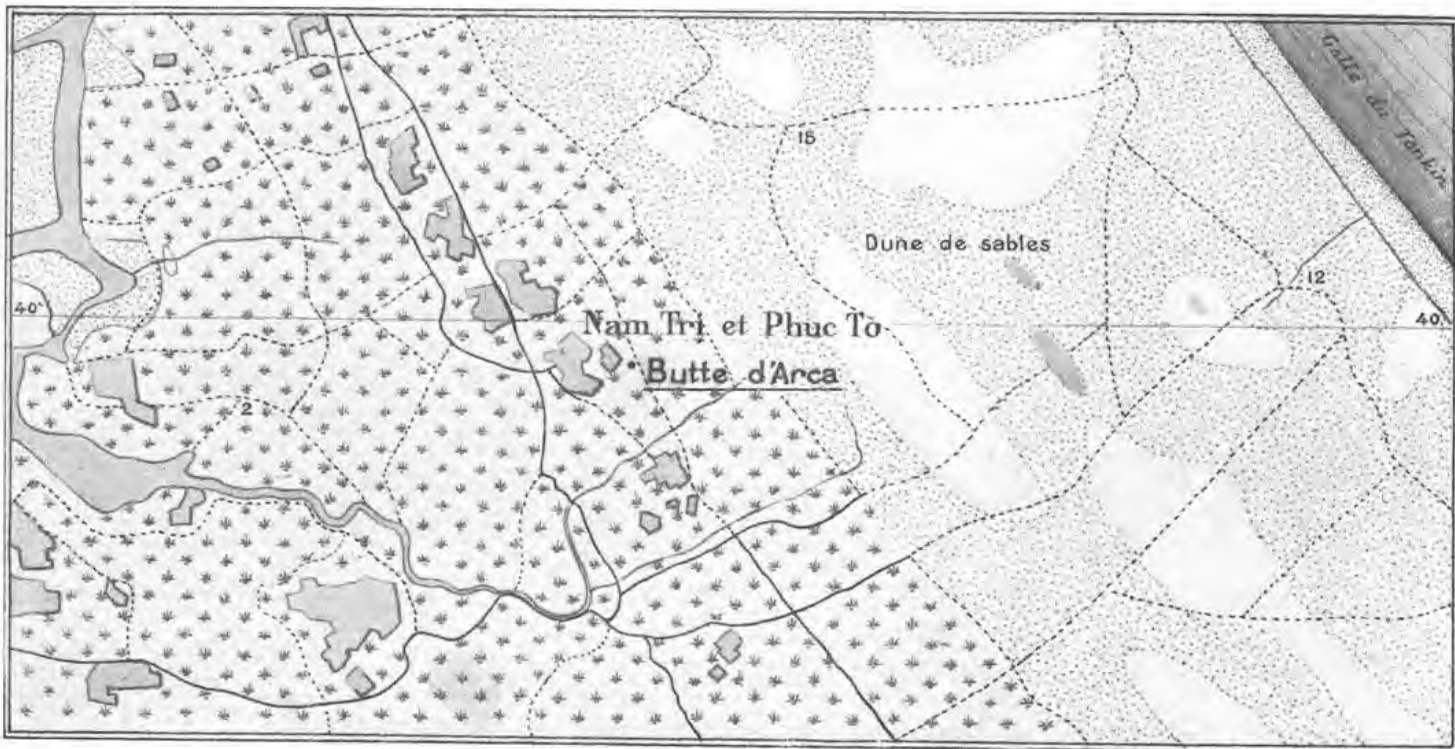
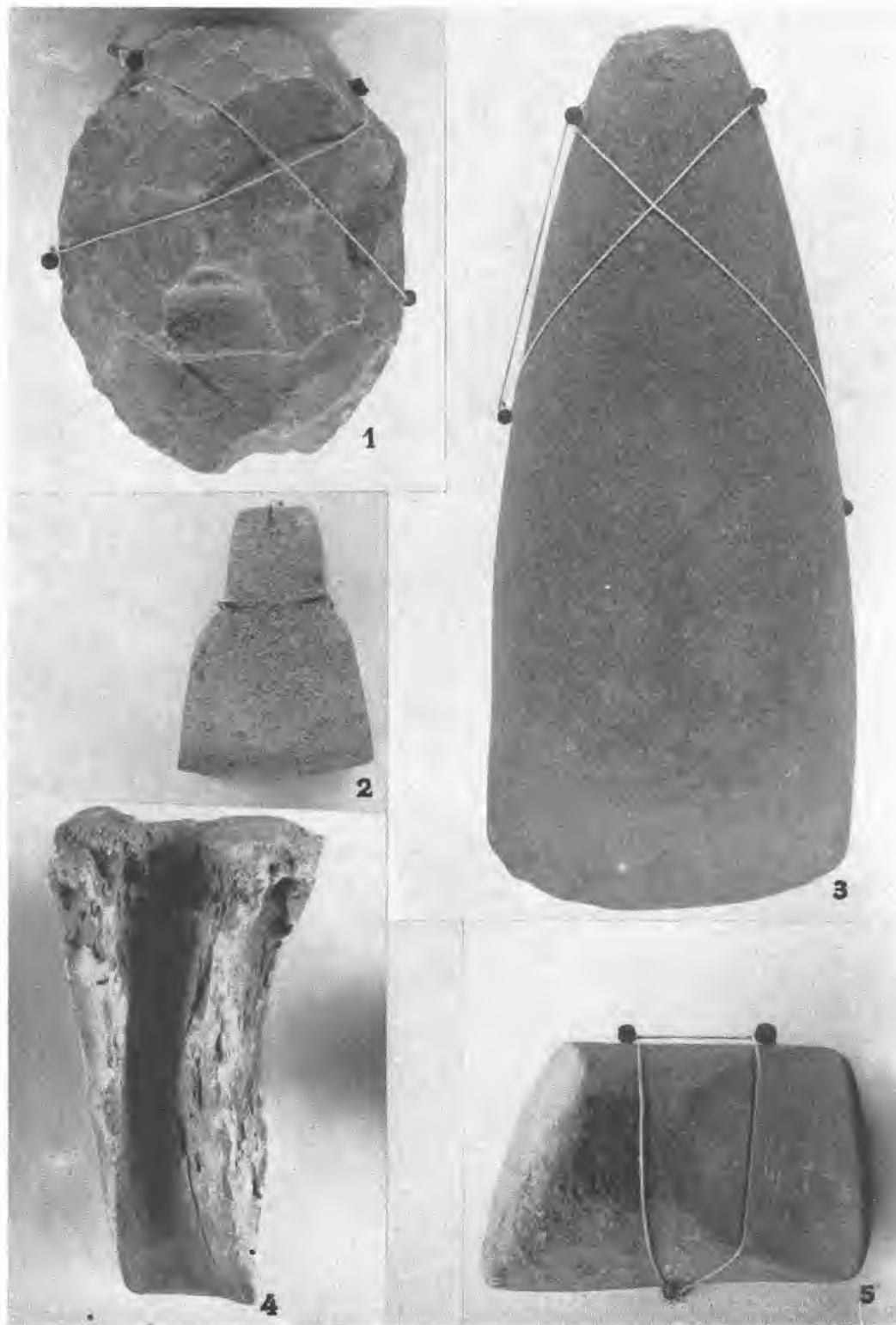


Fig. 2. — Voir la légende et l'échelle de la planche V. Les noms d'amas sont soulignés.





Caû-Giat. Instruments en pierre et en os. (Réduction aux 2/3 environ.) — Fig. 1. Paléolithé. Longueur : 90 millimètres. — Fig. 2. Hache à tenon d'emmanchement. Longueur : 56 millimètres. — Fig. 3. Grande hache à section transversale elliptique. Longueur 180 millimètres. — Fig. 4. Gouge en os. Longueur : 102 millimètres. — Fig. 5. Polisseur. Longueur : 78 millimètres.



# Le type primitif des molaires chez les Insectivores (*Érinacéidés*)

Par M. FRIANT

(Travail du Laboratoire d'Anatomie comparée.)

## SOMMAIRE

### PRÉLIMINAIRES.

#### I. GÉNÉRALITÉS.

#### II. HYOPSODONTIDÉS (Formule dentaire complète, les trois molaires supérieures subégales ; M<sup>1</sup> et M<sup>2</sup> à 6 tubercules).

LES ÉRINACÉIDÉS (Formule dentaire complète ou incomplète, troisième molaire supérieure toujours en régression, et même absente chez le *Metechinus*).

#### I. GYMNURINÉS.

A. Type à molaires supérieures 1 et 2 à six tubercules (formule dentaire complète) : *Galerix*, *Pseudogalerix*, *Lanthanotherium*.

B. Type à molaires supérieures 1 et 2 à cinq tubercules :

a. Type à formule dentaire complète : *Necrogymnurus*, *Gymnura*, *Hylomys*.

b. Type à formule dentaire incomplète par disparition d'une prémolaire supérieure et inférieure : *Podogymnura*, *Tetracus*, *Neotetracus*.

II. ÉRINACÉINÉS (Formule dentaire incomplète par disparition d'une incisive inférieure, de deux pré-molaires inférieures et d'une prémolaire supérieure dans tous les groupes, seul le *Metechinus* ayant une formule encore plus réduite mais imparfaitement connue).

A. Type à molaires supérieures 1 et 2 à cinq tubercules : *Erinaceus*.

B. Type à molaire supérieure 1, seulement, à cinq tubercules (la molaire supérieure 2 n'en ayant que 3) : *Metechinus*.

C. Type à molaires supérieures 1 et 2 à quatre tubercules : *Palerinaceus*.

### RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS.

ARCHIVES DU MUSÉUM. 6<sup>e</sup> Série.

XI — 17

## PRÉLIMINAIRES

### I. — GÉNÉRALITÉS

Les Insectivores constituent un groupe de Mammifères à caractères très primitifs ; ce sont peut-être les plus primitifs de tous les Mammifères ; c'est de leur souche ancestrale que semblent s'être détachés les principaux groupes mammaliens : Créodontes, Condylarthres, Primates... Il est donc particulièrement intéressant de rechercher jusqu'à quel point, chez eux, le type dentaire primitif a pu persister.

Se fondant sur les conclusions de la théorie dentaire bien connue de COPE et d'OSBORN,

la plupart des auteurs [et GREGORY (1), en particulier] admettent que le type originel des Insectivores doit être recherché parmi les formes dont les molaires peuvent être, en raison de leur galbe triangulaire, plus ou moins ramenées au type trituberculaire ; or, il se trouve justement que, parmi les Insectivores, ou paraissant tels, les plus anciens que l'on connaisse, il en existe qui sont dans ce cas, par exemple : le *Zalambdalestes* du Crétacé de Mongolie (Voir fig. 1), le *Diacodon* des Wasatch beds (Éocène inférieur) du Nord-Amérique. Mais il va de soi qu'une disposition morphologique n'est pas nécessairement de caractère primitif parce qu'elle existe chez un type très ancien, serait-il le plus anciennement connu de son groupe.

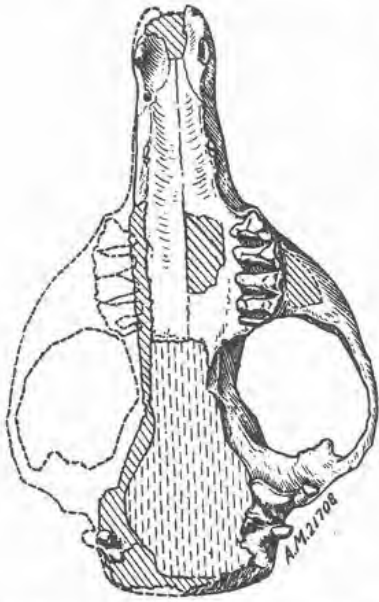


Fig. 1. — *Zalambdalestes Lechei* Gregory. Type. G. N.  $\times 2$  [d'après GREGORY (W. K.) et SIMPSON (G. G.), Cretaceous mammal skulls from Mongolia (*Amer. Mus. nov.*, oct. 1926)].

Dire qu'une disposition morphologique est primitive ou qu'un organisme est *primitif* par l'ensemble de ses dispositions morphologiques n'est pas du tout la même chose, en effet, que de dire qu'il est ancien. Le fait, pour un animal, d'être *ancien* résulte d'une constatation brutale ; le caractère *primitif* de ses dispositions morphologiques résulte,

au contraire, d'une interprétation de ces dispositions ; c'est une conclusion et non point un fait (2).

S'il va de soi que les dispositions morphologiques d'un organisme très ancien ont plus

(1) GREGORY (W. K.), The orders of Mammals (*Bull. of the Amer. Mus. Nat. Hist.*, vol. XXVII, Feb. 1910, p. 290).

(2) Le *Plagiaulax*, par exemple, n'a pas une morphologie dentaire primitive ; cependant on le rencontre, en Europe, à une époque très reculée, au Crétacé.

de chances d'être primitives que celles d'un organisme récent, il n'en est point nécessairement ainsi. On a souvent constaté qu'il est des dispositions morphologiques qui n'ont point changé depuis les époques les plus reculées et, d'autre part, les lacunes de notre documentation paléontologique nous obligent à penser que les dispositions que nous constatons chez des organismes récents peuvent remonter beaucoup plus loin dans le temps.

*Primitif* et *ancien* ne pourraient être synonymes que s'il n'y avait plus de découvertes paléontologiques à faire.

J'ai tenu à rappeler, au début, cette notion fondamentale en l'absence de laquelle est impossible toute étude comparative des organismes fossiles et des organismes actuels.

Dans un travail antérieur (1), j'ai justement indiqué quelques-unes des objections que l'on pouvait opposer à la théorie de COPE et d'OSBORN, et je crois avoir montré que les molaires tricuspides et trituberculaires (ou trigonodontes, terme préférable), bien qu'elles se rencontrent souvent chez des animaux très anciens, doivent être considérées comme des formes bien plutôt régressées que primitives.

La molaire primitive paraît devoir être conçue comme voisine de celle dont le type est réalisé chez les Multituberculés du Secondaire, à trois rangées cuspidiennes longitudinales pour les molaires supérieures et deux seulement pour les molaires inférieures, ces rangées étant séparées par des vallées longitudinales à peine plus profondes que les vallées transversales (type buno-bélodonte) (Voir fig. 2).

D'autre part, par l'ensemble de leur morphologie, les plus archaïques des Insectivores actuels sont incontestablement les Érinacéidés. Lorsque MATTHEW a voulu essayer d'indiquer les caractères probables du Mammifère primitif, c'est-à-dire celui que, dans l'hypothèse monophylétique, on pourrait regarder comme ayant été l'ancêtre de tous les autres, il a donné l'énumération suivante que j'abrège : le Mammifère primitif doit être considéré comme étant de petite taille, présentant un crâne de longueur moyenne et dont le cerveau était intermédiaire comme développement entre celui des Reptiles et celui des Mammifères actuels. La ceinture scapulaire devait comporter une clavicule, puisqu'on en retrouve des traces plus ou moins nettes chez tous les Mammifères qui n'en ont pas de bien développée [la clavicule existe, d'ailleurs, nettement chez tous les Insectivores, sauf chez le *Potamogale* (2)] ; les membres devaient jouir d'une grande liberté par rapport au tronc ; les os carpiens devaient être séparés, l'os central étant présent. Les mains et les pieds devaient être pentadactyles avec des doigts très libres, tous munis de petites griffes, le premier étant plus ou moins opposable aux autres ; enfin, la dentition faite de molaires tuberculeuses, de prémolaires



Fig. 2. — Molaires de Multituberculés (d'après MARSH).

En haut :  
*Cimolomys gracilis* Marsh. Crétacé supérieur, étage de Laramie (Wyoming). Molaire supérieure buno-bélodonte à trois rangées de tubercules. G. N.  $\times$  3.

En bas :  
*Cimolomys nitidus* Marsh. Crétacé supérieur du Wyoming. Molaire inférieure buno-bélodonte à deux rangées de tubercules. G. N.  $\times$  3.

(1) FRIANT (M.), Contribution à l'étude de la différenciation des dents jugales chez les Mammifères. Essai d'une théorie de la dentition. Thèse de doctorat ès sciences (*Publ. du Muséum nat. d'Hist. nat.*, n° 1, 1933).

(2) Ce fait est, peut-être, en rapport avec l'adaptation du *Potamogale* à la nage : les Cétacés, comme l'on sait, n'ont pas de clavicule, bien qu'ayant des caractères thoraciques qui paraîtraient devoir en impliquer la présence.



tranchantes, de canines modérément pointues et d'incisives spatulées, devait être disposée en série continue.

Tous ces caractères indiquent tellement bien un Érinacéidé que R. ANTHONY, en 1912 (1), se fondant sur les conceptions de MATTHEW, a choisi le Gymnure de Raffles comme représentant le mieux le type morphologique mammalien primitif.

L'étude spéciale et détaillée de la dentition des Érinacéidés conduit aussi à considérer que c'est vraisemblablement parmi les formes de ce groupe qu'il faut chercher l'origine des Insectivores ; car il va de soi qu'il ne faut pas s'en laisser imposer par le fait qu'il existe des Insectivores très anciens à molaires trituberculaires ou susceptibles d'être ramenées à ce type ; il en existe d'autres aussi anciens, ou presque aussi anciens, dont le type dentaire est bien différent, et, au surplus, nous ne connaissons certainement pas les Insectivores les plus anciens ; il a pu exister au début de ce groupe des formes d'un autre type que celles rencontrées jusqu'ici.



Fig. 3. — *Microsyops gracilis* Leidy (Mixodectidés), maxillaire supérieur. Éocène moyen (Bridger beds) du Wyoming. G. N.  $\times \frac{3}{2}$  (d'après WORTMAN).

Si l'on recherche, parmi les Insectivores les plus anciens, ceux dont les ressemblances anatomiques avec les Érinacéidés sont les plus nettes et les plus étroites (au point de vue de la forme du crâne, de la dentition et de la constitution des extrémités), il semble que l'on puisse leur assigner comme précurseurs dans le temps les Hyopsodontidés ; car les Mixodectidés (Voir fig. 3), bien qu'aussi anciens (Éocène inférieur), ne sont pas des Insectivores de type primitif au point de vue dentaire ; leur formule incomplète et leurs molaires supérieures déjà très évoluées, à galbe plus ou moins triangulaire, en témoignent suffisamment (2). Il en est de même du *Zalambdalestes* du Crétacé de Mongolie, dont j'ai parlé au début.

Les Leptacidés et les Dimylidés, que l'on a voulu, parfois, assigner comme ancêtres aux Érinacéidés (3), ne sont en aucune façon, au point de vue dentaire, des Insectivores primitifs ; les Leptacidés (parmi lesquels on range le *Diacodon* plus haut cité), apparus en Amérique du Nord à l'époque Éocène, présentent des molaires trituberculaires et à galbe triangulaire : ils montrent donc déjà une réduction considérable de la rangée interne de tubercules. Quant aux Dimylidés du Miocène d'Europe, leurs molaires supérieures sont déjà très évoluées aussi.

Les formes fossiles qui semblent se rapprocher le plus, quant à leur dentition, des Érinacéidés, tout en étant plus primitives encore, sont certainement les Hyopsodontidés.

Notons tout d'abord, que, comparées à celles des Multituberculés, leurs molaires ont un nombre moindre de cuspides : celles-ci sont réduites dans chaque rangée longitudinale à

(1) ANTHONY (R.), Contribution à l'étude morphologique générale des caractères d'adaptation à la vie arboricole chez les Vertébrés (*Ann. des Sc. nat.*, 9<sup>e</sup> série, *Zool.*, 1912), se fondant sur MATTHEW (W. D.), The arboreal ancestry of the Mammalia (*American Naturalist*, 1904).

En ce qui concerne le cerveau, notamment, on sait que le Hérisson est caractérisé par ce fait, exceptionnel parmi les Mammifères, que sa surface rhinencéphalique dépasse sa surface néopalléale (Voir G. ELLIOT SMITH, *Descriptive and illustrated Catalogue of the Physiological series of Comparative Anatomy. Royal College of Surgeons*, vol. II, Londres, 1902, p. 189, fig. 63).

(2) Les molaires supérieures du *Mixodectes* très peu connues, sont à la vérité moins évoluées que celle des autres Mixodectidés. Elles ne sont pas cependant de type primitif, le tubercule intermédiaire postérieure ayant déjà disparu. Ce caractère conduirait d'ailleurs peut-être à soupçonner que le *Mixodectes* n'est pas véritablement un Insectivore.

(3) CABRERA (A.), *Genera mammalium*, Madrid, 1925, p. 56 et 57.

deux au plus aux molaires supérieures (rangées externe, moyenne et interne) et aux molaires inférieures (rangées externe et interne), où elles peuvent cependant aller jusqu'à trois au niveau de la rangée externe.

## II. — HYOPSODONTIDÉS

Les Hyopsodontidés ne comportent qu'un seul genre : l'*Hyopsodus*, dont la formule dentaire est complète ; c'est la formule primitive :

$$I \frac{3}{3} C \frac{1}{1} P \frac{4}{4} M \frac{3}{3}$$

Les molaires supérieures de l'*Hyopsodus* sont rectangulaires avec trois rangées longitudinales de tubercules, chaque rangée étant constituée de deux tubercules, sauf la rangée interne de  $M^3$  qui n'en comporte qu'un seul, l'antérieur ; les molaires inférieures ne possèdent que leurs deux rangées faites chacune de deux tubercules, plus, à la troisième molaire, un talon postérieur qui peut être rapporté à l'une ou l'autre rangée (*Hyopsodus paulus* Leidy), probablement à l'externe, ce qui amènerait à trois le nombre des tubercules de cette rangée.

Ces molaires, dans leur ensemble, sont donc, en somme, du même type que celles des Multituberculés de l'époque secondaire, abstraction faite de ce que les rangées de tubercules n'en comportent que deux ou trois, au plus, au lieu d'un plus grand nombre. Outre cela, la seule régression déjà produite est la disparition du tubercule postérieur de la rangée interne à la troisième molaire supérieure,  $M^3$ .

Cette morphologie dentaire présente surtout des ressemblances frappantes avec celle des Condylarthres comme le *Protogonia* et le *Phenacodus*, pour ne citer que les plus connus, et aussi avec celle des Hyracothérinés (*Hyracotherium*, par exemple), Ongulés déjà plus évolués, que l'on considère comme les premiers Périssodactyles et chez qui les tubercules intermédiaires commencent à s'effacer (Voir fig. 4). Ces ressemblances sont très nettes aussi avec la dentition de certains Créodontes comme l'*Arctocyon*. Chez tous ces animaux,

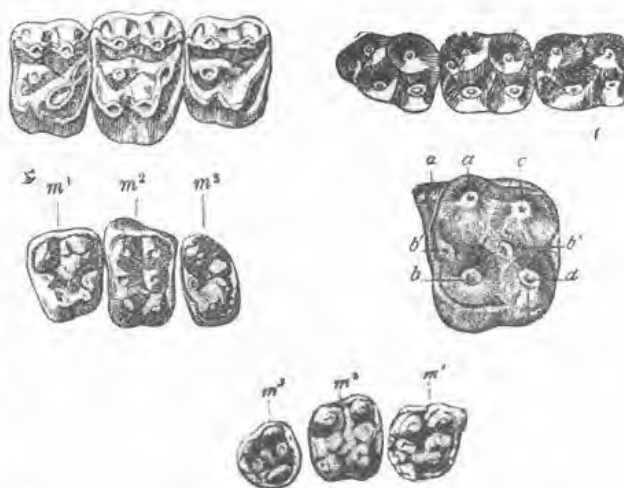


Fig. 4. — Les molaires des *Hyopsodontidés*. Comparaison avec celles de quelques Mammifères primitifs de l'époque éocène. En haut : *Hyopsodus paulus* Leidy. Éocène (Bridger beds) du Wyoming.

A gauche : molaires supérieures droites. A droite : molaires inférieures droites. L'avant est à droite : G. N.  $\times 3$ , environ [d'après ZITTEL (K. A.), Text-book of Palæontology, 1925]. Il convient de noter que le tubercule intermédiaire antérieur de  $M^3$  est ici peu visible, bien qu'il existe toujours chez l'*Hyopsodus paulus*.

Au milieu : à gauche : *Protogonia puercensis* Cope (Condylarthre). Éocène inférieur, Puerco, Nouveau-Mexique. Molaires supérieures gauches. G. N.  $\times \frac{6}{5}$  (d'après COPE).

A droite : *Hyracotherium leporinum* Owen (Hyracothériné). Deuxième molaire supérieure gauche. G. N.  $\times 2$  [d'après ZITTEL (K. A.), Traité de Paléontologie, 1893].

En bas : *Arctocyon Gervaisi* Lemoine (Créodonte). Éocène inférieur. Cernay, près Reims. Molaires supérieures droites. G. N. (d'après LEMOINE).

on voit distinctement les tubercules de la rangée moyenne (1). Il convient même de signaler que l'on classe, parfois, les Hypsodontidés parmi les Ongulés, dont, à la vérité, ils se rapprochent un peu par leur troisième molaire inférieure, qui est la plus développée (au lieu d'être en régression comme chez la presque totalité des Insectivores); et ceci nous paraît être, soit dit par parenthèses, un argument puissant en faveur de notre théorie. Il faut remarquer aussi que, contrairement à l'ensemble des Érinacéidés, les Hypsodontidés usent précocement leurs molaires, ce qui peut conduire à penser que, chez eux, les dents sont à croissance légèrement prolongée, caractère les rapprochant plutôt des Condylarthres et qui fait qu'on peut avoir quelque hésitation à les ranger franchement parmi les Insectivores (2).

La dentition des Hypsodontidés ressemble également à celle de certains Primates très anciens comme l'*Anchomomys*; cette ressemblance a amené tout d'abord ZITTEL (3) à ranger les Hypsodontidés parmi les Primates (Pachylémuridés). Mais dans une classification récente, et se basant sur ce que, pour distinguer les Primates anciens des Insectivores anciens, très voisins à la vérité les uns des autres, il convient surtout de se fonder sur l'état de développement de l'encéphale exprimé par le volume de la boîte crânienne, R. ANTHONY et F. COUPIN excluent les Hypsodontidés des Primates (4). D'autre part, dans la dernière édition de ZITTEL, ils sont aussi rangés parmi les Insectivores (5).

Quoi qu'il en soit, par l'ensemble de ses caractères nettement primitifs, au moins en ce qui concerne la disposition des cuspides, l'*Hypsodus* (Éocène inférieur et moyen) semble bien représenter un type ancestral, non seulement des Érinacéidés, mais du groupe tout entier des Insectivores. Il devait cependant exister, antérieurement à l'Éocène inférieur, des formes plus primitives encore, car l'*Hypsodus* présente, comme je l'ai dit, sans parler du fait que ses dents jugales sont déjà à croissance un peu prolongée, un important caractère d'évolution secondaire, la perte du tubercule postérieur de la rangée interne de sa troisième molaire supérieure. Le type plus archaïque dont il dérive peut être conçu comme ayant possédé trois rangées également importantes de cuspides au niveau de toutes les molaires supérieures (6).

(1) Il faut noter que, d'une façon générale, dans les groupes primitifs de l'Éocène, les tubercules des rangées longitudinales, au lieu d'être les uns en face des autres comme cela paraît exister chez certains Multituberculés, alternent toujours plus ou moins au maxillaire supérieur, de telle sorte que le tubercule médian postérieur semble occuper le centre de la dent, le médian antérieur tendant à occuper le bord antérieur [Créodontes (*Arctocyon*), Hyracothérinés (*Hyracotherium*), par exemple].

(2) Comme je l'ai montré ailleurs [FRIANT (M.), L'Issiodoromys a-t-il des affinités avec les Rongeurs sud-américains ? (*Pub. du Mus. nat. d'Hist. nat.*, n° 3, 1933)], le fait d'être à croissance continue ou simplement prolongée est, pour une dent jugale, un caractère secondairement acquis. A ce point de vue, les Hypsodontidés sont donc plus évolués que les vrais Insectivores, tout en étant plus primitifs qu'eux au point de vue de la constitution morphologique de leur couronne dentaire.

(3) ZITTEL (K. A.), *Traité de Paléontologie*, 1893.

(4) ANTHONY (R.) et COUPIN (F.), *Tableau d'une classification générique des Primates fossiles et actuels* (*Bull. du Mus.*, 2<sup>e</sup> série, t. III, 1931).

(5) ZITTEL (K. A.), *Text-book of Palæontology*, traduction d'A. S. WOODWARD, 1925.

(6) Le *Zalambdalestes*, si tant est qu'il faille en faire un Insectivore, serait une modification déjà très profonde de ce type (perte de la rangée moyenne de tubercules, réduction de la rangée interne). Ceci, d'ailleurs, n'a rien qui doive nous étonner : parmi les animaux les plus anciens de tous les groupes, il existe, comme l'on sait et comme il est important de toujours le rappeler, des formes très évoluées aussi bien que parmi les animaux les plus récents.

## LES ÉRINACÉIDÉS

La formule dentaire des Érinacéidés est :

$$I \frac{3}{2 \text{ ou } 3} C \frac{I}{I} + P \frac{3 \text{ ou } 4}{2, 3 \text{ ou } 4} M \frac{2 \text{ ou } 3}{2 \text{ ou } 3} (1).$$

On constate donc, ici, une réduction numérique possible des incisives et des prémolaires ; de plus, la troisième molaire supérieure est toujours de taille très réduite, ce qui est un caractère d'évolution par rapport au groupe des Hyopsodontidés ; elle est même absente chez le *Metechinus* (du Pliocène).

On admet qu'il existe deux sous-familles d'Érinacéidés :

I. Les GYMNURINÉS, qui possèdent trois incisives aux deux mâchoires et dont la dernière molaire supérieure,  $M^3$ , très simplifiée, présente seulement trois tubercules : un interne et deux externes, la rangée intermédiaire ayant complètement disparu.

II. Les ÉRINACÉINÉS, qui possèdent encore trois incisives à la mâchoire supérieure, mais qui n'en ont plus que deux à la mâchoire inférieure ; la troisième molaire supérieure, absente chez le *Metechinus*, mais présente chez tous les autres Érinacéidés, s'y montre à l'état de régression, ne comportant plus que deux tubercules : un externe et un interne (l'externe étant placé un peu plus en avant que l'interne). La troisième molaire inférieure est très réduite aussi et comporte seulement deux tubercules : l'un interne, l'autre externe et une pointe cingulaire du côté antérieur ; elle paraît être également absente chez le *Metechinus* (2).

### I. — GYMNURINÉS

La formule dentaire des Gymnurinés est :

$$I \frac{3}{3} C \frac{I}{I} P \frac{3 \text{ ou } 4}{3 \text{ ou } 4} M \frac{3}{3}$$

(1) Dans l'établissement de cette formule, le *Metechinus* n'a été pris en considération que pour les molaires, le reste de sa dentition étant imparfaitement connu.

(2) Si l'on fait abstraction des formes fossiles, ces deux sous-familles se distingueraient encore par le pelage, les Gymnurinés ne présentant jamais de piquants et les Érinacéinés étant toujours couverts de piquants dans la région dorsale.

La queue est courte chez les Érinacéinés et de longueur variable chez les Gymnurinés.

Nous proposons de diviser, tout d'abord, les Gymnurinés en deux groupes :

A. Celui du *Galerix* et des formes qui s'y rattachent, dont les molaires supérieures 1 et 2 ont six tubercules (deux externes, deux internes, deux intermédiaires).

B. Celui du *Gymnure*, dont les molaires supérieures 1 et 2 ont cinq tubercules (deux externes, deux internes, un intermédiaire).

Chez les Gymnurinés, comme d'ailleurs chez les Érinacéinés, les molaires inférieures 1 et 2 ne présentent, dans leur forme, aucun caractère d'évolution bien net, c'est pourquoi je n'en ferai que rarement mention. Elles ont toujours deux rangées de deux tubercules, la rangée externe présentant souvent, en outre, principalement au niveau de la première molaire, un troisième tubercule qui semble d'origine cingulaire.

### A. — Type à molaires supérieures 1 et 2 à six tubercules.

Ce groupe a été distingué par GAILLARD comme spécial et homogène (1).

#### I. — *Galerix*.

L'une des formes les plus primitives des Gymnurinés et de tous les Érinacéidés paraît avoir été le *Galerix*.

Le *Galerix exilis* Blv. du Miocène d'Europe (La Grive-Saint-Alban, Sansan, en France; Steinheim dans le Wurtemberg, etc.) avait été classé tout d'abord par ZITTEL (2) et TROUËSSART (3) parmi les Tupaiidés, mais certainement par erreur.

En effet, le *Galerix* a une formule dentaire complète:  $I \frac{3}{3} C \frac{1}{1} P \frac{4}{4} M \frac{3}{3}$ , précisément semblable à celle de l'*Hyopsodus* et du *Gymnure*, tandis que celle du *Tupaia* est:  $I \frac{2}{3} C \frac{1}{1} P \frac{3}{3} M \frac{3}{3}$ , par conséquent plus évoluée, puisqu'une incisive, une prémolaire supérieure et une prémolaire inférieure ont disparu (4).

L'aspect général des molaires supérieures est bien différent aussi: quadrangulaires avec trois rangées longitudinales de tubercules chez le *Galerix*, elles sont nettement triangulaires chez les Tupaiidés (Voir Pl. I, fig. 1).

(1) GAILLARD (C.), Nouveaux Mammifères dans les dépôts miocènes de La Grive-Saint-Alban (Isère) (*Bull. Soc. des naturalistes et des archéologues de l'Ain*, 1929).

(2) ZITTEL (K. A.), *Traité de Paléontologie*, 1893.

(3) TROUËSSART (E.-L.), *Catalogus mammalium*, 1897.

(4) Il faut noter, cependant, qu'un genre de Tupaiidés, le *Ptilocercus*, semble pouvoir posséder jusqu'à 42 dents. En effet, c'est ce chiffre qui est indiqué par EDMOND et RÉMY PERRIER dans leur *Traité de zoologie*, fascicule des Mammifères, 1932, p. 3542. Il semble avoir été emprunté à GRAY (A.) (*Proceed. Zool. Soc.*, 1848, p. 23), mais, d'autre part, JENTINK (F. A.) (*Notes Leyd. Mus.*, 1885, p. 37) attribue au *Ptilocercus* la même formule qu'au *Tupaia*. Si le *Ptilocercus* a 4 dents de plus que le *Tupaia*, ce serait qu'il possède Pr aussi bien en haut qu'en bas, dent n'existant plus chez le *Tupaia*; mais, comme il s'agit d'une dent régressive, on conçoit qu'elle puisse être présente ou absente: c'est ce qui explique la divergence des auteurs.

Il faut aussi se rappeler que plus évolué ne veut pas dire plus complexe quantitativement ou qualitativement; les changements de formes qui se produisent au cours des temps consistant, très souvent, en des régressions: la réduction du nombre des rayons digités au cours de l'évolution des Équidés en est un exemple classique.

C'est donc avec raison qu'actuellement (1) on range le *Galerix* parmi les Érinacéidés, et, plus spécialement, dans le groupe des Gymnurinés, puisqu'il possède quatre prémolaires en haut et en bas. Sa formule dentaire, qui est complète, la forme quadrangulaire de ses molaires supérieures 1 et 2, de même que la morphologie générale de son squelette, impliquent catégoriquement cette position systématique.

Le *Galerix exilis* Blv. montre (Pl. I, fig. 2) au niveau des molaires supérieures M<sup>1</sup> et M<sup>2</sup> (M<sup>3</sup> étant très réduite ici, comme chez tous les Érinacéidés, ainsi qu'il a été dit plus haut) : deux tubercules externes, deux tubercules intermédiaires et deux tubercules internes, c'est-à-dire trois rangées longitudinales complètes de tubercules subégaux, les intermédiaires étant, cependant, moins prononcés que les autres.

Et, au niveau des molaires inférieures : deux tubercules externes et deux tubercules internes, seulement, c'est-à-dire deux rangées longitudinales complètes de tubercules ; la première molaire, M<sub>1</sub>, présente, en outre, une petite cuspide cingulaire du côté antérieur, que l'on peut interpréter comme un troisième tubercule externe (Voir Pl. I, fig. 2).

Ces molaires, dans leur ensemble, sont, en somme, du même type que celles des Hyopso-dontidés.

### 2. — *Pseudogalerix*.

Le *Pseudogalerix Stehlini* Gaillard, observé par H. G. STEHLIN, et décrit récemment par C. GAILLARD (2), est de taille un peu plus élevée que le *Galerix* ; il se différencie encore de ce dernier, auquel il ressemble beaucoup, par quelques caractères morphologiques : en particulier, la branche montante du maxillaire inférieur est, ici, beaucoup plus large.

La dentition du *Pseudogalerix* est plus évoluée, dans l'ensemble, que celle du *Galerix*, bien que ces deux Insectivores se rencontrent au même niveau géologique (Miocène de la Grive-Saint-Alban) ; il faut signaler surtout que la quatrième prémolaire inférieure, P<sub>4</sub>, est, ici, aiguë, saillante, caniniforme, et non tricuspide comme chez le *Galerix*. Au point de vue qui nous intéresse, celui des molaires, il n'existe qu'une petite différence et qui réside dans l'importance relative des cuspides : au niveau des première et deuxième molaires supérieures, en particulier, le tubercule intermédiaire antérieur est réduit de taille par rapport au tubercule intermédiaire postérieur chez le *Pseudogalerix*, tandis que ces deux tubercules sont presque égaux chez le *Galerix*. Les trois rangées de tubercules des molaires supérieures sont très nettes dans les deux cas.

### 3. — *Lanthanotherium*.

Le *Lanthanotherium dubium* Lartet, de la même époque que le *Galerix* et le *Pseudogalerix* (Miocène moyen d'Europe), n'est connu que par son maxillaire inférieur. D'après LECHE (3), il serait très voisin, au point de vue morphologique, du *Galerix* ; c'est pourquoi

(1) ZITTEL (K. A.), Text-book of Palaeontology, traduction de A. SMITH WOODWARD, 1925.

(2) GAILLARD (C.), Nouveaux Mammifères dans les dépôts miocènes de la Grive-Saint-Alban (Isère) (*Bull. Soc. des naturalistes et des archéologues de l'Ain*, 1929).

(3) LECHE (W.), Morphologische Formenreihen bei den Säugethieren Erinaceidæ, p. 1-10 (*Lunds Universitets Arsskrift*, N. F. Avd 2, Bd. XVI, n° 10, 1920).

je le mentionne ici, bien que sa formule dentaire et aussi ses molaires supérieures soient encore inconnues.

### B. — Type à molaires supérieures 1 et 2 à cinq tubercules.

Les Gymnurinés de ce groupe se différencient de ceux du groupe précédent en ce que la rangée moyenne de tubercules de leurs première et deuxième molaires supérieures s'est réduite à un seul tubercule, très petit, le postérieur, l'antérieur déjà réduit chez le *Pseudogalerix* ayant complètement disparu (1). Il faut noter que ce tubercule s'abrase très rapidement par la mastication (2) et n'est bien visible que sur des sujets jeunes.

Les molaires inférieures présentent la même disposition (avec deux rangées longitudinales de tubercules) que celles du groupe précédent (*Galerix* et *Pseudogalerix*).

Certains Gymnurinés de ce groupe ont une formule dentaire complète et primitive, d'autres une formule dentaire un peu régressée par disparition d'une prémolaire.

Ce groupe de Gymnurinés s'est sans doute séparé de bonne heure de la souche commune des Insectivores et s'est continué jusqu'à nos jours ; l'autre groupe, celui du *Galerix* et du *Pseudogalerix*, bien que plus primitif, paraissant, au contraire, s'être éteint à l'époque tertiaire.

#### a. — TYPE A FORMULE DENTAIRE COMPLÈTE.

$$I \frac{3}{3} C \frac{1}{1} P \frac{4}{4} M \frac{3}{3}$$

#### 1. — *Necrogymnurus*.

Le *Necrogymnurus* (*Cayluxotherium*) de l'Éocène moyen et supérieur d'Europe (Phosphorites du Quercy, en particulier), bien que plus ancien géologiquement, semble-t-il, que le *Galerix* et le *Pseudogalerix*, possède une dentition beaucoup plus évoluée que celle de ces derniers au point de vue des molaires supérieures.

La présence de perforations palatines, absentes chez le *Gymnurus*, fait rapprocher, parfois, le *Necrogymnurus* des Erinacéidés [FILHOL (3)].

FILHOL (4), le premier qui ait décrit et représenté le *Necrogymnurus*, a, par une erreur de dessin sans doute, négligé de représenter aux premières et deuxième molaires supérieures le tubercule de la rangée intermédiaire (ou moyenne), figurant seulement quatre tubercules, les deux externes et les deux internes.

(1) Il y a lieu de noter que c'est toujours le tubercule antérieur qui, à la rangée moyenne, tend à disparaître en premier lieu dans la plupart des groupes mammaliens.

(2) Ceci permet, peut-être, de se faire une idée du processus mécanique suivant lequel la rangée moyenne de tubercules a pu disparaître aux molaires supérieures au cours de l'évolution.

(3) FILHOL (H.), Note sur des Mammifères fossiles nouveaux provenant des Phosphorites du Quercy (*Cayluxotherium*...) (*Bull. Soc. phil. de Paris*, 1880).

(4) FILHOL (H.), Considérations sur la découverte de quelques Mammifères fossiles appartenant à l'époque Éocène supérieur (*Bull. Soc. phil. de Paris*, 1877).

Un examen attentif de l'exemplaire de *Necrogymnurus* existant aux Collections de Paléontologie du Muséum (provenant de la collection FILHOL, don de M. ÉD. DE ROTHSCHILD) et que M. le professeur M. BOULE a bien voulu me communiquer, révèle, cependant, la présence d'une cinquième cuspside intermédiaire très nette (Voir Pl. I, fig. 3).

### 2. — *Gymnura*.

Le Gymnure de RAFFLES (*Gymnura gymnura* Raffles) (actuel), qui est le plus primitif de tous les Insectivores actuels, est d'une taille très supérieure à celle du *Necrogymnurus*. Il lui est semblable comme formule dentaire et comme aspect des molaires, avec cette seule différence que le tubercule intermédiaire des molaires supérieures est, peut-être, plus effacé, ce qui indiquerait une évolution dans le sens de sa disparition (Voir Pl. I, fig. 4).

### 3. — *Hylomys*.

L'*Hylomys suillus* Mill. et Schleg. (actuel) est de taille bien inférieure à celle du Gymnure. Il est même plus petit que le *Necrogymnurus*. Vivant dans les mêmes régions que le Gymnure (Bornéo, Java, Sumatra), il s'en différencie encore par sa dentition, dont la troisième prémolaire (P3), au niveau de l'un et de l'autre maxillaire, est petite, semblable aux deux prémolaires P1 et P2 qui la précèdent.

Le tubercule intermédiaire des molaires supérieures est très nettement visible (Voir Pl. I, fig. 5).

### b. — TYPE A FORMULE DENTAIRE INCOMPLÈTE PAR DISPARITION D'UNE PRÉMOLAIRE (P1).

La formule dentaire est, ici, la suivante :  $I \frac{3}{3} C \frac{I}{I} P \frac{3}{3} M \frac{3}{3}$ , et, qualitativement :

$$I \frac{1.2.3}{1.2.3} C \frac{I}{I} P \frac{2.3.4}{2.3.4} M \frac{1.2.3}{1.2.3}$$

Il arrive, parfois qu'à l'état adulte le Gymnure (Voir ci-dessus) ne présente que trois prémolaires à l'un et l'autre maxillaire, la première prémolaire [qui n'est précédée d'aucune molaire transitoire (1)] étant tombée, sans doute, de bonne heure.

Dans les genres qui vont suivre, c'est d'une manière constante qu'il n'existe que trois prémolaires, P1 ayant disparu définitivement ; par leur formule dentaire jugale, ces genres établissent une transition entre les Gymnurinés et les Erinacéinés.

### 1. — *Podogymnura*.

Le *Podogymnura Truei* Mearns (actuel) se distingue surtout du genre suivant par la canine supérieure, qui est, ici, grande et bien développée comme chez le Gymnure. Les première et deuxième molaires supérieures présentent les cinq cuspsides caractéristiques, et

(1) WEBER (M.), Die Säugetiere, Iéna, 1928, p. 119, comme cela se rencontre chez le Cheval par exemple.



voici la description qu'en fait MEARN'S (1) : « First and second upper molars (are) quadrilateral with four prominent cusps, one at each angle, and a minute central tubercle. »

Je n'ai pas eu entre les mains de crâne de *Podogymnura*, Insectivore très rare ; j'ai seulement pu examiner des dentitions de face (surface triturante) et de profil représentées par M. W. LYON (2) et un crâne figuré de profil par A. CABRERA (3). Les photographies de LYON ne sont pas assez nettes (ou peut-être les sujets sont-ils trop âgés) pour que l'on puisse distinguer le tubercule intermédiaire (*minute central tubercle*) des molaires supérieures.

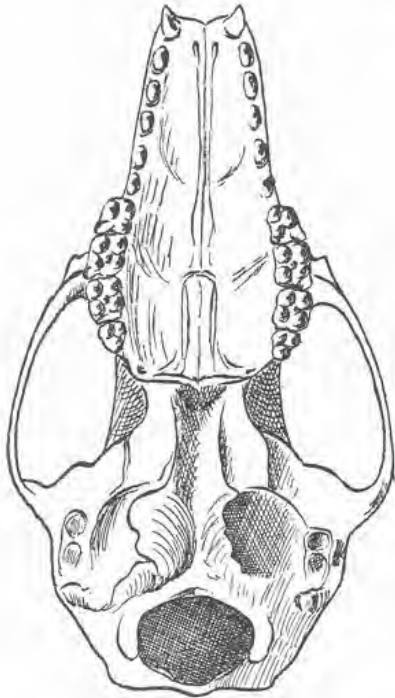


Fig. 5. — *Neotetracus sinensis* Tr. n° 1917-246. Coll. Anat. comp. Mus. national Hist. nat. Crâne, vue inférieure. G. N. × 3.

## 2. — *Tetracus* et *Neotetracus*.

Le *Neotetracus sinensis* Trouessart (actuel) a tellement d'analogies avec le *Tetracus nanus* Aymard, de l'Oligocène de Ronzon, connu seulement par sa mandibule, que TROUËSSART (4) a pu dire : « Par ses dimensions, la forme de la mandibule et les cinq dents qui sont conservées ( $P_3$ ,  $P_4$ ,  $M_1$ ,  $M_2$ ,  $M_3$ ), le *Tetracus* ressemble d'une façon frappante au *Neotetracus* actuel vivant dans l'Asie centrale. »

Chez le *Neotetracus*, les deux premières prémolaires sont, aussi bien en haut qu'en bas, très petites et caniniformes ; la canine est peu proéminente.

On distingue très nettement chez le *Neotetracus* le tubercule intermédiaire des première et deuxième molaires supérieures,  $M^1$  et  $M^2$  (Voir fig. 5).

## II. — ÉRINACÉINÉS

Leur formule dentaire est encore réduite par rapport à celle des Gymnurinés à formule réduite. Si l'on excepte le *Metechinus*, à dentition encore plus réduite numériquement que celle des autres Érinacéinés, elle est :

$$I \frac{3}{2} C \frac{1}{1} P \frac{3}{2} M \frac{3}{3}$$

et, qualitativement :

$$I \frac{1.2.3}{2.3} C \frac{1}{1} P \frac{2.3.4}{2.4} M \frac{1.2.3}{1.2.3} (5).$$

(1) MEARN'S (E. A.), Descriptions of a new genera and species of Mammals from the Philippine Islands (*Proc. U. S. Nat. Museum*, 1905, p. 437).

(2) LYON (M. W.), Remarks on the Insectivores of the genus *Gymnura* (*Proc. U. S. Nat. Museum*, 1909).

(3) CABRERA (A.), Genera Mammalium, 1925, Pl. VI.

(4) TROUËSSART (E.-L.), Description d'un Insectivore nouveau de la famille des *Erinaceidæ* (*Bull. Mus. nation. Hist. nat.*, 1910).

(5) D'après WEBER (M.), Die Säugetiere, Iéna, 1928.

Les Érinacéinés possèdent donc, à la mâchoire inférieure, une incisive et une prémolaire de moins que les Gymnurinés les plus évolués (*Podogymnura*, *Neotetracus*).

Quant au *Metechinus* du Pliocène du Nord-Amérique, c'est le seul Érinacéiné qui ne présente que deux molaires. Il semblerait qu'il n'ait aussi, au moins en haut, que deux incisives et deux prémolaires. Sa formule dentaire très réduite, mais connue d'une façon incertaine, serait, d'après MATTHEW :

$$I \frac{?}{?} C \frac{I}{?} P \frac{2}{?} M \frac{2}{2}$$

En se plaçant au seul point de vue du nombre des tubercules, nous proposons de diviser les Érinacéinés en trois groupes :

A. Celui de l'*Erinaceus*, dont les molaires supérieures 1 et 2 ont cinq tubercules (deux externes, deux internes, un intermédiaire).

B. Celui du *Metechinus*, dont la molaire supérieure 1, seulement, a cinq tubercules (deux externes, deux internes, un intermédiaire).

C. Celui du *Palerinaceus*, dont les molaires supérieures 1 et 2 n'ont plus que quatre tubercules (deux externes et deux internes).

#### A. — Type à molaires supérieures 1 et 2 à cinq tubercules.

Ce groupe ne renferme que le genre *Erinaceus* (actuel et fossile) (1) que l'on divise, parfois, en plusieurs autres : *Erinaceus*, *Æthechinus*, *Atelexis*, *Hemiechinus*, *Parechinus*, en se basant principalement sur des différences de forme et de volume de quelques parties osseuses craniennes : apophyses ptérygoïdes, globes auditifs, apophyses postglenoïdes.

Ces différences ne paraissant avoir aucune répercussion sensible sur la forme des molaires, je les négligerai volontairement pour ne retenir qu'un seul genre, le genre *Erinaceus*.

#### *Erinaceus*.

Ainsi que DOBSON (2) l'a signalé depuis longtemps déjà, les première et deuxième molaires supérieures, avec leurs cinq cuspidés disposées comme il a été indiqué pour tous

(1) Car on ne connaît pas les molaires supérieures du *Proterix Loomisi* Matt. de l'Oligocène supérieur du Nord-Amérique (South Dakota) considéré par MATTHEW comme un Érinacéiné très primitif.

(2) DOBSON (G. E.), A monograph of the Insectivora, 1882.

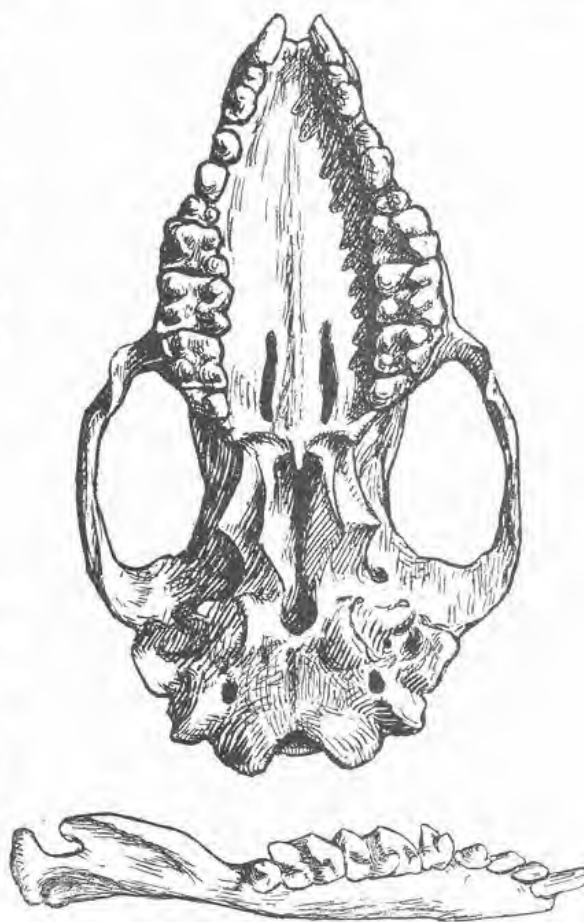


Fig. 6. — *Erinaceus europeus* L. n° A. 5511. Coll. Anat. comp. Mus. national Hist. nat.

En haut : crâne présentant sa dentition supérieure.  
En bas : mâchoire inférieure gauche.

G. N.  $\times \frac{3}{2}$ .

les Gymnurinés (le *Galerix* et le *Pseudogalerix* étant exceptés, puisque, comme on l'a vu, ils ont six tubercules au niveau de  $M^1$  et de  $M^2$ , la rangée intermédiaire étant complète) sont tout à fait caractéristiques des Gymnurinés et de l'*Erinaceus*.

Cette disposition est particulièrement nette chez l'*Erinaceus algirus* Duvernoy (Voir Pl. I, fig. 6) ; elle existe aussi chez les autres *Erinaceus* [*E. europæus* L., en particulier (Voir fig. 6)], mais le tubercule intermédiaire est, en général, moins visible que chez la forme africaine précédente.

Il faut noter, en outre, comme il a été dit plus haut, que la troisième molaire supérieure n'a, ici, que deux tubercules, ce qui distingue encore les Erinacéinés à trois molaires des Gymnurinés, qui, eux, ont trois tubercules au niveau de la troisième molaire supérieure.

Les molaires inférieures possèdent encore ici deux rangées longitudinales de tubercules : l'une externe et l'autre interne, au niveau de  $M_1$  et de  $M_2$  ;  $M_3$  ne présente, comme il a été signalé plus haut, que deux cuspides, l'une externe, l'autre interne, et une pointe antérieure, d'origine peut-être cingulaire.

Parmi les espèces fossiles décrites jusqu'ici et qu'on s'accorde à rapporter pour la plupart au Miocène (1) [*Erinaceus priscus* Meyer (2), *Erinaceus sansaniensis* Lartet (3), *Erinaceus æningensis* Lydekk (4)], une seule d'entre elles, l'*Erinaceus æningensis* Lydekk, du Miocène supérieur d'Europe, est connue d'une façon assez complète quant à ses dents jugales. Au maxillaire supérieur, les molaires 1 et 2 présentent les cinq cuspides caractéristiques des *Erinaceus*, mais, fait intéressant à signaler, les molaires 2 et 3 sont beaucoup plus réduites de taille que chez les espèces actuelles (5).

L'*Erinaceus æningensis* établit, en quelque sorte, une transition entre les *Erinaceus* actuels relativement primitifs et le *Metechinus* du Pliocène que nous allons décrire, dont les molaires sont encore plus régressées que celles de l'*Erinaceus æningensis*, puisque la troisième a complètement disparu.

### B. — Type à molaire supérieure 1, seulement, à cinq tubercules.

(La molaire supérieure 2, très réduite, n'en ayant que 3.)

On ne peut citer se rapportant à ce groupe que le *Metechinus nevadensis* Matthew (6), du Pliocène nord-américain, car le *Meterix latidens* Hall (7), de la même époque et de la même région, que l'on considère comme très voisin du *Metechinus*, n'est connu que par des mandibules et des dents inférieures ; il possède trois molaires inférieures et non pas deux comme le *Metechinus*.

(1) MATTHEW (W. D.) (*Univ. Cal. Pub. Geol.*, p. 1, 1929) signale que les *Erinaceus* les plus anciens seraient de l'Éocène supérieur. D'autre part, il en existe aussi à l'Oligocène et au Pliocène. Les molaires supérieures de toutes ces espèces sont, en général, imparfaitement connues.

(2) SCHLOSSER (M.), *Die Affen, Lemuren, Chiropteren, Insectivoren, Marsupialen, Creodonten und Carnivoren des europäischen Tertiärs und deren Beziehungen zu ihren lebenden und fossilen ausser europäischen verwandten*, I Theil (*Beitrag. Öst. Ung.*, 1888, VI, p. 95, Pl. IV).

(3) SCHLOSSER (M.), *loc. cit.*, p. 97.

(4) LYDEKKER (R.), Description of the cranium of a new species of *Erinaceus* from the upper Miocene of Æningen (*Quart. Journ. Geol. Soc.*, 1886, p. 23, Pl. II).

(5) LYDEKKER (R.), *loc. cit.*, Pl. II.

(6) MATTHEW (W. D.), A new and remarkable hedgehog from the later Tertiary of Nevada (*Univ. Cal. Pub. Geol.*, 1929).

(7) HALL (R.), A second new genus of hedgehog from the Pliocene of Nevada (*Univ. Cal. Pub. Geol.*, 1929).

*Metechinus.*

Décrit par W. D. MATTHEW en 1929 (1), le *Metechinus nevadensis* a une dentition fort réduite, la plus réduite de tous les Érinacéidés connus, ainsi qu'il a été signalé plus haut, sa formule étant :

$$I \frac{?}{?} C \frac{1}{?} P \frac{2}{?} M \frac{2}{2}$$

La première molaire supérieure présente les cinq cuspidés caractéristiques de l'*Erinaceus* (Voir Pl. I, fig. 7) ; la deuxième est peu développée et triangulaire.

Les deux molaires inférieures,  $M_1$  et  $M_2$ , ont deux cuspidés externes, deux cuspidés internes et une pointe cingulaire antérieure, nette surtout au niveau de  $M_2$ . Elles sont donc, dans leur ensemble, tout à fait comparables aux molaires correspondantes de l'*Erinaceus*.

**C. — Type à molaires supérieures 1 et 2  
à quatre tubercules.**

Au point de vue de la dentition supérieure, on ne connaît avec certitude (2) qu'une seule forme : le *Palerinaceus Edwardsi* Filh. de l'Oligocène supérieur d'Europe (3). Cet Érinacéiné est un peu moins volumineux (d'un quart environ) que l'*Erinaceus* actuel d'Europe.

*Palerinaceus.*

Comme il a été signalé déjà, le *Palerinaceus Edwardsi* Filh. possède la même formule dentaire que l'*Erinaceus*. Sa dentition supérieure n'avait été représentée jusqu'ici que par VIRET (4) ; je suis particulièrement reconnaissante à M. STEHLIN d'avoir mis à ma disposition les nombreux exemplaires de *Palerinaceus* du Musée d'Histoire naturelle de Bâle.

Ce qui, au premier abord, distingue nettement le *Palerinaceus* des Hérissons actuels au point de vue de sa dentition jugale, c'est la grande différence de taille qui existe entre les trois molaires supérieures,  $M^1$  étant de beaucoup la plus volumineuse,  $M^2$  sensiblement plus petite et  $M^3$  fort peu développée (Voir fig. 7). Ce caractère, d'ailleurs, le *Palerinaceus*



Fig. 7. — *Palerinaceus Edwardsi* Filhol n° Sau. 633. Collections du Muséum d'Histoire naturelle de Bâle, Saulcet (Allier), 1931. Oligocène supérieur. Molaires supérieures droites :  $M^1$ ,  $M^2$ ,  $M^3$  ; l'avant est à droite, le côté externe en haut. G. N.  $\times 5$  environ. Je remercie M. STEHLIN, d'avoir mis à ma disposition ce document intéressant.

(1) MATTHEW (W. D.), *loc. cit.*

(2) Car le *Palerinaceus arvernensis* Blainv., dont les molaires supérieures semblent présenter tous les caractères de celles du *Palerinaceus Edwardsi* Filh. [BLAINVILLE (H. M. DE), *Ostéographie des Insectivores*, 1838, Pl. XI] est très probablement identique à ce dernier, ainsi que le pensait FILHOL et comme l'admet STEHLIN.

(3) D'après MATTHEW (W. D.) (*Univ. Cal. Pub. Geol.*, 1929), le *Palerinaceus*, apparu dès l'Éocène supérieur, aurait vécu jusqu'à la fin du Miocène.

(4) VIRET (J.), Les faunes de Mammifères de l'Oligocène supérieur de la Limagne Bourbonnaise (*Ann. de l'Univ. de Lyon*, 1929).

le partage avec l'*Erinaceus ceningensis* du Miocène ; cependant, chez ce dernier, la différence de taille des molaires est moins marquée ; chez tous les Érinacéidés actuels (*Erinaceus*), au contraire, M1 et M2 sont presque de même taille au niveau de l'une et l'autre mâchoire. Ceci est, chez le *Palerinaceus*, un indice d'évolution dentaire auquel s'ajoute le suivant : la cuspide intermédiaire des molaires supérieures M<sup>1</sup> et M<sup>2</sup> a complètement disparu, et est remplacée par une crête dirigée d'arrière en avant et de dehors en dedans qui réunit la cuspide postéro-externe à l'antéro-interne, les tubercules, au niveau de ces molaires, n'étant plus alors qu'au nombre de quatre (deux externes et deux internes).

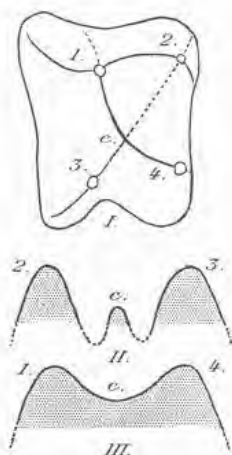


Fig. 8. — *Palerinaceus Edwardsi* Filhol.

Schéma de la première molaire supérieure : I. Face triturante. — II. Coupe idéale passant par les cuspidés 2 et 3 et rencontrant la crête oblique. — III. Coupe passant par les cuspidés 1 et 4 en suivant la crête oblique. Ce schéma est destiné à montrer qu'au cours du développement la réunion de la cuspide 1 à la cuspide 4 a été plus précoce que celle de la cuspide 2 à la cuspide 3, ce mode de réunion devant aboutir à la constitution de la crête oblique.

La coupe oblique d'une molaire supérieure de *Palerinaceus* passant par la crête et les cuspidés 1 et 4 (fig. 8, III) montre que ces cuspidés se sont réunies de bonne heure au cours de l'évolution ontogénique. La coupe également oblique, mais passant par les cuspidés 2 et 3 (fig. 8, II), perpendiculairement (ou presque) à la crête, montre que le point *c* s'est réuni beaucoup plus tardivement aux cuspidés 2 et 3. De ce mode de réunion du point *c* (qui est la cinquième cuspide chez les *Erinaceus*) a résulté la crête oblique (1).

Le *Palerinaceus Edwardsi* de l'Oligocène supérieur semble donc présenter une dentition beaucoup plus évoluée, dans l'ensemble, que celle de l'*Erinaceus* actuel. On peut même dire qu'au point de vue du nombre de tubercules des molaires (de la molaire 1 surtout) il est le plus évolué de tous les Érinacéidés connus.

À un autre point de vue, cependant, celui de la réduction numérique des molaires, c'est le *Metechinus* (du Pliocène) qui, de beaucoup, est le plus évolué, puisque la troisième molaire a disparu au niveau de l'un et l'autre maxillaire. Toutefois, la molaire 1 conserve les cinq cuspidés caractéristiques des *Erinaceus*.

De ceci résulte nettement qu'un type primitif n'est pas nécessairement un type ancien, et inversement.

De ceci résulte nettement qu'un type primitif n'est pas nécessairement un type ancien, et inversement.

(1) Voir à ce sujet FRIANT (M.), *loc. cit.*, p. 18 et 19, en particulier.

## RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS

Les Insectivores ont toujours été considérés comme des Mammifères morphologiquement très primitifs et surtout au point de vue de la dentition. Mes recherches sur la signification des formes dentaires m'amènent à considérer que, parmi eux, ou à leur voisinage immédiat, les HYOPSODONTIDÉS de l'Éocène (Wasatch beds) sont, au moins au point de vue de la disposition des cuspidés à la surface de leur couronne dentaire, les plus primitifs de tous. Ils possèdent, avec une formule dentaire complète, des molaires à trois rangées de deux tubercules au maxillaire supérieur [sauf au niveau de  $M^3$  (régressive, d'ailleurs, chez beaucoup de Mammifères), où la rangée interne ne possède déjà plus qu'un seul tubercule] et à deux rangées seulement de deux tubercules au maxillaire inférieur (on voit cependant un troisième tubercule externe, peut-être cingulaire, au niveau de  $M_3$ ). Cette disposition qui, au point de vue morphologique, paraît dériver directement (1) d'un type dentaire analogue à celui des Multituberculés, est très semblable à celle que l'on observe aussi chez les Condylarthres, les Créodontes et les Primates primitifs.

Il n'est, au surplus, pas déraisonnable de supposer que les Insectivores les plus anciens devaient avoir trois rangées complètes de deux tubercules à toutes les molaires supérieures.

Aux Hyopsodontidés se rattachent étroitement les ÉRINACÉIDÉS, dont la morphologie des molaires est aussi très primitive dans le type le plus archaïque que nous connaissions, le *Galerix* du Miocène ; la formule dentaire du *Galerix* est complète, et il possède, comme l'*Hyopsodus*, trois rangées de deux tubercules au niveau de  $M^1$  et  $M^2$ , deux rangées seulement au niveau de  $M_1$  et  $M_2$ . Mais, chez le *Galerix*, la troisième molaire supérieure est en régression beaucoup plus accentuée que celle des Hyopsodontidés ; la troisième molaire inférieure est réduite également.

Chez tous les autres Érinacéidés, il se produit une double évolution : 1<sup>o</sup> diminution du nombre, non seulement des molaires, mais de l'ensemble des dents jugales ; 2<sup>o</sup> diminution du nombre de tubercules dans chaque molaire prise en particulier.

### 1. — Diminution du nombre des dents jugales.

A. GYMNURINÉS. — La formule dentaire, complète chez le *Galerix*, l'est aussi chez le *Pseudogalerix*, le *Necrogymnurus*, le *Gymnura* et l'*Hylomys* ; elle est, pour les dents jugales :

$$P \frac{4}{4} \quad M \frac{3}{3}$$

(1) Je crois utile de rappeler qu'ici, comme partout ailleurs, je ne veux point parler de dérivation dans le sens phylogénique réel, c'est-à-dire dans le sens de descendance.

Chez le *Podogymnura* et le *Neotetracus*, on constate déjà un début de régression par numérique disparition d'une prémolaire au niveau de l'une et l'autre mâchoire :

$$P \frac{3}{3} \quad M \frac{3}{3}$$

B. ÉRINACÉINÉS. — Ici, la formule dentaire est plus régressée. Au point de vue des dents jugales (sauf chez le *Metechinus*, où elle se réduit bien davantage), elle est :

$$P \frac{3}{2} \quad M \frac{3}{3}$$

c'est-à-dire qu'une prémolaire de plus a disparu à la mâchoire inférieure.

Le *Metechinus* n'a plus que deux prémolaires au maxillaire supérieur (les prémolaires

M <sup>3</sup>	M <sup>2</sup>	M <sup>1</sup>	
			Hyopsodus
			Galerix
			Necrogymnurus Gymnura Hylomys Podogymnura Neotetracus
			Erinaceus
			Palerinaceus
			Metechinus

Fig. 9. — Tableau de la formule cuspidienne des molaires supérieures des Hyopsodontidés et des Érinacéidés.

Les cuspides existantes sont représentées par des points noirs, les cuspides disparues par des cercles. Nota. — A la rangée postérieure de M<sup>2</sup> du *Metechinus* intervertir le point blanc et le point noir.

rieur au niveau des deux premières molaires a légèrement diminué d'importance.

Chez tous les autres Gymnurinés, au niveau des première et deuxième molaires, le tubercule intermédiaire antérieur a disparu, tandis que l'intermédiaire postérieur subsiste, bien que de taille très réduite.

B. ÉRINACÉINÉS. — La même morphologie s'observe chez les *Erinaceus* fossiles et actuels; mais, chez le *Metechinus* et le *Palerinaceus*, on constate d'importantes régressions.

inférieures étant inconnues), et deux molaires au niveau de l'un et l'autre maxillaire, une prémolaire supérieure et une molaire à chaque mâchoire ayant encore disparu.

$$P \frac{2}{1?} \quad M \frac{2}{2}$$

Au point de vue de la formule dentaire, le *Metechinus* est, en raison des régressions qu'il présente, le plus évolué de tous les Érinacéidés connus.

## 2. — Diminution du nombre des tubercules dans chaque molaire prise en particulier.

Ce sont les molaires supérieures qui sont les plus significatives, en raison de ce qu'elles ont fondamentalement trois rangées de tubercules, alors que les inférieures n'en ont que deux; il ne sera question, ici, que des molaires supérieures.

A. GYMNURINÉS. — Chez le *Pseudogalerix*, le tubercule intermédiaire antérieur

Chez le *Metechinus*, qui n'a que deux molaires, comme il a été dit, et dont la deuxième est en régression très marquée (ne possédant plus que trois tubercules, deux externes et un interne), seule la première molaire présente encore cinq tubercules [deux externes, deux internes, un intermédiaire (le postérieur)].

Le *Palerinaceus*, au niveau de la première et aussi de la deuxième molaire, n'a plus

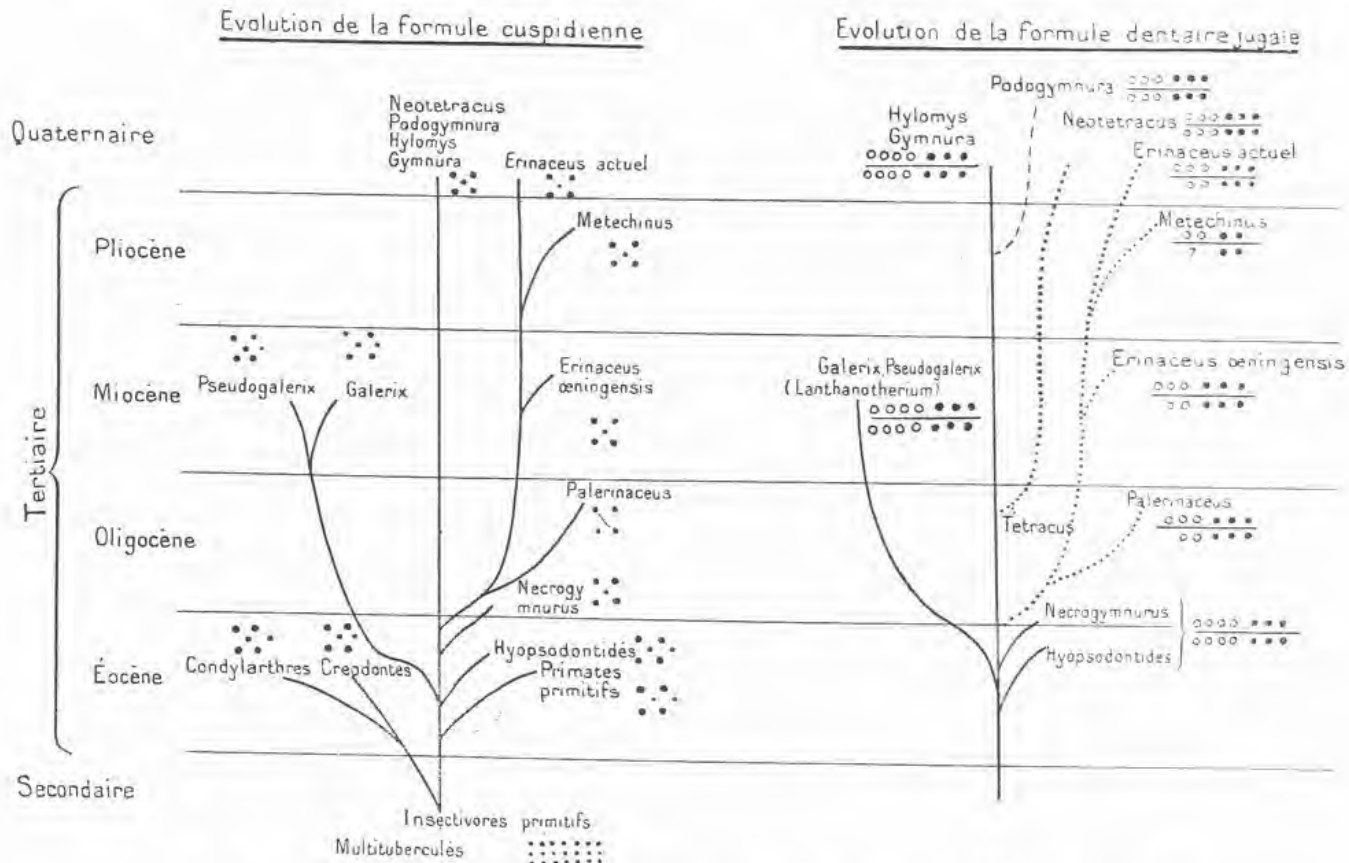


Fig. 10. — Tableau destiné à montrer l'évolution probable de la dentition chez les Érinacéidés.

Dans l'image située à gauche, la molaire supérieure 1 a été choisie comme type.

Dans l'image située à droite : les traits pleins aboutissent aux types à formule dentaire complète ; les traits pointillés aboutissent aux types à formule régressée ; le trait fin, discontinu, aboutit au *Podogymnura*, dont les affinités paraissent douteuses. Les prémolaires sont représentées par des cercles, les molaires par des points noirs.

que quatre tubercules (deux externes et deux internes) ; l'intermédiaire a complètement disparu, et il est remplacé par une crête oblique. Au point de vue du nombre de tubercules, le *Palerinaceus* est le plus évolué de tous les Érinacéidés.

Le double schéma ci-contre (fig. 10) montre que, à part l'exception que constituent le *Necrogymnurus*, le *Gymnura* et l'*Hylomys*, qui conservent l'intégrité de leur formule dentaire, bien que la rangée intermédiaire de tubercules soit déjà très réduite, et le *Metechinus* qui possède encore cinq tubercules au niveau de M<sup>1</sup> malgré sa formule jugale très régressée, ces deux évolutions dentaires sont étroitement parallèles, ce qui, dans une certaine mesure, paraît indiquer qu'elles correspondent peut-être à la réalité des faits, c'est-à-dire aux changements successifs que les Insectivores ont effectivement subis au cours des temps.

Le *Palerinaceus* est, au point de vue dentaire, l'aboutissant d'une lignée très instructive pour la compréhension de l'évolution des molaires.



1° Comme on l'a vu, chez les Érinacéidés, le type primitif des molaires supérieures (*Galerix*, par exemple) est à six tubercules : deux externes, deux intermédiaires (ou médians) alternant avec les précédents et deux internes, situés vis-à-vis des externes (Voir fig. 11, A).

2° Ce type se modifie par disparition du tubercule intermédiaire antérieur (6) (*Gymnura*, par exemple). On est alors en présence du type dénommé dilambdodonte (ou en W) par GILL (1885).

3° Le tubercule intermédiaire postérieur (5) disparaît à son tour (*Palerinaeus*), et il

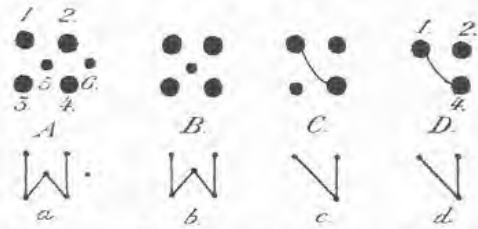


Fig. 11. — Évolution des molaires multituberculées des Insectivores (Érinacéidés). A, B, C, D, : Schéma de la disposition des tubercules. Le côté antérieur est à droite, le côté externe en haut. — A, *Galerix*, M<sup>1</sup>. — B, *Gymnura*, M<sup>1</sup>. — C, *Palerinaeus*, M<sup>1</sup>. — D, Gymnuriné, M<sup>3</sup> régressive (chez le *Galerix*, par exemple).

a, b, c, d : Interprétation des mêmes molaires par GILL. — a, *Galerix*, M<sup>1</sup>. — b, *Gymnura*, M<sup>1</sup> (type dilambdodonte). — c, *Palerinaeus*, M<sup>1</sup>. — d, Gymnuriné, M<sup>3</sup> régressive (type zalambdodonte).

est remplacé par une crête oblique, le tubercule postéro-interne (3) se détachant en quelque sorte du triangle formé par les trois tubercules : antéro-externe (2), postéro-externe (1) et antéro-interne (4) ; le type zalambdodonte (ou en V) est presque constitué.

4° Ce type à trois tubercules (2, 1, 4) disposés en triangle est complètement réalisé au niveau des molaires régressives (troisième molaire du *Galerix*, par exemple).

Cette morphologie, que GILL nomme zalambdodonte, COPE et OSBORN l'appellent trigonodonte (ou trituberculaire) et la considèrent comme primitive. Nous voyons, au contraire, qu'elle se comprend beaucoup mieux en la regardant comme l'aboutissant d'une longue simplification qui se poursuit également chez les Con-

dylarthres, les Créodontes et les Primates.

D'ailleurs, pour faire dériver le type dilambdodonte du type zalambdodonte, M. F. WOODWARD (1) est obligé de supposer que la portion postérieure de la molaire dilambdodonte, celle de la Taupe (*Talpa*) par exemple, est de néoformation, hypothèse que FRECHKOP (2) signale comme tout à fait inadmissible et qui l'est, en effet, étant donné que M. F. WOODWARD ne peut, en aucune manière, expliquer comment une évolution dentaire si particulière a pu se produire.

(1) WOODWARD (M. F.), Contributions to the study of the Mammalian Dentition. Part II : On the teeth of certain Insectivora (*Proc. Zool. Soc. London*, 1896, p. 557-594).

(2) FRECHKOP (S.), Notes sur les Mammifères. VIII. De la forme des molaires chez les Insectivores (*Bull. Mus. roy. Hist. nat. de Belgique*, févr. 1932).

## LÉGENDES DE LA PLANCHE

---

Fig. 1. — *Tupaia Javanica* Horsf. n° A. 7090. Coll. Anat. comp. Mus. national Hist. nat. — Molaires supérieures droites. De droite à gauche : M<sup>1</sup>, M<sup>2</sup>, M<sup>3</sup>. — G. N. × 3,5 environ.

Fig. 2. — *Galerix exilis* Blv. Miocène de La Grive-Saint-Alban (France, Isère). Collection de l'École nationale des Mines. — En haut : partie postérieure du maxillaire supérieur droit. De droite à gauche : M<sup>1</sup>, M<sup>2</sup>, M<sup>3</sup>. — En bas : portion du maxillaire inférieur gauche. De gauche à droite : P<sub>3</sub>, P<sub>4</sub>, M<sub>1</sub>, M<sub>2</sub>, alvéole et racines de M<sub>3</sub> qui a été brisée. — G. N. × 3,5 environ.

Fig. 3. — *Necrogymnurus Cayluxi* Filhol (*Cayluxotherium elegans*). Phosphorites du Quercy (Oligocène inférieur). Coll. Paléontologie Mus. national Hist. nat. Collection FILHOL, don de M. ÉD. DE ROTHSCHILD, 1903-20. — G. N. × 3 environ.

Vue inférieure du crâne. Au niveau des molaires supérieures gauches 1 et 2, qui sont bien conservées, on voit nettement le tubercule de la rangée intermédiaire qui subsiste, le postérieur : il occupe presque le centre de la molaire. Le tubercule intermédiaire antérieur qui existe chez le *Galerix* et le *Pseudogalerix* a disparu.

C'est la première fois que cet exemplaire de *Neurogymnurus Cayluxi* Filhol, surtout en ce qui concerne sa dentition supérieure, se trouve représenté avec exactitude. Le dessin de FILHOL est partiellement erroné, le tubercule intermédiaire des molaires 1 et 2 n'étant pas figuré.

Je remercie M. le professeur BOULE d'avoir bien voulu me permettre de photographier cette pièce historique.

Fig. 4. — *Gymnura gymnura* Raffles n° 1917-242. Coll. Anat. comp. Mus. national Hist. nat. Portion de maxillaire supérieur droit ; l'avant est à droite. D'avant en arrière : alvéole de M<sup>1</sup> ; M<sup>2</sup>, dont la couronne présente les cinq cuspides caractéristiques : deux externes, une intermédiaire, deux internes ; alvéole de M<sup>3</sup>. — G. N. × 3.

Fig. 5. — *Hylomys suillus* Miller et Schl. (var. *dorsalis*) n° 1893-133. Coll. Mammalogie, Mus. national Hist. nat. — En haut : maxillaire supérieur gauche. De droite à gauche : P<sup>2</sup>, P<sup>3</sup>, P<sup>4</sup>, M<sup>1</sup>, M<sup>2</sup>, M<sup>3</sup>. — En bas : maxillaire inférieur droit. De droite à gauche : P<sub>3</sub>, P<sub>4</sub>, M<sub>1</sub>, M<sub>2</sub> (M<sub>3</sub> a été brisée). — G. N. × 4 environ.

Fig. 6. — *Erinaceus algirus* Duv. n° 1926-269. Coll. Anat. comp. Mus. national Hist. nat. Deuxième molaire supérieure droite, M<sup>2</sup> ; l'avant est à gauche, le côté externe en bas. — G. N. × 10 environ.

Fig. 7. — *Metechinus nevadensis* Matthew, type. Palais et parties adjacentes du crâne. — G. N. × 4 environ. [D'après W. D. MATTHEW, A new and remarkable hedgehog from the later Tertiary of Nevada (*Univ. Calif. Geol. Sc.*, 1929).]

---





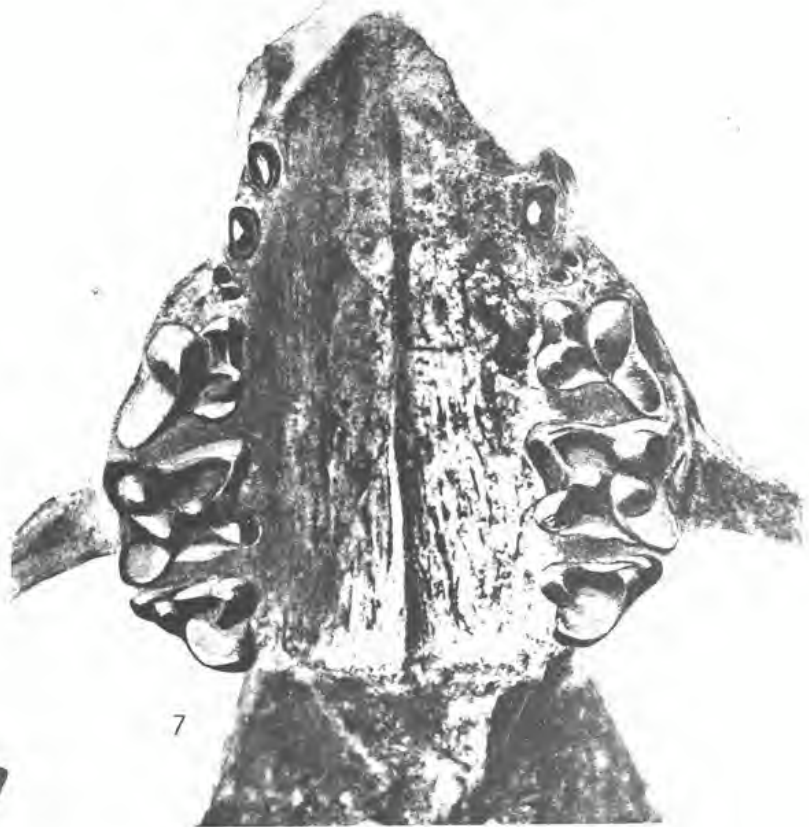
1



4



3



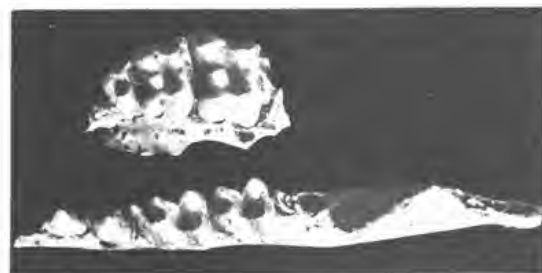
7



6



5



2

Tupaia et Erinacéidés.



# Flore Dinantienne de Defirou

Par PAUL CORSIN

Les empreintes de Defirou ont été recueillies par M. Ogier, chef de la circonscription du Borkou-Ennedi-Tibesti à Faya et rapportées par l'adjudant-chef Tarrieux. Elles proviennent de la région située entre Kaour et le Tibesti (environ 15° méridien et 21° parallèle). M. le professeur Chevalier du Muséum d'Histoire Naturelle a bien voulu nous les confier pour en faire l'étude. Nous le prions d'agréer ici nos vifs remerciements.

Des empreintes semblables avaient été récoltées par le commandant Carrier et étudiées par Fritel en 1925 (1). Elles provenaient d'Aga (environ 23° méridien et 17° 45' parallèle), c'est-à-dire du bord sud de la dépression de Mourdi séparant l'Ennedi de l'Erdima. Ces deux gisements font, avec un troisième signalé par Mentchikoff (2) (Karkour-mourr 21° 30' méridien et 15° 45' parallèle) partie de la formation gréseuse à peu près horizontale du Tibesti. Defirou est distant d'environ 800 à 900 kilomètres de Karkour et d'Aga, tandis que ces deux derniers points sont éloignés de 250 kilomètres environ.

La flore paléozoïque du « Rocher de Defirou » (3) comprend :

*Archæosigillaria Vanuxemi* (Gœppert) Kidston.  
*Cyclostigma* sp = cf. *Cyclostigma kiltorkense* Haughton.  
*Knorria*.  
*Aspidiopsis*.  
*Dictyodendron* cf. *Kidstoni* Nathorst (4).

Tous ces restes appartiennent à des Lycopodiales arborescentes ou à un genre d'attribution incertaine (*Dictyodendron*), connu seulement d'après des moulages.

Parmi ces fossiles on peut distinguer :

1° Des empreintes trouvées dans une argile jaunâtre et pouvant être rapportées à un

(1) FRITEL, Végétaux paléozoïques et organismes problématiques de l'Ouadaï (*Bull. Soc. Géol. France*, 4<sup>e</sup> série, t. XXV, 1925, p. 33-48, Pl. II, III).

(2) MENTCHIKOFF, Observations géologiques faites au cours de l'expédition de S. A. S. le prince Kemal-el-Dine Hussein dans le désert de Libye (1925-26) (*C. R. Ac. Sc.*, t. CLXXXIII, n° 22, p. 1048).

(3) AUG. CHEVALIER et CONRAD KILIAN, Sur la présence du Silurien et d'une flore paléozoïque entre le Kaour et le Tibesti. (Sahara oriental) (*C. R. Ac. Sc.*, t. CXCIV, p. 718, séance du 24 octobre 1932).

(4) MM. Aug. Chevalier et Conrad Kilian signalaient encore de douteuses *Annularia* provenant du rocher de Defirou. J'ai examiné ces empreintes et je crois qu'elles n'ont pas une origine organique, mais qu'elles proviendraient plutôt de cristallisations ayant disparu et laissant leur moulage dans le grès.

genre relativement bien connu et de position systématique certaine, le genre *Archæosigillaria*.

2<sup>o</sup> Des moulages internes et externes provenant de la masse gréseuse de la région de Defirou, dont l'attribution à un genre déterminé est beaucoup moins sûre, les moulages gréseux de plantes bien différentes pouvant se ressembler.

*Archæosigillaria Vanuxemi* (Gœppert) Kidston.

(Planche I.)

1842. VANUXEM, *Geol. of New York*, part. III, p. 184, fig. 51.

1852. *Sigillaria Vanuxemi* Gœppert. *Nova acta acad. cæs. Leop. Carol. Nat. cur.*, vol. XXII, suppl., p. 249.

1862. *Sigillaria Vanuxemi* Dawson. *Quart. Journ. Geol. Soc.*, vol. XVIII, p. 307, Pl. XII, fig. 7.

1885. *Lycopodites Vanuxemi* Kidston. *Linnean Society's Journal Botany*, vol. XXI, p. 560-566, Pl. XVIII, fig. 1, 2, 3.

1899. *Archæosigillaria Vanuxemi* Kidston. *Trans. Nat. Hist. Soc. Glasgow*, nouv. série, vol. VI, p. 39.

L'*Archæosigillaria Vanuxemi*, comme on le sait, est fondée sur des échantillons de l'État de New-York, décrits par Vanuxem (1). C'est Gœppert (2) qui en 1852 a proposé le nom de *Sigillaria Vanuxemi* pour ces échantillons. Mais la première description et la première figuration correctes de cette espèce sont dues à Kidston (3, 4).

D'autre part, Nathorst reproduit le fac-similé de la figure type de Vanuxem, et par conséquent grâce aux descriptions des quatre auteurs, que je viens de citer, l'espèce en question est parfaitement définie.

L'*Archæosigillaria Vanuxemi* est caractérisée par la présence dans la cicatrice foliaire d'une cicatricule simple correspondant au passage du faisceau foliaire et occupant sensiblement le milieu de cette cicatrice. Les parichnos manquent. On voit de-ci, de-là, trace d'une ligule malgré la déféctuosité de la conservation (Voir Pl. I, fig. 7a en l). Les cicatrices se touchent dans le sens vertical. Dans le sens horizontal, tantôt elles sont séparées par une légère dépression formant un sillon presque rectiligne, tantôt elles sont contiguës, chaque rangée verticale de cicatrices étant séparée de sa voisine par une ligne en zig zag. De toute façon les côtes de cette Archæosigillaire sont très faiblement marquées. Il existe donc de grandes variations dans l'aspect général des tiges de cette plante ; les cicatrices foliaires sont de forme et de dimensions également très variables.

Les échantillons de Defirou montrent pour la plupart des cicatrices à contour rappelant les vraies sigillaires, mais elles peuvent être plus allongées, ovoïdes, simulant ainsi les cicatrices des *Protolpidodendron*, ou encore se terminer en pointe aiguë à la partie supérieure, prenant ainsi l'aspect d'un coussinet de *Lepidodendron* renversé.

La forme normale de ces cicatrices est celle d'hexagones sensiblement réguliers (Voir

(1) VANUXEM, *Geology of New-York*, part. III : Albany, p. 184, fig. 51, 1842.

(2) GÖPPERT, *Foss. Flora der Uebergangsgebirges*, p. 249, 1852.

(3) KIDSTON, On the occurrence of *Lycopodites (Sigillaria) Vanuxemi* Gœppert, in *Britain. Linnean Society's Journal Botany*, p. 560-566, Pl. XVIII, 1885.

(4) KIDSTON, Carboniferous Lycopods and Sphenophyllym [*Trans. Nat. Hist. Soc., Glasgow*, VI (N. S.), part I, p. 38, 1899-1900].

fig. 4, fig. 6 en G et fig. 2, Pl. I) et disposés côte à côte de façon à former des verticilles alternes d'où une disposition également spiralée. L'échantillon type de *Vanuxem* reproduit par Nathorst (1) montre cet aspect caractéristique des cicatrices foliaires contiguës, à contours réguliers, et c'est sur ce caractère des cicatrices que je me base pour rapporter mes échantillons à l'*Archæosigillaria Vanuxemi*.

Je considère cette forme comme *normale*, car c'est sans doute la plus primitive (hexagone régulier), et elle correspond à une croissance *normale* de la tige. C'est également sous cet aspect que l'*Archæosigillaria Vanuxemi* fut le plus souvent figurée.

A coté de zones de la tige qui possèdent cet aspect typique, se trouvent des régions où les cicatrices, tout en conservant leur contour hexagonal, s'aplatissent dans le sens vertical et sont de dimensions beaucoup plus petites. Les figures 7 en I ; 7a en J, 3 en B, 3a en D ; 1 et 1a en A, planche I, montrent de ces zones à cicatrices foliaires beaucoup moins hautes que larges, qui certainement correspondent à une période à croissance ralentie de la tige. Ces zones, très nettes, sont peu développées et se manifestent seulement sur quelques verticilles ; peu à peu les cicatrices reprennent leur aspect normal.

En d'autres régions de la tige, la croissance étant accélérée, les cicatrices foliaires deviennent allongées dans le sens vertical, c'est-à-dire plus hautes que larges, mais elles conservent leur contour hexagonal. De telles cicatrices sont visibles en H (fig. 6) et en K (fig. 7a), planche I.

Outre ces cicatrices sigillarioïdes, on voit sur certains échantillons d'*Archæosigillaria Vanuxemi* des cicatrices ovoïdes rappelant celles du *Protolpidodendron Scharyanum* (Pl. I, fig. 3 en C, fig. 3a en E) et enfin d'autres arrondies à la base, acuminées vers l'extrémité, ayant la forme d'un coussinet de *Lepidodendron* renversé (fig. 5 en F et fig. 5a, Pl. I). Ces deux formes doivent appartenir à des parties jeunes d'*Archæosigillaria*, et il se peut que, chez la deuxième, les feuilles soient encore fixées sur les cicatrices, ce qui donne à l'empreinte un contour acuminé vers le haut.

L'examen des échantillons de Defirou m'a montré que certaines formes étaient tout à fait comparables au type de *Vanuxem*. D'autres s'en éloignent par le contour moins régulier des cicatrices. Certains spécimens, par ailleurs, montrent sur la même empreinte des cicatrices de formes variées, ce qui prouve bien que tous les échantillons d'*Archæosigillaria* que je possède appartiennent à la même plante. Étant donnée la similitude de certaines formes décrites avec le spécimen de *Vanuxem*, j'adopte donc, sans restriction, le nom d'*Archæosigillaria Vanuxemi* pour toutes les formes qui se groupent autour de l'espèce type.

Les plantes trouvées au Spitzberg et décrites par Nathorst (2) sous le nom d'*A.* cf. *Vanuxemi* paraissent également identiques à l'espèce de *Vanuxem*. Nathorst publie, dans sa *Flore du Spitzberg*, sous le nom de *Lepidodendron* cf. *Rhodeanum* (3), une figure qui, à mon avis, représente *A. Vanuxemi*. Cet auteur reconnaît d'ailleurs que sur une partie de

(1) NATHORST, Zur fossilen Flora der Polarländer, 1914 (*Nachträge zur paläozoischen Flora Spitzbergens*, fig. 12 du texte, p. 53, faksimile von Vanuxems Abbildung, 1842).

(2) NATHORST, Zur fossilen Flora der Polarländer, I. part., IV livr. (*Nachträge zur paläozoischen Flora Spitzbergens*, 1914, Pl. X, fig. 1-17 ; Pl. XII, fig. 2-10).

(3) NATHORST, *loc. cit.*, 1914 : *Lepidodendron* cf. *Rhodeanum* (*pro parte*), Pl. III, fig. 8.



sa surface cette empreinte rappelle *Archæosigillaria* par la forme de ses cicatrices foliaires. La région de cette empreinte ou le type lépidodendroïde se manifeste ne serait qu'une zone à croissance plus rapide ou plus jeune, telle que j'en ai montré l'existence précédemment.

C'est également l'*A. Vanuxemi* typique qui est figurée dans le beau mémoire de M. le chanoine Carpentier (1) d'après un exemplaire provenant du calcaire de Bachant du Viséen inférieur du Nord de la France.

Enfin, les échantillons figurés par Fritel (2) sous le nom d'*Archæosigillaria* aff. *Vanuxemi* appartiennent certainement à cette espèce. Ces échantillons montrent bien, comme les miens, des formes de cicatrices variées, et c'est en se basant sur ces variations que Fritel croyait pouvoir attribuer les empreintes d'Aga à une forme nouvelle. Les échantillons de cet auteur proviennent d'un gisement qui n'est évidemment qu'un prolongement lointain du « rocher de Defirou », faisant partie comme lui de la masse gréseuse du Tibesti. Le *Lepidodendron* cf. *Volkmannianum* (3) et *Lepidodendron* aff. *Rhodeanum* (4) Fritel ne seraient que des parties d'*A. Vanuxemi*.

*Rapports et différences.* — Divers auteurs, notamment Fritel (5), ont rapproché l'*Archæosigillaria Vanuxemi* de l'*Archæosigillaria primæva* de White (6). Il existe pourtant, entre ces deux espèces, des différences profondes, ainsi que l'a montré Zalesky (7). Ces différences sont les suivantes :

1<sup>o</sup> *A. primæva* possède un coussinet foliaire autour de la cicatrice ; il n'y en a pas chez *A. Vanuxemi*.

2<sup>o</sup> Il y a chez *A. primæva* deux parichnos dans chaque cicatrice, tandis que *A. Vanuxemi* possède une cicatricule simple. Zalesky a conclu en faisant rentrer *A. primæva* dans son nouveau genre *Helenia*.

Je suis entièrement d'accord avec Zalesky pour éloigner *A. primæva* d'*A. Vanuxemi* ; l'espèce de White a été placée dans le genre *Archæosigillaria* par erreur. L'auteur, d'ailleurs, reconnaissait les affinités de son espèce *A. primæva* avec les *Protolepidodendron*, puisqu'il en faisait une Protolépidoendrée. Je ne sais si l'« arbre de White » doit rentrer dans le genre *Helenia* tel que l'a défini Zalesky, mais ce qui est certain, c'est que cette espèce est différente de l'*Archæosigillaria Vanuxemi*. D'autre part, cet arbre, comme la plante qui nous occupe, ne doit pas être rangé parmi les Protolépidoendrées, qui seraient, d'après Kräusel et Weyland (8), des plantes herbacées. C'est donc bien un genre indépendant qui a ses caractères propres.

L'*Archæosigillaria Vanuxemi* a quelquefois été confondue avec *Lepidodendron* (*Lep.*

(1) CARPENTIER, Contribution à l'étude du Carbonifère du Nord de la France (*Mém. Soc. Géol. Nord*, t. VII, n<sup>o</sup> 11, Pl. VI, fig. 1).

(2) FRITEL, Végétaux paléozoïques et organismes problématiques de l'Ouadaï (*Bull. Soc. Géol. France*, 4<sup>e</sup> série, 1925, t. XXV, fasc. 1-2 : fig. 1, 2, 3, 5, Pl. III).

(3) FRITEL, *loc. cit.*, Pl. III, fig. 6 b.

(4) FRITEL, *loc. cit.*, p. 44, sans figure.

(5) FRITEL, *loc. cit.*, p. 46, 1925.

(6) DAVID WHITE, A remarkable fossil tree trunk from the middle devonic of New-York (*N. Y. State Museum Bull.*, 107, *Geol. papers*, 1907).

(7) ZALESSKY, Végétaux nouveaux du Dévonien supérieur du bassin du Donetz (*Bull. Ac. Sc. de l'U. R. S. S.*, 1931).

(8) KRAUSEL et WEYLAND, Pflanzenreste aus dem Devon (*Senckenbergiana*, Bd. XIV, n<sup>o</sup> 6, 1932, p. 397).

*Rhodeanum* Nathorst) Fritel, (*loc cit.*), ce qui montre qu'il existe une certaine parenté entre ces deux genres. Toutefois cette confusion n'est possible qu'avec des formes jeunes d'*Archæosigillaria*.

Gœppert (1) signale la ressemblance d'*Archæosigillaria Vanuxemi* avec *Sigillaria elegans*. Étant donnée la multiplicité des formes de notre *Archæosigillaria*, on peut lui trouver des ressemblances non seulement avec *Sig. elegans* (en J, fig. 7a, Pl. I), mais aussi avec *S. scutellata* (en L Pl. I, fig. 7a) et encore avec *Sig. Davreuxi* (en K même figure et même planche). Ces rapprochements sont donc sans grande signification.

*Extension géographique.* -- L'*Archæosigillaria Vanuxemi* est une plante ayant une très grande extension géographique, puisqu'elle est connue en Amérique, au Spitzberg, en divers points de la Grande-Bretagne, en France et dans plusieurs gisements du vaste plateau du Tibesti.

#### Moule interne d'*Archæosigillaria Vanuxemi*.

(Planche II, fig. 11.)

Parmi les empreintes sous-corticales, je rapporte le spécimen figuré planche II, figure 11, à un moule interne d'*Archæosigillaria Vanuxemi*. Cette empreinte montre en effet des cicatrices en quinconce très petites, que l'on peut comparer à un moulage de cire, de certaines parties d'*Archæosigillaria Vanuxemi*, montrant, sur la face intérieure des coussinets foliaires, un léger pointement se dirigeant vers l'intérieur à l'emplacement de la cicatrice unique. D'autre part, l'éloignement des cicatrices du moule interne correspond sensiblement à l'éloignement des cicatricules d'*Archæosigillaria Vanuxemi*. Ce moulage est d'ailleurs comparable aux spécimens figurés en 9 et 10, planche IX de l'ouvrage de Nathorst (2), qui les représente sous le nom de *Archæosigillaria cf. Vanuxemi*.

#### Cf. *Cyclostigma kiltorkense*.

(Planche II, fig. 8, 8a, 9.)

Je rapporte l'empreinte figurée en 8 planche II et en 8a, même planche, à un *Cyclostigma* voisin du *kiltorkense*. Chez ce spécimen, les cicatrices sont régulièrement disposées en quinconce. Elles ont une forme semi-ovoïde, la partie arrondie étant tournée vers le bas. Enfin on voit au centre de ces cicatrices une cicatricule allongée. Sur chaque cicatrice, une feuille très courte paraît avoir été fixée; cette feuille a laissé sur le moulage une empreinte fusiforme. La figure 8 montre bien la disposition des cicatrices et l'allure générale de l'écorce de cette plante, tandis que la figure 8a montre certains détails et les stries caractéristiques de ces plantes convergeant vers chaque point d'attache des feuilles. C'est encore à un *Cyclostigma incertæ sedis* que je rapporte le moulage en creux figuré planche II, figure 9.

(1) GÖPPERT, *loc. cit.*

(2) NATHORST, *loc. cit.*, 1914.

*Knorria* Sternberg.

(Pl. II, fig. 10.)

Le moule interne représenté figure 10, planche II, montre une surface de *Knorria* typique (1).

Il est impossible de rattacher ce *Knorria* à une plante quelconque. On rapporte ordinairement le genre *Knorria* aux Lépidodendrons, mais une *Archæosigillaria Vanuxemi*, avec sa cicatrice simple, peut fort bien donner de semblables moulages.

Moule interne de *Lepidodendron*.

(Pl. II, fig. 12.)

Enfin, d'autres moules internes figuré planche II sont fort problématiques. On peut voir dans la figure 12 un moulage de Lépidodendron. Je ne crois pas que ce spécimen appartienne à l'*Archæosigillaria*, les cicatrices étant trop éloignées les unes des autres.

Cf. *Dictyodendron Kidstoni* Nathorst.

(Pl. II, fig. 13-14.)

Les figures 13 et 14 sont comparables à certaines figures de l'ouvrage de Nathorst (*loc. cit.*, 1914) représentant son *Dictyodendron Kidstoni*. Il faut remarquer, toutefois, que les cicatrices arrondies disposées suivant des losanges à angles presque égaux sont plus éloignées chez nos spécimens que chez ceux trouvés au Spitzberg.

Cf. *Aspidiopsis*.

(Pl. II, fig. 15.)

Quant à la figure 15, même planche, c'est avec la figure 11 du travail de Zalesky (*Pflanzenreste auf dem unteren Carbon des Msta bassins*), que je lui trouve le plus de ressemblance. Comme chez cette figure, les cicatrices de notre spécimen sont allongées, et, entre les cicatrices, il y a des stries longitudinales. Elle appartiendrait au genre *Aspidiopsis*.

*Age du gisement de Defirou.* — Parmi les plantes fossiles récoltées à Defirou, le *Cyclostigma* donne peu de renseignements sur l'âge du gisement, car c'est un moule interne ; le *Dictyodendron*, il est vrai, montre des analogies avec le Dinantien du Spitzberg, mais, en définitive, c'est sur *A. Vanuxemi* qu'il faut se baser pour assigner à ce gisement un âge plus certain.

L'échantillon type d'*Archæosigillaria Vanuxemi* provient de l'État de New-York, du *Chemung group*, c'est-à-dire Dévonien supérieur. Tous les autres gisements connus de cette espèce sont d'âge Dinantien. Les gisements signalés par Kidston (2) sont d'âge Tour-

(1) FISCHER, in POTONIE, *Abbildung. und Beschreibung. fossil. Pflanzen-reste*, n° 44, L. 3, 1905, fig. 1.(2) KIDSTON, *loc. cit.*

naisien supérieur ou Viséen inférieur. Divers auteurs anglais (1 et 2) ont trouvé *Archæosigillaria Vanuxemi* dans les formations sensiblement de même âge datées par des fossiles animaux. Au Spitzberg, la flore étudiée par Nathorst est d'âge Dinantien. En Afrique, Fritel (3) et Mentchikoff (4) rapportent également leurs gisements à cet étage. C'est du Viséen inférieur que proviennent les échantillons figurés par M. le chanoine Carpentier. Nous pouvons classer les formations dans lesquelles ont été trouvées les Archæosigillaires dans le Dinantien, probablement le Tournaisien.

(1) JACKSON, On the discovery of *Archæosigillaria Vanuxemi* at Meathop Fell. (*Geol. Mag.*, vol. VII, p. 78, 1910). — GARWOOD, *Quart. Journ. Geol. Soc.*, vol. LXVIII, p. 4, 506 et 551, 1912, et p. 547, *id.*

(2) HIND et STOBBS, The carboniferous succession below the coal measures in North Shropshire, etc. (*Geol. Mag.*, vol. III, p. 391, 1906).

(3) FRITEL, *loc. cit.*

(4) MENTCHIKOFF, Observations géologiques faites au cours de l'expédition de S. A. S. le prince Kemal el Dine Hussein, dans le désert de Libye (1925-26) (*C. R. Ac. Sc.*, t. CLXXXIII, n° 22, p. 1048).

## RÉSUMÉ

En résumé :

1° Les espèces récoltées à Defirou comprennent :

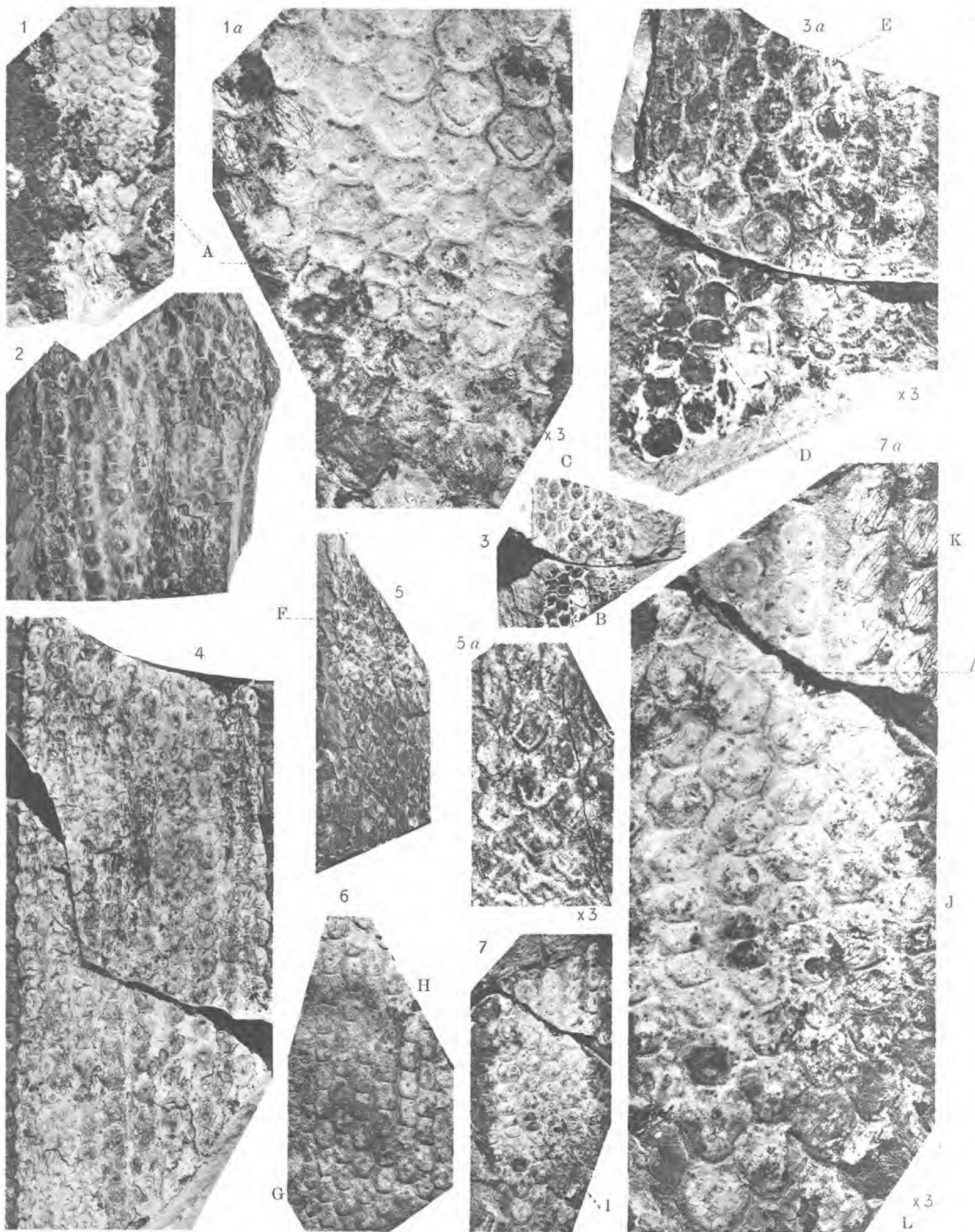
- a. Des échantillons non douteux d'*Archæosigillaria Vanuxemi* ;
- b. Des échantillons attribuables à des *Cyclostigma* ;
- c. Des échantillons attribuables au *Dictyodendron Kidstoni*.

Des échantillons tout à fait comparables ont été décrits par Nathorst dans le Carbonifère inférieur du Spitzberg.

L'âge carbonifère (Dinantien) de ces empreintes est donc certain ; nous pencherions pour le Tournaisien.

2° Les échantillons de Fritel sont identiques aux nôtres et proviennent d'un gisement de même âge.

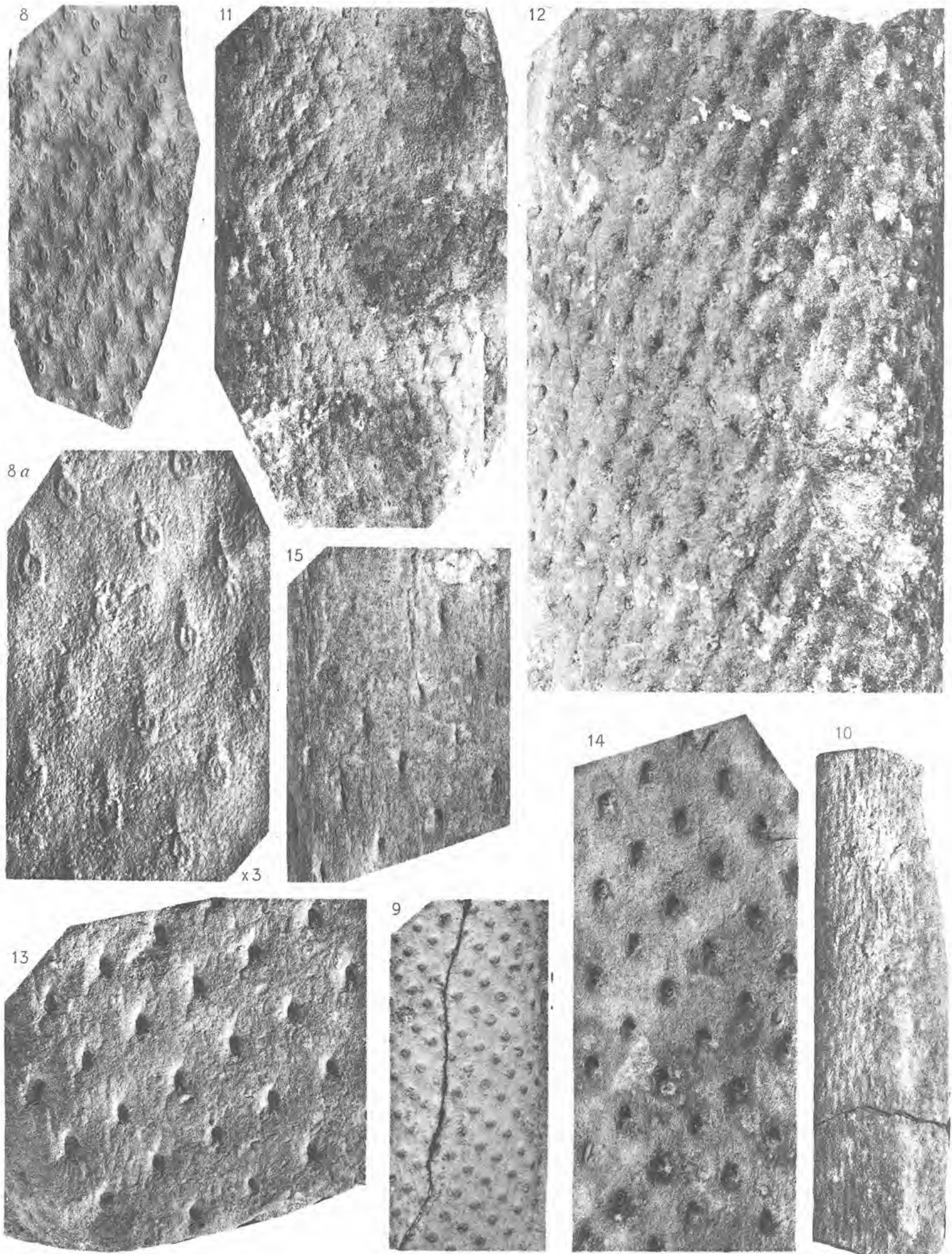
3° Nos observations nous ont permis de constater, que l'*Archæosigillaria Vanuxemi* est pourvue d'une ligule, comme les vraies Sigillaires, dont elle diffère seulement par l'absence de parichnos. Elle est donc voisine de ce groupe de plantes. Elle est toutefois caractérisée par une très grande variation dans la forme des cicatrices et de coussinets foliaires.



P. CORSIN, Photo.

Archeosigillaria Vanuxemi Kidston.





P. CORSIN, Photo.

8, 9 *cf* *Cyclostigma kiltorkense*; 10. *Knorria*; 11. Moule interne d'*Archæosigillaria*; 12. Moule interne de *Lepidodendron*; 13, 14 *cf* *Dictyodendron Kidstoni*; 15. *Aspidiopsis*.





## EXPLICATION DES PLANCHES

Sans indication de grossissement, les empreintes doivent être considérées comme photographiées  
grandeur naturelle.

### PLANCHE I

- Fig. 1. — Portion de tige. Grandeur naturelle.  
Fig. 1a. — Échantillon précédent grossi 3 fois. — En A, on voit une zone à cicatrices aplaties,  
Fig. 2. — Portion de tige. Grandeur naturelle. — On voit très nettement, sur beaucoup de cicatrices, la cicatricule unique.  
Fig. 3. — Petit fragment d'une tige. Grandeur naturelle. — En B, les cicatrices sont aplaties ; en C, elles sont ovoïdes et rappellent celles de *Protolepidodendron Scharyanum*.  
Fig. 3a. — Échantillon de la figure 3 représenté au grossissement 3, pour montrer la forme des cicatrices foliaires. — D, région où les cicatrices sont aplaties ; E, partie de la tige avec cicatrices ovoïdes rappelant celles du *Protolepidodendron Scharyanum*.  
Fig. 4. — Fragment d'Archæosigillaire de plus grande étendue. Grandeur naturelle. — De-ci, de-là, on voit très nettement la cicatricule unique au centre de la cicatrice.  
Fig. 5. — Région subterminale d'une tige. Grandeur naturelle. — En F, les cicatrices sont arrondies à la base et acuminées vers le haut.  
Fig. 5a. — Région F de la figure précédente au grossissement 3 pour montrer la forme des cicatrices.  
Fig. 6. — Fragment d'une tige. Grandeur naturelle. — En G, les cicatrices sont de forme normale ; en H, elles sont plus allongées.  
Fig. 7. — Fragment d'une tige. Grandeur naturelle. — I, région de la tige montrant des cicatrices aplaties dans le sens vertical.  
Fig. 7a. — Spécimen figuré en 7, au grossissement 3. — l, ligule surmontant la cicatrice foliaire ; J, région à cicatrices aplaties dans le sens vertical ; l'aspect de la tige en cette région rappelle *S. elegans* ; K, région à cicatrices allongées dans le sens vertical, cet aspect rappelle *Sig. Davreuxi*. Entre J et K, les cicatrices sont de formes normales, c'est-à-dire hexagonales (hexagone régulier). En L, le contour des cicatrices foliaires rappelle celui de *Sigillaria scutellata*.

### PLANCHE II

- Fig. 8. — Cf. *Cyclostigma kiltorkense* Haughton. Grandeur naturelle. — Les cicatrices sont très nettement disposées en quinconce. Elles sont semi-ovoïdes ; au centre, se trouve une cicatricule allongée. Elles sont surmontées par une empreinte fusiforme, sans doute trace de la feuille.  
Fig. 8a. — Partie a de l'empreinte précédente au grossissement 3. — On voit entre les cicatrices des stries convergeant vers celles-ci.  
Fig. 9. — Moulage en creux de *Cyclostigma* sp.  
Fig. 10. — *Knorria*.  
Fig. 11. — Moulage interne d'une tige appartenant sans doute à l'*Archæosigillaria Vanuxemi*.  
Fig. 12. — Moulage interne appartenant probablement à un *Lepidodendron*.  
Fig. 13. — Cf. *Dictyodendron Kidstoni* Nathorst.  
Fig. 14. — Cf. *Dictyodendron Kidstoni* Nathorst.  
Fig. 15. — Cf. *Aspidiopsis* (Zalessky).



# Sur quelques Cestodes de France

Par CH. JOYEUX et JEAN-G. BAER

Au cours de la préparation du fascicule *Cestodes* destiné à la collection de l'Office central de Faunistique, nous avons été amenés à préciser la description d'un certain nombre d'espèces, à en créer quelques nouvelles et à envisager diverses modifications systématiques.

Les préparations se rapportant aux espèces étudiées dans le présent travail ont été déposées au Laboratoire de Zoologie (Vers et Crustacés) du Muséum d'Histoire naturelle de Paris.

## LES CLASSIFICATIONS DES TÉTRARHYNQUES

Dans le courant de ces dernières années, l'ordre des *Tetrarhynchoidea* Olsson, 1893, a été l'objet d'un certain nombre de travaux systématiques importants. La plupart des auteurs ayant étudié la question ont suivi les grandes lignes de la classification établie par J. Guiart (1927) et basée essentiellement sur la structure de la forme larvaire. C'est ainsi que l'on distingue les deux sous-ordres *Atheca* Diesing, 1854 (*Acystidæ* Guiart, 1927) et *Thecaphora* Diesing, 1854 (*Cystidæ* Guiart, 1927).

Les larves thécaphores sont munies d'une vésicule caudale dans laquelle le scolex peut se retirer ; chez les athèques, cette vésicule manque et le scolex est nu. Chez les thécaphores, les canaux longitudinaux de l'appareil excréteur parcourent le scolex, puis se prolongent dans la vésicule et se terminent par une petite vessie excrétrice débouchant à l'extrémité postérieure de la larve.

Nous avons pu constater, au cours de nos recherches, que les larves de ces deux groupes, bien que paraissant très différentes dans leur structure, se rattachent en réalité à un même type. L'examen des travaux et des nombreuses figures des auteurs (Pintner, Linton, Johnstone), ainsi que nos observations personnelles, nous ont permis de nous convaincre que l'organe appelé vésicule est en réalité comblé par un parenchyme très lâche, dans lequel on trouve souvent des cellules glandulaires. Pour cette raison, nous croyons pouvoir assimiler la larve thécaphore à un pléroceroïde au sens large du mot, c'est-à-dire à une larve formée par un tissu parenchymateux et non protégée par un involucre. La partie antérieure de

toutes ces formes peut se retirer plus ou moins profondément dans les tissus qui lui font suite ; l'appareil excréteur se prolonge, comme nous venons de l'indiquer pour les thécapores, jusque dans la partie postérieure.

Nous avons eu l'occasion d'étudier récemment (1931-1933) l'évolution de plusieurs larves plérocercoides appartenant à des groupes très différents : *Diphyllobothrium* (*Pseudophyllidea*) et *Tetrathyridium* (*Cyclophyllidea*). Nous avons montré que ces larves, quoique semblant avoir une structure homogène, sont en réalité composées de deux parties : l'une antérieure portant le scolex et destinée à produire le ver adulte en arrivant chez l'hôte définitif ; l'autre postérieure, dégénérant chez cet hôte. D'autres larves (*Dipylidium sensu lato*) ne comprennent que le scolex du futur adulte, sans portion postérieure. Il y a donc pour nous unité biologique entre les plérocercoides à partie postérieure développée et les cystiques des *Cyclophyllidea*. Toutes se composent d'un scolex destiné à perpétuer l'espèce et d'une autre partie qui dégénère.

D'autre part, en examinant des larves thécapores vivantes, on constate souvent que la partie postérieure (vésicule) se détache spontanément. C'est exactement ce phénomène que l'on observe chez les plérocercoides de la première catégorie et même chez certains cystiques de *Cyclophyllidea*, en les plaçant soit dans l'eau physiologique simple, soit plus commodément dans le suc intestinal. (Il est utile de porter les récipients à 37°-40° pour les parasites d'animaux à sang chaud).

En nous basant sur ces faits, nous pensons que la thécapore peut devenir athèque. On constate assez souvent, à l'extrémité postérieure de la larve athèque, des débris parenchymateux qui correspondent certainement au point de rupture. On les observe aussi chez les plérocercoides ; ils disparaissent au bout d'un certain temps, tandis que se fait la cicatrisation. Chez les plérocercoides, la partie postérieure peut se reformer plus ou moins lentement après le réencapsulement ; nous ignorons s'il en est de même chez les larves de *Tetrarhynchoidea*.

A la lumière des faits énoncés ci-dessus et en ne tenant compte que de la morphologie des formes adultes, nous avons établi un nouveau groupement de la classification du groupe des Tétrarhynques. C'est ainsi que nous sommes amenés à le classer en cinq familles :

I. *Aporhynchidæ* Poche, 1926, avec le seul genre *Aporhynchus* Nybelin, 1918.

II. *Dibothriorhynchidæ* Ariola, 1899, avec les genres *Dibothriorhynchus* de Blainville, 1828 et *Sphyriocephala* Pintner, 1913.

III. *Eutetrarhynchidæ* (Guiart, 1927), où nous plaçons tous les genres pourvus de deux bothridies. Nous avons divisé cette famille en deux sous-familles :

*Eutetrarhynchinæ* n. sub-fam., dans laquelle les trompes sont toujours armées de crochets de forme semblable. Nous y plaçons les genres *Christianella* Guiart, 1931 ; *Diesingiella* Guiart, 1931 ; *Eutetrarhynchus* Pintner, 1913 ; *Tetrarhynchobothrium* Diesing, 1850.

*Lacistorhynchinæ* n. sub-fam., dans laquelle les trompes sont toujours armées de crochets de forme et de taille dissemblables. Nous y plaçons les genres *Callotetrarhynchus* Pintner, 1931 ; *Grillotia* Guiart, 1927 ; *Lacistorhynchus* Pintner, 1913 ; *Oncomegas* Dollfus, 1929 et *Otobothrium* Linton, 1890.

IV. *Floricipitidæ* (Guiart, 1927) avec les genres *Floriceps* Cuvier, 1817, et *Gilquinia*, Guiart, 1927.

V. *Tentaculariidæ* Poche, 1926 avec les genres *Nybelinia* Poche, 1926, et *Tentacularia* Bosc., 1797.

Il existe encore un très grand nombre d'espèces mal décrites, qu'il est impossible de placer dans des genres ou dans des familles connus. Nous estimons qu'il est absolument nécessaire d'examiner des matériaux frais et de provenances bien déterminées, pour décider de la place systématique qui leur convient. Nous les considérons actuellement comme indéterminables, aussi les avons-nous omises dans notre travail sur la faune des Cestodes de France.

### DESCRIPTION DE *Dibothriorhynchus grossum* (RUDOLPHI, 1819)

Au cours de cette étude, nous avons eu l'occasion d'examiner quelques segments de *Dibothriorhynchus grossum* (Rudolphi, 1819), dont le seul exemplaire connu est déposé au Musée zoologique de Copenhague. Nous tenons à remercier tout particulièrement M. le D<sup>r</sup> H. Ditlevsen, conservateur du Musée, qui a bien voulu nous confier exceptionnellement ce matériel très précieux.

Le *Dibothriorhynchus grossum* est un Cestode à pores sexuels doubles. Nous avons pu, sur les coupes, constater que par son organisation interne, notamment par la disposition des organes génitaux, ce genre se rapproche beaucoup de *Sphyricephala* Pintner, 1913. La région du pore génital est caractérisée par une musculature particulière. A la face dorsale du vagin existent des fibres longitudinales situées en dehors du nerf. Le vagin lui-même possède deux puissants sphincters : le premier, volumineux, est situé près du pore vaginal ; le second, plus petit, se trouve vers le milieu environ de cet organe. La poche du cirre ressemble

tout à fait à celle de *Sphyricephala*, c'est-à-dire qu'elle est formée par une vésicule musculuse dans laquelle est enroulé un cirre à extrémité terminale libre. La portion d'une coupe transversale que nous figurons (fig. 1) montre justement le cirre dans le vagin ; il y

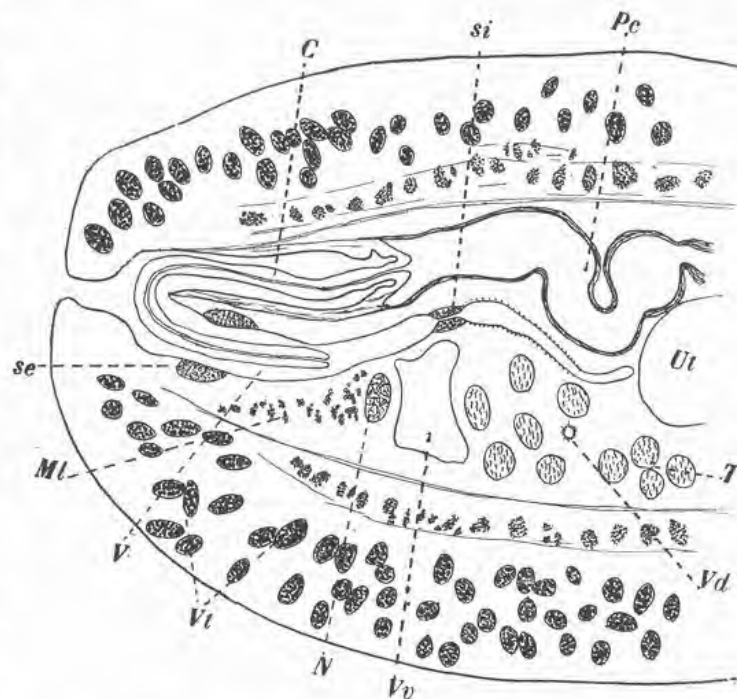


Fig. 1. — Portion porale d'une coupe transversale de *Dibothriorhynchus crassum* (Rud.). — C, cirre ; ML, musculature longitudinale à la face dorsale du vagin ; N, nerf longitudinal ; PC, poche du cirre ; se, sphincter externe du vagin ; si, sphincter interne du vagin ; T, testicules ; Ut, utérus ; V, vagin ; Vd, vaisseau excréteur dorsal ; Vi, follicules vitellins ; Vv, vaisseau excréteur ventral.

a donc une auto-fécondation. L'utérus est double dans chaque segment ; il est sacciforme, allongé dans le sens transversal. On trouve un pore utérin pour chaque utérus. Les testicules sont assez nombreux, formant un champ entre les organes génitaux et s'étendant latéralement jusqu'aux vaisseaux excréteurs. Les œufs, ovalaires, à coque épaisse, ont 68  $\mu$  sur 46 à 49  $\mu$ .

### *Hymenolepis* DE CHIROPTÈRES

#### *Hymenolepis balsaci* n. sp.

Cette nouvelle espèce a été récoltée chez les Chiroptères : *Myotis bechsteini* Kulh et *Eptesicus serotinus* Schreb., à Buré (Meurthe-et-Moselle).

La longueur du ver est de 60 millimètres, la largeur maximum de 1<sup>m</sup>m,5. Le scolex a 180  $\mu$  de diamètre, les ventouses 65 à 70  $\mu$ , le rostre 80  $\mu$ . Il porte une couronne simple de 30 crochets (fig. 2) mesurant 20 à 22  $\mu$  de longueur. Les trois testicules sont en ligne droite. La poche du cirre, mesurée dans les anneaux où l'utérus est en formation, a 110 à 140  $\mu$  de long sur 40 à 50  $\mu$  de diamètre. Elle atteint et dépasse le vaisseau ventral. Les œufs mesurent

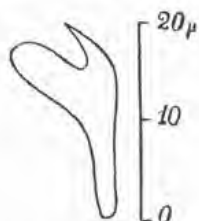


Fig. 2. — Crochet d'*Hymenolepis balsaci* n. sp.

47  $\mu$  sur 40  $\mu$  pour la coque externe, 35  $\mu$  sur 30  $\mu$  pour la coque interne.

Cette espèce se distingue des *Hymenolepis* armés décrits chez les Chiroptères. *H. acuta* (Rudolphi, 1819) a 36 crochets longs de 38 à 40  $\mu$ . *H. sandgroundi* Baer, 1933, espèce de Rhodésie méridionale, a 16 à 18 crochets de 24  $\mu$  dont la forme diffère de ceux de notre espèce. De plus, la poche du cirre mesure 80 à 100  $\mu$ . *H. christensoni* Macy, 1931, espèce nord-américaine a des crochets de 33  $\mu$  au nombre de 35 environ. *H. decipiens* Diesing, 1850, espèce sud-américaine, a des crochets de 23  $\mu$  comme la nôtre, mais la poche du cirre mesure 180  $\mu$  de long, les œufs 39  $\mu$  de diamètre.

Nous dédions cette espèce à M. le professeur Heim de Balsac, qui nous a aimablement fourni le matériel.

#### *Hymenolepis grisea* (Van Beneden, 1873) syn. *Milina grisea* Van Beneden, 1873.

Sous le nom de *Milina grisea*, Van Beneden (1873) a décrit de petits Cestodes inermes se trouvant chez *Vespertilio murinus* L. et *Eptesicus serotinus* (Schreb.), en Belgique. Cet auteur semble déjà avoir compris qu'il s'agit d'une forme larvaire, puisqu'il se demande si ces *Milina* complètent leur évolution dans la même Chauve-Souris ou dans un autre animal. Les formes vues par Van Beneden ont été retrouvées à Saint-Christophe (Indre-et-Loire) par R. Blanchard et aux environs de Dijon (Côte-d'Or) par nous-mêmes. Nous pensons qu'il s'agit de cysticercoïdes, correspondant à un Cestode inermes qui aurait sa forme larvaire dans les villosités de l'intestin. D'autre part, nous avons trouvé assez fréquemment chez ces mêmes hôtes un *Hymenolepis* qui est probablement l'adulte du cysticercoïde en question. Voici sa description : longueur 10 millimètres, pour un Ver ayant des anneaux presque mûrs ; largeur maximum 0<sup>m</sup>m,6. Le scolex a 250  $\mu$  de diamètre, les ventouses 70  $\mu$ , le rostre inermes 40 à 50  $\mu$ . Les testicules sont en ligne droite ou plus ou moins oblique, suivant le degré de contraction. La poche du cirre est allongée, atteignant 150 à 160  $\mu$  sur 40  $\mu$  de diamètre.

L'appareil femelle est du type *Hymenolepis*. L'embryon mesure 30  $\mu$  sur 24  $\mu$ . Les crochets de l'embryon ont 18  $\mu$  de longueur.

Cet *Hymenolepis* adulte a été trouvé par nous chez *Eptesicus serotinus* Scherb., *Vespertilio murinus* L., *Rhinolophus ferrum-equinum* Scherb., aux environs de Dijon (Côte-d'Or), aux environs de Marseille (Bouches-du-Rhône); nous croyons pouvoir y rapporter aussi un Cestode trouvé par notre collègue R.-Ph. Dollfus chez une Chauve-Souris sp., dans la région de Casablanca (Maroc).

Il existe déjà un *Hymenolepis* inerme de Chauve-Souris : *H. moniezi* Parona, 1893. Cette espèce est malheureusement trop sommairement décrite pour que nous puissions la comparer à celle étudiée ci-dessus. Si c'est la même, le nom donné par Parona tombe en synonymie avec celui de Van Beneden.

### CESTODES DE CARNIVORES

*Tænia serialis* (Gervais, 1847), *probablement vu par Dujardin (1845) chez le renard.*

Dujardin signale (1845, p. 559), chez un Renard de la région de Rennes, un Cestode qu'il assimile à *Tænia crassiceps* Rud., 1810. Il donne 120  $\mu$  comme longueur de crochets. Cette taille ne cadre pas avec les descriptions des auteurs qui ont eu l'occasion de revoir l'espèce de Rudolphi. Nous admettons actuellement que *T. crassiceps* Rudolphi et *T. polyacantha* Leuckart, 1856, sont morphologiquement à peu près identiques et ne diffèrent que par leurs formes larvaires. Ils parasitent tous deux le Renard. Leurs crochets ont comme dimensions : 186 à 207  $\mu$  pour la première rangée, 129 à 133  $\mu$  pour la deuxième.

Le Dr Patay, de Rennes, a eu l'amabilité de nous envoyer des Ténias de Renard, récoltés dans cette région, où Dujardin a trouvé son matériel. Il s'agit de jeunes Cestodes du genre *Tænia* à organes génitaux non encore complètement développés. En nous basant sur l'examen du scolex, nous croyons pouvoir les assimiler à *Tænia serialis* Gervais, 1847. Les crochets de la première rangée ont 135  $\mu$  de long; leur manche présente les contours sinueux caractéristiques de l'espèce. Ceux de la deuxième rangée mesurent 80  $\mu$ . Au point de vue biologique, il est parfaitement admissible que *T. serialis* se trouve chez le Renard, zoologiquement voisin du Chien, hôte normal. On sait que l'infestation du Carnivore se produit en dévorant des Léporidés parasités par le Cénure sérial, qui correspond au Cestode en question.

D'après les mensurations données par Dujardin, il semble que cet auteur ait eu affaire à *T. serialis*, dont les crochets mesurent 130 à 175  $\mu$  pour la première rangée et 72 à 120  $\mu$  pour la deuxième; tandis que, chez *T. crassiceps*, ces dimensions atteignent respectivement 186 à 207  $\mu$  et 129 à 133  $\mu$ . Il est difficile d'admettre que Dujardin ait observé exclusivement les crochets de la deuxième rangée, ceux de la première ayant disparu; car il spécifie que ces organes sont sur deux rangs, sans toutefois donner d'autre longueur que 120  $\mu$ . La dimension des œufs fournie par cet auteur : 28  $\mu$  sur 33  $\mu$  se rapproche plutôt, par contre, de *T. crassiceps*, où elle est de 27  $\mu$  sur 23  $\mu$  que de *T. serialis*, où elle atteint 31 à 34  $\mu$  sur 30  $\mu$ .

L'examen des collections de Dujardin permettait de trancher la question. Elles sont



malheureusement perdues. Estimant que le caractère tiré des crochets est peut-être plus important que celui fourni par les œufs, nous penserions volontiers que Dujardin a eu affaire à *T. serialis*, qui existe chez le Renard, comme nous venons de la voir. Il aurait donc observé *T. serialis* avant que ce Cestode fût décrit par Gervais, en 1847, l'ouvrage de Dujardin ayant paru en 1845.

Galli-Valerio (1930), dans le canton de Vaud (Suisse), trouve également chez le Renard un Ténia qu'il identifie à *T. crassiceps*, tout en faisant remarquer que les crochets sont du type Dujardin et pas du type Rudolphi. Il s'agissait peut-être encore de *T. serialis* dans ce cas.

*Tænia tenuicollis* Rud., 1809.

Ce Ténia des Mustélidés, longuement étudié par Thienemann (1906), revu récemment par l'un de nous (Baer, 1932), a été l'objet de nombreuses discussions, en raison de sa confusion avec des formes voisines, vivant également chez des Mustélidés. Nous pouvons en donner la diagnose suivante, basée sur des exemplaires récoltés en divers points de France. La longueur peut atteindre 100 millimètres ; la largeur maxima, 3 millimètres. L'aspect général et la structure anatomique sont ceux du genre *Tænia*, dont les différentes espèces se ressemblent beaucoup. Le scolex mesure environ 350  $\mu$  de diamètre, les ventouses 180  $\mu$ , le rostre 80 à 100  $\mu$ . Il est inerme, mais on peut y découvrir les cicatrices des crochets qui existaient dans la forme larvaire, et dont Braun (1905) a constaté la disparition au cours du développement.

Les pores alternent irrégulièrement ; il existe environ 110 testicules par anneau. Ils sont situés entre les vaisseaux et mesurent 25 à 30  $\mu$  de diamètre. Le canal déférent prend naissance au niveau de l'ébauche de la branche utérine médiane. Pas de vésicule séminale externe distincte. Le canal déférent a un trajet assez sinueux. La poche du cirre mesure 175 à 200  $\mu$ , sur 40 à 100  $\mu$ . Elle débouche dans un atrium génital commun avec le vagin. Les glandes femelles n'offrent rien de remarquable. L'ovaire est bilobé ; le vitellogène aplati se trouve à l'extrémité postérieure ; la glande coquillière est bien visible. Le vagin se dilate en un réceptacle séminal allongé. Dans les anneaux mûrs, la branche médiane de l'utérus émet 14 à 18 lobes de chaque côté. Les œufs mesurent 20 à 23  $\mu$ , l'embryon 15  $\mu$ .

On admet que *Tænia brevicollis* Rud., 1809, doit tomber en synonymie avec *T. tenuicollis* que nous venons de décrire.

Il existe aussi, chez les Mustélidés, des Ténias armés, mais une certaine confusion règne à propos de ces derniers.

*Tænia tenuicollis* Rud., 1809, var. nov. *armata*.

Dujardin (1845, p. 558) a trouvé, chez la Belette, *Mustela vulgaris*, un Cestode qu'il identifie à *Tænia tenuicollis*. Les traits saillants de sa description sont : 52 crochets caducs longs de 20  $\mu$  (nous avons vérifié cette longueur sur la figure de l'auteur, donc pas de faute dans le texte), très recourbés, formant une double rangée. Œufs de 23 à 25  $\mu$  de diamètre. Thienemann, discutant cette diagnose, admet qu'elle se rapporte bien à *T. tenuicollis*, mais note des différences de taille dans les crochets. Ceux de *T. tenuicollis*, mesurés sur des larves

(rappelons que l'adulte est inerme), ont comme longueur totale  $16 \mu 38$  pour la première rangée et  $13 \mu 86$  pour la deuxième.

Il faudrait donc admettre que Dujardin a eu affaire à un exemplaire ayant conservé ses crochets à l'état adulte ; ceux-ci auraient légèrement grandi.

Cameron et Parnell (1933) ont probablement retrouvé ce Cestode en Écosse chez l'Hermine et la Belette. Leurs échantillons possèdent 36 à 40 crochets longs de  $20 \mu$ . L'utérus a 16 à 20 branches latérales. Ils les déterminent comme *Tænia intermedia* (Rud.). Nous donnons plus loin une nouvelle description de cette dernière espèce ; on verra qu'elle est différente de celle que nous envisageons actuellement, par la taille beaucoup plus considérable de ses crochets.

Nous-mêmes avons eu l'occasion d'examiner un Cestode récolté chez *Mustela erminea* L. en Allemagne, et nous croyons avoir également retrouvé ce même Cestode. Voici sa description.

La longueur est de 120 millimètres dans un exemplaire fixé en bonne extension. La largeur maxima atteint 2 millimètres. Le scolex a un diamètre de  $300 \mu$  ; les ventouses, de  $120 \mu$ . Lorsque le ver est allongé, elles ne sont pas vues dans un même plan, ce qui leur donne un aspect en croissant. C'est probablement ce que Dujardin a appelé : expansions en oreillettes. Le rostre mesure  $85$  à  $90 \mu$  de diamètre. Il porte, comme l'a dit Dujardin, 52 crochets sur deux rangées, dont la longueur est de  $20 \mu$ . Nous n'avons pas vu de différence entre la taille de ceux de la première et de la deuxième rangée, au moins elle est très faible. La forme (fig. 3) est bien celle représentée par Dujardin, avec l'encoche caractéristique, sur le bord opposé à la garde.

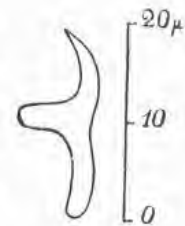


Fig. 3. — Crochet de *Tænia tenuicollis* Rud., var. nov. *armata*.

Le cou est bien développé. Les premiers anneaux sont plus larges que longs, deviennent carrés, puis la longueur s'accroît à partir des anneaux sexués. Les anneaux mûrs ont 4 millimètres de long sur 1 millimètre de large.

Les pores alternent irrégulièrement ; la structure anatomique est celle du genre *Tænia*, avec les particularités suivantes.

Il existe 90 à 110 testicules par anneau. Ils mesurent  $40 \mu$  de diamètre. Le canal déférent est remarquable par l'ampleur de sessinuosités, qui vont dans tous les plans et deviennent de plus en plus serrées à l'approche de la poche du cirre. Celle-ci mesure, quand elle est en bonne extension,  $160 \mu$  sur  $70$  à  $80 \mu$ . Parfois, elle est aplatie sur l'atrium génital, ce qui lui donne la forme d'une cloche. L'atrium génital est bien marqué.

La paroi du vagin est très musclée ; cet organe décrit une courbe bien marquée et se dirige vers la partie postérieure. Il se dilate en un réceptacle séminal arrondi ou ovalaire. Dans les types arrondis, le diamètre est de  $70 \mu$ . L'ovaire est bilobé. La glande coquillière est bien marquée ; le vitellogène aplati se trouve à la partie postérieure. Dans les anneaux mûrs, il existe 12 à 15 ramifications latérales émises par la branche utérine médiane. Ces ramifications, d'abord nettes, deviennent ensuite confuses et indistinctes. Les œufs mesurent environ  $23 \mu$ .

Faut-il assimiler ce Cestode à *T. tenuicollis*, comme l'a fait Dujardin, et admettre que l'espèce en question peut conserver parfois ses crochets à l'état adulte ; ou bien faut-il

considérer qu'il s'agit d'une autre espèce, déterminée à tort par Dujardin comme *T. tenuicollis* ? Celui-ci représente un Ver de plus grande taille, surtout plus large que notre espèce. Les crochets n'ont pas tout à fait la même forme, la garde étant plus développée chez les crochets de *T. tenuicollis*. Leur taille est aussi plus grande, comme nous l'avons dit, mais on peut admettre qu'il y ait eu accroissement de la larve à l'adulte. Le canal déférent décrit des sinuosités plus marquées dans notre espèce que chez *T. tenuicollis*. Les branches latérales de l'utérus sont un peu moins nombreuses. Cependant, le reste de l'anatomie cadre bien, et les deux formes sont extrêmement voisines. En attendant que des études morphologiques et biologiques plus approfondies permettent d'opter vers la solution uniciste ou dualiste, nous proposons de créer une variété : *armata* de *T. tenuicollis*. Elle se distinguera du type par les faibles différences anatomiques citées ci-dessus : taille plus réduite, canal déférent plus sinueux, ramifications utérines un peu moins nombreuses, mais surtout par la présence du rostre armé à l'état adulte, tandis que, dans l'espèce type, les crochets disparaissent au cours du développement.

Elle a donc été signalée par Dujardin, à Rennes ; par Cameron et Parnell, en Écosse ; par nous-mêmes chez des échantillons provenant d'Allemagne.

Cette variété *armata* disparaîtra, s'il est démontré que *T. tenuicollis* peut conserver ses crochets à l'état adulte, ceux-ci se modifiant légèrement au cours de la croissance, comme chez d'autres Cestodes. Elle passera au contraire au rang d'espèce, s'il est bien prouvé qu'il s'agit de deux formes différentes.

#### *Tænia intermedia* Rudolphi, 1809.

Ce Cestode semble avoir été souvent confondu avec *Tænia tæniæformis* Batsch., du Chat. Tous deux sont pourvus d'un scolex robuste muni d'une puissante armature, et leur aspect général est assez semblable. Mais les crochets de *T. tæniæformis*, mesurant 380 à 420  $\mu$  pour la première rangée et 250 à 270  $\mu$  pour la deuxième, sont bien plus longs que ceux de *T. intermedia*, comme nous allons le voir.

Dujardin (1845, p. 558) ne fait que mentionner ce Cestode, n'ayant pas eu occasion de le récolter lui-même. Thienemann a pu revoir les types de Rudolphi, et il a figuré un crochet.

Nous avons eu l'occasion d'examiner les Ténias de deux Fouines : *Martes foina* Erxleben, l'une provenant de la région parisienne, l'autre des environs de Nancy. Le matériel se rapportant à cette dernière nous a été envoyé par M. Baudot, assistant de notre ancien maître, le professeur L. Cuénot, auquel nous adressons nos respectueux remerciements.

Dans les deux cas, les vers étaient malheureusement contractés, ce qui en rend l'étude difficile. Voici ce que nous avons pu observer.

La longueur atteint 10 centimètres, mais ce chiffre est trop faible, vu l'état de contraction. Nous estimons qu'il faudrait compter à peu près le double, soit une vingtaine de centimètres. La largeur maxima est de 2 millimètres.

Le scolex est robuste. Il mesure 1<sup>mm</sup>,5 de diamètre ; les ventouses, 280  $\mu$  ; le rostre, 420  $\mu$ . Il porte une double couronne de 34 forts crochets, qui mesurent 210 à 220  $\mu$  de long

pour la première rangée et 150 à 160  $\mu$  pour la deuxième (fig. 4). La structure anatomique est celle du genre *Tænia* ; elle est difficile à voir dans les détails à cause de l'état de contraction. La poche du cirre a 210 à 230  $\mu$  de long sur 70 à 80  $\mu$  de diamètre. Elle débouche dans un atrium génital avec le vagin. Il existe 10 à 13 ramifications latérales à la branche utérine médiane. Les œufs ont 22  $\mu$  de diamètre.

Nous ne pouvons assimiler ce Cestode aux *Tænia* bien décrits de Carnivores. Les crochets de *T. crassiceps* Rud. du Renard ont une forme différente, avec un long manche caractéristique. Les crochets de *T. hydatigena* Pallas ont un manche moins renflé. De plus, on ne peut guère concevoir, dans la nature, l'infestation d'un Mustélide par un Cestode dont la forme larvaire vit, au moins dans notre pays, chez les Ruminants, notamment chez le Mouton et la Chèvre. Les autres Cestodes de Carnivores ont les crochets de taille très différente.

Reste donc *Tænia intermedia* Rud. Le crochet dessiné par Thienemann (1906, Pl. XV, fig. 11), d'après les types de Rudolphi, mesure 145  $\mu$  ou 140  $\mu$  d'après Leuckart. Ces dimensions cadrent avec la taille des crochets de la deuxième rangée de notre espèce : 150 à 160  $\mu$ , mais non avec la première rangée : 200 à 210  $\mu$ . Dans son texte, Thienemann dit (*loc. cit.*, p. 10) que l'exemplaire examiné par lui ne présentait que quelques crochets (*einige Haken*), le reste étant disparu. Or, les crochets de la première et de la deuxième rangée se ressemblent beaucoup ; leur forme est identique, seule la taille les différencie. Nous pensons que les quelques crochets restés au type de Rudolphi revu par Thienemann appartenaient à la deuxième rangée. Leur forme correspond tout à fait à ce que nous avons observé dans nos échantillons.

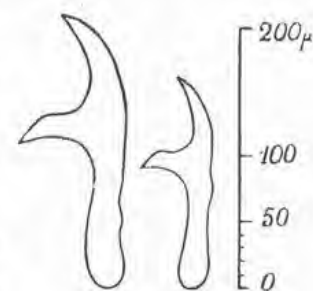


Fig. 4. — Crochets de *Tænia intermedia* Rud.

Nous déterminons donc notre Cestode comme : *Tænia intermedia* Rud., récolté chez *Martes foina* dans la région parisienne et en Lorraine. Cette espèce paraît commune chez le Mustélide en question.

### CESTODES D'OISEAUX

*Présence probable d'Amæbotænia sphenoides* (Railliet, 1892) en France. Le cysticercoïde d'*Amæbotænia sphenoides*, parasite des galliformes, est connu chez plusieurs Vers oligochètes. Il a été décrit par Grassi et Rovelli (1889-1892) chez *Allolobophora fætida* (Eisen), en Italie ; par Magalhães (1892) chez *Pheritima* sp., au Brésil ; plus récemment par H. O. Monning (1926) chez *Ocnerodrilus (Ilyogenia) africanus* Beddard, en Afrique du Sud. Ce dernier auteur a étudié le développement de la larve et a réalisé l'infestation expérimentale des Oligochètes, ainsi que des Poules hébergeant le Cestode adulte.

Nous avons pu retrouver le cysticercoïde en question à Fontainebleau (Seine-et-Marne) chez *Allolobophora chlorotica* (Savigny). D'autres Oligochètes : *Allolobophora putris* Vejdowsky et *Lumbricus terrestris* L., étaient indemnes (1). Toutes ces récoltes ont été faites

(1) Nous exprimons nos remerciements à M. Avel, Maître de Conférences à la Faculté des Sciences de Bordeaux, qui a bien voulu déterminer les Oligochètes ci-dessus mentionnés.

dans un jardin de la ville, à proximité d'un poulailler. La contamination s'explique donc facilement.

Nous ne voyons rien à ajouter aux descriptions des auteurs précédents, notamment à celle de Monning. Le kyste est bien entouré d'une membrane adventice; l'invagination est simple, il n'existe pas de queue. Le diagnostic se fait par l'examen des crochets du rostre. Nous n'avons pu suivre la formation du cysticercoïde, ni vérifier expérimentalement notre détermination.

A notre connaissance, c'est la première fois qu'on observe ce cysticercoïde en France. Le Ver adulte ne semble même pas encore avoir été signalé dans notre pays. *Allolobophora chlorotica* n'était pas connu jusqu'à présent comme hôte intermédiaire de ce Cestode.

*Qu'est-ce que le Tænia exilis* Dujardin, 1845 ?

Dujardin (1845, p. 602) mentionne assez brièvement, sans le figurer, un Ténia de la Poule qu'il n'a pu étudier complètement; voici sa description: « Je proposerai de nommer *Tænia exilis* un autre Ténia de la Poule, bien différent aussi des précédents, mais dont je n'ai pas encore eu la tête; il est long de 20 millimètres, à (?), large de 0<sup>mm</sup>,15 en avant et de 0<sup>mm</sup>,095 en arrière, formé d'articles courts, transverses; — les orifices génitaux sont unilatéraux; — les pénis sont lisses, assez longs, larges de 0<sup>mm</sup>,015, précédés par une ample vésicule séminale, remplie de spermatozoïdes en écheveau; — les œufs, presque globuleux, ont trois enveloppes: l'externe longue de 0<sup>mm</sup>,056 à 0<sup>mm</sup>,065; la moyenne de 0<sup>mm</sup>,054; l'interne de 0<sup>mm</sup>,032; — l'embryon, long de 0<sup>mm</sup>,025, a des crochets longs de 0<sup>mm</sup>,0125. »

S. Arloing croit avoir retrouvé ce Cestode et le décrit comme une espèce armée de 60 crochets formant une couronne simple mesurant 43  $\mu$ , les crochets étant longs de 8  $\mu$  et légèrement recourbés. Les pores génitaux sont unilatéraux. La description des organes génitaux est malheureusement difficile à interpréter. Les œufs mesurent 58 à 64  $\mu$ , l'embryon 30 à 32  $\mu$ , ses crochets 16  $\mu$ . Nous dirons plus loin qu'il s'agit sans doute d'une espèce différente de celle observée par Dujardin. Ransom (1909, p. 92) cite *T. exilis* parmi les *Hymenolepis*. Il ajoute, en note, que peut-être cette espèce pourrait se confondre avec *H. carioca* (Magalhães), mais la description de Dujardin est trop sommaire pour permettre de tirer une conclusion ferme.

En nous basant sur la fréquence et la répartition des Cestodes de Poules en France, nous croyons pouvoir confirmer l'opinion de Ransom.

Les Cestodes communément trouvés en France chez la Poule domestique sont :

*Raillietina* (*Skrjabinia*) *cesticillus* (Molin, 1858).

*Choanotænia infundibulum* (Bloch, 1779).

*Hymenolepis carioca* (Magalhães, 1898).

Plus rarement :

*Davainea proglottina* (Davaine, 1860).

Dans le Midi de la France, mais inconnus ou au moins très rares dans la région parisienne :

*Raillietina* (*Raillietina*) *echinobothrida* (Méglin, 1881).

*Raillietina* (*Raillietina*) *tetragona* (Molin, 1858).

Les autres Cestodes de la Poule ne paraissent pas avoir été signalés dans notre pays; cependant, comme on l'a vu ci-dessus, nous avons trouvé le cysticercoïde d'*Amæbotænia sphenoides* (Railliet, 1892) chez un Oligochète : *Allolobophora chlorotica* (Savigny), à Fontainebleau (Seine-et-Marne).

En raison de sa taille, *T. exilis* ne peut pas être assimilé à *Davainea proglottina*, qui ne mesure que 3 millimètres au maximum et ne comprend que 4 à 9 anneaux ; il a d'ailleurs les pores alternes.

Il ne peut non plus correspondre à *Amæbotænia sphenoides*, ni à *Raillietina* (*Skrjabinia*) *cesticillus*, ni à *Choanotænia infundibulum*, qui ont les pores alternes.

*Raillietina* (*R.*) *tetragona* et *Raillietina* (*R.*) *echinobothrida* n'étaient pas encore décrites à l'époque où Dujardin écrivait. Comme nous l'avons dit ci-dessus, ces deux espèces sont plutôt méridionales et ne se voient guère dans les élevages de la région parisienne. Mégnin a pourtant décrit *R. echinobothrida* chez des Poules de race Houdan et Crèveccœur, sans doute à Vincennes, où se trouvait son centre de travail, c'est-à-dire aux environs immédiats de Paris, mais nous pensons qu'il s'agissait d'Oiseaux importés. En tout cas, nous n'avons jamais eu l'occasion d'observer ces deux *Raillietina* chez les Poules élevées dans la région parisienne, ni en Normandie ; nous croyons donc pouvoir admettre qu'à Rennes, où Dujardin faisait ses recherches, les Cestodes en question étaient rares ou inconnus. Ces deux espèces ont les pores génitaux unilatéraux, comme le *Tænia exilis* ; mais l'œuf décrit par Dujardin ne correspond pas, comme nous le verrons ci-dessous, à la capsule ovifère des *Raillietina* en question, qui contient plusieurs œufs.

Il ne nous reste à examiner que l'*Hymenolepis carioca*. Ce Cestode a été décrit par Magalhães (1898) sous le nom de *Davainea carioca*. C'est peut-être aussi à lui que se rapporte le *Tænia* sp. Conard, mentionné par Stiles (1896) : *Tænia conardi* Zurn, 1898. La première description anatomique exacte d'*H. carioca* est celle de B.-H. Ransom (1902), qui commet cependant une légère erreur relativement aux ventouses. Il figure bien exactement (Pl. XXIV, fig. 8) un scolex d'*H. carioca*, mais dit avoir constaté des ventouses armées, en pratiquant des coupes d'intestin et en observant le scolex en place dans la muqueuse (Pl. XXIII, fig. 3). Cet auteur rectifie d'ailleurs son assertion inexacte dans une publication ultérieure (1905) et donne le scolex d'*H. carioca* comme entièrement inerme. Il y avait eu, dans sa description primitive, confusion avec *R. tetragona* coexistant chez le même hôte.

*H. carioca* est commun dans toute la France. Nous l'avons trouvé dans la région parisienne, en Normandie, dans la région de Marseille, chez des Poules de provenance inconnue vendues aux Halles de Paris. D'autre part, il existe en Afrique du Nord, en Indochine, en Amérique du Nord et du Sud. C'est donc un parasite cosmopolite.

La longueur d'*H. carioca* varie de 30 à 80 millimètres, ce qui cadre avec les mesures des exemplaires incomplets de Dujardin (20 millimètres). La largeur varie de 75-150  $\mu$  dans la région du cou à 500-700  $\mu$  dans les derniers anneaux (150 à 950  $\mu$  d'après Dujardin). La tête n'a pas été vue par Dujardin, ce qui n'a rien d'étonnant. Elle est, en effet, très difficile à obtenir, vu l'extrême fragilité du cou, et la grande majorité des exemplaires récoltés sont dépourvus de scolex. En réalité, le scolex d'*H. carioca* mesure 110 à 150  $\mu$  de long, sur 120

à 160  $\mu$  de diamètre. Les ventouses inermes ont 70 à 90  $\mu$  de diamètre. Le rostre, également inerme, possède un sac bien développé, ayant à peu près 110  $\mu$  de long sur 30  $\mu$  de large.

Nous renvoyons, pour la description complète, aux travaux de Ransom (1902-1905) et de Guberlet (1919), en retenant seulement ici ce qui peut être comparé aux textes de Dujardin. Cet auteur a observé des articles (anneaux) courts et transverses, c'est-à-dire plus larges que longs, ce qui est normal chez de nombreux Cestodes, notamment chez les *Hymenolepis*. Les pores génitaux sont unilatéraux, disposition également caractéristique de ce genre. Aussi, le *Tænia exilis* est-il habituellement considéré comme un *Hymenolepis*. Dans sa récente mise au point des Cestodes d'Oiseaux, Furmann (1932, p. 154), qui a eu précédemment l'occasion de l'étudier, maintient ce point de vue, d'ailleurs classiquement adopté. Dujardin dit que le pénis est large de 15  $\mu$ . C'est en effet la largeur de cet organe. La poche du cirre, effilée, assez longue, comme le dit Dujardin, mesure 140  $\mu$  environ de long (120 à 175  $\mu$  comme limites extrêmes) sur 18 à 20  $\mu$  de diamètre. Il existe bien une vésicule séminale, comme l'observe aussi cet auteur, très marquée. Le réceptacle séminal est également volumineux, surtout dans les anneaux âgés. Les dimensions des œufs sont les suivantes. Nous les exprimons en  $\mu$ . La coque externe mesure :

D'après Ransom et Guberlet, 36 sur 36 à 75 sur 70 ;

D'après nos mensurations, 55 sur 40 ;

Dujardin donne 56 à 65 en faisant remarquer que cette coque est peu à près sphérique. Donc, ses chiffres ne sont pas éloignés des nôtres et se trouvent compris dans les limites extrêmes données par les auteurs américains.

Nous passons sur ce que Dujardin appelle enveloppe moyenne. On sait aujourd'hui qu'elle est produite par une rétraction artificielle de la zone granulo-graisseuse se trouvant entre les deux coques. Il lui donne 50  $\mu$  de diamètre.

La coque interne mesure :

D'après Ransom, 24 sur 16 à 29 sur 21 ;

D'après Guberlet, elle varierait de 24 sur 30 à 65 sur 60 et de 24 sur 16 à 29 sur 21.

Peut-être y a-t-il eu confusion avec la pseudo-membrane dont nous venons de parler.

D'après nos mensurations, 36 sur 30.

Dujardin donne 32, ce qui cadre encore avec nos observations.

L'embryon mesure :

D'après Ransom et Guberlet, 18 sur 14 à 27 sur 19 ;

D'après nos mensurations, 28 sur 20.

Dujardin donne, 25. Donc, encore concordance.

Les crochets de l'embryon mesurent :

D'après Ransom et Guberlet, 10 à 12 ;

D'après nos observations, 13,

Dujardin donne 12,5.

Donc, la description de Dujardin, malgré sa brièveté, nous permet de penser que son *Tænia exilis* (1845) est assimilable à *Hymenolepis carioca* (Magalhães, 1898), qui est d'ailleurs le seul *Hymenolepis* connu dans la région où observait Dujardin. Malheureusement, sa description est trop sommaire pour nous autoriser à conclure d'une façon

définitive, et nous ne pouvons que regretter, une fois de plus, la perte de ses précieuses collections, dont l'examen nous aurait très probablement permis d'affirmer la priorité de *Tænia exilis*.

Il est curieux de constater que les anciens auteurs français semblent peu connaître *Hymenolepis carioca*. Dujardin, qui paraît bien l'avoir vu, ainsi que nous venons de le dire, le mentionne d'une façon accessoire. De même, L.-G. Neumann (1892), Railliet (1895) le signalent dans leurs ouvrages classiques, sans l'avoir probablement observé personnellement. R. Blanchard et P. Mégnin n'en parlent pas, au moins d'une façon explicite, dans leurs travaux, et ne semblent pas non plus l'avoir récolté. Il est invraisemblable qu'un Cestode aussi commun soit passé inaperçu des auteurs de la génération précédente ; nous pensons plutôt qu'il était rare à l'époque de Dujardin et qu'il a dû se répandre en France depuis peu.

Dujardin (1845, p. 601) décrit aussi un Cestode de la Poule, dont il n'a pu se procurer le scolex et qui est caractérisé parce que les œufs sont « prolongés aux deux extrémités par deux longs cordons polaires ». Il différencie ce Ténia de *Tænia infundibuliformis* Göze, signalé aussi par lui (1845, p. 586). Mais ce que Dujardin appelle *Tænia infundibuliformis* Göze est probablement, comme le montre sa figure (Pl. I, H-1 et H-2) un *Raillietina* (*Skrjabinia*) *cesticillus* (Molin, 1858), non encore décrit à cette époque. En réalité, les cordons polaires observés par Dujardin chez son Ténia semblent bien se rapporter à *Choanotænia infundibulum* (Bloch, 1779), syn. *T. infundibuliformis* Göze, 1782. Ils ne sont autres que les prolongements de la capsule ovifère, peu rigide, allongée, qui affectent souvent cet aspect. L'un de nous (Joyeux, 1923) a figuré cette forme. Les dimensions données par Dujardin pour les enveloppes et l'embryon coïncident d'ailleurs avec celles des auteurs ayant étudié le Cestode en question.

En résumé, le *Tænia exilis* Dujardin, 1845 (p. 602) est très probablement *Hymenolepis carioca* (Magalhães, 1898), mais la description de Dujardin est trop sommaire pour que l'on puisse revendiquer sa priorité. D'autre part, le Cestode donné par Dujardin (p. 586) comme *Tænia infundibuliformis* Göze est vraisemblablement *Raillietina* (*Skrjabinia*) *cesticillus* (Molin, 1858), et le Ténia de Gallinacés non déterminé (p. 601) est probablement *Choanotænia infundibulum* (Bloch, 1779).

Quant au Ténia observé par Arloing (1875), c'est vraisemblablement un *Raillietina echinobothrida* ou *tetragona*. Les dimensions des crochets feraient plutôt penser à *R. tetragona* ; mais les ventouses sont ovalaires dans cette espèce et, au contraire, orbiculaires, comme les décrit Arloing, chez *R. echinobothrida*.

*Raillietina* (*Raillietina*) *weissi* Joyeux, 1923, var. nov. *valliclusa*.

Nous créons cette variété d'un Cestode décrit précédemment par l'un de nous (Joyeux, 1923) chez les Colombiformes de Tunisie. Elle ne diffère de l'espèce type que par le nombre et la taille des crochets. D'ailleurs, depuis notre première description, nous avons eu l'occasion de revoir des échantillons de Tunisie qui se rapprochent de notre variété.

La longueur atteint 140 à 150 millimètres, la largeur maxima 2 millimètres. Le scolex mesure de 150 à 170  $\mu$  de diamètre, en extension ; 260  $\mu$  avec rostre rétracté à l'intérieur. Les ventouses ont 40 à 60  $\mu$  de diamètre. Elles sont armées de 6 ou 7 rangs de crochets



ayant 10  $\mu$  de long. Le rostre a 100 à 150  $\mu$  de diamètre. Il porte une double couronne de 200 à 250 crochets. Dans l'espèce type de Tunisie, ce nombre n'est que de 130 à 150 ; mais, depuis notre première description, nous avons trouvé des exemplaires ayant 170 crochets. Ces crochets mesurent 20 à 25  $\mu$  dans la variété ; dans nos premiers échantillons de Tunisie, ils ont 16 à 19  $\mu$ . De nouveaux exemplaires donnent 20 et 22  $\mu$ . Les autres caractères sont à peu près identiques pour l'espèce et la variété.

Il existe 12 à 15 testicules par anneau. Le canal déférent accomplit des sinuosités entourées de cellules prostatiques. La poche du cirre n'atteint pas le vaisseau ventral. Elle mesure, suivant les anneaux, 100 à 130  $\mu$  de long sur 25 à 40  $\mu$  de diamètre. Il existe une petite vésicule séminale interne. Il y a environ 35 capsules par anneau, débordant plus ou moins les vaisseaux. Elle mesurent en moyenne 105 à 140  $\mu$  sur 80 à 120  $\mu$ . Chacune renferme 6 œufs. La coque interne de l'œuf mesure à peu près 43 sur 33  $\mu$ , l'embryon 18  $\mu$ , ses crochets 10  $\mu$ .

L'espèce type avait été trouvée en Tunisie chez la Tourterelle *Streptopelia Turtur arenicola* (Hart.). Elle est fréquente, soit 12 Tourterelles parasitées sur 13 examinées. Nous avons trouvé la variété chez le Pigeon domestique à Cavaillon (Vaucluse). Pendant l'été, 61 p. 100 des Pigeons examinés hébergeaient ce Cestode. Le parasitisme existe également pendant l'hiver. Nous proposons de créer une variété de l'espèce type nord-africaine, soit :

*Raillietina* (*Raillietina*) *weissi* Joyeux, 1923, var. *valliclusa* Joyeux et Baer, 1933 (*Vallis clusa* : Vaucluse, lieu de récolte du Cestode).

Nous avons essayé, sans succès, de faire développer la forme larvaire chez divers Coléoptères coprophages, ainsi que chez des Mollusques du groupe *Helix*.

*Tetrabothrium perfidum* n. sp.

L'examen de plusieurs échantillons de Cestodes provenant de Grèbes : *Colymbus cristatus* L. et *C. auritus* L., nous a permis de confirmer les observations de Fuhrmann (1932, p. 183, en note) et de montrer que les Cestodes décrits jusqu'à ce jour sous le nom de *T. macrocephalum* (Rudolphi, 1810) et provenant de Colymbiformes *sensu* Paris, 1921 (= Podicipediformes *sensu* Fuhrmann, 1932) sont spécifiquement distincts de *T. macrocephalum* typique des Gaviiformes *sensu* Paris, 1921 (= Colymbiformes *sensu* Fuhrmann, 1932).

Nos échantillons ont 70 millimètres de long avec une largeur maxima de 1<sup>m</sup>m,5. Le scolex a 1<sup>m</sup>m,14 de large, et les articles sont fortement développés. Les ventouses ovalaires mesurent 665  $\mu$  de long sur 400  $\mu$  de large. Il y a environ 40 à 60 testicules dans chaque segment entourant les glandes sexuelles femelles. La poche du cirrhe est presque sphérique ; elle a 57 à 80  $\mu$  de long sur 83 à 95  $\mu$  de diamètre. L'atrium génital est entouré d'une puissante ventouse qui mesure 180  $\mu$  de diamètre. L'utérus mûr est fortement ramifié ; il existe un pore utérin dans les derniers segments seulement. Les œufs ont 50  $\mu$  de diamètre et l'embryon 30  $\mu$ .

Cette espèce se différencie essentiellement de *T. macrocephalum* par les dimensions plus grandes de la poche du cirre et par le plus grand nombre de testicules, ainsi que par son habitat.

## TRAVAUX CITÉS

- ARLOING (S.). — Note sur la place d'un Ténia de la Poule (*Phasianus gallus*) incomplètement étudié par Dujardin (*Rec. de méd. vétér.*, II, 6, p. 427-231, 1875).
- BAER (J.-G.). — Contribution à la faune helminthologique de la Suisse (*Rev. suisse de Zool.*, 39, p. 1-56, Pl. I, 1932).
- BRAUN (M.). — Notiz zur Entwicklung der *Tænia tenuicollis* Rud. (*C. B. f. Bak. u. Parasit.*, XXXIX, p. 54-55, 1905).
- CAMERON (T. W.) et PARNELL (I. W.). — The intestinal parasites of Land Mammals in Scotland (*Proc. R. Phys. Soc.*, XXII, 3, p. 133-154, fig. 1-13, 1933).
- DOLLFUS (R.-Ph.). — Sur les Tétrarhynques (2<sup>e</sup> contribution) (*Mém. Soc. Zool. France*, XXIX, p. 139-216, 1930).
- DUJARDIN (F.). — *Histoire naturelle des Helminthes ou vers intestinaux*, 1845.
- FUHRMANN (O.). — Les Ténias des Oiseaux (*Mémoires de l'Université de Neuchâtel*, t. VIII, 383 pages, 1932).
- GALLI-VALERIO (B.). — Notes de parasitologie (*C. B. f. Bak. u. Parasit.*, orig., 115, p. 212-219, 1930).
- GRASSI (B.) et ROVELLI (G.). — Embryologische Forschungen an Cestoden (*C. B. f. Bak. u. Parasit.*, V, 401-410, 1889).
- GRASSI (B.) et ROVELLI (G.). — Ricerche embriologica sui Cestodi, Catania, in-4<sup>o</sup> de 110 pages et 4 pl., 1892).
- GUBERLET (J. E.). — On the life-history of the Chicken Cestode *Hymenolepis carioca* (Magalhães) (*Journ. of Parasit.*, VI, p. 35-38, 1 pl., 1919).
- GUIART (J.). — Considérations historiques sur la nomenclature et sur la classification des Tétrarhynques (*Bull. Inst. Oc. Monaco*, n<sup>o</sup> 575, 1927).
- JOYEUX (Ch.). — Recherches sur la faune helminthologique africaine (*Arch. Inst. Past. Tunis*, XII, p. 119-167, 1923).
- JOYEUX (Ch.) et BAER (J.-G.). — Évolution des plérocercoides de *Diphyllobothrium* (Cestodes *Pseudophyllidea*) (*C. R. Soc. Biol.*, CVIII, p. 97, 1931).
- JOYEUX (Ch.) et BAER (J.-G.). — Le réencapsulement de quelques larves de Cestodes (*C. R. Ac. Sc.*, 197, p. 493, 1933).
- MAGALHAES (P.-S. DE). — Notes d'helminthologie brésilienne. Deux nouveaux Ténias de la Poule domestique (*Arch. de Parasitologie*, I, p. 442-451, 1898).
- MÉGNIN (P.). — De la caducité des crochets et du scolex lui-même chez les Ténias (*Journ. de l'Anatomie et de la Physiologie*, XVII, p. 27-44, 1881).
- MÖNNING (H. O.). — The anatomy and life history of the Fowl Tapeworm (*Amœbotænia sphenoides*) (11<sup>th</sup> and 12<sup>th</sup> Rep. Vet. Educ. and Res. Dept. of Agric., Pretoria, p. 201-206, 1927).
- NEUMANN (L.-G.). — *Traité des maladies parasitaires non microbiennes des animaux domestiques*, 2<sup>e</sup> édition, 1892.
- PARIS (P.). — Faune de France. 2 : Oiseaux (*Office central de Faunistique*, 473 p., Paris, 1921).
- RAILLIET (A.). — *Traité de Zoologie médicale et agricole*, 2<sup>e</sup> édition, 1895.
- RANSOM (B. H.). — On *Hymenolepis carioca* (Magalhães) and *H. megalops* (Nitzsch), with remarks on the classification of the group (*Studies from the Zoological Laboratory, University of Nebraska*, p. 151-172, 1902).
- RANSOM (B. H.). — The tapeworms of american chickens and turkeys (*U. S. Dept. of agriculture, Bureau of Animal Industry*, n<sup>o</sup> 85, 1905).
- RANSOM (B. H.). — The Tænioid Cestodes of north american Birds (*U. S. Nat. Mus.*, Bull. 69, 141 pages, 1909).
- STILES (Ch. W.). — Report upon the present knowledge of the Tapeworms of poultry (*U. S. Dept. of Agric.*, Bull. n<sup>o</sup> 12, 1896).
- THIENEMANN (J.). — Untersuchungen über *Tænia tenuicollis* Rud., mit Berücksichtigung der übrigen Musteliden-Tæniien. Inaug. Diss., 28 pages, 1 placard, Königsberg, 1906.
- VAN BENEDEN (P.-J.). — Les parasites des Chauves-Souris de Belgique (*Mém. Ac. Sc. de Belgique*, XL, p. 1-41, 7 pl., 1873).



Inventaire des Archives  
du  
Muséum National d'Histoire naturelle

*PREMIÈRE PARTIE*

*Série A : Archives du Jardin du Roi*

PAR

ANNE-MARIE BIDAL

Archiviste-Paléographe.

Introduction de L. BULTINGAIRE

Bibliothécaire en chef du Muséum.

---

PARIS

MASSON ET C<sup>IE</sup>, ÉDITEURS

LIBRAIRES DE L'ACADÉMIE DE MÉDECINE

120, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

1934

ARCHIVES DU MUSÉUM. 6<sup>e</sup> Série.

XI — 23



## INTRODUCTION

L'établissement créé en 1626 sous le nom de « Jardin royal des Plantes médicinales » et qui devint en 1793 le « Muséum national d'Histoire naturelle » ne possède des archives régulièrement ordonnées que depuis l'époque où, sous ce dernier nom, il a été régi par un corps de professeurs-administrateurs tenant registre de leurs délibérations.

Pour la période précédente, qui est celle de l'administration du Jardin et du Cabinet par un Intendant ou un Surintendant tenant ses pouvoirs du Roi et n'ayant de comptes à rendre qu'à celui-ci ou à ses ministres, il ne saurait être question, bien entendu, d'un registre de délibérations. Il ne paraît même pas qu'il ait jamais existé un registre quelconque destiné à noter les faits les plus essentiels dans l'existence de l'établissement ou les mutations survenues dans le personnel. La subordination étroite de l'administration du Jardin, au point de vue financier, à celle des Bâtiments du Roi, lui enlevait même, semble-t-il, tout prétexte de tenir un état rigoureux de ses comptes.

Il n'en est pas moins vrai que la Bibliothèque du Muséum détenait jusqu'en ces derniers temps, parmi ses manuscrits, un certain nombre de liasses dont le contenu correspondait exactement à ce qu'on désigne sous le nom de fonds d'archives. On y trouvait des titres de propriété concernant les terrains et les maisons dont a été formé l'établissement, des expéditions de décrets relatifs à la police de cet établissement ou aux obligations de ses fonctionnaires, en un mot des documents de toutes sortes d'un intérêt historique évident. Si on examine la provenance de ces papiers, on s'aperçoit que leur transmission avait été opérée non par les chefs de l'établissement eux-mêmes, mais par des personnages auxquels la confiance dont ils jouissaient ou l'intérêt qu'ils portaient à l'établissement semblait avoir donné des titres pour les détenir et qui en étaient arrivés, dans bien des cas, à les considérer comme une propriété personnelle.

On sait le rôle que jouait auprès de Fagon le botaniste Sébastien Vaillant, qui, avant de devenir sous-démonstrateur, portait le titre plus modeste de garçon de laboratoire et de secrétaire de M. le Premier Médecin. C'est Vaillant qui, pendant les longues absences de ce dernier, retenu à Versailles ou dans les autres résidences royales par ses fonctions auprès du monarque, se trouvait chargé de la surveillance effective de l'établissement et de tout ce qui concernait son développement au point de vue botanique. Les papiers qu'il nous a laissés touchent aussi bien à l'histoire du Jardin qu'à sa propre activité scientifique.

Par la correspondance de Buffon, nous n'ignorons pas qu'un autre personnage, André Thouin, était son repré-

sentant attitré pendant ses longs séjours à Montbard et l'exécuteur de ses ordres. En cette qualité, il était tout naturel qu'il s'attachât à réunir et à conserver tous les documents qui pouvaient lui être utiles dans les importantes négociations dont il était chargé. André Thouin s'était si bien adapté à ces fonctions, il s'était à un tel point identifié avec l'administration du Jardin qu'au début de la Révolution, alors que l'autorité de l'Intendant tendait à disparaître sans que se fût encore établie celle des professeurs, ses collègues et l'Administration centrale elle-même ne firent aucune difficulté pour reconnaître en lui le véritable représentant de l'établissement en tout ce qui concernait les matières administratives. Cette situation, qui n'avait rien d'officiel, nous fait comprendre pourquoi on trouve dans nos manuscrits des liasses portant comme celle, par exemple, qui était cotée sous le numéro « Ms. 1934 », le titre de « Documents sur l'histoire du Jardin du Roi et sur le Muséum d'Histoire Naturelle en partie classés et annotés par Thouin ».

Il est, d'autre part, une famille, celle des Jussieu, qui, par le nombre de ses membres attachés, par leurs fonctions, au Jardin des Plantes, comme par l'extrême dévouement qu'ils ont toujours montré à ses intérêts, possède une histoire qui se confond presque avec celle de l'établissement. Depuis 1709, date de la nomination d'Antoine de Jussieu aux fonctions de professeur, jusqu'à la mort d'Adrien de Jussieu en 1853, il ne s'est passé aucun événement important chez nous auquel cette famille n'ait été plus ou moins mêlée. On comprendra donc l'intérêt historique que présentaient les nombreux papiers inscrits dans notre catalogue des manuscrits comme un don des Jussieu, ou comme ayant été rachetés à leurs héritiers après la mort des derniers descendants directs de cette illustre famille.

À côté de ces documents, presque tous relatifs à l'ancien Jardin du Roi, qui étaient conservés à la Bibliothèque du Muséum et mêlés à la Collection des manuscrits, les documents beaucoup plus nombreux et plus rigoureusement enregistrés, qui se rattachaient à l'administration de l'établissement par les professeurs depuis 1793, continuaient à s'entasser dans les bureaux de l'Administration et de la Comptabilité, bien que les plus anciens d'entre eux eussent depuis longtemps cessé d'être utilisés par ces services pour passer au rang de pièces historiques. Ce caractère frappa surtout les esprits à l'occasion des recherches qui furent faites pour célébrer le centenaire de la nouvelle organisation, et on décida de leur affecter un local spécial au deuxième étage de la Maison de Buffon. Leur garde fut confiée au D<sup>r</sup> Hamy, qui se trouvait tout naturellement désigné pour ces

fonctions, par ses travaux historiques et son goût pour les recherches.

Le Dr Hamy ne se contenta pas d'organiser avec plus de méthode les archives du Muséum proprement dit. Il entreprit aussi de constituer un fonds d'archives du Jardin du Roi, et il le fit sans distraire de la Bibliothèque une seule des pièces qui y étaient conservées et que l'on considérait, à cause sans doute de leur connexion avec la collection des manuscrits, comme intangibles. Dans ses dossiers rigoureusement ordonnés, il fit entrer les documents originaux, en réalité en assez petit nombre, qu'il lui fut donné de retrouver, des pièces imprimées et surtout les copies des documents originaux qui existaient aux Archives nationales aussi bien que dans les autres dépôts publics.

A la mort du Dr Hamy, les dossiers qu'il avait constitués avec une patience inlassable formaient une source de documentation d'une valeur certaine, quoique difficilement utilisable, à cause de l'absence d'une table analytique un peu détaillée, que le manque de temps ne lui avait pas encore permis de composer.

On remédia, dans une certaine mesure, à cette défectuosité en demandant à M. Rastoul, archiviste-paléographe, d'établir un classement de ces dossiers et d'en dresser un inventaire très sommaire. Ce travail, exécuté en 1926, rendit d'utiles services en permettant, dans bien des cas, de limiter les recherches. On regrettait néanmoins, chaque fois qu'on recourait à cette source de documentation, l'absence d'un inventaire analytique plus détaillé, et l'on sentait la nécessité de le faire porter également sur les

pièces conservées à la Bibliothèque et dont l'analyse donnée dans le Catalogue des manuscrits était, dans bien des cas, insuffisante.

C'est à M. le professeur Anthony que nous devons d'avoir pu mener à bien la mise en ordre et l'unification complète de nos archives. Convaincu des services que pouvait rendre aux chercheurs un inventaire soigneusement établi, ainsi que de l'intérêt moral qui s'attachait à la mise en valeur des archives d'un établissement scientifique dont l'histoire, pendant plus de trois cents ans, se confond avec celle de notre pays, il réussit à faire partager sa conviction à ses collègues et obtint d'eux les moyens matériels d'aboutir. C'est à la suite de son intervention que M<sup>lle</sup> Bidal, archiviste paléographe, a été chargée d'organiser définitivement nos archives d'après les principes rigoureux enseignés à l'École des Chartes.

Dans le courant de cette année, M<sup>lle</sup> Bidal a pu terminer la première partie et la partie la plus importante de son travail, celle qui concerne le Jardin du Roi. Toutes les pièces relatives à cette époque, qu'elles provinssent du fonds des manuscrits de la Bibliothèque, des papiers réunis par le Dr Hamy ou de toute autre origine, ont été par elle soigneusement revues, analysées et classées en un seul fonds désormais homogène. Nous sommes heureux de rendre hommage à l'intelligence et au zèle avec lesquels elle s'est acquittée de sa tâche, et nous sommes persuadés que son travail rendra les plus grands services à ceux qu'intéresse l'histoire du Jardin du Roi et leur permettra d'en élucider les derniers points restés obscurs.

L. BULTINGAIRE.

## SUBDIVISIONS DE L'INVENTAIRE

- Ao. — Inventaires anciens (n<sup>os</sup> 1 à 7).  
 A1 et A1 bis. — Édits, règlements, etc. (n<sup>os</sup> 8 à 45).  
 A2. — Surintendants (n<sup>os</sup> 46 à 108).  
 A3, A3 bis, A3 ter, A3 quater, A3 quinter. — Finances (n<sup>os</sup> 109 à 129).  
 A4. — Intendants (n<sup>os</sup> 130 à 190).  
 A5. — Enseignement (n<sup>os</sup> 191 à 190).  
 A6 et A6 bis. — Démonstrateurs, Professeurs, Suppléants (n<sup>os</sup> 197 à 294) ; Anatomistes (n<sup>os</sup> 197 à 249) ; Chimistes (n<sup>os</sup> 250 à 274) ; Botanistes (n<sup>os</sup> 275 à 294).  
 A7. — Sous-démonstrateurs (n<sup>os</sup> 295 à 306).  
 A8. — Gardes du Cabinet, Peintres, etc. (n<sup>os</sup> 307 à 340).  
 A9. — Autres fonctionnaires (n<sup>os</sup> 341 à 363).

- A10. — Correspondants (n<sup>os</sup> 364 à 382).  
 A11. — Voyages et Missions (n<sup>os</sup> 383 à 420).  
 A12. — Jardins et Serres (n<sup>os</sup> 421 à 487).  
 A13. — Cabinet, Collections (n<sup>os</sup> 488 à 504).  
 A14. — Ménageries (n<sup>os</sup> 505 à 515).  
 A15 et A15 bis. — Bâtiments et Terrains (n<sup>os</sup> 516 à 669).  
 A16. — Police (n<sup>os</sup> 670 à 684).

Abréviation employée :

Catal. gén. des Mss. : *Catalogue général des Manuscrits des Bibliothèques publiques de France*, t. II (*Muséum d'Histoire Naturelle, École des Mines, etc.*) Paris, 1914, in-8°.

# Inventaire des Archives du Muséum National d'Histoire naturelle

## PREMIÈRE PARTIE

### Série A : Archives du Jardin du Roi (24 cartons. — 1618-10 juin 1793).

#### Ao. — Inventaires anciens (xviii<sup>e</sup> siècle).

1. « État des titres et papiers concernant le Jardin du Roi (Muséum d'Histoire Naturelle). » Analyses de documents (25 août 1551-18 juin 1787).

Extrait du Ms. 1934, XXIX (Catal. gén. des Mss., p. 275).

2. « État des titres et papiers concernant le Muséum d'Histoire Naturelle ». Analyses de documents (25 août 1551-1793).

Minute et huit exemplaires.

3. « Anciennes nottes dans lesquelles il est fait mention des titres du Jardin Royal des Plantes, dont les suivants n'ont pu être retrouvés, et qui sont probablement dans les dépôts de la Maison du Roi » (1618-5 juin 1731).

Extrait du Ms. 1934, XIV.

4. « Note des pièces que nous avons et de celles qui nous manquent par rapport au Jardin Royal » (janvier 1626-18 septembre 1715).

Minute de la main de Réaumur et copie. Extrait du Ms., 1934, XII.

5. Extrait du « Répertoire de règlements relatifs à la police de Paris » de Dupré, commissaire au Châtelet, t. I (Arch. Nat. H\*, 1880), f<sup>o</sup> 287 et 288 (janvier 1626-31 mars 1718).

De la main du Dr Hamy.

6. « Table des règlements et pièces du Jardin Royal (7 janvier 1699-1732).

« Autres loix anciennes touchant le Jardin Royal » Analyses de documents (janvier 1626-20 janvier 1673).

Lettre anonyme à M. Raudot, Intendant général des Classes de la Marine, pour lui demander cinq pièces d'archives concernant le Jardin du Roi (8 février 1716, Paris).

Minute. Extrait du Ms. 1952, I (Catal. gén. des Mss., p. 283).

7. « Pièces contenues dans le carton du Muséum national d'Histoire Naturelle relatives à la comptabilité. 41 pièces, chemise numérotée 1. » Analyses de documents (20 janvier 1792-30 germinal an II).

Copie faite pour le Dr Hamy d'après Arch. Nat. F<sup>17</sup> 1130.

#### A1. — Édits, règlements, etc. (1618-3 juillet 1745).

8. « Requeste au Roy pour l'établissement d'un Jardin Royal en l'Université de Paris, l'an MDCXVIII », par Jean Riolan, professeur royal en Anatomie et Pharmacie.

Donation de Jussieu (1858). Extrait du Ms. 1934, XIV (Catal. gén. des Mss., p. 272).

9. Proposition faite au Roi par Guy de la Brosse de faire construire un Jardin pour cultiver les plantes médicinales.

Demande adressée par le même au cardinal de Richelieu pour obtenir les sommes nécessaires à la construction.



Autre demande, adressée au Garde des Sceaux pour qu'il favorise de son pouvoir l'établissement du Jardin. Autre demande d'appui au Surintendant des Finances.

*Avis défensif du Jardin royal des Plantes médicinales à Paris* (du même).

*Ordre du dessein du Jardin royal des Plantes médicinales* (du même).

*Mémoire des plantes usagères et de leurs parties que l'on doit trouver... au Jardin Royal des Plantes...* (du même).

*Édit du Roy pour l'establissement d'un Jardin des Plantes medecinales* » (janvier 1626, Paris).

Arrêt d'enregistrement au Parlement de cet édit (6 juillet suivant).

Présentation par Jean Hérouard, Surintendant du Jardin Royal des Plantes, du sieur de la Brosse, conseiller et médecin du Roi, à l'intendance dudit Jardin (7 août 1626, Nantes).

Lettres patentes de Louis XIII accordant au sieur de la Brosse la charge d'Intendant du Jardin Royal « pour sous ledit sieur Herouard et ses successeurs Premiers Médecins avoir la direction entière et conservation d'iceluy Jardin, faire les démonstrations des Plantes medecinales aux escoliers et aux personnes qui en voudront avoir la connoissance... » (8 août 1626, Nantes).

Recueil imprimé sans lieu ni date, in-4<sup>o</sup>, 14 et 16 p., 3 et 6 ff., 46 p., 11 p., 10 p.

10. Édit de Louis XIII ordonnant, sur le conseil du Premier Médecin, Hérouard, l'établissement d'un Jardin Royal des Plantes médicinales dans l'un des faubourgs de Paris ou dans tel autre lieu qui sera jugé convenable par ledit Hérouard et en accordant la surintendance audit Hérouard et à ses successeurs les Premiers Médecins, avec pouvoir de nommer telles personnes qu'il jugera propres et agréables au Roi pour la direction, culture et conservation dudit Jardin et pour la démonstration des plantes ; ordonnant que le fonds qui sera ordonné par le Roi tant pour l'établissement que pour les frais annuels du Jardin sera réparti pour les diverses dépenses selon « qu'il sera jugé nécessaire » sans que ce fonds puisse être détourné de sa destination (janvier 1626, Paris).

Une copie du xviii<sup>e</sup> siècle. Extrait du Ms. 1934, II. (Catal. gén. des Mss., p. 271). — Deux copies faites pour le D<sup>r</sup> Hamy d'après Arch. Nat., O<sup>1</sup>1054, p. 3 : X<sup>1a</sup> 8650, f<sup>o</sup> 383 V<sup>o</sup>.

Arrêt d'enregistrement au Parlement de l'édit de janvier 1626 (6 juillet suivant).

Copie faite par le D<sup>r</sup> Hamy d'après D. FÉLIBIEN, *Histoire de la ville de Paris*, Paris, 1725, in-f<sup>o</sup>, t. V, p. 71.

11. « *Avis pour le Jardin Royal des Plantes medecinales que le Roy veut establir à Paris. Présenté à nosseigneurs du Parlement par Guy de la Brosse, Medecin ordinaire du Roy et Intendant dudit Jardin.* »

Imprimé, Paris, Dugast, 1631, in-4<sup>o</sup>, 58 p.

12. Édit par lequel Louis XIII confirme le contrat d'acquisition d'une maison et d'un jardin au faubourg

Saint-Victor, du 21 février 1633, pour l'établissement d'un Jardin des Plantes médicinales ; confirme l'attribution de la surintendance dudit Jardin au sieur Bouvard et à ses successeurs les Premiers Médecins et la nomination du sieur de la Brosse à l'intendance ; promet au sieur Michel Bouvard, fils du Surintendant, des lettres de survivance du sieur de la Brosse dans la charge d'Intendant du Jardin ; crée, pour les attribuer à trois médecins de la Faculté de Paris, trois offices de démonstrateurs et opérateurs pharmaceutiques, pour faire la démonstration de l'intérieur des plantes ; attribue, sur la présentation du sieur Bouvard, deux de ces offices à M<sup>es</sup> Jacques Cousinot et Urban Baudinot, médecins de la Faculté de Paris, et le troisième à M<sup>e</sup> Marin Cureau, sieur de la Chambre, médecin ordinaire de la Faculté de Montpellier, sans que cette promotion puisse tirer à conséquence ni déroger du présent édit ; crée un office de sous-démonstrateur des plantes et l'attribue à Vespasien Robin, Arboriste du Roi ; attribue des gages de 3 000 livres au surintendant, de 1 500 livres à chacun des trois démonstrateurs, de 6 000 livres à l'intendant, de 1 200 livres au sous-démonstrateur ; attribue à l'intendant la nomination des jardiniers, des porteurs, des ouvriers et des arboristes ; alloue à l'intendant une somme de 4 000 livres par an pour l'entretien du jardin, des ouvriers et des ustensiles nécessaires, aux démonstrateurs et opérateurs pharmaceutiques la somme de 400 livres pour l'achat des matières et drogues nécessaires aux opérations annuelles et la somme de 400 livres par an pour l'entretien et salaire des garçons servant aux vils offices du laboratoire ; assigne la somme totale de 21 000 livres, savoir : 7 000 livres sur la ferme du sol pour livre de l'entrée des cendres et gravelées (1) et 14 000 livres sur la Recette générale de Paris ; crée un office de receveur et payeur des officiers du Jardin, aux gages de 600 livres par an, à la nomination du Roi, sur la présentation du Premier Médecin (mai 1635, Saint-Quentin).

Une copie du xviii<sup>e</sup> siècle, certifiée par Bouvard. Extrait du Ms. 1934, V (Catal. gén. des Mss., p. 271). — Une copie conforme d'après Arch. Affaires étrangères, Mémoires et Documents, fonds France, vol. 1590, f<sup>o</sup> 175-178. — Une copie faite pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. O<sup>1</sup>1054, p. 49. — Une mention copiée pour le D<sup>r</sup> Hamy d'après Arch. Nat. P 2681, p. 107 V<sup>o</sup>.

Opposition de la Faculté de Médecine de Paris devant la Chambre des Comptes à l'enregistrement de l'édit de mai 1635 (novembre-décembre 1636).

Copies faites par le D<sup>r</sup> Hamy d'après Bibliothèque de la Faculté de Médecine, Commentaires de la Faculté de Médecine, t. XIII, f<sup>o</sup> 11-14.

« Arrest de vérification en la Chambre des Comptes » de l'édit du 15 mai 1635 (12 octobre 1638).

Copie faite par le D<sup>r</sup> Hamy d'après un imprimé.

13. Accord entre Guy de la Brosse, Intendant du Jardin

(1) Voir les pièces concernant les droits sur les cendres et gravelées, nos 109 à 117.

du Roi et les Officiers des Bâtiments, fait en conséquence de l'opposition formée par ces derniers à la vérification en la Chambre des Comptes de l'édit du 15 mai 1635 ; portant que le fonds destiné aux réparations et constructions qu'il conviendra de faire au Jardin du Roi sera mis entre les mains des Trésoriers des Bâtiments du Roi pour être employé par l'ordre des Officiers des Bâtiments ; que le Surintendant et l'Intendant du Jardin pourront néanmoins employer ce qui pourra rester du fonds des 21 000 livres ordonné par Sa Majesté pour ledit Jardin en réparations, en achat de drogues et ustensiles pour le laboratoire et le cabinet, lesquels réparations et achats seront payés par celui qui sera commis à la recette des 21 000 livres, sur le reste de ce fonds, sur l'ordre de l'intendant du Jardin jusqu'à concurrence de 100 livres et sur l'ordre du surintendant et de l'intendant au-dessus de 100 livres (11 septembre 1638, Saint-Germain-en-Laye).

Original portant les signatures autographes de Bouvard et de Guy de la Brosse. Extrait du Ms. 1934, VI (Catal. gén. des Mss., p. 271.)

14. « Mémoire pour le Jardin royal des Plantes, par Charles Bouvard, 1639. » Charles Bouvard et son fils demandent au roi des « lettres de jussion à Messieurs des Comptes, pour vérifier l'édit (de mai 1635) sans y rien innover aux charges susdites (des officiers du Jardin) ou donner un arrêt qui amende ce que Messieurs ont fait au contraire de l'édit. »

Copie faite par le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Bibl. Nat., Ms. français n° 17308, f°s 159 2°-160 2°.

15. « Édit du Roy, portant un iondes charges de Sur-Intendant et Intendant du Jardin médecinale, estably au Faux bourg Saint-Victor-lez-Paris, à celles de Sur-Intendant et Intendants des bastimens de Sa Majesté : avec confirmation des Officiers dudît Jardin vérifié en la Chambre des Comptes, le vingt-unième jour de novembre 1642 » (octobre 1642).

Imprimé, Paris, Cramoisy, 1642, in-4°, 13 p.

Même édit.

Une copie faite pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. O<sup>1</sup> 1054 p. 58. — Une mention copiée pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. P 2682, p. 128.

16. Édit de Louis XIV supprimant comme inutile la charge d'Intendant du Jardin Royal des Plantes médicinales ; ordonnant que les fonds qui y étaient attribués seront employés en achat de vases et médicaments et confirmant la surintendance au sieur Vallot, Premier Médecin (mai 1653, Paris).

Une copie du xvii<sup>e</sup> siècle. Parchemin. Extrait du Ms. 1934, VIII (Catal. gén. des Mss., p. 272). — Deux copies faites pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. O<sup>1</sup> 1054, p. 71 ; X<sup>1a</sup> 8658, f° 210.

Arrêt d'enregistrement au Parlement de l'édit du mois de mai 1653 (3 juillet 1653).

Une copie du xvii<sup>e</sup> siècle. Parchemin. Extrait du Ms. 1934, VIII (Catal. Gén. des Mss., p. 272). — Une copie faite pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. U30, f° 389.

17. *Déclaration du Roy pour faire continuer les exercices au Jardin Royal des Plantes. Registrée au Parlement et Chambre des Comptes, le 23 mai 1673 (20 janvier 1673, Saint-Germain-en-Laye).*

Imprimé, Paris, Mabre-Cramoisy, 1673, in-4°, 16 p. Trois exemplaires. Extrait du Ms. 1934, IX (Catal. gén. des Mss., p. 272).

Même déclaration.

Une copie conforme, d'après Arch. Affaires étrangères Mémoires et Documents, fonds France, vol. 1594, f°s 323-324 — Une copie faite pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. P 2383, f° 661.

18. Règlement rendu par Louis XIV, touchant les fonctions de la charge de Surintendant des Bâtiments, et qui lui accorde une entière direction sur le Jardin Royal (25 juillet 1691, Versailles).

Copie du xviii<sup>e</sup> siècle. Extrait du Ms. 1934, X (Catal. gén. des Mss., p. 272).

19. « Règlement pour le Jardin royal des Plantes », par lequel Louis XIV rend à son Premier Médecin certaines des attributions qui lui avaient été retirées par le règlement du 25 juillet 1691 (7 janvier 1699, Marly. Enregistré au Parlement le 15 juin suivant).

Deux copies faites pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. O<sup>1</sup> 43, p. 43 ; X<sup>1a</sup> 8705, f° 161.

20. « Règlement du Roy qui fixe les exercices de chaque professeur au Jardin Royal des Plantes, à Paris » (14 février 1708, Versailles).

Imprimé, sans lieu ni date, in-4°, 3 p. Deux exemplaires. Donation de Jussieu (1858). Extrait du Ms. 1934, XVI (Catal. gén. des Mss., p. 273).

Même règlement.

Une copie faite pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. O<sup>1</sup> 52, p. 18.

21. « Lettres patentes du Roy, portant que les Premiers Médecins du Roy auront l'entière Sur-Intendance de la culture des plantes et direction du Jardin Royal sis au Fauxbourg Saint-Victor, à Paris. Données à Marly, le 9 May 1708 » (Enregistrées au Parlement le 15 juin suivant.)

*Règlement ordonné par le Roy pour le Jardin Royal des Plantes.*

Imprimé, Paris, Muguet, 1708, in-4°, 4 p. Extrait du Ms. 1934, XVI (Catal. gén. des Mss., p. 273).

« Lettres patentes pour confirmer le Premier Médecin du Roy dans la Sur-Intendance du Jardin royal des Plantes » (9 mai 1708, Marly).

Imprimé, sans lieu ni date, in-4°, 3 p. Deux exemplaires. Extrait du Ms. 1934, XV (Catal. gén. des Mss., p. 273).

Mêmes lettres patentes.

Deux copies faites pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. O<sup>1</sup> 52, p. 70 V<sup>o</sup> ; X<sup>1a</sup> 8705, f<sup>o</sup> 159 V<sup>o</sup>.

22. « Déclaration qui supprime deux charges de garçons du laboratoire et établit à leur place un garde du Cabinet des drogues au Jardin Royal » (18 mai 1709, Versailles).

Copie faite pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. O<sup>1</sup> 53, p. 60.

23. « Projet de règlement concernant les professeurs du Jardin du Roi » (sans date, avant le 31 mars 1718) (1).

Deux pièces (1 f. chaque). Pour chacune, minute autographe de Réaumur et copie. Extrait du Ms. 1934, XII (Catal. gén. des Mss., p. 72).

24. « Déclaration du Roy qui ordonne qu'à l'avenir la Sur-Intendance du Jardin Royal sera distincte et séparée de la charge de Premier Médecin. Donnée à Paris, le 31 mars 1718 ». (Enregistrée au Parlement le 2 avril suivant, à la Cour des Aides, le 7 mai suivant.)

Imprimé, Paris, Muguët, 1718, in-4<sup>o</sup>, 4 p. Quatre exemplaires, dont trois provenant de la donation de Jussieu (1858). Extrait du Ms. 1934, XVI (Catal. gén. des Mss., p. 273).

Même déclaration. Enregistrée à la Chambre des Comptes le 6 avril suivant.

Trois copies faites pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. O<sup>1</sup> 62, p. 55 ; P 2419, p. 923 ; X<sup>1a</sup> 8719, f<sup>o</sup> 336.

25. Arrêt du Conseil d'État du Roi, ordonnant que la somme de 21 500 livres, attribuée au paiement des gages du Surintendant, des Professeurs, des Démonstrateurs et de autres officiers du Jardin royal des Plantes et des dépenses nécessitées par les démonstrations et par l'entretien dudit Jardin, sera dorénavant assignée sur l'État des Bois de la Généralité de Paris (4 avril 1719, Paris).

Copie faite pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. E 2003, f<sup>o</sup> 159.

26. *Édit du Roy, portant suppression de la charge de Sur-Intendant des Bastimens et Jardins de M. le duc d'Orléans et création d'un Directeur général desdits Bastimens et Jardins. Donné à Paris, au mois d'avril 1719.* (Enregistré à la Cour des Aides, le 25 mai suivant.)

Imprimé, Paris, Muguët, 1719, in-4<sup>o</sup>, 3 p.

27. Arrêt du Conseil d'État du Roi, ordonnant l'emploi, sous le nom du sieur Chirac, Intendant du Jardin Royal des Plantes, dans l'État des Bois de la Généralité de Paris, de l'année 1723, de la somme de 5 141 l. 11 s. 9 d. d'une part, pour rembourser ledit Intendant des dépenses par

(1) Ce projet n'est pas daté ; mais il doit avoir été écrit avant le 31 mars 1718, car il y est question du Premier Médecin du Roi en des termes qui font supposer que celui-ci jouissait encore de la Surintendance du Jardin ; or, la charge de Premier Médecin fut séparée de celle d'Intendant du Jardin par déclaration du 31 mars 1718 Cf. n<sup>o</sup> 24).

lui faites pour l'entretien dudit Jardin pendant les années 1718, 1719, 1720, 1721 et 1722 et de celle de 5 643 l. 10 s. d'autre part, « pour les réparations, constructions, restablissements et fournitures à faire audit Jardin... » (3 mai 1723, Versailles).

Copie faite pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. E 968<sup>a</sup>, n<sup>o</sup> 10.

28. Arrêt du Conseil d'État du Roi cassant celui du 3 mai 1723 et ordonnant que les sommes de 5 141 l. 11 s. 9 d. et 5 643 l. 10 s. ne seront pas inscrites dans l'État des Bois de la Généralité de Paris, mais payées sur les fonds du Trésor Royal (26 juillet 1723, Meudon).

*Id.*, d'après Arch. Nat. E 972<sup>b</sup>, n<sup>o</sup> 224.

29. Édit de Louis XV sur l'organisation du Jardin Royal des Plantes (28 avril 1729, Compiègne).

Imprimé, Paris, Langlois, sans date, in-f<sup>o</sup>, 1 f. Deux exemplaires, dont un collationné à l'original par Chirac.

Même édit.

Trois copies du XVIII<sup>e</sup> siècle. En marge de l'une, projet d'un nouveau règlement rédigé sous l'intendance de Dufay.

Lettre de Mesnard de Clesle à M. de Jussieu (1) pour lui renvoyer les mémoires manuscrits et imprimés qu'il avait remis à M. le comte de Maurepas, relatifs au règlement du Jardin Royal (22 juillet 1729, Versailles).

Original. Donation de Jussieu (1858). Extrait du Ms. 1934, XX (Catal. gén. des Mss., p. 274).

Même édit (28 avril 1729).

Deux copies faites pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. O<sup>1</sup> 73, p. 135.

30. Lettres patentes de Louis XV ordonnant que l'arrêt du Conseil du 4 avril 1719 et les emplois faits et à faire conformément à cet arrêt, dans l'État des Bois de la Généralité de Paris, des sommes nécessaires aux dépenses du Jardin Royal, seront exécutés selon leur forme et teneur (12 octobre 1730, Versailles).

Copie faite pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. O<sup>1</sup> 74, p. 398.

31. Arrêt du Conseil d'État du Roi ordonnant que l'État des Bois de la Généralité de Paris, arrêté au Conseil pour l'année 1731, et ceux qui seront arrêtés pour les années suivantes, seront exécutés selon leur forme et teneur ; enjoignant au sieur Charron, Receveur général en exercice ladite année 1731, de payer, conformément à l'état de ladite année, la somme de 21 500 livres, employée audit état pour le Jardin Royal des Plantes de Paris, aux parties y dénommées, et à son confrère de payer les sommes qui seront comprises à l'état de l'année

(1) Ce peut être Antoine de Jussieu, Professeur de Botanique de 1710 à 1759, ou Bernard de Jussieu, Sous-démonstrateur de Botanique de 1722 à 1777.

où il sera en exercice, sans que lesdites parties soient tenues de rapporter aucunes lettres d'attache du Bureau des Finances (9 août 1732, Versailles).

Copie du XVIII<sup>e</sup> siècle. Parchemin. Extrait du Ms. 1934, XXIII (Catal. gén. des Mss., p. 274).

« *Arrêt du Conseil d'État du Roy, du 9 août 1732, qui exempté les Officiers du Jardin Royal de prendre l'attache du Bureau des Finances.* »

Imprimé, Paris, Saugrain, sans date, in-4<sup>o</sup>, 4 p. huit exemplaires.

Même arrêt.

Copie faite pour le Dr Hamy, d'après Arch. Nat. E 2120.

**32.** Lettres patentes de Louis XV ordonnant que la somme de 34 635 livres, qui se trouve entre les mains des Receveurs généraux des Bois de la Généralité de Paris, sera versée au Comte de Buffon en remboursement des avances faites par lui pour réparations et améliorations au Jardin Royal. (22 mai 1745, au camp de Tournai. Enregistrées à la Chambre des Comptes, le 23 juin suivant.)

*Id.*, d'après Arch. Nat. P 2450, f<sup>o</sup> 254.

**33.** Arrêt du Conseil d'État du Roi ordonnant que les gages des Officiers du Jardin Royal seront dorénavant inscrits non plus dans l'État des Bois de la Généralité de Paris, mais dans les États des Domaines (3 juillet 1745, au camp de Leuze).

*Id.*, d'après Arch. Nat. E 2238, n<sup>o</sup> 264.

**34.** « Lettres patentes portant que le Premier Médecin aura la Sur-Intendance de la culture des Plantes et direction du Jardin Royal. A Marly, le 9 may 1708. »

« Règlement ordonné par le Roy pour fixer les exercices de chaque professeur du Jardin Royal des Plantes, à Paris, A Versailles, le 14 février 1708. »

« Déclaration qui supprime deux charges de garçons de laboratoire et établit à leur place un garde du Cabinet des drogues au Jardin Royal. A Versailles, le 18 may 1709. »

« Règlement ordonné par le Roy pour le Jardin royal des Plantes. A Marly, le 7 janvier 1699. »

« Déclaration pour conserver au sieur Fagon la Sur-Intendance du Jardin Royal des Plantes pendant sa vie. A Vincennes, le 18 septembre 1715. »

« Déclaration qui ordonne qu'à l'avenir la Sur-Intendance du Jardin Royal sera distincte et séparée de la charge de Premier Médecin. A Paris, le 31 mars 1718. »

« Déclaration qui accorde au sieur Chirac, Premier Médecin de M. le duc d'Orléans, l'Intendance du Jardin royal des Plantes. A Paris, le 8 may 1718. »

« Arrêt du Conseil d'État du 4 avril 1719, portant qu'à commencer de ladite année il sera fait fond dans l'État des Bois de la Généralité de Paris, de la somme de 21 500 livres pour les gages et apointemens des Sur-Intendant, Intendants, Professeurs, Démonstrateurs, Sous-

Démonstrateurs de chimie, anatomie et chirurgie et autres officiers du Jardin des Plantes de Paris. »

« Le 29 avril 1729, Sa Majesté rendit le Règlement suivant concernant le Jardin Royal. »

« Le 5 juin 1731, M. Chirac rendit l'ordonnance cy-après. »

« Du 6 avril 1732. Provisions d'Intendant du Jardin Royal en faveur du sieur Dufay. »

« Provisions d'une charge de démonstrateur-opérateur de l'intérieur des plantes au Jardin Royal » en faveur du sieur Hunault (2 novembre 1729, Versailles) (1).

Copies. Cahier papier 88 p., XVIII<sup>e</sup> siècle. Extrait du Ms 1934, XVII (Catal. gén. des Mss., p. 273).

**A1 bis.** — **Édits, règlements, etc.** (*suite*, décembre 1787-10 juin 1793).

**35.** « Reglemens présenté à M. Bernardin de Saint-Pierre, Intendant du Jardin et du Cabinet du Roy en décembre 1787. »

Trois pages.

« Règlement général pour consolider un établissement très vaste dans son ensemble »... proposé en septembre 1788 au marquis de la Billarderie, Intendant du Jardin du Roi.

Trois pages.

« Projet de règlement pour le Jardin du Roi », proposé au baron de Breteuil en 1788.

Huit pages. Extrait du Ms 309, I (Catal. gén. des Mss., p. 55).

**36.** « Projet de Règlement pour les cours » (Projet d'arrêt du Conseil d'État du Roi, XVIII<sup>e</sup> siècle).

Trois pages. Extrait du Ms. 1934, XXXVI (Catal. gén. des Mss., p. 276).

**37.** « *Vues sur le Jardin royal des Plantes et le Cabinet d'Histoire Naturelle* ». Anonyme (2).

Imprimé, Paris, Baudouin, 1789, in-8<sup>o</sup>, 7 p. *Ex libris*: Milne-Edwards.

« *Adresses et projet de règlement présentés à l'Assemblée Nationale par les officiers du Jardin des Plantes et du Cabinet d'Histoire Naturelle, d'après le décret de l'Assemblée Nationale, le 20 août 1790.* »

Imprimé, Paris, Buisson, 1790, in-8<sup>o</sup>, 80 p. Trois exemplaires.

« Adresse à Messieurs de l'Assemblée Nationale. »

Copie du XVIII<sup>e</sup> siècle. Extrait du Ms. 309 V.

(1) Cf. n<sup>o</sup> 222.

(2) On lit, p. 7, n. 1 : « Ces vues ont été présentées au Comité des Finances avec le rapport sur le Jardin du Roi. Le Comité n'a pas cru que sa mission l'autorisât à les discuter ; mais elles sont assez importantes pour être soumises à l'Assemblée. »

38. « Projet de travail relatif aux reglemens demandés par l'Assemblée Nationale. Première motion du 22 août 1790.

Extrait du Ms. 309, V.

39. Circulaire aux officiers du Jardin du Roi pour les convoquer à l'Assemblée des Officiers du 24 août 1790 (23 août 1790, Paris).

Minute.

40. « *Opinion de M. J.-A. Creuzé Latouche, membre de l'Assemblée Nationale, au sujet du Jardin des Plantes et des Académies.* »

Imprimé, Paris, Imprimerie Nationale, 1790, in-8°, 20 p.

41. « Réflexions sur le Règlement » du Jardin des Plantes (sans date ; rédigé vers 1790) (1).

Neuf pages. Rédigé probablement par M. Cardot, secrétaire de Condorcet (2).

42. « Notes pour le Jardin Royal des Plantes... relatives à l'histoire, l'utilité actuelle et l'utilité future de l'établissement... » (sans date ; après le mois de septembre 1791) (3).

Autographe d'A. Thouin, adressé à Fourcroy. Extrait du Ms. 309, I (Catal. gén. des Mss., p. 55).

43. « *Réflexions sur les avantages qui résulteroient de la réunion de la Société Royale d'Agriculture, de l'École vétérinaire et de trois chaires du Collège Royal au Jardin du Roi* » (sans date ; après le mois de septembre 1791) (4).

Imprimé, Imprimerie du Journal gratuit, sans date, in-8°, 42 p.

44. Lettre signée Cauchy, chef du Bureau des Établissements publics, au citoyen Bernardin de Saint-Pierre, pour lui envoyer deux exemplaires du Bulletin de la Convention, afin qu'il fasse afficher l'un à la porte intérieure de son établissement et lire l'autre publiquement, et pour l'avertir de faire prendre chaque jour deux exemplaires de ce Bulletin (19 mars 1793, Paris).

Original. Extrait du Ms. 1934, XXXIV.

45. *Décret sur le Jardin National des Plantes, le Cabinet d'Histoire Naturelle de Paris, du 10 juin 1793, l'an deuxième de la République, précédé du Rapport du Ci-*

(1) Note autographe d'Antoine Laurent de Jussieu, sur la feuille de garde.

(2) *Id.* Ces réflexions constituent un mémoire en faveur du maintien de l'Intendance du Jardin.

(3) Ces notes furent rédigées après le mois de septembre 1791, car il y est question de la liste civile du Roi.

(4) Cette étude fut rédigée après le mois de septembre 1791, car il y est question de la division de la France en départements et districts. Elle est du savant agronome Broussonnet, le suppléant et l'élève favori de Daubenton, et l'on est autorisé à supposer que ce dernier n'y fut pas étranger (M. E.-T. HAMY, *Les derniers jours du Jardin du Roi*, Paris, 1893, in-4°, p. 46, n. 2).

*toyen Lakanal, député de l'Ariège à la Convention, membre du Comité d'Instruction publique.*

Imprimé, Imprimerie Nationale, sans date, in-8°, 11 p. *Ex-libris* : Milne-Edwards.

« *Décret de la Convention Nationale, du 10 juin 1793, l'an second de la République française, relatif à l'organisation du Jardin national des Plantes et du Cabinet d'Histoire Naturelle, sous le nom de Muséum d'Histoire naturelle.* »

Imprimé, Paris, Imprimerie Nationale Exécutive du Louvre, 1793, in-4°, 7 p. Trois exemplaires, dont un extrait du Ms. 1934, XXXIX (Catal. gén. des Mss., p. 277).

## A2. — Surintendants (19 février 1609-11 mars 1718).

46. Contrat de mariage passé entre Pierre Hérouard, sieur du Mesnil, conseiller, notaire et secrétaire du Roi, Maison et Couronne de France, et Marie Godet, en présence de Jean Hérouard, seigneur de Vaugrigneuse, conseiller, notaire et secrétaire du Roi et Premier Médecin de Mgr. le Dauphin (19 février 1609).

Mention faite pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. Y 148, f<sup>o</sup> 269 V<sup>o</sup>.

47. Donation mutuelle entre Hérouard, Premier Médecin du Roi et sa femme (1<sup>er</sup> mars 1612).

*Id.*, d'après Arch. Nat. Y 152, f<sup>o</sup> 91.

48. Lettres patentes de Louis XIII donnant aux sieurs Hérouard, son Conseiller et Premier Médecin ; Deheurlen et Berruyer, ses conseillers, et Philippe, son chirurgien ordinaire, des places situées entre le Louvre et la porte Saint-Honoré (février 1620, Paris).

Copie faite pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. Z<sup>1r</sup> 565, f<sup>o</sup> 99 V<sup>o</sup>.

49. Édit de Louis XIII accordant au sieur Hérouard, son Premier Médecin, la charge d'Intendant des Bains et Eaux minérales en Bourbonnais, Auvergne, Bourgogne et Forez, créée par édit de mai 1605 (13 mars 1625, Paris. Enregistré au Grand Conseil, au mois de mai suivant).

*Id.*, d'après Arch. Nat. V<sup>s</sup> 1230, f<sup>o</sup> 3 V<sup>o</sup>.

50. Achat par Louis XIII de la terre et seigneurie de Fourqueux, de M<sup>e</sup> P. Séguier, Conseiller du Roi et Garde des Sceaux, pour la somme de 29 744 livres (15 juin 1633).

Lettres patentes de Louis XIII, ordonnant l'achat de la terre et seigneurie de Fourqueux. (13 juin 1633, Saint-Germain-en-Laye. Enregistrées au Parlement, le 29 août 1634.)

Copies faites pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. X<sup>1a</sup> 8652, f<sup>o</sup> 359.

Lettres patentes de Louis XIII ratifiant l'achat de la terre et seigneurie de Fourqueux (22 juin 1633, Paris. Enregistrées au Parlement, le 29 août 1634).

Copie faite pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. X<sup>1a</sup> 8652, f<sup>o</sup> 361.

51. Lettres patentes de Louis XIII faisant don au sieur Bouvard, son Conseiller et Premier Médecin, et à ses successeurs, de la terre et seigneurie de Fourqueux, à la réserve des bois, des droits de justice et de chasse (juin 1634, Saint-Germain-en-Laye. Enregistrées au Parlement, le 29 août 1634).

Deux copies faites pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. X<sup>1a</sup> 8652, f<sup>o</sup> 358 ; Z<sup>1f</sup> 581, f<sup>o</sup> 1.

52. Lettres patentes de Louis XIII, donnant au sieur Bouvard et à ses successeurs la justice haute, moyenne et basse de la terre et seigneurie de Fourqueux (19 juillet 1638, Saint-Germain-en-Laye. Enregistrées au Parlement le 21 août suivant).

Copie faite pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. X<sup>1a</sup> 8653, f<sup>o</sup> 289.

53. Imposition d'une taxe de 3 000 livres au sieur Bouvard, pour sa terre de Fourqueux (15 février 1649).

Extrait d'un rôle de taxe arrêté au Conseil d'État du Roi, fait pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. E 1694, f<sup>o</sup> 18 V<sup>o</sup>.

54. Lettres d'anoblissement en faveur du sieur Bouvard (mai 1639, Saint-Germain-en-Laye. Enregistrées au Parlement, le 1<sup>er</sup> juin suivant).

Copie faite pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. X<sup>1a</sup> 8653, f<sup>o</sup> 387.

55. Lettres patentes de Louis XIII, accordant au sieur Bouvard le droit d'établir un bac au-dessus de l'Arsenal aux Poudres (juin 1639, Abbeville. Enregistrées au Parlement le 24 janvier 1654).

*Id.*, d'après Arch. Nat. X<sup>1a</sup> 8658, f<sup>o</sup> 328.

Arrêt du Parlement de Paris ordonnant que descente sera faite sur les lieux pour informer de la commodité et incommodité pour l'établissement du bac accordé au sieur Bouvard (27 janvier 1644).

*Id.*, d'après Arch. Nat. X<sup>1a</sup> 8388 ; X<sup>1b</sup> 8853, n<sup>o</sup> 34.

56. Arrêt du Parlement de Paris recevant le sieur Marnier, engagé d'un bac et d'une nacelle sur la Seine, partie intervenante dans l'affaire du bac du sieur Bouvard (1<sup>er</sup> août 1646).

*Id.*, d'après Arch. Nat. X<sup>1a</sup> 5705 ; X<sup>1b</sup> 5606.

57. Arrêt du Parlement de Paris ordonnant l'enregistrement des lettres patentes de Louis XIII du mois de juin 1639, accordées au sieur Bouvard pour l'établissement d'un bac (24 janvier 1654).

*Id.*, d'après Arch. Nat. X<sup>1b</sup> 1783, n<sup>o</sup> 38.

58. « Pancarte et tarif fait et dressé par nous, Conseillers du Roy, Présidens Tresoriers Généraux de France à Paris, des droictz qui seront payez au passage du bacq

qui sera estably au-dessus du mail de l'Arsenal aux poudres, par M<sup>e</sup> Charles Bouvard... » (10 mars 1656).

*Id.*, d'après Arch. Nat. Z<sup>1f</sup> 594, f<sup>o</sup> 58.

59. Lettres patentes de Louis XIV, confirmant au sieur Bouvard, Premier Médecin du feu roi Louis XIII la donation à lui faite par lettres patentes du mois d'octobre 1640, des biens meubles et immeubles situés en France ayant appartenu à Vabourg Waricq, gentilhomme hollandais (20 mai 1651, Paris. Enregistrées au Parlement le 8 juillet suivant).

Copie conforme faite pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. X<sup>1a</sup> 8657, f<sup>o</sup> 317 V<sup>o</sup>.

60. Lettres obtenues par Ch. Bouvard pour continuer de prendre la qualité de Surintendant du Jardin Médicinal. Mention (18 décembre 1643).

Copie faite pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. P 2682, f<sup>o</sup> 126 V<sup>o</sup>.

61. Arrêt du Conseil d'État du Roi ordonnant que le sieur Vautier, comme Premier Médecin du Roi, sera pourvu de la Surintendance du Jardin Royal, sans qu'à l'avenir les sieurs Bouvard père et fils puissent s'immiscer en la fonction des charges de Surintendant et Intendant (14 juillet 1646, Fontainebleau).

Copie informelle faite pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. E 169<sup>o</sup>, p. 97.

62. Arrêt du Conseil d'État du Roi, ordonnant que les sieurs Bouvard père et fils, les doyens et docteurs de la Faculté de médecine de Paris seront assignés audit Conseil et que toutes poursuites seront suspendues en la Chambre des Comptes jusqu'à nouvel ordre (9 février 1647, Paris).

*Id.*, d'après Arch. Nat. E 220<sup>a</sup>.

63. Arrêt du Conseil d'État du Roi, ordonnant que les sieurs Bouvard père et fils, les docteur et régent de la Faculté de médecine de Paris, fourniront dans les trois jours leurs causes d'opposition contre les arrêts et lettres du 14 juillet et du mois de septembre 1646 (28 mars 1647, Paris).

*Id.*, d'après Arch. Nat. E 221<sup>b</sup>.

64. « *Responses aux causes d'opposition baillées par les sieurs Bouvard père et fils, en exécution de l'arrêt du Conseil du 28 mars 1647, que fournit contre eux, en tant que besoin seroit, le sieur Vautier, Conseiller du Roy en ses conseils et Premier Médecin de Sa Majesté, demandeur.* »

Imprimé sans lieu ni date, in-f<sup>o</sup>, 8 p. Extrait du Ms. 1934, VII (Catal. gén. des Mss., p. 271).

65. « *Arrêt de maintenue du Premier Médecin du Roy en la Surintendance du Jardin Royal (1) ; et nomination*

(1) En faveur du sieur Vautier.

à la charge d'Intendant, et autres officiers dudit Jardin, de tels Médecins et de telle Université qu'il jugera à propos. Donné au Conseil d'Estat le 15<sup>e</sup> jour d'avril 1647 » (Paris).

Imprimé, Paris, Vitry, 1647, in-f<sup>o</sup>, 8 p. Extrait du Ms. 1934, VII (Catal. gén. des Mss., p. 272).

Même arrêt.

Copie faite pour le Dr Hamy, d'après Arch. Nat. E 1691, p. 88.

**66.** Arrêt du Conseil Privé donnant acte au sieur Vautier de la prise de cause par lui faite pour le sieur Davissonne, Médecin Ordinaire du Roi, Intendant du Jardin Royal (24 septembre 1649, Paris).

*Id.*, d'après Arch. Nat. V<sup>o</sup> 238.

**67.** Arrêt du Conseil Privé ordonnant que M<sup>e</sup> Moriau, avocat du sieur Bouvard, occupera pour ledit Bouvard, malgré sa révocation (29 octobre 1649, Paris).

*Id.*, d'après Arch. Nat. V<sup>o</sup> 239.

**68.** Arrêt du Parlement de défaut obtenu par le sieur Michel Bouvard contre le sieur Davissonne (20 novembre 1649).

*Id.*, d'après Arch. Nat. X<sup>1a</sup> 2266 ; X<sup>1b</sup> 1651.

**69.** Arrêt du Parlement accordant au sieur Michel Bouvard de faire assigner en la Cour qui bon lui semblera (9 décembre 1649).

*Id.*, d'après Arch. Nat. X<sup>1a</sup> 2267 ; X<sup>1b</sup> 1651.

**70.** Arrêt du Conseil Privé ordonnant que les parties, à savoir les sieurs Vautier et Davissonne d'une part, de Fourqueux d'autre part, seront sommairement entendues et faisant défense au sieur de Fourqueux de faire aucune poursuite au Parlement ni aux Requêtes du Palais (17 décembre 1649).

*Id.*, d'après Arch. Nat. V<sup>o</sup> 240.

**71.** Défaut obtenu aux Requêtes du Palais par le sieur Bouvard contre le sieur Davissonne (19 janvier 1651).

*Id.*, d'après Arch. Nat. X<sup>3b</sup> 325.

**72.** Arrêt du Parlement ordonnant que les parties, à savoir les sieurs Davissonne et Vautier d'une part, de Fourqueux d'autre part, feront diligence de faire juger l'instance pendante entre elles au Conseil Privé du Roi (4 mars 1651).

*Id.*, d'après Arch. Nat. X<sup>1a</sup> 2290 ; X<sup>1b</sup> 1692.

**73.** Arrêt du Parlement recevant les sieurs Vautier et Davissonne appelants des sentences, jugements et réglemens rendus contre eux aux Requêtes du Palais (23 août 1651).

*Id.*, d'après Arch. Nat. X<sup>1a</sup> 2302 ; X<sup>1b</sup> 1710.

**74.** Arrêt du Parlement ordonnant que M<sup>e</sup> Michel Bouvard sera maintenu en la charge d'Intendant du Jardin Royal et fait défense de l'y troubler à l'avenir (17 février 1652).

*Id.*, d'après Arch. Nat. X<sup>1b</sup> 1726.

**75.** Arrêt du Parlement recevant les sieurs Vautier et Davissonne opposants à l'entérinement des lettres du 3 mai 1645 et leur ordonne de se pourvoir au Conseil du Roi (8 mai 1652).

*Id.*, d'après Arch. Nat. X<sup>1b</sup> 1734.

**76.** Arrêt du Parlement ordonnant que les lettres patentes accordées à Michel Bouvard le 3 mai 1645, à Paris, par lesquelles le roi permet audit Bouvard de tenir l'office de Conseiller au Parlement de Metz, avec celui de secrétaire du Cabinet et Intendant du Jardin des Plantes, seront enregistrées (11 juillet 1652).

*Id.*, d'après Arch. Nat. X<sup>1b</sup> 8857.

**77.** Arrêt du Parlement ordonnant que les clefs du logement d'Intendant et de la porte du Jardin Royal seront mises entre les mains de M<sup>e</sup> Michel Bouvard (27 juillet 1652).

*Id.*, d'après Arch. Nat. X<sup>1a</sup> 2322 ; X<sup>1b</sup> 1739.

**78.** Arrêt du Conseil Privé ordonnant de surseoir à l'exécution des arrêts du Parlement des 17 février et 11 juillet 1652, rendus en faveur du sieur Bouvard de Fourqueux (30 juillet 1652, Pontoise).

*Id.*, d'après Arch. Nat. V<sup>o</sup> 264, n<sup>o</sup> 35.

**79.** Arrêt du Parlement ordonnant que les clefs du Jardin et du logement de l'Intendant seront remises entre les mains de M<sup>e</sup> Michel Bouvard (1<sup>er</sup> août 1652).

*Id.*, d'après Arch. Nat. X<sup>1a</sup> 2323 ; X<sup>1b</sup> 1740.

**80.** Arrêt du Parlement ordonnant que ceux des 11 et 27 juillet dernier seront exécutés (5 août 1652).

*Id.*, d'après Arch. Nat. X<sup>1a</sup> 2323 ; X<sup>1b</sup> 1740.

**81.** Arrêt du Conseil Privé cassant les arrêts de la Cour des 1<sup>er</sup> et 5 août dernier et réintègre les sieurs Vautier et Davissonne au Jardin Royal (13 août 1652, Pontoise).

*Id.*, d'après Arch. Nat. V<sup>o</sup> 265.

**82.** Arrêt du Conseil Privé réservant au Roi le principal du différend existant entre Antoine Vallot, son Premier Médecin et Surintendant du Jardin Royal, Michel Bouvard et le sieur Davissonne et ordonnant que les parties produiront dans les trois jours tout ce que bon leur semblera (29 novembre 1652).

*Id.*, d'après Arch. Nat. V<sup>o</sup> 266.

**83.** Arrêt du Conseil Privé rapportant tous les arrêts,

sentences, etc., rendus en faveur du sieur Bouvard et le condamne aux dépens (24 janvier 1653).

*Id.*, d'après Arch. Nat. V<sup>6</sup> 268.

**84.** Arrêt du Conseil d'État du Roi ordonnant le paiement au sieur François Vautier, conseiller et Premier Médecin de la feue reine Marie de Médicis, des sommes à lui dues par ladite reine (19 octobre 1644, Fontainebleau).

*Id.*, d'après Arch. Nat. E 1688, f<sup>o</sup> 220.

**85.** Lettres patentes de Louis XIII confirmant pour le sieur Vautier le pouvoir accordé au Premier Médecin du Roi, par édit du mois de janvier 1606, de nommer un ou deux chirurgiens dans chaque ville et lieu du royaume (22 septembre 1646, Fontainebleau. Enregistrées au Grand Conseil, le 30 juillet 1646 (*sic*)).

Deux copies faites pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. O<sup>1</sup> 9, f<sup>o</sup> 270 ; V<sup>5</sup> 1233, f<sup>o</sup> 173.

**86.** Arrêt du Conseil d'État du Roi rendu sur la requête de la demoiselle Dazegat, nièce et légataire du feu sieur Vautier, Premier Médecin du Roi, ci-devant nommé à l'abbaye Saint-Thaurin, ordre de Saint-Benoît, diocèse d'Évreux, d'une part, et Gaspard Mussot, économiste de ladite abbaye, évocant audit Conseil l'instance pendante au Grand Conseil entre le Procureur général du Roi au Grand Conseil et lesdits Dazegas et Mussot (15 janvier 1653, Paris).

Copie faite pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. E 1699, f<sup>o</sup> 1.

**87.** Lettres d'anoblissement accordées par Louis XIV, à Antoine Vallot, son Premier Médecin (juin 1649. Enregistrées à la Chambre des Comptes, le 16 juin 1649). Mention.

Lettres de confirmation desdites lettres (février 1665 Paris. Enregistrées à la Chambre des Comptes, le 8 juin suivant). Mention.

Copies faites pour le D<sup>r</sup> Hamy, dans l'inventaire de la série P et d'après Arch. Nat. P. 2689, f<sup>o</sup> 70 V<sup>o</sup>.

Mêmes lettres de confirmation (enregistrées à la Cour des Aides, le 20 mars 1665).

Copie faite pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. Z<sup>1a</sup> 503.

**88.** Retenue de Premier Médecin du Roi, accordée par Louis XIV au sieur Vallot (juillet 1653) (1).

Deux copies faites pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. O<sup>1</sup> 7 f<sup>o</sup> 128 V<sup>o</sup>.

Serment du sieur Vallot, Premier Médecin du Roi.

Copie faite pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. O<sup>1</sup> 4, f<sup>o</sup> 405 V<sup>o</sup>.

**89.** Lettres patentes de Louis XIV faisant don au

(1) La copie porte en note qu'il faut probablement lire 1652 au lieu de 1653.

sieur Vallot, son Premier Médecin, d'une somme de 12 000 livres de pension annuelle à prendre sur l'Épargne (19 juillet 1652, Pontoise. Enregistrées au Contrôle général des Finances, le 23 février suivant, à la Chambre des Comptes, le 18 mars suivant).

*Id.*, d'après Arch. Nat. P 2373, p. 11.

**90.** Lettres de provisions de la charge de Surintendant général des Bains, Fontaines et Eaux minérales et médicinales accordées par Louis XIV au sieur Vallot, son Premier Médecin (31 mars 1654, Paris. Enregistrées au Grand Conseil, le 30 mars suivant).

*Id.*, d'après Arch. Nat. V<sup>5</sup> 1234, f<sup>o</sup> 226 V<sup>o</sup>.

**91.** Lettres patentes de Louis XIV attribuant au sieur Vallot le droit de nommer un ou plusieurs médecins pour visiter les boutiques des apothicaires, droit accordé aux Premiers Médecins du Roi par édits de Louis XIII d'avril 1617, janvier, février et décembre 1619 (30 avril 1654, Paris. Enregistrées au Parlement le même jour).

*Id.*, d'après Arch. Nat. X<sup>1a</sup> 8659, f<sup>o</sup> 362 V<sup>o</sup>.

**92.** Lettres patentes de Louis XIV confirmant en faveur du sieur Vallot, son Premier Médecin, les édits et déclarations faits en faveur des Premiers Médecins ses prédécesseurs, portant pouvoir pour ceux-ci de commettre un ou deux chirurgiens en chaque ville du royaume pour faire les rapports sur les corps morts blessés, mutilés, noyés ou prisonniers (30 avril 1654, Paris. Enregistrées au Grand Conseil, le 7 novembre suivant).

*Id.*, d'après Arch. Nat. V<sup>5</sup> 1234, f<sup>o</sup> 212 V<sup>o</sup>.

**93.** Lettres d'anoblissement accordées par Louis XIV à Antoine Vallot, Premier Médecin (mai 1668, Saint-Germain-en-Laye. Enregistrées au Parlement, le 5 juin suivant).

*Id.*, d'après Arch. Nat. X<sup>1a</sup> 8666, f<sup>o</sup> 141 V<sup>o</sup>.

**94.** Arrêt du Conseil d'État du Roi confirmant celui du 6 décembre 1667 et l'ordonnance du mois de mars 1656 et portant qu'il ne pourra être pourvu aux vacances des chaires de professeurs en médecine de toute faculté que par le Roi, sur la proposition du Chancelier, du doyen et des professeurs de la Faculté et sur l'avis du Premier Médecin du Roi (18 août 1668, Saint-Germain-en-Laye).

*Id.*, d'après Arch. Nat. E 1744, n<sup>o</sup> 224.

**95.** Ordre de Louis XIV de payer au sieur Daquin, médecin spagirique du Roi, de la somme de 1 200 livres, représentant ses gages pour l'année 1652 (15 février 1653, Paris).

*Id.*, Arch. Nat. O<sup>1</sup> 5, f<sup>o</sup> 51 V<sup>o</sup>.

**96.** Lettres accordées par le sieur Daquin, Premier Médecin du Roi, au sieur Cosme Damien Barré, Chirurgien de la Garde-Robe du Roi, Opérateur et Distillateur



de Sa Majesté, l'autorisant à continuer la préparation des remèdes et à tenir des journaux et alambics (15 janvier 1678, Saint-Germain-en-Laye).

*Id.*, d'après Arch. Nat. V<sup>a</sup> 189, f<sup>o</sup> 15.

97. Lettres patentes de Louis XIV accordant une dispense d'âge au sieur Antoine Daquin, avocat au Parlement, fils du sieur Antoine Daquin, Premier Médecin, pour être reçu à l'Office de Conseiller en la Cour (14 novembre 1678, Versailles. Enregistrées au Parlement, le 10 décembre suivant).

*Id.*, d'après Arch. Nat. X<sup>1a</sup> 8674, f<sup>o</sup> 56.

98. Lettres de conseiller honoraire au Parlement accordées par Louis XIV au sieur Daquin de Chasteauregnard (23 novembre 1684, Versailles. Enregistrées au Parlement, le 11 décembre suivant).

*Id.*, d'après Arch. Nat. X<sup>1a</sup> 8678, f<sup>o</sup> 131 V<sup>o</sup>.

99. Contrat portant transaction et substitution passé entre Antoine Daquin, Premier Médecin du Roi, et les autres enfants de feu M<sup>e</sup> Louis Henry-Thomas Daquin, en son vivant Conseiller du Roi et Premier Médecin de la Reine d'Angleterre, et de feu dame Claire Loppe, son épouse (21 août 1693).

*Id.*, d'après Arch. Nat. Y 37, f<sup>o</sup> 26 V<sup>o</sup>.

100. Donation à Pierre Fagon, par Claude de Lorraine, duc de Chevreuse (23 janvier 1620).

Analyse faite pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. Y 161, f<sup>o</sup> 10 V<sup>o</sup>.

101. Lettres de conseiller honoraire au Parlement et de commissaire honoraire aux Requêtes du Palais accordées par Louis XIV au sieur Louis Fagon, avec dispense de service (8 janvier 1709, Versailles. Enregistrées au Parlement le 30 janvier suivant).

*Id.*, d'après Arch. Nat. X<sup>1a</sup> 8706, f<sup>o</sup> 160.

102. Lettres patentes de Louis XIV confirmant, en faveur du sieur Fagon, son Premier Médecin, l'union de la Surintendance générale des Eaux minérales et médicinales du Royaume à la charge de Premier Médecin du Roi, établie par l'édit d'Henri IV, du mois de mai 1605 et par un arrêt du Conseil d'État du 9 juin 1670 (19 août 1709, Versailles.) Enregistrées au Parlement, le 4 septembre suivant.

*Id.*, d'après Arch. Nat. X<sup>1a</sup> 8706, f<sup>o</sup> 529 V<sup>o</sup>.

103. Déclaration de Louis XV pour conserver au sieur Fagon, Premier Médecin du feu roi, la surintendance du Jardin royal sa vie durant (18 septembre 1715, Vincennes. Enregistrée au Parlement, le 17 janvier suivant).

Une copie du XVIII<sup>e</sup> siècle. Extrait du Ms. 1934, XVI (Catal. gén. des Mss., p. 273). — Deux copies faites pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. O<sup>1</sup> 59, p. 144 ; X<sup>1a</sup> 8715, f<sup>o</sup> 75.

104. Lettres de Conseiller honoraire aux Conseils du Roi et de Maître ordinaire des Requêtes honoraire, accordées par Louis XV au sieur Louis Fagon, avec dispense de service (18 août 1717, Paris. Enregistrées au Parlement le 4 mars suivant).

*Id.*, d'après Arch. Nat. X<sup>1a</sup> 8719, f<sup>o</sup> 276.

105. Apposition des scellés après le décès de Messire Guy Cressan Fagon, Surintendant du Jardin Royal (11 mars 1718).

Copie faite pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. Y 14930.

106. Note généalogique concernant Fagon, « fils de M. Fagon Premier Médecin du Roy... »

Copie faite pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. MM 818 f<sup>o</sup> 337.

107. « *Retenue de Premier Médecin du Roy pour le sieur Poirier* » (27 septembre 1715, Vincennes) (1).

Imprimé, sans lieu ni date, in-4<sup>o</sup>, 3 p. Donation de Jussieu (1858). Extrait du Ms. 1934, XVI (Catal. gén. des Mss., p. 273).

108. « *Lettres patentes du Roy, portant union de la Surintendance générale des Eaux minérales et médicinales du Royaume à la charge de Premier Médecin du Roy. Données à Vincennes, au mois de décembre 1715.* » (Enregistrées au Parlement, le 9 janvier suivant) (2).

Imprimé, sans lieu ni date, in-4<sup>o</sup>, 4 p. Donation de Jussieu (1858). Extrait du Ms. 1934, XVI (Catal. gén. des Mss., p. 273).

Mêmes lettres.

Copie faite pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. X<sup>1a</sup> 8715, f<sup>o</sup> 72 V<sup>o</sup>.

### A3. — Finances (20 janvier 1627-1787).

109. Arrêt du Conseil d'État du Roi ordonnant que les cendres et gravelées seront dorénavant comprises avec les marchandises sujettes au droit d'aide et que le droit en sera perçu par le Fermier Général des Aides à raison de 12 deniers pour livre du prix auquel le tonneau sera vendu à Paris, faubourgs et banlieue (20 janvier 1627, Paris).

Déclaration de Louis XIII sur ledit arrêt (31 mars 1628, Paris. Enregistrée à la Cour des Aides, le 31 décembre 1629).

Copies du XVII<sup>e</sup> siècle. Extrait du Ms. 1934, III.

110. Arrêt de la Cour des Aides pour l'enregistrement de lettres patentes de Louis XIII, données le 23 janvier 1627, à Paris, portant bail et adjudication à M<sup>e</sup> Guillaume Menant de la Ferme générale des Aides, sauf les

(1) La Surintendance du Jardin Royal est réservée au sieur Fagon, sa vie durant.

(2) Ces lettres sont données en faveur du sieur Poirier.

droits sur les cendres et gravelées, à Paris, faubourgs et banlieue (8 mai 1628).

Copie du XVII<sup>e</sup> siècle. Extrait du Ms. 1934, III.

**111.** Arrêt de la Cour des Aides pour l'enregistrement des lettres patentes de Louis XIII, données le 8 avril 1628 à Paris, portant bail et adjudication à M. Estienne Briouys de toutes les aides, sauf les droits sur les cendres et gravelées à Paris, faubourgs et banlieue (28 mai 1629).

Copie du XVII<sup>e</sup> siècle. Extrait du Ms. 1934, III.

**112.** « *Déclaration du Roy (du 14 octobre 1629, Fontainebleau) et arrest du Conseil d'Etat de Sa Majesté (du 20 janvier 1627, Paris), portants le restablissement des droicts d'entrée de douze deniers pour livre à prendre sur les prix de vente des cendres et gravelées qui seront vendues en gros par tonne desdites cendres et par pièce desdites gravelées en la ville, fauxbourgs et banlieue de Paris. Vérifiée en la Cour des Aydes, le dernier de décembre 1629.* »

Imprimé, Paris, Impr. Ant. Estienne, P. Mettayer et C. Prévost, 1630, in-4<sup>o</sup>, 20 p. Privilège. Extrait du Ms. 1934, III.

Même déclaration.

Copie du XVII<sup>e</sup> siècle. Extrait du Ms. 1934, III.

**113.** Déclaration d'Étienne Briouys, conseiller et secrétaire du Roi, adjudicataire de la Ferme Générale des Aides de France, comme quoi il ne prétend à aucun droit en la levée particulière des droits sur les cendres et gravelées à Paris, faubourgs et banlieue (23 novembre 1628).

Arrêt du Conseil d'État du Roi, subrogeant le sieur Despeaux au sieur Briouys pour la levée des droits sur les cendres et gravelées à Paris, faubourgs et banlieue (6 mars 1630, Paris).

Copie du XVII<sup>e</sup> siècle. Extrait du Ms. 1934, III.

Même arrêt.

Copie du XVII<sup>e</sup> siècle. Extrait du Ms. 1934, III.

**114.** Arrêt du Conseil d'État du Roi défendant à la Cour des Aides de troubler ni empêcher pour quelque cause que ce soit le sieur Despeaux en la jouissance de la ferme des droits sur les cendres et gravelées, à Paris, faubourgs et banlieue (8 mai 1630, Lyon).

Un exemplaire imprimé, sans lieu ni date, in-4<sup>o</sup>, 3 p. Une copie du XVII<sup>e</sup> siècle. Extrait du Ms. 1934, III.

**115.** Arrêt du Conseil d'État du Roi ordonnant que le sieur Despeaux jouira des droits de 12 deniers pour livre sur les cendres et gravelées entrant en la ville, faubourg et banlieue de Paris, sans que la Chambre des Comptes, ni les prévôts des Marchands et Échevins de Paris puissent s'y opposer (7 septembre 1630, Lyon).

Un exemplaire imprimé sans lieu ni date, in-4<sup>o</sup>, 3 p. Une copie du XVII<sup>e</sup> siècle. Extrait du Ms. 1934, III.

**116.** Arrêt du Conseil d'État du Roi mettant hors de

cour et de procès un certain nombre de bourgeois de Paris, les Prévôt des Marchands et Échevins de Paris d'une part, M<sup>e</sup> Briouys, Fermier général des Aides, et F. Despeaux, subrogé à lui pour la perception des droits sur les cendres et gravelées d'autre part, et déclare toutes les cendres qui seront vendues pour les hôpitaux et maisons religieuses de Paris exemptes desdits droits (19 juillet 1631, Saint-Germin-en-Laye).

Imprimé sans lieu ni date, in-4<sup>o</sup>, 6 p. Extrait du Ms. 1934, III.

**117.** Supplique faite au Conseil par Chanarlanges, bourgeois de Paris, pour obtenir la ferme du droit sur les cendres et gravelées entrant en gros en la ville, faubourg et banlieue de Paris (1<sup>er</sup> janvier 1634).

Copie du XVII<sup>e</sup> siècle. Extrait du Ms. 1934, V. (Catal. gén. des Mss., p. 271).

**118.** « État des parties de dépenses pour le Jardin Royal qui n'ont jamais payé le dixième et sur lesquelles le Receveur général des Domaines et Bois demande une décision » (24 mars 1735).

Ampliation. Extrait du Ms. 1934, XXIV (Catal. gén. des Mss., p. 274).

**119.** Extrait « du rolle des sommes que le Roy en son Conseil a ordonné être retenues sur les charges employées dans les États des Domaines et Bois de la Généralité de Paris de l'année 1747... pour le dixième ordonné être levé... ».

Extrait du Ms. 1934, XXVI.

**120.** Pensions, gratifications et remboursements accordés au personnel du Jardin des Plantes sur les fonds attribués à l'Académie des Sciences (1756-1763).

Copies faites pour le D<sup>r</sup> Hamy (13 ff.), d'après Arch. Nat. O<sup>1</sup> 624.

**121.** « Tableau de l'État du Roy » (Liste de dépenses pour le Jardin du Roi) (1770).

Extrait du Ms. 309, VI.

**122.** Mémoires des dépenses faites pour le Jardin du Roi par J.-A. Thouin (1760, 1763-1780).

Ancien Ms. 310 (Catal. gén. des Mss., p. 55).

**123.** « Mémoire concernant le Jardin du Roi pour sa culture avant son aggrandissement » (1780 environ).

Extrait du Ms. 309, V (Catal. Gén. des Mss., p. 55).

**124.** « Termes moyens des dépenses d'acquisitions pour la culture des Jardins et Serres établis sur les relevés des dépenses des dix années antérieures à 1787.

Extrait du Ms. 311.

**A3 bis. — Finances (suite) (1780-1783).**

125. Rôles des ouvriers employés aux travaux extraordinaires du Jardin du Roi (1780-1783).

Extrait du Ms. 310.

**A3 ter. — Finances (suite) (1785-1793).**

126. Rôles des ouvriers employés aux travaux extraordinaires du Jardin du Roi (suite) (1785-1788).

Extrait du Ms. 311.

127. « Décisions du Roy. » Demandes d'ordonnances de dépenses faites par Buffon, bons qui y correspondent ; demandes de pensions, de gratifications par des officiers du Jardin, etc... (25 juillet 1729-18 novembre 1790).

Copies faites pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. O<sup>1</sup> 194 à 201. Cahier 28 ff.

128. Ordonnances de dépenses pour le Jardin Royal (18 mars 1764-19 décembre 1790).

Copies faites pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. O<sup>1</sup> 249 f<sup>os</sup> 49 à 51 V<sup>o</sup> ; O<sup>1</sup> 252, p. 66 ; O<sup>1</sup> 257, p. 59 V<sup>o</sup> ; O<sup>1</sup> 262, p. 83 V<sup>o</sup>.

**A3 quater. — Finances (suite) (1787-1789).**

129. Pièces relatives aux finances du Jardin (1787-1789)

Noter :

« Mémoire au sujet de la dépense dans les carrières sous les cabinets d'Histoire naturelle » (1787).

Extrait du Ms. 309, II.

« État et règlement des Mémoires des ouvrages faits au Jardin du Roi pendant les années 1787 et 1788. »

Double exemplaire. Extrait du Ms. 309, III.

« État des dépenses actuelles du Jardin du Roi, en 1788. »

Extrait du Ms. 309, III (Catal. gén. des Mss., p. 55).

« Rôles des 26 quinzaines 1789. »

Extrait du Ms. 309, III.

« Note sur les fonds du Jardin du Roi » (1789).

Extrait du Ms. 311.

Rapport du Comité des Finances sur l'état financier du Jardin du Roi, en 1789.

Copie faite par le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. AD VIII, 43.

« Jardin du Roi. Rapport du Comité des Finances. État actuel du Jardin et du Cabinet du Roi. »

Imprimé, sans lieu ni date, in-8<sup>o</sup>, 8 p. Double exemplaire.

Même rapport.

Copie faite par le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. AD 43.

**A3 quinter. — Finances (suite) (1790-1793).**

129 (suite). Pièces relatives aux finances du Jardin (1790-1793).

« État de la recette et de la dépense du Jardin et du Cabinet du Roy depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1790 jusqu'au 31 décembre de ladite année présenté par M. de la Billardrie, Intendant desdits Jardin et Cabinet du Roy. »

Copie faite pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. F<sup>4</sup> 1244.

« État de recette et de dépense faites pour le Cabinet d'Histoire naturelle, par M. Louis-Jean-Marie Daubenton pendant l'année 1790. »

*Id.*

Mémoire par quartiers de la dépense faite pour le Jardin du Roi (culture) pendant l'année 1790.

Minute. Extrait du Ms. 309, III. — Copie faite pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. F<sup>4</sup> 1244.

Mémoire par quartiers, signé La Billardrie, de la dépense faite pour le Jardin des Plantes (culture) pendant l'année 1791.

Extrait du Ms. 309, III.

Lettre signée Labillardrie aux Officiers du Jardin des Plantes, pour leur adresser les états touchant cet établissement (janvier 1792) (1).

Original.

Note relative aux sommes allouées au Jardin des Plantes par l'Assemblée Nationale Constituante et l'Assemblée Législative (1792).

Extrait du Ms. 309, V.

« Extrait du devis des dépenses du Jardin national des Plantes pour le trimestre de juillet (1792) ; Notes marginales de M. le ministre de l'Intérieur et réponses sur chacune par M. Thouin. »

Copie faite pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. F<sup>17</sup> 1130.

« Observations sur les notes du ministre de l'Intérieur mises en marge du devis estimatif de la dépense du Jardin National et du Cabinet d'Histoire naturelle pour le quartier de juillet 1792. »

Minute. Copie faite pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. F<sup>17</sup> 113.

(1) La Billardrie fait remarquer, au début de cette lettre, que, quoiqu'il ait donné sa démission au roi depuis plus de trois mois, il a continué les fonctions d'Intendant jusqu'au 1<sup>er</sup> de ce mois ; que le roi n'a pas encore nommé son successeur.

Lettre de Thouin au ministre de l'Intérieur pour lui envoyer ses réponses aux notes marginales de l'état estimatif de la dépense du Jardin National ; pour lui exposer les difficultés qu'il a rencontrées à Trianon et chez « Monsieur » pour enlever les plantes nécessaires au Jardin National, etc... (6 octobre 1792, Paris).

Copie faite pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat., F<sup>17</sup> 1130.

Mémoire par quartiers, signé de Saint-Pierre, de la dépense faite pour le Jardin des Plantes (culture) pendant l'année 1792.

Extrait du Ms. 316, II.

Devis fait par Bernardin de Saint-Pierre, de la dépense du Jardin national des Plantes et des Cabinets d'Histoire naturelle pour l'année 1793 (25 décembre 1792).

Deux copies du xviii<sup>e</sup> siècle. Extrait du Ms. 309, III. — Une copie faite pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. F<sup>17</sup> 1130.

Lettre de Bernardin de Saint-Pierre, au ministre de l'Intérieur, au sujet des « abus à réformer, des travaux à achever et des projets à exécuter » (25 décembre 1792, Paris).

Minute autographe avec quelques annotations d'André Thouin, 9 p. Extrait du Ms. 1934, XXXVIII (Catal. gén. des Mss., p. 276). — Une copie du xviii<sup>e</sup> siècle. — Une copie faite pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. F<sup>17</sup> 1130.

« Rapport sur l'état des finances du Muséum d'Histoire naturelle et sur leur emploi actuel et futur » (juin 1793).

Extrait du Ms. 309, III.

Mémoire signé de Saint-Pierre de la dépense faite pour le Jardin national des Plantes (culture) pendant les deux premiers quartiers de l'année 1793.

Extrait du Ms. 316, II.

Note autographe d'André Thouin : « Ici se termine la comptabilité d'A. Thouin envers les Intendants du Jardin des Plantes ; M. Henry Bernardin de Saint-Pierre ayant été remplacé par l'Administration des Professeurs-Administrateurs du Muséum National d'Histoire naturelle... » (1<sup>er</sup> juillet 1793).

Extrait du Ms. 309, III.

#### A4. — Intendants (18 juin 1613-1793).

**130.** Contrat de mariage de Pierre Morin, bourgeois de Paris, et de Françoise de la Brosse, cousine paternelle de Guy de la Brosse, Médecin ordinaire de Monseigneur le Prince (14 mai 1629).

Copie faite pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. Y 162, f<sup>o</sup> 134 V<sup>o</sup>.

**131.** Lettres de commission et présentation accordées par Hérouard, surintendant du Jardin Royal, à M<sup>e</sup> Guy

ARCHIVES DU MUSÉUM. 6<sup>e</sup> Série.

de la Brosse, conseiller et Médecin du Roi, à la charge d'Intendant dudit Jardin (7 août 1626, Nantes).

Une copie du xviii<sup>e</sup> siècle. Extrait du Ms. 1934, II (Catal. gén. des Mss., p. 271). — Une copie faite pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. AD XI, 45 (imprimé).

Lettres de provisions de la charge d'Intendant du Jardin Royal accordées par Louis XIII à Guy de la Brosse sur la présentation faite par Hérouard (8 août 1626, Nantes).

Une copie du xviii<sup>e</sup> siècle. Extrait du Ms. 1934, III (Catal. gén. des Mss., p. 271). — Une copie faite pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. AD XI, 45 (imprimé).

**132.** Arrêt des Requêtes Ordinaires de l'Hôtel mettant hors de cour et de procès les parties dans l'affaire pendante entre M<sup>e</sup> Théophraste Renaudot, Médecin Ordinaire du Roi d'une part et certains libraires et Guy Patin d'autre part ; entre Louise de la Brosse, héritière de Guy de la Brosse d'une part et ledit Patin d'autre part (14 août 1642).

Copie faite pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. V<sup>1</sup> 143.

**133.** Arrêt du Conseil des Finances accordant à la demoiselle Fagon toutes les planches de cuivre non gravées saisies à la succession du sieur de la Brosse, son frère, directeur du Jardin des Plantes et ordonne que les planches gravées seront remises par inventaire à l'Intendant dudit Jardin (28 novembre 1643, Paris).

Copie faite pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. E 184<sup>d</sup>.

**134.** Arrêt du Conseil d'État du Roi évoquant à lui l'appel interjeté par M<sup>e</sup> Michel Bouvard, Intendant du Jardin Royal, d'une sentence du sieur Grand, Prévôt de l'Hôtel (ordonnant que les planches gravées seront remises entre les mains de Dupont, huissier de la Chambre du Roi) et ordonne que lesdites planches seront remises par inventaire entre les mains de l'Intendant du Jardin (25 mai 1644, Paris).

*Id.*, d'après Arch. Nat., E-190<sup>b</sup>.

**135.** Arrêt du Conseil d'État du Roi, contraignant les dépositaires des planches gravées à les remettre ès mains du sieur Bouvard (2 juillet 1644, Paris).

*Id.*, d'après Arch. Nat. E 192<sup>a</sup>.

**136.** Lettre de Jean Merlet, docteur-régent en la Faculté de médecine de Paris, à Mgr. de Chavigny, Conseiller du Roi et Secrétaire d'État, pour obtenir la charge d'Intendant du Jardin Royal, vacante par la mort de Guy de la Brosse (31 août 1641, Paris).

Copie conforme, d'après Arch. Affaires étrangères, Mémoires et Documents, fonds France, Ms n<sup>o</sup> 1590, f<sup>o</sup> 307.

**137.** Lettre de dispense d'âge accordées par Louis XIII à Charles Bouvard, fils du sieur Bouvard, Premier Médecin, pour être reçu Conseiller-clerc au Parlement (1<sup>er</sup> août

1636, Madrid. Enregistrées au Parlement, le 7 août 1637).

Copie faite pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. X<sup>1a</sup> 8653, f<sup>o</sup> 129.

**138.** Relief d'incompatibilité de l'office de Conseiller en la Cour, avec celui de Secrétaire du Cabinet du Roi, accordé par Louis XIV au sieur Michel Bouvard de Fourqueux, Intendant du Jardin Royal (3 mai 1645, Paris. Enregistrées au Parlement, le 11 juillet 1652).

*Id.*, d'après Arch. Nat. X<sup>1a</sup> 8658, f<sup>o</sup> 23.

Relief d'adresse et surannation en la Cour des lettres d'incompatibilité du 3 mai 1645, accordé par Louis XIV au sieur Michel Bouvard, Intendant du Jardin Royal (3 septembre 1646, Fontainebleau. Enregistrées au Parlement, le 11 juillet 1652).

*Id.*, d'après Arch. Nat. X<sup>1a</sup> 8658, f<sup>o</sup> 24.

**139.** Lettres de Conseiller honoraire au Parlement de Paris, accordées par Louis XIV à M<sup>e</sup> Michel Bouvard (3 mai 1668, Saint-Germain-en-Laye. Enregistrées au Parlement le 1<sup>er</sup> septembre suivant).

*Id.*, d'après Arch. Nat. X<sup>1a</sup> 8666, f<sup>o</sup> 208.

**140.** Lettres de dispense de parenté accordées par Louis XIV à M<sup>e</sup> Charles-Michel Bouvard, avocat, pour être conseiller au Parlement (29 février 1684, Versailles. Enregistrées au Parlement le 10 mars suivant).

*Id.*, d'après Arch. Nat. X<sup>1a</sup> 8677, f<sup>o</sup> 127.

Provisions de Conseiller au Parlement de Paris pour Charles-Michel Bouvard de Fourqueux (16 mars 1684).

Mention faite pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. V<sup>1</sup> 34.

**141.** Lettres de Conseiller honoraire au Parlement, accordées par Louis XIV à Charles-Michel Bouvard de Fourqueux (4 septembre 1701, Versailles. Enregistrées au Parlement le 18 novembre suivant).

Copie faite pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. X<sup>1a</sup> 8696, f<sup>o</sup> 2 V<sup>o</sup>.

**142.** Apposition des scellés après le décès de la veuve de Michel Bouvard de Fourqueux (19 octobre 1702).

Mention faite pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. Y 14625.

**143.** Lettres de Conseiller honoraire au Parlement accordées par Louis XV à Michel Bouvard de Fourqueux, fils de Charles-Michel Bouvard de Fourqueux, (3 décembre 1716, Paris. Enregistrées au Parlement le 29 janvier suivant).

Copie faite pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. X<sup>1a</sup> 8717, f<sup>o</sup> 136.

**144.** Lettres patentes de Louis XV ordonnant que le sieur Michel Bouvard de Fourqueux et ses successeurs les Procureurs généraux en la Chambre des Comptes, seront inscrits annuellement dans les États de la Recette

Générale des Bois du département de l'Ile-de-France, pour la somme de 1 200 livres pour leur chauffage (18 juillet 1722, Versailles. Enregistrées au Parlement, le 13 août suivant).

*Id.*, d'après Arch. Nat. X<sup>1a</sup> 8726, f<sup>o</sup> 367.

**145.** Transport de créances fait par dame Marie Geneviève Dutartre, veuve de M<sup>e</sup> Claude Aleaume, Conseiller du Roi ; M<sup>e</sup> Louis-Jacques Baron, Conseiller du Roi, et son épouse ; M<sup>e</sup> Michel-Philippe Bouvard, docteur-régent de la Faculté de médecine de Paris, à Jean-Baptiste Vergne, bourgeois de Paris (29 juillet 1766).

Original.

**146.** Lettres d'anoblissement accordées par Louis XV au D<sup>r</sup> (Michel-Philippe ?) Bouvard, Médecin de la Faculté de Paris (août 1768).

Fragment de copie fait par le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Bibl. Nat., Cabinet des Titres, n<sup>o</sup> 1205.

**147.** Arrêt du Conseil d'État du Roi, confirmant au D<sup>r</sup> Chirac, docteur en médecine de la Faculté de Montpellier, la survivance du D<sup>r</sup> Tenque dans la charge de professeur à ladite Faculté.

Copie faite pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. E 1842, n<sup>o</sup> 37.

**148.** Déclaration de Louis XV accordant au sieur Chirac, Premier Médecin de M. le duc d'Orléans, l'intendance du Jardin Royal des Plantes (8 avril 1718, Paris).

Une copie du XVIII<sup>e</sup> siècle. Donation de Jussieu (1858) Extrait du Ms. 1934, XV (Catal. gén. des Mss., p. 273). — Une copie faite pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. O<sup>1</sup> 62, p. 69.

**149.** Lettres d'anoblissement accordées par Louis XV au sieur Chirac (juillet 1728, Versailles. Enregistrées à la Chambre des Comptes, le 18 septembre suivant).

Une copie faite pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. O<sup>1</sup> 72, f<sup>o</sup> 283. — Une mention copiée pour le même d'après Arch. Nat. P 2792, f<sup>o</sup> 561.

**150.** Retenue de Premier Médecin du Roi, accordée par Louis XV au sieur Chirac, pour succéder au sieur Dodart (2 décembre 1730, Versailles).

Copie faite pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. O<sup>1</sup> 74, p. 474.

**151.** Donation faite par Jacques de Cisternay à Claude de Cisternay, docteur et avocat au Conseil Privé du Roi, en présence du sieur Dufay (18 juin 1613).

Mention faite pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. Y 154.

**152.** Lettres de provisions de la charge d'Intendant du Jardin royal des Plantes, vacante par le décès du sieur Chirac, accordées par Louis XV au sieur Dufay (7 avril 1732).

Copie faite pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. O<sup>1</sup> 76, p. 178.

**153.** Arrêt du Conseil d'État du Roi ordonnant la conversion en rente viagère d'une somme due à Charles Cisternay Dufay, Directeur du Jardin Royal des Plantes, par la Compagnie de la Mer du Sud (24 février 1739, Versailles).

*Id.*, d'après Arch. Nat. E 2176, n° 52.

**154.** Arrêt du Conseil d'État du Roi réglant les intérêts respectifs du sieur Charles de Cisternay Dufay, cessionnaire de l'intérêt qu'avait le feu sieur Landais dans la Compagnie royale de la Mer du Sud, et du sieur Savin, chargé du recouvrement des effets appartenant aux successions des sieurs de la Touanne et Sauvion, anciens Trésoriers Généraux de l'Extraordinaire des Guerres (24 février 1739, Versailles).

*Id.*, d'après Arch. Nat. E 2176, n° 56.

**155.** « Brevet qui permet au sieur Dufay, Intendant du Jardin du Roy, d'aller en Angleterre et d'y rester six semaines » (sans date). Mention.

Copie faite pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. O<sup>1</sup> 81, p. 132.

**156.** Lettres de provisions de la charge d'Intendant du Jardin royal des Plantes, vacante par le décès du sieur Dufay, accordées par Louis XV au sieur Le Clerc de Buffon (26 juillet 1739, Compiègne. Enregistrées à la Chambre des Comptes, le 19 août suivant).

Trois copies faites pour le D<sup>r</sup> Hamy, deux d'après Arch. Nat. O<sup>1</sup> 83, p. 260 ; une d'après Arch. Nat. P 2439, f<sup>o</sup> 91 V<sup>o</sup>.

**157.** Lettres patentes de Louis XV ordonnant que le sieur de Buffon jouira en entier des 6 000 livres d'appointements attribuées à la charge d'Intendant du Jardin Royal par les lettres patentes du 14 avril 1719, qui avaient été réduites à 3 000 pour le sieur Dufay (30 juin 1745, Tournai. Enregistrées à la Chambre des Comptes, le 30 août suivant).

Deux copies faites pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. O<sup>1</sup> 89, p. 241 ; P 2451, f<sup>o</sup> 91 V<sup>o</sup>.

**158.** Arrêt du Conseil d'État du Roi ordonnant la suppression de la retenue du dixième sur la moitié des appointements accordés au sieur de Buffon par les lettres patentes du 30 juin 1745 (22 juillet 1747, à la Commanderie du Vieux-Jonc).

Copie faite pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. E 2258, n° 279.

**159.** « Expéditions ». Lettres adressées à M. de Buffon principalement (7 mai 1749-18 février 1755).

Mentions faites pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. O<sup>1</sup> 203 *passim*, 4 ff.

**160.** Lettre de Buffon commandant à Saint-Gobain, deux glaces pour la galerie (16 décembre 1764). Mention.

Copie faite par le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Catalogue Voisin, n° 135, octobre 1894, n° 14092.

**161.** Brevet de don de 6 000 livres de pension dont 3 000 reversibles à sa femme et à son fils aîné, accordé par Louis XV au sieur de Buffon pour le dédommager du logement qu'il occupait avec sa famille au Jardin royal et qu'il a cédé pour l'agrandissement du Cabinet d'Histoire naturelle (5 septembre 1766, Compiègne).

Copie faite pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. O<sup>1</sup> 110, p. 468.

**162.** Brevet de don de 6 000 livres de pension dont 4 000 reversibles à son fils aîné, accordé par Louis XV au sieur de Buffon, pour renouveler le brevet du 5 septembre 1766, dont les dispositions ne sont plus valables à cause du décès de la dame de Buffon (9 juin 1769, Marly).

**163.** Correspondance de Buffon avec M. Duf. (?), concernant sa pension (11 juin-8 juillet 1779).

Copies faites pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. F<sup>1</sup>, 1950, 4 ff.

**164.** Pièces concernant les pensions de Buffon et de son fils (1769-1789).

*Id.*, d'après Arch. Nat. O<sup>1</sup> 670, 9 ff.

**165.** Lettres de dispense de prestation de serment accordées par Louis XV à Georges-Louis-Marie Leclerc de Buffon, pourvu de l'office de gouverneur de la ville de Montbard (2 janvier 1768, Versailles. Enregistrées à la Chambre des Comptes, le 29 février suivant).

Copie faite pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. P 2495, f<sup>o</sup> 128.

**166.** Arrêt du Conseil Royal cassant et annulant la procédure contre le sieur de Buffon pour le paiement au sieur Lehoux, ci-devant caissier des États de Bretagne, d'un billet de 6 600 livres, ci-devant acquitté (8 mars 1771, Versailles).

*Id.*, d'après Arch. Nat., E 2468, f<sup>o</sup> 86.

**167.** Lettres de Buffon à l'abbé Dodun, relatives à l'abbé de Saint-Belin, son beau-frère (12 décembre 1775-12 août 1782).

Copies faites pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. Y 12827, 23 ff.

**168.** Apposition des scellés, après le décès du comte de Buffon, à l'Hôtel de l'Intendance au Jardin du Roi (19 avril 1788).

Copie faite pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. Y 13580.

Arrêt du Conseil d'État du Roi ordonnant la levée des scellés apposés à l'hôtel de l'Intendance du Jardin royal des Plantes, après le décès du comte de Buffon (26 avril 1788, Versailles).

Copie faite pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. V<sup>3</sup> 194, f<sup>o</sup> 5 V<sup>o</sup> ; E 2645.

Mainlevée des mêmes scellés.

Mention faite pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. V<sup>3</sup> 199, f<sup>o</sup> 52<sup>o</sup>.

**169.** « Inventaire après le décès de M<sup>e</sup> Georges-Louis Le Clerc, chevalier, comte de Buffon (30 avril 1788, M<sup>e</sup> Boursier J<sup>e</sup> notaire).

XVIII<sup>e</sup> siècle. Papier, 290 ff. 330 sur 210 millim. Rel. en parchemin. Ms. 1871 (Catal. gén. des Mss., p. 262).

**170.** Liquidation de créances de M. de Buffon (1788-1789).

Copies faites pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. F<sup>4</sup> 1039, 13 ff.

**171.** « *Mémoire pour Georges-Louis-Marie Leclerc (Buffon) Major en second du régiment d'Angoumois, demeurant à Montbard ; sur la demande de désistance qui lui est formée..., de la part des habitants de Montbard, des bois appelés ci-devant de la Mairie, faisant partie du ci-devant comté de Buffon* » (12 mars 1791).

Imprimé, Semur-en-Auxois, Defay, sans date, in-4<sup>o</sup>, 32 p.

**172.** « *Consultation pour Georges-Louis-Marie Leclerc (Buffon), Lieutenant-Colonel du neuvième régiment de chasseurs à cheval, demeurant à Montbard ; contre les Officiers municipaux, citoyens et communauté de la même ville* » [8 août 1791].

Imprimé, Semur-en-Auxois, Defay, 1791, in-4<sup>o</sup>, 22 p.

**173.** Lettres de provisions de la charge d'Intendant du Jardin Royal des Plantes et du Cabinet d'Histoire naturelle, vacante par la démission à condition de survivance du comte de Buffon, accordées par Louis XV au comte de la Billarderie d'Angiviller (11 décembre 1771, Versailles).

Copie faite pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. O<sup>1</sup> 116<sup>a</sup>, p. 1052.

**174.** Certificat de jouissance (accordée par bon royal du 19 juillet 1772) de logement au Louvre, en faveur du comte de la Billarderie d'Angiviller, Intendant en survivance du Jardin royal des Plantes, et de M. Watelet, Receveur général des Finances (20 juillet 1772).

*Id.*, d'après Arch. Nat. O<sup>1</sup> 1084, p. 604.

**175.** Lettre de X... (1) à X... concernant des affaires financières et faisant allusion à M<sup>lle</sup> de Marchais (13 décembre 1779).

Copie du XVIII<sup>e</sup> siècle. Extrait du Ms. 1934, XXVIII.

**176.** Lettre du secrétaire d'État de la Maison du Roi ? à M. le comte d'Angiviller, touchant l'agrément par le roi de sa démission de la charge d'Intendant du Jardin

(1) La lettre porte en tête : « Cabinet de M. le comte d'Angiviller. »

du Roi en faveur du marquis de la Billarderie (18 avril 1788, Versailles).

Copie faite par le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. O<sup>1</sup> 432, p. 136.

**177.** Lettres de provisions de la charge d'Intendant du Jardin Royal des Plantes et du Cabinet d'Histoire naturelle vacante par la démission du comte de la Billarderie, accordées par Louis XVI au marquis de la Billarderie, frère du comte (18 avril 1788, Versailles).

Deux copies faites pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. O<sup>1</sup> 128, p. 80.

**178.** Lettre du Secrétaire d'État de la Maison du Roi ? à M. le comte d'Angiviller, pour lui envoyer une copie certifiée de la démission que feu M. le comte de Buffon avait faite en sa faveur de la survivance de la place d'Intendant du Cabinet du Roi (5 juin 1788, Saint-Cloud).

Copie faite par le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. O<sup>1</sup> 432, p. 218.

**179.** Ordre de Louis XVI de payer la somme de 2 116 l. 13 s. 4 d. au marquis de la Billarderie, pour supplément d'appointements à compter du 17 avril 1788, jusqu'à la fin de la même année, à raison de 3 000 livres par an (24 février 1789, Versailles).

Autre ordre de paiement d'une somme double au même, pour supplément d'appointements pendant la même période, à raison de 6 000 livres par an (12 août 1789, Versailles).

Copies faites pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. O<sup>1</sup> 670, 2 ff.

**180.** Table de la correspondance royale relative au Jardin du Roi (6 février 1788-16 août 1790).

Analyses de lettres adressées principalement au marquis de la Billarderie, faites pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. O<sup>1</sup> 432 à 435, 4 ff.

**181.** Correspondance de la Billarderie avec Condorcet (11 mars-5 septembre 1790).

Copies faites par le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Bibl. de l'Institut. Papiers de Condorcet B, 8 ff.

**182.** Arrestation du citoyen Flahaut (février 1792-janvier 1793).

Copies faites pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après une source non indiquée (1).

**183.** Liste des titres de Charles-Claude de Flahaut de la Billarderie.

Copie faite pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après une source non indiquée. Extrait des Archives du Muséum d'Histoire naturelle, D 67.

(1) Ces copies sont faites d'après les registres des délibérations du Conseil d'une Commune qui est probablement celle de Boulogne, car le fief de la Billarderie était situé en Boulonnais (L.-E. DE LA GORGUE ROSNY, *Recherches généalogiques sur les comtés de Ponthieu, de Boulogne et de Guines et pays circonvoisins, Boulogne-sur-Mer*, t. I, 1874, p. 177-178 ; t. II, 1875, p. 568-571).

**184.** Lettre de Thouin au ministre de l'Intérieur pour lui transmettre les vœux formés par les professeurs du Jardin pour que Daubenton [Louis-Jean-Marie] soit placé à leur tête (2 janvier 1792, Paris).

Copie faite par le D<sup>r</sup> Hamy, d'après une source non indiquée.

**185.** Brevet d'Intendant du Jardin Royal des Plantes et des Cabinets d'Histoire naturelle, accordé par Louis XVI au sieur Bernardin de Saint-Pierre, pour succéder au sieur Flahaut de la Billarderie, démissionnaire (1<sup>er</sup> juillet 1792).

Une copie faite par le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. F<sup>17</sup> 1227. Extrait des Archives du Muséum d'Histoire naturelle, D 67. — Une copie faite pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après une source non indiquée.

**186.** Lettre de Bernardin de Saint-Pierre au ministre de l'Intérieur pour demander une indemnité pour les frais occasionnés par son emménagement dans la Maison de l'Intendance du Jardin National (mai 1793, Paris).

Copie faite pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après une source non indiquée.

**187.** Décision du Directoire du Lycée des Arts, tendant à ce que les citoyens chargés de la direction et des cours du Jardin des Plantes nomment un d'entre eux pour prendre place audit Directoire (dimanche 3 mars 1793).

Extrait des délibérations du Directoire du Lycée des Arts (23 mars 1793). Extrait des Archives du Muséum d'Histoire naturelle, D 67.

Lettre signée Ch. Desaudray et Gervais, adressée aux citoyens chargés de la Direction et des cours du Jardin des Plantes pour leur annoncer la date d'ouverture du Lycée des Arts et leur adresser l'arrêté qui les invite à nommer un des membres de leur société pour faire partie du Directoire des Arts (23 mars 1793).

Original. Extrait des Archives du Muséum d'Histoire naturelle D 67.

**188.** Procès-verbal de la délibération des « citoyens attachés à l'établissement du Jardin national des Plantes » en vue de « nommer un commissaire pour prendre connaissance » du Lycée des Arts, « vérifier les avantages qu'il peut offrir aux Sciences et aux Arts et en faire son rapport à l'assemblée » desdits citoyens (30 mars 1793).

Minute et original.

Convocation signée de Saint-Pierre adressée au citoyen Jussieu pour qu'il assiste à cette assemblée (29 mars 1793).

Extrait des Archives du Muséum d'Histoire naturelle D 67.

**189.** Lettre des citoyens composant la Direction du Jardin des Plantes aux citoyens du Directoire du Lycée des Arts, pour les avertir que le citoyen Jussieu a été choisi par eux pour prendre connaissance du Lycée des Arts et leur en rendre compte (sans date).

Minute.

**190.** Avertissement envoyé par l'administration du Lycée des Arts aux citoyens composant la Direction du Jardin des Plantes, que la fête de l'installation du Lycée est remise au dimanche 7 avril prochain (30 mars 1793).

Original. Extrait des Archives du Muséum d'Histoire naturelle, D 67.

#### A5. — Enseignement (1702-17 août 1792).

**191.** Affiches de cours de Tournefort (1702-1703, 1708).

Extrait du Ms. 284 (Catal. gén. des Mss., p. 47).

**192.** Affiche de cours de Joseph du Verney (1720).  
*Id.*

**193.** Affiches de cours de Bernard de Jussieu (1723, 1725).

*Id.*

**194.** Affiches de cours d'Antoine de Jussieu (1711, 1715-1720, 1721-1722, 1735-1736, 1739-1748, 1751-1752, 1754-1757).

Quarante-quatre pièces. Certaines affiches existant en plusieurs exemplaires. Extrait du Ms. 284 (Catal. gén. des Mss., p. 47).

**195.** Affiches de cours d'Antoine Laurent de Jussieu (1774, 1777).

Extrait du Ms. 284 (Catal. gén. des Mss., p. 47).

**196.** Lettre signée Brongniart, adressée à Bernardin de Saint-Pierre, pour lui envoyer un état des objets de première nécessité pour le laboratoire de chimie, et pour lui exposer le mauvais état du matériel mis à sa disposition (17 août 1792).

Original.

« Note des objets nécessaires au laboratoire de chimie du Jardin des Plantes », avec une note autographe de Bernardin de Saint-Pierre.

« Demandes faites par M. Brongniard » (1792).

#### A6. — Professeurs. Démonstrateurs. Suppléants (octobre 1635-1791).

##### Anatomistes.

**197.** Édit de Louis XIII créant un office de Conseiller médecin ordinaire de la Grande Chancellerie et l'attribuant à Marin Cureau, sieur de la Chambre (octobre 1635, au camp de Saint-Mihiel. Enregistré à l'audience de France, le 30 octobre suivant).

Relief d'adresse au Grand Conseil de cet édit (4 dé-



cembre 1635, Paris. Enregistré au Grand Conseil, le 3 mai suivant).

Copies faites pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. V<sup>o</sup> 1231, f<sup>o</sup> 199.

**198.** Arrêt du Conseil Privé déchargeant M<sup>e</sup> Marin Cureau, sieur de la Chambre, de l'assignation à lui donnée au Parlement de Rouen par Jacques de la Mare, au sujet de la terre de Chesne-Varin, acquise par ledit de la Chambre (1<sup>er</sup> octobre 1647, Fontainebleau).

Copie faite pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. V<sup>o</sup> 223.

**199.** Arrêt du Conseil Privé ordonnant que la veuve et les héritiers de Jacques de la Mare seront assignés audit Conseil (24 septembre 1649, Paris).

*Id.*, d'après Arch. Nat. V<sup>o</sup> 238.

**200.** Lettres d'anoblissement accordées par Louis XIII à Marin Cureau, sieur de la Chambre, Conseiller et Médecin du Roi (septembre 1640. Enregistrées à la Chambre des Comptes, le 15 octobre suivant). Mention.

« Lettres de confirmation de noblesse » pour Marin Cureau, sieur de la Chambre (avril 1669, Paris. Enregistrées à la Chambre des Comptes, le 25 octobre suivant). Mention.

Copies faites pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. P 2681, f<sup>o</sup> 90 V<sup>o</sup> ; P 2690, f<sup>o</sup>, 159 V<sup>o</sup>.

Lettres patentes de Louis XIV confirmant les lettres d'anoblissement données au mois de septembre 1640, par Louis XIII, accordées à Marin Cureau, sieur de la Chambre (janvier 1668, Paris. Enregistrées à la Cour des Aides, le 19 novembre 1669).

Lettres de surannation à la Cour des Aides des lettres précédentes (février 1669, Paris. Enregistrées à la Cour des Aides, le 19 novembre 1669).

Copies faites pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. Z<sup>1a</sup> 566.

Lettres de surannation à la Cour des Aides des lettres du mois de janvier 1668 (février 1669, Paris).

Copie faite par le D<sup>r</sup> Hamy, d'après une source non indiquée.

Lettres patentes de Louis XIV confirmant les lettres d'anoblissement données au mois de septembre 1640 par Louis XIII, accordées à Marin Cureau, sieur de la Chambre (avril 1669, Paris. Enregistrées à la Chambre des Comptes, le 25 octobre suivant).

*Id.*

**201.** Dernier codicille de la veuve de M<sup>e</sup> Marin Cureau de la Chambre (20 juin 1690). Extrait.

Copie informelle faite pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat., Y 34, f<sup>o</sup> 137 V<sup>o</sup>.

**202.** Acte de sépulture de la veuve de M<sup>e</sup> Marin Cureau de la Chambre (1<sup>er</sup> février 1691).

Copie faite par le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Bibl. Nat. Ms. français n<sup>o</sup> 32829.

**203.** Brevet de Médecin ordinaire des Bâtiments accordé par Louis XIV à M<sup>e</sup> François Cureau de la Chambre, Conseiller et Médecin ordinaire du Roi (11 mars 1670, Saint-Germain-en-Laye).

Copie faite pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. O<sup>1</sup> 14, f<sup>o</sup> 130 V<sup>o</sup>.

**204.** Lettres de provisions de la charge de Démonstrateur-Opérateur de l'intérieur des plantes médicinales, vacante par le décès de M<sup>e</sup> Marin Cureau de la Chambre, accordées par Louis XIV à M<sup>e</sup> François Cureau de la Chambre sur la présentation du sieur Vallot, Surintendant du Jardin Royal (31 juillet 1671, Versailles).

*Id.*, d'après Arch. Nat. O<sup>1</sup> 15, p. 347 V<sup>o</sup>.

**205.** Lettres de provisions de la charge de Démonstrateur-Opérateur de l'intérieur des plantes, vacante par le décès de M<sup>e</sup> François Cureau de la Chambre, accordées par Louis XIV à Joseph du Verney, médecin de l'Académie des Sciences, sur la présentation du sieur Daquin, Surintendant du Jardin Royal (23 mars 1682, Saint-Germain-en-Laye).

*Id.*, d'après Arch. Nat. O<sup>1</sup> 26, p. 71 V<sup>o</sup>.

**206.** Demande formée par Joseph Duverney, Anatomiste de l'Académie royale des Sciences, pour obtenir le remboursement de certaines dépenses faites par lui pour l'achat de « choses nécessaires aux préparations anatomiques » (sans date).

Copie faite par le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. de l'Académie des Sciences, carton 17.

**207.** Vente d'une maison, sise dans la rue et joignant la porte Saint-Victor, par la veuve de Jean Cressé (1644).

Mention faite pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. Q<sup>1</sup> 1656.

**208.** Expédition de deux brevets portant permission de demeurer à Londres pendant deux années, accordés à Gabriel Cressé (25 février et 23 mars 1670).

Copies faites pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. O<sup>1</sup> 14, f<sup>os</sup> 114 V<sup>o</sup>, 143 V<sup>o</sup>.

**209.** Retenue de Chirurgien du Roi, servant par quartier, accordée à Pierre Gervais, sur la démission de Pierre Dionis (3 mars 1673, Saint-Germain). Mention.

Copie faite pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. O<sup>1</sup> 17, f<sup>o</sup> 43.

**210.** Lettres de provisions de la charge de l'un des quatre Chirurgiens et Barbiers du Roi, vacante par la démission de Nicolas de Blegny, accordées par Louis-François du Bouchet, Grand Prévôt de France, à Pierre du Verney, chirurgien à Paris (15 février 1680, Paris).

Copie faite pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. V<sup>o</sup> 189, f<sup>o</sup> 43.

**211.** Arrêt du Grand Conseil recevant Pierre du Ver-

ney chirurgien à la suite du Grand Conseil (15 novembre 1683, Paris).

*Id.*, d'après Arch. Nat. V<sup>3</sup> 189, f<sup>o</sup> 148 V<sup>o</sup>.

**212.** Contrat de mariage de Pierre du Verney, chirurgien de l'Académie de Paris, et de Marie Chouin, fille du défunt sieur Martin Chouin, maître chirurgien, juré, à Lyon (sans date). Mention.

Deux copies faites pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Bibl. Nat., Cabinet des Titres, Pièces originales T 2971, n<sup>o</sup> 66012.

**213.** Lettres de provisions de l'office de palayeur au grenier à sel de Montpellier, accordées par Louis XIV à Raimond de la Peyronnie (29 septembre 1678, Fontainebleau).

Copie faite pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. V<sup>1</sup> 13, n<sup>o</sup> 1.

**214.** Lettres d'anoblissement accordées par Louis XV au sieur François de la Peyronnie, Premier Chirurgien du Roi (juin 1721, Paris. Enregistrées au Parlement le 13 février suivant).

*Id.*, d'après Arch. Nat., X<sup>1a</sup> 8725, f<sup>o</sup> 433 V<sup>o</sup>.

**215.** Arrêt du Parlement déboutant Louise de la Peyronnie, veuve Issert, de sa demande en cassation de la sentence du Châtelet de Paris, du 29 août dernier, relative aux contestations survenues entre elle et les communautés des Maîtres en chirurgie de Paris et de Montpellier, à propos de la succession de son frère, le sieur François de la Peyronnie, et la condamne aux dépens (8 juillet 1748).

*Id.*, d'après Arch. Nat. X<sup>1a</sup> 7633, f<sup>o</sup> 70.

**216.** Arrêt du Conseil Privé déboutant la veuve Issert de sa demande en cassation de l'arrêt du Parlement du 8 juillet 1748, relatif à la même affaire (13 octobre 1749, Fontainebleau).

*Id.*, d'après Arch. Nat. V<sup>6</sup> 962, n<sup>o</sup> 2.

**217.** Lettres patentes de Louis XIV confirmant « l'établissement des maîtres en l'art et science de la chirurgie, en corps et communauté dans la ville de Montpellier et ordonnant que les dispositions favorables à ladite communauté portées par le testament du sieur de la Peyronnie, du 18 avril 1747, seront exécutées (janvier 1750, Versailles. Enregistrées au Parlement, le 4 mai suivant).

*Id.*, d'après Arch. Nat. X<sup>1a</sup> 8755, f<sup>o</sup> 404 V<sup>o</sup>.

**218.** Lettres patentes de Louis XIV confirmant « l'établissement des maîtres en l'art et science de la chirurgie en corps et communauté » à Paris, et les dispositions favorables à cette communauté portées par le testament du sieur de la Peyronnie (mai 1750, Versailles).

*Id.*, d'après Arch. Nat. X<sup>1a</sup> 8756, f<sup>o</sup> 277.

Arrêt d'enregistrement au Parlement des lettres patentes accordées aux chirurgiens de Paris au mois de mai 1750 (4 juillet 1750).

*Id.*, d'après Arch. Nat. X<sup>1a</sup> 7687, f<sup>o</sup> 436 V<sup>o</sup>.

Arrêt du Parlement ordonnant que l'arrêt du 4 juillet dernier sera exécuté selon sa forme et teneur (29 août 1750).

*Id.*, d'après Arch. Nat. X<sup>1a</sup> 7694, f<sup>o</sup> 287 V<sup>o</sup>.

**219.** Arrêt du Conseil d'État du Roi autorisant le Collège de Chirurgie de Paris à accepter le legs du feu sieur de La Peyronnie (11 décembre 1780, Versailles).

*Id.*, d'après Arch. Nat. E 2567, n<sup>o</sup> 341.

**220.** Lettres de provisions de la charge de Démonstrateur-Opérateur de l'Intérieur des Plantes, sous le titre de Professeur en Anatomie et en Chirurgie, accordées par Louis XV au sieur Emmanuel-Maurice Duvernay, fils de Joseph Duvernay, en survivance de son père, démissionnaire en sa faveur à condition de survivance (31 mars 1718, Paris).

*Id.*, d'après Arch. Nat. O<sup>1</sup> 62, p. 53.

**221.** Lettre de Louis XV à M. Hérault pour faire lever les scellés apposés sur la salle des Squelettes du Jardin Royal, après la mort du sieur Duvernay (3 mars 1732).

*Id.*, d'après Arch. Nat. O<sup>1</sup> 76, p. 90.

**222.** Lettres de provisions de la charge de Démonstrateur-Opérateur de l'intérieur des plantes, sous le titre de Professeur en Anatomie et en Chirurgie, vacante, par la démission à condition de survivance du sieur Duvernay père et par celle du sieur Emmanuel-Maurice Duvernay fils, accordées par Louis XV au sieur François-Joseph Hunault, docteur en médecine, sur la présentation du sieur Chirac, Intendant du Jardin Royal (2 novembre 1729, Versailles).

*Id.*, d'après Arch. Nat. O<sup>1</sup> 73, p. 471.

**223.** Arrêt du Conseil Royal évoquant à lui les contestations pendantes au Parlement de Paris entre les prévôts et gardes de Saint-Cosme et le sieur Hunault au sujet d'une saisie faite à la requête de ces derniers dans une maison louée par le sieur Hunault, de plusieurs squelettes et autres effets servant aux démonstrations (22 mai 1734, Versailles).

*Id.*, d'après Arch. Nat. E 2135, f<sup>o</sup> 458.

**224.** Apposition et levée des scellés après le décès du sieur François-Joseph Hunault (15-29 décembre 1742).

*Id.*, d'après Arch. Nat. Y 15941.

**225.** Inventaire des livres et objets après le décès du sieur Hunault (29 décembre 1742).

*Id.*, d'après une source non indiquée.

**226.** Acte de sépulture de noble homme René Hunault (1744).

*Id.*, d'après Registre des Sépultures, Saint-Malo, année 1744, f° 11.

**227.** Lettres de provisions de la charge de Démonstrateur-Opérateur de l'Intérieur des Plantes, sous le titre de Professeur en Anatomie et en Chirurgie, vacante par le décès du sieur François-Joseph Hunault, accordées par Louis XV à Jacques Bénigne Winslow, docteur-régent de la Faculté de Médecine de Paris, sur la présentation du sieur de Buffon, Intendant du Jardin Royal (1<sup>er</sup> janvier 1743, Versailles).

*Id.*, d'après Arch. Nat. O<sup>1</sup> 87, p. 1.

**228.** Brevet de 800 livres de pension dont moitié réversible à ses deux enfants après son décès, accordé par Louis XV à la dame veuve Winslow (27 septembre 1761, Versailles).

Deux copies faites pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. O<sup>1</sup> 105, p. 570 ; O<sup>1</sup> 688.

**229.** Pension de Louis-Pierre Winslow, fils de Jacques-Bénigne Winslow (10 juin 1715-1<sup>er</sup> septembre 1779).

Trois pièces faites pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. O<sup>1</sup> 688.

**230.** Pension de Marie-Angélique Winslow, fille de Jacques-Bénigne Winslow, veuve Lechat de la Sourdière (3 novembre 1716-1<sup>er</sup> septembre 1779).

Trois pièces, *id.*, d'après Arch. Nat. O<sup>1</sup> 680.

**231.** Lettres de provisions de la charge de démonstrateur au Jardin Royal, pour le sieur Ferrein (27 mai 1751). Mention.

Copie faite pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. O<sup>1</sup> 203, p. 47.

**232.** Apposition et levée des scellés après le décès de M<sup>e</sup> Antoine Ferrein, Professeur Royal au Jardin du Roi (1<sup>er</sup>-3 mars 1769).

Copie faite pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. Y 14818.

**233.** Lettres de provisions de la charge de Professeur Royal en Anatomie au Jardin Royal, vacante par le décès du sieur Ferrein, accordées par Louis XV au sieur Antoine Petit, Anatomiste de l'Académie des Sciences, Inspecteur des hôpitaux militaires et médecin de la Faculté de Paris, sur la présentation du sieur de Buffon, Intendant du Jardin Royal (18 mars 1769, Versailles).

*Id.*, d'après Arch. Nat. O<sup>1</sup> 114<sup>A</sup>, p. 206.

**234.** Lettre signée du duc de la Vrillière à M. de Buffon, pour permettre à M. Vicq d'Azir de suppléer momentanément les leçons d'anatomie de M. Petit au Jardin du Roi, jusqu'à ce que sa santé soit rétablie (31 mars 1775, Versailles).

Original. Extrait du Ms. 1934, XXVI.

**235.** Arrêt du Conseil d'État du Roi ordonnant que les registres, mémoires et autres pièces et documents relatifs à la Commission Royale de Médecine seront remis au sieur Vicq d'Azir, secrétaire perpétuel de la Société Royale de Médecine (10 octobre 1778, Marly).

Copie faite pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. E 2550, f° 164.

**236.** Rapport fait au roi par la Société Royale de Médecine, pour lui proposer une nouvelle organisation financière de ladite Société (9 avril 1786).

Extrait du même rapport.

Copies faites pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. F<sup>4</sup> 1965<sup>5</sup>.

**237.** Demande formée par le sieur Vicq d'Azir, Secrétaire perpétuel de la Société Royale de Médecine pour que la pension de 4 600 livres qui lui a été accordée au mois d'avril 1786 soit dispensée de la retenue ordonnée par l'arrêt du 13 octobre 1787 (13 décembre 1787).

Copie faite pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. F<sup>4</sup> 1965<sup>5</sup>.

**238.** Lettre du duc de la Vrillière à M. de Buffon pour appuyer la candidature de M. Portal à la place de professeur d'Anatomie au Jardin du Roi, en remplacement de M. Petit (15 mars 1775, Versailles).

Original. Extrait du Ms. 1934, XXVI.

**239.** Lettre signée Malesherbes à M. de Buffon, pour lui faire remarquer que la suppléance provisoire du cours du sieur Petit au Jardin du Roi, accordée au sieur Vicq d'Azir, ne doit pas nuire au droit que peut avoir le sieur Portal à la Chaire d'Anatomie du Jardin du Roi (7 décembre 1775, Versailles).

Original. Extrait du Ms. 1934, XXVI.

**240.** Lettres de nomination et présentation à la charge de Professeur d'Anatomie et de Chirurgie aux Écoles du Jardin Royal, comme survivancier et adjoint du sieur Petit, accordées par le comte de Buffon au sieur Portal, médecin consultant de Monsieur, frère du Roi (1<sup>er</sup> mai 1777, au Jardin du Roi).

Copie du xviii<sup>e</sup> siècle. Extrait du Ms. 1934, XXVII.

**241.** Lettre signée Amelot, au comte de Buffon, au sujet de la candidature du sieur Portal à la place de Professeur-Adjoint de la chaire d'Anatomie aux Écoles du Jardin Royal (24 mai 1777, Versailles).

Original. Extrait du Ms. 1934, XXVI.

**242.** Lettres de provisions de la charge de Professeur d'Anatomie aux Écoles du Jardin Royal des Plantes en faveur du sieur Portal, comme survivancier et adjoint du sieur Petit (30 novembre 1778). Mention.

Copie faite pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. O<sup>1</sup> 199, f° 202.

Lettre signée Amelot au comte de Buffon, pour lui envoyer les lettres de provisions en faveur du sieur Portal, de la survivance et adjonction à la charge de Professeur d'Anatomie et de Chirurgie aux Écoles du Jardin Royal des Plantes (1<sup>er</sup> décembre 1778, Versailles).

Original. Extrait du Ms. 1934, XXVI.

Prestation du serment de fidélité, par le sieur Antoine Portal, à cause de la charge de Professeur-adjoint et survivancier du sieur Petit, entre les mains de l'Intendant du Jardin et du Cabinet du Roi.

Copie du xviii<sup>e</sup> siècle. Extrait du Ms. 1934, XXVII.

**243.** Certificat d'une pension de 500 livres accordée le 25 février 1775, au sieur Portal, Professeur en médecine au Collège Royal (29 octobre 1779, Versailles).

Deux copies faites pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. O<sup>1</sup> 685 ; F<sup>4</sup> 1965<sup>1</sup>.

**244.** Apposition et levée des scellés après le décès de la veuve de Jacques-François-Marie Duverney, Démonstrateur royal d'Anatomie (10-14 décembre 1750).

Copie faite pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. Y 10764.

**245.** Lettres de provisions de la charge de Démonstrateur en Anatomie et Chirurgie du Jardin Royal vacante par le décès du sieur Duverney accordées par Louis XV au sieur Antoine Mertrud, l'un des Chirurgiens du Roi, sur la présentation du sieur de Buffon, Intendant dudit Jardin (25 décembre 1748, Versailles).

*Id.*, d'après Arch. Nat. O<sup>1</sup> 92, p. 474.

**246.** Lettres de provisions de la charge de Démonstrateur en Anatomie et Chirurgie du Jardin Royal, en survivance du sieur Antoine Mertrud, accordées par Louis XV, sur la présentation du sieur de Buffon au sieur Jean-Claude Mertrud, maître ès arts en l'Université de Paris, maître en chirurgie et adjoint du Comité de l'Académie de Chirurgie, neveu dudit Antoine Mertrud (18 février 1764, Versailles).

*Id.*, d'après Arch. Nat. O<sup>1</sup> 108, p. 78.

**247.** Lettre signée du duc de la Vrillière à M. de Buffon pour l'informer qu'une augmentation de traitement de 1 000 livres a été accordée au sieur Mertrud. Démonstrateur en Anatomie aux Écoles du Jardin Royal (4 mai 1775, Versailles).

Original. Extrait du Ms. 1934, XXVI.

**248.** Lettres d'anoblissement accordées par Louis XVI au sieur Jean-Claude Mertrud (juillet 1785, Versailles).

Deux copies faites pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. O<sup>1</sup> 133, p. 53 ; Z<sup>1a</sup> 629.

Pièces relatives à l'enregistrement par la Cour des Aides  
ARCHIVES DU MUSÉUM. 6<sup>e</sup> Série.

des lettres d'anoblissement du sieur Mertrud du mois de juillet 1785 (10 et 30 août suivants).

Copies faites pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. Z<sup>1a</sup> 629, 4 ff.

**249.** Lettres de nomination et présentation à la charge de Démonstrateur en Anatomie et Chirurgie, en survivance du sieur Jean-Claude Mertrud, accordées par le Comte de Buffon au sieur Antoine-Louis-François Mertrud, écuyer, maître ès Arts en l'Université de Paris, membre du Collège et de l'Académie Royale de Chirurgie de Paris, Docteur en médecine de l'Université de Nancy, fils dudit Jean-Claude Mertrud (1<sup>er</sup> janvier 1787, au Jardin du Roi).

Copie du xviii<sup>e</sup> siècle. Extrait du Ms. 1934, XXVII.

Lettres de provisions de la charge de Démonstrateur en Anatomie et Chirurgie du Jardin Royal, en survivance du sieur Jean-Claude Mertrud, accordées par Louis XVI au sieur Antoine-Louis-François Mertrud, sur ladite présentation (8 mars 1787, Versailles).

Copie faite pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. O<sup>1</sup> 127, p. 42.

#### Chimistes.

**250.** Lettres de provisions de la charge de Démonstrateur et Opérateur pharmaceutique au Jardin des Plantes médicinales, vacante par le décès de M<sup>e</sup> Bodineau, accordées par Louis XIV à M<sup>e</sup> Guy Crescent Fagon, Conseiller du Roi et Médecin Ordinaire de la Reine (18 février 1672, Saint-Germain-en-Laye).

Copie faite pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. O<sup>1</sup> 16, p. 76 V<sup>e</sup>.

**251.** Lettres de provisions de la charge de Démonstrateur de l'Intérieur des Plantes et Professeur en Chimie et Pharmacie au Jardin Royal, accordées par Louis XIV, sur la présentation du sieur Fagon, Surintendant du Jardin Royal, au sieur Étienne-François Geoffroy, docteur en médecine de la Faculté de Paris, professeur au Collège Royal et membre de l'Académie royale des Sciences et de la Société royale de Londres, en survivance du sieur Fagon, démissionnaire en sa faveur à condition de survivance (21 octobre 1712, Versailles).

Deux copies faites pour le D<sup>r</sup> Hamy d'après Arch. Nat. O<sup>1</sup> 56, p. 169 ; O<sup>1</sup> 1063, p. 140.

**252.** Apposition des scellés après le décès de M<sup>e</sup> Geoffroy (Claude-Joseph), ancien échevin de l'Académie Royale de Reims et de la Société Royale de Londres et marchand apothicaire à Paris (9 mars 1752).

Mention faite pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. Y 15629.

**253.** « Mémoire de la dispance que Charas, Apothicaire du Roi faisant les Opérations Chymiques et Galéniques au Jardin et Laboratoire Royal, a mise depuis le

12<sup>e</sup> May jusqu'au... aoust, fin du Cours Chymique et Galénique de la présente année 1672. »

Copie faite par le D<sup>r</sup> Hamy, d'après une source non indiquée.

**254.** Ordre de défendre à « l'étranger qui tient la boutique du nommé Charas de continuer sa profession à Paris... » (7 avril 1683).

Copie faite pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. O<sup>1</sup> 27, f<sup>o</sup> 95 V<sup>o</sup>.

**255.** Procès-verbal de la réunion d'un Conseil de famille où figure Magdelene Adancourt, veuve de Moïse Charas, Docteur en Médecine de la Faculté de Montpellier (30 novembre 1700, Paris).

Copie faite pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. Y 4094.

**256.** Testament de Magdelene Adancourt, veuve de Moïse Charas, en faveur des Religieuses du Précieux Sang (2 décembre 1718, Paris).

*Id.*, d'après Arch. Nat. L 1072, n<sup>o</sup> 25.

**257.** Lettres portant permission de vendre du sirop capillaire et autres drogues accordées par Antoine Daquin, Premier Médecin du Roi, au sieur Lafaveur, « distillateur et seul démonstrateur de la chimie pour le Roy à Montpellier » (8 août 1678, Saint-Germain-en-Laye).

*Id.*, d'après Arch. Nat., V<sup>3</sup> 189, f<sup>o</sup> 10.

**258.** Arrêt du Conseil d'État du Roi, relatif aux contestations survenues entre le sieur Fonsorbe, Professeur en Chimie de la Faculté de médecine de Montpellier, et le sieur Jean Matte Lafaveur, Démonstrateur en Chimie de la même Faculté (27 décembre 1683, Versailles).

*Id.*, d'après Arch. Nat. E 1821, n<sup>o</sup> 142.

**259.** Lettres de provisions de la charge de Professeur en Chimie et Pharmacie au Jardin des Plantes, vacante par la démission du sieur Étienne-François Geoffroy, accordées par Louis XV, sur la présentation du sieur Chirac, Intendant du Jardin Royal, au sieur Louis Lémeri, docteur en médecine de la Faculté de Paris, l'un des Médecins du Roi, de l'Académie des Sciences (1<sup>er</sup> décembre 1730, Marly).

*Id.*, d'après Arch. Nat. O<sup>1</sup> 74, p. 473.

**260.** Lettres de provisions de la charge de Professeur en chimie au Jardin des Plantes, vacante par le décès du sieur Lémeri, accordées par Louis XV, sur la présentation du sieur de Buffon, Intendant du Jardin Royal, au sieur Louis-Claude Bourdelin, de l'Académie des Sciences, docteur en médecine de la Faculté de Paris (15 juin 1743, Versailles).

*Id.*, d'après Arch. Nat. O<sup>1</sup> 87, p. 263.

**261.** Lettres de provisions de la charge de Professeur en Chimie au Jardin royal des Plantes, en survivance du

sieur Bourdelin, accordées par Louis XV, sur la présentation du sieur de Buffon, au sieur Pierre-Joseph Macquer, docteur en médecine de la Faculté de Paris, chimiste de l'Académie des Sciences (1<sup>er</sup> janvier 1771, Versailles).

Deux copies faites pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. O<sup>1</sup> 116<sup>a</sup>, f<sup>os</sup> 144, 146.

**262.** Lettre signée du baron de Breteuil à M. de Buffon, pour l'informer que le roi a agréé le sieur de Fourcroy pour remplir la place de professeur de chimie aux Écoles du Jardin Royal, vacante par le décès du sieur Macquer (21 février 1784, Versailles).

Original. Extrait du Ms. 1934, XXVI.

**263.** Lettres de nomination et présentation à la charge de professeur en Chimie aux Écoles du Jardin Royal des Plantes, accordées par le comte de Buffon, Intendant dudit Jardin au sieur Antoine-François Fourcroy, docteur en médecine de la Faculté de Paris, de la Société royale de Médecine et professeur de chimie à l'École royale vétérinaire (23 février 1784, au Jardin du Roi).

Minute.

Lettres de provisions de la charge de Professeur de Chimie aux Écoles du Jardin Royal des Plantes, accordées par Louis XVI au sieur Antoine-François Fourcroy, sur ladite présentation (23 février 1784, Versailles).

Deux copies faites pour le D<sup>r</sup> Hamy d'après Arch. Nat. O<sup>1</sup> 125, f<sup>o</sup> 61.

**264.** Acte de décès de Fourcroy (sans date).

Mention faite pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Bibl. Nat. Ms. français. Nouv. Acq. 3607, n<sup>o</sup> 3528.

**265.** Lettres de provisions de la charge de Démonstrateur en Chimie au Jardin des Plantes, sous le titre de Professeur en Chimie, vacante par le décès du sieur Boldur, accordées par Louis XV au sieur [Guillaume-François] Rouelle, apothicaire à Paris, sur la présentation du sieur de Buffon, Intendant dudit Jardin (9 juin 1743, Versailles).

Copie faite pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. O<sup>1</sup> 87, p. 255.

**266.** Lettres de provisions d'une des charges d'Apothicaire du duc d'Orléans, vacante par la démission du sieur Antoine Enezel, accordées par le duc au sieur Hilaire-Marin Rouelle (29 mai 1762, Paris).

*Id.*, d'après Arch. Nat. V<sup>3</sup> 193, f<sup>o</sup> 10 V<sup>o</sup>.

**267.** Lettres de provisions de la charge de Démonstrateur en Chimie au Jardin Royal en survivance du sieur Guillaume-François Rouelle, accordées par Louis XV, sur la présentation du comte de Buffon, Intendant dudit Jardin, au sieur Hilaire-Marin Rouelle, Apothicaire du duc d'Orléans et frère dudit G.-F. Rouelle (24 février 1768, Versailles).

Lettres de nomination et présentation à cette charge accordées par le comte de Buffon, audit Rouelle (20 février 1768, Paris).

Copies du XVIII<sup>e</sup> siècle. Extrait du Ms. 1934, XXVII.

Mêmes lettres de provisions.

Copie faite pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. O<sup>1</sup> 113<sup>a</sup>, p. 85.

**268.** Déclaration de Louis XVI confirmant le sieur Hilaire-Marin Rouelle dans la charge de Démonstrateur en Chimie au Jardin Royal et réunissant à ladite charge les droits et privilèges attribués aux charges dont sont pourvus les Commensaux de la Maison du Roi (4 juillet 1774, Marly).

*Id.*, d'après Arch. Nat. O<sup>1</sup> 119, p. 96.

Même déclaration. Lettres de surannation à la Cour des Aides de ladite déclaration (29 février 1776, Versailles. Enregistrées à la Cour des Aides, le 10 décembre suivant).

Copies faites pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. Z<sup>1a</sup> 614.

Mêmes lettres de surannation.

Copie faite pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. O<sup>1</sup> 121<sup>a</sup>, p. 30.

Pièces relatives à l'enregistrement par la Cour des Aides des lettres de surannation.

Copies faites pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. Z<sup>1a</sup> 614 2 ff.

**269.** Apposition et levée des scellés après le décès du sieur Hilaire-Marin Rouelle (7-14 avril 1779).

Copie informelle faite pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. Y 11596.

**270.** Lettres de nomination et présentation à la charge de Démonstrateur en Chimie aux Écoles du Jardin Royal vacante par le décès du sieur Rouelle, accordées par le comte de Buffon au sieur Antoine-Louis Brongniart Maître Apothicaire de Paris et Professeur de Chimie du Collège de Pharmacie (9 avril 1779, au Jardin du Roi).

Copie du XVIII<sup>e</sup> siècle. Extrait du Ms. 1934, XXVII.

Lettres de provisions de ladite charge, accordées par Louis XVI sur ladite présentation (9 avril 1779, Versailles).

Copie faite pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. O<sup>1</sup> 121<sup>e</sup>, p. 86.

**271.** Lettre signée du baron de Breteuil au comte de Buffon, pour l'informer que le roi a accordé une gratification annuelle de 500 livres au sieur Brongniart, Démonstrateur en Chimie aux Écoles du Jardin du Roi (4 juin 1785, Versailles).

Original. Extrait du Ms. 1934, XXVI.

**272.** Lettre de M. de Saint-Priest au sieur Brongniart, relative au remboursement de la finance de sa charge de Premier Apothicaire du Roi (3 mai 1790, Paris).

Copie faite pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après une source non indiquée.

**273.** Quittance de la somme de 200 livres, versée par Antoine-Louis Brongniart pour le droit de marc d'or de la charge de Démonstrateur en Chimie aux Écoles du Jardin royal des Plantes (8 mai 1779, Paris).

*Id.*

**274.** Liste des personnes ayant souscrit aux cours d'Antoine-Louis Brongniart (1777-1791).

Copies faites pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après une source non indiquée, 11 p.

**A6 bis. — Professeurs. Démonstrateurs. Suppléants** (*suite*) (28 avril 1659-20 avril 1786).

#### Botanistes.

**275.** Baux passés par frère Antoine Favières, Chambrier du couvent Saint-Victor, à M<sup>e</sup> Jean Bourgoïn, Conseiller du Roi, Médecin Ordinaire de Sa Majesté, demeurant au Jardin Royal, au faubourg Saint-Victor, paroisse de Saint-Médard (28 avril 1659 et 13 septembre 1664).

Mentions faites par le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. S 2076.

**276.** Brevet d'assurance de la somme de 16 000 livres aux héritiers de M<sup>e</sup> Louis-Henry Daquin, pour le remboursement de sa charge de Médecin Ordinaire servant par quartier (165 ?).

Copie faite pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. O<sup>1</sup> 7, fo 287 V<sup>o</sup>.

**277.** Lettres d'anoblissement accordées par Louis XIV à Louis-Henry Daquin, Premier Médecin de la feuve reine Marie de Médicis et Médecin Ordinaire du Roi (novembre 1669, Saint-Germain-en-Laye. Enregistrées au Parlement, le 5 décembre suivant).

*Id.*, d'après Arch. Nat. X<sup>1a</sup> 8667, fo 400 V<sup>o</sup>.

**278.** Lettres de provisions de la charge de Démonstrateur de l'Intérieur des Plantes médicinales du Jardin Royal, vacante par le décès de Louis-Henry Daquin, accordées par Louis XIV, sur la présentation du sieur Daquin, Premier Médecin du Roi, à Pierre Daquin, docteur en médecine de la Faculté de Paris et l'un des Médecins servant par quartier (30 décembre 1673, Saint-Germain-en-Laye).

*Id.*, d'après Arch. Nat. O<sup>1</sup> 17, p. 158.

**279.** Brevet d'assurance au sieur Pierre Daquin, démissionnaire de la charge de Démonstrateur et Professeur de l'Intérieur et de l'Extérieur des Plantes au Jardin

Royal, d'une somme annuelle de 600 livres sur les gages attribués à ladite charge (16 avril 1708, Versailles).

*Id.*, d'après Arch. Nat. O<sup>1</sup> 52, f<sup>o</sup> 58 V<sup>o</sup>.

**280.** Lettres de provisions de la charge de Démonstrateur et Professeur de l'Intérieur et de l'Extérieur des Plantes au Jardin Royal, vacante par la démission de Pierre Daquin, accordées par Louis XIV, sur la proposition du sieur Fagon, Premier Médecin du Roi, à Joseph Pitton de Tournefort, de l'Académie royale des Sciences, docteur régent en médecine de la Faculté de Paris et Professeur au Collège Royal (16 avril 1708, Versailles).

*Id.*, d'après Arch. Nat. O<sup>1</sup> 52, f<sup>o</sup> 60 V<sup>o</sup>.

**281.** Brevet de 1 000 livres de pension accordé par Louis XIV à Jean-Baptiste Pitton de Tournefort, neveu de Joseph Pitton de Tournefort, en reconnaissance des services rendus par son père (31 décembre 1708, Versailles).

*Id.*, d'après Arch. Nat. O<sup>1</sup> 52, f<sup>o</sup> 172, 2<sup>o</sup>.

**282.** Arrêt du Conseil Royal commettant le sieur Fagon pour assister à la levée des scellés apposés en la maison de feu Joseph Pitton de Tournefort (23 janvier 1709, Versailles).

*Id.*, d'après Arch. Nat. E 1947, f<sup>o</sup> 22.

**283.** Certificat d'une pension de 500 livres accordée par brevet du 5 mars 1763, à Jean-Joseph-François Pitton de Tournefort, capitaine du régiment Infanterie d'Enghien, tant en reconnaissance de ses services que de ceux de son père, Avocat Général du Roi en la Cour des Comptes et Aides de Provence et de ceux de son oncle, Professeur de Botanique au Jardin Royal (9 juin 1779, Versailles).

*Id.*, d'après Arch. Nat. O<sup>1</sup> 685.

**284.** Contrat passé entre demoiselle Anne-Élisabeth Danty, fille de Tristan-Jacques Danty et de feu Élisabeth Poussin, et Messire Estienne Johannot, seigneur de Bartillot, Conseiller du Roi en ses Conseils, Garde du Trésor Royal (18 avril 1682).

Fragment de copie faite pour le Dr Hamy, d'après Bibl. Nat., Cabinet des Titres, Pièces originales 973, dossier 21543.

**285.** Lettres de naturalité accordées par Louis XIV aux enfants de feu Jacques Danty d'Isnard, Médecin Ordinaire pour les maladies dangereuses et populaires (avril 1692, Versailles. Enregistrées à la Chambre des Comptes, le 26 janvier suivant).

Copie faite pour le Dr Hamy, d'après Arch. Nat. Z<sup>11</sup> 609, f<sup>o</sup> 161 V<sup>o</sup>.

**286.** Lettres de nomination et présentation à la charge de Démonstrateur de l'Intérieur des Plantes sous le titre de Professeur en botanique du Jardin Royal, vacante par le décès du sieur Joseph Pitton de Tournefort, accordées par Guy Crescent Fagon, Surintendant du Jardin Royal,

au sieur Antoine de Jussieu, docteur en médecine de la Faculté de Montpellier et bachelier de celle de Paris (6 août 1710, Versailles).

Lettres de provisions de ladite charge accordées par Louis XIV (10 août 1710, Versailles. Enregistrées à la Chambre des Comptes, le 6 juillet 1719).

Copies du XVIII<sup>e</sup> siècle. Extrait du Ms. 1934, XVI (Catal. gén. des Mss., p. 273).

Mêmes lettres de provisions.

Copie faite pour le Dr Hamy, d'après Arch. Nat. O<sup>1</sup> 54, f<sup>o</sup> 117, 2<sup>o</sup>.

**287.** Deux lettres autographes de Chirac à Antoine de Jussieu, concernant ses démêlés avec lui (15 et 18 juin 1730, Paris).

Extrait du Ms. 1934, XXI. Donation de Jussieu (1858) (Catal. gén. des Mss., p. 274).

**288.** « Mémoire pour remédier à la décadence du Jardin du Roy », présenté par les sieurs de Jussieu, Démonstrateur et Sous-Démonstrateur des Plantes.

Un f. Extrait du Ms. 1934, XXI. Donation de Jussieu (1858) (Catal. gén. des Mss., p. 274).

**289.** Notes autographes d'Antoine de Jussieu, relative à ses démêlés avec Chirac (1730).

Six pièces. Extrait du Ms. 1934, XV. Donation de Jussieu (1858) (Catal. gén. des Mss., p. 273).

**290.** « Motifs pour un règlement concernant le Jardin royal des Plantes médicinales de Paris », f<sup>o</sup> 30 : « Pièces que produit le sieur de Jussieu, Professeur et Démonstrateur des Plantes pour la justification de plusieurs faits qu'il a énoncés dans ce mémoire » (sans date) (1).

Autographe d'Antoine de Jussieu, 31 ff. Extrait du Ms. 1934, XVIII. Donation de Jussieu (1858) (Catal. gén. des Mss., f. 274).

**291.** Lettres de provisions de la charge de Professeur en Botanique au Jardin des Plantes, vacante par le décès du sieur Antoine de Jussieu, accordées par Louis XV, sur la présentation du sieur de Buffon, Intendant du Jardin Royal, au sieur Louis-Guillaume Le Monnier, docteur régent de la Faculté de médecine de Paris, Médecin du Roi à Saint-Germain-en-Laye, de l'Académie des Sciences (30 juin 1759, Versailles).

Copie faite pour le Dr Hamy, d'après Arch. Nat. O<sup>1</sup> 103, p. 400.

**292.** Intermédiaire accordé par Louis XV à Louis-Guillaume Le Monnier, Professeur en Botanique au Jardin royal des Plantes (15 août 1761, Versailles. Enregistrées à la Chambre des Comptes, le 1<sup>er</sup> septembre suivant).

Deux copies faites pour le Dr Hamy, d'après Arch. Nat. O<sup>1</sup> 105, p. 430 ; P 2482, f<sup>o</sup> 130.

(1) Ce mémoire a rapport également aux démêlés d'Antoine de Jussieu avec Chirac.

**293.** Brevet de Professeur Honoraire en Botanique au Jardin Royal, accordé par Louis XVI au sieur Louis-Guillaume Le Monnier (20 avril 1786, Versailles).

Copie faite pour le Dr Hamy, d'après Arch. Nat. O<sup>1</sup> 126, p. 103.

**294.** Lettres de nomination et présentation à la charge de Professeur en Botanique aux Écoles du Jardin Royal, vacante par la démission du sieur Le Monnier, accordées par le comte de Buffon au sieur René Desfontaines, docteur-régent de la Faculté de Paris, de l'Académie de Sciences (20 avril 1786, au Jardin du Roi).

Original. Copie du XVIII<sup>e</sup> siècle. Extrait du Ms. 1934, XXVII.

Lettres de provisions de la charge de Professeur en Botanique, accordées par Louis XVI au sieur René-Louiche Desfontaines, sur ladite présentation (20 avril 1786, Versailles).

Copie faite pour le Dr Hamy, d'après Arch. Nat. O<sup>1</sup> 126, p. 101.

**A7. — Sous-Démonstrateurs** (juin 1610-30 septembre 1778).

**295.** Lettres de provisions de la charge de Démonstrateur et Professeur des Plantes au Jardin Royal, en survivance du sieur Joncquet, accordées par Louis XIV au sieur Fagon, Conseiller et Médecin Ordinaire du Roi, sur la présentation du sieur Vallot, Premier Médecin du Roi (31 juillet 1671, Versailles).

Deux copies faites par le Dr Hamy, d'après Bibl. Nat. Ms. français suppl. 2771, II, p. 311. — Une copie faite pour le Dr Hamy, d'après Arch. Nat. O<sup>1</sup> 15, p. 345 V<sup>o</sup>.

**296.** Lettres de nomination et présentation à la charge de Sous-Démonstrateur de l'Extérieur des Plantes du Jardin Royal, en survivance du sieur Fagon accordées par ledit Fagon, à titre de Surintendant du Jardin Royal au sieur Sébastien Vaillant (15 avril 1708, Versailles).

Une copie autographe d'Antoine de Jussieu. Donation de Jussieu (1858). — Une copie faite pour le Dr Hamy, d'après Arch. Nat. O<sup>1</sup> 1063, p. 129.

**297.** Démission à condition de survivance de la charge de Sous-Démonstrateur de l'Extérieur des Plantes, faite par le sieur Fagon en faveur du sieur Vaillant (16 avril 1708, Versailles).

Deux copies faites pour le Dr Hamy, d'après Arch. Nat. O<sup>1</sup> 52, f<sup>o</sup> 59-2<sup>o</sup> ; O<sup>1</sup> 1063, p. 132.

**298.** Lettres de provisions de la charge de Sous-Démonstrateur de l'Extérieur des Plantes, accordées par Louis XIV au sieur Sébastien Vaillant (16 avril 1708, Versailles).

*Id.*

Prestation de serment par le sieur Vaillant à cause de

sa charge de Sous-Démonstrateur de l'Extérieur des Plantes entre les mains du sieur Fagon (16 mai 1708, Versailles).

Copie faite pour le Dr Hamy, d'après Arch. Nat. O<sup>1</sup> 1063, p. 135.

**299.** Brevet de logement au Jardin Royal des Plantes accordé par Louis XV à la veuve du sieur Vaillant (30 juin 1722, Versailles).

*Id.*, d'après Arch. Nat. O<sup>1</sup> 66, p. 221.

**300.** Arrêt du Conseil d'État du Roi, ordonnant l'achat du Cabinet du feu sieur Vaillant pour le réunir à celui du Jardin Royal (12 juin 1722, Paris).

*Id.*, d'après Arch. Nat. E 2032, f<sup>o</sup> 272.

**301.** Arrêt du Conseil d'État du Roi ordonnant le paiement de la somme de 12 000 livres à la veuve du sieur Vaillant en conséquence de l'arrêt du Conseil du 12 juin 1722 (5 février 1725, Versailles).

*Id.*, d'après Arch. Nat. E 2067, n<sup>o</sup> 99.

**302.** Apposition et levée des scellés après le décès de la veuve Vaillant au Jardin Royal (30 mars-10 mai 1754).

*Id.*, d'après Arch. Nat. Y 11570.

**303.** Lettres de provisions de la charge de Sous-Démonstrateur de l'Extérieur des Plantes, vacante par le décès du sieur Sébastien Vaillant, accordées par Louis XV au sieur Bernard de Jussieu, docteur en médecine de la Faculté de Montpellier, sur la présentation du sieur Chirac, Intendant du Jardin Royal (30 septembre 1722). Mention.

Copie faite pour le Dr Hamy, d'après Arch. Nat. O<sup>1</sup> 66, p. 339.

**304.** « *Mémoire pour le sieur Bernard de Jussieu... demandeur et accusateur, contre Madelaine Laboureur, femme de Jean Linger, et Marie-Charles Linger, leur fils, défendeurs et accusés* » (1730).

**305.** « *Mémoire pour damoiselle Magdeleine Laboureur et Marie-Charles Lingé, accusés, contre le sieur Bernard de Jussieu... accusateur et demandeur* » (1730).

Imprimés, Paris, Lottin, 1730 et Langlois, sans date, in-f<sup>o</sup>. 4 et 8 p. Donation de Jussieu (1858) (Catal. gén. des Mss., p. 274).

**306.** Arrêt du Conseil d'État du Roi fixant à 200 livres le droit de marc d'or dû par le sieur (Antoine-Laurent) de Jussieu en raison des provisions de la charge de Sous-Démonstrateur aux Écoles de Botanique du Jardin Royal, obtenues par lui le 18 juin 1778 (30 septembre 1778, Versailles).

Copie faite pour le Dr Hamy, d'après Arch. Nat. E 2546, n<sup>o</sup> 136.



**A8. — Gardes du Cabinet, Peintres, etc.**  
(27 mai 1709-13 avril 1793).

**307.** Brevet de Garde du Cabinet des Drogues du Jardin Royal, accordé par Louis XIV, sur la présentation du sieur Fagon, Surintendant dudit Jardin, au sieur Sébastien Vaillant, Sous-Démonstrateur de l'Extérieur des Plantes audit Jardin (27 mai 1709, Versailles).

Copie faite pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. O<sup>1</sup> 53, p. 61.

**308.** Brevet de Garde du Cabinet et Démonstrateur de L'Histoire naturelle au Jardin Royal, accordé par Louis XV, sur la présentation du sieur Chirac, Intendant dudit Jardin, au sieur Pierre Noguez, docteur en médecine, pour pourvoir à la vacance survenue par le décès du sieur Vaillant (18 octobre 1725, Fontainebleau).

*Id.*, d'après Arch. Nat. O<sup>1</sup> 69, p. 295.

**309.** Intermédiats en faveur du sieur Pierre Noguez, Garde du Cabinet et Démonstrateur de l'Histoire naturelle au Jardin du Roi, pour être payé de ses gages (12 et 26 février 1726). Mentions.

Copies faites pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. O<sup>1</sup> 70, p. 52 et 77.

**310.** Lettres patentes de Louis XV ordonnant le paiement par les Receveurs Généraux des Domaines et Bois de la Généralité de Paris des gages de 400 livres au sieur Pierre de Moures, commis par le feu sieur Chirac, Intendant du Jardin royal des Plantes, à l'exercice de la place de Garde du Cabinet des Drogues dudit Jardin, vacante dès l'année 1726, par l'absence hors du royaume du sieur Noguez, dont le sieur de Moures a fait les fonctions et service à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1727, jusqu'au 12 mai de l'année présente, et validant la nomination faite par ledit sieur Chirac (10 juin 1732).

Copie faite pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. O<sup>1</sup> 76, p. 337.

**311.** Lettres patentes portant sur le même objet, accordées au sieur Bernard de Jussieu, commis par le sieur Dufay, Intendant du Jardin Royal, à l'exercice de la même place, au lieu du sieur de Moures, à partir du 22 mai 1732 (enregistrées en 1732). Mention.

Copie faite pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. O<sup>1</sup> 79, p. 413.

**312.** Lettres de provisions de la charge de Garde et Démonstrateur du Cabinet d'Histoire naturelle du Jardin Royal, vacante par l'absence du sieur Noguez, accordées par Louis XV, sur la présentation du sieur de Buffon, Intendant du Jardin, au sieur Louis-Jean-Marie Daubenton, docteur en médecine, de l'Académie Royale des Sciences (12 juin 1745, au camp sous Tournai).

Copie faite pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. O<sup>1</sup> 89, p. 230.

**313.** Brevet de 2 000 livres d'augmentation d'appointements accordé par Louis XV au sieur Louis-Jean-Marie Daubenton, Garde et Démonstrateur du Cabinet d'Histoire naturelle du Roi (7 septembre 1766, Compiègne).

*Id.*, d'après Arch. Nat. O<sup>1</sup> 110, p. 478.

**314.** Arrêt du Conseil Royal fixant à 200 livres le droit de marc d'or à payer par le sieur Daubenton pour sa nomination de Professeur d'Histoire naturelle au Collège Royal (29 janvier 1778, Versailles).

*Id.*, d'après Arch. Nat. E 2545, n<sup>o</sup> 37.

**315.** Six pièces concernant la réversibilité d'une pension de 2 000 livres en faveur de M<sup>me</sup> Daubenton, sur celle de 5 000 livres dont jouit Louis-Jean-Marie Daubenton sur la Caisse du Commerce (1<sup>er</sup> septembre 1784-11 février 1790).

Copies faites pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après une source non indiquée.

**316.** Pièces concernant le paiement à Louis-Jean-Marie Daubenton, de ses honoraires et des frais nécessités par ses expériences sur l'amélioration de la race des moutons (31 janvier 1767-mars 1790).

*Id.*, 14 ff.

**317.** Brevet de Garde et Sous-Démonstrateur du Cabinet d'Histoire naturelle du Roi, accordé par Louis XV au sieur Edmée Louis Daubenton, attaché depuis dix-sept ans au Cabinet de Sa Majesté sous les ordres du sieur de Buffon, Intendant dudit Cabinet (7 septembre 1766, Compiègne).

Copie faite pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. O<sup>1</sup> 110, p. 479.

**318.** Contrat de mariage entre Edmée-Louis Daubenton, Garde et Sous-Démonstrateur du Cabinet d'Histoire naturelle au Jardin du Roi et demoiselle Bouttevillein de la Ferté (12 et 13 juillet 1770).

*Id.*, d'après Arch. Nat. Y 476, f<sup>o</sup> 21 V<sup>o</sup>.

**319.** Deux pièces concernant la pension de 3 000 livres à titre de retraite accordée par brevet du 31 mai 1784 au sieur Edmée-Louis Daubenton, en qualité de Garde et Sous-Démonstrateur du Cabinet d'Histoire naturelle (12 août 1730 et 31 mai 1784, Versailles).

Copies faites pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. O<sup>1</sup> 673.

Lettre signée du baron de Breteuil au comte de Buffon, concernant la pension du sieur Daubenton le Cadet (3 juin 1784, Versailles).

Original. Extrait du Ms. 1934, XXVI. — Une copie faite pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. O<sup>1</sup> 673.

**320.** Brevet d'Adjoint à la Garde du Cabinet d'Histoire naturelle du Roi et Chargé des correspondances du Jardin et du Cabinet d'Histoire naturelle de Sa Majesté,

accordé par Louis XVI, sur la présentation du Comte de Buffon, Intendant du Jardin, au sieur Faujas de Saint-Fond, connu par plusieurs ouvrages d'histoire naturelle et membre de plusieurs académies (1<sup>er</sup> juillet 1787, Versailles).

Minute. Extrait du Ms. 1934, XXVIII. — Une copie faite pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. O<sup>1</sup> 127, p. 108.

**321.** Lettre du Secrétaire d'État de la Maison du Roi (?) à M. Faujas de Saint-Fond, concernant la santé de M. de Buffon et le *Traité sur l'Aimant* (26 mars 1788, Versailles).

Copie faite par le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. O<sup>1</sup> 432, p. 95.

**322.** Lettre autographe de Faujas de Saint-Fond au roi pour lui demander la permission de lui présenter le plan préparé par Buffon d'une nouvelle organisation du Jardin et du Cabinet d'Histoire naturelle (15 juillet 1788, au Jardin du Roi).

**323.** Note autographe du comte de La Cépède, adressée au comte de Buffon, touchant son désir d'obtenir une place à Paris (5 décembre 1784, Paris).

Extrait du Ms. 1934, XXVII.

**324.** Brevet de Sous-Garde et Sous-Démonstrateur du Cabinet national d'Histoire naturelle, délivré par le Conseil Exécutif Provisoire, sur la présentation du citoyen Bernardin de Saint-Pierre, Intendant du Jardin national des Plantes, au citoyen Étienne Geoffroy, élève du citoyen Daubenton (16 mars 1793, Paris).

Copie du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Extrait authentique du registre des délibérations de l'Assemblée Primaire Permanente de la section des Sans-Culottes, reconnaissant la prestation du serment civique et d'égalité faite le 15 février 1793, par le citoyen Étienne Geoffroy.

Extrait du Ms. 1934, XXXIV.

**325.** Lettre signée du ministre de l'Intérieur Garat, au citoyen Bernardin de Saint-Pierre, pour l'avertir que le Conseil Exécutif National a agréé la démission du citoyen Lacépède de sa place de Garde et Sous-Démonstrateur du Cabinet national d'Histoire naturelle et adopté la proposition dudit Bernardin de Saint-Pierre de substituer à cette place vacante celle de Sous-Garde et Sous-Démonstrateur et de présenter le citoyen Geoffroy (9 avril 1793, Paris).

Original. Extrait du Ms. 1934, XXXIV.

**326.** « Considérations en faveur du Chevalier de la Marck, ancien officier au Régiment de Beaujolais, de l'Académie royale des Sciences, Botaniste du Roi, attaché au Cabinet d'Histoire naturelle. »

Imprimé. Paris, Gueffier, 1789, in-8<sup>o</sup>, 7 p. Extraits du Ms. 1934, XXXII (Catal. gén. des Mss., p. 275).

« Mémoire sur le projet du Comité des Finances relatif à la suppression de la place de Botaniste attaché au Cabinet d'Histoire naturelle. »

Imprimé, Paris (Gueffier, sans date, in-8<sup>o</sup>, 10 p.)

**327.** Brevet d'Architecte du Jardin du Roi, accordé par Louis XVI au sieur Verniquet (28 décembre 1788, Versailles).

Copie faite pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. O<sup>1</sup> 128, p. 290.

**328.** Brevet de Chapelain du Jardin Royal des Plantes, accordé par Louis XV au sieur Abbé de Cambacérés (18 septembre 1770, Versailles).

*Id.*, d'après Arch. Nat. O<sup>1</sup> 115<sup>a</sup>, p. 998.

**329.** Testament de Claude Aubriet (peintre du Cabinet et du Jardin du Roi) (10 mai 1740, Paris).

*Id.*, d'après Arch. Nat. Y 13508.

**330.** Apposition et levée des scellés après le décès de Claude Aubriet, demeurant au Jardin Royal (3-15 décembre 1742).

*Id.*, d'après Arch. Nat. Y 13508.

**331.** Pièces concernant la pension de 700 livres de Madeleine-Françoise Basseporte, chargée de dessiner et de peindre les plantes du Jardin Royal, accordée par brevet du 21 août 1774 (1763-1785).

Copies faites pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. O<sup>1</sup> 119, p. 111 ; O<sup>1</sup> 653, f<sup>o</sup> 61 ; O<sup>1</sup> 667 ; F<sup>4</sup> 1947. — 10 ff.

**332.** Deux reçus autographes de Joly, Garde du Cabinet des Estampes du Roi, pour des dessins peints en miniature sur vélin, de M<sup>lle</sup> Basseporte, réunis à lui par Buffon (5 mars 1765 et 6 mars 1767).

Extrait du Ms. 1934, XXVIII.

**333.** Deux reçus autographes du même pour 247 et 180 dessins de M. de Sere, Peintre et Dessinateur du Jardin du Roi, remis à lui par Buffon (27 janvier 1766 et 17 mai 1772).

*Id.*

**334.** Lettres de provisions de la charge de Peintre en Miniature du Roi, au Jardin royal des Plantes, en survivance de la demoiselle Basseporte, accordées par Louis XVI au sieur Gérard Van Spaendonck (1<sup>er</sup> juillet 1774, Marly).

Copie faite pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. O<sup>1</sup> 119, p. 87.

**335.** Engagement signé par Gérard Van Spaendonck de payer annuellement la somme de 400 livres, sur ses gages de Peintre et Dessinateur au Jardin du Roi, à M. Orfève, peintre et dessinateur, rue du Fouard, à Paris (15 janvier 1775).

Original. Extrait du Ms. 1934, XXVII.

**336.** État signé Van Spaendonck des ouvrages peints par lui, en miniature sur vélin (13 janvier 1784, Paris).

Original. Extrait du Ms. 1934, XXVIII (Catal. gén. des Mss., p. 275).

**337.** Congé pour aller en Flandre, accordé par M. d'Angiviller, sous le bon plaisir du roi, à M. Gérard Van Spaendonck (17 février 1786).

Copie faite pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. O<sup>1</sup> 1086, p. 9.

**338.** Trois pièces concernant la pension de 600 livres accordée par brevet du 8 février 1782, au sieur Bourrit, en considération des tableaux des Hautes-Alpes, qu'il a faits et qu'il fera pour le Cabinet d'Histoire naturelle (9 août 1739-8 février 1782, Versailles).

Copies faites pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. O<sup>1</sup> 669.

Lettre signée Amelot, au comte de Buffon, concernant cette pension (8 février 1782, Versailles).

Original. Extrait du Ms. 1934, XXVI.

**339.** Reçu autographe de Joly, Garde du Cabinet des Estampes et Planches gravées de la Bibliothèque du Roi, pour 20 feuilles de miniatures peintes sur vélin, remises à lui par Buffon (23 juin 1764).

Extrait du Ms. 1934, XXVIII.

#### A9. — Autres Fonctionnaires (mai 1635-mars 1793).

**340.** « Officiers du Jardin des Plantes médicinales du faulxbourg Saint-Victor » (Liste du personnel employé dans le Jardin des Plantes, mai 1635).

Copie conforme d'après Arch. des Affaires étrangères Mémoires et Documents, fonds France, vol. 1590, f<sup>o</sup> 179.

**341.** Lettres de nomination et présentation à la charge de Concierge et Directeur de la Culture des Plantes du Jardin royal accordées par Colbert, à titre de Surintendant et Ordonnateur général des Bâtiments, au sieur Marchand (9 novembre 1674, Saint-Germain-en-Laye).

Copie faite pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. O<sup>1</sup> 18, p. 167.

Brevet de Concierge et Directeur de la Culture des Plantes du Jardin Royal, accordé par Louis XIV au sieur Marchand sur ladite présentation (10 novembre 1674, Saint-Germain-en-Laye).

*Id.*, d'après Arch. Nat. O<sup>1</sup> 18, p. 167 V<sup>o</sup>.

**342.** Arrêt du Conseil d'État du Roi, renvoyant au Conseil Privé une requête formée par Jean Bremen, Jardinier du Roi au Jardin Royal, à propos d'un procès personnel (4 septembre 1792, Versailles).

**343.** Brevet de Naturaliste du Roi et du Jardin Royal,

accordé par Louis XV au sieur Abbé Galloys (14 décembre 1763, Versailles).

*Id.*, d'après Arch. Nat. O<sup>1</sup> 107, p. 318.

**344.** Lettres de provisions de l'une des deux charges de Garçon servant au Laboratoire du Jardin Royal, accordées par Louis XIV à Jean Rémy, sur la présentation du sieur Vautier, Surintendant dudit Jardin (9 mars 1648, Paris).

*Id.*, d'après Arch. Nat. O<sup>1</sup> 1053, p. 263.

**345.** Brevet de Garçon servant au Laboratoire du Jardin Royal, accordé par Louis XIV à Simon Boudin, sur la présentation du sieur Fagon, Premier Médecin du Roi, pour pourvoir à la vacance survenue par le décès de Paul Garrigues (7 février 1694, Versailles).

*Id.*, d'après Arch. Nat. O<sup>1</sup> 38, p. 23.

**346.** Brevet de Garçon servant au Laboratoire du Jardin Royal accordé par Louis XIV à Sébastien Vaillant, sur la présentation du sieur Fagon, pour pourvoir à la vacance survenue par le décès de Simon Boudin (14 mars 1702, Versailles).

*Id.*, d'après Arch. Nat. O<sup>1</sup> 46, p. 37.

**347.** Brevet de Garçon servant au Laboratoire du Jardin Royal, accordé par Louis XIV à Pierre Beaupré, sur la présentation du sieur Daquin, Premier Médecin du Roi, pour pourvoir à la vacance survenue par le décès d'Estienne Arnal (9 septembre 1672, Versailles).

*Id.*, d'après Arch. Nat. O<sup>1</sup> 16, p. 165 V<sup>o</sup>.

**348.** Brevet de 200 livres de gages accordé par Louis XIV à Pierre Beaupré, Garçon du Laboratoire, nonobstant la suppression de sa charge (27 mai 1709, Versailles).

*Id.*, d'après Arch. Nat. O<sup>1</sup> 53, p. 61.

**349.** Lettres de nomination et présentation à la charge de Portier du Jardin royal des Plantes, accordées par Colbert, à titre de Surintendant Général des Bâtiments, à Pierre Chaillou (19 mai 1672, Paris).

*Id.*, d'après Arch. Nat. O<sup>1</sup> 16, p. 295, V<sup>o</sup>.

Brevet de Portier du Jardin Royal, accordé par Louis XIV à Pierre Chaillou, sur ladite présentation (20 mai 1672, Saint-Germain-en-Laye).

*Id.*, d'après Arch. Nat. O<sup>1</sup> 16, p. 296.

**350.** Brevet de Portier du Jardin royal des Plantes, accordé par Louis XIV à Jean Bouquin, sur la présentation du sieur Fagon, Premier Médecin du Roi, pour pourvoir à la vacance survenue par le décès de Philibert Chaillou (21 mai 1709, Versailles).

*Id.*, d'après Arch. Nat. O<sup>1</sup> 53, p. 56.

**351.** Apposition de scellés après le décès de Jean Levas-

- seur, ancien Portier du Jardin du Roi (15 avril 1782).  
*Id.*, d'après Arch. Nat. Y 14231.
- 352.** Lettres de nomination à la charge de Portier du Jardin du Roi, à la nouvelle entrée sur le quai Saint-Bernard, accordées par Buffon à François Travaux (6 janvier 1784, Paris).  
 Original.
- 353.** Arrêt du Conseil d'État du Roi ordonnant qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1747 il sera payé chaque année, au sieur de Buffon, Intendant du Jardin du Roi, une somme de 500 livres, pour entretenir un domestique au Cabinet d'Histoire naturelle, laquelle somme sera employée dans les États des charges assignées sur les Domaines de la Généralité de Paris (10 janvier 1747, Versailles).  
 Copie faite pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. E 2257, n<sup>o</sup> 4.
- Lettres patentes de Louis XV sur l'arrêt du 10 janvier 1747 (10 décembre 1760, Versailles. Enregistrées à la Chambre des Comptes, le 10 janvier suivant).  
 Une copie faite pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. P 2481, f<sup>o</sup> 35 V<sup>o</sup>.
- Mêmes lettres patentes. Mention.  
 Copie faite pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. O<sup>1</sup> 104, p. 636.
- 354.** Brevet d'Inspecteur Commandant au Jardin Royal accordé par Louis XVI au sieur Alexandre Guillotte (1<sup>er</sup> janvier 1786, Versailles).  
 Copie informelle faite pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. O<sup>1</sup> 126, p. 3.
- 355.** Attestation par les Officiers du Jardin du Roi de la nécessité des fonctions de l'Inspecteur et Commandant de la police du Jardin et du Cabinet du Roi (sans date ; après le 20 août 1790) (1).  
 Copie du XVIII<sup>e</sup> siècle.  
 « Notes sur la place d'Inspecteur Commandant du Jardin du Roi. »  
 Extrait du Ms. 309, IV.
- 356.** Brevet d'Huissier du Cabinet du Jardin Royal, accordé par Louis XVI au sieur Lucas, Huissier et Garde des Cabinets de l'Académie des Sciences (28 décembre 1788, Versailles).  
*Id.*, d'après Arch. Nat. O<sup>1</sup> 128, p. 289.  
 Même brevet. Mention. Brevet qui accorde au sieur
- Lucas, conjointement et en survivance de sa mère, la jouissance d'un petit logement au Jardin du Roi, avec la permission d'y tenir un café (même date). Mention.  
 Lettre de Lucas à X... pour envoyer les pièces nécessaires à l'expédition des deux brevets (13 décembre 1788, Paris).  
 Copies faites pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. O<sup>1</sup> 128, p. 287.
- 357.** Brevet de Garçon Jardinier du Jardin du Roi, accordé par le Jardinier en Chef du Jardin du Roi au sieur Langlois (1<sup>er</sup> janvier 1788, Paris).  
 Double de l'original. Extrait du Ms. 309, IV.
- 358.** « Prix des journées des agens de la culture du Jardin du Muséum National d'Histoire naturelle pendant l'année 1790. »  
 1 f. Extrait du Ms. 309, IV.
- 359.** « Modèle d'inspection pour le citoyen Desmarests », menuisier du Jardin des Plantes et du Cabinet d'Histoire naturelle (30 janvier 1792).  
 Autographe de Bernardin de Saint-Pierre. Extrait du Ms. 1934, XXXVIII (Catal. gén. des Mss., p. 276).
- 360.** Lettre du curé de Saint-Médard à M. Guillotte, pour lui recommander le nommé Charles-François Paté, désireux d'obtenir une place de Garde des Bosquets au Jardin des Plantes (8 octobre 1792).  
 Original.
- 361.** Lettre signée Clavières, Ministre des Contributions publiques au citoyen de Saint-Pierre, Intendant du Jardin national des Plantes, concernant la contribution mobilière imposée aux Gardes Bosquets dudit Jardin (20 janvier 1793, Paris).  
 Original. Extrait du Ms. 1934, XXXIV.
- 362.** Ordre donné par Thouin au citoyen Mille de faire faire et poser à l'armoire du Garde Bosquet Michel une serrure avec sa clef (10 février 1793).  
 Original.
- 363.** Engagement par le sieur Kiener fils de servir en qualité de vitrier, de peintre des bâtiments et de travailler à la préparation des collections et aux travaux du Cabinet d'Histoire naturelle (mars 1793).  
 Original.
- A10. — Correspondants** (18 juillet 1773-mars 1793).
- 364.** Brevet de Correspondant du Cabinet du Roi, accordé par Louis XV au sieur Sonnerat (18 juillet 1773, Compiègne).  
 Copie faite pour le D<sup>r</sup> Hamy d'après Arch. Nat. O<sup>1</sup> 118, p. 178.

Lettre signée du duc de la Vrillière à M. de Buffon, pour l'informer que le roi a accordé une place de correspondant de son Cabinet au sieur Sonnerat, écrivain de Vaisseau, sur la présentation du comte de Buffon (18 juillet 1773, Compiègne).

Original. Extrait du Ms. 1934, XXVI.

**365.** Brevet de Correspondant du Cabinet du Roi, accordé par Louis XV au sieur Sonnini de Manoucour, officier de marine et Ingénieur du Roi dans la Guyane Française (1<sup>er</sup> mai 1775, Versailles).

Copie faite pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. O<sup>1</sup> 120, p. 91.

**366.** Brevet de Correspondant du Cabinet du Roi, accordé par Louis XV, sur la présentation du comte de Buffon, au sieur Brayé du Barré, principal habitant et directeur de l'établissement des Séchelles (8 septembre 1776, Versailles).

Minute. Extrait du Ms. 1934, XXVII. — Une copie faite pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. F<sup>17</sup> 1227.

Lettre signée Amelot au comte de Buffon pour lui envoyer le brevet de correspondant du Cabinet du Roi du sieur Brayer du Barré (7 septembre 1776, Versailles).

Original.

**367.** Minute du brevet de Correspondant du Jardin et du Cabinet du Roi accordé par Louis XVI au sieur Chevalier de la Marck, sur la présentation du sieur de Buffon en vue de ses voyages en Hollande et en Allemagne (sans date ; peu après 1778) (1).

Extrait du Ms. 1934, XXVII.

**368.** Lettre signée Amelot au comte de Buffon pour lui envoyer le brevet de Correspondant du Cabinet du Roi du sieur Dom Aubry (16 janvier 1779, Versailles).

Original. Extrait du Ms. 1934, XXVI.

**369.** Brevet de correspondant du Jardin Royal des Plantes, accordé par Louis XVI sur la présentation du comte de Buffon, au sieur André Michaux, « agriculteur et botaniste très instruit qui part pour aller au Mexique et dans quelques contrées d'Amérique... » (1<sup>er</sup> juin 1779, Versailles).

Minute ; une copie du XVIII<sup>e</sup> siècle. Extrait des Mss. 1934, XXVII et 309, V. — Une copie faite pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. O<sup>1</sup> 121<sup>e</sup>, p. 117.

**370.** Brevet de Botaniste attaché aux pépinières cultivées sous les ordres du Directeur et Ordonnateur général Bâtiments du Roi, accordé par Louis XVI au sieur André Michaux, pour faire les voyages qui seront jugés utiles (18 juillet 1785, Versailles).

(1) Le brevet fait allusion à « un ouvrage de botanique sous le titre de *Flore française*, nouvellement imprimé à l'Imprimerie Royale... » ; or, on sait que la *Flore française* fut imprimée en 1778.

Copie faite pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. O<sup>1</sup> 1086, p. 11.

**371.** Deux lettres de X... à M. Michaux et à M. Broussonet, au sujet d'un « gramen » trouvé dans la Caroline méridionale (3 et 5 novembre 1788, Versailles).

Copies faites pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. O<sup>1</sup> 624.

**372.** Brevet de Correspondant du Jardin et du Cabinet Royal, accordé par Louis XVI, sur la présentation du comte de Buffon, au frère Jean-André Mongès le Jeune chanoine de la Congrégation de France, qui doit accompagner le sieur de la Peyrouse dans le voyage que Sa Majesté l'a chargé de faire autour du monde » (17 juin 1785, Versailles).

Copie faite pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. O<sup>1</sup> 126, p. 164.

**373.** Lettres de nomination et présentation à la place de correspondant du Cabinet d'Histoire naturelle accordées par Buffon au sieur Baillon, bailli de Montreuil-sur-Mer, pour succéder à Dom Aubry, décédé (13 janvier 1786, au Jardin du Roi).

Original. Extrait du Ms. 1934, XXVII.

Brevet de Correspondant du Jardin et du Cabinet Royal accordé par Louis XVI au sieur Baillon sur ladite présentation (13 janvier 1786, Versailles).

Copie faite pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. O<sup>1</sup> 126, p. 9.

Lettre signée du baron de Breteuil au comte de Buffon pour lui envoyer le brevet de Correspondant du Jardin Royal du sieur Baillon (21 janvier 1786, Versailles).

Original. Extrait du Ms. 1934, XXVII.

**374.** Brevet de Correspondant du Jardin royal des Plantes, accordé par Louis XVI, sur la présentation du comte de Buffon au sieur chevalier Frédéric de Widerspach, lieutenant du bataillon de la Guyane (2 avril 1786, Versailles).

Copie faite pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. O<sup>1</sup> 126, p. 94.

**375.** Brevet de Correspondant du Jardin Royal accordé par Louis XVI, sur la présentation du comte de Buffon, au sieur Le Blond (6 décembre 1786, Versailles).

Copie faite pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. O<sup>1</sup> 126, p. 308.

**376.** Pièces concernant la pension du sieur Le Blond en vue de son voyage à Cayenne (24 septembre-8 décembre 1786).

Copies faites pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. F<sup>4</sup> 1960, — 4 ff.

**377.** Lettre de Le Blond à M. Dufresne concernant la

suspension de sa commission pour la recherche du quinquina dans la Guyane française (16 avril 1790, Cayenne).

Copie faite pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. F<sup>4</sup> 1960.

**378.** Note concernant une demande faite par M. Roussillon, apothicaire du Roi au Sénégal, afin d'obtenir un Brevet de Correspondant du Jardin et du Cabinet du Roi (19 octobre 1788).

Copie faite pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. O<sup>1</sup> 128, p. 242.

Brevet de Correspondant du Jardin et du Cabinet Royal accordé par Louis XVI sur la présentation du marquis de la Billarderie, Intendant du Jardin et du Cabinet de Sa Majesté, au sieur Roussillon (18 novembre 1788, Versailles).

Copie faite pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. O<sup>1</sup> 128, p. 259.

**379.** Brevet de Correspondant du Jardin et du Cabinet Royal accordé par Louis XVI sur la présentation du marquis de la Billarderie, au sieur Willemet, envoyé aux Grandes Indes en qualité de médecin de Tippo Saïb (18 novembre 1788, Versailles).

*Id.*, d'après Arch. Nat. O<sup>1</sup> 128, p. 260.

**380.** Brevet de Correspondant du Jardin et du Cabinet Royal accordé par Louis XVI, sur la présentation du marquis de la Billarderie, au sieur Wantzloëben, qui « est sur le projet de faire un troisième voyage dans les Indes orientales » (17 mai 1789, Versailles).

*Id.*, d'après Arch. Nat. O<sup>1</sup> 128, p. 325.

**381.** Brevet de Correspondant du Cabinet national d'Histoire naturelle délivré par le Conseil Exécutif Provisoire sur la proposition du citoyen Bernardin de Saint-Pierre, Intendant du Jardin national des Plantes, au citoyen Despierres, désireux de voyager à ce titre en Amérique avec le citoyen Jean-Nicolas Brard, peintre de l'Académie de Marseille (mars 1793, Paris).

Une copie du XVIII<sup>e</sup> siècle. Extrait du Ms. 1934, XXXIV. — Une copie faite pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. F<sup>17</sup> 1227.

**382.** Brevet de Correspondant du Cabinet d'Histoire naturelle et du Jardin national des Plantes, délivré par le Conseil National Exécutif Provisoire, sur la proposition du citoyen Bernardin de Saint-Pierre, au citoyen Jean-Nicolas Brard (mars 1793, Paris).

Copie du XVIII<sup>e</sup> siècle. Extrait du Ms. 1934, XXXIV.

#### **A11. — Voyages et missions (29 avril 1595-1793).**

**383.** Mandement de Henri IV au Grand Conseil pour que M<sup>e</sup> Jehan Mocquet, prêtre chanoine et chantre de l'église collégiale Notre-Dame de Loches, soit commis à l'administration du temporel et du spirituel de l'abbaye

de la Sainte-Trinité de Beaulieu (29 avril 1595, Paris. Enregistré au Grand Conseil le 10 mai suivant).

Copie faite pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. V<sup>5</sup> 1227, f<sup>o</sup> 149 R<sup>o</sup>.

**384.** Mandement de Louis XIII au Trésorier de l'Épargne pour qu'il paie la somme de 450 livres de don à Jehan Mocquet, l'un des apothicaires du Roi et Garde du Cabinet des singularités au palais des Tuileries (8 octobre 1616, Paris).

Copie faite par le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Bibl. Nat., Cabinet des Titres, Pièces originales, t. 1975, V<sup>o</sup> Mocquet, pièce n<sup>o</sup> 2.

**385.** Lettre de X... à M. Fagon concernant les recherches du père Plumier à la Martinique et d'un ouvrage écrit par lui à ce sujet (12 octobre 1688).

Copie faite pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. de la Marine, B<sup>2</sup> 66, f<sup>o</sup> 252 R<sup>o</sup>.

**386.** Correspondance entre Pontchartrain et les Échevins de Marseille au sujet du voyage de Tournefort aux Échelles (3 mars 1700 ; 26 juillet et 22 novembre 1702).

Copies faites pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. de la Chambre de commerce de Versailles AA 12, 13 ; BB 29, p. 39.

**387.** Lettre de Pontchartrain à Lenoir du Roule pour l'avertir que le roi l'a désigné pour aller en Éthiopie (9 août 1702, Marly). Mémoire pour servir d'instruction au sieur du Roule (5 juillet 1702, Marly).

*Id.*, d'après une source non indiquée. — 10 ff.

**388.** Correspondance entre Pontchartrain et les Échevins de Marseille au sujet du voyage de du Roule et Poncet, en Éthiopie (9 août 1702-24 janvier 1704).

*Id.*, d'après Arch. de la Chambre de commerce de Marseille AA 13 ; BB 9, f<sup>o</sup> 17-R<sup>o</sup> ; BB 29, f<sup>o</sup> 8 V<sup>o</sup>.

**389.** Deux lettres de Lenoir du Roule à son frère Jacques Lenoir, chanoine de Notre-Dame de Paris (25 décembre 1703, Toulon ; 29 mars 1704, Malte).

Trois lettres de Lippi à M. Fagon (28 juillet 1704, Le Caire ; 10 septembre 1704, Sioute ; 8 mars 1705, Korty).

Lettre de Lippi à M. Bourdelin, Médecin Ordinaire de S. A. R. M<sup>me</sup> la duchesse de Bourgogne (8 mars 1705, Korty).

Biographie de Lippi, adressée à Jussieu par Reneaume,

Copies faites pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après une source non indiquée. — 15 ff.

**390.** Documents (comptes, lettres, etc.) concernant les envois d'objets rares faits par Paul Lucas au roi dans son deuxième voyage (1706-1708).

Copies faites par le D<sup>r</sup> Hamy, d'après « *Voyage du sieur Paul Lucas, fait par ordre du Roy dans la Grèce, l'Asie Mineure, la Macédoine et l'Afrique* ». Paris, Simart, 1712, 2 vol. in-8.

**391.** Mémoire pour servir d'instruction au sieur Paul

Lucas, que le Roy envoie en Abyssinie (28 mars 1714, Versailles).

Copie faite par le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Bibl. Nat., Arch. du Cabinet des Médailles, carton 1.

**392.** Lettres de Daguesseau et Maurepas aux maires et échevins de Marseille touchant les voyages de Paul Lucas et la demande d'autorisation formée par le sieur Guérin, antiquaire du Roi à Smyrne, de posséder des bâtiments et de les faire voyager sous le pavillon de Sa Majesté (18 mai 1714-19 janvier 1729).

Copies faites pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. de la Chambre de commerce de Marseille, AA 18, 25, 26, 30. — 2 ff.

**393.** Comptes rendus du voyage de Paul Lucas en Égypte, par Lemaire (1716-1779).

Copies faites par le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. des Affaires étrangères, cartons Égypte, commerce du Levant, sieur Lemaire. — 10 ff.

**394.** Mémoire pour servir d'instruction au sieur Paul Lucas (23 août 1723).

Copie faite par le D<sup>r</sup> Hamy, d'après une source non indiquée (1).

**395.** Passeport accordé par Louis XIV au sieur Antoine de Jussieu, Professeur en Botanique au Jardin Royal pour aller en Dauphiné, Provence et Languedoc, à la recherche de plantes en vue d'enrichir le Jardin Royal (7 juillet 1711, Marly).

Copie faite pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. O<sup>1</sup> 55, p. 87.

**396.** « Mémoire du sieur ( Antoine ) de Jussieu, Médecin de la Faculté de Paris, Professeur et Démonstrateur des Plantes au Jardin Royal, à Son Altesse Royale Monseigneur le Régent, pour le renouvellement des plantes périées au Jardin du Roy (1716) (2).

Autographe. Extrait du Ms. 1934, XVI (Catal. gén. des Mss., p. 273).

**397.** Lettre de l'abbé Bignon à Maurepas, au sujet du voyage de Marianne en Géorgie (1<sup>er</sup> juin 1726, Paris).  
Note sur le même sujet (sans date).

Copies faites par le D<sup>r</sup> Hamy, d'après une source non indiquée. — 3 ff.

**398.** Lettres de Maurepas aux Maire et Échevins de Marseille au sujet de l'envoi à Tunis du sieur Petis de la Croix (22 mars-26 mai 1728).

Copies faites pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. de la Chambre de commerce de Marseille AA 30.

(1) Ce mémoire a été publié par M. OMONT, d'après Bibl. Nat. Ms., français nouv. acq. 801, f<sup>o</sup> 136 (*Missions archéologiques en Orient aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, 1902, in-4<sup>o</sup>, t. I, p. 371-372. Collection des *Documents inédits*).

(2) Antoine de Jussieu demande d'entreprendre à cet effet un voyage en Espagne.

**399.** Lettres de Maurepas aux Échevins de Marseille au sujet du voyage de Sevin et Fourmont à Constantinople (23 septembre 1728-22 juin 1729).

Lettre de Peyssonnet, consul à La Canée, aux mêmes, touchant un ouvrage composé par lui sur le commerce de la mer Noire (23 juin 1762, La Canée).

Copies faites pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. de la Chambre de commerce de Marseille AA 30, 31, 426.

**400.** Ordre de Louis XV désignant le sieur Joseph de Jussieu, docteur régent de la Faculté de médecine de Paris, pour aller au Pérou (28 janvier 1735, Versailles).

Copie faite pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. O<sup>1</sup> 79, p. 39.

**401.** Pièces concernant l'indemnité accordée par Louis XV à Ignace Chappe, par brevet du 1<sup>er</sup> mai 1771, à cause de la cession par lui faite au roi d'une collection de minéraux provenant de la succession de son frère l'abbé Chappe, décédé au cours de son voyage en Californie (14 mars 1724-23 juillet 1782).

Copies faites pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. O<sup>1</sup> 672. — 5 ff.

**402.** Actes de baptême et de mariage de la famille Dombey (1712-1764).

*Id.*, d'après Arch. Munic., Mâcon GG 67-79.

**403.** Brevet accordé par Louis XVI au sieur Dombey, médecin de l'Université de Montpellier, pour l'autoriser à voyager dans le Pérou et l'Amérique espagnole (27 août 1776, Versailles).

Fac-similé. Deux exemplaires. Source non indiquée.

**404.** Cinq pièces concernant le paiement à M. Dombey de diverses sommes en vue de son voyage au Pérou (26 avril 1777-27 février 1784).

Copies faites pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après une source non indiquée et d'après Arch. Affaires étrangères, fonds Espagne, Correspondance t. 612, f<sup>o</sup> 173.

**405.** Lettre autographe de Dombey à X... concernant ses recherches, sa vie au Pérou (4 décembre 1778, Linna).

**406.** « Liste des plantes du Pérou » envoyées à M. Rousset » par M. Dombey, reçues en avril 1781. »

2 p. Extrait du Ms. 1935, II.

**407.** Lettre autographe de Dombey au comte de Buffon concernant ses études sur les mines du Pérou (2 novembre 1781, Linna).

Extrait du Ms. 1934, XXVIII.

**408.** Lettre autographe de Dombey au comte de Buffon sur ses voyages et les collections recueillies par lui en Amérique du Sud (14 août 1784, Rio de Janeiro).

*Id.*

**409.** Lettre de Mistral à X... pour l'informer de l'arrivée prochaine de caisses contenant des objets d'histoire naturelle recueillis à Rio de Janeiro par M. Dombey (4 octobre 1785, Le Havre).

Copie faite pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après une source non indiquée.

**410.** Quatre pièces concernant l'indemnité pour frais de voyage et la pension du sieur Dombey (30 octobre 1785-23 avril 1786).

Copies faites pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. F<sup>4</sup> 1954.

**411.** Lettre du Contrôleur Général des Finances à M. Dombey, au sujet de la platine rapportée du Pérou par ce dernier (5 janvier 1786).

Copie faite pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après une source non indiquée.

**412.** Liste des animaux envoyés par M. Dombey (au Jardin Royal ?) en 1786.

**413.** « Raison des effets contenus dans les vingt caissons remis à MM. les officiers du Trésor royal de Linna, pour être répétées par le gouvernement français dans le cas que M. Dombey vint à mourir dans son voyage de Chili » (sans date).

Extrait du Ms. 1934, XXVIII.

**414.** Pièces concernant la pension de M<sup>me</sup> veuve La Condamine (22 juin 1726-2 août 1779).

Copies faites pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. O<sup>1</sup> 679

**415.** Lettre autographe du chevalier de Fleurieu à M. Thouin, Premier Jardinier du Jardin royal des Plantes, concernant un mémoire dressé par ce dernier pour l'instruction du jardinier employé dans l'expédition de M. de La Pérouse (29 juillet 1785, Paris).

**416.** Lettre autographe de Boissieu Lamartinière, Botaniste du Roi, compagnon de La Pérouse, concernant ses voyages, ses herborisations (9 janvier 1787, Macao, en Chine).

**417.** Liste autographe dressée par Macquart des minéraux recueillis par lui, particulièrement dans le dernier voyage entrepris par lui dans le Nord de l'Europe par ordre du gouvernement.

Lettre autographe de Macquart au comte de Buffon pour lui envoyer cette liste (10 novembre 1787, Paris).

« Catalogue des Mines présentées à M. le comte de Buffon, du comté de Sayn » signé Schmid, secrétaire du Cabinet de M<sup>gr</sup> le Margrave de Brandebourg, Anspach et Bayreuth.

**418.** Quittance portant la signature autographe de Martin pour quartier de ses gages échu le 1<sup>er</sup> janvier 1788 (17 janvier 1788, Paris).

Autre quittance portant la signature autographe de Martin, qui reconnaît avoir reçu de M. Grublet, Chargé des Affaires du Roy, au cap de Bonne-Espérance, la somme de 64 l. 13 s. (6 juillet 1788, Falsebaye).

« Compte du sieur Joseph Martin », voyageur du Roi, portant la signature autographe de Martin (1788-1790).

Extrait du Ms. 316, VIII.

**419.** Deux lettres autographes de la Billardière à M. Thouin, concernant ses voyages, ses herborisations, etc. (14 octobre 1791, de la rade de Sainte-Croix, île Ténériffe ; 13 février 1792, du cap de Bonne-Espérance).

**420.** « Décret du 16 février 1793, l'an II<sup>e</sup> de la République française, relatif à la conservation des objets d'histoire naturelle rapportés d'Amérique par Louis Richard. »

Copie du XVIII<sup>e</sup> siècle, d'après une copie collationnée.

« Catalogue des oiseaux guyannois donnés au Musée public de Paris par Louis-Claude Richard. »

**A12. — Jardins et serres** (20 avril 1634-23 mars 1793).

**421.** « Articles accordés par le Roy au sieur de Gurlet, l'un de ses domestiques, sur la proposition par luy faite de fournir et entretenir à ses fraitz et despans les orangeries des Maisons Royales de Sa dicte Majesté d'orangeries, citronniers et autres arbres rares ainsy qu'il est cy après » (20 avril 1634, Saint-Germain-en-Laye).

Copie faite pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Dép. des Bouches-du-Rhône, fonds de l'Amirauté, reg. 2, p. 339, V<sup>o</sup> ss.

**422.** Requête adressée au Conseil par la « Maîtresse de la pompe », afin d'être payée des travaux faits par elle pour la conduite des eaux de Rungis au Jardin royal des Plantes (1644).

Copie faite pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Bibl. Nat. Ms. fr. 18599, f<sup>o</sup> 117.

**423.** Arrêt du Conseil d'État du Roi permettant aux Prévôt des Marchands et Échevins de Paris de se servir des tuyaux qui portent les vingt lignes d'eau au Jardin des Plantes pour en conduire 24 lignes aux Gobelins (19 octobre 1671, Saint-Germain).

Copie faite pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. E 444<sup>b</sup>, n<sup>o</sup> 14.

**424.** Lettre autographe de Mesnard de Clesle à M. Dufay, relative à la conduite des eaux du Jardin Royal (6 juillet 1734, Versailles).

Extrait du Ms. 1934, XXIV.

**425.** « Mémoire pour l'eau du Jardin du Roy » (1780 ?).

**426.** Brevet de Dessinateur des Jardins du Roi accordé



par Louis XIV au sieur Charles du Fresny de la Rivière (21 septembre 1700, Fontainebleau).

Copie faite pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. O<sup>1</sup> 44, p. 410.

**427.** « *Arrêt du Conseil d'État du Roy portant que les arbres qui forment les allées et avenues pour l'embellissement et décoration des Jardins et Parcs des Maisons Royales seront et demeureront sous la direction du Surintendant de Sa Majesté. Du 24 avril 1703 (Marly). Et lettres patentes du 5 juin 1703 (Versailles) registrées en la Chambre des Comptes* » (le 2 août suivant).

Imprimé, Paris, Léonard, 1703, in-4<sup>o</sup>, 7 p. Privilège.

**428.** Lettre de Duchesne à X... au sujet d'un fraisière de Chili.

Copie faite pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. O<sup>1</sup> 1291.

**429.** Lettre de Buffon au Secrétaire d'État de la Maison du Roi (?) au sujet de certaines améliorations à apporter au Jardin (9 août 1774, Montbard).

*Id.*, d'après Arch. Nat. M 825, n<sup>o</sup> 24.

**430.** Deux demandes adressées par Buffon au duc de la Vrillière et au roi pour obtenir une somme de 40 000 livres afin d'achever les travaux de réfection des plantations du Jardin du Roi (14 janvier 1775, au Jardin du Roi ; 25 février de la même année).

Copies faites pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. M 825, n<sup>o</sup> 24.

**431.** « Copie de la lettre de M. de Saint-Priest à M. Necker, le 7 novembre 1789 », concernant l'achèvement de la serre chaude commencée au Jardin du Roi par Buffon, XVIII<sup>e</sup> siècle.

Lettre signée Cottin, adressée à M. Thouin pour lui envoyer cette copie (17 novembre 1789, Paris).

Original.

« Notes en réponse aux demandes du Ministre. Remis à M. Cottin le 18 novembre 1789. »

... Lettre de Necker au comte de Saint-Priest, sur le même sujet (22 novembre 1789, Paris).

Copie faite pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. O<sup>1</sup> 623.

« Devis en novembre 1789. »

**432.** Procès-verbal de l'adjudication par Bernardin de Saint-Pierre, Intendant du Jardin Royal, des travaux de reconstruction de la serre chaude située « près de la terrasse qui règne le long de la rue dudit Jardin » (17 novembre 1792).

Copie du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Devis pour la reconstruction d'une serre chaude (1792).

Huit pièces.

Plans de la serre chaude à reconstruire.

Deux pièces.

**433.** Devis pour la construction d'un bassin dans le jardin des couches (12 avril 1792).

Double exemplaire.

**434.** Devis pour la réfection du bassin situé du côté de la rampe (10 juillet 1792).

Double exemplaire.

**435.** Devis pour la construction du mur de la terrasse (25 juin 1792).

**436.** Lettre signée du Ministre de l'Intérieur, Lorand, à André Thouin pour le charger de se rendre aux ci-devant Chartreux afin d'y enlever deux ou trois pieds de chaque espèce des arbres qui y sont cultivés pour les faire transporter au Jardin des Plantes (16 octobre 1792, Paris).

Original. Extrait du Ms. 316, IX.

**437.** Lettre de Heurtier à M. Thouin, directeur du Jardin des Plantes, pour lui communiquer une lettre de M. Fouacier, Inspecteur du Petit-Trianon à Versailles, et le prier de faire rapport au ministre sur la nécessité ou l'inutilité de la réparation projetée pour la serre du Petit-Trianon (6 novembre 1792, Paris).

Original.

Ordre donné par A. Thouin, commissaire à la recherche des arbres et plantes étrangères, au citoyen Chapellier, élève jardinier du Jardin des Plantes, de se transporter à Versailles pour aller y chercher des arbres enlevés du jardin du ci-devant Monsieur et déposés dans le jardin de Trianon, et les amener au Jardin des Plantes (25 décembre 1792).

Original. Extraits du Ms. 309, VI.

**438.** Lettre autographe de Lezermet au citoyen Thouin au sujet « d'arbres demandés pour le Jardin des Plantes » (4 janvier 1793).

Extrait du Ms. 316, IX.

**439.** Lettre signée du Ministre des Contributions Publiques, Clavière, au Citoyen Intendant du Jardin des Plantes à Paris, pour l'informer qu'il a ordonné la fourniture des arbres et arbustes que ledit Intendant avait demandés pour le Jardin (7 janvier 1793, Paris).

Original. Extrait du Ms. 1934, XXXIV.

**440.** Deux lettres du citoyen Nolin et une signée du même au citoyen Bernardin de Saint-Pierre au sujet d'arbres à faire enlever de diverses pépinières pour les transporter au Jardin des Plantes (6 décembre 1792, 26 janvier 1793, 4 ?, Paris).

Originaux. Extrait du Ms. 316, IX.

- 441.** Ordres donnés par Thouin au citoyen Mille pour faire faire de menues réparations aux instruments et serrures du Jardin (24 décembre 1792 ; 12 mars 1793).  
Originaux.
- 442.** Liste d'« outils demandés au gouvernement » (sans date).  
Extrait du Ms. 309, IV.
- 443.** Description et plan de la pompe du Jardin du Roi (sans date).
- 444.** État de la réussite des oignons, racines, graines d'arbres, plantes et fleurs d'Abissinie envoyées à M. le comte de Buffon par M. James Brun (1773).  
Extrait du Ms. 1935, I (Catal. gén. des Mss., p. 277).
- 445.** « État des graines contenues dans la caisse demandée par M. le comte de la Tour pour Mgr. le Prince de Soubize. » De la main de Thouin : « Semées le 14 juin 1779 » (Au Jardin du Roi, le Monplaisir).  
Extrait du Ms. 1935, IV.
- 446.** « État de ce que contiennent les deux caisses à l'adresse de M. le duc de Praslin » (3 septembre 1783, au Jardin du Roi, le Monplaisir).  
*Id.*
- 447.** « Jardin du Roy, Isle de France. Nottes pour accompagner les graines adressées à Mgr. Bertin par M<sup>me</sup> la comtesse de la Roche, passagère sur le vaisseau le *Pondichéry* » (26 mars 1785).  
*Id.* (Catal. gén. des Mss., p. 277).
- 448.** « État des graines envoyées par M. le comte d'Angiviller pour le Jardin Royal des Plantes de Paris et à M. l'abbé Tessier pour le château royal de Rambouillet pendant les années 1785 et 1786, par M. de Céré, directeur du Jardin du Roi, le Monplaisir, Isle de France. »  
Extrait du Ms. 1935, I (Catal. gén. des Mss., p. 277).
- 449.** Liste de graines de l'Ile-de-France apportées à M. Thouin par M. Desvoyes (1786).  
Extrait du Ms. 1935, IV.
- 450.** « État de la réussite des graines de la Chine et de l'Ile de France données au Jardin du Roi par M. le comte d'Angiviller à l'époque du 25 septembre 1787. »  
« 2<sup>o</sup> Envoi de M. de Cossigny, arrivé au Jardin du Roi au commencement du mois de février 1789... » Composé de plantes de la Chine et de l'Ile de France.  
*Id.*
- 451.** « État des graines étrangères données au Jardin du Roi par M. le comte d'Angiviller sur la fin de l'année 1787 et au commencement de 1788 et semées en avril 1788 », envoyées de l'île Bourbon et de l'Ile de France.  
*Id.*
- 452.** « Liste des arbres et plantes cultivés dans les Jardins du Roi à l'Isle de France et qui manquent à celui de Paris » (sans date).  
Extrait du Ms. 1935, I.
- 453.** « Liste d'arbres et de plantes utiles ou curieuses qui croissent ou sont cultivées à l'Isle de France et qui manquent aux jardins de l'Europe » (sans date).  
Double exemplaire. Extrait du Ms. 1935, IV (Catal. gén. des Mss., p. 278).
- 454.** « Liste de plantes africaines dont on désire des graines » (sans date).  
Extrait du Ms. 1935, IV.
- 455.** Liste de graines de l'Ile de France reçues au Jardin du Roi (1) (sans date).  
Extrait du Ms. 1935, I.
- 456.** « Notes sur le contenu du paquet marqué A, servans d'éclaircissements à quelques articles de la mission du sieur Lepoivre pour le service de la Compagnie des Indes » (sans date).  
Extrait du Ms. 1935, IV.
- 457.** « Instruction pour servir à soigner les plantes et animaux destinés pour le Jardin du Roi et pour la ménagerie de Sa Majesté. » De la main de Thouin : « Envoyé de M. Percheron de Monchy du cap de Bonne-Espérance, au mois de juillet 1787 » (28 juin 1787).  
Double exemplaire.
- « État des plantes exotiques du cap de Bonne-Espérance d'envoi de M. Percheron, Commissaire des Colonies, agent de la Nation française au Cap et destinées pour le Jardin du Roi » (29 juin 1787).  
Extrait du Ms. 1935, IV.
- 458.** « Cahier pour servir d'explication à diverses plantes et graines d'Afrique envoyées du Sénégal par M. de Taveges (?), capitaine-commandant à Garé » (1788).  
*Id.*
- 459.** « Liste des graines du Sénégal données au Jardin du Roi par M. le Duc de La Rochefoucauld en janvier 1789. » Avec une note autographe du Duc de La Rochefoucauld.  
Extrait du Ms. 316, IV (Catal. gén. des Mss., p. 59).
- (1) Cette liste ne porte pas expressément que ces graines furent reçues au Jardin du Roi, mais comme elle est de la main de Thouin et comporte des observations sur l'état des graines énumérées, il y a tout lieu de le supposer.

**460.** Notes de la main d'Antoine de Jussieu concernant les envois de plantes et les recherches botaniques faits par certains chirurgiens français établis aux Indes (après le 2 mai 1728).

2 p. Donation de Jussieu (1858). Extrait du Ms. 1934, XV.

**461.** Facture d'une caisse contenant les médicaments minéraux et graines achetés à Canton pour le Jardin du Roi (janvier 1734).

Copie du XVIII<sup>e</sup> siècle.

**462.** Liste de graines de plantes chinoises offertes à Thouin par M. de La Chesnaye, chevalier de Saint-Louis (après 1785).

Extrait du Ms. 1935, IV.

**463.** « Liste d'arbres et de plantes les plus agréables ou utiles qui croissent à la Chine dans le voisinage de Canton et qui sont inconnus dans les jardins de l'Europe » (sans date).

*Id.*

**464.** « Liste des graines renfermées dans des caraffes » (graines de la Chine, du Japon, etc., reçues au Jardin du Roi) (1).

*Id.*

**465.** Liste de plantes de provenances diverses, dont un certain nombre d'Asie, adressée à M. de Bromner, à Lagny-sur-Marne ; à Paris, place Royale... (sans date).

*Id.*

**466.** « Catalogue of american veeds of herbageous flowring plants... » D'une autre main : « Catalogue des plantes envoyées de Phyladelphie à M. de Malesherbes en 1781. »

Extrait du Ms. 1935, VI.

**467.** « *Catalogue d'arbres, d'arbustes et de plantes qui croissent en Amérique et produisent des graines en maturité dans le jardin de John Bartram, près de Philadelphie...* » (1783).

Imprimé, 1 p. Extrait du Ms. 1935, VI.

« Liste d'arbres, d'arbustes et de plantes rares et agréables propres à l'Amérique septentrionale dont on trouvera des pieds et des graines fraîches chez le sieur John Bartram, fleuriste en Pensylvanie, près Phyladelphie » (août 1784).

Extrait du Ms. 1935, VI (Catal. gén. des Mss., p. 278).

**468.** Liste d'arbres et de plantes de l'Amérique septentrionale qui manquent dans les jardins de l'Europe et

(1) Cf. p. 87, n. 1.

qu'on pourra se procurer chez le sieur Youg, Botaniste de Pensylvanie, à Boston » (août 1784).

Double exemplaire. Extrait du Ms. 1935, VI (Catal. gén. des Mss., p. 278).

« Liste d'un certain nombre de plantes les plus connues qui croissent naturellement dans la Nouvelle-Angleterre, selon M. Youg » (sans date).

Extrait du Ms. 1935, VI.

**469.** « Liste de plantes, arbres et arbrisseaux les plus rares et les plus agréables qu'on peut demander dans l'Amérique septentrionale » (août 1784).

*Id.*

**470.** « Nomenclature botanique des plantes sèches et des graines composant l'envoi expédié de la Nouvelle-Orléans en aoust 1788 par M. le Chevalier Villars pour le Jardin du Roi. »

« Notice sur les plantes dont j'envoie (M. Villard) les semences à M. Thouin... de la Nouvelle-Orléans dans la Louisiane, le 24 mars 1789. »

Double exemplaire.

Extrait du Ms. 1935, V (Catal. gén. des Mss., p. 278).

**471.** « Liste de l'envoi fait par M. de Lassire de la Nouvelle-Orléans dans la Louisiane le 15 octobre 1788. »

Extrait du Ms. 1935, V.

« Notte des graines envoyées de la Louisiane par M. de Lassire à M. de Fourqueux en 1788. »

*Id.*

**472.** « État des graines d'arbres, arbustes, plantes médicinales curieuses et utiles venues de la Louisiane. » De la main de Thouin : « Reçu ces graines le 24 mars 1790. »

Double exemplaire. Extrait du Ms. 1935, V.

**473.** « Liste des graines et plants arrivés d'Amérique en 1788 et semés dans les différens jardins de M<sup>sr</sup> le duc d'Orléans, avec la note des frais y relatifs. »

Extrait du Ms. 1935, VI (Catal. gén. des Mss., p. 278).

**474.** « Catalogue of trees, shrubs and harbacious plants. » De la main de Thouin : « Liste des graines renfermées dans une caisse envoyée de la Caroline par M. Marchal, cédée pour la somme de 140 (*sic*) par M. Derremet en mars 1790. »

Extrait du Ms. 1935, V.

**475.** Observations sur les plantes envoyées par Hings-ton à Messieurs ses souscripteurs en France, l'année 1790.

Double exemplaire. Extrait du Ms. 1935, V (Catal. gén. des Mss., p. 278).

476. « Liste des graines de l'envoi du sieur Hingston en novembre 1791, à M. Vilmorin, reçu en mars 1792. »

Extrait du Ms. 1935, V.

477. « Liste des graines du paquet adressé à M. Thouin et recommandé à M. Limosin du Havre de Grace. » De la main de Thouin : « Reçu en mars 91. »

*Id.*

478. « Liste de plantes et d'arbres qui croissent en Canada et qui sont rares ou manquent en Europe » (sans date).

*Id.*

479. « Traduction de la liste anglaise de M<sup>me</sup> du Moley » (sans date).

*Id.*

480. État des plantes et arbres que le sieur Natoux a trouvés au Jardin du Roi du Port au Prince (1<sup>er</sup> février 1788).

Extrait du Ms. 1935, II (Catal. gén. des Mss., p. 277).

481. « Envoi par M. Marchant, Nottes de quelques graines remises à M. le chevalier Dumesnil, capitaine au régiment de Berri, cavalerie, partant de Cayenne en janvier 1788, à l'adresse de M. Thouin au Jardin du Roi. »

Extrait du Ms. 1935, II.

482. Lettre du comte d'Angiviller ? à M. Thouin, concernant la réception d'une partie de la collection faite par M. Norona, botaniste espagnol, à Manille, Java, etc. (1<sup>er</sup> novembre 1788, Versailles).

Copie faite pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. O<sup>1</sup> 624.

« État des objets contenus dans une caisse qui fesoit partie de la collection de M. Norona envoyée à M. le comte d'Angiviller, qui l'a donnée au Jardin du Roi, le 5 novembre 1788. »

Double exemplaire. Extrait du Ms. 1935, III (Catal. gén. des Mss., p. 277).

483. « Envoi de M. Acquart, de Saint-Pierre de la Martinique, le 5 juin 1789, apporté par le sieur Joseph Martin et reçu au Jardin du Roi en septembre 1789... »

« Envoi de M. Acquart, médecin à Saint-Pierre de la Martinique, du 7 juillet, reçu en novembre 1789. »

Extrait du Ms. 1935, II.

484. Liste des graines envoyées à M. Thouin, 1<sup>er</sup> jardinier du Roi... par M. Vavasseur, le 26 mars 1790. »

*Id.*

485. « Liste des arbres et plantes les plus intéressants à faire venir des isles Saint-Domingue, la Martinique, la

ARCHIVES DU MUSÉUM. 6<sup>e</sup> Série.

Guadeloupe et autres isles de l'Amérique méridionale » (sans date).

*Id.*

486. « Liste de quelques arbres fruitiers et autres d'agrément de Saint-Domingue qu'on peut entretenir dans les serres de Paris... » (sans date).

*Id.*

487. « État des différentes graines à envoyer... » De la main de Thouin : « Moreau, habitant de Saint-Domingue. »

#### A13. — Cabinet, collections (5 mars 1670-8 mai 1793).

488. Passeport pour les caisses et ballots de curiosités du Cabinet du duc d'Orléans transportés de Blois à Paris (5 mars 1670, Saint-Germain-en-Laye).

Copie faite par le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Bibl. Nat. Ms. français 6652, f<sup>o</sup> 116.

489. Ordre, signé par Chirac à M. de Jussieu, de remettre à M. Danty d'Isnard la clef du cabinet de l'herbier de feu M. Vaillant (6 octobre 1726).

Original. Donation de Jussieu (1858). Extrait du Ms. 1934, XV.

490. Demande autographe adressée au roi par Chirac, Intendant du Jardin du Roi, concernant la collection anatomique de Duverney, léguée à l'Académie des Sciences et réclamée par le Jardin du Roi. Notes autographes de Réaumur en marge (sans date) (1).

Cinq pages. Extrait du Ms. 1934, XIII (Catal. gén. des Mss., p. 272).

Mémoire autographe de Réaumur, Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, sur la même question (sans date).

9 p. et 19 ff. — *Id.*

491. « État des coquilles, rocailles, plantes, pétrifications et autres curiosités appartenantes à l'histoire naturelle qu'il a été surcis de porter sur les inventaires, remises du Garde-Meuble de la Couronne à M. de Buffon, Intendant du Jardin Royal, par ordre du Roy, suivant la lettre de Mgr. le comte de Maurepas, du 15 février 1742, pour que le tout soit joint à celles qui y sont déjà rassemblées. »

Copie faite pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat., section administrative, série des autographes.

492. Demande formée par Buffon pour obtenir le transport au Cabinet d'Histoire naturelle du Jardin du Roi de douze cabinets et une table incrustés de pierres

(1) On sait que Chirac fut Intendant du Jardin du Roi de 1718 à 1732.

précieuses, en dépôt dans la salle des Gardes au Louvre (2 juin 1746, Paris).

Lettre de Maurepas à M. de Fontanieu pour l'avertir que le Roi a accordé à Buffon les meubles qu'il demandait (11 décembre 1747, Versailles).

« État des cabinets et tables incrustez... » et récépissé de Buffon (25 avril 1748, Paris).

Copies faites pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat., section administrative, série des autographes.

**493.** Lettres patentes sur arrêt du même jour, accordant au sieur Adanson 3 300 livres de rente viagère sur les Bois de la Généralité de Paris, pour le prix d'une collection d'histoire naturelle vendue par lui au roi (29 juin 1765, Compiègne). Mention.

Copie faite pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. O<sup>1</sup> 109, p. 144 V<sup>o</sup>.

Lettre signée Morentin à Buffon, concernant l'acquisition pour le Cabinet du Roi de celui de M. Adanson (16 décembre 1758, Versailles).

Original. Extrait du Ms. 1934, XXVI.

Lettre signée Boullongue, à Buffon, sur le même sujet (26 décembre 1758, Versailles).

Original. *Id.*

**494.** Reçu autographe d'Antoine Laurent de Jussieu de l'herbier général de M. de Commerson, remis entre ses mains par M. Daubenton le jeune (11 janvier 1776, Paris).

**495.** Reçu autographe d'Antoine Laurent de Jussieu des manuscrits ayant appartenu à M. de Commerson, remis entre ses mains par M. Daubenton le jeune (5 février 1784).

**496.** Lettre d'Antoine-Laurent de Jussieu à M. de Lacépède au sujet des dessins de plantes faits par M. Jossigny, pour M. Commerson (11 février 1788).

Original.

**497.** « Mémoire des minéraux, mines métalliques et demi-métaux, cristaux, spaths et autres matières minérales achetées pour le Cabinet d'Histoire naturelle de Sa Majesté dans les années 1776, 1777, 17778 et 1779 » (11 mai 1780).

Copie du XVIII<sup>e</sup> siècle. Extrait du Ms. 1934, XXVIII (Catal. gén. des Mss., p. 275).

**498.** « Notice des échantillons relatifs à l'histoire naturelle de Pologne pris dans le Cabinet d'Histoire naturelle du Roi de Pologne et envoyés à M. le comte de Buffon » (20 août 1787).

Trois copies du XVIII<sup>e</sup> siècle. Extrait du Ms. 1934, XXVIII (Catal. gén. des Mss., p. 275).

Lettre de L. Littlepage à Buffon, pour l'avertir que M. Sellouff, banquier, lui fera remettre la caisse contenant les objets donnés par le roi de Pologne (12 février ?).

Original.

**499.** Lettre à Buffon concernant un animal tué aux environs de Saint-Flour, envoyé par M. de Chazemat, Intendant d'Auvergne, à Buffon, et qui mérite peut-être d'être placé dans le Cabinet du Roi (26 mars 1788, Versailles).

Copie faite pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. O<sup>1</sup> 432, p. 94.

**500.** Lettre signée du Directeur Général Provisoire de la Liquidation de Normandie, au citoyen Lacépède pour lui demander des renseignements sur la collection de minéraux et d'agates remise au Cabinet d'Histoire naturelle du Jardin des Plantes par le sieur Pierrat (28 novembre 1792, Paris).

Original. Extrait du Ms. 1934, XXXIV.

**501.** Deux lettres signées du même, adressées au même et au citoyen Bernardin de Saint-Pierre, pour leur demander la valeur des médailles, monnaies et morceaux d'histoire naturelle remis au Cabinet d'Histoire naturelle du Jardin des Plantes par le citoyen Nicolas-Gabriel Leclerc, médecin des Armées (28 novembre 1792 et 3 mars 1793, Paris).

Originaux. *Id.*

**502.** Lettre autographe de Bernardin de Saint-Pierre au citoyen (Antoine-Laurent) de Jussieu, Démonstrateur de Botanique au Jardin national des Plantes pour lui demander de s'occuper de mettre en ordre les herbiers du Cabinet d'Histoire naturelle (26 janvier 1793, Paris).

Donation de Jussieu (1858). Extrait du Ms. 1934, XXXVII (Catal. gén. des Mss., p. 276).

**503.** « Plan du travail à faire pour mettre en ordre les herbiers du Cabinet national d'Histoire naturelle », par Lamarck (24 avril 1793).

Autographe. Extrait du Ms. 1934, XXXIV (Catal. gén. des Mss., p. 276).

**504.** Lettre signée du Directeur Général Provisoire de la Liquidation, de Normandie, au citoyen Bernardin de Saint-Pierre, pour lui demander la valeur des objets et particulièrement des produits volcaniques déposés au Cabinet national d'Histoire naturelle par le citoyen Faujas de Saint-Fond (8 mai 1793, Paris).

Original.

« État des objets d'histoire naturelle fournis au Cabinet du Roi par M. Faujas de Saint-Fond. »

« Catalogue des produits volcaniques remis par M. Faujas de Saint-Fond au Cabinet du Roi. »

- A14. — Ménageries** (21 janvier 1711-17 janvier 1793).
- 505.** Circulaire du comte de Pontchartrain aux Consuls du Levant pour leur recommander de veiller à ce que les capitaines de bâtiments embarquent les animaux destinés à la Ménagerie du Roi, à Versailles (21 janvier 1711, Versailles).
- Copie faite par le D<sup>r</sup> Hamy, d'après G.-B. DEPPING, *Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV entre le Cabinet du Roi et les Secretaires d'État, le Chancelier de France, etc.*, Paris, 1885, in-4<sup>o</sup>, t. IV, n<sup>o</sup> 106. Collection des « Documents Inédits ».
- 506.** Extraits d'une dépêche et d'une lettre de Lemaire, Consul de France au Caire, relatives à des envois d'animaux pour la Ménagerie du Roi, à Versailles (1<sup>er</sup> novembre 1714 et 26 août 1715).
- Copies faites pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après une source non indiquée.
- 507.** Trois lettres de Rouillé aux échevins de Marseille, concernant des envois d'animaux de Tunis et d'Alexandrette à la Ménagerie du Roi, à Versailles (11 janvier, 8 février, 22 mars 1751, Versailles).
- Copies faites pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. de la Chambre de commerce de Marseille AA63.
- 508.** Lettre signée du duc de Noailles au marquis de Castries, pour le prier de donner au sieur Padovani une lettre de recommandation pour M. Langoisseur de la Vallée, Consul général auprès du dey d'Alger, afin de lui faciliter l'achat et l'envoi d'animaux destinés à la Ménagerie du Roi, à Versailles (30 octobre 1782, Versailles).
- Original. Extrait du Ms. 1953 (Catal. gén. des Mss., p. 283).
- 509.** Lettre signée du même au même, pour le prier de demander à M. de Kerky d'envoyer d'Afrique à la Ménagerie du Roi, à Versailles, quatre autruches, deux faucons dits Sahara, etc. (9 décembre 1783, Versailles).
- Original. *Id.*
- 510.** Lettre signée Couturier, Régisseur général des Domaines de Versailles, Marly et Meudon, au Directeur général du Jardin du Roy, pour l'informer qu'il est autorisé à choisir ce qui lui conviendra dans la Ménagerie de Versailles pour le Cabinet d'Histoire naturelle (19 septembre 1792, Versailles).
- Original. *Id.*
- 511.** Lettre signée du même, au citoyen Bernardin de Saint-Pierre, pour lui proposer d'envoyer au Jardin du Roi le Rhinocéros de la Ménagerie de Versailles (17 janvier 1793, Versailles).
- Original. *Id.*
- 512.** « Rapport fait à la Société d'Histoire naturelle de Paris sur la nécessité d'établir une Ménagerie ; par A.-L. Millin, Pinel et Alex. Brongniart » (14 décembre 1792, Paris).
- Imprimé [Paris], Boileau, sans date, in-8<sup>o</sup>, 4 p. Deux exemplaires, dont un extrait du Ms. 1934, XXXII (Catal. gén. des Mss., p. 275).
- 513.** « Mémoire sur la nécessité de joindre une ménagerie au Jardin national des Plantes de Paris, par Jacques-Bernardin-Henri de Saint-Pierre, Intendant du Jardin national des Plantes et de son Cabinet d'Histoire naturelle. »
- Imprimé, Paris, Didot, 1792, in-8<sup>o</sup>, 63 p. Deux exemplaires. Sur l'un, *ex-libris* Milne-Edwards.
- 514.** Mémoire de Buffon sur les animaux du parc de la Porte Maillot (1<sup>er</sup> juillet 1774, au Jardin du Roi).
- Copie faite pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. M 825, n<sup>o</sup> 24.
- 515.** Note concernant le droit de parc (sans date).
- Id.* D'après Arch. Nat. Y 12 827 (papiers de l'abbé Dodun).
- A15. — Bâtiments et Terrains** (7 juillet 1551-6 octobre 1703).
- 516.** « Transaction avec les Religieux de Saint-Victor, sur quelques contestations survenues entre eux et les propriétaires de quelques portions de terrain qui se trouve actuellement dans le Jardin du Roi, pour cens et rentes » (7 juillet 1551).
- Copie du 2 septembre 1638. Extrait du Ms. 1934, I (Catal. gén. des Mss., p. 270).
- 517.** Arrêt du Parlement adjugeant à M<sup>e</sup> Daniel Voisin, secrétaire et greffier criminel de la Cour, comme plus offrant et dernier enchérisseur, une maison sise rue Coupeau, un clos et la butte de Coupeau, saisis sur Jacques Canaye, sieur de Brennay à la requête de Jehan Lucas, sieur de la Vallée (3 décembre 1606).
- Copie du xvii<sup>e</sup> siècle. Extrait du Ms. 1934, I (Catal. gén. des Mss., p. 271).
- 518.** Arrêt du Parlement relatif aux servitudes pesant sur les maison, clos et butte saisis sur Jacques Canaye et mis en adjudication (30 mai 1607).
- Copie du xvii<sup>e</sup> siècle. *Id.*
- 519.** Échange de terrains entre les Religieux de Saint-Victor de Paris et M<sup>e</sup> Daniel Voisin, les premiers cédant une butte de sept quartiers contiguë au jardin dudit Voisin, avec le droit de passage par la ruelle allant à la rue de Seine ; le second cédant deux arpents et demi de terre en deux pièces sises au terroir de Saint-Marcel (13 juin 1609, à l'abbaye de Saint-Victor).
- Une copie du xvii<sup>e</sup> siècle. Extrait du Ms. 1934, I (Catal. gén. des Mss., p. 271). — Une copie faite pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. S 2076.
- 520.** Jugement rendu au Châtelet de Paris, condam-

nant le sieur Philémon Voisin, sieur de Vers, conseiller, notaire et secrétaire du Roi, Maison et Couronne de France, à payer, comme tuteur des enfants mineurs de Daniel Voisin et détempteur d'une grande maison, jardin et lieux sis au faubourg Saint-Victor, appartenant à la succession dudit défunt Voisin, aux Religieux de Sainte-Geneviève de Paris, 14 sous parisis de cens et 32 sous parisis de rente chaque année et les arrérages depuis la Saint-Remi de l'année 1623 (19 février 1625).

Copie faite pour le Dr Hamy, d'après Arch. Nat. S 1516 A.

**521.** Vente par Jean Richer, avocat au Parlement, comme tuteur des enfants mineurs de défunt Daniel Voisin, au roi, d'une maison sise au faubourg Saint-Victor de Paris, ayant deux entrées sur la Grande Rue dudit faubourg, consistant en plusieurs corps de logis, cours, cellier, pressoir, jardins, bois et buttes, lesdites buttes plantées en vignes, cyprès, arbres fruitiers et autres, le tout clos de murs, tenant d'un bout, par derrière, au ruisseau des Gobelins et d'autre, par devant, à la grande rue, moyennant la somme de 67 000 livres tournois, pour y établir un Jardin royal des Plantes médicinales (21 février 1633, Paris).

Une copie du xvii<sup>e</sup> siècle. Extrait du Ms. 1934, V (Catal. gén. des Mss., p. 271). — Une copie faite pour le Dr Hamy, d'après Arch. Nat. S 1520.

**522.** État de l'emploi du prix de la maison et jardin de la butte assise au faubourg Saint-Victor, achetés pour y établir le Jardin du Roi, par Jean Richer, tuteur des enfants mineurs du sieur Daniel Voisin (30 juin 1634, Paris).

Copie du xvii<sup>e</sup> siècle. Extrait du Ms. 1934, V (Catal. gén. des Mss., p. 271).

**523.** Signification faite à la requête des Abbé et Religieux de Sainte-Geneviève au Procureur général du Roi au Parlement, pour obtenir le paiement des sommes dues à l'abbaye à cause de l'acquisition par le roi de la maison où est établi le Jardin Royal, qui est située dans la censive de Sainte-Geneviève (2 mars 1697).

Copie faite par le Dr Hamy, d'après Arch. Nat. S 1520.

**524.** Mémoire servant d'éclaircissement pour la liquidation des sommes dues par Sa Majesté à l'abbaye de Sainte-Geneviève (sans date, postérieur à 1700). Mention.

Copie faite par le Dr Hamy, d'après une source non indiquée.

**525.** Arrêt du Conseil d'État du Roi ordonnant le paiement aux Religieux de Sainte-Geneviève des sommes à eux dues pour l'acquisition faite par le Roi de la maison où est établi le Jardin Royal (6 octobre 1703, Fontainebleau).

Copie faite par le Dr Hamy, d'après une source non indiquée.

**526.** Plan contradictoire entre les abbayes de Sainte-Geneviève et de Saint-Victor (7 août 1646).

Copie faite par le Dr Hamy d'après Arch. Nat. N<sup>3</sup>, Seine, n<sup>o</sup> 33.

**527.** Extrait d'un mémoire des Religieux de Saint-Victor, où ils demandent le paiement des indemnités dues par le roi à l'abbaye, dont l'une pour l'extinction de sa censive et directe sur 2 arpents du terrain dit la Butte Coipeau, acquis par Sa Majesté et renfermés dans le Jardin Royal des Plantes (sans date) postérieur au 24 septembre 1678).

Copie faite par le Dr Hamy, d'après Arch. Nat. Q<sup>1</sup> 1358.

**528.** « Abbaye de Saint-Victor : Maisons rue de Seine-Saint-Victor, rue de Seine et quai Saint-Bernard » (1561-1788).

Copies et analyses d'actes faites par le Dr Hamy, d'après Arch. Nat. S 2075-2077. — 29 p.

**A15 bis. — Bâtiments et Terrains (suite)**  
(29 avril 1778-1793).

**529.** Affiche pour l'adjudication de biens de la rue de Seine-Saint-Victor (29 avril 1778).

**530.** Lettre de M. Amelot à Necker, concernant la nécessité d'empêcher la construction par la Compagnie des fiacres de Paris, d'écuries, ateliers de maréchaux, etc., sur l'emplacement des marais situés au bout du Jardin du Roi, attenant à l'École royale des Plantes (24 août 1779, Versailles).

Copie du xviii<sup>e</sup> siècle.

**531.** Lettre du même à Buffon, sur le même sujet (*Id.*).

Copie du xviii<sup>e</sup> siècle.

**532.** Lettre de Necker à Buffon, sur le même sujet (6 septembre 1779).

« Renseignements sur l'acquisition des maisons et marais, rue de Seine-Saint-Victor » (sans date, après le 6 septembre 1779).

Copies du xviii<sup>e</sup> siècle.

**533.** Lettre de Desprez à Buffon, concernant les acquisitions de biens immeubles faites par la Compagnie des Fiacres (?) (29 septembre 1779, Chaillot).

Original.

**534.** Mémoire pour la Compagnie des Fiacres de Paris, afin d'obtenir une indemnité pour la cession d'une portion de son terrain avoisinant le Jardin du Roi (sans date).

**535.** Approbation par l'Intendant du Jardin du Roi d'un plan de constructions proposé par la Compagnie des Voitures publiques de Paris (2 mai 1780).

Copie du xviii<sup>e</sup> siècle. Extrait du Ms. 309, II.

**536.** Transaction entre les Entrepreneurs des Voitures publiques de Paris et le comte de Buffon : cession par les premiers d'une portion de terrain au Jardin du Roi ; autorisation accordée par le second d'élever des hangars près du Jardin (sans date).

*Id.*

**537.** Renvois relatifs au plan des possessions de M. Du-bois vendues à M. le comte de Buffon (13 octobre 1779).

Quatre pièces. Extrait du Ms. 309, II.

**538.** « Vente par M. et M<sup>me</sup> Dubois, à M. le comte de Buffon, du restant du Clos Patouillet, 30 octobre 1779. M<sup>e</sup> Aubert, notaire. »

**539.** Liste des dépenses occasionnées par les achats de terrains aux sieurs Dubois et Tassin et par les indemnités accordées aux locataires du Petit-Gentilly, pour l'agrandissement du Jardin du Roi (1779-1781).

Extrait du Ms. 309, II.

**540.** Arrêt du Conseil d'État du Roi, confirmant un arrêt du Conseil du 19 octobre 1671 et une ordonnance de Louis XIV du 9 avril 1672, ordonnant que les bâtiments qui ont été élevés dans l'espace du terrain compris entre le Jardin du Roi et la rivière seront abattus dans l'espace de trois mois et défendant d'en construire aucun à l'avenir (30 octobre 1779, Marly).

Deux copies du XVIII<sup>e</sup> siècle, dont une sur parchemin.

Lettre signée Amelot au comte de Buffon, pour lui envoyer une copie de l'arrêt (3 novembre 1779, Versailles).

Original.

Lettre de ? (signature illisible) au même ?, pour lui envoyer une copie du même arrêt (4 novembre 1779).

Original.

« Renvois relatifs au plan du terrain situé au-dessous du Jardin du Roi, dans lequel il est défendu de bâtir ni d'élever des piles de bois. »

Minute et copie du XVIII<sup>e</sup> siècle.

**541.** Mémoire adressé par Buffon à M. Lenoir (lieutenant de police) pour qu'il accueille favorablement ses projets d'échange de terrains avec la Ville de Paris et les Religieux de Saint-Victor pour l'agrandissement du Jardin Royal (31 mars 1780).

Copie du XVIII<sup>e</sup> siècle. Extrait du Ms. 309, II.

**542.** Délibération du Chapitre de l'abbaye de Saint-Victor, donnant pouvoir au Chambrier pour s'occuper de l'échange demandé par M. Lenoir, Lieutenant de Police, d'une partie des marais contigus au Jardin du Roi (22 mai 1780).

Extrait des Registres capitulaires de l'abbaye de Saint-Victor, XVIII<sup>e</sup> siècle. Extrait du Ms. 309, II.

**543.** Mémoire pour les religieux de Saint-Victor, relatif au projet d'échange de terrain (22 juin 1780).

Minute. Extrait du Ms. 309, II.

**544.** Deux lettres d'Amelot au Prévôt des Marchands de Paris, au sujet de la cession par la Ville de Paris des terrains nécessaires à l'agrandissement du Jardin du Roi (15 juillet et 1<sup>er</sup> septembre 1780, Versailles).

Copies faites pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. Q<sup>1</sup> 1357.

**545.** Délibération du Bureau de la Ville de Paris relative au même objet (7 septembre 1780).

Deux copies du XVIII<sup>e</sup> siècle. Extrait des Ms. 309, II ; 1934, XXVI. — Une copie faite pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. H 1879, f<sup>o</sup> 29.

**546.** Lettre de Caumartin, Prévôt des Marchands de Paris, à Amelot, pour l'informer qu'il adhère à la délibération du Bureau de la ville (9 septembre 1780).

Deux copies du XVIII<sup>e</sup> siècle. Extrait du Ms. 309, II ; 1934, XXVI. — Une copie faite pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. Q<sup>1</sup> 1357.

**547.** Lettre d'Amelot à Buffon, relative aux difficultés proposées par le Bureau de la ville contre l'exécution du plan pour l'agrandissement du Jardin royal des Plantes et relative à l'échange projeté avec les Fermiers des Fiacres (14 septembre 1780).

Copie du XVIII<sup>e</sup> siècle. Extrait du Ms. 309, II.

**548.** Lettre signée du comte de Buffon, à Thouin, relative aux projets d'échange de terrains avec la Ville de Paris, l'abbaye de Saint-Victor et les Fermiers des Fiacres (18 septembre 1780, Montbard).

Original. Extrait du Ms. 309, II.

**549.** Mémoire pour le Jardin du Roi en vue d'obtenir de la Ville de Paris la cession de 888 toises des fossés Saint-Antoine pour l'agrandissement du Jardin (24 septembre 1780).

Extrait du Ms. 309, II.

**550.** Arrêt du Conseil d'État cassant le bail à vie fait aux demoiselles Bouillon, le 29 décembre 1756, par le frère Canot, Chambrier de l'abbaye de Saint-Victor, des maisons, bâtiments, terrains, chantiers et marais situés entre le Jardin royal des Plantes et le quai Saint-Bernard, lesquels seront employés en tout ou en partie à l'échange proposé pour l'agrandissement du Jardin en conséquence des ordonnances et arrêts qui ont fait défense d'y bâtir des maisons (21 octobre 1780, Marly).

Deux copies du XVIII<sup>e</sup> siècle, dont une sur parchemin. Extrait du Ms. 309, II.

Lettre d'Amelot à Buffon pour lui envoyer une copie de l'arrêt (3 novembre 1780, Versailles).

Copie du XVIII<sup>e</sup> siècle.



**551.** Lettre d'Amelot à Buffon pour lui envoyer la requête des Chanoines de l'abbaye de Saint-Victor et le projet de l'arrêt qui doit être rendu (27 octobre 1780, Marly).

Copie du XVIII<sup>e</sup> siècle. Extrait du Ms. 309, II.

**552.** Lettre de Buffon à Amelot pour lui demander des lettres nécessaires à l'exécution du projet d'échange avec les Religieux de Saint-Victor (8 novembre 1780).

*Id.*

**553.** Lettre d'Amelot à Buffon pour lui demander un abrégé historique de la question de l'échange avec l'abbaye de Saint-Victor et les plans s'y rapportant (15 novembre 1780, Versailles).

Copie du XVIII<sup>e</sup> siècle.

« Mémoire au sujet de l'agrandissement du Jardin Royal. »

« Renvois relatifs au plan ci-joint. »

« Estimation des terrains à acquérir pour l'exécution du projet figuré dans le plan ci-joint. »

Lettre de Buffon à Amelot pour lui envoyer le mémoire et le plan (28 novembre 1780, Paris).

Copie du XVIII<sup>e</sup> siècle. Extraits du Ms. 309, II.

**554.** Délibération du Chapitre de l'abbaye de Saint-Victor, donnant pouvoir à l'abbé Delaune, Chambrier, pour traiter de l'échange des terrains de son abbaye avec Buffon (5 avril 1781).

Extrait des registres capitulaires de l'abbaye de Saint-Victor, XVIII<sup>e</sup> siècle. Extrait du Ms. 309, II.

**555.** « Mémoire présenté à Mgr. Amelot par M. le comte de Buffon pour être autorisé par le Roy à consommer l'échange des terrains avec l'abbaye Saint-Victor en avril 1781. »

Extrait du Ms. 309, II.

**556.** Deux lettres signées Henrick (?) de Lyon, à Buffon, relatives à la conclusion du contrat d'échange avec l'abbaye de Saint-Victor (6 et 23 mai 1781).

Originaux. Extrait du Ms. 1934, XXVI.

**557.** Arrêt du Conseil d'État du Roi déboutant les demoiselles Bouillon de leurs oppositions à l'arrêt du Conseil du 21 octobre 1780 (1<sup>er</sup> juin 1781, Versailles).

Imprimé (Paris), Delaguette, sans date, in-4<sup>o</sup>, 8 p.

**558.** Lettre d'Amelot à Buffon, lui annonçant qu'il présentera au Premier Conseil l'affaire de Saint-Victor (21 octobre 1781, Marly).

Copie du XVIII<sup>e</sup> siècle. Extrait du Ms. 309, II.

**559.** « Estimation de la valeur des terriens cédés à M. le comte de Buffon par l'abbaye de Saint-Victor et

dont la jouissance a commencé du 1<sup>er</sup> juillet 1781. Remis à M. le comte de Buffon le 5 décembre 1781. »

Extrait du Ms. 309, II.

**560.** Bail à loyer pour une année par le Jardinier en chef du Jardin du Roi, fondé de procuration par Buffon, à M. Grignon, maître charpentier, de 287 toises carrées de terrain faisant ci-devant partie du bail des demoiselles Bouillon (17 décembre 1781).

Minute.

Trois plans s'y rapportant.

Extraits du Ms. 309, II.

**561.** Lettre de M. Delaulne, Procureur général de Saint-Victor à Thouin, pour lui demander le double du compromis fait avec Buffon concernant l'échange des terrains destinés à l'agrandissement du Jardin (31 décembre 1781).

Récépissé (même date).

Originaux. Extrait du Ms. 309, II.

**562.** « Précis pour les Grand Prieur, Chambrier et chanoines réguliers de l'abbaye royale de Saint-Victor contre les demoiselles Bouillon » (1781).

Extrait du Ms. 309, II.

**563.** Mémoire pour les Religieux de Saint-Victor contre les demoiselles Bouillon (sans date).

*Id.*

**564.** « État des sommes reçues pour la location des terrains cédés à M. le comte de Buffon par MM. de Saint-Victor » (sans date ; janvier 1782).

*Id.*

**565.** Plan du terrain nouvellement pris sur MM. de Saint-Victor.

Lettre autographe d'envoi de ce plan de Verniquet à Buffon (8 mars 1782).

*Id.*

**566.** Lettres patentes de Louis XVI confirmant les conventions énoncées dans le contrat d'échange passé entre le comte de Buffon et le Chambrier de l'abbaye de Saint-Victor, passé le 26 mai 1781 (avril 1782, Versailles. Enregistrées au Parlement, le 20 juin suivant).

Copie faite pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. X<sup>1a</sup> 8836, f<sup>o</sup> 205.

**567.** Mémoire pour le comte de Buffon, suppliant M. Amelot d'engager les administrateurs de la Ville à consentir à céder un terrain situé entre le Jardin royal et le quai Saint-Bernard, pour l'agrandissement du Jardin (31 mars 1782).

Extrait du Ms. 309, II.

Lettre d'Amelot au Prévôt des Marchands de Paris pour lui envoyer ledit mémoire de Buffon (6 avril 1782, Versailles).

Copie faite pour le Dr Hamy, d'après Arch. Nat. H 1879, f<sup>o</sup> 404 V<sup>o</sup>.

**568.** Délibération du Bureau de la Ville de Paris concluant à la nécessité de l'expédition de lettres patentes par lesquelles la ville soit autorisée à faire au roi la cession du terrain occupé par le chantier forain (vendredi 19 avril 1782).

Copie faite pour le Dr Hamy, d'après Arch. Nat. H 1879, f<sup>o</sup> 404 V<sup>o</sup>.

**569.** Lettre d'Amelot à M. de Caumartin, pour l'informer que le roi a agréé la décision prise par le Bureau de la Ville de Paris, le 19 avril précédent (25 avril 1782, Versailles).

Copie faite pour le Dr Hamy, d'après Arch. Nat. Q<sup>1</sup> 1357.

Lettre signée Amelot à Buffon, pour lui demander son avis sur la délibération du Bureau de la Ville (26 avril 1782, Versailles).

Original. Extrait du Ms. 1934, XXVI.

**570.** Notes concernant les terrains compris dans les échanges faits pour l'agrandissement du Jardin du Roi (29 novembre 1781-14 août 1782).

Extrait du Ms. 309, II.

**571.** Note concernant l'approbation par le ministre d'un arrangement demandé par Buffon (9 novembre 1782).

*Id.*

**572.** « Observations concernant une petite partie de terrain soi-disant réclamé par Messieurs du Bureau de la Ville dont la clôture provisionnelle a été exécutée en conséquence de l'ordre de Messieurs du Jardin du Roi, quoique ce terrain fasse partie de l'échange fait pour le Roi à Messieurs de Saint-Victor, ainsy qu'il va être démontré. »

Deux lettres autographes de Mulot, Grand Prieur de Saint-Victor, à Buffon, sur cette question (10 juin et 17 juillet 1783).

Extraits du Ms. 309, II.

**573.** Projet de transaction à l'amiable entre les Religieux de Saint-Victor et Buffon, relative au terrain formant l'angle du Jardin Royal et que Buffon croyait appartenir à la Ville (vendredi 3 décembre 1784).

Extrait des registres capitulaires de l'abbaye de Saint-Victor.

Lettre autographe du Grand Prieur de Saint-Victor, Mulot, pour l'avertir que le Chapitre a pris une décision

et le prier d'examiner les conditions à lui proposées (22 décembre 1784).

Extrait du Ms. 309, II.

**574.** Bail à loyer pour neuf années à compter du 1<sup>er</sup> avril 1786, par P. Perreau, fondé de pouvoir par les propriétaires du privilège des carrosses de place, à Jean Verdier, avocat au Parlement, instituteur, et à son épouse, d'une grande maison ci-devant appelée l'Hôtel de Magny, sise rue de Seine, moyennant 4 000 livres de loyer (30 mars 1782).

Original.

**575.** Vente par les administrateurs des carrosses de place au comte de Buffon de l'Hôtel de Magny (18 juin 1787). — Déclaration par M. de Buffon de l'acquisition dudit hôtel au profit de Sa Majesté (même date).

Mentions du xviii<sup>e</sup> siècle.

**576.** Liste des dépenses faites pour l'acquisition de l'Hôtel de Magny pour le Roi (sans date).

**577.** Procès-verbal du refus par le sieur Verdier et sa femme de payer le loyer dû par lui au comte de Buffon pour la maison de Magny (21 juin 1787).

Procès-verbal de signification de congé (même date).

Originaux.

**578.** Procès-verbal de vérification de l'exécution de l'arrêt du Conseil d'État du Roi du 14 juillet dernier ordonnant la construction, dans le jardin de l'Hôtel de Magny, d'une clôture de planches autour de l'emplacement que Sa Majesté destine à un amphithéâtre pour les écoles publiques du Jardin Royal; de l'exposé des plaintes du sieur Verdier, locataire dudit hôtel (24 juillet 1787).

Original.

**579.** Convention à l'amiable entre le sieur Verdier et Verniquet, architecte du Jardin du Roi pour le comte de Buffon, par laquelle le premier rend l'hôtel de Magny et en remet les clefs (14 août 1787).

Original et copie du xviii<sup>e</sup> siècle.

**580.** Mémoire tendant à prouver que la ruelle qui longe l'hôtel de Magny au couchant et conduit au Jardin du Roi ne fait pas partie de l'hôtel de Magny, mais est propriété publique (sans date).

**581.** Détermination par Francis Rua, Grand Voyer en la Généralité de Paris, de l'alignement de la reconstruction d'un mur de clôture dépendant du Jardin Royal des Plantes, rue du Jardin-du-Roi (30 mai 1780).

Original.

**582.** Procès-verbal de visite d'une maison dépendant des bâtiments du Jardin du Roi, à la suite du Cabinet

d'Histoire naturelle, et avis de nécessité de démolition au comte de Buffon (26 octobre 1780).

Original.

**583.** Détermination par Étienne Mignot de Montigny, Grand Voyer de la Généralité de Paris, de l'alignement du mur de face d'une galerie dont le roi a ordonné la construction rue du Jardin-du-Roi, joignant le Cabinet d'Histoire naturelle, pour servir à l'agrandissement de son Cabinet, et de l'alignement du nouveau mur à construire le long du quai Saint-Bernard et boulevard de l'Hôpital devant servir de nouvelle clôture pour l'agrandissement du Jardin Royal des Plantes (4 février 1782).

Original.

**584.** Indemnités accordées au sieur Flamin, maraîcher, locataire d'un marais situé au bas des murs du Jardin du Roi, destiné à l'agrandissement dudit Jardin (1782).

Quatre pièces. Extrait du Ms. 309, II.

**585.** Six quittances de divers locataires des demoiselles Bouillon, reconnaissant avoir reçu de Buffon des indemnités pour marchandises détruites sur les terrains pris pour l'agrandissement du Jardin royal (avril-juin 1782).

**586.** Procès-verbal de visite et d'estimation des légumes, denrées et « marchandises de jardinages » situés sur les terrains sous-loués par les demoiselles Bouillon (mars-novembre 1782).

**587.** Arrêt du Conseil d'État du Roi, rendu sur la requête du comte de Buffon (tendant à ce que le sieur Delaune et sa femme, sous-locataires des demoiselles Bouillon, soient déclarés non recevables dans leur demande en indemnité), ordonnant que ladite requête sera communiquée au sieur Delaune et à sa femme (6 juin 1783, Versailles).

Copie certifiée par Amelot. Parchemin.

**588.** Arrêt du Conseil d'État du Roi, ordonnant que l'arrêt du 18 juillet dernier, portant que les demoiselles Bouillon, le sieur Delaune et sa femme procéderaient sur leurs contestations avec l'abbaye de Saint-Victor et le comte de Buffon, au Conseil des Dépêches, sera exécuté selon sa forme et teneur (15 août 1783, Versailles).

**589.** Requête présentée au Conseil d'État du Roi par le comte de Buffon contre le sieur Delaune et sa femme (4 novembre 1783).

**590.** *Observations en réponse aux réclamations de quelques anciens locataires des terrains qui ont servi à l'agrandissement du Jardin du Roi.*

Imprimé (Paris), Laporte, 1790, in-4°, 16 p.

**591.** « Mémoire à consulter et consultation » pour le sieur Delaune et sa femme (19 avril 1792).

Extrait du Ms. 1934, XXXIII (Catal. gén. des Mss., p. 276).

**592.** Recours formé par Georges-Louis-Marie Leclerc Buffon, seul fils et unique héritier de l'Intendant du Jardin des Plantes, aux citoyens juges composant le tribunal du premier arrondissement du département de la Seine, comme juges des appels interjetés respectivement par les parties d'un jugement rendu le 13 juin 1792 par le tribunal du cinquième arrondissement du même département entre lui, le citoyen Verdier, l'agent du Trésor public et autres.

**593.** « Dénonciation et premier mémoire de Verdier contre Leclerc Buffon et contre Turpin, agent du Trésor public » (1793).

« Réponses de Leclerc Buffon fils au mémoire de Verdier, intitulé : *Dénonciation et premier mémoire* » (1793).

**594.** Mémoire pour Jean Verdier contre Leclerc Buffon fils, contre les ci-devant propriétaires du ci-devant privilège des voitures de place, et contre Turpin, agent du Trésor public (1793).

Réponses au mémoire du citoyen Verdier contre le citoyen Buffon, les ci-devant propriétaires du privilège des carrosses de place et l'agent du Trésor public (1793).

**595.** Accord entre Pierre Deumier, serrurier des Bâtimens du Roi, Jean-Nicolas Fromentin, jardinier à Paris, et la veuve Fromentin, au sujet d'un terrain situé aux Porcherons, rue Neuve-des-Mathurins (sans date ; après le 8 juin 1769).

Original. Extrait du Ms. 309, II.

**596.** Huit pièces concernant l'acquisition par Buffon, le 5 septembre 1781, de la maison Lelièvre (1781).

Extrait du Ms. 309, II.

**597.** Trois pièces concernant le projet d'échange de terrains proposé par Buffon au sieur Pernot en vue d'établir un chemin de desserte pour le Jardin Royal (16 avril 1784).

Extrait du Ms. 309, II.

**598.** « Estimation d'une maison ci-devant appartenant au sieur Lelièvre..., qu'il est nécessaire de démolir pour donner issue au chemin de décerte du Jardin du Roi ensemble des terrains ci-devant appartenant au sieur Pernot et à Monsieur le comte de Buffon du restant de son échange avec l'abbaye de Saint-Victor, lesquels terrains servent à la continuation de ladite rue qui communiquera du faubourg Saint-Marceaux au quai Saint-Bernard » (18 juin 1784).

**599.** Contrat d'échange de terrains entre le comte de Buffon et les sieurs Pernot et Loyauté (12 décembre 1784).

Copie du XVIII<sup>e</sup> siècle. Extrait du Ms. 309, II.

**600.** Procès-verbal du refus par le sieur Grillou, char-

pentier à Paris, demeurant rue du Jardin-du-Roi, de satisfaire à la sommation de faire enlever toutes les marchandises qu'il a fait indûment transporter dans un chantier situé près de la chaussée Saint-Bernard, dont le sieur Guyot, marchand de bois, jouit à titre de locataire du sieur Claude Duprés, bourgeois de Paris (15 décembre 1781).

Copie du XVIII<sup>e</sup> siècle. Extrait du Ms. 309, II.

**601.** Lettre signée Caumartin, à M. Lenoir, concernant le transport au Jardin des Plantes de remblais nécessaires à l'agrandissement du Jardin (8 mai 1782, Paris).

Original. Extrait du Ms. 309, II.

**602.** Permis accordé par le Prévôt des Marchands de Paris, de Caumartin, au sieur Thouin, jardinier en chef du Jardin des Plantes, pour recevoir pendant deux mois les gravois et décharges publiques sur les terrains destinés à former les terrasses devant servir à l'agrandissement du Jardin (25 mai 1782).

Original. Extrait du Ms. 309, II.

**603.** Note concernant la sortie des bois du chantier Saint-Bernard, à laquelle Thouin était intéressé (6 septembre 1782).

Extrait du Ms. 309, II.

**604.** Quittance de Thouin reconnaissant avoir reçu de Buffon 1 775 livres pour distribuer à diverses personnes ayant aidé à l'agrandissement du Jardin du Roi (1<sup>er</sup> octobre 1782).

Original.

**605.** « Dépôt de M. le comte de Buffon en may 1782, remis le 1<sup>er</sup> octobre 1782 » (Liste d'actes concernant l'agrandissement du Jardin du Roi).

Extrait du Ms. 309, II.

**606.** Ordonnance de police du Prévôt des Marchands de Paris, de Caumartin « pour décharge de gravois sur les terrains en chantiers et marais destinés à l'agrandissement du Jardin royal des Plantes » (13 mai 1783).

Imprimé (Paris), Lottin, 1783. in-f<sup>o</sup>, 1 p.

**A15 ter. — Bâtiments et Terrains (suite)**  
(1<sup>er</sup> décembre 1468-18 mars 1793).

**607.** Échange entre Jean Dumesnil, seigneur de Maupas, Conseiller-Chambellan du Roi, et Jacques de Saint-Benoît, seigneur de Brétigny, d'une créance de 1 200 écus d'or contre une maison et ses dépendances près de Paris, dont un jardin, appelé le Jardin de la Croix (26 février 1470).

Vente par la dame de Maupas à M<sup>e</sup> Estienne de Thorcy

ARCHIVES DU MUSÉUM. 6<sup>e</sup> Série.

et sa femme d'une maison et ses dépendances, dont un jardin appelé le Jardin de la Croix (26 février 1470).

Copies faites pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. Q<sup>1</sup> 1357.

**608.** Vente par Anne Husson, à Pierre Delaunay, marchand de vins à Paris, d'une maison sise au faubourg Saint-Victor, en la Grande Rue (23 mai 1681).

Copie faite pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. Q<sup>1</sup> 1357.

**609.** Paiement par Anne Husson à Jean Richard, écuyer, Conseiller du Roi, Maison et Couronne de France, du prix de rachat des rentes qui pesaient sur la maison vendue par elle le 23 mai dernier.

*Id.*

**610.** Vente par Pierre Delaunay, à M. Pierre Guillaume-Paul Labeur, Conseiller du Roi, ancien Contrôleur général de la Généralité de Paris, d'une maison sise dans la grande rue du Faubourg-Saint-Victor, ayant pour enseigne la Croix de Fer (24 novembre 1684).

*Id.*

**611.** Partage des biens de défunte dame Dufour, veuve de M<sup>e</sup> Pierre-Guillaume-Paul Labeur, attribuant à la dame Dorvilliers, sa fille, héritière pour un quart, une maison sise grande rue du faubourg Saint-Victor (24 octobre 1726).

*Id.*

**612.** Extrait du procès-verbal d'estimation et de visite de trois maisons, parmi lesquelles la maison de la Croix de Fer, provenant de la succession de dame Marguerite Labeur, épouse du sieur Charles Letellier-Dorvilliers (27 septembre 1755).

*Id.*

**613.** Partage entre les sieurs Dorvilliers et la dame Ducernay frères et sœurs, héritiers chacun pour un tiers de dame Marguerite Labeur, leur mère, épouse de Charles Letellier-Dorvilliers, de trois maisons, dont une sise rue du Jardin-du-Roi, appelée la Croix-de-Fer, est échue à Charles-François Letellier-Dorvilliers, chanoine de l'église Notre-Dame-de-Vernon (7 octobre 1755).

*Id.*

**614.** Vente par Charles-François Letellier Dorvilliers, à Pierre Correlongue, marchand de vins à Paris, d'une maison dite la Croix-de-Fer, sise rue du Jardin-du-Roi (29 novembre 1755).

*Id.*

**615.** Adjudication par décret, pour la somme de 18 000 livres, au profit de Charles Roger, marchand d'étoffes de soie, d'une maison sise rue du Jardin-du-Roi, où pend pour enseigne la Croix de Fer, appartenant à

Pierre Correlongue et sa femme (1<sup>er</sup> juin et 15 septembre 1764).

Deux pièces. Copies faites pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. Q<sup>1</sup> 1357.

**616.** Sentence des Requêtes Ordinaires de l'Hôtel levant l'opposition formée par M<sup>e</sup> Lasnier, procureur en la Cour, à la sentence de défaut du 27 novembre dernier (13 mai 1766).

Copie faite pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. Q<sup>1</sup> 1357.

**617.** Extraits des minutes de tous les actes concernant la vente des biens du sieur Charles Roger et notamment celle faite à M. de Buffon, au mois de mars 1771, de deux maisons sises rue du Jardin-du-Roi (16 avril 1765-5 juillet 1775).

*Id.*

**618.** Vente par la direction de Charles Roger à M. de Buffon, de deux maisons sises rue du Jardin-du-Roi, dont l'une où pend l'enseigne de la Croix-de-Fer (23 mars 1771).

*Id.*

**619.** Vente par Pierre Coupard Delatouche, architecte du Roi, comme procureur de Louis Leclerc de Buffon, à Madelaine Braye, veuve de Charles Lecomte, marchand de vins, d'une maison sise à Paris, rue du Jardin-du-Roi, près la barrière, pour la somme de 12.000 livres (22 août 1772).

Quittance d'arrérages de cens dus par une maison sise rue du Jardin-du-Roi, appartenant au comte de Buffon, à l'abbaye de Sainte-Geneviève (23 juin 1778).

*Id.*

**620.** Arrêt du Conseil d'État du Roi ordonnant l'acquisition au nom du roi, moyennant la somme de 80 000 livres, de la maison appartenant au comte de Buffon, contiguë aux terrain et bâtiments du Jardin Royal des Plantes (27 décembre 1777, Versailles).

Deux copies faites pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. E 2544, n<sup>o</sup> 221.

**621.** Arrêt du Conseil d'État du Roi, commettant les sieurs Moreau, de Beaumont et de Boulogne, Conseillers d'État ordinaires et au Conseil royal des Finances, à l'effet d'acquérir au nom de Sa Majesté la maison du comte de Buffon (14 janvier 1778, Versailles).

Copie faite pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. E 2545, n<sup>o</sup> 11.

**622.** Lettre autographe de Bernardin de Saint-Pierre à Lorand, pour lui demander s'il doit faire exécuter l'ordre de la municipalité d'ôter les fleurs de lis de tous les monuments publics, et faire enlever celles qui se trouvent dans l'écusson de France au-dessus de la princi-

pale porte d'entrée du Jardin des Plantes, et qui terminent les pilastres dans les grilles (26 août 1792, Paris).

**623.** Lettre signée du ministre de l'Intérieur Garat, au citoyen Bernardin de Saint-Pierre, au sujet des fenêtres ouvertes sur le Jardin national des Plantes, au deuxième étage du magasin de farine enclavé dans le terrain du Jardin et qui exposent le Jardin et le magasin à être volés (30 avril 1793, Paris).

Original. Extrait du Ms. 1934, XXXIV.

**624.** « État des personnes résidentes au Jardin national des Plantes » (10 mars 1793).

Extrait du Ms. 1934, XXXIV (Catal. gén. des Mss., p. 276).

**625.** « Ordre donné par Thouin au citoyen Mille de faire réparer la serrure du guichet de la porte chartière de la rue de Seine donnant dans la butte » (8 mars 1793).

**626.** Notes concernant des travaux de maçonnerie, terrassement et serrurerie faits au Jardin des Plantes (sans date).

Extrait du Ms. 309, VI.

**627.** Arrêt du Conseil d'État du Roi portant attribution aux jaugeurs de tonneaux remplis de vin, cidre et autres breuvages et liqueurs en la ville et faubourgs de Paris d'un sou pour la marque et jaugeage des pièces vendues en gros (29 mars 1636, Paris).

Lettres patentes de Louis XIII sur ledit arrêt (29 mars 1636, Paris).

Copies du XVII<sup>e</sup> siècle. Parchemin. Extraits du Ms. 1934, I (Catal. gén. des Mss., p. 270-271).

**628.** Arrêt du Conseil d'État du Roi ordonnant que le plan dressé par les Prévôt des Marchands et Échevins de Paris pour l'élargissement de la rue Saint-Victor depuis le Jardin des Plantes jusque vers la Croix de Clamart, sera exécuté (4 novembre 1684, Paris).

Copie faite pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. E 552<sup>a</sup>, n<sup>o</sup> 9.

**629.** Arrêt du Conseil d'État du Roi ordonnant que l'ancienne porte Saint-Marcel sera démolie et la communication établie entre le quartier Saint-Victor et les quartiers Saint-Marcel, Saint-Jacques et Saint-Michel (17 avril 1685, Versailles).

*Id.*, d'après Arch. Nat. E 1829.

**630.** Acquisition par la Ville de Paris des Religieux de Saint-Victor, moyennant 2 800 livres, de 5 arpents 27 perches de terrain hors la barrière du quai Saint-Bernard, depuis le chemin longeant la rivière jusqu'au Jardin des Plantes, pour la formation des remparts (2 septembre 1698).

*Id.*, d'après Arch. Nat. Q<sup>1</sup> 1357.

**631.** Transaction entre le Bureau de la Ville de Paris et les Religieux de Saint-Victor, relative à des terrains cédés par ces derniers à la Ville pour la formation d'un chemin de communication rendue nécessaire par la construction d'un rempart au midi de la Ville de Paris, ordonnée par arrêt du Conseil et lettres patentes du 9 août 1760 (22 mars 1763).

*Id.*, d'après Arch. Nat. Q<sup>1</sup> 1355.

**632.** Vente par les religieux de Saint-Victor au Bureau de la Ville de Paris, d'un terrain pour l'élargissement du rempart (18 avril 1769).

*Id.*, d'après Arch. Nat. Q<sup>1</sup> 1357.

**633.** Arrêt du Conseil d'État du Roi permettant aux Prévôt des Marchands et Échevins de Paris d'aliéner à perpétuité les places qui composaient le fossé et la contrescarpe entre les portes Saint-Bernard et Saint-Victor (28 juillet 1699, Versailles).

*Id.*, d'après Arch. Nat. E 1910.

**634.** Arrêt du Conseil d'État du Roi ordonnant que le sieur d'Argenson, Conseiller d'État Ordinaire et Lieutenant Général de Police, se transportera pour faire la visite d'un chemin près du Jardin Royal dont les immondices portent un notable préjudice tant audit Jardin qu'aux locataires des maisons voisines (12 novembre 1709, Marly).

*Id.*, d'après Arch. Nat. E 1949, f<sup>o</sup> 104.

**635.** Prononcé de l'arrêt du Parlement rendu au profit de la communauté des officiers-maitres passeurs d'eau de la Ville de Paris contre M<sup>e</sup> de Bercy, maître des Requêtes, et consors, fixant l'étendue de la concession de ces derniers (29 août 1750).

*Id.*, d'après Arch. Nat. H 1960.

**636.** « Mémoire » : demande d'autorisation par les syndics et députés de la Compagnie des officiers passeurs d'eau pour l'établissement d'un bac devant servir à la communication du rempart du nord, par la chaussée des fossés de l'Arsenal, au rempart de l'Hôpital et au Jardin royal des Plantes (sans date).

Extrait du Ms. 309, II.

Délibération du Bureau de la Ville de Paris favorable à l'établissement par les officiers passeurs d'eau d'un bac en face du Jardin du Roi et de la chaussée de l'Arsenal (jeudi 2 octobre 1783).

Deux lettres d'Amelot et du baron de Breteuil au Prévôt des Marchands relatives à la même affaire (24 juillet et 14 décembre 1783).

Copies faites pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. Q<sup>1</sup> 1240.

**637.** Délibération des officiers passeurs d'eau tendant à obtenir la subrogation de la concession faite au Bureau

de la Ville de Paris de l'établissement de deux bacs sur la Seine (25 avril 1787).

Copie faite pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. H 1960.

**638.** Arrêt du Conseil d'État du Roi, subrogeant les officiers passeurs d'eau aux Prévôt des Marchands et Échevins de Paris pour l'établissement de deux bacs entre l'Arsenal et le Jardin royal des Plantes (22 septembre 1787, Versailles).

*Id.*, d'après Arch. Nat. E 2639, n<sup>o</sup> 287 ; H 1960.

Lettres patentes de Louis XVI sur arrêts des 3 janvier 1784 et 22 septembre 1787, ordonnant qu'il sera incessamment établi par les Prévôt des Marchands et Échevins de Paris, deux bacs au moins sur la Seine vis-à-vis le Jardin des Plantes et que les officiers passeurs d'eau seront subrogés à la concession faite auxdits Prévôt des Marchands et Échevins (19 novembre 1787, Versailles. Enregistrées au greffe de l'Hôtel de Ville de Paris. le 26 mai 1789).

*Id.*, d'après Arch. Nat. H 1960 ; O<sup>1</sup> 134, f<sup>o</sup> 89 ; X<sup>1b</sup> 9083.

Arrêt du Parlement ordonnant qu'il sera informé de la commodité ou incommodité de l'établissement de deux bacs sur la Seine, autorisé par lettres patentes du 19 novembre 1787, avant de procéder à l'enregistrement desdites lettres (11 février 1788).

Arrêt d'enregistrement au Parlement des lettres patentes du 19 novembre 1787 (13 décembre 1788).

*Id.*, d'après Arch. Nat. H 1960.

**639.** « Mémoire historique de l'affaire des bacs à établir vis-à-vis et en face des Jardins de l'Arsenal et celui de Royal des Plantes » (sans date).

*Id.*, d'après Arch. Nat. H 1960.

**640.** Projet d'embellissement du quartier du Jardin du Roi et du faubourg Saint-Marcel de Paris, rédigé par Debeaubois, ancien avocat en la Cour.

Lettre originale d'envoi de Debeaubois à Buffon (8 octobre 1783).

« Résumé d'un projet d'embellissement pour Paris, près du Jardin du Roy, présenté en 1784 par M. Debeaubois... à M. le baron de Breteuil, Secrétaire d'État, Ministre du Département de Paris. »

Extraits du Ms. 309, II.

**641.** Lettres patentes de Louis XVI autorisant la vente par les Religieux de Saint-Victor au profit du sieur Perinet, administrateur de la Compagnie des intéressés à l'entreprise de la distribution des eaux dans Paris d'un terrain près du Jardin des Plantes (décembre 1785, Versailles. Enregistrées au Parlement, le 1<sup>er</sup> décembre 1786).

Copie faite pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. X<sup>1b</sup> 9080

**642.** Arrêt du Conseil d'État du Roi, ordonnant la cessation des travaux de bâtiment sur la rue Clopin, entrepris par la Société Royale de Navarre (2 juillet 1786, Versailles).

Copie du XVIII<sup>e</sup> siècle. Extrait du Ms. 309, II.

**643.** Délibération du Bureau de la Ville de Paris sur un projet de construction d'un pont entre le Jardin du Roi et l'extrémité du Jardin de l'Arsenal (19 février 1788).

Copie faite pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. Q<sup>1</sup> 1240.

**644.** Arrêt du Conseil d'État du Roi, ordonnant aux Prévôt des Marchands et Échevins de Paris d'acquérir l'île Louviers (2 octobre 1671, Saint-Germain-en-Laye).

*Id.*, d'après Arch. Nat. E 1761, f<sup>o</sup> 389.

**645.** Arrêt du Conseil d'État du Roi, ordonnant que la clôture entreprise par le sieur Cochet d'une place sise hors la porte Saint-Bernard jusqu'à la rivière des Gobelins sera à une distance de 60 pieds du bord de la berge de la rivière (19 octobre 1671, Saint-Germain-en-Laye).

*Id.*, d'après Arch. Nat. E 444<sup>b</sup>, n<sup>o</sup> 16.

**646.** Ordonnance de police de Louis XIV portant défense de bâtir ou d'établir des chantiers de bois entre le Jardin Royal et la Seine au delà de la porte Saint-Bernard (19 avril 1672, Saint-Germain-en-Laye).

*Id.*, d'après Arch. Nat. O<sup>1</sup> 16, p. 224 V<sup>o</sup>.

**647.** Cession par Henri Archambault au sieur de Vigier, bourgeois de Paris, moyennant la somme de 8 000 livres, d'une partie de ses actions dans les chantiers de la porte Saint-Bernard (11 décembre 1684).

Original et copie.

**648.** Arrêt du Conseil d'État du Roi autorisant les marquis de Gesvres, comte de Grammont, sieur Archambault, etc., à établir des chantiers de bois tant à la porte Saint-Bernard qu'au faubourg Saint-Germain, à 60 pieds de la rivière de Seine (8 janvier 1685, Versailles).

Copie faite pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. E 1829.

**649.** Édit de création de « quaranté offices de maîtres et gardes de toutes les marchandises que les marchands forains et autres font venir et amener tant par terre que par eau dans la ville, fauxbourgs et banlieues de Paris... » (date non copiée ; après 1685).

Copie du XVII<sup>e</sup> siècle.

**650.** Arrêt du Conseil d'État du Roi déboutant les Marquis de Gesvres, Comte de Grammont, etc., de l'opposition formée par eux à l'exécution des arrêts du Conseil des 2 octobre 1671, 22 janvier 1687, etc... (10 janvier 1688, Versailles).

*Id.*, d'après Arch. Nat. E 1844.

**651.** Cession par Henri Archambault à M. Revol, Conseiller-Secrétaire du Roi, pour la somme de 2 000 livres, d'une part de ses actions dans les chantiers Saint-Bernard (1<sup>er</sup> septembre 1688).

Original.

**652.** Enregistrement par le Bureau des Finances de Paris des lettres patentes du mois de janvier 1685, accordant au Marquis de Gesvres, Comte de Grammont et autres, le droit d'établir un ou plusieurs chantiers à la porte Saint-Bernard ou autres lieux (27 octobre 1689).

Copie du XVII<sup>e</sup> siècle.

**653.** Procès-verbal de la réunion de l'assemblée de la Société des intéressés aux Chantiers de la porte Saint-Bernard (27 juin 1691).

Copie du 24 avril 1692.

**654.** État du revenu des chantiers de la porte Saint-Bernard (sans date ; après le 15 août 1691).

**655.** Bail pour deux années par M. Archambault, au nom des intéressés aux chantiers Saint-Bernard, à Pierre Pâtissier, marchand de bois à Paris, d'une pièce de terre située au-dessous du Jardin du Roi, à raison de 60 livres l'arpent (27 mai 1692).

Copie du XVII<sup>e</sup> siècle.

**656.** Bail pour trois années, par Claude Revol, au nom des intéressés aux Chantiers Saint-Bernard, à Françoise Comtes, marchande publique à Paris, d'un petit bâtiment près de la porte Saint-Bernard, moyennant 45 livres de loyer (21 décembre 1692).

Original.

**657.** Bail par Henry Archambault, au nom des associés, au droit d'établissement des halles et chantiers sur les bords de la Seine, à Jacques Lyon, marchand de bois, bourgeois de Paris, d'une pièce de terre inculte de 2 arpents, servant de chantier sur le bord de la rivière de Seine, pour 150 livres de loyer (2 mars 1693).

Rétrocession par Jacques Lyon à son fils, Noël Lyon, dudit bail (3 octobre suivant).

Bail pour six années, par Claude Revol à Noël Lyon, de la même terre, à cause de la mort de Jacques Lyon (13 novembre 1694).

Copies du XVII<sup>e</sup> siècle.

**658.** Inventaire de production pour Claude Revol, Conseiller-Secrétaire du Roi, Maison et Couronne de France et de ses Finances, défendeur et demandeur contre les Grand Prieur et Chanoines réguliers de l'abbaye royale de Saint-Victor de Paris, Henry Archambault, le comte de Grammont et autres (1<sup>er</sup> septembre 1695).

**659.** Cinq états des sommes avancées par M. Revol pour l'établissement des chantiers à la porte Saint-Bernard, de 1688 à 1695 (sans date).

**660.** Arrêt du Conseil d'État du Roi, révoquant les dons accordés par le Roi, par lettres patentes des mois de mars 1667 et janvier 1685, pour l'établissement de chantiers de bois à la porte Saint-Bernard ou ailleurs ; subrogeant les Prévôt des Marchands et Échevins de la Ville de Paris à l'acquisition de l'île Louviers, faite par la comtesse de Grammont et le sieur Archambault (28 septembre 1700, Fontainebleau).

Copie faite pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. E 1912.

**661.** Compte rendu par Claude Revol aux autres intéressés au don du Roi pour l'établissement des chantiers à la porte Saint-Bernard de certaines recettes et dépenses faites par lui dans la gestion de leurs biens (31 mai 1701).

**662.** État des sommes dues aux Religieux de Saint-Victor pour les loyers de la pièce de terre où sont les chantiers, par MM. les comtes de Grammont, M<sup>me</sup> la comtesse, MM. le marquis de Gesvres, Revol et Archambaud, louée par bail du 16 août 1689, pour les douze premières années (1<sup>er</sup> juillet 1689, 1<sup>er</sup> juillet 1701).

**663.** Deux relevés d'actes concernant l'affaire des chantiers de la porte Saint-Bernard (janvier 1685-8 juin 1702).

**664.** Deux mémoires pour M. Revol, contre les sieurs de Grammont, de Gesvres, etc. (sans date ; postérieurs au 8 juin 1702).

**665.** Requête adressée par M. Revol à M. Veronneau, ancien avocat en Parlement, arbitre nommé par les parties (février 1703).

Double exemplaire.

**666.** Arrêt du Conseil d'État du Roi ordonnant que, conformément à l'arrêt du Conseil du 28 septembre 1700, les Prévôt des Marchands et Échevins de la Ville de Paris demeureront subrogés à l'acquisition de l'île Louviers, faite par le marquis de Gesvres, la comtesse de Grammont et le sieur Archambault (23 février 1703, Marly).

Copie faite pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. E 1923.

**667.** Requête adressée par Claude Revol au Parlement contre Henry Archambault (31 mai 1706).

**668.** Mémoire concernant la construction des murs des chantiers de la porte Saint-Bernard, pour le sieur Archambault (sans date).

**669.** Désignation d'arbitres pour parvenir à un compromis entre MM. de Grammont, de Gesvres et Archam-

bault d'une part, et M. Revol d'autre part (sans date).  
Minute.

#### A16. — Police (12 juillet 1681-1788).

**670.** Ordonnance de police de Louis XIV défendant d'assister aux leçons qui se font au Jardin Royal « avec espées ou bastons » (12 juillet 1681, Versailles).

Copie faite pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. O<sup>1</sup> 25, p. 207 V<sup>o</sup>.

**671.** Arrêté de Guy Crescent Fagon, Surintendant du Jardin Royal, relatif à des désordres commis par les écoliers et ceux qui fréquentent ledit Jardin (6 juillet 1707, Versailles).

Imprimé, Paris, Muguet, 1709, in-f<sup>o</sup>, 1 p. Donation de Jussieu (1858). Extrait du Ms. 1934, XI (Catal. gén. des Mss., p. 272).

**672.** Arrêté de Chirac, Intendant du Jardin Royal, relatif à des désordres commis au Jardin (30 mai 1718, Paris).

Imprimé, Paris, d'Houry, sans date, in-f<sup>o</sup>, 1 p. Donation de Jussieu (1858). Extrait du Ms. 1934, XV (Catal. gén. des Mss., p. 273).

**673.** Ordre de Louis XV au sieur Guillot, exempt de la capitainerie du Prévôt de Lille de se trouver au Jardin Royal les jours de leçons publiques pour y assurer le respect de l'ordre (22 mars 1725, Versailles).

Copie faite pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. O<sup>1</sup> 79, p. 105.

**674.** Ordonnance de police de Louis XV pour le Jardin Royal (28 février 1735, Versailles).

*Id.*, d'après Arch. Nat. O<sup>1</sup> 79, p. 79.

**675.** « *Arrêt du Conseil d'Etat du Roy du 15 mars 1735 (Versailles), qui défend à tous suisses, portiers et autres domestiques des maisons et hôtels de la ville et Faubourgs de Paris de vendre et débiter aucun vin en détail...* »

Imprimé, Paris, Mesnier, 1735, in-4<sup>o</sup>, 8 p. Extrait du Ms. 1934, XXV (Catal. gén. des Mss., p. 274).

« *Arrêt du Conseil d'Etat du Roy par lequel Sa Majesté ordonne l'exécution de l'Arrêt du Conseil du 15 mars dernier...* » (3 mai 1735, Versailles).

Imprimé, Paris, Prault, 1735, in-4<sup>o</sup>, 4 p. Extrait du Ms. 1934, XXV (Catal. gén. des Mss., p. 274).

**676.** Requête adressée par Louis Bonnet, directeur de la Communauté des Conseillers du Roi, Inspecteurs sur les vins et autres boissons, à M. Hérault, Lieutenant de Police, contre le portier du Jardin du Roi, au sujet de la vente du vin (4 avril 1736).

Original. Extrait du Ms. 1934, XXV (Catal. gén. des Mss., p. 274).



**677.** Ordre de Louis XV au sieur Guillotte père, inspecteur du marché aux chevaux, d'assurer la police dans le Jardin Royal et autres lieux (9 juillet 1760).

Copie faite pour le D<sup>r</sup> Hamy, d'après Arch. Nat. O<sup>1</sup> 104, p. 338.

**678.** Trois listes des personnes à qui Buffon avait accordé les clefs de l'École (1776 ; 1780 et sans date).

Extrait du Ms 309, III et IV.

**679.** Permission accordée par Buffon au sieur Hardon de vendre du lait dans le labyrinthe du Jardin des Plantes (18 décembre 1781).

Deux pièces. Extrait du Ms. 309, IV.

**680.** « Mémoire de ce qu'il en coûtera pour éclairer le Jardin royal des Plantes, à Paris... » (7 janvier 1785).

Double exemplaire.

Lettre de Tourtille Saugrain, entrepreneur de l'illumination de Paris, à Buffon, pour lui communiquer ledit mémoire (7 janvier 1785).

Original. Extrait du Ms. 309, II.

**681.** Lettre du même au même, relative à l'éclairage du Jardin du Roi (4 février 1785).

Original. Extrait du Ms. 309, II.

**682.** Permission accordée par Thouin, de l'ordre de Buffon, à Marie-Jeanne Bourdin, de vendre dans le Jardin des sucreries et autres menues friandises (27 mars 1785).

Extrait du Ms. 309, IV.

**683.** Lettre autographe de la Billarderie à Thouin, concernant les chaises du Jardin des Plantes (sans date).

Réponse de Thouin (21 mai 1788).

Minute. Extrait du Ms. 309, IV.

**684.** Lettre du sieur Blanchard, capitaine invalide, à Buffon, concernant une promesse à lui faite par ce dernier de lui donner le commandement du détachement d'invalides qu'il projetait de préposer à la garde du Jardin Royal (1788).

Original.

Notice de la même main sur la nécessité d'assurer la garde permanente du Jardin des Plantes par une compagnie d'invalides.

Extrait du Ms. 309, IV.

## TABLE ALPHABÉTIQUE DES NOMS DE PERSONNES

*Les Chiffres de cette table renvoient aux Numéros d'ordre de chaque paragraphe.*

- ACQUART, Médecin à Saint-Pierre-de-la-Martinique, 483.  
 ADANCOURT (Madeleine, veuve Moïse Charas), 255, 256.  
 ADANSON, 493.  
 ALEAUME (Claude), Conseiller du Roi, 145.  
 ALEAUME (Veuve Claude), 145.  
 AMELOT, Secrétaire d'État, 241, 242, 338, 366, 368, 530, 531, 540, 544, 546, 549, 551 à 553, 555, 558, 567, 569, 636.  
 ANGVILLER (Comte de la Billarderie d'), Intendant du Jardin du Roi, 173, 174, 176 à 178, 450, 451.  
 ARCHAMBAULT (Henri), Intéressé aux chantiers de la Porte Saint-Bernard, 647, 648, 651, 655, 657, 658, 660, 662, 666 à 669.  
 ARGENSON (d'), Lieutenant de Police, 634.  
 ARNAL (Étienne), Garçon servant au laboratoire du Jardin du Roi, 347.  
 AUBRIET (Claude), Peintre du Cabinet et du Jardin du Roi, 329, 330.  
 AUBRY (Dom), Correspondant du Cabinet du Roi, 368, 373.  
 BAILLON, Correspondant du Cabinet du Roi, 373.  
 BARRÉ (Cosme-Damien), Chirurgien de la Garde-Robe du Roi, 96.  
 BARRÉ (BRAYER DU), Correspondant du Cabinet du Roi, 366.  
 BARTRAM (John), Fleuriste en Pensylvanie, 467.  
 BASSEPORTE (Madeleine-Françoise), Peintre en miniature au Jardin du Roi, 331, 332, 334.  
 BAUDINOT (Urban), Démonstrateur-Opérateur de l'Intérieur des Plantes au Jardin du Roi, 12, 250.  
 BEAUPRÉ (Pierre), Garçon servant au laboratoire du Jardin du Roi, 347, 348.  
 BERCY (DE), Maître des Requêtes, 635.  
 BERRUYER, Conseiller du Roi, 48.  
 BERTIN (Mgr), 447.  
 BIGNON (Abbé), 397.  
 BLANCHARD, Capitaine invalide, 684.  
 BLEGNY (Nicolas DE), Chirurgien et Barbier du Roi, 210.  
 BOISSIEU-LAMARTINIÈRE, Voyageur, 416.  
 BOUDIN (Simon), Garçon servant au laboratoire du Jardin du Roi, 345, 346.  
 BOUILLON (Demoiselles), 550, 557, 560, 562, 563, 585, à 588.  
 BOULLONGUE, 493.  
 BOUQUIN (Jean), Portier du Jardin du Roi, 350.  
 BOURDELIN (Louis-Claude), Professeur en Chimie au Jardin du Roi, 260, 261, 389.  
 BOURDIN (Marie), Marchande au Jardin des Plantes, 682.  
 BOURGOIN (Jean), Conseiller et Médecin ordinaire du Roi, 275.  
 BOURGOGNE (Duchesse de), 389.  
 BOURRIT, Peintre, 338.  
 BOUTTEVILLAIN DE LA FERTÉ (demoiselle, épouse d'Edmée-Louis Daubenton), 318.  
 BOUVARD (Charles), Surintendant du Jardin du Roi, 12 à 14, 51 à 64.  
 BOUVARD (Charles), Conseiller-Clerc au Parlement, 137.  
 BOUVARD (Michel-Philippe), Docteur de la Faculté de médecine de Paris, 145, 146.  
 BOUVARD DE FOURQUEUX (Charles-Michel), Conseiller au Parlement, 140, 141, 143.  
 BOUVARD DE FOURQUEUX (Michel), Intendant du Jardin du Roi, 12, 67 à 69, 71, 72, 74, 76 à 79, 134, 135, 138, 139, 142.  
 BOUVARD DE FOURQUEUX (Michel), Procureur général à la Chambre des Comptes, 143, 144.  
 BRARD (Jean-Nicolas), Correspondant du Cabinet d'Histoire naturelle et du Jardin national des Plantes, 381, 382.  
 BRAYE (Madeleine, veuve Charles Leconte), 619.  
 BRAYER DU BARRÉ (Voir DU BARRÉ).  
 BREMEN (Jean), Jardinier du Roi au Jardin Royal des Plantes, 342.  
 BRETEUIL (Baron DE), 35, 262, 271, 319, 636, 640.  
 BRIOYS (Étienne), Fermier général des Aides, 111, 112, 116.  
 BROMMER (de), 465.  
 BRONGNIART (Alex), 512.  
 BRONGNIART (Antoine-Louis), Démonstrateur en Chimie au Jardin du Roi, 196, 270 à 274.  
 BRUCE (James), 444.  
 BUFFON (Georges-Louis-Marie Leclerc de), 165, 171, 172, 592 à 594.  
 BUFFON (Louis Leclerc de), Intendant du Jardin du Roi, 32, 156 à 164, 166 à 170, 227, 233, 234, 238 à 242, 245 à 247, 249, 260 à 263, 265, 267, 270, 271, 291, 294, 312, 319 à 323, 338, 339, 352, 353, 364, 366 à 369, 372 à 375, 407, 408, 429, 430, 491 à 493, 514, 531 à 533, 536 à 538, 540, 541, 547 à 549, 551 à 556, 558 à 561, 564, 565 à 567, 569, 571 à 573, 575, 582, 585, 587 à 589, 596 à 599, 605, 617 à 621, 640, 679, 680, 682.  
 CAMBACÉRÈS (Abbé de), Chapelain du Jardin du Roi, 328.  
 CANAYE (Jacques), 517, 518.  
 CANOT, Chambrier de l'Abbaye de Saint-Victor, 550.  
 CARDOT, Secrétaire de Condorcet, 41.  
 CASTRIES (Marquis de), 508, 509.  
 CAUCHY, Chef du Bureau des Établissements Publics, 44.  
 CAUMARTIN (de), Prévôt des Marchands de Paris, 546, 569, 601, 606.  
 CÉRÉ (de), Directeur du Jardin du Roi, le Monplaisir, à l'Île-de-France, 448.  
 CHAILLOU (Pierre), Portier du Jardin du Roi, 349, 350.  
 CHAPPELLIER, Élève jardinier du Jardin des Plantes, 437.  
 CHAPPE (Abbé), Voyageur, 401.  
 CHAPPE (Ignace), 401.  
 CHARAS (Moïse), Apothicaire du Roi, 253, 254.  
 CHARAS (Veuve Moïse) (Voir ADANCOURT).  
 CHIRAC, Intendant du Jardin du Roi, 27, 29, 34, 147 à 150, 222, 259, 287, 303, 308, 490, 672.  
 CHOUIN (Marie, épouse de Pierre Duverny), 212.  
 CHOUIN (Martin), Maître chirurgien, juré à Lyon, 212.  
 CISTERNAY (Claude de), Avocat du Conseil privé, 151.  
 CISTERNAY (Jacques de), 151.  
 CLAVIÈRES, Ministre des Contributions publiques, 439.  
 COCHET, 645.  
 COLBERT, Surintendant et Ordonnateur général des Bâtiments, 341, 349.  
 COMMERSON, 494 à 496.  
 COMTES (Françoise), 656.

- CORRELONGUE (Pierre), Marchand de vins à Paris, 614, 615.  
 COSSIGNY (de), 450.  
 COTTIN (431).  
 COUPARD DELATOUCHE (Pierre), Architecte du Roi, 619.  
 COUSINOT (Jacques), Démonstrateur-opérateur de l'Intérieur des Plantes du Jardin du Roi, 12.  
 COUTURIER, Régisseur général des Domaines de Versailles, Marly et Meudon, 510, 511.  
 CRESSÉ (Gabriel), 208.  
 CRESSÉ (Veuve Jean), 207.  
 CREUZÉ-LATOUCHE (J.-A.), Membre de l'Assemblée nationale, 40.  
 CUREAU DE LA CHAMBRE (François), Démonstrateur-opérateur de l'Intérieur des Plantes au Jardin du Roi, 203 à 205.  
 CUREAU DE LA CHAMBRE (Marin), Démonstrateur-opérateur de l'Intérieur des Plantes au Jardin du Roi, 12, 197, 198, 200, 204.  
 CUREAU DE LA CHAMBRE (Veuve Marin), 201, 202.
- DAGUESSEAU, 392.  
 DANTY (Anne-Élisabeth), 284.  
 DANTY (Tristan-Jacques), 284.  
 DANTY D'ISNARD, 489.  
 DANTY D'ISNARD (Jacques), Médecin ordinaire du Roi, 285.  
 DAQUIN (Antoine), Surintendant du Jardin du Roi, 95, 96, 99, 205, 278, 347.  
 DAQUIN (Louis-Henri-Thomas), Démonstrateur de l'Intérieur des Plantes au Jardin du Roi, 99, 275 à 278.  
 DAQUIN (Fierre), Démonstrateur de l'Intérieur des Plantes au Jardin du Roi, 278 à 280.  
 DAQUIN DE CHASTEAREGNARD (Antoine), Conseiller au Parlement, 97, 98.  
 DAUBENTON (Edmée-Louis), Garde et Sous-démonstrateur du Cabinet d'Histoire naturelle, 317 à 319.  
 DAUBENTON (Louis-Jean-Marie), Garde et Démonstrateur du Cabinet d'Histoire naturelle, 129, 184, 312 à 316.  
 DAVISSONNE, Intendant du Jardin du Roi, 66, 68, 70 à 73, 75, 81.  
 DAZEGAT (Demoiselle), Nièce du sieur Vautier, Surintendant du Jardin du Roi, 86.  
 DEBEAUBOIS, Avocat à la Cour, 640.  
 DEHEURLÉN, Conseiller du Roi, 48.  
 DELAUNAY (Fierre), Marchand de vins à Paris, 608, 610.  
 DELAUNE, 587, à 589, 591.  
 DELAUNE, Chambrier de l'Abbaye de Saint-Victor, 554, 561.  
 DERREMET, 474.  
 DESAUDRAY (Ch.), 187.  
 DESFONTAINES (René), Professeur en Botanique au Jardin du Roi, 294.  
 DESMARESTS, Menuisier du Jardin des Plantes et du Cabinet d'Histoire naturelle, 359.  
 DESPAUX, 113 à 116.  
 DESPIERRE, Correspondant du Cabinet national d'Histoire naturelle, 381.  
 DESPREZ, 533.  
 DESVOYES, 449.  
 DEUMIER (Pierre), Serrurier des Bâtiments du Roi, 595.  
 DIENS (Pierre), Chirurgien du Roi servant par quartier, 209.  
 DODART, Premier Médecin du Roi, 150.  
 DODUN (Abbé), 167.  
 DOMBEY, Voyageur, 402 à 413.  
 DORVILLIERS (Charles Letellier) (Voir LETELLIER).  
 DORVILLIERS (Charles-François Letellier) (Voir LETELLIER).  
 DORVILLIERS (Sieurs), 613.  
 DUBOIS, 537 à 539.  
 DUBOUCHET (Louis-François), Grand Prévôt de France, 210.  
 DUCERNAY (Dame), 613.  
 DUCHESNE, 428.  
 DUFAY (Charles Cisternay), Intendant du Jardin du Roi, 34, 152 à 156, 424.  
 DUFOUR (Dame) (Voir LABEUR).  
 DU FRESNY DE LA RIVIÈRE (Charles), Dessinateur des Jardins du Roi, 426.  
 DUMESNIL (Chevalier), 481.  
 DUMESNIL DE MAUPAS (Jean), 607.  
 DU MOLEY (Madame), 479.  
 DUPRÈS (Claude), Bourgeois de Paris, 600.  
 DU ROULE (Lenoir), Voyageur, 387 à 389.  
 DUTARTRE (Marie-Geneviève, veuve Claude Aleaume) (Voir ALEAUME).  
 DUVERNEY (Emmanuel-Maurice), Professeur en Anatomie et Chirurgie au Jardin du Roi, 220 à 222, 290.  
 DUVERNEY (Veuve Jacques-François-Marie), 244.  
 DUVERNEY (Joseph), Démonstrateur-opérateur de l'Intérieur des Plantes au Jardin du Roi, 192, 205, 206.  
 DUVERNEY (Pierre), Chirurgien et Barbier du Roi, 210 à 212.
- ENEZEL (Antoine), Apothicaire du duc d'Orléans, 266.
- FAGON (Guy-Crescent), Surintendant du Jardin du Roi, 34, 102, 103, 105, 251, 280, 282, 286, 296 à 298, 307, 345, 346, 350, 385, 389, 498, 499, 671. — Démonstrateur-opérateur pharmaceutique au Jardin du Roi, 250, 251. — Sous-démonstrateur de l'Extérieur des Plantes, 295 à 297.  
 FAGON, Fils du précédent, 106.  
 FAGON (Demoiselle), Sœur de Guy de la Brosse, 133.  
 FAGON (Louis), Conseiller au Parlement, 101, 104.  
 FAGON (Pierre), 100.  
 FAUJAS DE SAINT-FOND, Adjoint à la garde du Cabinet d'Histoire naturelle, 320 à 322, 504.  
 FERREIN (Antoine), Professeur d'Anatomie au Jardin du Roi, 231 à 233.  
 FLAHAUT (Voir LA BILLARDERIE).  
 FLAMIN, Maraîcher à Paris, 584.  
 FLEURIEU (Chevalier de), 415.  
 FONSORBE, Professeur en Chimie à la Faculté de médecine de Montpellier, 258.  
 FONTANIEU, 492.  
 FOÛACIER, Inspecteur du Petit Trianon, à Versailles, 437.  
 FOURCROY (Antoine-François), Professeur en Chimie au Jardin du Roi, 42, 262 à 264.  
 FOURMONT, Voyageur, 399.  
 FOURQUEUX (Voir BOUVARD).  
 FROMENTIN (Jean-Nicolas), Jardinier à Paris, 595.  
 FROMENTIN (Veuve), 595.
- GALLOYS (Abbé), Naturaliste du Roi et du Jardin Royal, 343.  
 GARAT, Ministre de l'Intérieur, 623.  
 GARRIGUES (Paul), Garçon servant au laboratoire du Jardin Royal, 345.  
 GEOFFROY (Claude-Joseph), Apothicaire à Paris, 252.  
 GEOFFROY (Étienne), Sous-garde et sous-démonstrateur du Cabinet national d'Histoire naturelle, 324, 325.  
 GEOFFROY (Étienne-François), Démonstrateur de l'Intérieur des Plantes et Professeur en Chimie au Jardin du Roi, 251.  
 GERVAIS, 187.  
 GERVAIS (Pierre), Chirurgien du Roi servant par quartier, 209.  
 GESVRES (Marquis de), Intéressé aux Chantiers de la Porte-Saint-Bernard, 648, 650, 652, 662, 664, 666, 667.  
 GODET (Marie), épouse de Pierre Hérouard, 46.  
 GRAMMONT (Comte et comtesse de), Intéressés aux Chantiers de la Porte Saint-Bernard, 648, 650, 652, 658, 660, 662, 664, 666, 669.  
 GRIGNON, Maître charpentier, 560.  
 GRILLOU, Charpentier à Paris, 600.  
 GUÉRIN, Antiquaire à Smyrne, 392.  
 GUILLOT, Exempt de la capitainerie du Prévôt de Lille, 673.  
 GUILLOTTE, Inspecteur du Marché aux chevaux de Paris, 677.  
 GUILLOTTE (Alexandre), Inspecteur-commandant au Jardin du Roi, 354, 360.  
 GURLET (de), Domestique du Roi, 421.  
 GUYOT Marchand de bois à Paris, 600.
- HARDON, Laitier au Jardin des Plantes, 579.  
 HÉRAULT, Lieutenant de Police, 221, 676.  
 HÉROUARD (Jean), Surintendant du Jardin du Roi, 9, 10, 46 à 49, 131.

- HÉROUARD (Pierre), 46.  
 HEURTIER, 437.  
 HUNAUT (François-Joseph), Professeur en Anatomie et Chirurgie au Jardin du Roi, 34, 222 à 225.  
 HUNAUT (René), 226.  
 HUSSON (Anne), 608, 609.
- ISSERT (Veuve) [Voir LAPEYRONNIE (Louise de)].
- JONCQUET, Démonstrateur et Professeur des Plantes au Jardin Royal, 295.  
 JOSSIGNY, 496.  
 JUSSIEU (Antoine de), Professeur en Botanique au Jardin du Roi, 29, 194, 286 à 291, 395, 396, 460.  
 JUSSIEU (Antoine-Laurent de), Sous-démonstrateur de Botanique au Jardin national des Plantes, 195, 306, 496, 502.  
 JUSSIEU (Bernard de), Sous-démonstrateur de l'Extérieur des Plantes au Jardin du Roi, 29, 193, 303 à 305.  
 JUSSIEU (Joseph de), Voyageur, 400.
- KERCY (de), 509.  
 KIENER, Vitrier, menuisier, travaillant au Jardin des Plantes, 363.
- LABEUR (Marguerite, épouse de Charles Letellier-Dorvilliers) 611 à 613.  
 LABEUR (Pierre-Guillaume-Paul), Conseiller du Roi, 610.  
 LABEUR (Veuve Pierre-Guillaume-Paul, dame Dufour), 611.  
 LA BILLARDERIE (Charles-Claude Flahaut, Marquis de), Intendant du Jardin du Roi, 35, 129, 177, 179 à 183, 379, 380, 683.  
 LA BILLARDERIE D'ANGIVILLER (Comte de) (Voir ANGIVILLER).  
 LA BILLARDIÈRE, Voyageur, 419.  
 LABOUREUR (Madeleine), 304, 305.  
 LA BROSSE (Françoise de), 130.  
 LA BROSSE (Guy de), Intendant du Jardin du Roi, 9, 11, 12, 13, 130, à 133, 136.  
 LA BROSSE (Louise de), 132.  
 LACÉPÈDE Garde et sous-démonstrateur du Cabinet d'Histoire naturelle, 323, 325, 496, 500, 501.  
 LA CHESNAYE (de), 462.  
 LA CONDAMINE (Veuve), 414.  
 LA CROIX (Petis de), Voyageur, 398.  
 LAFAVEUR (Jean), Démonstrateur de Chimie à la Faculté de médecine de Montpellier, 57, 258.  
 LAKANAL, Député de l'Ariège à la Convention, 45.  
 LAMARCK, Botaniste du Roi, attaché au Cabinet d'Histoire naturelle, 326, 503. — Correspondant du Jardin et du Cabinet du Roi, 367.  
 LAMARE (Jacques de), 198, 199.  
 LAMARTINIÈRE (Voir BOISSIEU).  
 LANDAIS, 154.  
 LANGLOIS, Garçon jardinier du Jardin du Roi, 357.  
 LANGOISSEUR DE LA VALLÉE, Consul général de France auprès du Dey d'Alger, 508.  
 LA PÉROUSE, Voyageur, 372, 415, 416.  
 LA PEYRONNIE (François de), Premier Chirurgien du Roi, 214 à 219.  
 LA PEYRONNIE (Louise de), 215, 216.  
 LA PEYRONNIE (Raimond de), Palayer au grenier à sel de Montpellier, 213.  
 LA ROCHE (Comtesse de), 447.  
 LA ROCHEFOUCAULD (Duc de), 459.  
 LASSIRE (de), 471.  
 LA TOUR (Comte de), 445.  
 LA VRILLIÈRE (Duc de), 234, 238, 247, 364, 430.  
 LE BLOND, Correspondant du Jardin du Roi, 375 à 377.  
 LECLERC (Nicolas-Gabriel), Médecin des armées, 501.  
 LECOMTE (Veuve Charles) (Voir BRAYE).  
 LELIÈVRE, 596.  
 LEMAIRE, Consul de France au Caire, 506.  
 LÉMERI (Louis), Professeur en Chimie et Pharmacie au Jardin du Roi, 259, 260.
- LEMONNIER (Louis-Guillaume), Professeur en Botanique au Jardin du Roi, 291 à 294.  
 LENOIR, Lieutenant de Police, 541, 542, 601.  
 LENOIR (Jacques), 389.  
 LENOIR DU ROULE (Voir DU ROULE).  
 LEPOIVRE, Voyageur, 456.  
 LEROUX, Caissier des États de Bretagne, 166.  
 LETELLIER-DORVILLIERS (Charles), 612, 613.  
 LETELLIER-DORVILLIERS (Charles-François), Chanoine de l'église Notre-Dame-de-Vernon, 613, 614.  
 LEVASSEUR (Jean), Portier du Jardin du Roi, 351.  
 LE VAVASSEUR, 484.  
 LIMOSIN, 477.  
 LINGER (Jean), 304.  
 LINGER (Marie-Charles), 304, 305.  
 LIPPI, 389.  
 LITTLEPAGE, 498.  
 LOPPE (Claire, Épouse de Louis-Henri-Thomas Daquin), 90.  
 LORAND, Ministre de l'Intérieur, 436, 622.  
 LORRAINE (Claude de), 100.  
 LOYAUTÉ, 579.  
 LUCAS, Huissier du Cabinet du Jardin du Roi, 356.  
 LUCAS (Paul), Voyageur, 390 à 394.  
 LYON (Henrik de), 556.  
 LYON (Jacques), Marchand de bois à Paris, 657.  
 LYON (Noël), 657.
- MACQUART, Voyageur, 417.  
 MACQUER (Pierre-Joseph), Professeur en Chimie au Jardin du Roi, 261, 262.  
 MALESHERBES (de), 239, 466.  
 MANOUCOUR (Sonnini de), Correspondant du Cabinet du Roi, 365.  
 MARCHAIS (Demoiselle de), 175.  
 MARCHAL, 474.  
 MARCHAND, Concierge et Directeur de la Culture des Plantes du Jardin royal, 341.  
 MARCHANT, 481.  
 MARIANNE, Voyageur, 397.  
 MARTIN (Joseph), Voyageur, 418.  
 MAUPAS (Dame de), 607.  
 MAUREPAS (Comte de), 29, 392, 397, 491, 492.  
 MENANT (Guillaume), Fermier général des Aides, 110.  
 MERLET (Jean), Docteur-Régent de la Faculté de médecine de Paris, 136.  
 MERTRUD (Antoine), Démonstrateur en Anatomie et Chirurgie au Jardin du Roi, 249.  
 MERTRUD (Antoine-Louis-François), Démonstrateur en Anatomie et Chirurgie au Jardin du Roi, 249.  
 MERTRUD (Jean-Claude), Démonstrateur en Anatomie et Chirurgie au Jardin du Roi, 246 à 249.  
 MESNARD DE CLESLE, 29, 424.  
 MICHAUX (André), Correspondant du Jardin du Roi, 369 à 371.  
 MICHEL, Garde-bosquet au Jardin National des Plantes 362.  
 MIGNOT DE MONTIGNY (Étienne), Grand Voyer de la Généralité de Paris, 583.  
 MILLE, 362, 441.  
 MILLIN (A.-L.), 512.  
 MISTRAL, 409.  
 MOCQUET (Jean), Prêtre, chanoine de l'église collégiale Notre-Dame de Loches, 383.  
 MOCQUET (Jean), Apothicaire du Roi, 384.  
 MONCHY (Percheron de), 457.  
 MONGÈS (Frère André), Correspondant du Jardin et du Cabinet du Roi, 372.  
 MOREAU, Habitant de Saint-Domingue, 487.  
 MORENTIN, 493.  
 MORIN (Pierre), 130.  
 MOURES (Pierre de), Garde du Cabinet des Drogues au Jardin du Roi, 310, 311.  
 MULOT, Grand prieur de l'Abbaye de Saint-Victor, 572.  
 MUSSOT (Gaspard), Économe de l'abbaye de Saint-Thaurin, 86.

- NATOUX, 480.  
 NECKER, 431, 530, 532.  
 NOAILLES (Duc de), 508, 509.  
 NOGUEZ (Pierre), Garde du Cabinet et Démonstrateur de l'Histoire naturelle au Jardin du Roi, 308 à 310, 312.  
 NOLIN, 440.  
 NORMANDIE (de), Directeur général provisoire de la Liquidation, 500, 501, 504.  
 NORONA, Botaniste espagnol, 482.  
 ORLÉANS (Ducs d'), 34, 148, 473, 488.  
 PADOVANI, 508.  
 PATIN (Guy), 132.  
 PATISSIER (Pierre), Marchand de bois à Paris, 655.  
 PERCHERON DE MONCHY (Voir DE MONCHY).  
 PERNOT, 597 à 599.  
 PETIS DE LA CROIX (Voir LA CROIX).  
 PEYSSONEL (Charles-Claude de), Consul de France à La Canée, 399.  
 PHILIPPES, Chirurgien ordinaire du Roi, 48.  
 PIERRAT, 500.  
 PINEL, 512.  
 PITTON DE TOURNEFORT (Voir TOURNEFORT).  
 PLUMIER (Père), Voyageur, 385.  
 POIRIER, Surintendant du Jardin du Roi, 107.  
 PONCET, Voyageur, 388.  
 PONTCHARTRAIN, 386 à 388, 505.  
 PORTAL, Professeur d'Anatomie au Jardin du Roi, 238 à 243.  
 POUSSIN (Élisabeth, épouse de Tristan Jacques Danty), 284.  
 PRASLIN (Duc de), 446.  
 RAUDOT, Intendant général des classes de la Marine, 6.  
 RÉAUMUR, 4, 23, 490.  
 RÉMY (Jean), Garçon servant au laboratoire du Jardin Royal, 344.  
 RENAUDOT (Théophraste), Médecin ordinaire du Roi, 132.  
 RENEAUME, 389.  
 REVOL (Claude), Intéressé aux chantiers de la Porte Saint-Bernard, 651, 656 à 659, 661, 662, 664, 665, 667, 669.  
 RICHARD (Jean), Conseiller du Roi, 609.  
 RICHARD (Louis-Claude), Voyageur, 420.  
 RICHELIEU (Cardinal de), 9.  
 RICHER (Jean), Avocat au Parlement, 521, 522.  
 RIOLAN (Jean), Professeur royal en Anatomie et Pharmacie, 8.  
 ROBIN (Vespasien), Sous-démonstrateur des Plantes au Jardin du Roi, 12.  
 ROGER (Charles), Marchand d'étoffes de soie, 615, 617, 618.  
 ROUELLE (Guillaume-François), Démonstrateur en Chimie au Jardin du Roi, 265, 267.  
 ROUELLE (Hilaire-Marin), Démonstrateur en Chimie au Jardin du Roi, 266 à 270.  
 ROUILLÉ, 507.  
 ROUSSEL, 406.  
 ROUSSILLON, Correspondant du Jardin et du Cabinet du Roi, 378.  
 RUA (Francis), Grand Voyer de la généralité de Paris, 581.  
 SAINT-BELIN (Abbé de), 167.  
 SAINT-BENOÎT (Jacques de), 607.  
 SAINT-PIERRE (Bernardin de), Intendant du Jardin du Roi, 35, 44, 129, 185, 186, 188, 324, 325, 381, 382, 432, 440, 501, 502, 504, 511, 513.  
 SAINT-PRIEST (de), 431.  
 SAUVION, Trésorier général de l'Extraordinaire des Guerres, 154.  
 SAVIN, 154.  
 SELLOUFF, Banquier, 498.  
 SÈRE (de), Peintre et dessinateur du Jardin du Roi, 333.  
 SEVIN, Voyageur, 399.  
 SONNERAT, Correspondant du Cabinet du Roi, 364.  
 SONNINI DE MANOUCOUR (Voir MANOUCOUR).  
 SOUBISE (Prince de), 445.  
 TASSIN, 539.  
 THORCY (Étienne de), 607.  
 TENGUE, Professeur à la Faculté de médecine de Montpellier, 147.  
 THOUIN (ANDRÉ), 42, 122, 129, 362, 419, 431, 436, 437, 438, 441, 548, 561, 602 à 604, 625, 682, 683.  
 TOUANNE, Trésorier général de l'Extraordinaire des guerres, 154.  
 TOURNEFORT (Jean-Joseph-François Pitton de), Démonstrateur et Professeur de l'Intérieur et de l'Extérieur des Plantes au Jardin du Roi, 191, 280 à 283. — Voyageur, 386.  
 TRAVAUX (François), Portier du Jardin du Roi, 352.  
 VABOURG (Waricq), Gentilhomme hollandais, 59.  
 VAILLANT (Sébastien), Garçon servant au laboratoire du Jardin royal, 346. — Sous-démonstrateur de l'Extérieur de Plantes audit Jardin, 296 à 298, 300, 303, 489. — Garde du Cabinet des Drogues audit Jardin, 307, 308.  
 VAILLANT (Veuve Sébastien), 299, 301-302.  
 VALLOT (Antoine), Premier médecin du roi, 87 à 94, 204, 295.  
 VAN SPAENDONCK (Gérard), Peintre en miniature du Roi au Jardin royal des Plantes, 334 à 337.  
 VAUTIER, Surintendant du Jardin du Roi, 61, 64 à 66, 70, 72, 73, 75, 81, 86, 344.  
 VERDIER (Jean), Avocat au Parlement, 574, 577, à 579, 592 à 594.  
 VERGNE (Jean-Baptiste), Bourgeois de Paris, 145.  
 VERNIQUET, Architecte du Jardin du Roi, 327, 565, 579.  
 VICQ D'AZIR, Secrétaire perpétuel de la Société royale de médecine, 234, 235, 237, 239.  
 VIGIER (de), Bourgeois de Paris, 647.  
 VILLARS (Chevalier) 470.  
 VILMORIN, 476.  
 VOISIN (Daniel), 517, 519 à 522.  
 VOISIN (Philémon), 520.  
 WANTZLOEBEN, Correspondant du Jardin et du Cabinet du Roi, 380.  
 WATELET, Receveur général des Finances, 174.  
 WIDERSPACH (Frédéric de), Correspondant du Jardin royal des Plantes, 374.  
 WILLEMET, Correspondant du Jardin et du Cabinet du Roi, 379.  
 WINSLOW (Jacques-Bénigne), Professeur en Anatomie et Chirurgie au Jardin du Roi, 227.  
 WINSLOW (Louis-Pierre), 229.  
 WINSLOW (Marie-Angélique), 230.  
 WINSLOW (Veuve Jacques-Bénigne), 228.  
 YOUNG, Botaniste à Boston, 468.

# TABLE DES MATIÈRES

DU TOME XI

---

Le Centenaire de Pierre-André Latreille, par LOUIS DE NUSSAC.....	I
Les Opisthobranches de Quoy et Gaimard, par M <sup>me</sup> A. PRUVOT-FOL.....	13
Dépôts artificiels en valves de Pélécy-podes (Nord-Annam), par MADELEINE COLANI.....	93
Le type primitif des molaires chez les Insectivores (Érinacéidés), par M. FRIANT.....	125
Flore Dinantienne de Defirou, par PAUL CORSIN.....	147
Sur quelques Cestodes de France, par CH. JOYEUX et JEAN-G. BAER.....	157
Inventaire des Archives du Muséum national d'Histoire naturelle. — Première partie. — Série A : Archives du Jardin du Roi, par ANNE-MARIE BIDAL.....	173

---

---

4111-33. — CORBEIL, RÉGIE IMP. CRÉTÉ.

---







---

*Published in France.*